This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600079183Y

TROUVÈRES
JONGLEURS ET MÉNESTRELS
DU NORD DE LA FRANCE
ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

IV

TROUVÈRES BRABANÇONS, HAINUYERS, LIÉGEOIS
ET
NAMUROIS.

Tiré à 400 exemplaires destinés au commerce.

LES

TROUVÈRES

BRABANÇONS

HAINUYERS, LIÉGEOIS ET NAMUROIS

PAR

M. Arthur DINAUX,

Chevalier de la Légion d'honneur, Correspondant de l'Institut impérial,
Associé de l'Académie royale de Belgique
et Membre de plusieurs Sociétés littéraires de la France et de la Belgique.

PARIS,
J. TECHENER,
LIBRAIRE,
Rue de l'Arbre-Sec, 52.

BRUXELLES,
F. HEUSSNER,
LIBRAIRE,
Place Sainte-Gudule, 16.

1863

274

Bruxelles. — Imprimerie de F. HEUSSNER, place Sainte-Gudule, 16.

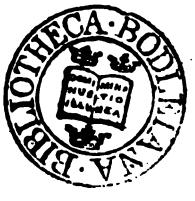

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Dans les petites dissertations qui précèdent nos trois premières parties traitant des trouvères du Cambrésis, de la Flandre et du Tournaisis, et enfin de l'Artois, nous avons cherché par des renseignements préparatoires, à initier le lecteur au langage, aux habitudes, aux mœurs et aux allures de ces premiers propagateurs de la langue romane, de ces inventeurs de la poésie française, de ces *trouveurs* enfin, qui ont su découvrir et créer l'art de parler en vers, de narrer les hauts faits, de rimer les contes joyeux, les fabliaux, les pastourelles, et tous ces chants de guerre et d'amour, qui sont les premiers et les derniers anneaux de cette longue chaîne de poëmes sérieux ou badins, importants ou frivoles, graves ou légers, qui forment la grande série des antiquités de notre littérature poétique nationale.

Il nous reste aujourd'hui à compléter ces données, que nous avons restreintes au point de vue de chacune des localités dont nous nous occupions dans chaque partie, par quelques notions générales applicables à toutes nos provinces du nord, à ces contrées

qui furent à la fois le berceau de la monarchie et de la langue française, et au sein desquelles le naïf habitant de nos campagnes retient encore, dans son rustique patois, les formes de l'idiome roman. Nous réunirons, dans un cadre peu étendu, des renseignements complémentaires sur notre vieille littérature et sur les hommes intéressants et peu connus qui l'ont tirée de ses langes; nous donnerons quelques essais informes des premiers chants du pays qui sont les *incunables* de la poésie nationale, et nous terminerons ces prémisses par un aperçu rapide sur les chambres de rhétorique, les plus anciennes épitaphes de nos temples, qui servirent longtemps d'abri à notre première versification.

« Je voudrais, disait M. Dupin, aîné, dans son discours de rentrée de la cour de cassation en novembre 1845, je voudrais voir dresser une sorte d'*inventaire* de tout ce qui se rapporte au moyen âge : — en hommes marquants, — en *ouvrages* édits ou inédits ; — avec l'analyse des *idées* qui ont eu cours à la même époque, et la nomenclature des principaux *monuments* élevés pendant cette période; — on se trouverait plus riche qu'on ne croit (1). »

---

(1) On peut voir le *Puy d'Arras,* pièce lue dans la séance publique annuelle de l'académie d'Arras, le 26 août 1853, pendant la tenue de la 20e session du congrès scientifique de France. — Le *Puy d'Arras,* morceau fourni par nous à l'académie artésienne, a été réimprimé dans les *Archives littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique,* 3e série, tome III, in-8°, p. 454-465. (V. p. 458).

Cette pensée est d'un esprit profond et éclairé qui a fouillé, pour arriver à l'étude de nos lois, dans les trésors d'intelligence que renferme une époque longtemps délaissée, trop peu connue et souvent même maltraitée par l'histoire. Cette idée de M. Dupin nous a encouragé à tenter de rendre un service à nos compatriotes en faisant sortir des ténèbres de l'oubli plusieurs centaines de noms d'écrivains plus ou moins célèbres, mais toujours intéressants à connaître dans les localités où ils ont vécu il y a six siècles. Sans doute, depuis que nous nous sommes mis à l'œuvre, beaucoup de ces noms ont aussi été proclamés par d'autres que nous; nous n'en avons pas moins eu l'idée première de les vulgariser en les entourant de tous les détails qui pouvaient les faire connaître dans nos cités où ils prirent naissance, où leurs noms sont encore connus et répétés à l'occasion de leurs descendants ou homonymes.

On trouvera, avec leurs titres littéraires, des renseignements philologiques et historiques sur les vieilles coutumes, l'ancien langage, les proverbes du moyen âge, les nobles et antiques familles qui protégèrent la poésie et la littérature, et enfin tout ce qui accompagne et encadre nos premières productions en l'*art de rhétorique,* c'est-à-dire en vers, et cela puisé aux plus pures sources de nos archives et de nos manuscrits. Nous pensons qu'il en restera toujours quelque chose d'utile pour ceux qui voudront pousser plus loin que nous ces sortes d'investigations; car nous sommes de l'opinion de ceux qui

pensent que tout n'a pas été dit sur cette matière ; on a déjà bien marché depuis nos premiers essais, que nous voudrions avoir à refaire ; le mouvement progressif ne s'arrêtera pas.

Un jour viendra, nous n'en doutons nullement, où l'on s'occupera beaucoup plus qu'aujourd'hui de notre première littérature nationale et, par conséquent, des œuvres vulgarisées des trouvères. L'esprit des recherches, l'amour des découvertes, l'ardeur dans les fouilles des sources lettrées qui dominent aujourd'hui, nous sont un sûr garant du prochain avénement de la vogue des œuvres natives du moyen âge. On veut tout voir maintenant, tout expliquer, comparer et juger. La popularité de l'étude de la langue romane ne peut manquer d'arriver, c'est notre opinion : c'est pour cela aussi que voulant préparer la voie à ceux qui viendront après nous, nous avons cherché à frayer le passage en enlevant quelques-unes des épines qui encombraient ce vieux champ depuis si longtemps sans culture, où toutes les productions se mêlaient et s'entrelaçaient profusément et sans ordre. C'est en cherchant à démêler les produits de nos provinces, que nous avons pu éclaircir quelques faits relatifs aux poëtes des mêmes localités. Si chacun en agissait ainsi dans les autres parties de l'empire des lettres, on préparerait aux travailleurs futurs des matériaux pour l'histoire générale. Les savants auteurs de l'histoire littéraire de la France l'ont aussi pensé en nous citant parfois et nous empruntant quelques courts passages.

On pourra peut-être nous reprocher de nous éloigner quelquefois de l'histoire de la poésie pour entrer dans les détails de l'histoire du pays. Nous n'avons pas voulu séparer ces deux cercles d'idées. Comme nos études philologiques se sont fortifiées par les faits locaux, de même ceux-ci ont été éclairés par les détails de nos naïfs poëtes. Comme nous écrivons plus particulièrement pour les habitants de nos provinces, nous n'avons pas hésité de leur parler tout autant de leur histoire locale que de l'histoire littéraire.

Nous n'avons pas la prétention de croire qu'il ne faille apprendre les fastes du moyen âge que dans les vers romans ; ils sont utiles à l'étude des faits et des mœurs, mais on ne doit pas plus s'y arrêter d'une manière absolue qu'il ne faille apprendre exclusivement l'histoire dans les pièces dramatiques. L'un serait aussi abusif que l'autre. Nos vieilles poésies viennent très en aide à un certain côté de l'histoire ; c'est un miroir fidèle où se reflètent les plus minimes détails de la société. Comme le disait un chroniqueur de journaux : « Il nous montre, dans un tableau saisissant, la physionomie intime, la vie en détail » d'une époque dont tous les grands esprits de la » nôtre cherchent à pénétrer le caractère historique. » Nous tentons d'encourager ces recherches pour nos provinces en nous bornant à leurs limites, parce que nos villes sont si anciennement célèbres et libres, si émancipées de bonne heure à l'aide de leurs richesses et de leur commerce lointain, qu'il y a, selon nous,

plus à gagner ici qu'autre part dans ce genre d'investigation.

L'évesque de la Ravallière a dit avec autant de sens que d'esprit : « Rien ne donne aux langues plus » de vie et plus d'éclat que les ouvrages en vers, soit » prédilection aveugle, soit qu'en effet le langage » des muses ait quelque chose de divin et de plus » séduisant que le discours simple. Tous les siècles, » toutes les nations, attestent que la réputation des » langues est venue plus des poëtes que des autres » écrivains. »

Assurément on connaissait déjà l'histoire du moyen âge avant qu'on ne s'occupât des œuvres poétiques des trouvères ; mais comment la savait-on ? On avait lu les relations des guerres et des batailles, les fondations des églises et des abbayes, les généalogies et descentes des nobles familles, les alliances des rois et des princes, les descriptions des fêtes et des tournois : voilà à peu près tout ce que les chroniqueurs du temps, la plupart enfermés dans les monastères, nous apprenaient dans leurs écrits. Mais la véritable histoire intime de ces siècles reculés ne s'est dévoilée à notre entendement que par la lecture de tous les genres de poëme des trouvères de cette époque. Un peu bavards, très-indiscrets, hardis, satiriques et effrontés, ces versificateurs, qui pénétraient partout et visitaient tout depuis la cabane du laboureur jusqu'au palais des rois, ont peint tout ce qu'ils ont vu, chanté tout ce qu'ils ont entendu dire, et répété les

faits et dits traditionnels. Après avoir étudié leurs œuvres on n'ignore plus rien de leur temps : ils ouvrent toutes les portes, font baisser les ponts-levis des châteaux, et entr'ouvrent même les rideaux des alcoves des châtelaines.

Dans leurs *chansons de gestes* on apprend les intrigues des chefs des expéditions guerrières ; dans les *dits,* on se tient au courant de faits moins importants; les *fabliaux* dénouent toutes les aventures galantes de l'époque qui servirent plus tard de fond pour les contes de Boccace et de La Fontaine ; les amours des bergères sont dévoilés dans les *pastourelles ;* ceux des chevaliers sont dépeints dans leurs *chansons;* les aspirations religieuses du temps se retrouvent dans les *Servantois,* les satires des individus dans les *congés,* et enfin les éloges des défunts se lisent dans les *épitaphes* rimées, petites oraisons funèbres très en faveur dans ces temps-là. C'est en s'initiant dans ces diverses pièces de vers et dans beaucoup d'autres de genres très-variés qu'on saisit l'esprit des anciennes générations, les allures de la société d'autrefois et jusqu'aux événements les plus secrets de tout ce monde qui nous précède de cinq ou six siècles au moins. Nous croyons que, pour bien connaître une de ces époques reculées, il faut en avoir lu tous les poëtes, et nous ne regrettons aucunement le temps passé dans ces études littéraires qui ont fini par toucher de bien près aux études historiques.

Ainsi, selon nous, il y a bien plus d'histoire qu'on

ne le croit dans ces amas de vers romans vus de près et épluchés soigneusement. Outre les étymologies de notre langue qu'on y découvre, la naissance de nos proverbes et dictons populaires, la peinture des mœurs anciennes (quand toutefois il y a mœurs), on est agréablement surpris de faire là des découvertes curieuses et piquantes : si nous pouvons nous exprimer ainsi, c'est de l'archéologie littéraire. Nous croyons donc, par nos recherches et nos travaux sur la poésie de nos antiques et populeuses provinces, avoir été de quelqu'utilité à nos compatriotes ; nous avons montré certaines choses délaissées, fait connaître beaucoup d'hommes ignorés ou peu connus, et mis au jour des titres honorables de nos vieilles localités. Aujourd'hui tout le monde exhibe ses titres de noblesse, quand on en a, et quoi de plus noble pour une cité que d'avoir donné le jour à des poëtes renommés, à des chanteurs fameux, à des écrivains distingués que désormais on ne perdra plus de vue, et dont le souvenir restera gravé dans nos mémoires !

Nous avons souvent retrouvé dans ces anciennes cantilènes l'origine de traditions trop fréquemment mêlées de fables, qui ont charmé notre enfance, comme *Geneviève de Brabant*, la *Fée Mélusine*, et tant d'autres sujets dramatiques.

Les plus anciens souvenirs des vieux poëmes romans ont encore de profondes racines dans nos contrées, qui établissent parfaitement leur popularité.

Nous ne parlerons ici que de la geste des *Quatre fils Aymon*, la mieux connue de toutes celles de la bibliothèque bleue. Elle a une origine flamande ou au moins ardennaise qu'on ne peut révoquer en doute. George Colvener cite une vieille version flamande de ce poëme qui n'a pas été entièrement imprimée, et que l'on croit composée par un *Nicolas Van Brechten* (1). L'abbé Paquot, dans ses mémoires littéraires, énumère, dans un assez long article, toutes les données qui le portent à croire cette composition originaire des Pays-Bas; il parle d'un vieux château, situé à Dhuy, comté de Namur, connu sous le nom de *Bayard*, ainsi qu'on désignait le cheval d'Aymon. Une aîle de cette antique demeure, que l'on assure avoir servi de retraite aux fils d'Aymon, obligés de fuir des Ardennes, s'appuye sur un parc baigné par la Méhagne. Cette assertion se trouve aussi présentée par Gramaye dans ses antiquités du comté de Namur (prima editio f° 11), ce qui fait, ajoute-t-il, que ce château est encore un fief relevant du duché de Brabant, bien qu'il soit situé au comté de Namur.

Au reste, quand on a beaucoup voyagé, on doit dire qu'il en est de ces châteaux à nom populaire, comme de certaines reliques qu'on rencontre dans plusieurs cités éloignées les unes des autres. Je me rappelle qu'on m'a montré, en 1833, à Saint-André de Cubzac, les ruines d'un château-fort qui passe aussi pour avoir appartenu aux quatre fils Aymon.

---

(1) *Mémoires littéraires*, par l'abbé *Paquot*, t. XVI, p. 441.

Mais ce que je n'ai trouvé qu'en Flandre et en Hainaut, c'est le souvenir de ce chevalier et de ses enfants consacré populairement par des enseignes d'antiques hôtelleries. N'aguères l'auberge des *quatre fils Aymon* existait encore à Valenciennes ; son propriétaire s'est cru bien inspiré en enlevant son enseigne montrant un cheval à longue échine qui galoppe avec quatre brillants chevaliers. — Le cabaret des 4 fils Aymon se montre rue de la Barre, à Lille. — On a connu à Cambrai, à Douai et dans d'autres villes, des hôtels sous la même dénomination. — A Mons et à Bruxelles, il y a une rue des 4 fils Aymon. — L'enseigne du cheval *Bayard* a obtenu une vogue qui n'est pas encore entièrement passée ; les tapisseries antiques, représentant ce sujet tiré de la bibliothèque bleue, se sont retrouvées dans quelques vieux manoirs et ont entretenu les souvenirs populaires de la chevalerie dans nos anciennes villes.

Les *Annales du Hainaut* de Vinchant, édition de Descamps, 1848 (t. Ier p. 36) ont trouvé bon de dire à l'article du *Quesnoy :* « Ceste ville est le lieu (comme aucuns historiens disent) où habita autrefois *Aymon*, père de ces quatre tant renommez chevaliers *Regnault*, *Allard*, *Guichard* et *Richard ;* c'est pourquoy on l'appelle aucunes fois *Quercetum Aymonis ;* elle est de petite étendue, mais jolie et plaisante, ayant un air gratieux. Elle fut autrefois (comme escrit Guichardin) le douaire des comtesses de Hainaut, comme depuis at esté Binche, lorsque les ducs de Bourgogne furent seigneurs des Pays-Bas. »

A l'heure qu'il est, les souvenirs des quatre fils Aymon sont encore très-vivaces en Belgique. La cité de Lierre conserve cette tradition religieusement et la met en évidence dans ses divertissements populaires où l'on voit marcher le cheval *Bayard* et les fils Aymon très-exactement représentés par quatre jeunes garçons de 10 à 14 ans, couverts chacun d'une armure complète et du casque de rigueur. Dans les fêtes qui eurent lieu le 24 et le 26 septembre 1848 à Bruxelles, où toutes les marches triomphales du pays se trouvèrent réunies, Lierre avait envoyé ses quatre jeunes chevaliers et son cheval *Bayard* qui furent regardés et applaudis comme le plus bel ornement du cortége monstre appelé l'*Ommegang* (1).

L'année suivante, le 2 juillet 1849, à la cavalcade de la belle fête de l'inauguration de la statue de Marguerite d'Autriche à Malines, quatre jeunes Malinois, réellement frères, montèrent un cheval caparaçonné suivant le rôle de Bayard qu'il représentait, et ses quatre cavaliers s'inclinèrent devant le roi Léopold, puis chantèrent une chanson, qui, dit-on, date de l'époque de l'invention de cette cavalcade. Ainsi donc les anciennes institutions ont toujours été conservées dans nos provinces; connues avant l'an 1200, les chambres de rhétorique flamandes sont encore debout aujourd'hui dans maintes localités, et nous avons vu une fête rhétoricienne à Ostende

(1) *Ommegang*, signifie *tour de procession*; de *om* autour, et de *gaen*, aller.

dans l'été de 1842. On n'est pas plus conservateur que cela dans ses mœurs et coutumes (1).

Les mœurs des jongleurs et des trouvères n'ont pas toujours été sans reproches; dans leurs écrits, les plus honnêtes d'entr'eux ne se gênaient pas pour lancer des observations satiriques sur ce point. Nous en savons bien assez, mais nous en saurions davantage, si Raoul de Houdeng nous avait initié dans le livre que lui mit entre les mains, comme il le raconte dans le *Songe d'Enfer*, le roi d'enfer lui-même; ce grand livre noir ou rouge, où étaient inscrits tous les péchés faits ou à faire, et dont plusieurs folios avaient été remplis par les aventures et les vices des ménestrels. « Je les sais par cœur, dit-il, et je vous en réciterai quelque chose. » Mais comme tout cela se passe en songe, il s'éveille avant de pouvoir tenir sa parole, et nous ne savons rien (2).

Durant de longues années, les trouvères ou vieux poëtes du nord de la France ont été méconnus ou même presqu'inconnus. Tout l'honneur se reportait aux *troubadours*. Ces derniers étaient les seuls qui fussent cités, exaltés, glorifiés. Et lorsqu'on voulut bien, par concession, parler quelque peu des *trouvères*, il ne s'agissait que de les poser en imitateurs serviles et distancés de leurs maîtres en gaie science, les trou-

(1) Précis de l'histoire des chambres de rhétorique, par T. L. H. *Popeliers*, Bruxelles, 1844. in-18. — Popeliers parle de la chambre de Diest fondée en 1302, v. p. 12.

(2) Histoire littéraire de la France, t. XXIII, p. 101.

badours. C'était une injustice. Quand la langue d'oc se formait sous la plume des rimeurs du midi, la langue d'oïl prenait de la consistance par les chants des poëtes du nord. Les deux filles de la langue latine, les deux *romanes* marchaient *ex æquo* et s'établissaient avec sûreté et progrès, l'une au delà de la Loire, l'autre en deçà de ce fleuve.

Les *trouvères* et les *troubadours*, dont les noms ont la même origine, travaillaient et *trouvaient* à la même époque, avec un esprit différent qu'ils puisaient chacun dans les émanations de leur climat, les inspirations de leur génie, et les goûts de leur contrée. Quoi qu'on en ait dit pendant longtemps, les trouvères parvinrent peut-être à composer les premières épopées françaises, et, dans tous les cas, n'eurent rien à emprunter aux troubadonrs. Aujourd'hui, la lumière s'est faite, la cause des trouvères a regagné tout le terrain qu'on lui avait enlevé, si même elle n'est pas entièrement triomphante.

Comme ancienneté, nous devons toujours citer le prêtre *Herman*, de Valenciennes, né entre les années 1080 et 1100, et paraissant déjà bien initié à la poésie, ce qui annonçait qu'il avait suivi des maîtres et imité des prédécesseurs ; il y avait donc déjà au XIe siècle des trouvères bien établis au Hainaut.

On croit communément que les provinces septentrionales ne surent que tardivement apprécier les beautés de la poésie et cultiver cette science ; on est généralement dans l'erreur. Le génie des habitants

du nord s'essayait à la vérité sur des sujets bien différents de ceux qui occupaient les méridionaux, mais enfin il prit son essor peu après les grandes secousses du moyen âge et se montra dès lors avec le caractère particulier qu'il a gardé si longtemps. Les premiers poëtes du midi, d'une imagination vive et brûlante comme leur climat, chantèrent l'amour et la beauté ; ceux du nord, plus froids, plus sérieux, plus positifs, s'essayèrent sur des sujets religieux ou gastronomiques. Dieu et la table, piété et bombance, furent longtemps les thèmes des écrivains flamands. Les *cours d'amour* se tenaient en Provence, pendant que les *chambres de rhétorique* s'ouvraient dans l'Artois et le Hainaut; et des ménestrels proclamaient la puissance de *Vénus* sur les bords de la Durance, tandis que des confrères de Notre-Dame-du-Puy chantaient les louanges rimées de la Vierge *Marie*, sur les rives fécondes de l'Escaut.

Les poésies des trouvères s'adressaient à toutes les classes de la société telle qu'elle se composait de leur temps. Les chansons de geste se débitaient devant les preux chevaliers et les hommes d'armes ; elles se redisaient sous les tentes des croisés, pendant les longues soirées des quartiers d'hiver, dans les châteaux-forts crénelés ; elles servaient à entretenir et à réveiller le courage des guerriers qui se sentaient réchauffés par les exemples de leurs nobles ancêtres.

Les saintes légendes, les vies des martyrs, les

fragments de l'histoire sacrée, les miracles, les éloges de la Vierge, et les invocations à la mère Dieu, s'adressaient aux clercs, aux nonnes, aux abbés et aux prélats, perçaient les grilles des cloîtres et franchissaient les clôtures des nombreuses abbayes de la Flandre et du Hainaut.

Les contes et fabliaux, les anecdotes et les chansons d'amour amusaient les châtelaines, leurs damoiselles et leurs pages pendant l'absence des croisés et servaient de délassements à la foule bourgeoise qui se complaisait dans la satire et les détails domestiques. C'est à l'aide de ces compositions des trouvères sur la vie intime du moyen âge que les jongleurs et les ménestrels occupaient les *écraignes* ou soirées de la classe moyenne des communes de nos provinces, la première émancipée et la mieux préparée, par sa richesse naissante, par ses relations commerciales d'outre-mer, par son goût pour les contes à rire, à accueillir ces gais fabliaux dans lesquels on commençait déjà, en riant, à mordre les membres du clergé, que deux siècles plus tard les réformateurs devaient attaquer avec plus de sévérité et de succès.

On a beaucoup parlé des jeux floraux de Toulouse et des institutions poétiques fondées par Clémence Isaure et conservées dans le midi comme le dernier souvenir des troubadours de la langue d'oc; mais n'est-il donc rien resté dans le nord des chants des vieux trouvères? Et qu'est-ce aussi que ces chambres

de rhétorique qui se perpétuèrent, non pas seulement dans une seule Toulouse du nord, pour la plus grande gloire de la langue d'oïl, mais dans dix, vingt, trente villes, wallonnes et flamandes, où les chapels d'argent, les couronnes de roses, les prix de tous les rangs, venaient récompenser les vainqueurs dans des concours poétiques réguliers et annuels, solennités littéraires dont toutes les traditions sont encore retentissantes autour de nous. Les puys d'amours, les puys verds, les confréries de Notre-Dame du Puy, les cours d'amour de Flandre et d'Artois, les chambres de rhétorique, les sociétés des clercs parisiens, (de Douai), le banc du sieur de Cuinchy, toutes ces institutions littéraires, où il y avait joûtes et luttes poétiques, dont il sortait des vainqueurs qui prirent d'abord le titre de *li Rois*, puis celui de *Coronés*, puis enfin celui de *poëtes laurés* (1), sont les derniers échos des bardes et des nombreux trouvères qui ont sillonné les âges poétiques de nos riches contrées du Nord; riches par l'intelligence et l'imagination, comme elles le furent toujours par le sol, le trafic et l'industrie.

On a aussi vanté, et ce n'est que justice, le luxe, la délicatesse, et la splendide générosité des ducs de Bourgogne, dont la cour fut longtemps en Europe le rendez-vous des écrivains et des artistes; mais, ce qu'on n'a pas assez dit, c'est que ces ducs brillants et puissants n'ont eu qu'à suivre les traditions de leurs

(1) Les *Loys* de Douai, d'*Arhem*, etc., etc.

prédécesseurs, et ont trouvé toutes choses très-préparées pour bien faire. Avant qu'ils n'eussent réuni sous leur domination les provinces populeuses des Pays-Bas, il y avait trois ou quatre cours principales, celles des ducs de Brabant, des comtes de Flandre et de Hainaut, qui avaient chacune leur splendeur et leur lustre. Les fêtes, les tournois. les carrousels, animaient et égayaient les palais de Lille et de Gand, la cour de Bruxelles, la salle-le-comte de Valenciennes, et les châteaux de Mons et du Quesnoi, toutes résidences de comtes et de ducs, ayant maisons montées, écuyers, pages et officiers, et surtout des *trouvères* pour les chanter et des *ménestrels* pour les divertir, comme plus tard les rois nommèrent des historiographes et eurent leurs théâtres privilégiés dans chacun de leurs palais.

La langue romane, après avoir été longtemps douteuse, même entre les mains de ceux qui l'étudiaient, a fini par faire un immense progrès dû aux investigations éclairées d'un des membres les plus illustres de l'académie des inscriptions et belles lettres. M. *Raynouard*, l'auteur des *Templiers*, fixa les doutes sur l'orthographe de la langue romane; il en recomposa la grammaire : il démontra que rien n'était inutile dans les variations orthographiques du même mot employé par nos vieux poëtes; le nominatif et l'accusatif ne s'écrivaient pas de la même manière; c'était une preuve de plus de l'origine latine de la langue romane qui se rapproche da-

vantage encore de sa mère par cette déclinaison des mots.

En effet, la langue des trouvères tient le juste milieu entre le latin et le français ; c'est la transition naturelle.

Un fait assez remarquable se présente à propos de l'idiome de nos vieux poëtes du pays : certes, un bon latiniste, surtout lorsqu'il est initié à la langue un peu dégénérée qu'on nomme *basse latinité,* comprendra facilement les poésies des trouvères; mais il est un homme qui aura encore plus de facilité que lui, c'est un magister de village de l'Artois, du Hainaut ou du Cambrésis, habitué au patois des campagnes. Celui-là saisira le sens d'un couplet roman, qu'un membre de plusieurs académies, s'il n'a pas fait d'études spéciales, ne comprendrait peut-être qu'à une seconde ou une troisième lecture.

Les trouvères ont rendu un grand service à la langue française ; d'abord, en la fixant à un certain point par leurs œuvres, pour les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, point qui rend la transition facile, comme nous l'avons dit, entre le latin et la langue de Louis XIV ; ensuite, ils ont bien mérité de la littérature, en consignant dans leurs vers des pensées, des traits, des traditions, des faits, des anecdotes, des contes même, qu'ils ramassèrent et recueillirent de la bouche des vieillards (lesquels les tenaient traditionnellement de leurs auteurs) ; et tout cela est

parvenu jusqu'à des écrivains bien autrement célèbres que les trouvères, qui en ont tiré bon parti.

Ainsi Boccace a presque tout emprunté aux trouvères : les Cent Nouvelles, composées dans les provinces des Pays-Bas pour l'amusement de la jeunesse du comte de Charolois, ne sont que les traductions des fabliaux de nos plus gais conteurs en vers ; les fables de la Fontaine, comme l'a prouvé un bel et curieux travail de M. Robert, sont en partie tirées des œuvres des poëtes du moyen âge ; plusieurs des plus jolies romances modernes, chantées dans les salons, n'ont pas le mérite de l'invention et proviennent des trouvères qui ne sont certainement plus là, en personne ou par procuration, pour crier au plagiat. Les *Gauvain*, les *Aucassin*, les *Richard* Cœur de Lion, les *Crequy*, ont été rafraîchis sur la scène dramatique jusqu'à nos jours, et n'ont eu d'autre avantage que celui de se réveiller, après environ cinq siècles d'une léthargie continue. A l'aide des analyses, des recherches, des comparaisons, il sera bientôt facile de trouver le point de départ et l'origine de presque tous les sujets dramatiques, poétiques et lyriques. On découvrirait aisément qu'il y a bien peu de nouveau dans tout ce qu'on nous présente comme inventé de nos jours, et que le *vieux neuf*, annoncé dernièrement par un homme d'esprit, est depuis bien longtemps en usage.

A côté des souvenirs poétiques que nos antiques cathédrales nous ont laissés en conservant les

épitaphes rimées des personnages de quelqu'importance du moyen âge, nous avons encore trouvé une autre source de bons enseignements sur la poésie romane dans les feuillets mutilés servant de garde aux plus anciens manuscrits de nos bibliothèques.

Nous avons lu ce fragment de servantois sur un feuillet détaché, qui dut servir de garde au ms. B. 2 60 (1) de la bibliothèque publique de Valenciennes :

Dame, vos iestés la prée,
Véritablement le di,
Où la très douce rousée
De Paradis
Descendi,
Dont isci (sortit)
Li dous fruys
Ki nos rendi
Vie en santé adurée
K'Adans nos avoit reubée (dérobée)
Par l'enort (l'effort) de l'anemy (du démon).
Mais li sires ki nasqui
De vos, pucèle honorée,
Paya, par un venrensdi,
Gros kes Adans despendi.

Voici une chanson retrouvée dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Cambrai, par le conservateur d'alors, M. le docteur *A. Le Glay*, aujourd'hui archiviste général du département du nord, que l'on désigne justement sous le titre mérité de *bénédictin* :

(1) Page 113 du catalogue manuscrit d'*Aimé Leroy*; p. 153 du catalogue imprimé de *Mangeart*. Paris, Techener, 1860, grand in-8°.

Je ne puis mais se je ne chant souvent
Kar en men cuer n'a se tristesse non.
Amour m'asaut nuict et jour si griement
Ke n'ai espoir, confort, ne garison.
En sa prison m'a tenu longement
Cele qui j'aim et point ne s'en repent
De moi grever tout adies sans raison.
Diex !
Ele ni puet trouver autre oquoison
Fors que trop l'aim chi a mal guerredon.
Kele me rend or saige vraiement !
Ke ja n'arai, puis que l'aim loiaument,
De s'amour don ;
Ha Diex, ha !
Hureu ki m'en garira. *Omnes.*

Ce sont amouretes ki me tienent,
Si ke ne pens à rien vivant
Fors ka la bele au cler vis. Aymi !
Sa blance gorge luisans
Son menton vantis,
Sa bele bouce rians
Ki tous jours dist par samblant :
Baisiés, baisiés moi, amis, toudis ;
Son nés bien fait à devis,
Si vair oel formiant,
Laron d'embler cuer d'amant,
Si brun sorcil plaisant,
Son plein front, son cief luisant
M'ont navré
D'un dart si enamouré,
Ke bien croi k'il m'ocira.
Ha Diex, ha !

(1) Je chantiesse por reviel
Pour celi k'ai amée ;

---

(1) Ce qui précède a déjà été cité dans la première partie de nos *Trouvères cambrésiens,* mais on n'y voit pas les vers qui suivent et que nous croyons devoir réunir à ceux qui précèdent et comme venant d'une même origine.

Mais ele a mari nouviel
Ki l'en a destournée,
Et dist kil aura ma pel
Et kele ert maumenée,
Quant je plus irai.
Diex ! et plus n'irai ;
Si ferai,
Je serai la soriséte,
Là u genterrai
Jà n'i reparrai.

M. Émile Gachet, de regrettable mémoire, en son vivant chef du bureau de paléographie à Bruxelles, fouillant les mss. de la bibliothèque royale de Belgique, retrouva, sur les feuillets de garde d'un livre censal du XIIIe siècle, des couplets assez piquants dont nous extrayons les suivants :

Nulle dolours n'est comparée
A celi que mes cuers sent,
Quand j'ainch de cuer et de pensée
Ma douche dame, et nullement
Ne voit que j'aye aligement
Ne confort qui vigne deli,
Teneis-me fort qu'il est ensi.

Jou Fortune, fach à tous assavoir
Que je ne quierch à nul home estre amie;
Car de nus biens, soit honneurs u avoirs,
Prent aucuns quant je sui endormie.
Il se m'emblent, mais pour chou n'esse mie
Qu'à mon plaisir ne li puisse reprendre.
Car en la fin comment u prendre, u rendre?

Près de cette strophe sur la fortune, on lit ces vers à la fois sages et philosophiques et parfaitement applicables aux hommes de notre temps qui veulent faire de grandes fortunes en peu de jours :

Moult remaint de chou que fols pense :
Trop i trouvai crueil deffense.
Grans biens n'avient pas en pau d'eure :
Il y convient paine et demeure.

Notre honorable confrère à l'académie royale de Bruxelles, M. *Dumortier*, de Tournai, a fourni à M. le baron de Reiffenberg, plusieurs fragments de poésie romane, provenant sans doute de trouvères du pays, autant qu'on peut en juger par leur style. Ces pages, sans commencement ni fin, ont été détachées d'une de ces couvertures de vieux livres qui recèlent encore tant de débris du passé. M. de Reiffenberg en a tiré un bon parti (1).

Si, outre cela, nous voulions relever les quatrains et les sixains, en vieux vers, placés sur les gardes des anciens livres de notre bibliothèque, nous ferions encore une riche moisson de citations. Nous nous en dispenserons ; seulement nous inscrirons ici une seule inscription de six vers, faite pour expliquer fort ingénieusement, par une comparaison soutenue, le mystère de la Sainte Annonciation. Elle est écrite à la main sur le titre d'un traité, en vers latins, de Baptiste Mantouan, sur la bienheureuse Vierge Marie. Voici ce sixain que je ne me rappelle pas d'avoir vu imprimé nulle part :

Tout ainsi que descend en la fleur la rousée,
La face ou miroer, et au cœur la pensée,

(1) Ces vers ont été publiés dans les *bulletins* de l'académie de Bruxelles, t. IX et X.

En la maison la voix sans porte deffremée,
En verrière soleil sans estre entamée,
Par le plésir de Dieu, c'est chose bien prouvée,
Entra le doulx Jésus en la Vierge honorée (1).

Lorsqu'on fonda la noble fête de l'*Espinette* à Lille, on chanta de suite les vainqueurs de ces joûtes bourgeoises ; voici une octave sur eux :

Espine noble, en royal surnom nette,
Viens raverdir entre les fleurs de lis,
Pour reveiller une tant noble feste
Que pour toy fist le fils de sainct Loys.

O cœurs gentilz, retournez vos esprits,
Alarme, alarme, et à la noble feste,
Dames, venez pour donner los et pris
Aux champions de la noble espinette !

Chançon à boire, qui rappelle des goûts de bien vivre qui ne sont pas encore éteints dans nos provinces des Pays-Bas (2).

Chanter me fait bons vins et resjoïr ;
Quant plus le boi, et je plus le desir ;
Car li bons vins me fait soef dormir ;
Quant je nel boi, pour rien ne dormiroie,
Au resveillier volentiers beveroie.

---

(1) Nous trouvons dans le *Romuart*, de M. *Adalbert Keller*, (Manheim, Basserman, 1844, in-8°, p. 643) une citation sur la *Bibliotheca Ottobuoniana*, dans laquelle le savant allemand donne le quatrain suivant qui se rapproche beaucoup de notre sixain :

« Tout ensy que descent en la flour la rousée,
» La faiche ens un miroir et au cœur la pensée,
» La voicx en la maison sans porte deffermée,
» Entra li fieux de Dieu en la Vierge honnourée. »

Le mot *fieux* du dernier vers ramène l'origine de cette petite pièce au Cambrésis ou à la Picardie.

(2) Ancien fonds n° 7613, venant de *Claude Dupuy*.

Ne sai que a seignorie plus fort
Ou vins, ou Diex, ou d'amors le déport.
Sur toute riens au riche vin m'acort.
Rois justice tot le mont et aploie,
Vins vaint amours et justice m'estroie.

Tous jors doit on sievre bon vin de près,
Dore en avant de boine amour me tès :
Qu'amours tous jors est tournée à mauvés,
Communaus est à ceuls qui ont monnoie,
D'amours venaus por riens bien ne diroie.

—

Ms. 1989, f° 101.

Je ne quier aler
En poignis de guerre,
Mais au froit celier
Lai me puet on querre ;
Là voil mon argent offerre ;
Et se j'ai turtes flories,
Gastiaus et poilles rosties,
Bien i vodroie m'amie
Qui samble rose espanie,
Por faire une raverdie.

Vers trouvés par M. *Godin,* archiviste d'Arras, sur un compte présenté à Madame *Mahaut,* comtesse d'Artois (1).

Juges gardes que jugeras,
Car en la fin jugiés seras.

—

Pucelle graciouse, humain, toute valour,
Jhesu Crist vos otroye et de grase et d'amour,
Et autant de salus et autant de biaux jour,
Qu'au moustier Notre-Dame poroit tenir à flours.

---

(1) Mémoires de l'académie d'Arras, août 1844, pp. 129-130, in-8°. Discours de réception de M. le comte d'Héricourt.

Je me puis bien partout vanter
Que par trop longuement demoire,
Je suis du tout mis en oubly,
Car celle qui me sambloit aimer,
N'a maintenant cure de my.

—

Vous qui avés le vent à gré,
Et estes avanchiez à court,
Gardez au debout du degré,
Que ly pas ne vous soyent trop curt.

—

Espèces de dits moraux et sentencieux du même poëte :

Quy bien se myre bien se veoit,
Quy bien se veoit bien se congnoit,
Quy bien se congnoit peu se prise,
Quy peu se prise saige est.

—

Je tieng cheluy a très bon juges
Quy clert veoit et trop veois ne juges
Et ne croy chose que on ly dit.

—

Quy plus hault mont quy ne doit
De plus hault quiet (tombe) quy ne voroit (1).

—

Vous este belle et avenant,
Saige, courtoise, et bien parlant ;
Nul ne vo voit qui ne rie,
Et de votre amour n'aiet envie.

—

Ms. 7989, n° 2 de N. D. et 1830 de Saint-Germain, Barbazan et Méon, *fabliaux* et *contes*, III, p. 444.

Ci commence d'une dame de Flandres c'uns chevalier tolli à un autre par force.

(1) V. *Proverbes de Le Roux de Lincy*. 1842, t. II, p. 307.

Il avint jà en Flandres qu'ot un chevalier tort,
Qui amoit une dame, de ce n'ot-il pas tort ;
Il la vit bele et droite, si n'ot pas le col tort,
Kant ne la pot avoir à droit, print la à tort.....
. . . . . .

Fin.

Vous qui avez vos fames, gardez ni ait descort,
Que par la descordance autres ne si acort :
Or n'ai-ge plus que faire dou tort ne dou destort,
Et qui lira cet compe de la bele li recort.

Ci finit li fabliax des deux chevaliers tors :
Explicit li roles dou droit contre le tort.

C'est là un de ces misérables tours de force, sans goût et sans délicatesse, qu'on a eu à reprocher à quelques uns de nos trouvères, ou plutôt des jongleurs voulant exciter les rires de leurs auditeurs, qui n'étaient pas toujours des gens d'élite. On voit par cette pièce, composée de 62 vers, tous sur la même rime, qu'elle prit naissance dans la contrée même où deux siècles plus tard *Jehan Molinet*, chanoine de la Salle le Comte à Valenciennes s'exerçait dans le même mauvais genre, par réminiscence des trouvères dont il avait sans doute la connaissance.

L'abbaye de Cambron, près de Mons, donna naissance à plus d'une œuvre de poésie ; nous parlons en son lieu d'un trouvère anonyme qui composa tout un poëme sur ce sujet mystique et miraculenx, et surtout dramatique. D'autres rimeurs s'exercèrent aussi sur ces scènes qui occupèrent longtemps les esprits du Hainaut. A la porte du Parc, à Mons, on plaça un *tableau rimé* dans la chapelle de Notre-

Dame-de-Cambron, pour rappeler à la population ce fait émouvant.

Peuple endurcy, en regardant
A ceste, vous chy voierez las !
Comment Jesus le tout souffrant
Endure blasme sans compas.

Régéneré fut le méchant
Du Saint-Esprit, mais vomiture,
Semblant le chien, n'abandonnant,
Retire à soi vieze nature.

Cette complainte, distribuée en seize quatrains, est terminée par les deux suivants :

Par le comte fut ordonné,
Pour mieux recevoir son salaire,
Qu'à gibet il seroit traîné
Pour estre d'aultruy exemplaire.

Entre deux grands chiens affamés
Fut pendu au dessuer la flamme,
Sa teste en bas, pieds eslevés,
Ainsy morut le traistre infame.

Oraison à la Vierge Marie en icelle chapelle.

Glorieuse vierge pucelle,
Fille de Dieu, mère et ancelle,
Fontaine de misericorde,
Royne de paix et de concorde.
Dame de consolation,
En qui Dieu prind incarnation
Pour racheter humain lignaige...
. . . . . .
Afin que de toy te remembre
Le bon nouvelle je puis rendre
Qu'ange Gabriel t'apporta
En disant : *Ave Maria* (1).

(1) Le 1er mai 1584, cette chapelle fut consacrée et dédiée en l'honneur de la Vierge et de Saint-Louis, par messire Louis de

Voici bien des sources où l'on a pu puiser des premières leçons sur l'ancienne poésie du pays; mais ce n'est pas tout encore. Le n° 15,119 du catalogue du docteur *Van de Velde*, de Gand, 1832, in-8°, t. 2, indique, parmi les mss., le suivant : « item, plusieurs pièces de vieux françois mises en musique où en marge se trouvent les noms suivants : *Colard de Boutillier*, mesir *Raouls, Jehans de Neuville*, messir *Gassez Brulez*, mess. *Regnaut Castellain de Couchy*. » Très-bien écrit, avec initiales en or et en couleurs, ornées de petites figures et autres ornements en marge.

Où est passé ce manuscrit?

Quelle route a suivi cet autre, de la bibliothèque de M. de Monmerqué, renfermant les *Règles de la seconde rhétorique*, et réunissant des modèles de vers par *Jehan Brisebarre*, de Douai, qui ne savait ni lire ni écrire; par *Hennequin d'Audenarde; Jehan li Sandraz*, de Douai; *Raol Bresy*, de Mons, et plusieurs autres dont les noms sont encore des quasi-mystères aujourd'hui?

On a dû chercher à s'assurer de cette marche et suivre cette voie qui nous amènera à quelques découvertes neuves et utiles; mais en attendant, on s'est trouvé entraîné par les épitaphes de cette ancienne

---

Berlaymont, archevêque de Cambrai, qui y attacha des indulgences pour les visiteurs. Selon l'annaliste Vinchant, cette chapelle avait été érigée l'an 1550. (*Annales du Hainaut*, Bruxelles, 1849, gr. in-8°, tome III, 122; et tome VI, *appendice*, pages 90-92.

***

époque qui laissaient un exemple de la mise en action des poëtes du moment. Nous n'avons pas tous les noms de ces rimeurs, et il devient assez juste de finir notre liste par de modestes échantillons de ces poétereaux du temps.

Épitaphes.

—

A Saint-Géry, de Cambrai, au Mont des Bœufs.

—

Chy gesist un molt braf kevaliers,
Ki a glené meintes loriers,
Ens en Affrik tosjors kouvriers d'aciers,
Maillis ot non de molt grants lingniers.
O Diex ! doenez guerduns as chils prous gouriers.
M.C...

Liétard Brochet, sieur de Cuvillers, mort sous les murs de Jérusalem.

Chy kouka subs cil lame
Brochet Gennins sans arme,
Sen noem fuet Liétard,
Sen kors fina nen tard,
Entour serosalime ;
Chil fuet en guer soblime,
Kouviert d'ong ségleton,
Desic à l'éperon
Avoec maçue, guillet,
Lanche, arc, cottrel, bannet,
Fuet mul chery del Rey
Et de Diex, chou chil est vrey
M.C...

Gérard d'Esn. — Ancienne église de Saint-Aubert.

Chy gist chy kouckung Gérars d'Aynes,
Ki despleja meintes enseignes.
Chil fuet molt boen, proux et molt saige,
Et de molt honeré lingnaige,

Chil mouruet il en li par fins,
Krouné (couronné) de Dius, kiéry (chéri) des sints.
Li ans de grasce M.CC.III en joing.

Au vieux moustier de Saint-Aubert, on lisait :

—

Chiel lius klot ong rikorde,
Kieveliers dong grand rekorde,
Haenghest fot chils noemmet,
Ki reng ot apriès li kronnet. 1202.

Empriès li si kouk Engile
Fem chil fot molt fertile.
Siet fans diz fielle ot chile,
Periez Dius por, onck mar vit Gille

On lisait jadis l'épitaphe suivante dans l'église de l'abbaye de Cantimpré, près Cambrai.

Chy ens fot poset *Johans Haerchis*
De char fot (fut) grant, de cuer ossis ;
Tosjors fringant, tosjors gorier,
Tosjors loal kebaliers.
O Diex ! kil ai ens vos perdis liex,
Peredonez li, s'il ne fit miex.
M.CC.XXI.

Jean le Carpentier, t. II, p. 663.

Épitaphe d'un seigneur et d'une dame de Manières, conservée par Rosel.

Chi li mort a mi mort *Cola*
Kon disoet *Rely :* Diex fach li sola (consolation)
Chil foet braf, prou, piex ; héla.
Mikelet Manniers giest priés de là
Mas tro mingnota, trop karola (dansa) ;
Femelet miex vau boene estre ke to chela.
M.CC.XX.VII.

On peut encore choisir parmi les épitaphes curieuses celle de Jean d'Avesnes, deuxième du nom,

placée chez les frères mineurs de Valenciennes, en l'an 1304.

Cy gist gentil Jean de Prix,
Jadis eut dessoubz luy compris,
Quatre pays de grand noblesse,
C'est Haynau, comme bien apris,
Zélande et Frise que moult prise
En Hollande, pleine de richesse.
En son tems fut chef de prouesse,
Fleur d'honneur, furin de noblesse.
Mil trois cents et quatre fut pris
De la mort qui bien scet l'adresse.
Or prions Dieu que l'ame adresse
Comment que le corps ait mespris!

Philippine de Luxembourg, épouse du précédent, gisait près de lui dans la même église des frères mineurs, en l'an 1311.

Cy gist Philippe la senée
Que jadis fut extraicte et née
De Lembourg, comme on recorde.
D'asge fut bien endoctrinée
A Dieu servir, fut addonnée
De cœur et de corps sans discorde.
Grand' joie fut de la concorde.
Mourant ainsy que l'accorde
M.CCC et XI année;
De l'ame ait Dieu misericorde
Grand bien sera s'à che s'accorde.
Car mieux ne peut estre assenrée.

———

Dessoubs cil mabre il ert,
Ong kaveliers molt alert,
Simon del Sains foet sen non.
En perdis (paradis) cil a guerdon;
Chou est vray, kar cil foet boen.
En guier, en vill, en si maison.
Cil deviat en no brandon
Li an M.CCC.....

Épitaphe de Hue de Maubus.

Chy couck ong kaveliers nommet Huon Maubus
Chil fot braf, proux, sans gorre, tosjors pleins de rebus,
Sen arme partat, et sen cors chaet jus
Li ans troes chens et diex : Miserere Deus.
1310.

—

Chi couck Brojars sires del Motte
Chil fuet kavaliers de braf notte,
Chil deviat enviers Pentecotte,
O Diex ! sejez à son arme ong boen hotte.
1311.
Maroye d'Aisne empriès li couka,
Demisiele fuet d'ong grant ara.
(1309).

—

A la droite du chœur de Saint-Pierre, à Lille, se voyait cette épitaphe, suivant Buzelin, t. Ier, p. 482.

A la bataille de Poictiers
Entre plusieurs bon chevaliers
Demoura (dont ce fut dommage)
Celuy-cy par son vasselage.
Et avoit, comme on liet, adont
Nom Eustache de Ribemont.
En guerre fut prompt et habille,
Seigneur de Poucques et de Nœufville.
Lequel quand fut ceste journée
De chascun crainte et redoubtée,
Monté sur un cheval nuisant (indompté),
Les armes de Meleun portant.
Auquel faict d'armes morut,
Par faulte d'estre secouru
En septembre le jour XVIe
L'an mil III C XIIe (1312)
En sainct lieu de grace
Dieu le veuille colloquer,
Pour son ame on en doit bien prier.

La date ne s'accorde pas avec celle de la bataille

de Poitiers. Buzelin croit à une erreur de l'artiste qui renouvela l'inscription.

Dans la même église enfin, le tombeau de Baudouin de Lens et l'épitaphe ainsi conçue :

En ce dur monde transitoire
Doibt par droict estre mémoire
Du vaillant homme de renom
Lequel eut Baudouin à nom
D'Anekin, et fut chevaliers
Et maistres des Arbalestriérs.
De Lille, Douay Gouverneurs
Des appartenances mineurs
Par devant Cocheriel morut,
En la bataille, que y fut
L'an de grace mil trois cens
LXIIII la present.
Fut en la bataille en jeudy
XVI jour en juing perdy
Captal de Bœuf (*sic*), qui y fut pris
Comme capitaine de hault pris.
Des deux partis y eut moult grand perte :
Mais à nous fut la victoire apperte.
Car tous y furent desconfits
A leur perte noz ennemis.
Or prions la Vierge Royne
Qui porta la vertu divine.
Qu'elle vueille à son filz prier
Pour l'ame du bon chevalier.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé complétement la question de la culture de la poésie romane dans nos antiques provinces des Pays-Bas ; cette question est vaste, complexe et très-étendue. Elle exige de grandes recherches et un travail persévérant dont les éléments sont disséminés dans les dépôts publics et privés des principales cités de la

vieille Europe. Nous avons tenté d'atteindre le but que nous nous étions proposé depuis plus de trente ans; avons-nous réussi dans nos efforts? Nous en doutons encore. La science marche de jour en jour; de nouvelles découvertes surgissent constamment dans la connaissance des plus anciens poëtes en langue romane; nous voyons et nous avons pu constater cette marche progressive, depuis l'époque où nous avons commencé ce travail; elle ne s'arrêtera pas, nous serons (et nous le sommes probablement déjà) toujours débordé par les données nouvelles, que les voyages, les investigations bien dirigées, la lecture approfondie des plus vieux monuments du langage, apportent incessamment, et un jour viendra, nous en sommes certain, où la littérature du moyen âge sera aussi connue, aussi populaire, aussi pratiquée, que celle du siècle de Boileau et de Racine. Ce jour venu, on verra quelle somme de verve, d'imagination, de finesse, et parfois aussi de délicatesse, les trouvères du nord ont apportée dans leurs compositions; on verra que ce contingent septentrional a bien son mérite, qu'il s'est produit et développé aussitôt et aussi vite que sous le ciel du midi, et qu'enfin les couronnes poétiques, disputées et gagnées dans les Puys de nos vieilles cités flamandes, artésiennes et picardes, brillent d'un aussi vif éclat que celles enlevées dans les jeux floraux de la langue d'oc.

Pour nous, nous nous applaudissons d'avoir montré le chemin à nos jeunes survivants, d'avoir posé les jalons qui pourront les conduire et les faire ar-

river plus près du but. Nous nous trouverons trop bien récompensé, si nous avons préparé à quelques-uns une réussite plus complète, un triomphe plus sûr, et surtout plus facile.

LES TROUVÈRES BRABANÇONS, HAINUYERS, LIÉGEOIS ET NAMUROIS.

André de Huy.

Andrieu, *Andreys*, ou *André de Huy* est un trouvère du pays de Liége, qui tire son nom, comme presque tous ses confrères, du lieu qui lui a donné le jour. Huy est une jolie et forte ville, située sur les bords de la Meuse, à égale distance entre Namur et Liége ; elle fut surtout célèbre par son château, fortifié par la nature et l'art, qui commanda de tout temps la navigation de la Meuse. Il est propâble que cette cité, à laquelle on donne une origine très-ancienne (1), n'eût, au XIIIe siècle, que ce seul poëte, encore n'est-il pas l'inventeur du sujet qu'il a traité en vers. Il a tiré l'unique poëme qui nous soit venu de lui des philosophes de l'antiquité dont il a rimé des extraits.

Alars de Cambrai, dont nous avons longuement parlé dans nos *Trouvères cambrésiens* (*Paris*, 1836, in-8°,

(1) Huy, en latin *Hujum* et *Hojum*, tire son nom de la petite mais très rapide rivière de *Hoyoux*, qui se jette dans la Meuse à Huy même.

pp. 72-75) a traité le même sujet : on ne sait guère quel est celui qui a pillé l'autre; au reste, dans un temps où les communications étaient difficiles et la publicité très-restreinte, les écrivains, poëtes et chroniqueurs, ne se faisaient guère scrupule de se copier les uns des autres ; le plagiat était à l'ordre du jour : on se disait annaliste lorsqu'on rassemblait les lambeaux de toutes les chroniques antérieures, auxquelles on ajoutait, par supplément, les événements contemporains. Les poëtes prenaient avec aussi peu de vergogne les sujets traités par leurs prédécesseurs, auxquels ils mettaient d'autres rimes et quelques légers changements de style. Ce genre d'emprunt était fort commun aux écrivains du moyen-âge. Aujourd'hui du moins, si l'on compile encore, on cite les sources ; il n'y a plus que les poétereaux de province, en possession de faire des couplets de fête et d'anniversaire, qui puisent à pleines mains et sans le dire dans les *Almanachs des muses* et les *Étrennes d'Apollon*.

Quoiqu'il en soit des plagiaires du XIIIe siècle, nous pensons avec M. Paulin Paris, qui a comparé les deux poëmes, qu'André de Huy est le premier qui ait extrait des moralités en vers des œuvres des philosophes de l'antiquité. Son ouvrage est intitulé : *Cest livres fit maistre Andreys de Huy, selonc les auctoritez des anciains philosophes qui sont ci-aprés nomei.* Il entre ainsi en matière :

Je Andreis, qui fu nez de Huy,
Tot sens mençonge et sans ennuy
Vos weil ramentevoir par rime.
De ce que dirent cil meisme
Dou sens desquieus est grans renons,
Dont vos orrés nomer les noms.

Alars de Cambrai s'exprime positivement de la même manière au début de son œuvre, dont le titre est libellé comme suit : *Cy commence li livres estrais de philosophie et de moralités*..... Ses premiers vers sont :

Je Alars, qui sui de Cambrai,
Qui de maint bel mot le nombrai,
Vous weil ramentevoir en rime,
De ce que dirent, il meisme ;
De lor sens est grans li renons,
Or vos en weil nomer les noms.

On voit combien les deux poëtes liégeois et cambrésien marchent d'un pas égal ; cependant l'œuvre la plus complète est celle du trouvère des bords de l'Escaut, la pièce élaborée sur les rives de la Meuse est moins étendue : nouvelle raison de penser, dit M. P. Paris, qu'André de Huy est l'auteur original. Le cambrésien n'aura enfanté qu'une amplification.

Il faut que ce sujet ait paru bien séduisant aux trouvères du XIIIe siècle, puisque nous voyons dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal (n° B. L. f. 283), in-folio à 4 colonnes écrit sur parchemin en l'année 1265, qu'un troisième poëte, du nom de *Jehan,* a positivement rimé les mêmes moralités au f° 186 r° du volume, sous le titre : *Ichi commence li livres estrais de philosophie et de moralité.* Le texte tient le milieu entre celui d'André de Huy et d'Alars de Cambrai ; seulement le sixain d'introduction est converti en un huitain de la manière suivante :

Jou *Jehans,* qui pois (peu) ai de lettre,
I petit me voil entremettre
De faire I livre al miés que sai ;
Car de maint bel mot le nombre ai.

Si voeil ramentevoir par rime
De ce que disent il méisme.
De lor sens et de lor renoms,
Or vos voldrai nommer les noms.

Ce Jean, qui est peut-être de Nivelles (*Jehan li Nivellois*) et qui fait le modeste en disant qu'il est peu lettré, donne, comme ses confrères, les noms et les qualités des *vingt* philosophes de l'antiquité résumés en cinquante vers; puis il étend sa matière sur chacun d'eux séparément et amplifie leurs sentences. *Salomon* est à côté de Sénèque; *Lucain* figure entre *Térence* et *Perse; Diogène* précède *Horace*, et *Juvenal*, *Socrate; Macrobe* ferme la marche.

On ne connait d'André de Huy que ce traité des *Philosophes de l'antiquité*, si tant est qu'il en soit réellement l'auteur. C'est le second poëme d'un recueil manuscrit qui en contient *cinq* et qui appartenait au libraire Techener en 1857. Il a été analysé et indiqué au public par M. *Paulin Paris* dans un excellent article inséré dans le *Bulletin du bibliophile* (avril 1857, pp. 172-174). Le manuscrit dans lequel il est question d'André de Huy, parait avoir été écrit au XIIIe siècle, et il serait venu de l'ancien comté de Bourgogne. On sait du reste quels liens ont jadis uni les Pays-Bas à cette province. M. Techener, grand appréciateur et conservateur des beaux livres, a fait couvrir celui dont nous parlons d'une magnifique reliure en maroquin. Voilà encore André de Huy sauvé de l'oubli pour plusieurs siècles!

Anonyme de Chièvre ou de Mons.

Tous les grands événements religieux et civils, politiques et guerriers, arrivés dans nos contrées durant le moyen-âge, ont été chantés par les trouvères. C'est dans leurs œuvres qu'il faut chercher tout ce qui a ému les peuples, depuis la grande ère carlovingienne jusqu'au xve siècle, époque de la renovation amenée pour la découverte de l'imprimerie; dès qu'une chose ou un homme devenait populaire, la poésie s'en emparait : ce fait n'est pas seulement appliquable à nos localités, il l'est partout. Chez nous, le *Chevalier du Cygne*, *Gilles de Chin*, *Gillion de Trazégnies*, *Baudouin de Flandre*, *Geneviève de Brabant*, les *Quatre fils Aymon*, *Raoul de Cambrai*, *Baudouin de Sebourg*, la *Belle Flore* et tant d'autres ont trouvé leur Homère; voilà pour les hommes : les faits, d'une importance relativement aussi grande pour nos provinces, ont également été chantés; les *Ronds du Hainaut*, dont le poëme n'est pas retrouvé, la guerre de Woeringen, le Tournoi des Dames, ceux de Hem-sur-Somme et de Chauvency, le trespas du comte de Berlaimont, la bataille de Crécy, la rebellion de Flandre, la guerre de Gand, le siége de Namur, sont tous sujets locaux dont les poëtes se sont volontiers occupés. Les trouvères les mettaient en vers avec leur facilité et leur verve ordinaires, les jongleurs et les menestrels s'en emparaient, et s'en allaient par les châteaux, les manoirs et les abbayes, les chantant aux écuyers et pages, aux chanoinesses et aux religieux de la Flandre et du Hainaut. C'est ainsi qu'alors

les hauts faits et les événements importants se vulgarisaient et entraient dans la mémoire des hommes ; la tradition, les copistes et les chanteurs, à défaut d'imprimerie, se chargeaient de les transmettre à la postérité.

Nous avons à raconter un de ces événements qui ne pouvaient se passer sans attirer à l'instant l'attention des rimeurs hainuyers. Il est tellement dramatique qu'il dut causer une vive émotion au commencement du XIVe siècle lorsqu'il arriva. Il se divise en deux épisodes bien distincts. Le premier acte se passa en 1322 à l'abbaye de Cambron, de l'ordre de Citeaux-sous-Clairvaux, près de Chièvres en Hainaut ; le dénoûment eut lieu, quatre années plus tard, à Mons, sous les yeux même du comte de Hainaut.

Le vieux poëme composé sur ce sujet n'est pas parvenu tout entier à notre connaissance ; seul des œuvres souvent un peu trop mondaines de nos joyeux trouvères, ce fragment trouva grâce aux yeux des religieux de Cambron et fut conservé dans le monastère. L'historien de cette abbaye, *Antoine Lewaitte*, 37e chef de cette maison, en publia des passages dans son histoire de Cambron, imprimée à Paris, chez les fameux typographes *Cramoisy*, en 1672, in-4° (1). Ce livre nous a été très-utile pour la relation que nous mettons sous les yeux du lecteur.

Nous allons laisser parler, autant que possible, dans la

(1) Voici le titre exact de cet ouvrage : *Historiæ Camberonensis pars prior* (et altera) *sive diva Camberonensis a Jvdæo perfido qvinqvies icta crventata, dvobvs distincta libris. Accedit et Divæ Lvmbisiolanæ, sive à Ceraso, juxtà Camberonem historia. Authore reverendissimo D. Antonio Le Waitte, abbate Camberonensi ord. Cistercii.* Parisiis, ex typogr. Cramosianâ, 1672, in-4° de 14 fol. limᵉ, 44, 682, 136 et 37 pag., fig.

narration du fait, le trouvère contemporain et un autre écrivain du temps qui a relaté l'événement en humble langue romane.

La riche abbaye de Cambron, fondée en 1148 par Anselme de Trazégnies (1), seigneur de Perronne-les-Binch, chanoine et trésorier de Soignies, avait déjà donné naissance à celles de Fontenelles-lez-Valenciennes, du Refuge d'Ath, de Spinlieu-lez-Mons, et était tranquillement dirigée en 1322 par le bon Nicolas de Harchies, son 13e abbé, lorsqu'un sacrilége effroyable eut lieu dans son église consacrée en 1240 par l'abbé Baudouin de La Porte, de Tournai.

Voici comment le fait se révéla.

On avait coûtume de recevoir avec bienveillance à l'abbaye un certain Guillaume, juif soi-disant converti, filleul du comte du Hainaut, Guillaume Ier dit le Bon, et sergent de la cour de Mons. Il était souvent l'hôte de Cambron quand il se rendait à Ath ou dans les châteaux des environs.

Un jour se trouvant à l'église de l'abbaye, il vit une représentation de la Vierge Marie, dessinée au crayon rouge sur une paroi enduite d'argile. Cet aspect le jeta tout à coup dans une singulière fureur ; il se rua vers cette image, lui adressa cent grossiers blasphèmes et la frappa de sa hallebarde par cinq fois différentes. Jean Manduvier, charpen-

(1) Gazet la dit fondée par saint Bernard. (*Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*. Valentiennes, in-4°, p. 94).

tier du couvent, témoin de ce sacrilége, a déclaré que le sang jaillit de la blessure faite à la madone par le juif :

Et dist que l'image peinte
Avoit li fauls juifs si pointe
De sa glaive si cruellement
Que sang en yssoit à présent.

La relation en prose dit :

« Premiers par li relation Joh. Manduvier qui vi que « Wuillames li juiwes feri V cops a l'osteil de Cambron le « ymagene de la viergene marie, il dit por certain qu'il vi « de l'un des cops yssir une goutte de sang. »

Le charpentier voyant le juif retourner à plusieurs reprises vers l'image et la frapper en faisant cinq fois jaillir le sang, ne pût maîtriser sa fureur ; il courut sur le traître Guillaume et leva sur lui sa hâche pour fendre la tête de ce mécréant. Heureusement un religieux convers de l'abbaye, nommé frère Mathieu de Lobbes, le retint et parvint à lui persuader qu'il valait mieux porter plainte au seigneur abbé, à qui il appartenait de connaître d'un tel attentat et d'en faire punir exemplairement l'audacieux auteur.

Le bon abbé, déjà affaibli par l'âge, fut, à cette nouvelle, accablé de douleur; il assembla tous ses moines en chapitre, et, d'un cœur ému et d'une voix altérée, il leur soumit le fait insigne de l'outrage commis contre la sainte image de la mère de Dieu dans l'enceinte même de l'abbaye, et il mit en délibération ce qu'il convenait de faire en cette grave conjoncture. On décida d'envoyer des députés au souverain pontife et de lui soumettre ce cas difficile et exceptionnel. Cette mission de confiance fut dévolue aux deux

témoins oculaires, Jean Manduvier et Mathieu de Lobbes, afin que la vérité sortît plus naïve et plus entière de leurs dépositions.

Jean XXII, pape d'Avignon, qui avait succédé à Clément VII, reçut les deux envoyés du prélat de Cambron et les écouta avec attention ; le fait lui parut si grave qu'il crut devoir en écrire directement au comte de Hainaut pour en obtenir une punition éclatante.

Le bon comte Guillaume fit incarcérer son indigne filleul qui fut confronté avec ses deux accusateurs. Il nia audacieusement son méfait, ce qui le conduisit directement à subir toutes les horreurs de la torture ordinaire et extraordinaire. Quelques dures que fussent ces épreuves, sa robuste constitution y résista et sa force morale n'y perdit rien. Il persévéra effrontément dans ses dénégations, les plus horribles douleurs ne purent lui arracher le plus léger aveu; force fut de le relâcher : on le réintegra même dans ses fonctions de sergent de la cour de Hainaut, ce qui fut, disent les chroniques, un scandale affreux.

Cette impunité troubla les jours de l'abbé Nicolas de Harchies ; il en conçut un chagrin intérieur qui mina sa vie : il ne se crut plus capable de supporter le poids des affaires du monastère de Cambron et il déposa sa dignité abbatiale entre les mains de son prieur Nicolas de Hove, comme son prédécesseur, Jacques de Montigny, en avait usé en sa faveur dans l'année 1308.

Ceci se passait vers 1323 : Nicolas de Harchies ne survécut guère à la résignation de ses pouvoirs ; il ne vécut pas assez pour voir le châtiment du juif, car si cette puni-

tion se fit attendre pendant quelque temps, elle n'en atteignit pas moins sûrement le coupable, ainsi qu'on va le voir.

Quatre ans plus tard, en 1327, un miracle étonnant fit grand bruit en Hainaut; le nommé *Jehan li Flamens*, vivant aux Estinnes, près Binche, vieillard débile et paralytique, eut la nuit, dit la légende, une vision dans laquelle un ange envoyé par la Vierge, lui commandait d'aller venger son image meurtrie et maculée en l'église de Cambron ; et cela cependant que le traître juif se tenait bien coi et se croyait oublié. « Enuit esteit deu tout delivret, dit la « vieille chronique romane, quand li Viergene Marie sus- « cita l'esperit d'un homme de Lestines quon appelloit « Jehang li Flameng, et luy dist en vision quil vengeast « le vilenie et le despit que li faux convertis li avoit fait. »

Puis, ajoute le trouvère :

Au lit de celi vint tout droit
O il endormis se gisoit,
Nostre Dame si l'appella :
— Bien amy Jehan, cœur ten va
A Cambron tost vir mon image
Qui navrée est au visage.....

Mais, disait le pauvre vieillard, comment marcher sans jambes, et combattre sans bras? — Sois fort d'âme et de cœur, répondit l'ange au paralytique et bientôt Dieu te guérira ! — Ensuite il disparût.

Li Flamens étonné, sans être encore convaincu, alla conter le tout à son curé en se confessant; celui-ci lui conseilla d'attendre une seconde semonce ; elle eut lieu : bien plus, la troisième nuit, la Vierge apparut elle-même, navrée et sanglante comme dans son image mutilée, et elle

ordonna impérativement au vieillard de partir pour la venger.

Le débile malade qu'anime la foi n'hésite plus. Il se lève, se vétit et se prépare au voyage, très-étonné de retrouver l'usage de ses membres et de se sentir fort et ingambe. Il part pour l'abbaye de Cambron avec son pieux ami qui le guide et le conseille. Arrivé au couvent, le premier soin de Jehan est d'aller visiter l'image de Marie et son cœur s'indigne plus vivement encore à l'aspect des marques sanglantes que le temps n'a pu effacer ; il se présente alors devant l'abbé de Hove et l'entretient du sujet qui l'amène. Le bon prélat ne peut s'empêcher de lui faire quelques objections tirées de son âge et des traces de sa maladie que porte son visage ; il croit qu'il ne pourra combattre le juif avec avantage dans cet état physique. — « Je le puis, répond Li Flamens, tant que la Sainte Vierge me soutiendra. »

L'abbé prend le curé des Estinnes à part, lui demande si cet homme est dans son bon sens, et si ses facultés intellectuelles ne sont pas altérées comme cela n'arrive que trop souvent chez les vieillards — Rien de cela n'est à craindre, répond le pasteur, cet homme est un ancien et fervent serviteur de Marie, il vécut toujours pieusement, son esprit est sain et son corps l'est devenu depuis qu'il est soutenu par la divine mère du Christ — Rien n'est impossible avec un pareil auxiliaire, ajoute l'abbé, laissons agir le zèle de ce brave homme, et que la volonté de Dieu soit faite.

Le vieux Jehan était décidé à en appeler au jugement

de Dieu : dès qu'il eut l'assentiment de l'abbé de Cambron il s'achemina vers Mons où résidait, en l'absence du comte Guillaume-le-Bon, retenu en Hollande, le grand bailli de Hainaut Robert, seigneur de Manchicourt, qui en avait tous les pouvoirs (1). Voici comment notre trouvère hainuyer introduit Li Flamens à la cour :

Puis vint à Mons ni s'astarga (n'y perdit pas de temps)
Jedans, le Baillieu demanda :
Qui li enseigna estanment (de suite, *instanter*).
Si le salua hautement,
Puis luy a dis : — Douls sire, oyès :
C'est li iuwif renoyés (renié)
Qui Nostre-Dame despita (brava, méprisa)
Scachiés sen..... mara...

L'historien Antoine Lewaitte avoue ici n'avoir su lire le vieux poète roman ; on voit effectivement dans les fragments qu'il nous en a transmis, que l'écriture comme le style des trouvères étaient souvent lettres closes pour le bon abbé.

Quoiqu'il en soit, d'après le texte on croit que Jehan li Flamens et ses témoins accusent de nouveau l'infidèle converti d'avoir commis le sacrilége, puis, par la faveur de seigneurs de la cour, d'avoir corrompu les juges et les exécuteurs chargés de le torturer :

Mais li leres (voleur, brigand) plainter (abondance) d'avoir
Eut, et des seigneurs à son voloir
Qui li aidoient grandement,
Dont fust escapé vrayement,
Quand Nostre-Dame n'oublia
Le mesfait qui chieux fait li a

(1) En 1327, selon Vinchant et ses copistes, le grand bailli de Hainaut était Robert de Manchicourt, mais le jugement rendu par ce même grand-bailli contre le juif, et libellé en latin, dit que ce personnage portait le nom de *Willelmus* (Guillaume). — Voyez *Ant. Le Waitte*. p. 61.

Le juif est mandé devant le grand bailli et mis en présence de son nouvel accusateur. Il nie effrontément, lors Jehan li Flamens dit :

« Comment osas-tu despiter
« L'image ensi navrer?
« Géhir ten feray ton mesfait
« Venus yés ores à mes plait. »
Lors a son gaige jus (à terre) giéteit,
Et li anvier la releveit.
Et dit qu'il s'en deffendera
Et que moult bien s'en purgera.
Dist li Baillieus : « — Jehans, oiés,
« Ne soyés de vous si hastés
« Prendant de li or et argent.
« Je vos loe bonnement.
« — Si Dieux meit et bonne foy,
« Dist Jehans, teneit ma foy
« Men avay maille ne denier
« Camp veel avoir, or desplestier (défier). »
Adonc dist le Baillieu : « — Jehan,
« Laissés nous conseiller avant,
« Car quand devant my demandra
« Sa *quarantaine*, il aura. »

Jehan li Flamens tint bon : on les sépara ; ils furent mis en charte privé pendant quarante jours pour se préparer au combat, c'est ce qu'on appelait faire sa *quarantaine*. Là, les champions s'exerçaient à la lutte et au maniement du bâton avec certains maitres en fait de ces armes et que l'on appelait *bretons* (1). Le trouvère continue ainsi son récit :

C'est droiture et c'est raison
Wiflames manda un breton.

(1) On nomme encore aujourd'hui *batonistes bretons* les professeurs d'une sorte d'escrime qui consiste à jouer du bâton : les experts en ce genre d'exercice ne craignent pas plusieurs antagonistes armés de sabres et d'épées. C'est de ce mot *breton* que sont venues les expressions *brette*, *bretteur* et *bretailler*.

Et Jehans un autre ensement (également),
Ensi furent moult longuement.
Tant que on eut le camp fermeit
Destackiet (palissadé) bien et cordeit..... (1)
Quand Willames ou camp entra
Saveis-vous qui li amena ?
Scachiés de vrais uns chiens tous noirs
Ce fu li ameiniés ses roys.
Et quand Jehans ou camp entra
De sa diestre main se saigna (fit le signe de la croix)
Quant et faire s'orison
En très grande dévotion.....
Dist le Baillieus. « — Ensemble aleis,
» Et feis ce que vous deveis !
Adont se traïssent tout arrière
Puis va viers l'autre à laude chière, (à visage courroucé).

La vieille chronique romane que nous avons déjà citée, rend ainsi compte de l'issue du combat : «Et dedans li quarantaine qu'il aprendroient à escrimir, li juvis mauvais « fist faire espirement (expériences) teils que se Jehans li « Flamens euvist... passetu, l'euvist premiers jus, il euvist « estet desconfit. Et le Viergene Marie li aida, parquoy il « n'en fust mie grandement greviés. Après li devant dit « Jehans fit le camp et eut victoire et gehi (avoua) li Juvis « ains qu'il fust mis à mort ; tout le fait ensi que fait « l'avoit à Cambron l'abbie, et tout ce fut par la viergene « Marie. Et si li Campions Nostre Dame euvuist estet « desconfit, toute la chrestiené euvuist estet desconfie de « foy et de créance. Mais le viergene Marie ne le veult mi

(1) Le champ du combat dont il est question dans ce vieux poème fut placé hors la porte de Mons qui conduit à Tournai, au lieu dit le *Parc* : on l'entoura d'une clôture et on tendit des cordes pour former des séparations dans la lice. Depuis on bâtit en ce lieu même une chapelle dédiée à *Notre-Dame de Cambron* en mémoire de ce combat.

« souffrir..... et ce fu fait que li devant dit Juvuis « fu vaincus en l'an de grâce mil cccxxvj en un mardi viij « jours dedans li mois d'apvril. »

Le vieux trouvère de son côté termine son récit de la sorte :

Ce jour eut Jehan grand valloir
Dont eust eut grand avoir,
Mais on ne veut maille, ne denier,
Ains s'en alla sans attargier
A Bouloigne en pelerinage
Moult dignement fit son voyage.

Et à Cambron s'en retournat
Tantost après il s'en r'alla
En Avignon pour impetreir (obtenir)
VIe iours ensi och compter
De pardons de par Saint Père.
Avant parlier ceste cose clére
Fu Roys de France sans dangier.

Chieux qui les pardons li donna
(En genoux Jehan) le bailla
En soupirant moult humblement
Et il le recheut dignement.
Et à Cambron les apporta
U moult bien et de foit a.
Cil sont en bulle de Saint Pere
En present la Viergene Mere
Qui si cxucusement fut plaié
Dou fauls juvuifs cui Dieux maldie (maudit).

En cest lieu bien le peut-on vir
Qui sen filz et li veult servir
Car moult de biel serviche y sont
Fait, pour li et en sen nom,
Car la dame le lieu moult aime
As miracles pout souvent maite
Dont aucuns feront mention
Chi apres véïr les puet-on.

Suit la liste des miracles opérés par Notre-Dame de Cambron que le bon abbé Le Waitte n'a pu lire dans l'œuvre du trouvère dont il avait dejà tronqué les mots, ainsi qu'on peut le voir dans les fragments cités, c'est pourquoi il publia les miracles en latin. Nous en ferons grâce au lecteur.

On a pu voir assurément, par le récit de cet épisode, combien il était de nature à faire impression sur les populations du Hainaut au commencement du XIVe siècle. Tous les faits de ce petit drame sont saisissants d'intérêt et peignent parfaitement les mœurs de l'époque : Un juif se convertit, est tenu sur les fonts baptismaux par le comte Guillaume de Hainaut qui lui donne un poste à sa cour ; la vue d'une madone ranime sa vieille haine contre la mère du Christ, il frappe son image par cinq fois, un premier miracle en fait jaillir cinq jets de sang. Un ardent catholique, témoin de ce sacrilège, veut lui fendre la tête d'un coup de hâche, il en est empêché par un jeune religieux. L'affaire est portée devant le Pape qui s'en plaint au comte et en exige punition. L'accusé nie son crime ; appliqué à la question, il résiste aux tortures dont peut-être sa fortune et son crédit lui adoucissent les épreuves, et il retrouve son innocence et ses fonctions de sergent à la cour du comte. Ce triomphe de l'impunité fait mourir de chagrin le supérieur de l'abbaye où le sacrilège a été commis. Quatre ans après une vision nocturne enflamme un vieillard paralytique d'une louable ardeur de venger l'honneur de la Vierge outragée ; un second miracle le remet sur ses pieds et lui donne la force de la jeunesse ; il invoque le jugement de Dieu entre lui et le juif qui nie

son infamie. Le duel est accordé, le champ clos est tracé aux portes de Mons, et les deux champions, après s'être exercés pendant quarante jours, sont mis en présence. D'un côté s'avance un vieillard débile sur la face duquel la maladie laisse encore des traces ; de l'autre se dresse un vigoureux athlète que les douleurs de la torture n'ont pu vaincre : mais le premier a mis sa confiance en Dieu et en sa mère divine, et arrive en se signant, tandis que le second n'est suivi dans la lice que d'un chien noir qui semble la représentation du démon prêt à prendre son âme. Bref le juif fort est vaincu par le chrétien faible qui sort triomphant de la lutte. Ce dernier va en pélerinage remercier Notre-Dame de Boulogne en grande vénération dans le pays, puis il court se jeter aux pieds du Saint Père pour recevoir sa bénédiction et lui demander d'accorder les indulgences à tous ceux qui désormais serviront dévotement la sainte Vierge à Cambron.

Tandis que le vainqueur se livre à ces soins pieux et reconnaissants, le vaincu est livré aux bras séculiers et condamné à être pendu par les pieds, la tête en bas, et son corps à être dévoré par des chiens affamés.

On ne doit pas s'étonner qu'un tel drame, tout-à-fait dans le goût du moyen-âge, ait occupé la verve des trouvères ; celui qui a saisi ce sujet au vol devait appartenir au pays : Il était de Mons ou des environs, et très certainement il avait vu le jour en Hainaut pour être si bien au courant des petits détails de l'événement, et de la série des miracles qui se succédèrent rapidement sur les lieux mêmes où se trouvait l'image de Notre-Dame de

Cambron. Peut-être ce poète hainuyer est-il celui-là même qui, sous le voile de l'anonyme aussi, traita également en vers de huit syllabes et d'un style similaire, l'histoire du trépas du comte de Berlaimont et de ses funérailles tragiques faites à Valenciennes en 1311, environ quinze années avant l'événement que nous venons de relater. Nous croyons remarquer entre les deux petits poèmes contemporains une affinité qui semble les rendre enfants d'un même père (1).

Les trouvères ne furent pas les seuls à s'occuper du sacrilège commis à l'abbaye de Cambron : ce sujet fut reproduit dans les vieilles tapisseries d'Arras et de Flandre (2) ; la peinture s'en occupa plusieurs fois ainsi que nous le dirons ci-après. La gravure s'en empara également et Théodore Galle, d'Anvers, sur les indications du savant Aubert Le Mire, en dressa quatorze estampes qui parurent en 1607 (3), La poésie latine ne voulut pas demeurer en reste : le père *Quentin du Ray*, bénédictin, en fit une tragédie en vers latins représentée en 1665 au collége de Grandmont qu'il dirigeait avec succès. On a conservé longtemps à Cambron le bâton et le bouclier du vieillard vainqueur, et on a bâti une belle chapelle au lieu où était

(1) Le récit du trépas et des obsèques de Gilles de Berlaimont mis en vers romans, a été publié par nous sous le titre de : *Le triumphe des Carmes*, dans les *Archives du Nord*, 1re série, t. 3, p. 345, et tiré à part en 1834, in-8° de 33 pages.

(2) *Historia Camberonensis. Auct. Le Waitte*, 1672, in-4°, page 49 et 55.

(3) *Historia B. Virginis Camberonensis, iconibus illustrata studio Aub. Miræo Theodorus Gallæus excudit. Antwerpiæ* 1607. in-12. 14 figures, rare.

peinte l'image qui s'est conservée pure et immaculée pendant des siècles et a servi de retable à l'autel de la chapelle. Un autre oratoire, sous l'invocation de la même Notre-Dame, fut élévé aux portes de Mons sur le champ de bataille où s'escrimèrent les deux champions.

Un honnête versificateur des temps modernes, messire Claude-François Doyen prêtre-curé de Trévillers, au comté de Bourgougne (*sic*), a fait allusion à cet événement dans un poème de sa composition, imprimé à *Einsidlen* en 1701 (1), dans l'imprimerie particulière de la célèbre abbaye de Notre-Dame des Ermites. Le bon curé passant en revue toutes les madones célèbres qui ont fait des miracles, décrit les chapelles et temples qui leur furent élevés en tous pays et arrive en Hainaut après de longs circuits. Voici comment il s'exprime sur le sujet qui nous occupe :

A la porte du Parc, *à Mons* une chapelle, (2)
D'un détestable juif l'histoire se renouvelle,
Lequel par *Jean Le Faivre* en singulier combat
Fut vaincu pour avoir commis un attentat
A l'égard de la vierge en une sienne image
Qu'on nommoit de *Cambron* : après lequel outrage
Son misérable corps fut pendu tête en bas
Pour être exemple à tous de cet horrible cas.

Ces vers, composés quatre à cinq siècles après ceux des trouvères, ne leur sont pas préférables : nous y voyons seulement que le curé de Trevillers pratiquait audacieu-

(1) *Histoire de Nostre-Dame des Ermites*, en vers françois. Petit in-8°, impr. à *Einsidlen*, par *J. Henri Ebersbach*, avec fig. page 187.

(2) Voyez de sieur de Hautport.

sement l'enjambement plus de cent ans avant M. Victor Hugo : il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil.

On a gardé le souvenir de deux curieuses peintures qui représentent l'histoire de Notre-Dame de Cambron. La première date de 1587. En cette année, Antoinette de Maulde, fille de noble homme Léon de Maulde, religieuse professe au couvent de Marquette près Lille, était affectée d'une infirmité telle qu'elle ne pouvait ni s'asseoir, ni se tenir debout. Depuis sept ans la science s'était exercée vainement à lui rendre la santé ; son état paraissait être devenu chronique et désespéré. N'ayant plus d'espoir dans les ressources humaines, Antoinette implora les secours divins et alla s'adresser à Notre-Dame de Cambron. Ce pélerinage réussit, elle guérit et recouvra une si parfaite santé que son abbesse Marguerite de Bachimont étant décédée le 11 mai 1596, elle fut élue à sa place le 4 août de la même année, et gouverna l'abbaye de Marquette jusqu'au 2 décembre 1609. Sa reconnaissance pour la vierge de Cambron la porta à faire exécuter un tableau qu'elle fit suspendre à sa chapelle en forme d'*ex-voto* ; il portait l'inscription suivante qui donne la description du sujet d'une manière assez peu poétique quoiqu'en vers :

Dame Anthoinette en ce lieu surnommée
De Maulde, a fait cette Vierge honnorée
Tout au plus peindre et représenter
Comme en Cambron ; afin qu'il soit mémoire
Du grand miracle et solennelle histoire
Que vous oyrez présentement réciter.
Laquelle dame Anthoinette dite cy devant
Six ans deux mois debile et impotente
Auoit esté cette Dame présente
Sans espérer aucun allégement.

Mais l'humble Vierge, en septembre l'onziesme
De l'an cinq cens, mil quatre-vingt septiesme
La reguerit du tout entièrement.

Au siècle de Rubens, lorsque tous les grands faits religieux et traditionnels se perpétuaient par la peinture, on fit un tableau fidèle de cet épisode dramatique de l'histoire de Cambron. Une toile de six pieds carrés reçut les principales phases de ce mémorable événement. Au centre de la composition était représentée la madone vénérée de l'abbaye de Cambron, et tout autour l'artiste avait groupé une foule de petits médaillons rappelant les scènes diverses du juif et de son antagoniste retracées si vivement par le vieux trouvère. Dans un coin de la toile, on voyait un portrait d'une dame en costume religieux peinte à la manière d'Holbein. Ce morceau était-il une reproduction plus moderne de celui exécuté par ordre de dame Antoinette de Maulde, en 1587, ou bien se trouvait il être un *ex-voto* nouveau produit par un miracle postérieur? Quoiqu'il en soit on lisait au bas de la peinture, ces mots écrits en lettres d'or : *Nostre Dame de Cambron* 1620.

Ce tableau historique resta vraisemblablement à l'abbaye de Cambron jusqu'à la première révolution française, fatale à tous les cloitres. Il fut, comme toutes les curiosités des abbayes, livré au pillage et à la friperie. Par respect pour tout ce qui se rattache au culte, respect qui ne fut jamais totalement perdu en Belgique, on le dépaysa ; il fut porté à Paris où tot finit par aboutir ; là, il fut acquis en 1835 par M. P. Hédouin, de Boulogne, poète et compositeur ami des arts surtout et amant passioné des objets curieux. La vue de ce tableau-légende inspira à son possesseur l'idée

d'écrire une nouvelle sur ce sujet tant soit peu rajeuni. Sa riche immagination s'écarta légèrement de l'histoire sans altérer toutefois la couleur locale, et il sortit de sa plume une jolie brochure intitulée : *Le Sacrilège, chronique de la Flandre au* XV*e siècle. Calais, E. Leleux* 1849, pet. in-8° de 31 pages.

C'est ainsi que depuis le trouvère contemporain et le chroniqueur en langue romane qui recueillirent les faits au moment même où ils se passaient, jusqu'au milieu du sceptique 19e siècle, le miracle de Cambron, ce sujet à la fois touchant et terrible, a servi successivement de matière, durant cinq cents ans, à la poésie et à la prose romanes, à l'architecture, à la peinture, à la gravure, à la poésie latine et même aux écrivains modernes. Cet événement, qui prenait naissance dans la naïve et profonde croyance de nos pères, fit donc, comme on le voit, une vive et longue impression sur les esprits; la tradition s'en transmit dans les familles de père en fils; le chant du trouvère fut longtemps répété, puis quand le langage changea ses formes, ce ne fut plus que comme légende que le souvenir s'en conserva. La pierre, la toile, le burin nous en ont donné quelques épisodes curieux; espérons qu'un jour le poëme entier du chanteur contemporain sera retrouvé et qu'on pourra ainsi reconstruire dans toutes ses parties ce petit monument poétique et historique du Hainaut au XIVe siècle.

Nous avons tout lieu de penser que l'épitaphe suivante inscrite sur une plaque de bronze en l'abbaye de Cambron en l'honneur d'un de ses bienfaiteurs Baudouin de Peruvès,

grand Bailli de Hainaut, mort en 1315, est l'œuvre du trouvère qui a composé l'histoire du Miracle, etc. Cette pièce est de beaucoup supérieure, par la pensée et le style, aux épitaphes de la même époque :

Chy gist dessous ceste lame
Un chevalier dont Diex ayt l'ame
Baudouin qui de *Peruvès*
IV ans fut nommés
Et bien soit la pierre polie,
Si est la cars desous pourie,
Il fut pau a che que nous sommes,
Et che qu'il est bientost seromes
Tu Princes qui te vués sauver ;
Chascun-jour te dois chy mirer
Prens les meilleurs a ton conseil,
Si garde bien ta conschience
Ke Diex ne te doinst grief sentence
Et s'oste tous mauvais usages
De tes lieux, si feres que sage,
Et ne tient Prevost, ne Ballieu,
Plus de deux ans si fait lieu.
Chiaux qui veillent parler à toi
Fait leur droit et hatife loi.
Conseillers ayes bons et loyaux
Et soiez toujours de sur iaux.
Si crein Diex et le sert en tout tans
Et soiez viers lui repentant :
Devos, humble et patiens.
Et débonnaires a tous gens.
Ensy venras en paradis
Que Diex proumet a ses amys.
Et vous convent de Cambron
Prié pour same tout par nom.
Car il C. S. de Paresis
Par an vous lait pour ses obis.
A convertir en le pitanche
Kayes tous de luy remembranche.
Et vous prie encor ly mors
Ky en ces pierres est enclos

Ke l'image de Nostre Dame,
Ky sera mise dessus se lame,
En chantant glorieusement
Au samedy devotement.
Salve tout communement
Or prions Diex ke ne l'oublie
Et que dou ciel luy doins la vie
Amen, amen chacun le die.

Hist. Camberonis (*Le Waitte,* p. 253) 1672, in-4°.

Anonyme de Namur.

Un événement important pour le comté de Namur a donné naissance à un chant du XIIIe siècle, dont l'auteur a cru devoir se cacher sous le voile de l'anonyme, probablement parce qu'il traite fort mal, dans ses vers, les Flamands et les Hainuyers, ses voisins. Ces couplets historiques et un peu satiriques ont dû être pendant longtemps répétés dans le comté et les environs, et la tradition s'en est si bien conservée que, quand le P. *De Marne*, jésuite, né à Douai en 1699, se mit à faire l'*Histoire du Comté de Namur* (publiée en 1754, in-4°), il recueillit cette chanson, alors connue sous le nom de *Chanson de Namur*, et il l'inséra (p. 278), malheureusement avec quelques incorrections, dues sans doute à l'altération produite par le temps (1).

L'événement retracé dans ce chant date de 1256 à 1258. Henri III, dit *le Blond*, comte de Luxembourg, profitant d'une révolte des habitants de Namur contre Marie de Brienne, épouse de Baudouin, empereur de Constantinople, chercha à faire revivre les prétentions de sa mère sur le marquisat de Namur. S'étant présenté, la veille de Noël de l'an 1256, devant la ville, les habitants lui en fa-

(1) Dans la seconde édition du même ouvrage, donnée par *J. N. Paquot, Bruxelles, Jos. Ermens*, 1781, pet. in-8°, on retrouve cette chanson plus correcte, page 257, de la 1re partie.

cilitèrent l'entrée. Peut-être avait-il essayé, pour en ouvrir les portes, ce qu'on appelle la clé d'or.

L'impératrice, surprise par cet événement, n'eut que le temps de sortir du château, et de laisser au bâtard de Wesemaele, qui y commandait, l'ordre de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Puis elle alla partout solliciter des secours ; elle chercha à réunir les parents et alliés de la maison de Brienne en Champagne, quelques chevaliers français et d'anciens serviteurs. La comtesse de Flandre, qui connaissait le malheur, n'hésita pas à envoyer à l'impératrice un secours considérable commandé par Baudouin d'Avesnes, son fils.

Entre temps Francon de Wesemaele soutenait le siége du château de Namur, si bien situé et si fort, avec un admirable courage et au milieu de toutes les privations ; il serait parvenu à conserver cette place à sa maîtresse, si l'armée de secours avait fait son devoir. Malheureusement Baudouin d'Avesnes y mit une mollesse affectée qui faisait prévoir le dénoûment. Au lieu de tomber énergiquement sur l'armée de Luxembourg, fatiguée par dix-huit mois de siége, Baudouin passa quinze jours à reconnaître les environs de Namur, qu'il savait de reste ; enfin tous ses efforts aboutirent, en dernier lieu, à signer avec les Luxembourgeois une trève de quinze autres jours, pendant lesquels il fut stipulé qu'on ne pourrait introduire ni hommes, ni vivres dans le château.

Il y eut nécessairement trahison de la part de Baudouin d'Avesnes, qui se rappella mieux ses liaisons de jeunesse avec Henri de Luxembourg que le serment fait à Péronne

entre les mains de St-Louis. L'impératrice se croyait si assurée du succès et était si confiante dans l'honneur et la valeur de Baudouin, qu'elle signa à Binche, le 11 juin 1258, un ordre adressé au gouverneur du château de Namur de recevoir les gens de la comtesse de Flandre, lorsqu'ils s'y présenteraient.

Les Champenois, voyant la tournure des affaires, se retirèrent outrés de dépit; les Flamands, abandonnés des Français, se débandèrent à leur tour, et le comte de Luxembourg put à son aise continuer le siége du château. Le brave Francon de Wesemaele ne s'en défendit pas moins bien. Il mit toute la vigueur et l'énergie possible pour repousser l'attaque, et ne se laissa pas plus toucher par les offres et conditions avantageuses du comte que par ses assauts redoutables. Il ne songea à capituler que quand faute de vivres, il se vit réduit à la dernière extrémité. La place se rendit le jour de St-Vincent 1258 (22 janvier). Cette brillante défense lui acquit tant de réputation que s'étant attaché dans la suite à Charles d'Anjou, roi de Sicile, ce prince lui fit l'honneur de le mettre au nombre des cent braves choisis pour combattre avec lui contre Pierre, roi d'Aragon.

CHANSON DE NAMUR — 1258.

Ms. Coislin, coté 2742, jadis à la bibl. St-Germain-des-Prés.
Ms. de la bibl. impl^e 1989, St-Germain, f° 142 r°.

1.

Prise est Namurs, cuens Henri est dedans,
Tant ait souffert lou siège et andureit;
Or ait chastial riche et fort et douteit (redoutable)
Poe priset mais Hainnueirs et Flamans,

Ke li babau fissent devant Namur.
Et s'estoient de trèves aséur
Des mee nut (minuit) s'an alèrent fuant,
Et leur harnax (bagages) mavaisement laixant.

2.

Or vont Flamant lor perde demandant
Et trowes (trèves) fraintes crient à partir ;
Lor mavestiet (lâcheté) veulent ensi covrir,
Mais ne lor valt, trop est apparissans.
Jà prodome rendre ne jugeront
Ceu ke mavais par mavestiet perdront ;
Ki doit gardier mues (mieux) lou harnax ke cil
Cui il estoit? cui lou demandent-il.

3.

Contesse, à tors dou conte vos plaindés,
De vos homes mues plaindre vos dovriés,
Kil ne valent miés l paigne viez.
Bien les avons maintefois aproveit.
A Bovigne avint jà vert Fransois,
Et en Holande asimant (également) par dous fois ;
A Poilavache à tans contre Toniol (1)
Puis perdirent il cuer, honor et harnax.

Ces couplets historico-satiriques furent composés par un Namurois vexé, ou au moins par un Wallon, partisan des Français. Il traite si mal les Hainuyers et les Flamands, il leur reproche si vivement leur défaite à Bouvines en 1214, leurs pertes en Hollande contre Guillaume, roi des Romains, et le siége de Poilavache en 1238, où ils perdirent *cœur, honneur et bagages*, comme dit la chanson en finissant, qu'il faut évidemment que ces vers soient sortis du cerveau d'un ennemi déclaré des Flamands.

---

(1) *Paquot* soupçonne que ce *Toniol* défendait *Poilavache*. M. *Le Roux de Lincy* a lu *Tomes*. (*Recueil de chants historiques français. Paris, Gosselin*, 1841, in-12, t. 1 p. 211).

Anonyme du Quesnoi.

Nous classons, sous le titre d'*Anonyme du Quesnoi,* un trouvère inconnu, qui pourrait aussi bien être donné à la ville de Mons ou à celle de Valenciennes ; mais puisqu'il a nommé le Quesnoi dans sa chanson, il se pourrait qu'il fût habitant de ce lieu ; dans tous les cas, il est du Hainaut, et il fait partie de cette pleïade de chanteurs dont le poète Clément Marot disait :

« Ceux du Hainaut chantent à pleines gorges ».

Notre trouvère chantait donc, et dans ses couplets il s'étonnait et se demandait pourquoi on adressait si exclusivement des vers aux dames, au détriment des damoiselles qui les valaient bien. Il faut savoir qu'à cette époque on nommait *dames* les femmes nobles et *damoiselles,* même lorsqu'elles étaient mariées, les vilaines, (ce qui ne veut pas dire qu'elles n'étaient pas jolies).

Le poète trouve qu'une damoiselle a bien son mérite : d'abord, on l'aborde facilement et on la voit tous les jours, tandis qu'une grande dame est d'un accès difficile et dangereux, si elle ne possède pas quelque réduit particulier et propre à un rendez-vous. Enfin, le trouvère envoie sa chanson au Quesnoi où se trouvait au moyen-âge, un château habité quelquefois par les comtes de Hainaut, qui y tenaient

leur cour pendant la saison des chasses dans la forêt de Mormal qui en est voisine (1).

Voici la chanson de notre anonyme ; elle se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque impériale portant le n° 7613, folio 142 verso, in-4° vélin, venant du savant Claude Du Puy. On y trouve un air noté sous les vers du premier couplet :

Mervilliés (étonné) me sui forment (grandement),
Et si ai-je moult pensé
Par quel raison si souvent
On a des dames chanté,
Et on a entr'oublié
Damoiselles de valour
Que autant ont de douchour
Que dames ce m'ont semblé?

D'aussi bel acesmement (atours)
Et d'aussi grande biauté
Sont damoiselle qui prent
Esgart à la vérité ;
Quar tant de joliveté
Y aprent-on et d'onnour
Et si puet-on chascun jour
Avoir bonnement hanté.

Mays quant ancun amans tent
A ce qu'il ait enamé
Dame qu'à s'amour entent
De sa bone volenté,
Il ne puet avoir parlé
N'estre avoec li à séjour,
S'elle n'a aucun destour
Ou aucun lieu bien privé.

(1) Les armes de la ville du Quesnoi, tirées à la fois de son nom et de son voisinage de la forêt de Mormal, sont d'argent à trois chênes de sinople, sur une terrasse de même, chargés de glands d'or.

Dame qui par sacrement
De sainte église a trouvé
Mari, espoir bel et gent,
Vaillant et assez sené,
Bien s'en doit avoir passé;
Quar feme fait grand dolour,
Puisqu'el espouse signour,
S'autrui a son cuer donné.

Damoiselle de jouvent,
La flours plaine de biauté,
Et de maintien bel et gent,
Pour avoir cuer eslevé
En bien et en loyauté;
Ne sai si je fai folour (folie)
Si je requier votre amour?
Quar amours l'ont commandé.

Au Quesnoy va sans demour (retard),
Chanson, et la fait un tour
Au chevalier honourer.

Cette chanson est d'une assez bonne facture et d'un style facile et élégant; nous ne serions pas le moins du monde étonné, si, arrivant un jour à découvrir le nom et la position de l'auteur, nous apprenions que c'était un trouvère titré, qui, ayant eu à se plaindre des dames de haut parage, crut devoir se rabattre sur de gentilles bourgeoises ou villageoises, *au maintien bel et gent*, dans la fleur de la beauté et de la jeunesse.

Les couplets que nous venons de donner sont précédés et suivis, dans le même recueil, d'autres chansons amoureuses de même forme et de semblable style. Comme elles ne portent pas plus de nom d'auteur que la première, rien n'empêche de supposer qu'elles ne soient de la même main.

La chanson, qui vient immédiatement avant celle où il est parlé du Quesnoi, débute de la sorte :

Si me fait très-doucement
Amours sentir sa poissance
Que je n'ai onques grevance
Fors de son commandement.

Celle qui la suit commence ainsi :

Moult a cilz plaisant déduit
Qui sert amours loyalement,
Et qui en son douls conduit
Se mez trestous ligement.

Nous ne parlerons pas des autres compositions galantes qui s'éloignent un peu de celle de notre chanteur du Quesnoi.

Jeanne et Marguerite, comtesses de Hainaut, firent bâtir un château au Quesnoi, place faisant autrefois partie de leur douaire. Ce château exista longtemps; on y tenait une petite cour d'été, et les comtes de Hainaut y prenaient le plaisir de la chasse; rien d'étonnant alors qu'un trouvère fréquentât ce lieu de plaisance, placé dans une magnifique situation, près d'une ancienne chaussée romaine et vers les confins de la grande et riche forêt de Mormal, antique et impénétrable retraite des vieux druides de la Gaule. (1)

---

(1) Voir la note au bas de la page 1re de cet article.

Anonyme de Valenciennes.

Voici encore un trouvère hainuyer, dont le nom est resté caché sous le voile de l'anonyme, et personne ne s'en étonnera, lorsqu'on connaîtra le sujet qu'il s'est amusé à traiter en vers. Le poëme, laissé par lui, aurait été dans le cas d'inspirer à Boileau son *Lutrin* plein de verve et de gaîté, si le satirique avait su

Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers,

mais il les dédaignait trop, malheureusement pour lui et pour nous. Il n'a donc probablement pas eu connaissance de notre rimeur du Hainaut; mais il s'est du moins rencontré avec lui dans la peinture d'un combat burlesque et animé, de gens attachés à l'église. On en jugera par le titre que nous trouvons sur la pièce qui nous occupe. Elle est intitulée : *Combat des moines de Saint-Pol contre les Carmois hors la porte Cardon* (à Valenciennes) *pour le corps d'un sieur de Berlaymont.*

Le fait anecdotique qui donna naissance à ce poëme d'environ 700 vers, n'est consigné, à notre connaissance, dans aucune chronique imprimée; mais, à Valenciennes, la tradition l'a transmis jusqu'à nous. Le peuple ignore les vers auxquels le fait donne lieu, mais on y cite encore des circonstances de ce singulier combat entre des Dominicains

et des Carmes. Ces deux ordres étaient très-puissants dans les provinces des Pays-Bas. On comprendra facilement qu'après avoir eu quelque honte du bruit qu'il firent dans cette lutte, ils en craignirent le retentissement et cherchèrent par tous les moyens à en étouffer l'écho. Les annales des deux couvents furent muettes sur le fait; les chroniqueurs furent priés de n'en rien dire; le malin trouvère seul ne put s'empêcher de rimer sur ce burlesque débat, et il en montra en cachette une ou deux copies manuscrites, parvenues à grand'peine jusqu'à nous.

Le bibliophile *Motteley*, adroit dénicheur de raretés, en trouva un exemplaire qui attira l'attention du savant M. Monmerqué; c'était une copie du temps. Loys de la Fontaine, dit Wicart, seigneur de Salmonsart, né à Valenciennes au mois de février 1522, mort à Liége vers 1587, qui composa un ouvrage étendu sur les antiquités de sa ville natale, ouvrage resté inédit, se procura une autre copie du temps, qu'il eut peine à lire, parce que, dit-il, il est *escript à la main de langaige dépravet et rhétoricque inusitée,* et il l'inséra dans son ouvrage, dont il forme le 20e chapitre du 2e livre. C'est à ce chroniqueur surtout qu'on doit la conservation du poëme, qui se reproduit dans toutes ses copies. On en connait une en assez mauvais état, à la bibliothèque publique de Valenciennes; une autre existe dans celle de Mons; mais le plus beau manuscrit du sieur de Salmonsart, provenant du docteur Dufresnoy, fut vendu publiquement à Valenciennes au commencement de ce siècle et entra dans la belle bibliothèque de M. Bourdon d'Héry, d'où il passa à sa mort chez un M. Evrard, de Douai. Ce manuscrit était enrichi de grandes

figures coloriées reproduisant d'une manière pittoresque les circonstances les plus émouvantes du combat des Carmes et des Jacobins pour se disputer un riche cadavre.

La vive et longue émotion que cet événement fit sur les esprits se conçoit facilement; on en éprouve encore quelqu'émoi aujourd'hui même, au récit du trouvère; aussi n'avons-nous pas hésité à publier en entier cette œuvre poétique du moyen-âge, lorsqu'elle tomba pour la première fois dans nos mains. Elle a été insérée dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique,* 1re série, t. III, p. 335, et tirée à part sous le titre de : *Le triumphe des Carmes* (1311). Valenciennes, Prignet, 1834, in-8° de 33 pp. Cette publicité nous empêchera de donner ici de grands détails; nous passerons rapidement, quoiqu'à regret, sur ce petit poëme, dont nous nous bornerons à donner une analyse restreinte. En voici le début :

Mil trois centz et unze avoit
En l'an de grasce que on debvoit
Après septembre vendenger,
Que la saison est du gibier
Pour gentil-hommes déporter (réjouir)
Quy sçavent esprivier porter.
Et quy en veult déduict avoir
Et de femme, scachiez devoir
En danger peult souvent estre;
De ce nous temoigne ly maistre,
Et est-on courouchiez souvent,
Ce vous ay-je bien en convent;
Et qui plus enquiert le déduict
Tant en traict plus de malles nuictz
De froid sentir et de veiller;
Or me veuil à ce travailler
De rimer ce qu'on m'a compté
Qu'advenu est en la comté

De Hainault. En celle saison,
Ung chevalier de sa maison
S'est départy, a peu de gens,
Sur un pallefroy bel et gent;
Sire estoit-il de Berlaymont,
Ainsi que les gens compté m'ont;
Esprivier portoit sur son poing,
Ne sçay s'alla au gibier loing,
Ou fut à camp, ou fut à ville;
Mais ce sçachiez vous tous sans guille,
Qu'il avoit souvent le gibier
Et de femme et d'esprivier.
  En l'un de ces deux desvoya;
Donc à ses gens moult envoya,
Mais je ne sçay auquel ce fut.
En sa maison mort porté fut.
. . . . . .

La scène se passe dans l'automne de l'an 1311. Un riche seigneur, le sire de Berlaymont, venait de mourir presque subitement des suites de ses courses forcées pour attraper des dames et du gibier, deux sortes de chasses qu'il chérissait. Sa famille lui préparait de magnifiques obsèques. La veuve voulait l'inhumer à Valenciennes, dans le couvent des Carmes, ainsi que cela avait été promis depuis cinq ans; mais la comtesse de Luxembourg, protectrice des Dominicains, intrigua en leur faveur pour leur faire obtenir le corps, et arracha le consentement de la dame de Berlaimont trop affligée pour défendre énergiquement son premier avis. Un exprès est envoyé au couvent des Dominicains pour annoncer la bonne nouvelle. Ceux-ci se préparent à recevoir l'illustre défunt, tandis que des soins du même genre se disposent chez les Carmes.

Cependant le corps, couvert de drap d'or, et porté sur un char funèbre, est parti du château de Berlaimont, suivi

d'un long cortége d'amis et de parents, et s'avance vers Valenciennes. Arrivé près de la ville, il est rencontré, à la fois, par les Dominicains qui marchent processionnellement la croix en tête, et par les Carmes, assistés des Frères-Mineurs leurs adhérents, bien disposés à l'emporter sur les pères de Saint-Dominique. Ici, une mêlée complète a lieu. Comme les deux processions veulent avoir le corps, on le tiraille, on déchire le drap mortuaire, les croix servent d'armes et viennent en guise de lances et d'assommoir. Les robes monacales sont en lambeaux, les capuces sont arrachées, et plus d'un tonsuré se trouve dépouillé du vêtement de son ordre. Enfin les Carmes, jeunes et vigoureux, se lancent au point capital de la bataille, sautent sur le char funéraire qu'ils prennent d'assaut, et six d'entr'eux chargent sur leurs robustes épaules la bière si disputée, et l'emportent vers la ville, tandis que le gros des Frères-Mineurs éloignent les Dominicains et les forcent à fuir. Les vainqueurs entrent à Valenciennes triomphants, chantant à gorge déployée le chant des morts, et menant à grands pas le sire de Berlaimont vers leur église, où ils lui préparent des funérailles forcées.

Le poëte appelle par leur nom et prénom tous les moines, tant ceux qui reçoivent de beaux coups que ceux qui en donnent. Ce détail vient apporter une couleur historique à la citation, qui d'ailleurs ne reflète aucune teinte d'imagination poétique.

Rien ne peint aussi exactement les mœurs et les allures des habitants de nos provinces au moyen-âge, que les détails du petit drame poétique que nous venons d'analyser.

Là, on voit les énormes avantages qu'un service funèbre rapportait alors dans certains cas au clergé, et combien ils étaient recherchés ; on remarque le mélange des passions intéressées et mondaines aux pratiques religieuses et cléricales ; puis surgit tout à coup cette facilité d'émotion populaire, de lutte tumultueuse, qui déjà alors se montrait au sein de nos communes flamandes, qu'une collision ou même une révolte n'étonnait et n'arrêtait pas. Ceci est un argument de plus en faveur de l'opinion souvent émise qu'il faut, pour bien connaître la vie intime du moyen-âge, lire beaucoup de poésies romanes.

Quant au nom de l'auteur du poëme, nous devons répéter que nous ne le connaissons pas. Il y a une trentaine d'années, lorsque nous lûmes ces vers pour la première fois, nous crûmes un instant qu'ils pourraient bien être de Froissart ; aujourd'hui que nous connaissons mieux Froissart, nous ne lui attribuons plus ce poëme, qui reste néanmoins à un trouvère valenciennois, qui nomme tous les bourgeois par leur nom, tous les religieux par leurs qualités, et qui décrit toutes les rues, les places et les ponts de cette cité, qu'il connaît trop bien pour y être étranger. Ce que nous pouvons présumer, c'est que l'anonyme de Valenciennes et celui de Chièvre ou de Mons pourraient bien n'être qu'une seule et même personne ; leur manière d'écrire, la coupe de leurs vers, la tournure des phrases, ont tant de rapports et d'analogie, qu'on y trouve nécessairement un air de famille : le style est le même, et, on le sait, le style, c'est l'homme.

Tout y est vrai, naturel et sans apprêt ; on va le voir, même par la conclusion du petit drame.

Les restes si disputés du sire de Berlaimont étaient aux Carmes sous un drap d'or d'emprunt, mais la veuve, la comtesse de Luxembourg, les écuyers, le prévôt et les autorités civiles de Valenciennes, se réunissaient aux Dominicains où le service se préparait et les cierges s'allumaient, autour d'un riche catafalque où il ne manquait qu'une chose... la présence du corps. Une splendide offrande allait avoir lieu pour ceux qui officiaient.

Ce n'était pas là le compte du curé de Saint-Jacques sur la paroisse duquel se trouvait le couvent des Carmes. La principale aubaine sur laquelle il comptait après le triomphe de ses vigoureux moines, allait lui manquer. Il s'en plaignit énergiquement à la tourbe impatiente qui entourait son église, et tout le monde lui offrit main-forte pour le faire rentrer dans ses droits. Alors le curé, suivi des tisserands et des foulons de son populeux quartier, se rendit au couvent des Dominicains demandant vivement son offrande. Menacé par le Prévôt, refusé par la comtesse, il appele à lui sa nombreuse troupe, et leur ordonne de se partager les cierges, le drap d'or, les écus blasonnés et tous les ornements funéraires. Ici une seconde lutte, aussi scandaleuse que celle de l'entrée de la ville, eut lieu immédiatement, et la victoire resta encore une fois fidèle au parti des Carmes. Tout le monde perdit quelque chose dans l'action, même la comtesse de Luxembourg qui ne sut retrouver son psautier.

Le trouvère, après avoir cité tous les noms des bourgeois qui se distinguèrent dans cette seconde bataille, termine pieusement son poëme de la sorte :

Le curé se part de léens,
Sy en ramaine tout son commung,
Et puis les absoult un à ung
Du péchiez qu'avec luy ont faict,
Et du service qu'ils ont défaict.
Ainsy advint de cette mort
Dont avez ouy le record (récit);
Or prions Dieu qui ne mentit
Et quy pour nous en croix pendit,
Qu'il absoulte toutes les âmes
Dont les corps gisent soubs lames
Et de tous ceulx qui ont baptesme
Et qu'ils ont reçue huyle et cresme,
Dites amen que Dieu ce doint
Et tous nos péchiez nous pardoint!
1311. Amen.

Il ne nous reste plus qu'à parler du sire de Berlaimont qui, quoique mort, se trouvait être le principal personnage du poëme.

Berlaimont, ancien bourg de la province du Hainaut, situé sur la Sambre entre Maubeuge et Landrecies, est aujourd'hui chef-lieu d'un canton de l'arrondissement d'Avesnes. Cet endroit a donné son nom à une ancienne et puissante famille du Hainaut, alliée aux nobles maisons de Lignè, Lannoy, Lalaing, Gavre, Arenberg, Hennin, Audregnies, Brialmont, Rotzelaer, etc. Elle a fourni un archevêque de Cambrai, un gouverneur de Namur, et plusieurs chevaliers de la Toison d'or. Les armes des seigneurs de Berlaimont étaient *fascées de vair et de gueules, de six pièces;* le heaume couronné d'or; pour timbre : un lion assis, d'or, lampassé de gueules, tenant une banderolle au blason de l'écu, la lance d'or. Hachemens, d'argent et d'azur (1).

(1) S'il faut en croire le poëme de *Gilles de Chin* (vers 1260 et

La terre de Berlaimont avait un château avec titre de baronnie; elle fut érigée en comté par le roi Philippe II. Le personnage, dont le cadavre suscita une si scandaleuse querelle et fit naître un si singulier poëme, *Gilles de Berlaimont*, descendait d'une longue suite d'ayeux, parmi lesquels il faut citer le fameux *Gilles de Chin,* héros lui-même de la cantilène plus sérieuse de *Gautier de Tournai* et précédemment de *Gautier li Cordiers.*

On voit Gilles de Berlaimont signer, en septembre 1290, avec Jehan d'Avesnes et tous les seigneurs du Hainaut, les lettres qui promettent de maintenir les bourgeois de Valenciennes en leurs droits, libertés et priviléges. Ce seigneur prenait partout le titre de *Boutillier du Hainaut.* La charge que ce mot représente était affectée au patrimoine du sire de Chin (1).

Les églises de Valenciennes ont possédé de tous temps des sépultures de la noble famille de Berlaimont. On voyait

---

suiv.),les armes de la famille de Chin et de Berlaimont furent changées à l'occasion d'une intrigue amoureuse entre Gilles de Chin et la belle comtesse de Duras. Au moment où son amant la quittait, pensive dans sa chambrette, elle avisa, sur les bords d'une courtine ornée d'écussons, des armoiries qui lui plurent : elles étaient *de vair à trois fasces de gueules.* Elle résolut de faire fabriquer à Gand, ville renommée pour la facture des ornements chevaleresques, un harnais ainsi armorié. L'amoureux chevalier l'adopta en l'honneur de sa dame, et réforma son écu d'*or à un lion d'argent,* qu'il portait auparavant. Telle fut, selon le poëte *Gautier de Tournai* l'origine des nouvelles armoiries des familles de Chin et de Berlaimont. — Il ne faut pas confondre les sires de Berlaimont devers Avesnes avec la famille patricienne de Berlaimont qui portait : *d'azur à la bande d'argent chargée de trois aigles de sable.* (*Hist. de Cambrai,* par *J. le Carpentier,* partie III, p. 219). — Le cri d'armes de la famille de Chin était : *Berlaimont!*

(1) Voir *Monuments du Hainaut,* t. I, p. 473. — p. 544 et *Saint-Genois,* p. 349.

en l'église des religieux de Saint-François (les Récollets) la tombe de dame *Marie de Berlaimont*, advocatresse d'Audenarde, avec la date du 8 avril 1301. — La dame *Gilles de Berlaimont*, femme de Louis Rolin, morte le 17 septembre 1328, fut enterrée aux chartreux de Valenciennes. — On vient de voir qu'en l'an 1311 deux congrégations de la même ville combattirent *unguibus et rostro* pour posséder le corps du *Boutillier du Hainaut*.

La terre de Berlaimont a toujours été bien occupée. Vers 1567, le seigneur de Berlaimont était *Charles*, chevalier de la Toison d'or, l'un des surintendants des finances du roi, homme de capacité et de réputation. En 1625, le sire du lieu fut le comte *Florent de Berlaimont*, baron de Hierges. Lors de la première révolution française, le seigneur de Berlaimont était le comte d'*Egmont*, auquel le bénéficier du prieuré de l'endroit était tenu de dire la messe, toutes les fois que le comte se trouvait au château (1).

---

(1) Le prieuré de Berlaimont dépendait de l'abbaye de Saint-André du Câteau-Cambresis, et rapportait environ 3.500 livres, presque tout en dîmes. Le dernier prieur fut dom *Benoît Fliniaux*, de Cambrai. Pillé, le 1er janvier 1792, par la populace du lieu, le prieur se retira d'abord à Valenciennes, chez M. *Martin Dinaux*, son neveu, où bientôt il ne se crut plus en sûreté ; il émigra pour sauver sa tête, et mourut à Munster en 1796, à l'âge de 77 ans.

Anonyme Liégeois.

Le manuscrit n° 7218 de la bibliothèque impériale est un recueil important d'œuvres de trouvères de nos contrées; ce volume précieux est riche en fabliaux et en contes les plus piquants. Méon en a publié un certain nombre, et, après sa moisson, d'autres éditeurs glanèrent derrière lui et y trouvèrent d'excellentes pièces; il en contient même encore aujourd'hui d'inédites, bonnes à lire.

Parmi les fabliaux de ms. déjà livrés à la publicité, nous avons remarqué celui intitulé : *Du sot chevalier*, contenant 318 vers, que Méon a édité, en 1808, dans son premier recueil, tome IV, pages 255-265. Cette pièce appartient évidemment à la Belgique, et a dû être composée par un trouvère de l'ancien pays de Liége, qui a cru devoir garder l'anonyme, probablement à cause de la crudité du sujet. On ne peut que l'en louer. Tout en condamnant la manière licencieuse dont il s'exprime, et qui tient peut-être à la rusticité de ses habitudes, nous devons rendre justice à la piquante naïveté de son fabliau ; il a dû souvent égayer les chasseurs peu puritains des Ardennes qui aimaient les propos délurés et les bons contes.

La scène se passe en un château, situé en un lieu pittoresque mais écarté, sur les confins de la forêt des

Ardennes, à quatre lieues d'*Otane*, dit le trouvère (1), chez un vavasseur qui se nommait *sire Robert* et dont la jeune dame s'appelait *Mahaut*.

Toutes les personnes qui figurent dans le conte sont de la même contrée : c'est *Gales de Dinant*, puis...

« . . . . . un chevalier de *Tongres*
« Qui ot à nom *Pierres li hongres*. »

et un autre qui était né à *St-Héron*, village au nord d'Andenne et de Huy (2).

Le fabel commence ainsi :

Puisque je me vueil amoier (adonner)
A rimer et à fabloier,
Dont vous dois-je faire savoir
S'il a en vous point de savoir
Tout sanz meffez et sanz mesdiz,
D'une aventure qui jadis
Avint en la forest d'Ardane,
A quatre liues près d'Otane;
Si vos dirai tost et briefment
La fin et le commencement.

En la forest ancianor (antique)
Avoit manant (habitant) un vavassor
Qui moult estoit bien herbregiez (logé);
D'une part estoit ses vergiers
Qui toz ert d'arbus esléns,
Moult estoit préciex cil lieus,
Quand ce venoit au noviau tans.
D'une part estoit ses estans,
Qui toz estoit plains de poissons;

(1) il est probablement question ici du village de *Houtain-l'Evêque*, de la province de Liége, district de Huy.

(2) Il faut croire qu'il s'agit ici de la commune de *Héron et Forseilles*, village et hameau de la province de Liége, district de Huy.

Moult ert sires de venoisons
S'avoit ses chiens et ses oisiaus :
Moult ert sires et damoisiaus
De toz les biens que terre porte,
Se il fust sages et senez (sensé)
A grant avoir fust assenez ;
Mais tant estoit sos par nature,
Qu'il n'ooit dire créature,
Que il ne déist maintenant
Plus de cent fois en un tenant,
Quar sotie l'ot décéu.
N'onques n'ot à fame géu . . . . . etc.

Si le latin dans les mots brave l'honnêteté, le roman, qui en découle, n'est guère plus pudibond ; aussi le trouvère liégeois ou ardennais ne s'est-il pas gêné pour raconter le fablier le plus obscène du monde. Nous n'entreprendrons même pas d'en donner la traduction avec toutes les précautions possibles. Nous dirons seulement en deux mots que le *sot chevalier* est un gentilhomme idiot, grossier et fort sauvage, vivant sur la lisière des bois des Ardennes dans une ignorance profonde de tout ce qui se passe dans le monde civilisé ; il était marié depuis un an, et sa femme avait conservé, bien malgré elle, la fleur de sa virginité, tant son stupide mari demeurait simple et ignare. Sa belle-mère, matrone expérimentée, ne put tenir plus longtemps en présence d'un état de chose aussi contre nature. Elle donna des instructions à son gendre et lui ouvrit l'esprit par un moyen que nous nous garderons bien d'indiquer, mais qui réussit complétement. La nuit suivante, sire Robert et dame Mahaut furent véritablement mari et femme. Le trop véridique et naïf trouvère raconte que

Si a tant hurté et empoint,
Que la chose est venue à point,

Et que li fols fist sa besoigne,
Si com li fabliaus nous temoigne,
Plus de trois fois en un randon,
Quar toz li fu mis à bandon (sans réserve),
Et li harnas et li ostis
Qui moult estoit entalentis.

Dans ce moment où l'éducation d'un sauvage gentilhomme éburon s'achemine, le trouvère fait intervenir plusieurs chevaliers du voisinage qui ne figurent là que comme témoins de la chose et pour embellir le conte. Ici le poète liégeois manque souvent de goût, quoique restant toujours incisif et joyeux. Les nobles voyageurs se retirèrent fort peu édifiés de la courtoisie du seigneur ardennais, comme dit le fabliau :

Et cil s'en tornent sans congié,
Mais il s'en fussent bien vengié
Se ne fust la mère la dame
Qui moult ert sage et bone fame; (1)
Ele, tout l'afere leur conte,
Si leur a aconté le conte,
Et leur fist savoir et entendre,
Que nus hom ne doit sot atendre,
Quar souvent en avient granz maus;
Li cus Galons en fu vermaus,
Et Pierres en ot une trace,
Dont li sans remest en la place;
Et li sot ot appris à f.....;
A cest most est mon fablel outre.

Explicit du sot chevalier.

---

(1) Ce trouvère est de l'opinion qu'adopta depuis le sire de Brantome qui dans ses histoires des *dames galantes*, raconte mille anecdotes très-scabreuses sur le compte de chacune d'elles, et termine toujours en disant : « C'était une bien honnête et sage dame ! »

Aubertins d'Avesnes.

La petite ville d'Avesnes, en Hainaut, fut, à une époque reculée, le séjour d'une famille considérable de ce nom, qui y avait un château et une cour. On connait la série chronologique des seigneurs d'Avesnes depuis l'an 1020 jusqu'à la révolution française, époque à laquelle le duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe, fit vendre la riche terre et pairie d'Avesnes. (1). *Aubertins* est, sans nul doute, un trouvère qui égayait les loisirs de ses maitres par ses chansons; il tient son nom (qui a été quelquefois estropié par les copistes en celui d'*Auboins des Avesnes*) de Saint Aubert, un des premiers apôtres du christianisme dans le diocèse de Cambrai dont Avesnes a toujours fait partie. Dans le nord de la France, comme dans le midi de la Belgique, on conserva longtemps, plus que partout ailleurs, l'habitude de nommer les individus par l'appellation des saints protecteurs du pays.

Ce n'est qu'à grande peine que nous avons retrouvé les traces du trouvère Aubertin d'Avesnes; encore ne possédons nous que deux chansons de ce chantre hainuyer. Elles reposent en original, dans la bibliothèque publique de Berne, (3me partie du ms. n° 389) qui nous a été puissamment utile pour nos diverses recherches. Nous nous

(1) Voyez *Michaux*. Notices sur les seigneurs d'Avesnes.

sommes servis de la copie faite par le savant La Curne de Sainte Palaye, aujourd'hui à la bibliothèque impériale dans la collection *Mouchet*. Il est inutile d'ajouter que probablement Aubertins d'Avesnes ne s'est pas mis en verve pour si peu ; un jour viendra sans doute, que le hasard révélera aux adeptes de la vieille littérature française de nouveaux chants de ce modeste trouvère. En attendant voici la copie fidèle de ses deux chansons connues.

(Berne, 389. — Collection Mouchet, t, 8 f. 85, V°)

Fois, loaulteis, solais et cortoixie
Voi, se m'est vis, en mainte gens fineir ;
De loaultés est sovent essaucie
Le siècle voi durement triboleir
On ne seix maix où on se puist fleir (fier)
Qui troveroit proudome sens boidie (sans ruse)
On le devroit son pois d'or acheteir.

Hé loialteis ! où estes vous musie (cachée) ?
A moult grand poine vos puet mais nuls troveir.
Traixon esi si avant chevachie,
Vos, et vos gens fait sovent reculeir ;
Dont à pitiet devroit forment peseir.
Venir devroit banière desploiée
Par vostre honor essaucier et leveir.

Itant i ait, c'est bien ke je'l die
Ke traixon se puet moult bien vanteir
K'elle ait teil gens, ke sont de sa manie
Ne cuide pais c'on les peust mateir.
Nomer les veul, nes doi pais oblieir ;
C'est facetets (fausseté), orguels, mals et envie
Si m'aist Deus, bien sont à redoutier.

Hé Loiailteis ! moustreis vo signorie
Ne laixiés plux traïxon sormonteir.
Per son pooir, ne sereis empirie,
Deus ne'l poroit soffrir, ne endureir.
Car Deus heit trop orguel à demeneir.

Moult pest (parest) fols c'a orguel son cuer lie,
Tairt s'en repent, quant mors le fait fineir.

Biaus sire Deus ! à vos comans ma vie,
M'arme (mon âme), mon cors, si me veulliés gairdier.
Car cils est fols ki ou monde se fie.
Maix uns chascuns vos doit de cuer ameir,
Hé meire Deu ! ne veulliés oblieir,
Moy, péchéor, c'a jòintes mains vos prie,
C'a vo chier fil me veulliés racordeir (recommander).
Hé pouxans (puissante) Dame, plus c'om ne puist nombrier !
Mère à haut Roy, douce vierge Marie,
Avec les boens faites m'arme osteleir ! (faites loger ou [habiter mon âme, ouvrez-moi le paradis).

En ces jours si reculés, à ces époques qu'on disait le bon vieux temps, dont on vantait surtout la naïveté, il parait qu'on se plaignait aussi du manque de foi, de l'absence de toute loyauté. Ainsi qu'on vient de le voir, Aubertins d'Avesnes, qui peut-être a eu à se plaindre des hommes et aussi des dames, adresse des plaintes énergiques contre la corruption et la perversité du siècle : en ce temps là (au XIIIe siècle) c'était déjà comme ça.

Voici la seconde chanson qui n'est pas sur un ton plus gai.

(Berne, n° 389, f° 3. — Collection Mouchet, t. VIII.)

Remembrance que m'est ou cuer entreie
De Jhesu Crist qui pour nous vout morir,
Mi fait laixier et guerpir lai contreie ;
Si m'en irai mon droit signor servir
Lou monde m'estuet guerpir (me convient quitter)
Car durement m'anoie,
Et pour ceu je lou renoie (je le renie)
Sor mai chairomgne di fi,
Car trop l'ai norri.

Cant je recors la vie cai meneit,
Li cuers, ou cors, me comance à fremir.
J'ai droit, c'au dit, au fais et aux panceirs,
M'ai maintenut com folz n'an doit mantir.
Lais ! que puix-je devenir ?
Que ce (si) je mil ans vivoie,
Empenir (expier) je ne poroie
Les maulz que j'ai fait en mi,
J'en pri Deu merci.

Jone gens, a cui jonesse aigreie (agrée, plaît)
Vos ne saureis vos cors si bien polir
Que mors, que fiert grans colz et sens espeie (épée)
Ne vous faice en lai terre porrir.
Bien vous en doint souvenir,
Li mondes adès tornoie
Pouc dure soles (solas, joie) et joie
Pensons au vrai crucifi
Qui en creux (croix) pendi.

Je dis a tous, et c'est choze prouvoie,
Tout ceu que nest (naissent) il lou convient morir.
Biauteis, bonteis, orguelz, haute panceie,
Tout ceu convient à niant revenir ;
Mais cil qui vuet Deu servir
Son tems en boin us emploie.
Ai foi ! je ke diroie
De sa meire ? mar vesquit,
Qui sert l'ainemi.

Meire Deu, franche dame honoreie,
Per vos pitié ne voilliés consantir
M'airme (mon âme) ne soit périe, ne dampnie,
Cant Deus vorroit son jugement tenir.
Frans estandairs sens faillir,
Com péchieres que je soie
M'airme vous don et otroie,
Dame, aiéis pitié de mi.
De cuer, lou vous pri.

Cette chanson paraît avoir été écrite dans les vieux jours d'Aubertins d'Avesnes ; il y regrette ses folies de

jeunesse, il pense à la mort et il implore Jesus-Christ et sa divine mère de lui pardonner ses erreurs passées, et d'avoir pitié de son âme. Ceci peut être considéré comme le chant du cygne du trouvère. Les gais poëtes du moyen-âge commençaient par chanter l'amour et ses plaisirs; plus tard, ils versifiaient les bons contes et les histoires et fabliaux du pays; puis, quand l'âge et les infirmités venaient les visiter, ils se rabattaient sur les sujets saints et philosophiques; souvent même, ils n'attendaient pas qu'ils eussent gagné les invalides de Cythère pour changer le ton de leur lyre, et l'on trouve généralement dans leurs compositions un mélange et une alternative de sacré et de profane, de mystique et d'érotique, qui commence par étonner le lecteur novice. Cela tenait à ce que les trouvères, jongleurs et ménestrels vivaient avec les chevaliers et les prélats, les chanoinesses et les châtelaines, couraient les tournois, les châteaux et les abbayes, amusaient les damoiselles, les aumôniers, les écuyers et les pages. Ainsi, l'on conçoit qu'il fallait, pour ces divers auditeurs, des chants différents et des poëmes variés. Quant à Aubertins d'Avesnes, il a dû, à l'en croire lui-même par ce vers :

« Quand je recors la vie que j'ai menée! »

avoir une jeunesse agitée, qui a pu lui inspirer des vers galants et chaleureux. Si cela est, il nous reste le regret de n'avoir pu les retrouver.

Peut-être aussi, en donnant un sens un peu large aux quatre premiers vers de la dernière chanson (*Remembrance* etc.) pourrait-on tirer la conséquence que le trouvère avesnois a voulu quitter le pays pour aller servir Jésus-

Christ sur son tombeau en combattant les infidèles afin de racheter ses fautes de jeunesse ; c'est là une chose dans le goût et les usages du temps. Les camps des croisés ont éte souvent visités par ces chanteurs nomades, qui, nouveaux Tyrtées, échauffaient leur courage et soutenaient leur ardeur. Nous trouvons, dans la liste des sires d'Avesnes, le seigneur *Jacques* qui, en 1190, commandait les croisés au siège de Ptolemaïs et s'y comporta vaillamment. Il mourut avec gloire à la journée d'Assur, en 1191. Aubertins fait-il allusion à son désir d'aller le rejoindre en Palestine? — ou bien serait-il question du fils aîné de ce héros, de *Gauthier II*, qui, en 1200, octroya une charte aux habitants d'Avesnes et se trouva, en 1218, en Palestine à la tête d'un corps de Flamands et d'Hainuyers. Il y posa la première pierre du camp ou château des pélerins près du Mont-Carmel. En 1248, il entreprit un nouveau voyage d'Outremer et mourut l'année suivante devant Damiette. Comme son illustre père il termina sa vie glorieusement en Orient. Si le trouvère Aubertins d'Avesnes était de la suite de ces seigneurs de sa ville natale, ce qui n'aurait rien d'impossible, d'après les vers cités, il a dû chanter, ou à la fin du XIIe, ou dans la première partie du XIIIe siècle.

Aymes de Varentines, *ou* de Valentines.

Nous ferons cette fois comme le bon abbé De la Rue, ce dénicheur de trouvères anglo-normands; nous préférons en admettre un dans notre liste, sans qu'il y ait un droit de naissance bien constaté, plutôt que de le passer sous silence légèrement. Selon nous, c'est par une erreur de copiste qu'on lit *Aymes de Varentines* au lieu de *Aymes de Valentines*; ces légères infractions à l'orthographe des noms propres n'arrivent que trop souvent; une fois le changement d'un *r* en *l* admis, le nom de *Valentines* se trouve être la vieille appellation de la ville de *Valenciennes*, qui, tirant son étymologie de *Valentinien*, a très-longtemps conservé cette racine.

Aymes de Valentines donc vivait en l'an 1180, à ce qu'il nous apprend lui-même. C'était alors un des plus anciens trouvères du Hainaut. Il a traduit du latin en langue romane l'histoire de *Florimont* ou *Floroimont*, en l'honneur de *Julianne*, et par amour pour elle. Bien qu'il ne soit pas de la France par sa naissance, Aymes a écrit son roman en français et l'a composé en la ville de Laon. S'il faut l'en croire il a beaucoup voyagé ; c'est en Grèce, dans la ville de Philippopolis, qu'il recueillit les éléments de son roman ; et il les apporta à *Châtillon-du-Temple*, village du diocèse de Laon. Peut-être ce trouvère voyageur avait-il des relations avec les Templiers, si riches et si puissants à cette époque.

[illegible] un échantillon du savoir faire d'Aymes de Valen-
[illegible] du roman de *Florimont* :

Cil qui a cuer de vasselage,
Et veut amer de fin coraige,
Si doit oïr et escouter
Ce que Aymes vuet raconter.
. . . . . .
Seignor, or oés ce que dit
De *Hayme* qui par amour fist
Le romans itant sagement
Que telx l'orra qui ne l'entend,
Por quoy il fu et fais et dis
Pour Julianne fu escris.
. . . . . .
Si iert tos jors en remembrance
Il ne fu mie fais en France
Mais en langue de françois
Le fist *Aymes* en Laon Léonois.
. . . . . .
Hors au siége à Chastoillon
Etoit *Aymes* une sayson
Et se porpensa d'une estoire
Que il avoit en sa mémoire.
. . . . . .
Il l'avoit en Grèce véue
Mais n'estoit pas tôt séue
A Félipole la trova
A Chastoillon l'en aporta
Ensi comme il l'avoit apprise
L'a de latin en roman mise.
. . . . . .
Aymes de Varentines trait
Des anciens ce qu'il ont fait.
. . . . . .
Dans Aymes en fist le romans
mil et cent et quatre-vingt ans
Avoit de l'incarnation
Adonc fut retrait par *Aymon*.
Explicit.

[illegible]ous n'avons pas cru devoir négliger de mentionner ce

trouvère; quel qu'il soit, il n'est pas douteux que son origine appartienne au nord de la France. La bibliothèque impériale possède plusieurs copies de son roman : deux proviennent des mss. Seignelay (nos 2937 et 3031), une autre se trouve au n° 6973, in-f° avec le roman du *Court-Mantel*. Nous devons à la vérité d'ajouter que ce trouvère reçoit différents noms ou des variantes du même nom. Il est désigné tantôt comme s'appelant de *Varentine*, tantôt *Aymon de Varines*, ou même *Varennes*.

Baudouin.

Le nom de *Baudouin* appartient essentiellement à la Flandre et au Hainaut. Il fut porté souvent et presqu'exclusivement, dans une certaine période d'années, par les comtes de ces riches provinces dont les sujets tinrent à honneur de se mettre sous la même invocation. De même que l'on trouvait un grand nombre d'hommes s'appelant *Édouard* en Angleterre, *Guillaume* en Hollande et *Louis* en France, parce que plusieurs souverains de ces contrées ont regné longtemps sous ces noms, de même on retrouve, dans les actes civils et les généalogies du Hainaut, une multitude d'individus dénommés *Baudouins,* et il serait inutile d'en chercher ailleurs que dans le nord de la France.

Nous trouvons dans un recueil de poésies romanes, contenant les œuvres de trouvères artésiens et picards, rassemblé en 1278 par Jehan le Petit, d'Amiens, et conservé aujourd'hui dans la bibliothèque d'Arras, sous le n° 139, après avoir fait partie de la riche collection de l'abbaye de St-Vaast de la même ville ; nous trouvons, disons-nous, un jeu-parti dans lequel figure un poëte du nom de *Baudouin*, et un interlocuteur à qui on donne le titre de *Sire.* Peut-être est-ce *Sire Jean Bretel*, grand faiseur de jeux-partis, quelquefois qualifié ainsi. Quoi qu'il en soit, Baudouin n'est ni comte, ni baron ; c'est un simple trouvère, hainuyer vraisemblablement, à qui l'on soumet une question délicate de galanterie, qui est traitée en vers

suivant l'usage du temps. Voici cette pièce, qui n'est dépourvue ni de grâce, ni de naïveté :

— Baudouin, il sont doi (deux) amant
Ki aiment de kuer (cœur) sans trécier (tricher)
Une pucèle de jouvant (jeunesse);
Li qeus (lequel) le doit mieus gaainier?
Li uns l'aime pour ses valours (mérites)
Et pour sa kourtoisie;
Ausi li autres l'aime par amours
Pour la grant biauté qu'est en li.

— Sire, saciés certainnement
Ke ce li doit tenir plus cier (cher),
Ki pour son bon ensengnement
L'aime de loiau cuer entier.
Car courtoisie et grans ounours
Plaisent plus à loial ami
Ke biautés ne frese (fraîche) choulours
U il n'a pité ni merci.

— Baudouin, la très grant biauté
A valours a maintes vertus
Se le dist mes amis serés
Onkes si chourtois mos ne fu :
Grans biauté fait cors foursener
Plus ke nule autre riens vivant
Ne nus ne puet son cuer douner
Se la biautés n'i est avant.

— Sire sacié, par vérité,
Biauté a tout son non perdu,
Puis que valours a alevé
A dames son nom et creu;
Car chourtoisie fait loer
Dames et bel achointement
Et tout jours en boin pris monter
Çou dont biauté ne fait nient.

— Baudoin, assez treuve l'en
Vieilles plus laides que nus kiens

Qui ont courtoisie et grant sens
Mais au touch ne valent riens.
Si le fait ore si bon amer
Pour çou ke bel vous parlera,
La bele ne peut mesparler
Ains est bon quunques me dira.

— Sire, je ne dirai au van (?)
Ka viele les soie ne ja siens
Ne serai mais si cui j'entens
Blasmer, me voler les grans biens
Ke bele dame set monstrer,
Ki courtoisie et bon pris
A miex deveriés celi blasmer
Qui pour biauté amours laira.

— Baudouin, seul d'un regarder
Et doux ris quant le me fera
La bele que jou n'os noumer
Vaint quanque la laide dira.

— Sire, li miens cuers ne se veut remuer
De celi la valours l'a fait emprisonner
Qui chourtoisie le douna.

Le sire termine le débat en disant qu'un seul regard de la belle qu'il n'ose nommer se rendra maitre de lui malgré les bonnes paroles que pourrait dire la laide spirituelle; le trouvère Baudouin, au contraire, reste fidèle au mérite et à l'amabilité, qui seuls ont des droits sur son cœur. Cette conclusion est assez naturelle et fondée sur l'observation de ce qui se passe dans le monde : le noble sire ne voit que la beauté, le poëte ne cède qu'à l'esprit. Ce jeu-parti est un des plus jolis parmi ceux que nous connaissons.

Le Baudouin dont nous venons de parler n'a pas de prénom dans les manuscrits, mais nous trouvons un *Baudouin des Aislans*, aliàs *des Auteus*, charmant chanteur,

dont je prens le couplet suivant dans le ms. de Berne n° 389. Il est de la même facture que le jeu-parti cité plus haut; ces deux Baudoins ne sont peut-être qu'un seul et même homme : dans tous les cas, on ne sera pas fâché de lire ces vers galants et joliment tournés :

BAUDOUIN DES AISLANS.

Avris, ne mais, froidure, ne lais tens,
Ne peut mon chant, ne tairgier, ne haisteir.
Dais doulz regairt, cleir vis, et biaut semblant
Puet bien mon cuer enforcier de chanteir;
Se chanterai, ne puet plux demoreir.
Si ke pertout seroit oïs mes chans
Car en tel leu me fait mes cuers penseir,
Dont jai nul jor ne cuit estre joians
S'amors nel fait ke tous biens puet doneir.

Si le trouvère *Baudouin* du jeu-parti, qui est sans prénom, n'est pas *Baudouin de Condé*, dont nous parlerons bientôt, il a bien des chances pour être le *Baudouin des Aislans*, tant il y a parité de tournure d'esprit et de style.

Nous ne pouvons oublier de mentionner ici la chanson de geste de *Foulques de Candie*, dont la seule leçon complète existe dans le manuscrit n° 7188 de la bibliothèque impériale, in-f° vélin à 2 colonnes. En voici les premiers vers :

Oiés bons vers qui ne sont pas frérin,
Ne les trovèrent Gascoing, ne Angevin;
Herbers li dux les fist à Dampmartin,
Et fist escrire en un brief *Baudouin*.

M. Paulin Paris, qui nous a révélé l'existence de cette chanson de geste dans ses *Manuscrits françois de la bibliothèque du Roi*, tome VI, p. 151, y ajoute cette note : « Ces vers sont embarrassants. Notre auteur serait-il Herbert, duc ou comte de Dammartin, lequel les aurait dictés à son trouvère *Baudouin*? Nous n'osons l'affirmer, mais le doute est pour le moins permis. »

Si M. Paulin Paris, que nous aimons tant à prendre pour guide, n'ose trancher cette question de paternité, nous ne nous hasarderons pas à y donner une solution ; mais il était convenable d'ajouter cette indication dans un chapitre dont le titre et le sujet est le trouvère *Baudouin*.

Baudouin d'Avesnes.

Baudouin, seigneur de Beaumont, en Hainaut, naquit au château d'Etrœungt, en 1213, de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille de Baudouin, empereur de Constantinople. La vie de tous les membres de cette famille est éminemment dramatique, mais nous n'avons à nous en occuper ici que sous le rapport littéraire.

Baudouin d'Avesnes a-t-il été un trouvère? Il fut certainement un généalogiste distingué, un écrivain et un collecteur de chroniques, d'après ce qui reste de lui dans les bibliothèques publiques, mais jusqu'ici on n'a point encore retrouvé de vers de sa façon. Selon le baron Le Roy, il a aussi écrit en latin, et quelques-uns croient que ses histoires, en prose, sont, comme tant d'autres, des traductions de chroniques rimées, perdues depuis longtemps, ou fondues dans d'autres livres sous un nom d'auteur quelconque. Un jour peut-être ce problème littéraire sera éclairci à l'aide du système de recherche heureusement en vogue aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, et pour venir éclairer, autant qu'il est en nous, la carrière lettrée de Baudouin d'Avesnes, nous indiquerons ici ce que nous savons de ses travaux.

Jean et Baudouin d'Avesnes étaient deux frères, remarquables tous deux, mais par des qualités différentes. Le

premier était un parfait chevalier, servant joustes et tournois et très-valeureux ; on disait de lui :

Pour le sacrement d'amour,
Jehan d'Avesnes donnoit tout.

Baudouin, au contraire, était délicat, fin, lettré, et plus propre à l'étude et à la diplomatie qu'aux combats. Enguerrand, sire de Coucy, qui tira son *Traité du lignage de Coucy et Dreux* des généalogies de Baudouin d'Avesnes, fait son éloge en ces termes : *Il fu li ungs des plus saiges chevaliers de sens naturel, qui fut en son temps, bien que moult petit et menu.*

Il s'occupa d'abord à dresser l'histoire généalogique des princes dont il descendait ; c'est cette histoire, écrite en latin, qui servit au sire de Coucy pour établir son *lignage*, et qui a été imprimée avec des notes, une carte et des blasons, par le baron J. Le Roy, sous ce titre : *Chronicon Balduini Avennensis, toparchæ Bellimontis, sive historia genealogica comitum Hannoniæ aliorumque principum. Antverpiæ, H. Thieullier* seu *Knobbart*, 1693, in-fol. de VIII, 64 pp. et 2 f^os^ de table. — Dom Luc d'Achéry avait déjà publié : *Genealogiæ, ex chronicis Hainoniensibus, recollectis per magistrum Balduinum de Avennis*, dans son *Spicilège*, 1. édit., t. VII, pp. 584-621.

Voilà tout ce que M. de Reiffenberg accorde à la plume de Baudouin d'Avesnes, dans un article trop écourté qu'il a fourni au supplément de la *Biographie universelle*.

Cependant nous regardons comme le gros du bagage littéraire de ce seigneur de Beaumont les recueils de chro-

niques rassemblés par lui, trop peu consultés parce qu'ils étaient peu connus. Ils ont été négligés par les trois biographes de Baudouin, le baron *J. Le Roy*, l'abbé *Paquot*, et le baron de *Reiffenberg*, qui, se copiant successivement, sont restés dans la même voie. Cependant il existe au moins, à notre connaissance, *cinq* copies différentes des chroniques extraites des livres de Baudouin d'Avesnes, qui n'ont aucun rapport avec l'ouvrage généalogique latin imprimé, qu'on s'obstinait jusqu'ici à regarder comme l'œuvre unique du fils de la comtesse Marguerite ! Voici les indications nécessaires pour aider ceux qui voudraient consulter les chroniques dont nous parlons.

1° Le n° 10196/2 de la bibliothèque impériale, manuscrit pet. in-fol. de 159 feuillets, contient une chronique de Flandre, dite de *Baudouin d'Avesnes*, et qui finit en 1292, à l'avénement de Philippe-le-Bel. Cette histoire est écrite en prose, et porte le n° 465 de Baluze. Elle commence par ces mots : « En ce temps avoit en Flandres ung conte « nomé Phelippe, duquel conté xiiij autres estoient tenuz « par homaige ; c'est assavoir Hollandes, Zellandes, Alos, « Hangnaut, Trarasthe, Cambresis, Artois et conté de « Guynes, et la estoient subjectz à luy, et se estoit l'un « des xij pers de France, et avec ce estoit filleul et pourtoit « le nom de Phelippe, alors roy de France, qui fut moult « preudent et loyaulx, et au temps que icelluy roy de « France Phelippe regnoit, ung payen d'outremer no- » mé....., etc. »

2° Le n° 10197/2 de la bibliothèque impériale, manuscrit sur papier, de 65 feuillets à longues lignes, écriture du

xve siècle, ainsi intitulé : *Che sont chroniques estraictes et abregiés des livres monsieur Baudouin d'Avesnes, fil jadis la contesse Margharete de Flandres et de Haynnault, qui fut moult sages homs, et en assambla de pluiseurs livres.* — Après ce titre, on lit : *Savoir doivent tous boins crestiens que nostre Seigneur Jésu-Crist, Dieux en deitet et en puissance devant le commencement du siècle*, etc. (sic), *après fu tout tans et sera tous puissans...*, etc.

C'est une chronique qui commence avec le monde et se termine à l'année 1251. Elle contient (heureusement) peu de chose pour l'histoire ancienne, et beaucoup de détails sur l'histoire de la Flandre et du Hainaut du xie au xiiie siècle. Voici les titres des trois derniers chapitres de ce manuscrit.

Chap. 114. — *Le mort la contesse Jehanne et le succession le contesse Margueritte.*

Chap. 115. — *Comment messire Guillaume de Dampierre fu ochit à ung tournoy à Trazegnies* (en 1251).

Chap. 116. — *Du royalme de Sesille.* — Derniers mots de ce chapitre : *Aulcuns des princhés ne volrent point obéir à ce commandement, mais les prélas eslurent le frère lendegrave de Duringhen ; mais il morut. — Explicit.* — Le copiste a signé : *S. Gantoy.*

3° n° 1566-fonds S. Germain (*olim* Coislin et Séguier). Ce manuscrit, sous le titre de : *Extraits de Baudouin d'Avesnes*, contient le même ouvrage que le précédent avec quelques différences dans la division des chapitres ; le dernier est relatif au siége de Damiette, par Saint-Louis (en 1249).

4° n° 148 de la bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit sur papier, xve siècle, in-fol,, obl. de 251 feuillets. A appartenu en 1649 au couvent des Carmes déchaussés de Paris; il est indiqué dans le catalogue de l'Arsenal et dans *Hœnel*, sous ce titre : *Ancienne chronique pour servir à l'histoire de France, en langue vulgaire de Valenciennes.* Il est complétement *sans nom d'auteur;* mais un examen attentif fait découvrir que cette chronique est la même que celle signalée plus haut au n° 2. On y lit, *absolument dans les mêmes termes*, le curieux épisode du mariage de la fille du comte de Flandre avec Guillaume le Conquérant; l'histoire de la fondation de l'abbaye d'Anchin, etc.; en un mot, il n'y a aucune différence entre les deux manuscrits, si ce n'est que dans celui de l'Arsenal, la chronique a été continuée jusques vers le milieu du xive siècle. M. *J. de Gaulle* a donné une analyse curieuse de cet ouvrage dans nos *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. IV, pages 453-461. *Valenciennes, Prignet*, 1834, in-8°.

5° Le texte français de Baudouin d'Avesnes existe aussi en Belgique (et probablement plusieurs fois); la commission royale d'histoire en avait ordonné la transcription. Elle avait été commencée par M. *Émile Gachet,* chef du bureau de paléographie à Bruxelles, et achevée sous ses yeux par M. *Philippe Gigot,* un de ses employés. C'est ce qu'annonce M. Émile Gachet, de si regrettable mémoire, dans son rapport trimestriel du 1er août 1847, à la commission d'histoire de la Belgique.

Nous nous sommes étendu sur ces documents, parce

qu'il y a là un point d'histoire littéraire qui a besoin d'être complètement éclairci. Nous espérons encore, nous le répétons, que ce qui est désigné comme *les livres de Baudouin d'Avesnes* seront bientôt tous retrouvés, qu'on remontera aux originaux, que là peut-être on découvrira, ne fût-ce que par fragments, des chroniques *rimées* qui appartiennent à notre seigneur de Beaumont et que l'on ne reconnaît pas maintenant comme étant de lui, parce que le nom de l'auteur n'y est pas. La comparaison avec les textes que nous venons de signaler, ou avec d'autres qui certainement existent encore, pourra faire surgir le nom du trouvère.

Baudouin VI, ou de Constantinople.

La cour de Hainaut, comme celle de Flandre (avec laquelle elle se trouvait souvent unie sous le même suzerain), comme celle de Brabant dont elle était voisine, brillait au moyen-âge par son goût pour les lettres et pour les jeux splendides et guerriers. On y protégeait les poëtes, les chanteurs et les transcripteurs de manuscrits, ce qui constituait à cette époque à peu près toute la littérature du temps.

Le président Fauchet, dans son *Recueil de la langue et poésie françoise, ryme et romans* (1), nous a conservé le souvenir d'un fait qui fait honneur à la famille suzeraine du Hainaut. Voici comme s'exprime le savant annaliste : « En la vie de Charles le Grand, mise en françcis avant l'an « 1200, à la requeste d'Yoland, comtesse de Saint-Paul, « sœur de Baudoin, comte de Hainau, surnommé le Bastis- « seur, au quatrième livre, l'autheur dit ainsi : « Baudoin, « comte de Hainau, trouva à Sens, en Bourgogne, la vie « de Charlemaigne : et mourant, la donna à sa sœur Yo- « land, comtesse de Saint-Paul, qui m'a prié que je la « mette en roman sans ryme. Parce que tel se délitera el « roman qui del latin n'eut cure : et par le roman sera « mielx gardée. Maintes gens en ont ouy conter et chanter,

(1) Livre Ier, p. 541, de l'édition de *Paris, David Le Clerc* 1610, in-4°.

« mais n'est ce mensonge non ce qu'ils en dient et chan-
« tent cil conteor, ne cil jugléor. Nuz contes rymez n'en
« est vrais : tost est mensonge ce qu'ils dient. »

Ainsi, nous pouvons remarquer, comme nous l'avons déjà fait voir dans notre discours préliminaire des *Trouvères flamands*, que non-seulement les comtes de Hainaut furent lettrés, ainsi que nous le prouverons plus bas, mais que les femmes et les filles des souverains de cette province favorisèrent aussi les lettres de tous leurs moyens. Voici la comtesse Yolande, sœur de Baudouin le Bâtisseur, qui reçoit de son frère, comme un cadeau qu'il sait devoir lui plaire, la *Vie de Charlemagne*, que cette princesse fait tourner en roman, c'est-à-dire en français de l'époque, mais sans rimes, pour que cet ouvrage sérieux ne soit pas confondu avec cette multitude de contes et fabliaux dus à la verve narquoise et inventive des trouvères qui aimaient peut-être trop à rire. Elle fait donc traduire dans le langage poli cette vie du puissant empereur Charlemagne pour la populariser parmi ses sujets, pour satisfaire ceux qui du latin *n'ont cure*, et afin que cet ouvrage remarquable soit mieux conservé étant tourné en langage vulgaire. Voilà de la prévoyance littéraire, voilà du véritable amour des œuvres de l'intelligence et de l'esprit (1).

Au reste, s'il faut en croire l'annaliste Jacques de Guyse,

(1) Les *Romans du saint Graal, du Merlin, de Lancelot et de la quête du saint Graal*, reposant à la bibliothèque imp. sous le n° 6965 (ancien n° 68, a appartenu à Marie de Hainaut, fille de Jean II, comte de Hainaut, qui épousa, en 1310, Louis, 1er duc de Bourbon. La mention de cette possession est indiquée sur la première page de ce magnifique manuscrit sur vélin, avec nombreuses miniatures.

qui vivait en Hainaut peu de temps après la famille souveraine dont nous parlons, le même goût pour l'instruction et les lettres se retrouvait chez tous les membres de la maison de Hainaut. Baudouin V, successeur de Baudouin le Bâtisseur, en 1171, cultivait les sciences et surtout la poésie : *maximè in poetriâ imbutus fuit*. Il savait par cœur les bons traités en vogue de son temps, et sa mémoire était si parfaite qu'elle lui servait de bibliothèque (1).

C'est encore le frère mineur Jacques de Guyse qui nous assure, dans ses annales du Hainaut, que le fils de Baudouin V, dit *le courageux*, le fameux Baudouin VIe du nom en Hainaut et IXe en Flandre, était tout autant que son père un protecteur des lettres. Il réunit à sa cour une sorte d'association de *clercs*, une espèce d'académie à laquelle il donna la mission de réunir les faits antérieurs et contemporains, les événements et les généalogies des nobles maisons de la contrée. On rédigea, en français, ce corps d'ouvrage dans lequel furent assemblées les chroniques éparses dans le pays et l'on appela ces compositions les *Histoires de Baudouin* : malheureusement elles sont perdues pour nous, ou du moins jusqu'ici il ne nous en est rien parvenu. Espérons encore, dans notre siècle de découvertes de tous les genres, qu'un jour viendra où la main heureuse d'un rechercheur de manuscrits ensevelis, fera sortir du tombeau ces histoires enfouies.

Baudouin VI, dont toute la vie fut grande, illustre et dramatique, qui fut armé chevalier avec solennité à Spire,

(1) *Annales du Hainaut*, traduction de J. de Guyse, par M. de Fortia d'Urban, t. XII, p. 207.

par le roi des Romains, vers l'an 1189, qui se croisa quelques années plus tard avec l'élite de la noblesse du Hainaut et de la Flandre, ne se borna pas au seul mérite de protecteur des lettres, de législateur de ses comtés et d'ordonnateur des chroniques de son pays; il est aussi connu comme poëte, mais ce qu'il y a de plus bizarre, c'est comme poëte provençal qu'il se fit un nom. C'est chose singulière, en effet, de voir citer un *troubadour* au milieu des *trouvères*. Cette anomalie provient de ce qu'on nous a transmis sa composition provençale, et que les vers qu'il a pu et dû faire en roman, langue parlée dans sa patrie, ne sont pas venus jusqu'à nous. Au reste, Baudouin VI se servait également bien des langues tudesque ou flamande, française ou provençale.

En l'année 1202, se trouvant à la cour de Boniface II, marquis de Montferrat, avec lequel il devait s'embarquer pour la Palestine, Il rencontra le troubadour *Folquet de Romans*. Le comte Baudouin, peu accoutumé aux familiarités des poëtes gascons avec les grands, le tança assez vivement dans la première strophe d'une tençon où il l'invitait en ces termes à ne pas prendre un ton et des manières au-dessus de son rang.

Pero conseill li darai gen,
Et er fols s'il no l'enten,
C'ades tegna son viatge
Dreit lai vas son estatge;
Que sai vei la gens disen
Que por cinq cent marcs d'argen
No ill calria metre gatge.

(Traduct.) Mais je donnerai un conseil gentil,
(Et il sera fou s'il ne l'écoute),

Que chacun teigne son visage
Droit comme va son état;
Qui s'en vont les gens disant
Que pour cinq cents marcs d'argent
Il n'oserait mettre en gage.

Selon M. Raynouard, notre maître à tous, qui eut toujours un faible bien naturel pour les troubadours, le poëte du midi répondit au noble comte du nord avec noblesse et causticité (1).

Il va sans dire que le comte Baudouin VI ne se borna pas à la composition de quelques vers dans un idiome qui n'était pas le sien. Mais, au point de vue poétique, ce prince a une tout autre importance que celle qui ressort de la facture de quelques couplets en langue d'oc ou en langue d'oïl; Baudouin conquit Constantinople et en devint le premier empereur franc. C'est à cette circonstance étrange, qui tient du merveilleux, et qui amena une suite d'événements imprévus et glorieux, qu'on doit nécessairement rapporter la conception et la naissance de cette famille nombreuse de romans de chevalerie errante et fabuleuse, qui, dès le XIIIe siècle et dans les deux suivants, remplaça les productions plus naïves de l'ancienne muse française. C'est l'opinion de M. Paulin Paris, à laquelle je me rallie tout à fait, et j'en rapporte volontiers la gloire, pour une bonne part, à notre valeureux comte de Flandre et de Hainaut, qui par son courage, sa prudence et ses éminentes qualités parvint à asseoir sur le trône de

(1) *Raynouard.* Choix des poésies des troubadours, V, p 152. — *Histoire littéraire de la France,* XVIII, p. 622.

l'antique Byzance ces preux chevaliers de nos provinces des Gaules qui s'y maintinrent pendant un demi-siècle. Après les hauts faits de Charlemagne et jusqu'à ceux de Napoléon, c'est l'événement le plus dramatique de l'histoire. Qu'on ne s'étonne donc pas qu'il ait inspiré tant de poëmes !

Baudouin de Flandre (Roman de).

Après avoir parlé du héros, disons encore un mot du roman qu'il a su inspirer et qui porte son nom. Comme il a été imprimé en entier à plusieurs reprises, et encore récemment, nous glisserons rapidement sur ce sujet et n'en parlerons que sobrement et comme accompagnement de l'article précédent. D'ailleurs nous avons donné un article développé sur ce roman dans le volume de nos trouvères flamands.

Le *Roman de Baudouin, comte de Flandre*, est analysé longuement et intelligemment, dans l'ouvrage de Contant d'Orville : *De la lecture des livres français de dévotion, d'histoire et de chevalerie* (xve siècle), tome II, p. 102 et suiv. (1). Il a été réimprimé intégralement, sur l'édition gothique de *Chambéry, Ant. Neyret*, 1485 (devenue rare comme toutes celles du xve siècle), par MM. *C. P. Serrure*, professeur, et *A. Voisin*, bibliothécaire à Gand, sous le titre de : *Le livre de Baudouin, conte de Flandre ; suivi de fragments du roman de Trasignies. Bruxelles, Berthot* et *Perichon*, 1836, gr. in-8°, fig. sur bois, par *Onghena*.

Ce roman, dans lequel figurent tant de noms historiques de la Flandre et des provinces adjacentes, est farci de fables et d'événements bizarres dans le goût de ceux qui

(1) Extrait des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* (du marquis de Paulmy). *Paris*, 1780, in-8°, t. V, pp. 102 et suiv.).

ornent ordinairement les chansons de gestes. Il est évidemment *tourné* en prose après avoir été *composé* en vers, et récité ou chanté (1) jadis par les jongleurs et ménestrels (2). Il lui reste encore non-seulement la forme poétique, et la division des couplets ou strophes dont on a fait des chapitres avec titres, mais aussi des traces de rimes mal déguisées et même des vers tout entiers. Ainsi, tandis que

Quatre ferrands (chevaux) bien ferrés
Mènent *Ferrand* bien enferré,

ainsi que le chantait le peuple de Paris, ce malheureux époux de Jeanne de Flandre est enfermé au Louvre, puis délivré, et tué par un comte de Senlis au moment de retourner dans ses États. La comtesse Jeanne le pleura beaucoup, et, dit le roman, elle s'écriait dans sa douleur :

Ferrand de haute seigneurie,
Je perds en vous honnête compagnie,
Par Dieu, qui à mort vous a mis,
C'il ne vous aymoit mye.
Vostre mort sera vengée, si je puis.

A peine si la forme poétique est ici voilée, et l'on trouve beaucoup de passages de ce genre.

L'écrivain de la version en prose, sentant combien peu il était auteur ou *trouveur* dans cette œuvre, ne s'est pas

(1) Le nom de *chanson* de geste, donné à ces récits, vient originairement de ce qu'ils étaient chantés par longues tirades dans les veillées du moyen-âge.

(2) Nous l'avons prouvé surabondamment dans notre volume des *Trouvères de la Flandre*, en imprimant des fragments entiers du poëme, aujourd'hui perdu, qui a servi au romancier en prose.

nommé, et n'a pas laissé connaître le véritable trouvère du poëme d'où il a tiré son livre, si tant est qu'il ait connu son nom. Quoi qu'il en soit, il n'a pu qu'être hainuyer ou lillois, à cause de la connaissance parfaite qu'il possède des localités de la Flandre et des provinces voisines. C'est donc encore un nom de poëte wallon à trouver.

Baudouin de Sebourg (Roman de).

Baudouin de Sebourg, pas plus que *Raoul de Cambrai,* ne fut un poëte du moyen-âge; c'est le nom d'un héros de roman, c'est le titre d'une cantilène considérable, d'une chanson de geste en vers alexandrins au nombre d'environ 30,000. Le sujet est tiré des croisades : Baudouin de Sebourg, fils de Rose et cousin-germain de Godefroy de Bouillon, compte comme troisième roi de Jérusalem. Ce roman, qui doit être placé à la suite du *Chevalier au Cygne,* parait avoir été composé sous le règne de Philippe le Bel. Il a plusieurs branches et se termine à la mort de Tancrède, prince d'Édesse. La dernière branche est nommée le *Bâtard de Buillon.*

La bibliothèque impériale possède deux manuscrits de ce poëme. Le plus considérable et le plus ancien est de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. C'est un pet. in-fol. écrit sur vélin jauni par la lecture et taché en plusieurs endroits par la cire des flambeaux qui éclairaient le jongleur chargé d'émerveiller, à l'aide de ces longues tirades, les vieux barons du noble comté de Hainaut. Le volume, relié aux armes, en maroquin rouge, doré sur tranche, contient 164 feuillets, dont 34 pour la branche du *Bâtard de Buillon.* Il porte le n° 205 du suppl. fr.

Le second manuscrit, contenant 382 folios, est un in-4° sur papier à longues lignes, du XVe siècle, relié en maro-

quin rouge aux armes de France. Il a dû appartenir aux ducs de Bourgogne, puis il a fait partie de la bibliothèque du collecteur distingué le comte Charles de Croy, un des plus savants et des plus riches amateurs de la Belgique. Cela est attesté par la note suivante écrite à la fin du livre : — « C'est l'istoir de Bauduin de Sebourg en rime, lequel « est à M. Charles de Croy, comte de Chimay. » — Signé : *Charles.* » — Le roman ne se poursuit que jusqu'à la branche du *Bâtard de Buillon.* Il porte le n° 180 belg.

Il existait, en Belgique, un troisième manuscrit de ce roman (s'il ne fait pas double emploi avec celui que nous venons de citer), c'est le volume mentionné par *Sanderus,* dans sa *Bibliotheca manuscripta,* sous le titre de l'*Histoire de Bauduin d'Esebroucq.* Ce manuscrit devait exister dans la bibliothèque de Bourgogne. Le baron de Reiffenberg, sur ma demande, fit, dès le commencement de 1835, des démarches réitérées pour le découvrir ; ce fut en vain : ce Baudouin là ne fut pas retrouvé.

Le n° 2297 de la *Bibliothèque protypographique* de M. *Barrois,* signale *le Roman de Bauduin de Sebourc ou Cœur de Lion, en rimes,* in-fol. sur vélin, du XIVe siècle. C'est là probablement le premier manuscrit de la bibliothèque impériale que nous avons cité.

Les deux manuscrits de la bibl. impériale ont servi à M. Louis B..., ancien élève de l'école des chartes, et aujourd'hui archiviste général d'un des beaux départements de l'Empire, pour publier *Li Romans de Bauduin de Sebourg, IIIe roi de Jérusalem. Valenciennes, B. Henry,* 1841, 2 vol. gr. in-8°, XIV et 384, VII et 448 pp. avec

fac-simile; tiré à 260 exemplaires. On lit à la fin du second volume : *Chis romans est de Bauduwin de Sebourcg; et qui voet oïr le fin et le mort de Bauduwin de Sebourcg, se lisèche le romant dou Bastart de Buillon, car c'est ce qui s'ensiet apriés.* La couverture imprimée annonçait pour paraître prochainement : *Li Romans dou Bastard de Buillon.* Ce projet de l'éditeur ne paraît pas avoir eu de suite, « non plus que celui de donner successivement tous « les poëmes en langue d'oïl composés en l'honneur des « héros qui contribuèrent à la délivrance de la terre sainte. » C'est pour cela que le faux-titre de sa publication porte : *Romans des Croisades.* Les occupations obligatoires de fonctions importantes ont probablement détourné M. L. B. de mettre à exécution un projet qui aurait comblé les vœux des amis de la littérature romane.

Le Roman de Bauduin de Sebourg, bien qu'il n'ait pas de divisions indiquées dans son texte, paraît disposé par *veillées*, ou par *lectures*. On pense bien que ces longs poëmes ne se débitaient pas tout d'une traite ; ils étaient, comme les vieux drames ou mystères du moyen-âge, coupés en journées. Le jongleur-trouvère qui le récitait dans les manoirs en tirait un lucre qui formait sa recette : en un certain endroit du roman il dit que ceux qui n'ont pas d'argent n'ont qu'à se retirer et ne doivent pas venir ouïr ses chants. Il ajoute que l'argent qu'on lui donnera ira chez le tavernier ; cet aveu le pose en vrai ribaud. On ne s'en aperçoit que de reste à certains détails du récit un peu risqués. Là dessus il se met à débiter ses diverses tirades assez bien séparées les unes des autres : c'est ce qui a engagé l'éditeur de ce roman imprimé à le couper en *XXV chants;* il

comptait commencer le XXVIe chant avec le roman du Bâtard de Bullion, qui n'a pas paru que nous sachions (1).

Nous n'avons aucune donnée sur le nom du trouvère, auteur de cette chanson de geste ; il ne se nomme nulle part et ne se laisse pas deviner. Tout ce qu'on peut inférer de la lecture attentive de l'œuvre, c'est que son inventeur, ou *trouveur*, était hainuyer pur sang. On s'en assure de deux façons : d'abord, par les localités du pays, si bien dépeintes, et si souvent citées, comme Tournai et Cambrai, où il met des tournois ; Sebourg, les abbayes de Saint-Amand et d'Anchin, Lille, Douai, et Bavai, dont il nomme jusqu'à l'hôtelier *Gérin*, nom encore connu en ce moment ; enfin Mons, et surtout Valenciennes dont il parle pertinemment si souvent en dépeignant la porte cambrésienne avec ses hauts créneaux, la Salle-le-Comte palais du suzerain et jusqu'à son hôte *Simon*, dont il décrit la cave et les vins. Ensuite la nationalité du chanteur se révèle plus encore par le goût de terroir du style, par les mots les plus usités encore aujourd'hui dans le patois de nos campagnes des environs de Valenciennes et de l'antique et important village de Sebourg en particulier (2). Tels sont, pour ne citer

(1) M. L. B. a fait, pour l'impression, une copie du manuscrit de la bibl. impériale, en 2 vol. pet. in-folio, écrite sur un recto seulement en 882 pages, contenant environ 30 vers à la page ; soit un total de 26,400 vers.

(2) *Sebourg*, gros village près Valenciennes, dont l'étymologie *Seeburg*, signifie *lac du château*, est d'une origine ancienne et non sans illustration. Nous avons l'*Histoire de la terre et vicomté de Sebourg, jadis possédée par les comtes de Flandre et de Hainnault. Ensemble de leurs faicts héroiques et mémorables, depuis descendue aux très illustres maisons de Witthem et Berghe*..... composée et divisée en deux (trois) parties par le sieur *Pierre Le Boucq*, escuyer, licentié ès-droicts, valentiennois. A *Bruxelles*, chez *Jean Mommart*, 1645, in-4°.

qu'un petit nombre d'exemples, les mots de *char*, viande ; *rassotés*, ensorcelés; *coron*, bout de fil ; *cauchie*, chaussée ; *fel*, fort, solide ; *toudis*, toujours ; *pisson*, poisson; *gambe*, jambe ; *chavate*, *chavetier*, savate, savetier ; *cauches*, bas; *racusé*, dénoncé, etc., etc. et une foule d'autres qu'il serait trop long de désigner.

Un dernier indice qui dénonce encore le chanteur ou plutôt le *conteur* hainuyer, c'est la coutume (encore en usage aujourd'hui), d'user de maints proverbes placés comme sentences morales et toujours à-propos. C'est à la fin des strophes que le poëte jette ainsi sa citation ; il s'en sert comme de trait pour finir son couplet. Nous ne mentionnerons que ceux-ci qu'on trouve vers la fin du roman.

« — Car chellui qui bien done toudis on le festie....
« — Li souffisant escapent et les petis pent-on....
« — Car du bon escouter persone moult s'avanche (profite)
« — Mais chius qui mains (moins) en scet, c'est chius qui [miex i croit.....
« — Mauvaise est convoitise et orgués et beubans (orgueil [et vanité.....)
« — Car famine de fain fait avoir griés désir.....
« — Car bel sont li ouvrage quant on les a parés.....
« — Mais on ne connoist mie tous ses amis souvent.....
« — Car chuis qui voit sa perte n'est onques liés né brus.....
« — Car d'ouvrier bien païer afflert bonne journée.....

Sans être positivement de vrais Sancho Pança, nos conteurs du Hainaut ont toujours aimé à farcir leurs récits de dictons sententieux et de vérités proverbiales.

Il nous reste maintenant à faire connaître la manière de conter et de versifier de l'auteur anonyme de *Baudouin de Sebourg* et du *Bâtard de Bouillon*, deux branches de

chansons de gestes qui se lient et que nous croyons sorties du même cerveau. Voici le début de Baudouin :

Baron, or faites pais, pour Diu le tout-puissant.
Que Jhésu-Cris de gloire qui, dedans Béthléant,
Volt naistre de la Vierge, pour nous faire garant
Des anemis d'enfer et de leur liu puant,
Vous voelle tous garder ; n'i soïés habitant.
Or, entendez histoire et canchon souffisant
Gentement ordenée ; li ver en sont plaisant :
Ch'est d'armes et d'amours et de gens combatant
Et venut de la geste au boin roy Euriant.
Vous avés bien oy dire en *autre romant*
De la feme à che roy qui ot en son vivant
Six fils et une fille à une fois portant
Dont cascuns apporta le cainne (chaîne) d'argent,
Dont Matabrune fist un mesquief si pesant.
Les caines leur osta ; de quoy ly six enfant,
Per le voloir de Diu, furent chisne (cygne) noant.
Elyas en remest, qui puissedi fist tant
Que trestoutes les kaynes revinrent paravant ;
De quoy tout li enfant reprisent leur semblant,
Et furent duc et comte, roy courone portant.
Or y ot une fille, qui le corps ot plaisant ;
Rose fu appelée le dame au corps sachant
Et si fu mariée à un princhc vaillant :
C'est Ernous de Biauvais, qui à prisier fist tant.
Frères fu Baudoin de Biauvais le poissant,
Qui ochist le serpent, à l'espée trenchant,
Sus le mont de Tigris, outre le mer bruïant.
Chius Ernous prist le dame, dont je vous voi contant,
Qui six frères avoit, qui furent combatant ;
Mais ils moururent jone, che trouvons-(nous) lisant
Et quant il furent mort, Rose, dont je vos chant,
Fu dame de Nimaie (Nimègue) et couronne portant ;
Si en fu Ernous roys, per escanche (échange) venant.
Pour chou sont éureus, à la fois, li auquant
Qui ont en leur linaige un riche marchéant ;
Quant tout ont assamblé, adès en espargnant,
Il se laisse morir, de quoy il sont dolant ;
Et li avoir en vient souvent à un mesquant
Qui le boit et alloue et maine grant bubant (train).

Cheste royne Rose, dont je fai mention,
Fu dame de Nimaye, roy en fist son baron.
Ante fu à Idayn, à le clère fachon,
Et celle-ci fu mère Godefroy de Buillon.
De ceste Rose issi un hoirs de grant renon,
Bauduins de Sebourc, qui cuer ot de lyon.
Sus cestui Baudouin ay prise ma chanson;
Et de ses trois biaus frères vous feray mention.
Tout quatre furent roys, tenant noble royon;
Esmérés, li ainsnés, tint Nimaye en son non;
Et Glorians tint Chypre en se droite parchon;
Alisandres Escoche, chius ot d'onneur foison;
Bauduins li (m)ainsnez, qui cuer ot de baron,
Chius fu roys couronnez du temple Salemon,
Et tint toute la terre jusqu'en Capharnaon:
Onques miendrez de lui ne vesti haubregon.
Le sanc nostre Signour trouva, o le lion
Qui le garda sept ans, par-delez un buisson,
Par d'encoste Abilant, une cité de non,
Ensi com vous orrés en la noble chanson.

Or entendez à moi, chevalier et baron,
Et dames et puchielles et jone danseillon,
S'entendez jolis mos mis en belle raison,
Courtois et délitables et de noble fachon:
Car qui n'aroit en lui sens, ni avision,
Comment on doit amer en le douche saison,
Et maintenir d'amour jusqu'en conclusion,
Comment on doit amer et requerre le don
D'amours par qui amant vivent en grief prison.
Mais qu'il ait cuer d'aprendre: je ne sai si bricon,
S'il prent garde à mes dis et oïr ma chanson,
Jamais ne sera heure n'en vaille sé mieux non.
Mais aucune gent vont à le fois au sermon
Qu'au revenir n'en savent recorder un (seul) non;
Et li pluseur s'endorment, leur main à leur menton.
Telz dort tant au moustier, sans entendre orison,
Qu'au revenir ne puet dormir en se maison.
Encor vault mieux dormir que penser traïson.

Signour, or entendez pour Diu et pour sa crois,
S'orrés bonne canchon et de biaus mos courtois:

Ch'est du ber Bauduin qui puissedi fu roys
De le sainte cité que conquist Godefroys.
Or vous diray comment, s'entendue est ma vois,
Chius Bauduins regna, de Nymaïe fu roys.
Nouris fu à Sebourc, le castel maginois.
Dont il en ot le non, car certes che fu drois :
Trente bastars i ot, vivans à une fois;
Tout furent chevalier et fisent moult d'esplois
En terre Sarrasine et ou palis franchois.
De Bauduin dirai, qui moult fu biaux et drois,
Comment vint à Sebourc où il fu lon temps cois.

Or commenche matère, telle n'orrés des mois... etc.

Après ce préambule indispensable, à ce qu'il paraît, pour toute chanson de geste, l'auteur débite fort longuement son roman, lequel est plein d'événements compliqués qui se croisent et s'enchaînent d'une façon merveilleuse ; des détails intimes, des faits d'armes et de galanterie (ces derniers quelquefois un peu crus), des usages du temps, des indications curieuses de la vie de château, de celle des monastères et des camps, s'y trouvent mêlés et déduits d'une manière naïve et vraie qui enchante le lecteur assez patient et assez hardi pour entreprendre d'avaler, d'un seul coup, une trentaine de mille vers écrits en langue romane du XIIIe siècle.

Tous les événements décrits ne sont pas susceptibles d'analyse ; nous ne pouvons donc suivre le héros principal dans ses pérégrinations d'outre-mer et autres, après lesquelles il revient vers Sebourg. Voici un passage où quelques unes de nos localités sont citées :

Or s'en (va) Bauduins comme moisnes vestis ;
Un garson ot, li bers, dessus destrier gris.
En Flandres sont entré, le nobile païs,
Au lès par devers Lille passa outre le Lis ;

Venus est à Tournai, li chevaliers gentis.
Dieux ! qu'il fut regardés de grans et de petis !
Ki dist li un à l'autre : « Vrais pères Jhu-Cris !
« Que chius moisnes est grans, fors et fiers et franis !
« Qu'il est bien aprestés et bien quia ne vis
« De rassaure nonnains, par nuit, ens en leur lis ! »

Or s'en va Baudewins comme moisnes rieulés (régulier)
Il trés-passe Tournai, dont bonne est la chités,
A Saint-Amant s'en vint, à l'abbie est alés.

Après avoir été reçu à bras ouverts par l'abbé à l'aide de son costume de moine, Baudouin soupe bien, boit l'excellent vin de l'abbé, le fait rire, et finit par lui demander une femme pour coucher avec lui.

. . . . . .

Jusqu'à Valenchiènes ne fist arrestison ;
Où marchiet s'ostela à un hostel moult bon,
Loste qui fu laiens appelait-on Simon.

. . . . . .

Devers Sebourc s'en va, pas ne fu desvoiés
Car il i savoit bien les tères et les flés,
Les bois et les rivières, les aigue et les biés.
Adont s'est Baudewins un petit renvoisiés :
« Ahi, païs, dist-il, tré bien édifiés !
« N'i a bois né croillières, né buissons, noef né viés,
« Là où je n'aie esté mainte nutie aisiés !

. . . . . .

Baudewins de Sebourc n'i fist arrestement,
Au chastel de Sebourc est venus vistement ;
Le basse court passa, que nuls ne lui deffent,
Venus est à le tour qui haute est durement ;
Voit à une fenestre séant joliement
Une noble dansèle qui fu de biau jovent.....
Baudewins s'écria à se vois clérement :
« Puchelle, chuis vogart à cui li mons apent !
« Porroie avoir hostel lassus ou mandement ?

. . . . . .

Le roman finit par un combat corps à corps de Baudouin avec le bâtard de Sebourg, son fils, qu'il reconnaît ensuite. Ce combat décrit avec naïveté est une peinture curieuse des coutumes du temps. Le père reçoit maints bons horions du fils et il l'en remercie, il reconnaît son sang aux grands coups qui lui sont portés et il en complimente sa progéniture. Toute la noblesse et le mérite d'une race, à cette époque, reposaient dans la force physique et l'adresse des mains, et les pères étaient plus fiers d'un bon coup de lance donné par un de leurs enfants que de toute qualité du cœur ou de l'esprit. Après s'être bien battus et reconnus, les deux champions dinent ensemble et le roman finit. Voici la description du combat et de la reconnaissance :

F° 130 du Ms.

Baudewins tint l'espée au joing d'or reluisant,
Vers le bastard s'en va moult vistement courant;
Au cheval le bastard va se bien assenant (adressant),
C'un piet li a copet de s'espée tranchant :
Li chevaus est chéus (tombé), li bastard va versant,
Mais il se releva moult tost en s'en estant;
Vers Baudewin en va, se li va escriant :
« — Encor ne m'avès mie maté et recréant.
« Or vous gardés de moy d'ore mais en avant. »
Lors acole l'escut, le branc (glaive) va enterant (brandissant)
Li I va férir l'autre, ne se vont espargnant;
Par dessus les hiammes (heaumes) se vont maint cop [donnant,
Les blasons qu'il portoient vont en maint lieu copant.
Li bastars de Sebourc avoit cuer de soudant,
Et ses pères avoit le corps d'un amirant.
Li I requeroit l'autre par merveillous semblant;
Onques hons ne vit mais I estour (choc) si pesant
De II hommes sans plus en bataille n'en champ.
Grande fu la bataille par dessus le praiel (pré) :
Li pères et li fielz faisoient grant maisel (boucherie);

Tout estoient desrout (brisé), li escut en cantel (quartier),
Andoy (tous deux) furent à pièt li noble damoisel.
Baudewins de Sebourc va férir le dansel (le jeune homme)
De l'espée d'achier qui ot tranchant coutel (lame) ;
Le féri (frappa) tellement qu'il trencha le clavel,
En le char li donna à che cop tel merel (marque)
Que li sans en raia, frec en sont li quaillel.
Baudewins li escrie, si dist I mot nouvel :
« — Vassaus, dist Baudewins, foy que doy St Marcel,
« Je crois que vous avés tués vostre pourchel,
« Car vous fineriés bien de tripes plain platel. »
Li bastard de Sebourc. quant vit son sanc raier,
Son escu gete à terre et sa lance d'achier.
Venus est à son père le noble princhier,
Parmi le corps l'ahert, si le prist à luitier (à la lutte) ;
Et Baudewins l'ahert qui bien sot (sut) le mestier,
Par si grant mautalent (colère) va son fil espongner [(empoigner)
A I tour de sa jambe le va si toreiller,
Contre terre l'estent, là le fit trébuchier
Près que le coer du ventre ne li a fait froissier
Non pour quant l'abati à si grant encombrier,
Que li coers li fali ne se pooit aidier.
Quant il revint à li, si commenche à huchier (crier) :
« — A! Baudewins, biaus père, Diex vous voeille avanchier,
« Aujourd'hui perderés le bastard droiturier,
« Qui de vous à veoir avoit grant désirier !
« Jamais ne vous verrai, ne vous franche mouller (épouse)! »
Li bastars sent l'angoisse dont il fu apressés,
Car petit s'en fali ses cors ne fu crevés ;
Lors a dit li bastars IIII mos biens entés :
« A ! Baudewins, biaus pères, jamais ne me verrés ! »
Quant Baudewins l'entent, en estant ch'est levés ;
Il a dit au bastard : « — Amis, or vous levés ;
« Si me dites, amis, pour Dieu ! ne me célés,
« Qui est chius Baudewins que vous chi regretés ?
« — Vassaus, dist li bastars, a par main le sarés :
« Chertes, che est li pères dont je fu engenrés ;
« Li plus hardis du monde et li plus redoubtés,
« Li plus aventureus et li plus redoubtés,
« Li plus sages du monde, li miex emparentés,
« S'il savoit que par vous fuisse ensement tués,

« Ne vous garantiroit royames, ne chités,
« Ne villes, ne chastiaus, où fuissiés enfremés.
« Mais savoir ne le pooit tant sui-je plus irés,
« Ne dame de Sebourc jammais ne me verrés! »
Quant Baudewins l'intent li sans li est mués;
Il oste son hiamme, si le geta ès prés;
Il a dit au bastard; « — Vostre hyamme ostés,
« Baudewins de Sebourc sui par non appellés.
« Vous estes de Sebourc puisque vous em parlés,
« XXX fielz i laissai quant je m'en sui sevrés. »
Quant li bastars l'entent, à genous ch'est getés;
Son hiamme r'osta, puis si s'est escriés :
« — Ahi, pères, dist-il, et cor me pardonnés
« Che que meffait vous ai, ains n'avint tel pités
« Que je me sui à vous si faitement mellés;
« Je suis li I des XXX bastart que vous avés;
« Je délivrai vo frères, ne sai se vous le savés.
« — Oïl, dist Baudewins, bien le dist Esmerés;
« Glorians, Alixander s'est de vous moult loés,
« Et aussi est Wistaces li conte honnerés.
« — Pères, dist li bastars, par moi estes navrés,
« Dont je suis coureciés, dolans et aïrés;
« Je vous prie pour Diex le teste me copés,
« Je l'ai bien desservi (mérité) si voir (vrai) que Diex fu [nés.
« — Biaus fiex, dist Baudewins, pour noient (rien) em [parlés;
« Chertes, je suis moult lies (joyeux) que si bien t'és [prouvés. »
Lors le baise et acole : I poi (peu) ch'est reposés;
Sus l'erbe sont assis chascuns estoit lassés.
Adont i a courut Buiemons et Tangrés,
Hues de Tabarié qui tant fu redoubtés,
Corbarans d'Oliferne li bons rois couronnés;
S'ont dit à Baudewin : « — Estes-vous rassotés (ensorcelé)?
« Qu'est-ce à dire, Biau sire, que che glout ne tués?
« Sire, font li baron que ne tolés la vie
« Chelui par cui Rohais à esté mal bailli?
« — Seigneur, dist Baudewins, je ne l'ochirrai mie,
« Car chou est mes amis, pour voir (pour vrai) le vous [affie (affirme);
« Sachiés que ch'est mes fielz se Diex me bénéie.

« Chou est li bons bastars de Sebourc la garnie,
« Qui tant a fait d'onner (d'honneur) à chiaus de sa lignie;
« Sa force ai esprouvée à l'espée fourbie,
« Ains plus hardis de lui n'ot armure vestie,
« J'ai esté XXX fois en bataille renghie
« J'ai fait II champs mortes (mortels) li I fu en Orbrie,
« Li autres à Paris la chité seignourie,
« Mais onques ne trouvai en nesune partie
« Homme qui me fesist tant de maus la moitie
« Comme a fait li miens flex dont je l'en regratie,
« Lies sui que j'ai treuvé sa char si très hardie,
« Jamais ne li faurrai. » A dont la compaignie
Honneurent le bastard ; chascuns si le festie
Et se li ont promis moult très grand courtoisie.
Li autre X bastars, cui Jhesus Cris bénéie,
Ont leur père acolet et baisiet mainte fie (fois).
Envers Rohais s'en vont la chité agencie
Quant li bourgois in ont veut le mancolie
Des garites lassus de la tour bateillie,
Demandent au bastard quel choze senefie;
Et il lor recorda et lor achertefie
Qu'il n'i a traïson, ne mal, ne tricherie.
Li bastars de Sebourc au bourgois recorda
Comment en le bataille le sien père trouva
Oriande fu lie quant la choze escouta,
Le porte fist ouvrir et à Baudewin va ,
Pour l'amour son seignour douchement l'acola.
Baudewins de Sebourc grant honnour li fist là.
Les autres XX bastart par devant lui manda,
Quant Baudewins les vit adont baisier les va.
Enfant, dist Baudewins, Diex chi vous envoia
Lies sui que je vous voi ou païs par decha.
Droit à Jherusalem li miens corps vous menra,
Chevaliers vous ferai et mes corps vous donra
Terres et richetés tant qu'il vous souffira.
Li bastars de Sebourc adont li escria :
« — J'ai esté chevaliers, biau sire, lonc tamps a ;
« Se le me fesist Gaufer qui puis le compara. »
Li disners fu cornés chascuns se oïr a
Bien eurent à disner asses on lor donna,
Et pain, et char et vin assés on aporta.
Quant vint après disner chascuns jouer s'en va,

Li I joue as esquiés (aux échecs), li autres behourda (babilla)
Et quant che vint au nuit chascuns couchier s'en va.
Lendemain au matin Baudewins se leva,
Tous ses XXX bastars avoec lui emmena.
De Rohais sont issut que nuls n'i arresta.
Envers Jherusalem ou Diex ressucita
S'en vont li crestien ; li os se desloga ;
Oriande la belle o son seignour ala ;
Corbarans d'Oliferne ses os en remena ;
Hues de Tabarie qui no loy essaucha (releva).

. . . . . .

De Rohais ch'est li os sevrée et départie
Corbarans d'Oliferne, Hues de Tabarie
Et Richars de Cammont, ou Corbarans se fie ;
Plus l'amoit Corbarans c'omme qui fust en vie,
Et puissedi l'ochist à l'espée fourbie
Mais quant il le tua ne le conoissoit mie,
Car Richars de Cammont, dont je vous sénefie,
Ot d'armes de paiens sa jouvente vestie,
Ensi que vos orrés se ma vois est oïe.
Tant se va esploitant la noble baronnie
Qu'en Jherusalem vinrent chelle chité jolie
Ou Diex ressucita et vint de mort à vie ;
Là endroit ont trouvé le bon roy de Surie
Dedens le tour David avoekes Margalie :
Toute Jherusalem fu de gens raemplie,
De nobles soudoiers et de chevalerie,
Qui devoient aler dessus le gent haïe ;
Li rois les ot mandés, s'ot le chose apointie
Car il voloit aler à Miekes la garnie,
Et droit à Rochebrune, et puis conquerre Orbrie.
Alant es-vous venus Huon de Tabarie,
Baudewins de Sebourc et l'autre baronnie,
Au roy ont recordé con la chose est taillie
Et des XXX bastart ont recordé la vie.
Et quant li rois l'oï, Jhesu Crist en gratie ;
Puis a dit au barons : « — Biau seignour, je vous prie
« Que me venes aidier sur le gent païenie ;
« Encore i a V rois en terre de Surie
« Par cui crestienté porroit estre essillie.
« Jamais joie n'arai s'aront eut hasquie ;

« Se Godefrois vescust ne fuissent pas en vie.
« Il i est rois Saudoines Rochebrune maistrie,
« Rois Esclamars de Miekes, Ector de Salorie,
« Taillifers et Marbruns ; chil V, je vous affie ;
« Il sont frère germain, si sont de grant lignie ;
« Et si ont une soer (s'elle estoit baptisie)
« Digne seroit d'avoir homme de seignourie.
« Se de ches roys estoit la plache dégerpie
« Jusques en Babilone, le grant chité garnie,
« N'i aroit roy, ne duc, qui riens me contredie.
« — Diex, dient li barron, dame Sainte Marie,
« Con chius roys est poissans et de grant seignourie.
(Dont se sont escriet trestout à une fie)
« Ne vous esmaiés jà, nobles roys de Surie,
« Nous vous aiderons tout, tant que serons en vie,
« Alons où il vous plaist car chascuns vous emprie.

Le roman de Baudouin de Sebourg est, comme tous ceux de Graindor de Douai, de Hue de Tabarie, et de plusieurs autres trouvères du Nord, une provenance des croisades. La poésie, comme l'art, comme les mœurs, se ressentit essentiellement de cette grande et presque générale migration des occidentaux vers l'Orient, plus luxueux, plus riche en imagination que nos vieilles contrées druidiques. De même qu'il fut impossible aux soldats du Christ de voir, toute rapide qu'était leur course guerroyante, les beaux monuments de la Grèce, de la Syrie, de l'Égypte et de Byzance, sans en rapporter des idées larges et grandes, qui furent bientôt appliquées aux vastes travaux de construction de ces belles basiliques, dans lesquelles l'art byzantin se mêle aux dessins mauresques, de même l'habitude d'entendre les récits brillantés des fables et des contes des Sarrasins, colora la poésie de cette époque d'une teinte orientale qui se laisse apercevoir dans les œuvres de ceux qui coururent les hasards de ces

guerres lointaines. Il en est toujours ainsi. De tous temps les vainqueurs ont adopté quelque chose des vaincus; il semble même que ce soit par une satisfaction d'amour-propre, qu'ils en agissent de cette façon, et qu'ils trouvent ainsi l'occasion de perpétuer le souvenir de leur triomphe. Toujours il se glissa quelque chose dans les allures, les habitudes et les modes qui rappelle le peuple conquis. A une époque assez rapprochée de nous et lorsque les armes françaises ont combattu glorieusement à l'ombre des pyramides d'Égypte, n'a-t-on pas vu se glisser dans le costume des Françaises, les turbans que nos soldats avaient vus sur la tête de nos ennemis? Le théâtre n'a-t-il pas retenti des chants du *Calife de Bagdad*, de *Gulnare*, et de *Barberousse?* Et nos dilettanti n'ont-ils pas vu défiler *la caravane du Caire* à l'opéra, alors que l'armée française revenait à peine de la voir en nature? Aujourd'hui même nos dames n'ont-elles pas adopté le burnous des arabes comme jadis nos jeunes gens prirent les hauts-de-chausses des mameluks? Enfin, et dernièrement encore, la cour de Rome elle-même, en créant une milice pour sa défense, ne lui a-t-elle pas donné, au grand ébahissement des fidèles, le turban et le costume des adorateurs du croissant? Tout se ressemble dans l'enchainement successif des événements de l'histoire, et, en y regardant de près, l'observateur verra qu'il n'existe pas de grandes locomotions des peuples sans qu'il y ait eu mixtion et fusion des mœurs, des coûtumes, du langage, de l'art et de la littérature des vainqueurs et des vaincus.

Passons maintenant au début de la chanson de geste du *Bâtard de Bouillon.*

LI ROMANS

dou

BASTARD DE BUILLON.

Or, commence cançon où de biaux mos moult a :
Li boins rois Bauduwins à Corbarant manda,
Tangret et Buiémont, o tant de bontet a,
Et Ricier de Caumont, que Jésus tant ama,
Et ducq Herpin de Bourges mie n'i oublia,
Et dan Pière-l'ermite qui l'âne cevauça,
Et pluiseurs cavaliers, li rices rois manda,
Pour conquerre le resgne et le païs delà.
Un jone fil avoit, li rois, qu'il engenra
En le fille au soudant qu'à moulier espousa ;
Cieux ot à non Ouris, onques bien ne pensa :
Li Bastars de Buillon puissedi le tua,
Ensi que vos orès, quant li tans en sera.
Signeur, ce fu en mai, qu'iviers se déclina,
Que li solaus luist clers, li tans se rescaufa,
Qu'en Jerusalem fu li rois que Dieux ama.
Signeur, or entendés, s'orés boine cançon ;
Que Dame Dieu de glore, qui Longis fist pardon.

. . . . . .

Voici la fin du poëme :

. . . . . .

Dame, dist li vassaus, chaiens voi le glouton
Car enherber aida Godefroi de Buillon
Et si l'en vi deffendre Aloy de Campion
Contre le fel Eracle qui en fist le puison.
Mais de bataille faire dist-on que chest rayson
Non est mie approuvée ; car à le... voit-on
Que chius qui a le tort mate son campion.
Rethes fu de la mort et de la trayson
Mais il est gentis homs de haute estration ;
N'a plus gentis de lui au temple Psalemon (de Salomon)
Pour chou en eschapa Eracle en ardion.
Li souffisant escapent et les petis pent-on.

Quant le comtesse l'ot si tait comme carbon
Ne fust là remainné pour l'avoir d'un royon.
Vers se cambre s'en va sans nulle arestion
Cent chevaliers manda et escuiers foison
Et de pendre Tangré (Tancrède) lor fist commandison
Por li faire morir à grant destruction.
Hélas ! que cheste mort fist grant confusion !
Car trestoute furie entour et environ
En fu puis essillié mise à perdition
Et de chrestienté si grande ochision
Que tout li haut princhier que Diex face pardon
En tuèrent l'un l'autre à grand pertusion.
De coi Salehadins qui créoit en Mahon (Mahomet)
Amena si grant people de la geste noiron
Qu'il conquesta par force le temple Salemon
Et Acre et Tabarié et la chité d'Ascalon ;
Puis passa de cha mer avoec le duc Huon
Et Jehan de Ponthieu qui coer ot de lion
Au tornoy à Cambrai, ce sceit-on,
Et voilt faire le pais o son people félon ;
Mais bien li deffendirent li XIII compaignon
Ensi, com vos orrès en le bone canchon ;
Et puis de Chauuège vos ferai mention
Et de Cassant son fil de polis le baron
Et de le belle H'minette qui clere ot le fasson
Jusques au temps Tristrain vos dirai le quoron
Trestout en descendant prendant conclusion
Jusqu'au biau roi Phylipe qui tant ot de renom
Qui dessous Mons en Peule tendi son paveillon
Qu'il fist des Flamens grande destruction
Ensi com vos orrès sé il vos vient à bon.
Or vos traiés en cha, chevalier et baron,
Bourgoises et bougois, gent de religion,
Istoire vos dirai se il vos vient à bon
Noblement ordenée et de gente fachon.

Explicit.

En finissant, l'auteur promet d'autres branches ; il demande souvent le silence et attention, par le mot *Orrès*

plusieurs fois répété : ce qui indique que ces vers se récitaient ou peut-être se chantaient. Ce roman a été terminé après l'année 1304, époque où la bataille de Mons-en-puelle (ou en *pevèle*, *in pabulâ*), a été gagné par le Roi Philippe-le-Bel, puisque ce fait historique et les actions de la vie de Saladin, sont relatés dans les derniers vers du poëme.

Pour bien comprendre les rapports qui existent entre les héros des diverses branches des chansons de gestes du cycle dont nous venons de nous occuper, on a dressé une espèce de généalogie basée sur les fictions des trouvères de cette époque :

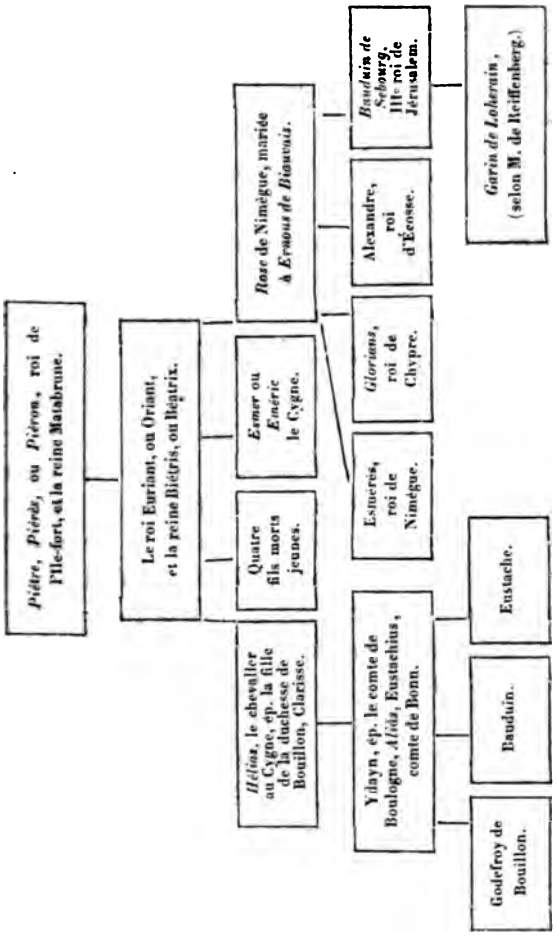

Il y a longtemps que la forte tour et les hauts créneaux du vieux château de Sebourg, décrits par le poëte auteur de *Baudouin de Sebourg* (et qui ont pu exister réellement à l'époque où le trouvère hainuyer se livrait à son imagination poétique); il y a longtemps, disons-nous, que ces ruines féodales ont entièrement disparu du village de Sebourg. L'emplacement du vieux château est signalé auprès de l'église, dont le chœur, plus ancien que le reste de l'édifice, a pu n'être que la chapelle du château-fort dans l'enceinte duquel elle se trouvait renfermée. L'église renferme des restes des tombeaux des anciens comtes de Sebourg, sculptés en ronde bosse dans des blocs de marbre bleu du pays. Elle contient aussi la chapelle de Saint. Druon, contenant ses reliques, en grande vénération dans le pays où il exerça la profession de berger.

Le château actuel de Sebourg est de construction moderne et un peu plus éloigné de l'église que l'ancien. Il a été bâti sur un plan élégant par M. le marquis de Lacoste, mort récemment dans un âge avancé. Son fils, M. Adolphe de Lacoste, allié aux Nédonchel, noble et ancienne famille du pays, vient d'agrandir la jolie villa italienne de son père, en y ajoutant deux pavillons. Le parc qui l'enveloppe est dessiné à l'anglaise et l'un des plus remarquables de la contrée. Il y a loin des charmes de cette ravissante résidence, avec les rudesses et la sauvagerie du vieux manoir dépeint dans le roman de *Baudouin de Sebourg*.

Bouchart.

S'il est un nom qui appartienne essentiellement à la province de Hainaut, c'est sûrement celui de *Bouchart*. Qui ne se rappelle *Bouchard* d'*Avesnes* qui épousa la comtesse Marguerite? Qui n'a pas vu ce nom si souvent répété dans les tables des *Monumens anciens* du comte de St-Genois? Et même encore aujourd'hui les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes, la commune de St-Amand surtout, ne contiennent-ils pas une foule de membres d'anciennes familles *Bouchard* qui ont tenu leur place dans l'agriculture, l'industrie et l'administration locale?

Le *Bouchart* dont nous avons à parler aujourd'hui est un simple trouvère, auteur de jeux-partis. On sait, de reste, que le *jeu-parti* est une espèce de petite discussion en vers, une façon de dialogue, dans lequel deux discoureurs (ou parfois un seul poëte pour les deux) traitent une question galante, fine et délicate, sorte de passe-temps des dames de château au moyen-âge. Nous extrayons un de ces jeux-partis du manuscrit de la bibliothèque de Berne, coté n° 389, et copié par le savant de Ste-Palaye; cette transcription se trouve à la bibliothèque impériale sous le n° 10,557.

BOUCHART ET JEHAN.

Bouchairt, je vos pairt d'amors
jeu, dites lou kiel ke vos prendreis?
Ou vos sereis un seul jor
Aisseis plux que nulz ameis,
De celi ke vos travaille:
Ou tous jours cuidiés, sans faille,
Tous sires estre de
Mais c'iert sens trovéir mercit.

Jehan, I des jeux prandrei,
Puis que parti le m'aveis,
Et saichiés ke j'atendrai j'ai,
De ceu n'ière tornéis
Ke teil joie n'am je mie
Pues keile est si tost faillie
K'il m'en seroit pix après:
A cuidier me tig adès.

Bouchairt, c'est sens traixon;
Cil ki d'amors est blesciés
Doit querre sa guerison;
Car ki I soul jor est liés
N'ait pais sa poene perdue.
A son esciant se tient
Car n'est mie or en respit
Dont on ait après délit.

Jehans, folz désespéreis,
Vos ne dites pas savoir
Cil ki bien cuide estre ameis
Puet-il grignor joie avoir?
Nenil, por Deu ne'l créeis;
Fine amor ke me maistroie
M'en aseure à tenir,
Et se ne m'en l'ait partir.

Bouchairs, je ai Deus ne me doigne,
Amors ki vont p. esloigne, (éloignement, délai)
Ke j'am muelz, por-estre ameis,
Un tien ke dous vos l'aureis.

Voilà déjà le proverbe : *un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras,* en pratique dès le XIIIe siècle. Nos trouvères se servent toujours volontiers des dictons locaux et des proverbes populaires ; c'est ainsi que s'est formée *la sagesse des nations.*

Maintenant que dire de l'interlocuteur de Bouchart ? C'est un trouvère probablement de la même localité. Ne serait-ce pas le poëte *Jehans,* auteur du dit des *Changeors,* qui se plaint ainsi ?

Que jà ne verroiz merchéant,
Venir de Bruge, o de Gant,
D'Araz, de Lans, o de Doai,
De Perone, ne de Cambrai.....

Cette réunion de noms de villes annonce assez un trouvère du nord de la France ou du midi de la Belgique. M. Achille Jubinal croit que l'auteur du dit des *changeors,* est *Jehans de Choisy,* parce que dans le ms. de Berne, ce *dit* se trouve placé dans le voisinage de pièces de vers de ce chanteur. L'argument ne me paraît pas décisif : nous avons tant de trouvères du nom de *Jehan,* qu'il y aurait beaucoup à choisir.

Brabant (Les ducs de).

DE L'AMOUR DES DUCS DE BRABANT POUR LES LETTRES.

La cour des ducs de Brabant fut renommée, dès la plus haute antiquité, pour l'encouragement qu'on y donnait à la littérature et à la poésie. Ce ne fut pas seulement sous les brillants et magnifiques ducs de Brabant des maisons de Bourgogne et d'Autriche, qui réunissaient sous leur domination de vastes et riches provinces, que la culture des lettres fut florissante à la cour des souverains brabançons; cela n'eut rien eu que de naturel : les écrivains, et surtout les poëtes, affluent toujours autour des princes glorieux et puissants, et, de tous les points les plus éloignés de leurs vastes domaines, ils viennent se grouper au pied du trône qui les protège et les anoblit. Mais il s'agit ici principalement des ducs particuliers du Brabant qui gouvernèrent cette ancienne province du XIIe au XIVe siècle.

La plupart de ces princes protecteurs des lettres ne furent pas seulement des Mécènes éclairés et généreux ; ils furent aussi eux-mêmes des poëtes délicats et agréables dont les œuvres ont fait assez de sensation et de plaisir pour que le souvenir en ait été conservé par les écrivains contemporains, quelquefois rivaux en Apollon de leur suzerain. C'est surtout en langue romane que les anciens ducs de Brabant ont rimé; cette langue était alors celle de la

civilisation et du progrès, celle des cours élégantes et courtoises, celle des poëtes les plus renommés de cet âge.

Nous pouvons compter au moyen-âge jusqu'à cinq membres des familles des ducs de Brabant qui s'illustrèrent dans ou par les lettres ; c'est la poésie romane du temps qui nous fournira les renseignements nécessaires pour appuyer de preuves authentiques le titre que nous avons donné à ce chapitre, tout aussi bien nommé que le joli livre de l'abbé Brizard ; *De l'amour de Henri IV pour les lettres*. Les princes des cours de Brabant, de Flandre et de Hainaut, dont nous avons ici à nous occuper, tout comme le bon roi Henri IV et bien avant lui, « ne croyaient pas que l'igno-
« rance fût bonne à quelque chose, et surtout qu'elle dût
« être l'apanage de la valeur, ou le privilége de la nais-
« sance (1). »

HENRI Ier DUC DE BRABANT.

Henri Ier du nom, duc de Brabant, par l'abdication de son père, de l'an 1183, à l'an 1235, montra, dans le cours de son règne, une grande propension à protéger les travaux des clercs ; on ne dit pas qu'il composa lui-même des vers romans, mais il aimait à les entendre réciter, et il attirait les poëtes à sa cour. Ceux-ci se montrèrent toujours reconnaissants des bienfaits que les puissants de la terre versè-

(1) *De l'amour de Henri IV pour les lettres. Paris, Cazin*, 1785, in-18, page 41.

rent sur eux; aussi, lorsque le duc Henri Ier termina sa carrière, le 3 septembre de l'an 1235, un trouvère, peut-être l'un des familiers de son palais, exhala ses regrets en vers et composa une sorte d'oraison funèbre ou de légende sur la vie et la mort de ce prince.

Ce poëme a été conservé : on le trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Bruxelles dans le recueil de Wachtendonck (1). Mort à Cologne, après 48 années d'un règne brillant, Henri Ier fut ramené à Louvain, où ses restes furent inhumés dans l'église Saint-Pierre; un magnifique tombeau lui a été élevé au milieu du chœur. On regarde sa statue posée sur sa pierre tombale, comme ayant été exécutée d'après nature (2).

Ce fut ce duc Henri qui, le premier, fit mettre aux armes de Brabant le lion sur un fond noir. De son temps et sous son règne, on commença à réunir des matériaux pour l'histoire : l'histoire, que les anciens appellent la *conseillère des rois*, car, « ce que les mignons de cour n'osent dire à « leurs princes, dit Plutarque, est tout dans ces livres. »

HENRI II DUC DE BRABANT.

Henri II, duc de Brabant, mourut en 1247, le 1er de février, et fut enterré dans l'antique et riche abbaye de

(1) M. *Ém. Gachet*, paléographe, l'a copié pour M. le chanoine De Ram.

(2) *Abrégé de l'histoire belgique*, par M. *Dewez*. *Bruxelles*, *R. Stapleaux*, 1817, in-8°, page 259.

Villers, dont les ruines sont encore aujourd'hui une des curiosités archéologiques de la Belgique. Henri II aima la paix avant toute chose, et fit jouir ses peuples des avantages solides qu'elle procure. Il fuyait la pompe et les grandeurs; c'est ce qui lui fit refuser le titre de roi des Romains, que lui avait offert le pape Innocent IV. Il proposa, à son défaut, Guillaume, comte de Hollande, son neveu, jeune prince de la plus belle espérance.

Henri II, dont toutes les passions étaient douces, signala son amour pour l'humanité en supprimant, dans ses États, un droit révoltant auquel étaient soumis tous les habitants, les nobles et les gens d'église exceptés : quand un chef de famille mourait, les héritiers devaient couper la main du mort, et la présenter à leur seigneur en signe de servitude; on pouvait se libérer de ce servage en lui offrant le meuble le plus précieux de l'héritage : ce droit cruel avait reçu le nom de *morte-main*.

On conçoit qu'un prince aussi doux, aussi ami de la paix et du calme intérieur, dut, comme son père et son fils, dont il va être question, favoriser les lettres et la poésie. Malheureusement, il ne régna que douze ans; ce fut trop peu pour développer tous ses projets, mais ce fut assez pour donner à son successeur un goût qui eut d'heureuses manifestations et laissa de longues traces après lui.

HENRI III DUC DE BRABANT.

Les annalistes Jacques Meyer et Ferry de Locre croient que Henri, troisième du nom, fut le premier qui prit le titre

de *duc de Brabant*, en 1247, après la mort de Henri II. Il est vrai que cette qualité n'est pas inscrite sur les sceaux des ducs Henri Ier et Henri II, ses prédécesseurs. Henri III commença à changer l'inscription des sceaux en faisant ajouter dans la légende de leur circonférence le titre de *duc de Brabant : S. Henrici ducis Lotharingiæ et Brabantiæ;* et le contre-scel portait : *Ac marchionis imperii* (1).

Cette prise de possession des titres qu'il se croyait appelé à porter annonce, de la part de Henri III, une juste idée de ses droits et de son mérite. Il avait fait une brillante alliance : il était époux d'*Alix de Bourgogne,* fille d'Hugues IV. Ils eurent quatre enfants ; l'aîné, contrairement à l'usage, se fit moine. *Jean,* premier du nom, succéda à son père ; le troisième fut Geoffroy, seigneur d'Arschot, tué à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1302 ; et le quatrième est la célèbre *Marie de Brabant*, la plus intéressante des princesses de ce duché, qui épousa Philippe le Hardi, roi de France. Le duc Henri III vécut jusqu'en 1260, et sa femme mourut le 23 octobre 1273. Ils protégèrent tous deux les lettres et la poésie. Le duc cultiva lui-même les muses avec succès. Il avait pour roi des ménestrels de sa cour le trouvère *Adenez*, et il correspondait en vers avec *Gillebert de Berneville*, fécond et élégant chanteur du XIIIe siècle. Sa cour était aimable et galante. On l'accuse d'avoir donné sous son nom des vers faits par

(1) Ce titre de *marquis* ne paraît toutefois dans aucune des lettres patentes de Henri III. La plus ancienne charte scellée de ce nouveau scel est dans les archives de Sainte-Gudule et fut donnée en faveur de cette antique collégiale en l'an 1253. — *De Vaddere. Origine des ducs et du duché de Brabant,* édition revue par Paquot. *Bruxelles, Ermens,* 1784, p. 341.

Adenez, mais c'est un soupçon gratuit et fondé seulement sur le préjugé que les souverains sont peu aptes à composer des chants par eux-mêmes. La protection que le duc accordait aux hommes instruits est déjà une preuve incontestable de ses lumières et de sa capacité. Le duc ajoutait à toutes ses qualités celle de la bonté ; aussi reçut-il de ses peuples le surnom de *Débonnaire* (1). Le trouvère Adenez nous apprend que son maître, avant de mourir, commanda d'ouvrir sa chambre à tous ceux qui voudraient le voir, pauvres et riches ; et il fit mettre pour ces derniers, beaucoup d'or près de lui, afin qu'ils pussent emporter un dernier souvenir de sa personne.

Adenez, témoin oculaire de ce fait, le consigna à la fin de son poëme de *Cléomadès,* et le raconte d'une manière touchante :

Diex, par sa très douce poissance,
Ait en gré prise la finance
De son daerrain (dernier) paiement ;
Car mult le paia saintement.
Ni li convint pas sermonner
Ne de Dieu rien amonester.
Il méisme s'amonestoit ;
Lui et les autres sermonnoit
Que illuec èrent assemblé.
De gens y avoit grant planté (abondance),
Car il méismes commanda,
A tous céaus qui estoient là
C'on feist tous les huis ouvrir
Et péussent à lui venir

(1) Henri III affranchit les *hommes de la terre de Brabant* des exactions arbitraires auxquelles ils étaient soumis, outre le service militaire. Il s'agit ici des serfs et cliens, attachés à la glèbe, et qui devaient au duc, dans les terres du duché, tout ce qu'un vassal doit à son seigneur.

Tout cil qui venir il vorroient
Et povre et riche s'il vouloient,
Et on le fit tout ensément (en même temps).
Plenté de monnoie et de gent
Erent assamblé entour lui,
Je méismes aussi i fui,
Qui puis bien dire sans doutance
K'ains plus belle reconnoissance
Ne pot avoir nus hom mortés
Que il ot, Diex en soit loés !

Précédemment, son ménestrel, après avoir dit qu'il fut élevé et nourri par le duc, qui lui avait fait apprendre son métier, rend ainsi hommage au caractère de ce prince pour lequel le surnom de *débonnaire*, ne fut pas une flatterie courtisanesque.

Loyaus prince fu et gentis
Et bons, et biaus, et douz, et frans,
Et courtois. Ne fu-ce duels (deuils) grans
Quant tez (tel) princes si tost moru,
Comme li bons dux Henris fu !

Henri III mourut en effet trop tôt, seulement après treize années de règne, qui ne furent jamais troublées par la moindre guerre.

Il fit son testament le samedi après Saint Matthieu, 26 février 1260 (1261 style romain) : par cet acte, il régla plusieurs restitutions à faire à son peuple et l'exonéra de plusieurs charges. Pour cela, il ordonna de prendre annuellement 1000 livres parisis sur la forêt de Soignies et 100 sur les revenus du Brabant. Il avait eu l'intention d'aller en Terre-Sainte ; mais la maladie dont il mourut l'empêcha de réaliser ce projet. Il fit alors prélever 4000 livres, monnaie de Louvain, pour payer l'équipage des chevaliers qui feraient la croisade en son nom. Il fit payer

ses dettes avec ses meubles, deniers et vaisselle d'argent. Il ordonna l'expulsion des Juifs de son duché. Il mourut à son château à Louvain, le 28 février. Son corps fut inhumé en l'église des frères prêcheurs (dominicains) (1) du côté de l'évangile, entre le chœur et la chapelle ducale, sous une tombe de marbre bleu, élevée de trois pieds et demi et longue de dix pieds, où il fut représenté couché avec la duchesse sa femme, morte douze ans après (23 octobre 1273). Les deux figures sculptées avaient les mains jointes, le duc ayant les pieds appuyés sur le lion de Brabant et la duchesse sur un chien. Le caveau de ce tombeau, et celui de la duchesse son épouse ont été ouverts assez récemment dans l'église de Notre-Dame des dominicains de Louvain (2).

Venons maintenant aux œuvres poétiques du duc. On ne doit pas s'étonner que Henri III, prince souverain d'une province où la langue flamande était vulgairement parlée, ait composé ses chansons dans l'idiome roman. C'était, alors comme depuis, la langue du beau monde, celle des grands seigneurs et des souverains. Les trouvères qui, sous les règnes des descendants de Charlemagne, avaient rimé les faits et gestes glorieux de ce grand personnage et de ses illustres pairs ; qui, à la suite des colossales entreprises des croisades, chantèrent ces conquêtes sur l'infidèle, qui ajoutèrent à ces cycles politiques et

(1) Fondés et dotés par le duc et la duchesse en 1256 et 1258.

(2) Feu M. *Schayes*, savant archéologue, membre de l'Académie de Bruxelles, a publié, dans *le Polygraphe Belge*, un article sur la découverte de ces tombeaux.

religieux une nombreuse suite de poèmes historiques popularisés par les jongleurs et les ménestrels nomades qui les débitaient et les chantaient partout où il y avait une cour, un castel, un bourg ou un noble manoir; les trouvères, disons-nous, étendirent au XIIIe siècle leur influence et leur langage bien au delà des limites où l'idiome roman était parlé par le peuple. On répétait leurs vers et leurs chansons en Angleterre, en Flandre, en Hollande et jusqu'en Allemagne. C'était là le luxe de l'époque. Un suzerain bien posé avait ses trouvères et ses ménestrels, comme plus tard tout marquis voulut avoir ses pages; ou bien encore comme dans la suite les rois ont eu leur théâtre et leur chapelle. Le duc de Brabant Henri III, doué des qualités de l'esprit et de l'intelligence, n'eut garde de manquer à cette nécessité de la mode de son siècle. Il s'entoura de tous les beaux-esprits de son temps, il les choya, les récompensa; il fit plus : il les imita. (1).

Il nous reste au moins quatre des pièces composées par Henri III : un jeu-parti, une pastourelle et deux chansons. Elles se trouvent dans les manuscrits du Vatican, dans ceux de plusieurs fonds de la bibliothèque impériale, et à celles de l'Arsenal et de la ville d'Arras. Le Ms. n° 7222,

(1) Dans la séance du 7 février 1850 de l'académie de Bruxelles (Classe des Beaux-arts), M. *Ch. Geerts*, a présenté à la classe un exemplaire en plâtre du crâne du duc de Brabant Henri III, moulé sur les restes de ce prince trouvés dans les ruines de son mausolée découvert à Louvain. Les partisans du système phrénologique du docteur Gall ont prétendu que ce crâne présentait des bosses indiquant le penchant poétique. Si Henri III n'avait fait que mettre sous son nom les vers du trouvère Adenez, on ne lui eût trouvé que les bosses du vol littéraire.

l'un des meilleurs et des plus considérables recueils de chants des trouvères du XIIIe siècle de la bibliothèque impériale contient les deux chansons du duc avec musique ; celle qui commence par : *Amors m'est u cuers entré* débute par un grand A majuscule dans les ornements duquel le duc Henri est représenté en miniature sous la figure d'un guerrier à cheval, tenant un glaive à la main et avec les lions de Brabant sur son écu et sur le caparaçon de son coursier.

Voici le texte de cette chanson :

Amors m'est u cuers entrée,
De chanter m'a esméu :
Si chant por la belle née
A cui j'ai mon cuer rendu
Ligement:
Et sachent la gent
Mercier
Ne doit-on de mon chanter,
Fors li
Cui j'aim si
Que j'en ai et cuer et cors jolis.

Se j'ai dolor endurée
Por amor, et mal sentu,
Il me plaist bien et agrée
Quant j'ai si bien esléu ;
N'ai talent
D'amer faussement:
Amender
Vueil, et loïaument amer
Por li
Cui j'aim si etc.

Amors est en moi doublée
Plus que onques maiz ne fu .
Si servirai à durée ;
Dex doint c'on m'ait retenu

Temprement
Amorousement
Sanz fausser:
Car je ne puis oublier
Celi
Cui j'aim si etc.

Et s'amors les suens avance,
De moi li doit souvenir :
Car je suis suenz sans faillance
A toz-jors sans repentir.
Ententis
Serez mez touz dis
D'avancier
Amors, et son nom haucier
Por li
Cui j'aim si etc.

Adez (a-présent) me croist ma poissance
Et volentez de servir;
Sans cele où j'ai fiance
Ne porrai mie garir:
Si conquis
M'ont si très douz ris :
Sans cuidier
Sai que ne puis eslongnier
De li
Cui j'aim si etc.

Cuens jolis
De Flandres, amis,
Cui j'ai chier,
Me sauriez-vous conseillier
De li
Cui j'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

AUTRE CHANSON.

Se kascuns del monde savoit
Coument boine amour set ouvrer
Ja nus ne s'esmerveilleroit
De çou ke li me fait kanter
    Assés puet on trouver
Plus grant pooir de cestui
Fole gent plaine d'anui
Très tous cil ki ami sont
Quident la meillour del mont
    Avoir coisie (choisi)
C'est encor plus grant maistrie.

Dame, es amours on ne me croit
Ke vous me faictes kans trouver
Ains dient aucuns orendroit
K'autrui i fais pour moi penser
Mais ce ne me puet grever
Kar jou ne cant pour nului (personne)
Fors pour vous a qui jou sui
Et votre amour mensemout
Ki me maint el cuer partout
La lai sentie et serai toute ma vie.

Je sai bien que l'amour voloit
Le plus ke feroit soupirer
Et ausitost si li plaisoit
Li feroit joie de mener
Et tant vous os bien conter
Ke des siens ni a celui
Ke le ne feroit autrui
Plourer des yex de son front
Et puis rire esgarder dont
A la fois puis canter se le l'otrie. (le permet)

Dame, a cui j'ai trestout donné
Et cuer et cors entièrement
S'il vos daignoit venir en gré
Fait m'averiés biau présent
Et tant sacent toutes gent

Ke vous estes mes conforts
Ma joie et mes déports
Et pour çou vous pri merci
Ke pour grever vostre ami
Ne criés mie
Maupliere gent hai.

Cette chanson est tirée d'un mss. de la bibliothèque publique d'Arras, écrit en l'an 1278 par *Jehan d'Amiens li Petit*. Il est presque contemporain de l'auteur.

Pastourelle.

L'autrier estoie montez
Seur mon palefroi anblant (qui va l'amble) (1),
Et pris m'estoit volentez
De trouver un nouveau chant.
Tout esbanoïant (réjouissant)
m'en aloie
Truis (je trouve) enmi ma voie (en mon chemin)
Pastore séant (bergère assise)
Loin de gent :
Belement
La salu,
Et li dis : « Vez-ci vo dru. » (votre amant).

« — Biau sire, trop vous hastez,
Dit la touse (fillette) j'ai amant,
Il n'est guères loing alez,
Il reviendra maintenant,
Chevauchiez avant.
Trop m'effroye
Que il ne vous voie,
Trop est mescréant (jaloux) ;
Ne talent
Ne me prent
De vos giu :
Aillors ai mon cuer rendu. »

(1) Napoléon 1er ne se servait guère que de chevaux ayant le pas d'amble.

« Damoiselle, car créez (croyez)
Mon conseil; je (ou si) vous créant,
Jamès povre ne serez;
Ainz auroiz à vo talent
Cote traïnant
Et corroie (ceinture)
Ouvrée de soie
Cloée d'argent. »
Bonement
Se défent;
N'a valu
Quanque j'ai dit un festu.

« — Biau sire, car en alez,
Dist-elle, c'est pour noïent (rien, *néant*);
Vostre parole gastez
Que je ne pris mie un gant.
Ne vostre beuban
N'ameroie,
Vos don ne prendroie,
Ne si autrement
Vostre argent;
Vo présent
N'ai éu

Maint prometeus ai véu. »
« Damoiselle, car prenez
La cainture maintenant
Et le matin si raurez
Trestout l'autre convenant. »
Lors va sorriant,
Et j'oï joie
Tant fis qu'ele otroie
Mon gré maintenant.
Le don prent
Maintenant;
J'ai sentu
De quel manière ele fu.

Le jeu-parti suivant, adressé à Gélibert de Courtrai, avait pour juge Raoul de Soissons et le comte d'Anjou. Il a pour titre :

LI DUX DE BRABANT. (1)

— Hé ! Gélibert, dites s'il vos agrée,
Respondez-moi à ce que vous demant ;
Uns chevaliers a une dame amée.
Et si vos dit qu'il en est si avant,
Que nuit et jor fait de li (d'elle) son commant (sa volonté)
Tant ont amors la dame abandonnée.
Dites, s'amors vait (va) por ce eslongéant ?

— Dux de Braibant, j'à orrez ma pensée :
Jà bone amors jura por ce faillant,
Ancoiz seroit en loial cuer doublée
S'on li faisoit bonté et biau semblant.
Se la dame a donné à son amant
Jà n'en sera por ce fors mieux amée
S'en son cuer a point de bonté manant.

— Hé ! Gélibert, où avez-vos trovée
Ceste raison ? — trop vos voi non sachant.
L'en tient plus chier la chose désirée
Que ce qu'on a abondonnéement,
Ne m'alez mie de ce aprendant,
Tant est amors servie et honorée
Com la dame se garde saumement.

Ces exemples suffisent pour montrer qu'on trouve dans les poésies du duc de Brabant Henri III toute la galanterie et la courtoisie pour les dames que l'on a citées plus tard chez François Ier et Henri IV. La véritable époque chevaleresque fut celle des trouvères.

(1) Cette pièce a été publiée par M. Achille Jubinal parmi les notes de *La complainte et le jeu de Pierre de la Broce*, chambellan de Philippe-le-Hardi. *Paris*, 1835, in-8° p. 46 ; la chanson : *Amors m'est à cuers entrée* se trouve aussi dans ces notes; mais elle avait été imprimée précédemment.

M. André Van Hasselt, dans son *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, mémoire couronné par l'académie royale de Bruxelles, le 5 mai 1837, n'a eu garde d'oublier le duc Henri III de Brabant; (voyez pages 81-82 et la note B des pièces à l'appui). Ce prince trouvère a été cité, en France et en Allemagne, dans tous les recueils dont les auteurs s'occupent de chants écrits en langue romane. Il avait même obtenu un article littéraire dans la *Bibliothèque des romans*, décembre 1778, p. 208-212, où l'on trouve une traduction un peu libre de ses poésies.

JEAN Ier, DUC DE BRABANT.

S'il faut en croire M. de Cantillon, auteur des *Délices du Brabant* (t. 1, p. 32), qui est presque seul de son avis, Henri III, malgré sa *débonnaireté*, et peut-être à cause de cela même, fut cruellement assassiné par quelques gentilshommes, en 1260, et Alix de Bourgogne, sa veuve, prit l'administration de l'État, pendant la minorité de ses enfants, jusqu'à son décès, le 13 octobre 1273.

L'aîné de ses fils, Henri, moins découplé, moins gentil, moins spirituel que ses frères, et surtout moins aimé de la duchesse sa mère, fut, par la persuasion de cette dernière, entraîné à entrer dans les ordres. Il alla en Bourgogne avec son aïeul maternel, le duc Hugues, et prit l'habit religieux en l'abbaye de St-Étienne de Dijon, ordre de

St-Augustin, et. après quelque temps de noviciat, y fit profession solennelle, le 1er octobre 1269.

Jean, son puîné, auquel l'héritage du Brabant était destiné, n'étant encore âgé que de 15 ans, se rendit à Cambrai, suivi de noble compagnie et d'un somptueux équipage, et, le 20 septembre 1268, il fit hommage de tout ce qu'il tenait de l'Empire entre les mains de Richard d'Angleterre, roi des Romains. Ayant pris possession de ses pays, son mariage fut préparé avec la princesse *Marguerite*, fille de St-Louis, roi de France, d'abord promise, dès 1255, au prince Henri, son aîné. Cette union fut conclue en 1269, mais la mort enleva cette princesse en 1271, au moment où elle venait de donner le jour à un fils qui succomba également. Deux ans après, Jean épousa, en secondes noces, une autre *Marguerite*, fille de Guy, comte de Flandre, et de Mathilde, dame de Béthune et de Tenremonde ; elle mourut le 3 juillet 1285.

La duchesse douairière Alix de Bourgogne avait payé son tribut à la nature en 1273, comme nous l'avons dit, tandis que son fils Jean, avec Robert d'Artois, tenait campagne contre l'élu de Liége. La même année, le 27 octobre 1273, le duc Jean 1er fit, l'un des premiers, hommage, à Aix, à Rodulphe, comte de Hapsbourg, élu récemment à l'Empire, à la suite d'un long schisme, par les électeurs réunis à Francfort. Jean reçut là une confirmation de tous les droits, libertés et priviléges de ses prédécesseurs.

Il y avait chez ce jeune duc un mélange des penchants germaniques et des idées françaises : cela nous explique comment il incline quelquefois vers les *minnesingers* alle-

mands, et parfois vers les *trouvères* français dont les chants ont bercé son enfance à la cour de son père. Nous venons de parler des liens politiques qui le rattachaient à l'Empire, citons quelques faits de famille qui le portaient vers la France.

Au mois d'août 1274, fut arrêté, au château de Vincennes, le mariage de *Marie de Brabant*, sœur de notre duc, avec Philippe le Hardi, roi de France. La même année, Jean Ier et son frère Godefroy, suivis de nobles brabançons, vont en Navarre, au secours de leur cousine issue de germaine, la princesse Jeanne, fille unique de feu Henri, roi de Navarre, et comte de Champagne. A leur retour, il reçurent tous deux l'ordre de chevalerie, du roi de France Philippe, leur beau-frère.

Voilà donc un prince mi-parti germanique et français, par les premiers événements de sa jeunesse ; cela nous expliquera quelque peu ses instincts poétiques, dont nous allons parler avec d'autant plus de détails qu'ils ne sont guère connus.

On savait généralement que le duc Henri III, père de celui qui nous occupe, cultiva la poésie, protégea les poëtes, les rassembla à sa cour, et qu'il composa lui-même de jolies chansons galantes, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous ; mais ce qu'on ignorait assez généralement, c'est que le second de ses fils, Jean Ier, dit *le Victorieux*, s'adonna au même genre de distraction, fit également des chansons d'amour dans le goût de l'époque, et que ces compositions, inscrites dans les manuscrits du temps, ont traversé les siècles pour arriver, après six cens ans, jusqu'à

l'ère présente. Ce fait n'a pas été mentionné par les historiens des Pays-Bas, qui s'attachèrent plus particulièrement aux généalogies et aux batailles des princes suzerains qu'à leurs inclinations littéraires, et *Butkens*, lui-même, si explicite dans ses *Trophées du Brabant*, a oublié celui-là qui méritait bien d'être ajouté aux nombreux fleurons de la couronne des ducs de cette belle province.

Jean Ier avait dû nécessairement puiser sa passion pour les vers à la cour brillante de son père; sa jeunesse fut égayée, comme celle de Marie de Brabant, sa sœur, par le séjour d'*Adenez le Roi*, auteur de plusieurs poëmes célèbres, de *Gélibert de Berneville*, un des plus élégants et des plus délicats chansonniers du temps, et d'autres ménestrels et chanteurs en renom, qui, par l'accueil distingué qu'on leur faisait, se trouvaient attirés de toutes parts dans le duché de Brabant.

Il est hors de doute que le duc Jean Ier, élevé à une telle école, entre un père et une sœur qui s'essayèrent eux-mêmes dans des compositions romanes, nourri de poésies en cet idiome qu'il parlait, comme tous les grands seigneurs du temps, il est hors de doute, disons-nous, que ce duc, dont il nous reste DIX CHANSONS en vieux langage tudesque, n'en ait aussi composé en roman, suivant l'usage de sa cour et de celle de son père. Peut-être même les *dix* pièces connues de Jean Ier ont-elles été remises en vieil allemand pour être vulgarisées dans les populations d'origine germaine. Quoi qu'il en soit, Jean Ier apprit des trouvères et ménestrels l'art de la *gaie science*, il leur doit non-seulement d'avoir su goûter la poésie et d'avoir appris

à rimer, mais encore d'avoir pu noter ses propres chansons, et de les chanter lui-même en s'accompagnant de quelqu'instrument.

Nous en sommes donc réduits, quant à présent, à prendre les dix chansons du duc Jean Ier, telles qu'elles nous sont parvenues et avec leur transformation germanique, si tant est qu'il y ait eu métamorphose. C'est dans le langage des *Minnesingers*, ou chantres d'amour d'Allemagne, et particulièrement de la Souabe, que nous les retrouvons. Ces petites compositions ont toutes les allures de celles que nous avons publiées jusqu'ici en langue romane. C'est toujours le même plan que nos trouvères ne se fatiguèrent pas d'adopter. La chanson, ou pastourelle, n'a qu'un seul type, qui sert pour tous les chanteurs; les mots, la rime, varient; la pensée, point. On peut dire de ces chansons d'amour ce que le publiciste *Châtelain*, rédacteur du *Courrier français*, disait de son article de fond quotidien : « J'ai fait tous les matins, pendant quinze ans, le « même article. » Les expressions changeaient, l'idée restait immuable. Sans être plus variées, les pastourelles des vieux trouvères sont du moins plus amusantes : presque toujours le chanteur parle de la saison des fleurs, de la verdure et du chant des oiseaux; cet air printanier l'engage à sortir dès l'aube du jour, il rencontre une jeune bergère, lui parle d'amour, comme le temps et la circonstance l'exigent ; elle commence par résister, se débat, puis elle finit par succomber, et le petit roman se termine avec la chanson.

Les chansons allemandes de Jean Ier sont consignées

dans un ms. de la bibliothèque impériale, coté n° 7266, et écrit vers l'an 1330. Les matériaux en auraient été réunis par *Roger Maness*, sénateur de Zurich en 1292, du vivant même du duc-poëte (1).

Ce manuscrit contient un recueil des chansons de cent quarante *Minnesingers*, allemands, parmi lesquels on compte plusieurs têtes couronnées, telles que l'empereur *Henri VI, Conrad II,* roi de Jérusalem et de Sicile, *Wenceslas*, roi de Bohême, des Électeurs, des ducs, des margraves, et une foule d'autres chanteurs de bonne maison, qui ne dédaignèrent pas de sacrifier aux muses. Ce recueil précieux a été livré à l'impression sous le titre de *Sammlung von Minnesingern, Zurich*, 1758 et 1759, 2 parties in-4°, par M. *Breitinger*, de Zurich, qui a rendu un véritable service à l'histoire littéraire et poétique du moyen-âge, en faisant cette curieuse publication. Un savant militaire, M. le baron de *Zurlauben*, en a fait le sujet d'une dissertation intéressante, publiée dans le tome XL des *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres.*

La mise en lumière de cette collection de vieilles chansons a pu faire apprécier quelle analogie existait entre l'ancien flamand et la langue allemande; voilà pour la forme : et quant au font, on y peut voir les rapports existant entre les chants ordinaires des trouvères romans et

(1) Lettre de M. *Van Praet,* aux rédacteurs de l'*Esprit des journaux,* datée de *Paris*, 23 novembre 1780, et insérée dans ce journal. (Janvier 1781), pages 211-219, in-12.

ceux des *Minnesingers,* du même âge. Le philologue y trouvera qu'il y a parité d'idées et similitude d'arrangement.

Le ms. 7266, dont nous parlons, avait été anciennement connu et apprécié, mais on le croyait perdu depuis longtemps, lorsque son impression l'a rendu au jour. Le P. Montfaucon en avait parlé dans sa *Bibliotheca bibliothecarum* (t. II, p. 786, n° 7266), mais d'une manière assez peu exacte et de façon à ne pas le reconnaitre ; il l'intitulait : *Ancienne chronique en allemand, avec figures.* Voilà comme un savant du premier mérite peut s'égarer ! Il est vrai qu'il n'y a pas encore bien longtemps que la science s'est véritablement occupée des premiers poëtes de la vieille France, et que les érudits eux-mêmes savent distinguer les trouvères des troubadours.

Les *figures,* dont parle le P. Montfaucon, sont des miniatures assez grossières ; mais telles qu'elles sont, elles ont un intérêt puissant. Ces représentations ont quelquefois trait aux mœurs du chanteur dont les couplets suivent, et, dans tous les cas, elles désignent toujours l'evénement le plus remarquable de sa vie. Pour ne parler, par exemple, que du duc Jean Ier qui nous occupe, il est représenté, en tête de ses chansons, à cheval, au milieu d'un tournoi, la lance en arrêt, et combattant contre tout venaut. Ce dessin rappelle à la fois le titre de *Victorieux* acquis par le duc, et son goût exclusif pour les joûtes et tournois, dont il raffolait si bien qu'il acheta un certain champ clos près Saint-Quentin, où il convoqua diverses luttes de la chevalerie, jugeant ce lieu commode pour ces sortes d'exercice, et

comme situé au centre du pays où l'on s'occupait le plus de pas d'armes.

M. Van Praet, l'érudit brugeois, qui avait toutes les connaissances requises pour analyser le vieux langage dans lequel sont écrites ou ont été traduites les chansons du duc Jean Ier, a trouvé que dans la structure des vers on rencontre un grand nombre d'anciens mots qui ont totalement disparu de l'allemand moderne. La rime y est en usage; seulement on est étonné de voir des vers d'une longueur démesurée; avec un peu d'attention, on reconnait aisément que ces espèces de vers solitaires doivent être divisés, attendu qu'ils réunissent deux vers dont le premier est dépourvu de rime.

Voici un spécimen de la poésie de Jean Ier, que nous essayons de copier textuellement, sans trop savoir si nous ne commettons pas quelqu'erreur de lettres. On remarquera que cette courte chanson est terminée par un refrain populaire du temps, dont le dernier écho s'est perpétué jusqu'à nous.

Chanson de Jean Ier, duc de Brabant.

Eins meien morgens frou was ich ufgestan.
In ein schoens boungartegin solde ich spiln gan,
Da want ich drie iunc frou wen stan
Si waren so wol getan
Dù eine sang fur dù ander sang na
Harba lorifa, harba lorifa, harba lorifa, etc.

Do ich ersach das schone krut in den boungartegin
Und ich erhorte das suesse gelut von den megden fin
Do verblide das herze min
Das ich muoste singen na.
Harba lorifa, etc.

Do grueste ich, die allerschoensten dù darunder stunt
Ich lies min arme alumbegan do zer selben stunt
Ich wolte si kussen an irn munt
Si sprach : lat stan, lat stan, lat stan,
Harba lorifa, etc.

Traduction littérale.

« Un jour de mai que je m'étais levé de bon matin pour aller me divertir dans un beau verger, j'y trouvai trois jeunes demoiselles ; elles étaient très bien faites, et elles chantaient l'une après l'autre : *Harba lorifa, harba lorifa*, etc.

« Quand je vis le beau gazon dans le verger, et que j'entendis le doux chant de ces charmantes filles, mon cœur se réjouit tant, qu'il me fit répéter après elles : *Harba lorifa, harba*, etc.

« Alors je saluai la plus belle qui était là ; je laissai aller mon bras et dans le même instant, je voulus lui donner un baiser sur la bouche ; mais elle me dit : laissez-moi, laissez-moi, laissez-moi ; *harba lorifa, harba lorifa*, etc. »

Si ces chansons ont été composées originairement en langage tudesque par le duc Jean et ne sont pas le résultat d'une version de la langue romane, on peut l'attribuer à la circonstance (dont nous avons parlé plus haut) que ce prince reçut le duché de Brabant par suite d'un transport que lui fit son frère Henri et que l'empereur Richard y acquiesça et donna la nouvelle investiture par deux lettres, l'une datée de Stafford, près Londres, le 3 juin 1267, et l'autre, de Cambrai, l'année suivante. Le transport étant consenti, l'empereur Richard donne commission à son

chancelier, Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, et à son cousin Bauduin d'Avesnes, de recevoir, en son nom, l'hommage que lui doit le jeune duc en qualité de prince de l'Empire. Cette cérémonie, toute féodale, fut exécutée, le 20 septembre 1268, dans la ville de Cambrai, et Kinschot (1), parlant de cette cession dit : qu'elle n'a été confirmée par l'empereur qu'à condition que le duc lui rendrait l'*hommage* que l'on était anciennement accoutumé de faire; et le *fief* y fut exprimé en termes très exprès dans la cérémonie de l'*hommage* (2).

Assurément la qualité de prince de l'empire, et le serment de foi et hommage fait à l'empereur n'impliquent pas la condition rigoureuse de composer des vers et des chansons dans la langue du chef de l'Empire, mais il n'est pas impossible non plus que cette galanterie ait été faite par le feudataire à son suzerain, surtout avant le consentement au transport du duché, dont l'hommage eut lieu en 1268. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, nous répéterons ici qu'il est plus que probable que le galant et chevaleresque Jean Ier a composé, outre les dix chansons en vieil allemand qui nous restent, des poésies légères en langue romane perdues jusqu'ici, mais qu'un heureux hasard remettra

(1) *Tractatus I an Brabantia sit patria juris scripti?* Cap, II, n° 2.

(2) « Ducatum Brabantiæ et Lotharingiæ, quem à nobis « ratione imperii tenere debet in feudum à nobis, tanquam Ro- « mano rege, cum solemnitate consuetâ et debitâ recepit in « feudum : et exindè nobis homagium praestitit, et fidelitatis « debitæ juramentum. » *Butkens*, aux preuves. — *De Vaddere*, Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant, édit. revue par *Paquot. Bruxelles, Ermens*, 1784, 2 part. in-12, p. 355.

quelque jour en lumière. Le main chanceuse de M. Kervyn de Lettenhove peut faire bientôt cette trouvaille.

Le fait capital de la vie de Jean Ier est la bataille de Woeringen, gagnée par lui sur l'archevêque de Cologne et ses alliés; elle a été décrite en vers thiois (vieux flamand) par frère *Jean van Heelu*, dit *Van Leeuwe,* qui dédia son poëme à Marguerite d'Angleterre, femme de Jean II, duc de Brabant et de Limbourg, et qui a été récemment publié par ordre du gouvernement belge.

A la suite de cette bataille, qui eut lieu le jour de Saint-Boniface, en juin 1288, il y eut festes, processions, triomphes et feux de joie dans tout le Brabant; le duc alla prendre entière possession du duché de Limbourg, et en mémoire de cette notable victoire, il délaissa le vieux cri de guerre de ses ancêtres : *Lovain au riche duc!* pour prendre le cri de : *Limbourg!* qui lui rappelait sa conquête. Pour perpétuer ce souvenir, il fit bâtir, sur le Sablon, à Bruxelles, une belle église dédiée à *N.-D. des Victoires*, et institua l'*ommeganck,* ou procession annuelle, se promenant par la ville, le dimanche avant la Pentecôte, avec escorte de cavalcades et de chars triomphaux.

Aux nôces qui devaient se célébrer entre Henri, comte de Bar, et Léonore, fille d'Édouard, roi d'Angleterre, il y eut un solennel tournoi, avec joûtes particulières, à Anvers, où la mariée vint aborder. Le duc Jean Ier la reçut avec pompe, car elle était la sœur de Marguerite, sa bru. Le malheur voulut que notre duc courant la lance avec Pierre de Beaufremont, bon et gentil chevalier, le cordon qui attachait son gantelet droit se dénoua et ce fer de Beaufre-

mont, à son grand désespoir, perça le bras du prince. On soigna cette blessure, mais en vain ; l'état du duc, reconduit à Lière, s'empira ; ses forces diminuèrent, et il rendit l'âme, le 3 mai 1294, à l'âge d'environ 43 ans. Ainsi mourut ce chevaleureux prince, dans un de ces jeux guerriers qu'il avait trop aimés ! Il figura dans soixante et dix tournois des plus célèbres en France, Allemagne, Angleterre et autres pays, et était réputé le plus grand joûteur de son siècle. Ce fut lui qui mit en vogue l'usage de ne mener en tournoi que deux varlets, fût-on le plus puissant prince de la chrétienté, afin de laisser aux plus minces chevaliers les moyens de se présenter à la lutte devant les riches joûteurs, sans rougir de la modestie de leur équipage. Il était grand de taille et de caractère, fort, robuste, brillant, éloquent, libéral et instruit.

Son corps fut conduit à Bruxelles et ensépulturé au chœur de l'église des Frères-Mineurs, ou un beau tombeau lui fut élevé. Ruiné pendant les luttes religieuses, ce monument fut rétabli par les archiducs Albert et Isabelle.

Pierre de Beaufremont, qui eut le malheur d'occasionner la mort de Jean Ier *le Victorieux*, était de cette noble maison qui a donné naissance à ce dicton héraldique :

Riche de Chalon, noble de Vienne,
Fier de Neufchâtel, preux de Vergy ;
Et la maison de Beaufremont,
D'où sont sortis les bons barons (1).

---

(1) *Ménestrier*. Recherches sur le blason, p. 83.

Le grand coup de lance du *bon baron* Pierre eut son pendant, trois siècles plus tard ; le roi de France, Henri II, fut tué par Montgommery dans un semblable divertissement.

MARIE DE BRABANT.

Dans cette noble maison de Brabant, si illustrée dans les lettres, il eût manqué quelque chose si l'on n'eût pu y compter au moins une femme poëte. Cette lacune a été comblée de la manière la plus admirable : *Marie de Brabant,* fille et sœur des deux derniers ducs dont nous venons de parler, a jeté un merveilleux éclat dans l'histoire littéraire de nos provinces.

La fille de Henri III et la sœur de Jean 1er, duc de Brabant, épousa au mois d'août 1274, Philippe-le-Hardi, roi de France, veuf d'Isabelle d'Arragon, sa première femme. Imbue des principes de son père, et nourrie dans le goût de la poésie, si préconisé alors à la cour de Brabant, Marie reçut dès son jeune-âge des inspirations littéraires. C'était une princesse aimable et éclairée, que ses penchants entrainaient vers les arts et la *gaie science.* On peut la classer parmi les auteurs de romans de gestes. Son sexe et sa position l'empêchèrent de mettre son nom à ses œuvres, mais on est aujourd'hui certain qu'elle a travaillé à plusieurs ouvrages de ce genre. On pense qu'elle a eu une très grande part aux productions du *Roi Adenez,* poëte fécond, ménestrel et roi d'armes du duc son père.

Il paraît que la reine *Marie de Brabant* avait pour associée, dans son travail, une amie d'un rang considérable. Elle s'appelait *Blanche*, et tout porte à croire qu'il s'agit ici de *Blanche d'Artois*, cousine de la reine, qui épousa ensuite Henri de Champagne, roi de Navarre, petit-fils du roi Thibaut.

Le Président Fauchet, parlant des vieux poëtes (en son *Recueil*, liv. II, chap. 116), dit de Marie de Brabant : « Estant ceste royne aidée à dicter ce romans (celui de « *Cléomadès*) par une autre grande dame nommée *Blanche*, « lesquelles *Adenez*, protestant ne vouloir point nommer, « descouvre assez grossièrement en un endroit où les « lettres capitales de certains vers, sont celles de leurs « noms. »

Au début du poëme de *Cléomadès*, on lit cet éloge des deux nobles et belles collaboratrices :

Je m'esmai forment de l'emprise,
Comment l'aie bien à chief mise ;
Mès ce me fist reconforter
Que me daignièrent commander
Que je ceste ystoire entendisse
Et à rimer l'entrepréisse,
Deux dames en cui maint la fleur
Et de bonté et de valeur.
Leur noms ne veull en apert dire,
Car leur pés aim et dout leur yre,
Si que bien sai que je mourroie
De duel, se fet et dit avoie
Riens fors leur plesir et leur gré.
Pour ce seront leurs noms nommé,
Se je puis, si couvertement
Qu'entendre ne puisse la gent
Les non d'eles, quant le liront,
S'en ne leur moustre ou li nom sont.

La fin de cest livre cerchiez,
Se vous les nons trouver quidiez
Des dames dont m'oez parler.
Là sont, là les convient trouver,
Là les quérez, se vous voulez.....
Diex en ces deux dames assist
Tant de biauté quand il les fist,
Et de bonté qu'à souhaidier
I porroit-on petit aidier;
Car il ni faut par vérité
Chose qui afflère à biauté.
Sage, cortoise et débonnère
Est chescune, quar exemplère
Puet-on de touz biens prendre en eles,
Tant parsont et gentes et beles.

A la fin du poëme, le trouvère répète que deux belles et grandes dames lui ont dicté ce roman ; il ne les nomme point, mais en prenant les lettres initiales des vers suivants on y trouve : LA ROYNE DE FRANCE MARIE et MADAME BLANCHE. Cette manière de nommer un auteur, tout en feignant de garder l'anonyme, a été souvent usitée au moyen-âge et même depuis. (1)

(1) Le président Fauchet avait le premier indiqué que le nom de *Marie de Brabant* se trouve ainsi caché à la fin du poëme. M. *Achille Jubinal* crut l'avoir découvert et raconta, d'une manière intéressante, comment il était arrivé à le déchiffrer ; cependant *Méon* avait, bien avant lui, rétabli cet acrostiche, dans un travail que nous possédons en manuscrit.

Nous avons déjà publié cet acrostiche dans notre discours préliminaire des *Trouvères Artésiens,* (1843, p. 31), mais nous le trouvons tellement à sa place, dans l'article spécial consacré à *Marie de Brabant* que nous n'hésitons pas à le reproduire ici.

LA ROINE DE FRANCE MARIE

Les dames qui me commandèrent
A faire ce livre, mostrèrent
Royalment leur humilité;
Or me doint Diex que à lor gré
J'ai ma poine emploié
Je li pri que il m'en aïe.
Nomer les voil, qu'en convent l'ai.
En ce livre ne le ferai,
Dont me convient bien aviser
En ce que on ne puist trouver
Forme ne voie qui ensegne
Riens nule qui lor nous aprengne
A çaus qui querre les vorront;
N'en dout rien, ja ne trouveront
Cose escrite, n'en ai pas soigne
En quoi on me truist en mençoigne.
Mais en vérité la plaisans
A ce fait bon estre entendans.
Riens ne vaut cose mençongnable
Je me tieng à la véritable
Et Dex donnez me sens par coi.....

. . . . . .

MADAME BLANCHE

Maintenant, se Dex me consaut,
Ai nomée une, qui moult vaut
Dont me convient l'autre nomer,
Ades tant par font à amer;
Moult est cascune bonne et sage
En fais, en dits, et en usage,
Bien doivent à Deu obéir
Liement cuer et cors souffrir;
Ades mouteplient en bien,
Ne croi c'en elle falle en rien.
Ce don lor dona Dex sans doute.
Haïr lor fist mavestié toute
En leur cuers mist, ensi le croi.

Amor por lui amer en foi.
Nomez les ai, ce saciez,
Ne quit pas qu'entendu l'ayez
Ne je ne quier, ne ne vorroie.
Dex lor doint grant honor et joie!

L'auteur se nomme ensuite, et fait connaître son état.

Adenez, qui a laissé plusieurs autres romans de geste, a dédié à Marie de Brabant celui intitulé : *Les enfances d'Ogier le Danois*. Cette dédicace ne serait-elle pas la reconnaissance d'une collaboration déguisée?

Nous n'avons pas à nous occuper de la vie si romanesque et si éprouvée de Marie de Brabant à la cour de France ; c'est seulement au point de vue littéraire que nous devons envisager cette spirituelle Brabançonne. Toutefois nous ne saurions passer sous silence une production en vers romans, qui a rapport au séjour de Marie à Paris ; le ms. en repose à la bibliothèque impériale. M. Achille Jubinal l'a publié sous ce titre : *La complainte et le jeu de Pierre de la Broce, Chambellan de Philippe-le-Hardi*, qui fut pendu le 30 juin 1278. *Paris, Techener*. 1835, in-8°, de 76 pp. On y trouve des renseignements et des notes sur la puissante protectrice de li Roi Adenez.

Marie de Brabant survécut au roi son mari, et à presque tous les membres de sa famille ; elle mourut, le 10 janvier 1321, généralement regrettée pour ses vertus, ses charmes et les qualités inestimables de son esprit.

LI ROIS ADENEZ.

A la suite des protecteurs s'avance le protégé ; nous ne pouvons séparer le trouvère *Adenez* de l'illustre maison de

Brabant, dans laquelle il fut nourri et élevé, comme il le dit lui-même, et où il fonda sa gloire et sa renommée.

Selon M. de Reiffenberg et M. Paulin Paris, le poëte Adenez naquit en Brabant, vers l'an 1240 ; son vrai nom était *Adans*, dont on tira le diminutif *Adenez*, suivant une forme assez usitée en Flandre. Quant au surnom de *Li Rois*, il le reçut, soit en sa qualité de Roi des ménestrels du duc de Brabant Henri III, soit pour avoir été couronné dans quelque concours poétique. On trouve des miniatures dans certains manuscrits de ce poëte, le représentant avec une couronne d'or en tête et dans les mains un violon. Il dit lui même :

Menestrés au bon duc Henri
Fui, cil m'aleva et norri
Et me fist mon mestier aprendre.

Ce trouvère est un des plus féconds du XIIIe siècle : on connaît de lui bon nombre de romans ou de chansons de geste, comptant chacun ou chacune quelque vingtaine de mille vers en moyenne. Nous allons énumérer les principales œuvres de ce poëte abondant, sans pouvoir répondre de ne pas en omettre quelques unes.

Et d'abord : *Les enfances d'Ogier le Danois,* une des branches d'*Ogier de Danemarch*, de Raimbert de Paris, qu'Adenez commence par critiquer. Il dédia les *Enfances* à *Marie de Brabant,* sa protectrice, et il débute ainsi :

Bien doit chascun son affaire arréer
A ce qu'il puist sa vie en bien user.
Aumosnes est de bien amonester
Et des preudomes le bien fait racorder ;

Car nus ne l'ot qui n'en doie amender :
Pour ce me plaist estoire à deviser
Certaine et vraie, qui tant fist à loer,
Ce est d'Ogier . . . . .
. . . . . .

Li Rois Adans ne veut plus endurer
Que li estoire d'Ogier, le vassal ber,
Soit corrompue, pour ce i veut penser,
Tant qu'il la puist à son droit ramener.
K'au Roy Adans le plaist à comander
Celui que il ne doit pas refuser
Que ses comans ne face sans véer,
C'est li quens Guis de Flandres seur la mer ;
Li jongléor deveront bien plorer
Quand il morra, car moult porront aler,
Ains que tel père puissent mais recouvrer.
Or le nous veuil Diex longuement sauver!

Ce poëme parait avoir été commandé à Li Rois Adenez par *Gui de Dampierre,* comte de Flandre, ami et protecteur des lettres, et qu'on surnomma le père des jongleurs et des ménestrels. Il a existé un roman primitif sur *Ogier*, composé dans le XIe siècle, cité comme ancien par Turpin et perdu depuis. Raimbert de Paris. et Adenez ne seraient guères ainsi que des continuateurs du vieux roman français, premier type des *Ogiers* (1).

Li Romans de Berte aux grans Piés, que l'auteur dit avoir tiré des chroniques de St Denis, avec l'aide du moine Savary, de même qu'il avait eu le sujet du Roman précédent grâce aux communications de Dom Nicolas de

(1) Th. Bartolini. filii, de Holgero Dano, qui Caroli Magni tempore floruit, dissertatio historica. Hafniae, 1677, pet in-8°, 189 pp.

Reims. Li Romans de Berte a été publié, comme le premier de la série des *Romans des douze pairs de France,* précédé d'une dissertation, par M. *Paulin Paris. Paris, Techener,* 1832; 1836, in-12. Cette jolie publication a ouvert la marche d'une foule d'autres qui ont heureusement popularisé en France la littérature romane, trop peu connue il y a trente ans. — Début du poëme :

A l'issue d'Avril, un temps dous et joli,
Que erbelete poignent et pré sont raverdi,
Et arbrissel désirent qu'il fussent parfleuri,
Tout droit en ce termine que je ici vous di,
A Paris la cité estoie un venredi.

Conclusion :

Après ot Charlemaine à la chière hardie
Qui puis fist sur paiens mainte grant envaïe;
Par lui fu la loi Dieu levée et essaucie,
Par lui fut mainte terre de Païens essilie, (1)
Maint hiaume découpé, mainte targe percie,
Maint haubert dérompu, mainte tête tranchie.
Moult guerroya de cuer sur la gent paienie,
Si qu'encore s'en deulent ceux de cele lignie.

Explicit.

Le Roman de Berte est antérieur à celui de Cléomadès. Peu de temps après sa composition, le trouvère Girardin d'Amiens lui donna une suite, sous le titre de *Roman de Charlemagne*, fils de Berthe. Adenez a très-bien réussi, dans cette œuvre, à peindre exactement et d'une manière curieuse et originale les mœurs de son temps.

---

(1) Ce vers ne se trouve pas dans la publication de Mr P. Paris.

Li Roman de Buevon de Commarchis, encore tiré de la même bibliothèque de St Denis, grâce au religieux Dom Nicolas de Reims, qui parait avoir dévoilé au trouvère Adenez tous les trésors littéraires de son abbaye. Cette histoire du temps de Charlemagne débute à peu près comme la précédente.

Ce fu ou tans d'esté, si come ou mois de may
K'en maint lieu resplendissent clair dou soleil li rai
Et que arbre florissent, et pré sont vert et gai.
Lors me prist volentez que toujours maintenrai ;
De cele volenté ja ne me partirai,
Se Dieu plaist et ses sains, tant come je vivrai ;
Tout droit en cel termine dont je parlé vous ai,
A St Denis en France, la droite voi alai;
A un moine courtois sagement m'acointai;
Damp Nicolas ot non, car je li demandai
D'istoires anciennes enquis et encerchai
De la geste Aimeri, qui tant et recerchai
Que je la vraie estoire avoec moi emportai ;
Hors d'un moult très biau livre la matere en puisai.
. . . . . .

On attribue à Marie de Brabant l'idée, si non la composition de ce poëme, qui d'ailleurs ne peut être considéré que comme une suite d'un plus ancien roman sur le même personnage.

Cléomadès. — Ci commence li livres de Cléomadès que li rois Adans rima.

El non de Dieu, le créatour,
Qui nous doinst par sa grant douçour
Que les ames li puissions rendre,
Voudrai à rimoyer entendre.
Je qui fis d'Ogier le Danois
Et de Bertain qui fu el bois

Et de Buevon de Commarchis,
Ai un autre livre entrepris
Moult merveilleux et moult divers.
Diex doint que tel soit chescun vers
Que blasmé n'en soie et repris.

Nous ne citerons pas plus de vers de ce poëme dont M. de Reiffenberg a publié de longs fragments dans ses vastes et érudits préliminaires de la *Chronique de Philippe Mouskés*, évêque de Tournai.

Il y a plusieurs manuscrits de cette cantilène ; tantôt elle a pour titre : *Le Roman de Cléomadès et de Clermondine ;* puis le catalogue Gaignat (N° 1751) annonçait un ms. sur vélin, in-f° à deux colonnes, exécuté vers la fin du XIIIe siècle, et intitulé : « *Le Roman de Cléomadès et* « *de Marchadigas son père*, composé en ryme françoise « par un poëte célèbre du XIIIe siècle, appellé le *Roi* « *Adnès.* »

Cléomadès est un roman dont l'action se passe du temps des empereurs romains ; il aurait pour nous peu d'intérêt, si l'auteur avait donné à son livre la couleur locale convenable ; mais, comme on le pense bien, il garde bien plus souvent la couleur de son propre siècle, et alors il devient une étude de mœurs, peinture parfaite de l'époque de Saint-Louis, qui lui mériterait les honneurs de la publication.

Jamais ouvrage n'a obtenu, durant deux siècles au moins après sa composition, une vogue aussi considérable ; et ce n'est pas un petit honneur pour lui d'avoir été le livre qui servit au gentil Froissart à faire ses premières armes amoureuses, en le lisant dans sa jeunesse avec une

jeune demoiselle. La conclusion de la lecture amena le même résultat que celle du roman de *Lancelot* à Françoise de Rimini et à son amant.

Le roman de Cléomadès a reçu une métamorphose, lorsque le goût des vers, émoussé par la satiété, s'évanouit à peu près complétement. L'intérêt du livre lui survécut, et alors le roman fut tourné de rime en prose par *Philippe Camus*, Wallon réfugié en Espagne ; selon Lenglet-Dufresnoy il parut sous cette forme avec le titre de : *Le roman de Clamades et de la belle Claremonde, livre excellent et piteux, translaté de ryme du roi Adenez. Lyon, Jean de la Fontaine*, 1488, in-4° goth. (1). Duverdier dit que Camus ou Camuz translata ce roman à la requête et commandement de *Jean de Croy*, Sr de Chimay. Comme on le voit, tant en vers qu'en prose, tant pour les auteurs que pour leurs Mécènes, ce ne sont que des habitants de nos provinces des Pays-Bas qui figurent dans la mise au monde et la divulgation de ce dramatique et attendrissant sujet de *Cléomadès*.

Cléomadès (le poëme) est ordinairement terminé par un envoi de douze vers, qui cependant manque parfois. Il est adressé au comte d'Artois. Selon Fauchet, il s'agit ici de *Robert* II, tué à la bataille de Courtrai, qu'il perdit en 1302,

---

(1) Cette version prosaïque eut maintes éditions ; on a encore : *L'histoire et chronique du noble et vaillant Clamadès, fils du roi d'Espagne et de la belle Clermonde, fille du roy Carmant. Paris* (sans date) in-4°, goth. — *Troyes, Gilles le Rouge*, in-4°, goth. — Le comte de Tressan a écourté ce sujet et l'a remis en style moderne, en le privant de sa naïveté.

fils de celui qui perdit aussi la vie à la Massoure en Égypte.

Pour dire un dernier mot sur Cléomadès, nous ajouterons que ce sujet vient de l'Orient, d'où il a été rapporté probablement par les croisés. C'est sans doute pour cela qu'on y trouve l'épisode du *Cheval de fust*, ou de bois, fiction qui se trouve dans les *mille et une nuits*, et dont Michel Cervantes a tiré un parti si comique en le mettant entre les jambes de Don Quichotte et de son naïf et burlesque écuyer.

Aymery de Noirbonne. — On attribue assez généralement à Adenez cette première branche du roman de *Guillaume au court nez*; on a même été jusqu'à lui mettre dans son bagage cette longue épopée tout entière; mais il ne faut pas confondre le tout avec la partie. Adenez a beaucoup produit, et on lui a prêté plus encore qu'il n'a fait : il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches. Quoi qu'il en soit, voici les premiers vers d'Aimery de Narbonne, si tant est que ce chant soit de notre Roi des ménestrels :

A cest estoire dire me plest entendre
Où l'en peut sens et exemple aprendre;
Si veult un poi de ma . . . . andre
Pour ce que cil fait forment à reprendre
Qui set le sens et ne le veut aprendre.
Quar sens repost, ce vous di sanz mesprendre,
Semble le feu que l'en cuevre de cendre
Qui desouz art et flanme ne puet rendre,
Et pour ici, dirai sans plus atendre,
Del plus prudonme qui fust puis Alexandre
Très bien le sèvent li plus grand et li mendre,
Pour ce fait mieulx la chançon à entendre,
Qu'ele est de haute ystoire.....

Je ne sais si la monotonie des vers monorimes en est cause, mais je ne retrouve pas dans cette composition la verve ordinaire d'Adenez. Je n'ai pas cru cependant devoir négliger de citer ce poëme, puisque des écrivains, et notamment M. de Reiffenberg, le donnent positivement à l'auteur de Cléomadès.

Maugis d'Aigremont et Vivien son frère. — Il n'existe qu'une copie de ce roman dans le ms. 7183 de la bibliothèque impériale. L'auteur commence avec cette présomption qui n'abandonne presque jamais le poëte, même dans le nord :

Seigneurs, or escoutés, n'i ait noise ne ton.
La dame Dieu de gloire vos doinst bénéichon,
Et je vous canterai d'une bone canchon,.
Faite est de vraie estoire, poi n'i a sé voir non.
Chil jongléor vous chantent de Maugis le larron
Coment il gueroia l'emperere Kallon (Charlemagne)
Pour aidier ses cousins, les quatre fils Aymon,
Dont il ne savent mie la monte d'un bouton,
Mès che n'est pas d'illuec que nos vos canteron.
Mès je vos en diroi la droite nascion.
Où il aprist le sens que il ot à foison.

Ce poëme est clos par ces deux vers :

Explicit li romans de *Maugis le vaillant*
Et de Vivien, son frère, l'Amachour de Monbrant.

On voit que le poëte donne ici à Maugis le surnom de *Vaillant*, aprés l'avoir appelé *larron* au 5e vers; c'est peut-être en faveur de la rime : deux anciennes copies de cette œuvre, conservées jadis dans la tour du Louvre, étaient moins polies ; elles désignaient carrément ce héros sous la dénomination de Maugis *le larron* (*Biblio-*

thèque Protypographique, n°s 119 et 493.) — La bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier (H. 247, fonds *Bouhier*) conserve une copie de ce poème réuni avec plusieurs autres; il remplit 19 feuillets, et celui de *Vivien* (son frère) est contenu dans les 5 folios suivants. — Sur un rocher escarpé, près de la Meuse, on montre encore aujourd'hui une grande pierre carrée appelée par les habitants *table de Maugis*; là était aussi *Château-Regnault*, célèbre par les exploits des *quatre fils Aymon*.

Le Roman de *Vivien l'Amachour*, frère de Maugis, se termine par les vers suivants qui renferment les remerciments du trouvère à l'occasion de la générosité de ses auditeurs ; ce qui prouve, dit très-judicieusement M. J. *Barrois*, qu'Adenez, nonobstant son titre de *Roi*, vivait en tendant la main :

Segnors et beles dames, Dex vous fache perdon,
Vous, qui de votre argent m'avez doné foison,
Jhesu-Crist le vous rende qui soufri passion.
Après vous chanterons des quatre flex Aymon,
Ainsi come il vengièrent le duc Buef d'Aigremont
Que Kalles avait fet ochire en traïson.
Jhésus le roi de gloire, par son santisme non,
Nous otroit par sa grâce de Paradis le don.

Explicit.

Cela finit toujours, comme un sermon, en souhaitant le paradis à l'auditoire. — Suivent les *Quatre fils Aymon*, qui occupent 47 folios du même manuscrit de Montpellier. La corrélation de ces trois derniers ouvrages se voit avec les deux premiers du ms. qui sont :

1° *Droon*, (*sic*) Comte de Mayence, 46 f^os,

2° *Gaufrey,* duc de Dane-Marche, son fils, 42 f^os^; le début de Maugis, la transition qui lie son explicit au début de Vivien par le même distique, et la conclusion de ce court dernier poëme, tout porte à croire que Maugis, Vivien et les Quatre fils Aymon, appartiennent, sinon par l'idée première, du moins par la forme poétique, au même trouvère. C'est l'opinion bien expresse de M. *J. Barrois* (1), honorable Lillois dont l'érudition philologique était abondante, mais dont l'imagination était plus riche encore. Il avait conçu peu d'estime pour Li Rois Adenez; dans sa sévérité, il n'en faisait qu'un *jongleur*, attendu qu'il n'a rien *trouvé*, dit-il, et qu'il n'a fait qu'altérer les vieux textes carlovingiens. Mais il lui accorde généreusement toute la versification des romans que nous venons d'énumérer. M. *Paulin Paris*, qui a donné une excellente notice sur les rameaux et branches auxquels appartiennent ces poëmes, dans ses *Manuscrits français de la bibliothèque* (t. VI. 101 et suiv.), ne s'est pas prononcé d'une manière aussi résolue, et laisse la paternité beaucoup plus indécise.

Pour n'être pas taxé d'être incomplet, continuons de donner quelques courtes indications sur les œuvres attribuées, à tort ou à raison, au fécond Adenez :

La vraie ystoire du preus conte Doon de Maience, qui ot à fix ainsné Gaufrey de Dane-Marche.

Doon était fils de Gui, comte de Mayence, et de Mar-

(1) *Éléments Carlovingiens, linguistiques et littéraires.* A *Paris,* chez *J. Renouard*, impr. de Crapelet, 1846. in-4°, p. 285 et 286.

guerite de Namur (fille de Names) ; il avait Hugues pour oncle. Après avoir vengé la mort d'un frère, Doon fut fait chevalier à Mayence :

Qui siet jouste le Rim, une eue moult bruiant,
Par de costé Alemaigne où sunt li Alemant ;
Ardenne est d'autre part, et le boscage grant
Où marchent Avalois, Franchois et Loherant.

Mayence fut la résidence permanente assignée par les poëtes au chef du cycle carlovingien. La forêt des Ardennes est le véritable Parnasse des anciens trouvères.

Doon aime Nicolette ; il délivre sa mère, prend possession de Mayence, refuse une nièce de Charlemagne, épouse Flandrine de Vauclère, qui bientôt met au monde Gaufrey, son fils aîné. Dane-Mont assiége et prend Vauclère, près la forêt des Ardennes. Doon a douze enfants qui vont à Paris, sont autorisés à s'emparer de douze provinces et sont armés chevaliers, puis s'en reviennent à Vauclère, le berceau des fils Doon.

On pourrait facilement étendre cette analyse d'événements, très compliqués, qui s'enchaînent d'une façon aventureuse et pour ainsi dire sans mesure.

La droite estoire de Gaufrey, duc de Danemarche, qui fu père Ogier.

Cet aîné des douze fils Doolin :

Gaufrey de Dane-Marche a la terre saisie
Et fu duc de la terre tous les jours de sa vie.

Le poëme donne le dénombrement de cette immense famille. M. Barrois détaille les faits du poëme dans une longue liste de têtes de chapitres ou de rubriques, par les-

quelles il est facile de voir que le texte du manuscrit de Montpellier, où il les a puisées, ne ressemble en rien au sujet traduit et analysé dans la *Bibliothèque des romans.*

Les quatre fils Aymon de Montpellier sont aussi traditionnels que ce qui a été livré au vulgaire jusqu'à ce jour par la voie de l'impression.

Le président Hénault, si bon historien, était peu initié à la lecture des vers romans, car il donna encore à li Rois Adenez un poëme qui n'exista jamais. Dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France* (t. I, p. 253), il charge notre trouvère du *Roman de Bertrand du Bois;* le président avait trouvé ce titre dans les premiers vers de Cléomadès, où il y a simplement : *Bertain qui fut au bois.* Adenez est bien suffisamment loti de ce qu'il a fait et de ce qu'on lui prête, sans qu'il soit encore besoin de forger des titres nouveaux pour grossir son bagage.

Nous ne connaissons pas de chansons et de petites pièces portant le nom de notre trouvère ; il a pu en faire, mais il ne les a pas signées. Par erreur, on lui a quelquefois attribué des chansons d'autres *Adam,* surtout de celles d'*Adam de la Halle,* ou le *Bossu d'Arras* ; c'est une confusion, dans laquelle l'abbé De la Rue est tombé plusieurs fois.

La gloire littéraire de li Rois Adenez est suffisante : il a fait honneur à la cour de Brabant, qui l'a recueilli, et aux princes qui l'ont protégé; n'eût-il composé que ses deux charmantes productions de *Berte aux grands pieds* et de *Cléomadès,* il serait assez riche de renommée pour vivre longtemps. Mais il a voulu tout embrasser, et faire beaucoup au lieu de s'en tenir à faire peu et bien ; ce fut son

tort, et la critique le lui reprochera toujours. Il se servit, sans scrupule, comme beaucoup de ses confrères, des œuvres de ses prédécesseurs, et surtout, dans son roman des *Enfances d'Ogier*, de la chanson de Turpin, ce qui ne l'empêcha pas lui-même de critiquer nos premiers poëtes, tout en s'appropriant leurs premiers essais; cela s'est vu souvent depuis (1), et nous le verrons encore. En attendant, nous retournerons à Adenez ses propres arguments adressés à un autre rimeur de son temps et qui lui sont parfaitement applicables. On en jugera :

Cil jugleour qui ne sorent rimer,
Firent l'ouvrage en pluseurs lieus fausser;
D'amour et d'armes et d'honour mesurer
Ne sorent pas les points, ne compasser,
Ne les paroles à leur endroit placer;
Car qui l'istoire veut par rime ordener,
Il doit son sens à mesure acorder.

WENCESLAS, DUC DE BRABANT.

Voici encore un noble duc de Brabant, qui couvrit sa tête à la fois de la couronne ducale à feuilles d'ache et du chapel de fleurs des trouvères.

Wenceslas de Luxembourg, fils de Jean, roi de Bohême, et frère de l'empereur Charles IV, naquit au commencement du XIVe siècle. Il épousa Jeanne de Brabant, fille du duc Jean III, dit *le triomphant*, mort le 5 décembre 1355,

(1) Girardin d'Amiens, élève de li Rois Adenez, a suivi les mêmes errements.

sans laisser de descendance masculine. Jeanne fut inaugurée duchesse de Brabant et marquise d'Anvers en 1356. Elle fit son entrée solennelle à Louvain avec Wenceslas, son époux. Le nouveau duc avait un goût naturel pour la poésie, qui fut encore excité par les traditions et les habitudes de la cour de Brabant où il fut admis de bonne heure. Mais c'est surtout après qu'il eut connu et apprécié le gentil Froissart, à la fois chroniqueur charmant et poëte délicat, que Wenceslas devint lui-même un véritable trouvère.

Le duc avait été fait prisonnier, le 22 août 1371, à la bataille de Basweiler, par le duc de Juliers. Il fut délivré l'année suivante. Froissart était alors en Brabant et il fut témoin de la joie publique qui se manifesta lors de la rentrée de Wenceslas dans ses États, ce qui lui fournit le sujet d'une de ses plus jolies pastourelles, composée exprès pour fêter ce retour ; elle débute par ces vers :

Entre Binch et le bois de Brainne,
En l'ombre d'un vert arbrissiel,
Vi bregeretes en grant painne,
L'autre jour pour faire un chapel, etc.

Le refrain est :

Que le duc r'avons, Dieu merci !
De Lussembourc et de Braibant.

Cette pastourelle finit ainsi :

« Belles, di-je, je vous affi ;
« Jamès ne revenrai par ci,
« J'aurai véu par convenant,
« Le duc et la ducoise aussi
« De Lussembourc et de Braibant. »

Froissart s'attacha tout à fait à Wenceslas en 1381, à l'âge de 44 ans; il commença son *Méliadus* ou *Méliador* (1) cette même année. En 1382, il fit une pastourelle sur la guerre de Gand; elle est connue par son premier vers :

« Entre Lille et le Warneston. »

et le refrain qui est :

L'orgoeil de Bruges et de Gand.

Dès sa jeunesse, Wenceslas s'était essayé à rimer des chansons, des ballades, des lais et des virelais, qui eurent l'honneur d'être réunis, après la mort du duc, par les soins du valenciennois Froissart, dont il avait su reconnaître le mérite et dont il s'était déclaré le protecteur. C'est surtout à cette circonstance que Wenceslas doit sa célébrité littéraire. L'illustre chroniqueur s'était donné la tâche de rassembler lui-même les poésies de son Mécène dans son roman de *Méliador,* qu'on croit malheureusement perdu. Il en parle ainsi dans son *Dit dou florin,* publié pour la première fois dans le Recueil des poésies de Froissart, édité par *A. Buchon,* en 1829, *Paris, Verdière,* in-8°, formant le tome X de la collection des *chroniques*. Il dit :

Un livre de *Méliador,*
Le chevalier au soleil d'or,
. . . . . .

(1) Selon M. *Kervyn de Lettenhove,* qui s'est utilement occupé de Froissart, ce n'est pas *Méliadus* ou *Méliador*, qu'il faut dire, mais bien *Méliadus* ET *Méliador;* notre honorable confrère pense qu'il y a *deux* poëmes au lieu d'*un* : nous désirons qu'il ait raison; il n'y aura jamais trop d'œuvres d'un homme comme Froissart; le tout est de les trouver.

Dedans ce roman sont encloses
Toutes les chansons que jadis,
(Dont l'âme soit en Paradis)
Que fit le bon duc de Brabant
Venceslaus, dont on parla tant;
Car un prince fut amourous,
Gracious et chevalerous,
Et ce livre me fit jà faire,
Coment qu'il ne le véist oncques.

Wenceslas a assez de prôneurs comme prince prudent, guerrier et administrateur, mais c'est dans les œuvres de Froissart qu'il faut aller chercher les renseignements sur sa vie et ses goûts littéraires, puisque nous n'avons plus là ses œuvres pour nous édifier. Au reste, Froissart, en matière poétique et historique, est et sera longtemps une autorité. Quand il parle de son puissant confrère en Apollon, il le désigne comme *Frisque, Courtois* et *Amoureux*. Ce sont de vraies qualités de poëte.

En 1383, Froissart perdit le duc Wenceslas, et passa au service de Guy de Blois. Tout frais encore de ses souvenirs de la cour de Brabant, voici comme il s'exprime sur son dernier maître :

« Ce duc Winceslas fut large, doux, courtois, amiable; et volontiers s'armoit; et grand'chose eut été de lui, s'il eut longuement vécu, mais il mourut en la fleur de sa jeunesse; dont je, qui ai escript et chronisé cette histoire, le plains trop grandement qu'il n'eut plus longue vie, tant qu'à quatre vingts ans, ou plus, car il eut en son temps fait moult de biens : et lui déplaisoit grandement le chisme de l'église, et bien le me disoit, car je fus moult privé, et accointé de lui. Or, pourtant que j'ai vu,

au temps que j'ai traveillé par le monde, deux cents hauts princes, mais je n'en vis oncques un plus humble, plus débonnaire, ni plus traitable; et aussi avecques lui, mon seigneur et mon bon maistre, messire Guy, comte de Blois, qui ces histoires me recommanda à faire. Ce furent les deux princes de mon temps, d'humilité, de largesse et de bonté, sans nul mauvaise malice, qui sont plus à recommander, car ils vivoient largement et honnestement du leur, sans guerroyer ni travailler leur peuple, ni mettre nulles mauvaises ordonnances ni coutumes en leurs terres (1). »

En 1388, cinq ans après la mort de Wenceslas, Froissart étant chez le comte de Foix, en Béarn, revient une fois de plus sur les œuvres poétiques du duc défunt. Il s'exprime de la manière suivante : « L'accointance de lui à moi, pour ce temps, fut telle, que je avois avecques moi apporté un livre, lequel je avois fait, à la requeste et contemplation de monseigneur Wincelant de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant. Et sont contenus audit livre, qui s'appelle *Méliadus*, toutes les chansons, ballades, rondeaux et virelais que le gentil duc fit en son temps; lesquelles choses, parmi l'imagination que je avois eu de dicter et ordonner le livre, le comte de Foix vit moult volentiers, et toutes les nuits après son souper je lui en lisois. Mais en lisant nul n'osoit parler ni mot dire, car il vouloit que je fusse bien entendu, et aussi il prenoit grand solas au bien entendre. Et quand il chéoit aucune chose où il vouloit mettre débat ou argument, trop volentiers en

(1) *Chroniques de Froissart*, édition *Buchon*, t. II, p. 654.

parloit à moi, non pas en son gascon, mais en beau et bon françois. »

Tous les soirs, dit La Curne de Sainte-Palaye, Froissart se rendait au château, à l'heure de minuit, qui était celle où le comte se mettait à table ; personne n'eût osé interrompre le lecteur, Gaston lui-même, qui l'écoutait avec une attention infinie, ne l'interrompait que pour lui faire des questions sur cet ouvrage ; et jamais il ne le renvoyait qu'il ne lui eût fait vider auparavant tout ce qui était resté du vin de sa bouche. Ce n'est pas un mince honneur pour le duc Wenceslas d'avoir su captiver ainsi l'attention d'auditeurs si distingués, à la lecture d'un ouvrage qui lui appartenait pour une très grande part.

En 1395, vingt-sept ans après avoir quitté l'Angleterre, Froissart retourna en ce royaume pendant la trève entre les Anglais et les Français. Il portait avec lui son roman de *Méliador* qui lui avait si bien servi d'introduction et de bienvenue à la cour de Foix. Il espérait que ce serait un talisman pour lui ouvrir toutes les portes du palais d'Angleterre. Il vit le jeune roi Richard, qui le reçut bien, mais étant fort occupé, ne put goûter son roman. Cependant, un dimanche, après un grand conseil d'État, le roi voulut se distraire, et le duc d'York, son oncle, Richard de Stury ou de Surrey, et Thomas de Persy, lui parlèrent de *Méliador*, roman que Froissart lui avait apporté, et Richard demanda à le voir : « Si le vit dans sa chambre, dit le chroniqueur, car tout pourveu je l'avoie, et lui mit sur son lit ; et lors l'ouvrit et regarda dedans, et lui plut très grandement, et plaire bien lui devoit ; car il était enluminé, escrit et histo-

rié, et couvert de vermeil veloux, à dix cloux d'argent dorés d'or, et rose d'or au milieu, à deux gros fermaux dorés et richement ouvrés ou milieu de rosiers d'or. Donc, me demanda le roi de quoi il traitoit, et je lui dis : « D'AMOURS ! » De cette réponse fut-il tout réjoui, et regarda dedans le livre en plusieurs lieux, et y légy, car moult bien parloit et lisoit françois ; et puis le fit prendre par un sien chevalier, qui se nommoit messire Richard Credon et porter en sa chambre de retrait ; et me fit de plus en plus bonne chère. »

Qu'est devenu ce roman de *Méliador* ? nul ne le sait. L'exemplaire donné au roi Richard par Froissart en personne, et décrit si minutieusement par le chroniqueur, ne parait plus connu en Angleterre. En France, M. Buchon a fait de vaines recherches dans toutes les bibliothèques, et il n'a pas trouvé de Méliador, le chevalier au soleil d'or. En Belgique, patrie et dernier séjour de Wenceslas de Brabant, on ne sait rien de ses œuvres. M. Kervyn de Lettenhove a beaucoup exploré les dépôts publics, et il n'a rien trouvé, si ce n'est que peut-être il y a deux recueils perdus au lieu d'un ; voilà justement de quoi doubler nos regrets.

Mais si nous n'avons pas le texte même des vers du duc de Brabant, nous pouvons nous figurer à peu près quel en était le sujet. Froissart le dit lui-même dans sa réponse au roi Richard : ce livre traitait d'*amour*. Un prince souverain n'a pas ordinairement le temps de composer un roman de plusieurs milliers de vers comme un poëte par état; mais pour peu que sa verve l'incite à rimer, il peut de

temps à autre faire de ces petites pièces légères et courtes, qui ne comptent qu'un petit nombre de couplets. C'est ce qui est arrivé à Wenceslas de Brabant. Il fut auteur de pastourelles, chansons, ballades, lais et virelais, traitant naturellement de ses amours, de ses passions et plaisirs de jeunesse ; toutes ces pièces détachées furent connues et applaudies par Froissart, tandis qu'il était de la cour du duc, de 1381 à 1383, et comme il était trouvère lui-même, il les apprécia, et les mit en ordre par le commandement de son seigneur et maître. Wenceslas, mort trop tôt, n'eut pas la jouissance de voir ce livre arrangé, ainsi qu'il l'avait ordonné à son poëte en titre.

Quelle est maintenant la partie de l'ouvrage qui appartient au duc de Brabant, et celle qui revient à Froissart? Voici comment on peut résoudre cette question : le trouvère chroniqueur dit lui-même :

> Dedans ce roman sont encloses
> *Toutes les chansons* que jadis....
> Fit le bon duc de Brabant,

Ainsi, toutes les chansons du duc se trouvent insérées dans le roman. La contexture de l'ouvrage, le cadre qui sert à enchâsser les chansons, lais et ballades, appartiendrait à Froissart ; c'est lui dont l'heureuse et riche imagination aura trouvé un fond de roman pour y jeter par-ci par-là des chants d'amour faits par avance, et ce fond de roman, c'est l'histoire de *Méliadus* ou *Méliador*, le chevalier au soleil d'or, qui probablement n'est qu'une représentation très poétique et embellie par la verve du trouvère aimable et courtisan, du duc Wenceslas lui-même. Froissart aura agi, pour son maître et son protecteur, ainsi qu'il

le fit pour lui-même dans son *Traité amoureux du joli buisson de jeunesse*, plein de virelais, lais amoureux, rondels et ballades, artistement amenés par le texte principal; comme aussi il fit dans son *Traité de l'Espinette amoureuse*, où les mêmes pièces se trouvent enchâssées dans un récit de sa vie d'enfance et d'adolescence. C'était sa manière d'arranger les matières pour varier les rhythmes et couper la monotonie d'un récit versifié. Le roman de *Méliador*, nous le pensons du moins, a dû être arrangé de cette façon : le fond, ou le récitatif, était du poëte, les chants appartenaient au prince; c'est ainsi qu'ils furent collaborateurs, mais ils ne travaillèrent pas ensemble aux mêmes vers, ni aux mêmes passages.

Il nous reste à donner nos conjectures sur l'importance du poëme de *Méliador*. Cette importance a dû être considérable, et bien au-dessus des traités du *Buisson* et de l'*Espinette*, puisque Froissart ne parle presque pas de ces deux œuvres de ses premières années d'écrivain, et qu'il réserve *Méliador*, pour charmer les soirées et les nuits de Gaston Phœbus, et pour se faire *bienveigner* du jeune roi Richard d'Angleterre. Ce devait être certainement un livre important, piquant et attrayant. Qui ne sait que l'histoire des amours d'un prince jeune et puissant est cent fois plus intéressante que celle d'un naïf et pauvre clerc?

Et maintenant qui retrouvera Méliador? On a découvert dans la bibliothèque d'une université anglaise le manuscrit original de *Raban Maur*, du VIIe siècle; on a retrouvé, dans la bibliothèque du roi Louis-Philippe, le roman de *Guillaume de Hainaut*, longtemps égaré et oublié ; on fait tous

les jours dans les vieux dépôts, des trouvailles de livres qu'on croyait perdus ; ne peut-il donc pas arriver que l'on retrouve un jour ce volume précieux, si bien décrit par Froissart, et offert par lui au jeune roi Richard II, qui ordonna qu'on le serrât dans *sa chambre de retraict?* Il a dû être, pendant longtemps, un objet de vénération à la cour d'Angleterre, puisqu'il contenait tout ce qu'on connaissait des poésies du duc Wenceslas de Brabant, lequel se trouvait être l'oncle de lady Anne, fille de l'empereur Charles IV, Anne qui avait épousé Richard II et était alors reine de la Grande-Bretagne. C'est aux lettrés, aux savants, qu'il appartient de faire des appels au monde éclairé et intelligent pour qu'on ne se lasse pas de rechercher ce double monument de l'esprit d'un prince élégant et d'un poëte et chroniqueur célèbre. Ne désespérons pas qu'un jour un heureux investigateur ne mette la main sur cette précieuse relique littéraire dans cette Angleterre qui monopolise tous les genres de richesses.

Capelain de Loon.

Le trouvère du XIIIe siècle, qui prend le nom de *Capelain de Loon*, est-il originaire de la Flandre maritime, ou de l'ancien pays de Liége? Nous connaissons deux localités de ce nom de *Loon* : l'une, située dans le canton de Gravelines, arrondissement de Dunkerque; l'autre, appelée *Groot Loon*, est un petit village proche la ville de *Looz* ou *Borchloen,* capitale d'un comté considérable, entre St Trond et Tongres, dans l'ancien pays de Liége. Nous penchons pour donner notre chanteur à cette dernière localité.

Il se pourrait peut-être encore que le Capelain de Loon fût de la ville de Laon en Picardie, qui a fourni plus d'un poëte et que l'on nommait au moyen-âge *Mont-de-Loon,* à cause de sa situation topographique. C'est ainsi que l'appelle, en 1258, le trouvère *Alexandre du Pont*, à la fin de son roman de *Mahomet*.

« Chi faut li Romans de Mahon
« Qui fu fais el *Mont-de-Loon*,
« En l'an de l'Incarnation
« De Nostre Signor Jhesu Crist
« Mil et CC. cinkante et wit (1) »

Posons une seconde question : *Capelain* est-il le nom

(1) Ce roman a été publié par MM. *Reinaud* et *Francisque Michel,* à *Paris*, chez *Silvestre,* 1831, gr. in-8°.

propre du trouvère, ou celui de sa qualité? Nous croyons qu'il n'est question que du nom du poëte, parce que les deux pièces que nous avons de lui ne sont nullement dans la pensée et le style qui conviennent à un *chapelain*, même à celui d'un manoir féodal du moyen-âge, ou d'un chapitre de nobles chanoinesses. C'est tout-à-fait de la poésie galante et très-légère, parfaitement dans l'esprit de nos trouvères du XIIIe siècle.

La première pièce consiste en une sorte de dialogue entre une jeune et belle châtelaine, enfermée dans une tour par un vieux mari jaloux, et un chevalier qui vient, pendant la nuit, chanter et causer au pied de sa prison. Les deux amants se désolent d'être si loin l'un de l'autre, mais ils se consolent en pensant que le tyran de la belle est fort âgé et que sa mort ne peut tarder à combler leurs vœux. Dans ce *doux* espoir, ils se séparent en se jurant fidélité. Tout cela est assez délayé en plus de cent vers (1). La seconde pièce est une simple chanson d'amour, en la forme ordinaire, divisée en quatre couplets de huit vers.

Voici les deux petits chants de *Capelain de Loon*.

CAPELAINS DE LOON.

(*Biblioth. du Roi*. Ms. n° 184 suppl. fr. — f° 79 v°.)

Un petit devant le jor
Me levai l'autrier,

---

(1) Il ne faut pas être trop exigeant sur la moralité des œuvres des trouvères ; celle-ci affiche des principes un peu relâchés, mais elle est jolie et a obtenu une certaine vogue au moyen-âge, car on la retrouve dans *cinq* manuscrits de la bibliothèque impériale.

Sospris de novelle amor
Ki me fait vellier.
Por conforter ma dolor
Et por alégier
M'on ala coillir de joste o I vergier.
La dedens en I. destroit
Oi I chevallier
Desos (*sic*) lui en haute tor
Dame ki molt l'ot chier.
Ele ot fresche la color
Et chantoit par grant doçor
Un doc cant pitex melle à plor,
Et dist comme loiaus drue :
Amis, vos m'avès perdue ;
Li jalos m'a mis en mue.

Quant li chevalliers entent
La dam au vis cler,
De la grant dolor k'il sent
Comence à plorer.
Lors a dit en sospirant :
Ma vi enserrer
Dame, vostre bel cors gent
Ke tant doi amer.
Or mestoura longement
Les grans biens comperer
Ke volontiers et sovent
Me soliiés doner.
Las, or me vait malement
Trop à chi aspre torment,
Et se con n'os dire longement
Sire Diex, ke devenrons nos ?
Comment durés vous ?
Coment puis je durer sans vous
Et sans moi coment durés vous ?

Dist la dame : dos amis,
Amors me sostient ;
Assés est plus mors que vis
Cui dolors maintient.
Les mois gist mes anemis ;
Faire le convient.

Ne je n'ai joie ne ris
Se de vos ne vient.
En vos ai mon penser mis,
Tot adès m'en sosvient.
Se li cors vos est eschis,
Li cuer à vos se tient
Si faitement l'ai empris
Ke je serai à tosdis
Vostre loial amie,
Dor con si je ne vos voi
Ne vos obli-je mie.

Dame, je sai bien de voir,
Si l'ai esprouvé,
Ke vos ne porriés avoir
Cuer de fauseté.
Mais ce me fait si doloir
Ke j'ai tant esté
Sires de mon grant voloir
Or ai tost passé.
Diex m'a mis en nonchaloir
Et del tot oblié.
Je ne péusse chaoir
En grignor povreté ;
Mais je sui en boin espoir
Ki bien me porra valoir.
Et Diex le me doinst encoire avoir
S'est drois ke j'en die
Se Dieu plaist, li jalos morra ;
Si raverai ma mie.

Amis, se vos desirés
La mort au jalous,
Si faic-je, si m'ait Des,
Cent tans plus de vous,
K'il est viex et rassotés
En si a la tos (la toux);
Lais et maigres et pelés
Et glous come lous;
Males teches a assés
Li desloiaus, li rous;
Tote sa graindre bontés

Est de çou k'il est cous.
Diex fait il com sui irés
K'il en a ses volentés.
S'est drois ke m'en plaine
Coment garira
Dame à tel mari?
Coment garira, s'ele n'aime?

Amis, or vous en alés,
Car je voi le jor
Des ore mais n'i porrés
Faire lonc séjor.
Vostre fin cuer me lairés
Et n'aiés pauor;
Ke vos avés et arés
La plus loial amor.
Des ke vous ne me poés
Jeter de ceste tor,
Plus sovent le regardés
De vos iex par doçor.
Lors s'empart cil tot irés
Et dist : las, tant mar fui nés
Quant mes cuers est chi sans moi.
Reniés, dolans m'en part
Adieu comanc jou mes amers kiles m'esgart (*Sic*).

LE MÊME (CAPELAINS DE LOON).

Même manuscrit (184 suppl. f.) — f° 80 r°.

Amors m'a asise rente
Tele ke ne puet faillir;
Ades velt ke por li sente
Les maus dont ne quier garir.
Moult me sont douc à sentir;
Ne jamais Diex ne consente
Qui puisse à joie venir,
Amors, se vous m'atalente.

Dist amors: moi n'a créante
N'en gré ne me puet venir

Ke de tes biens me consente
Solement à asentir
Les maus dont ne puist garir
Voil jou ke li tiens cors sente
K'à ton vivant, sans faillir,
T'ai asise ceste vente

Doce amie, belle et jente,
Des iex dont je vos remir
Vos proi ke soiés plus lente
De moi grever et haïr.
Ma proiere et mi sospir
Seroient en grignor vente
Se vos daigniés oïr
Cest las ki si se démente.

Por noient voir se demente
Je ne le daigneroie oïr
Ne ja ne seront en vente
Sa proiere et si sospir.
Por ce ne puis estre lente
De lui grever ne haïr;
Car li oil dont la temir
N'i voient belle ne gente.

Chièvre.

Le nom de *Chièvre* est-il celui de l'auteur d'une chanson au dernier couplet de laquelle on lit : *La Chièvre dit....?* C'est ordinairement le lieu où les trouvères déclarent leur nom dans leurs œuvres, et la forme en laquelle ils se révèlent au lecteur. Si ce nom, ainsi placé, est celui du poëte, ce qui ne paraît guère douteux, ce même poëte ne pouvoit être qu'un trouvère hainuyer : *Chièvres* est le nom d'une très ancienne petite ville du Hainaut, nommée *Servia* en latin, et située sur la route de Mons à Ath. On y a honoré depuis des siècles une image miraculeuse, dans la paroisse Notre-Dame, qui attirait beaucoup de pélerins. La seigneurie de Chièvres a été acquise, en l'an 1440, par Antoine, seigneur de Croy, qui l'acheta du duc d'Orléans. Guillaume de Croy, gouverneur de l'empereur Charles-Quint et son premier conseiller, y avait fait bâtir un château, dont il reste à peine quelques traces.

Cette terre est passée ensuite dans la famille des comtes d'Egmont, et enfin est tombée en la possession du prince Pignatelli. C'était autrefois une des pairies du Hainaut. Suivant une monnaie frappée sous le règne de Charles-le Chauve, Chièvres existait dès l'an 877.

A toutes ces illustrations, il ne manquait à cette petite ville que celle d'avoir donné son nom à un aimable trouvère

qui peut-être est sorti de son sein. Dans tous les cas il serait originaire des environs, ainsi qu'on le voit par tous les personnages portant des noms de familles empruntés à des localités. Les Cambray, les Douay, les Douchy, les D'avesnes, les Tournay, les Debavay, sont tous cantonnés dans nos provinces, et ont eu évidemment pour auteurs des individus nés dans l'endroit même dont ils ont pris le nom. Si aujourd'hui on trouve encore ces familles groupées non loin des lieux qui les ont nommées, cela devait encore être plus vrai au XIIIe siècle, époque où l'on était plus près de l'origine des noms de famille. Il doit donc nous être permis de penser que *La Chièvre* a vu le jour non loin de la petite ville ainsi appelée, ou du moins était originaire de la province dans laquelle elle se trouvait située.

A une lieue de Chièvres, à Cambron, florissait une abbaye de religieux de l'ordre de Citeaux, fondée vers l'an 1148, par Anselme de Trazegnies, seigneur de Péronne, chanoine de l'église de Soignies. On honorait aussi en l'église de ce monastère, une image miraculeuse de la Sainte Vierge, dont le culte y devint célèbre en 1322, lorsqu'un juif faussement converti vint la percer de cinq coups de lance qui produisirent autant de blessures dont on vit couler du sang. Un tel événement en ces temps de foi religieuse dut émouvoir les populations, et animer la verve des poëtes. Un trouvère du pays, que la ville de Chièvres pourrait peut-être aussi revendiquer, composa, sur cette dramatique histoire, un poëme dont nous avons donné plus haut des fragments importants.

On lit au chœur de l'église de Chièvres l'inscription

suivante : « Cy gist haut et très illustre messire Guil-
« laume de Croy, marquis de Renty, seigneur de Chievres,
« Neuf-Maison, de Goupelle, Bourbourch, Gravelingne,
« et Seigneur de Nieland, mort au château de Renty.
« Le 1er août 1565. »

On y voit aussi les tombeaux du seigneur de Gilenghien, décédé en 1553, bailli de Chièvres, celui de l'ayeul du baron de Woerden, mort en 1598, et ceux de plusieurs dames nobles et illustres des familles de Dumont de Gages, de Bléry et de Zomberg.

Pour en revenir au chanteur du nom de *Chièvres*, nous ne citerons qu'une chanson de lui, contenue dans le Ms. de la bibliothèque impériale n° 1989, fonds Saint-Germain, 8°, 34 r°; elle a été insérée par M. Leroux de Lincy, p. XLVIII de ses préliminaires du tome 1er de son *Recueil des chants historiques français*. Cette petite œuvre n'est pas la seule du trouvère; il ne devait pas s'arrêter en si bon chemin; aussi en connait on cinq autres de lui, et on en découvrira d'autres encore, et même, si parmi les chansons anonymes il en est d'excellentes, ce qui est assez rare, on peut les attribuer à notre auteur.

Boileau a dit :

« Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme »

Nous pourrions affirmer, en empruntant sa pensée, que les quatre ou cinq couplets que nous insérons plus loin sont préférables à certain poëme roman de plusieurs milliers de vers. Cette chanson réunit la délicatesse et la finesse de la pensée à l'agrément et à lanaïveté de l'expression : elle brille

par le fond et par la forme. C'est une peinture vive et philosophique de l'amour, de ses joies et de ses maux, de ses avantages et de ses infortunes. Ce qui était vrai chez les anciens, le fut encore au XIIIe siècle, et n'a pas changé aujourd'hui. Il n'y a pas d'âge pour ce vieil enfant qu'on nomme l'Amour, qu'Anacréon et Ovide ont si bien connu et chanté et que le modeste trouvère du Hainaut semble avoir aussi traité avec connaissance de cause. Le lecteur en jugera par ces gentilles strophes :

1.

Qui bien vuet Amors descrivre : (décrire)
Amors est et male et bone;
Le plus mesurable énivre,
Et le plus sage abriçone, (trompe).
Les emprisonez delivre,
Les délivrez emprisone;
Chascun fait morir et vivre,
Et à chascun tolt (enlève) et done.

2.

Amors est large (généreux) et avère (avare),
S'il est qui voir en retraie; (parle)
Amors est dolce et amère
A celui qui bien l'essaie.
Amors est marrastre et mère,
Qu'ele bat et puis rapaie ; (appaise)
Mais cil qui plus la compère (contente)
C'est cil qui mains s'en esmaie (effraye).

3.

Sovent rit et sovent plore
Qui bien ï met son corage,
Biens et mals li corrent sore,
Son preu quiert (profit cherche) et son damage.
Se la joie l'en demore,
De ce r'at grant avantage,
Que li biens d'une soule ore
Les mals d'un an ressoage (soulage)

4.

La *Chièvre* dit, senz faintise
D'amors a la définaille (en terminant),
Que tel com il la devise
La trueve chascuns, sans faille (faute).
Mais cil cui amors jostize (commande)
De chose qui auques (autant) vaille,
Ne porroit, en nule guise,
Le grain coillir senz la paille.

Cette fin est philosophique et vraie. Dans un autre ms., qui a servi au président Fauchet, cette jolie chanson a un couplet de plus qui vient après le deuxième; nous le transcrivons ci-après, ainsi qu'un refrain qui revient après chacun des couplets :

Amours va par aventure,
Chacun y pert et gaagne,
Par outrage et par mesure
Sane (guérit) chacun et méhagne (estropie).
Éurs (bonheurs) et mesadventure
Sont tosjors en sa compaigne.
Pour c'est raisons et droiture
Que chascuns s'en lot et plaigne.

Voici le refrain général de ce chant :

Et fole et sage est amors,
Vie et mors, joye et dolors.

Une autre chanson de *la Chièvre*, dans laquelle il se plaint des perfidies de sa maîtresse, a été publiée par extrait, dans le t. XXIII de l'*Histoire littéraire de la France* (p. 752); cette pièce prouverait assez que ce trouvère a été malheureux en amour, ce qui l'a conduit à chanter les inconvénients de cette passion, avec une certaine énergie, dans la meilleure de ses pièces que nous venons de publier et qu'on pourrait intituler : *les Antithèses d'amour*.

Le trouvère *li Chièvre,* ou *la Chièvre*, est quelquefois nommé *Robert de Rains*, ce qui pourrait (sans sortir du Hainaut) l'appliquer à la localité de *Raimes* près Valenciennes ; mais le président Fauchet a tranché la question avec une décision absolue en l'appelant *Robert de Reims*. M. Paulin Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France*, voyant ces variétés de noms, s'est décidé plus judicieusement à l'inscrire sous le nom de *Robert la Chièvre,* ce qui n'exclut pas ce poëte de notre petite ville du Hainaut.

Colins, de Hainaut.

En général, on n'a que très peu de détails biographiques sur les trouvères ; personne ne s'est chargé, de leur temps, de faire leur panégyrique : tout ce qu'on sait d'eux, c'est ce qu'on a pu tirer de leurs œuvres mêmes. Nous avons donc peu de choses à dire du poëte Colins, né dans le Hainaut, vers le commencement du XIVe siècle. Il était un des familiers du seigneur de Beaumont, et peut-être vit-il le jour dans cette modeste ville de Hainaut, où se tenait une petite cour. Il resta attaché, pendant une bonne partie de sa vie au fameux Jehan de Hainaut, l'un des hommes les plus remarquables de la moitié du XIVe siècle. Ce trouvère l'accompagna dans ses expéditions militaires en Angleterre, qui dépassent tout ce que l'imagination peut enfanter de plus aventureux et de plus chevaleresque.

Il est probable que Colins était, en 1346, à la bataille de Crécy, avec Jehan de Hainaut, qui y sauva le roi de France Philippe de Valois, son beau-frère. Tout ce qu'il vit alors monta son imagination de poëte, et le fit chanter en vers cette journée fameuse comme une des gloires de son maître. Il fit ainsi à la fois acte de courtisan et de trouvère.

Colins a été ainsi appelé à voir son nom joint à l'un des plus grands événements guerriers de son temps ; il dit de lui dans son poëme :

« .... Il y a ci un ménestrel
« Qui en sert les hauts hommes d'el.
« *Colins* a nom, de Hénaut nés,
« Que par plusieurs fois s'est penés
« Du bien des bons à mentevoir.... »

C'est à peu près tout ce qu'il dit de sa personne.

Colins a été longtemps appelé, même par des gens très savants (1), *Colmi de Hainaut;* c'est par une faute de lecture, perpétuée de livre en livre, que ce faux nom avait prévalu. *Colmi* n'est pas un nom du pays; sa terminaison n'a rien qui sente le Hainaut, tandis que *Colins* est une véritable dénomination hennuyère, encore connue aujourd'hui et qui a même reçu quelqu'illustration dans la république des lettres et dans les fastes militaires de la Belgique.

Nous pouvons citer d'abord *Pierre Colins*, né à Enghien, en 1560, seigneur d'Heetfelde, qui reçut des lettres de chevalerie signées à Madrid, le 31 juillet 1630, par le roi Philippe IV. *Corneille Galle,* junior, grava son portrait à l'âge de 80 ans. Il a composé : 1° l'*Histoire des seigneurs d'Enghien*, (dédiée à Anne de Croy, duchesse d'Arschot; *Mons, Fr. Waudré,* 1634, pet. in-4°; et 2° *Theatrum aulicum*, dédié à Philippe Emmanuel de Croy, comte de Solre, baron de Condé) *Montibus*, *J. Havart*, 1640, pet. in-4°. — Mentionnons ensuite *Anthoine Colins*, *Gabriel*

(1) MM. *Van Hasselt*, *Reiffenberg*, et autres; M. de Reiffenberg, dans un de ses derniers ouvrages, a rétabli la véritable leçon du nom de ce trouvère, en annonçant qu'il m'en devait l'indication.

Colins, chanoine prémontré, ses parents ; *Philippe Colins*, son fils ; et son arrière petit-fils le comte de *Colins-Mortagne*, né à Namur, chevalier d'honneur de la Dauphine (Charlotte Élisabeth de Bavière), capitaine en second des gendarmes de Bourgogne, mort le 24 mars 1720 (1). Enfin, nous trouvons encore *Benoît Colins*, colonel d'un régiment espagnol à la solde de l'Empereur ; et *Englebert Colins*, son frère, mort au service de la maison d'Autriche, étant guidon au régiment de pied du baron de Moriamez.

Y a-t-il quelque parenté entre le trouvère *Colins*, familier de Jehan de Hainaut, seigneur de Beaumont, en 1346, et les Colins vivant dans la même province aux XVIe et XVIIe siècle ? C'est assez probable, mais il serait peut-être difficile de le prouver rigoureusement (2). Mais il existe néanmoins ce rapport entre eux assez singulier, c'est que la famille Colins fut de tous temps attachée à celle des Croy et d'Arschot, et que, même dans les années qui précédèrent la révolution française, une demoiselle de Colins habitait encore au château de l'Hermitage, près de Condé, chez le maréchal duc de Croy, et y jouait la comédie de société avec les Croy et les d'Havré.

Mais revenons à notre trouvère *Colins*. Son chant sur

(1) M. le baron de Stassart a publié, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, une notice sur le chevalier *Pierre Colins*, in-8°. 8 pages.

(2) La probabilité est d'autant plus grande qu'un autre *Pierre Colins*, père de l'historien d'Enghien, et un *Jean Colins*, ayeul du même, docteur-ès-loix, membre du conseil privé, remontent jusqu'au XVe siècle par leur naissance et se rapprochent beaucoup de la contemporanéité du trouvère, chantre de la bataille de Crécy.

la bataille de Crécy eut du retentissement dans tout le Hainaut et le Tournaisis. A cette époque, *Gilles li Muisis*, abbé de Saint-Martin, de Tournai, écrivain distingué en prose et en vers, recueillait avec soin et par ordre de son évêque, les événements de son temps et de la guerre entre Édouard III d'Angleterre et Philippe de Valois; il trouva de l'ouvrage fait touchant la *bataille de Crécy*, et il l'annexa à sa relation; il explique lui-même, en quelques lignes, comment il a été amené à intercaler ce poëme sur cette fameuse journée, pour en conserver la mémoire et pour la consolation de l'avenir.

Le manuscrit de la bibliothèque impériale, n° 6271, contient cette chronique de Flandre, en latin, par *Gilles li Muisis*, sous le titre de : *Chronicon Flandriæ*; on y trouve plusieurs pièces historiques sur l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, sur les dissensions entre Édouard III et Philippe de Valois, etc.; tous ces morceaux sont écrits en latin, à l'exception du poëme sur la *bataille de Crécy*, qui commence au 14e feuillet. Le chroniqueur tournaisien le cite comme un poëme assez populaire de son temps dans la Flandre.

Cette cantilène a été publiée par M. *Buchon* dans les appendices des chroniques de Froissart (tome XXIV des *Chroniques nationales*, pages 281-300). Il nous est tombé sous la main une bonne copie de ce poëme, et nous croyons devoir le donner ici en entier et sans en rien retrancher, en dépit de ses 567 vers. Il ne s'agit pas ici de ces chansons de gestes remplies de fables, ni de ces fabliaux faits sur des contes; c'est une pièce pleinement historique,

rimée sur un fait mémorable par un témoin oculaire, nous n'hésitons donc pas à la transcrire sans aucune mutilation (1).

Le bon abbé *Gilles li Muisis* entre en matière de la manière suivante (2) :

BATAILLE DE CRÉCY. — 1346.

« Notandum igitur, quod quidam familiaris domino « Johanni de Hannoniâ domino de Byaumont confecit in « metro gallico quemdam rotulum de supradicto bello et de « morte proborum et nobilium virorum, cujus tenorem « feci inserere in praesenti opusculo ad memoriam et « solamen futurorum. » — Vient ensuite la teneur et copie du poëme: « Tenor et copia rotuli. »

Au temps qu'estels est en decours,
Ke li sollaux laist son haut cours
Et que li tamps se refroidist
Que li frois la verdeur matist
Et fait les vers arbres jannir,
L'on voit à méurté venir
Tous fruis qui de fluer sont yssant;
L'on voit yver apparissant
Selonc le droit cours de nature.
En celui tamps, par aventure,
Estoie endormis en mon lit,

(1) De notre temps on a publié : *Bataille de Crécy*, marche et position des armées française et anglaise, certifiées par le baron *Seymour de Constant*, 3e édition, augmentée de quelques observations sur un mémoire récemment publié sur le même sujet, par M. *Ambert*, chef d'escadron au 1er régiment de carabiniers. *Abbeville*, impr. de *Jeune*. *Paris*, *Dumoulin*, 1851, in-8° de III-95 pages avec une carte.

(2) *De Smet*, Corp. chr. Fl.. II, p. 258.

Mais mout y oi esté petit
Quant en un songe fui ravis.
Or oiés qu'il m'estoit avis
Qu'en un chastel gasté entrai,
Pardevant la porte encontrai
Un varlet mout triste et mout mat.
J'alay à lui et tout à plat
Li dis : — Renom, bien vous congnois,
« Car véu vous ai autre fois,
Et vous moi, s'il vous plaist à dire.
Or me dites, Renom, biau sire,
S'il vous plaist, qui est en c'est estre. »
Cils tourna son visage à diestre,
Oultre passa sans dire mot,
Et je croi bien que il ne pot,
Car de duel estoit si estains
Que ses vis ert de lermes tains
Et pallis, que bien l'aperçui.
Adoncques mout esbahis fui
Dont tel duel li pooit venir ;
Adonc ne me poy plus tenir
K'avant n'alasse pour enquerre.
En la sale entrai moult grant erre
A venir pris et à aler ;
Mais ne trouvai à cui parler
Ne à qui en faire demande.
Par la sale qui moult ert grande
Alai tant et vingt k'une alée
Trouvai, qui n'estoit pas moult lée.
Au bout de la sale coisi
Clarté, et grant noise oy.
Tout droit m'en allai celle part,
Car du savoir m'estoit moult tart
La vérité de ceste chose.
Une cambre vi qui ert close ;
Celle part ving grant aléure;
Car dedans oï grant murmure.
Mais je ne poi entrer dedans.
Moult scenti grant oudour d'encens
Soueff flairant, et de dous basme.
La dedens oy une dame
Plaindre, plourer, et grant duel faire

Dont forment me devoit desplaire
Quant dedens entrer ne povoie ;
Mais là demourai toute voie
Longement, et pour cele fis
Ke je sui tout certains et fis
Ke Lamech, Racel, ne Judée,
Quant la vie fu affinée
De Josué leur très boin Roy,
Ne firent onques tel desroi
De pleur de lamentation,
Ne depuis la destruction
Troye la grant, ne fu tels duels
Ne ne sera mais véu d'oeuils
Ne aussi d'oreille escoutés
N'oye ne fu tiex (tel) pités
Ken la cambre avoit de tous sens
Qu'il n'est nuls hons qui éust sens
Ne mémoire de le retraire ;
Non pour quant ne m'en veuil-je taire,
Ainçois veuil mettre me studie
A ce que je raconte et die,
Tant poy com en pourrai comprendre.
Pour Dieu ne me veuilliés reprendre
Se je le di, si com je say ;
Qu'à miex dire poi de sens ay.
En la cambre out dolour commune ;
Entre les autres y ot une
Dame, qui disoit à voix mate,
Hé ! Proesce ! la mors t'abate !
Qui m'as tollue ma faiture.
Hé Diex ! en ne sui-je Nature,
Qui à mon gré avoie fait
Le boin roy que tu as deffait
Qui estoit sires de Bohaigne.
Lasse ! ne sai à qui m'en plaigne
De toi paresce despiteuse,
Qui as par t'emprise outrageuse
Et de son gré mené morir
Le Roy dont il convient tenir
De toute honneur partie grant,
De cechi trai à mon garant
Dame Largesse, que la voy ;

Ne Loyautés, si com je croy,
Ne dira mie le contraire.
Courtoisie la débounaire
Et Joie le tesmoigneront.
Poures gens d'armes qui feront
De Proesce respon errant.
Largesse respont en plourant
Nature, je ne sai que dire,
Tant ai au cuer et duel et ire,
Que plus ne puis et cest bien drois;
Puis que mors est li larges Roys,
Qui sans promettre tost donnoit;
Qui si noble vie menoit
Que toute honnour ert en li prise,
Hé Diex! tant bien avoie aprise
Sa gouvernance congnéue;
Puisqu'il ot perdu la véue
Que tu li tollis, ce scés tu.
Bien l'a Courtoisie véu
Baut et joiant à chiére lie
Hounorer boine compaignie
Grans joustes et festes tenir.
Qui vit onques ce avenir
N'à homme non véant ce faire?
Les bons tous jours à li atraire
Et avec li partout mener;
Se faisoit-il par biau donner
Par biau parler, par compaignier.
Par ses fais puis-je tesmoignier.
Ce scet Proesce, que voi là,
Qu'en Pruce à grant gent en ala
Pour essaucier crestienté;
Et sai des tesmoins grant plenté
Qu'il disoit à ses chevaliers:
Seigneur, je serai limouniers;
S'il ne voit, c'ils devant le maine;
Bien sueffre des limons le paine;
Ainsi va la charrete bien.
Ainsi, Seigneur, ne doubtés rien
A moy suire; se je n'i voi.
Bien suirai celli devant moi
Et si porterai en tel guise

Les fors limons de large mise
Que vous qui charreté serés
De vrai cuer loyal me suirés
Ainsi pourrons sans détrier
Tout droit à honnour carier.
A il ci mos de bon seignour
De noble fil d'Empereour
D'ounour attrait et l'atendant,
Hé certes ! tout bon entendant
Doivent bien tels mos conjoïr
Et avec ce l'eure haïr.
Nature, que tu l'avuglé as,
Certes perdu tel avugle as
Que jamais n'avugleras tel,
Et g'i ai perdu un catel
Si bel qu'il ne fu onques tels.
Tous non véant jouoit aus dés
Pour tenir en joie sa gent;
Et puis donnoit l'or et l'argent
Entour li sans rien retenir.
Pis ne me povoit avenir
Que li perdre, raison pour quoy;
Car je ne truis ne je ne voy
Nul qui de donner mon gré face,
Et pour ce te di-je à face,
Nature, que il t'en souviengne
De dire à tous que chacun viengne
Au duel de Largesse la lasse,
Qui ert haulte, or est-elle basse;
Et, Loyautés, si com tu vois,
Ne je n'oi mais ne chant ne vois
De Joie ne de Courtoisie
Quant cils dont chascun ert prisie
Essauchie et mise à honneur
Qui estoit roys, flex d'empereur
Est mors; c'est bien drois et raisons
Qu'ensamble duel toutes faisons.
Et certes aussi dois tu faire
Ne Proesce ne se doit taire
De duel faire si com moi samble.
Plourons donques toutes ensemble
Le fil l'Emperéur Henri

Que tu avoies amenri
Des yex du chief, non pas du cuer.
Nature respont : à nul fuer
Je ne veul ton duel anoncier ;
Fai de Renom ton messagier
J'ai de mon duel assés à faire.
Vesci Proesce, ma contraire,
Qui l'amoit, lasse ! et tant l'amoie
Que les iex troublés li avoie,
Afin que les armes laissast
Et parfait éage durast
Mais Proesce et Vigours aussi
Ne le souffrirent pas ainsi ;
Ains ont tant pourmené son corps
Qu'en la fin ai par elles mors.
Et si l'orrent mené assés.
Proësce, que ne t'iert-il sés?
En tant de lieus mené l'avoies
Que son courage bien savoies,
Et bien l'avoies esprouvé,
Tu l'avoies loial trouvé
Et en tous fais d'armes parfais,
Ne seroie ou ceci fait.
En grant temps, c'est chose certaine,
Tu scés que moult a souffert paine
En faisant tous jours ton service
En Lombardie, en Osterice,
Scet-on bien parler de ses fais.
Briefment, il estoit si parfais
Pour guerres, pour tournoys, pour joustes
Et ainsi pour les vertus toutes,
Qui à haulte honnour doivent tendre
Et qui veult son droit nom aprendre
Restor d'Alycandre le nomme.
Pour quoi as-tu si preudomme
Di, Proesce, à ton escient?
Tu le menas tout non véant
En Prusse sus les mescréans.
Or est-il mors tout non véant
Par toi, Loyauté le scet bien,
Hé ! Loyauté, vien avant, vien,
Di-je voir? — Dame, oïl, sans doubte,

Pour ce met-je m'entente toute
A li plaindre par dessus tous.
Je vois là Renom devant vous;
Demandés-li s'il scet sa vie?
Povoir n'ai que plus vous en die,
Tant est mon cuer de dolours plains.
Et bien doit estre de moi plains.
Car bien sai que toute sa vie
Il m'a de loyal cuer servie.
Renoms le vous dira assés.
Renoms qui fu oultre passés
En la chambre et m'ot laissié fors
Vint avant et respondi lors :
Certes, Nature, il fu ensi,
Je le sai bien. car je le vi
Qu'il crioit à ses gens : avant!
Menés-moi en l'estour plus grant
Ou se ce non mon frain laissiés
Et mon cheval avant chaciés.
De moi retraire me gart Diex!
Cy veuil mourir je ne puis miex
Qu'avec mon seigneur droiturier.
Sa fin puis telle tesmoignier.
Tout ce li fist Proesce faire.
Proesce, qui ne se pot taire,
Dit en soupirant à Nature
A plaindre n'as que ta faiture;
Mais qu'il vesquit tu n'en tiens conte,
Fust à hounnour ou fust à honte.
Mais autrement l'avoie duit.
Renom, or me di, ne t'anuit,
Quant je vi son seigneur combattre,
Et la banière à terre abatre
D'Alençon, et rompre les plois
Celle de Flandres et de Blois,
De Harcourt et de Loheraine,
Celle de Saussoire en la plaine,
Et celle au bon comte de Saumes,
Et gésir targes et hyaumes
A terre, et les signeurs morir,
Renom, ne devoie-je tenir
Li ne nul autre, di le moy?

Nennil, dame, mais je lermoi
De duel, et bien y a raison
Pour le bon conte d'Alençon
Qui y est mors, dont c'est grant perte.
Male, domageuse et desperte.
Las ! or et dez a compaignie
Des robes la grant compaignie.
Li bons qui les donnoit est mors.
Or est effondrés ses trésors
Qui n'estoit ne d'or ne d'argent;
Ains le faisoit de vaillant gent
Et de bonne chevallerie.
Plus n'en di, s'elle est esbahie ;
Certes, c'est bien raisons et drois.
Et du gentil conte de Blois
De celli puis-je dire tant.
Je le vi à pié combattant;
Loyauté le vit, qui y fu.
Certes, Proesce, aussi fus-tu ?
Comment osas-tu ce emprendre?
Tu le féis à pié descendre,
A moult petite compaignie.
Là fu s'espée en sanc baignie ;
Là le vi navré et plaié
Et aler combattant à pié,
Tous jours avant sans traire arrière,
Tant qu'il abati la bannière
Au prince de Galle tout bas,
Et la tenoit entre ses bras
En mourant. Diex ! quel vasselage !
Hé mi ! il ert de jone aage,
Loyaulx, gentielx, courtois et franc.
De sa mort est damages grans.
Si est-ce voir du duc son frère
Qui des Loherains sires yere
Et si doi bien faire grant conte
Du bons Loys, de Flandres conte,
Qui mors y est, dont c'est pités.
Cils de Saussoire qui est tels
Nature, comment tu savoies,
Car tous jours gouverné l'avoies

Hors du pays et près et loing;
De ceci trai-je à tesmoing
Toy, car toudis l'a bien servi,
Que pris et los a desservi;
Et certes à son finement
Ne daigna-il faire autrement
Que ses drois cris li enseigna.
Autrement faire ne daigna
Que passe avant, c'est ses drois cris.
Si le maintint tant qu'il fus vis;
N'onques par lui ne fu cassés.
Si ne doit nuls estre lassés
De li loer en haulte court:
Et du conte de Harecourt
Qui y est mort, dont c'est damages,
Qui tant estoit courtois et sages,
Loyaulx, gentiex, et de bon estre
Que mieudres ne pourroit pas estre,
Qui mors y est sans recouvrier.
Si menas en l'estour plenier
Le conte de Saumes morir,
Que je vi si bien maintenir
Que nuls ne pourroit dire miex.
Tous ses meffais li pardoint Diex!
Car mors y fu par ton enort.
Hé, Diex! tant prudhomme y as mort
Dont je voi ci la remembrance
Conques ou royaume de France
Ne vint tel perte com ci voi
Renom dit: Proesce, bien t'oy,
As-tu bien dit tout ton plaisir?
Bien ay escouté à loisir
Dame Nature et Courtoisie,
Loyauté, Largesse, la Lie,
Qui se plaignent toutes ensamble
De moy. Certes, mais il me samble
Que sur moy doit cils duels remaindre
Et que plorer les doy et plaindre.
Bien y a raison et droiture;
Car ce estoit ma nourreture
Et en mon service sont mort.

Et se nuls dit que j'aye tort,
Afin que la riote en fine,
Alons par devant la royne
Haute Honnour, qui est nostre dame.
S'elle juge que j'aie blame,
Je n'en quier parler plus avant .
Je la voi séoir là devant;
Alons-y. Lors se sont levées,
Devant Honnour s'en sont alées
Qui se séoit en une chaire,
Si leur fist moult joieuse chière,
Quant ensamble les vit venir.
Nature ne se pot tenir,
Mais son cruel duel renouvelle.
La royne en pleurant l'appelle,
De Proesce se plaint et deult,
Et chascune, tant qu'elle puet,
Des autres se replaint aussi.
— Dist la roine : est-il ensi
Que pour lui menés tel dolour ?
Or n'i ait plus noise ne plour.
Laissier le faut à quelque paine.
De vous sui dame et souveraine;
Par moi vous devés ordener.
Or veuil ma sentence donner.
De leur mort sui mol courroucie
Mais sachiés que je suis moult lie
De ce qu'il sont mort en tel guise.
Or est-il drois et temps c'on prise
Leur vie, qui est si finée,
Que par leur fin est affinée
Leur vie, autant comme est ors fins.
Estre ne puet plus noble fins
Que morir pour son droit seignour.
J'ai de tel mort joie greignour
Que de cent en vie remés.
Et pour Dieu, se vous les amés
Ne amastes onques vivant,
Soiés de ce mort joiant;
Car je le veuil telle et le pris.
Lors a Renom par le main pris

Et dist : Renom, va, ne t'atarge.
Je te commans et si t'encarge
Que tu ailles par tout le mont
Dire los de ceuls qui mors sont
En la bataille à telle honnour,
Qui sont mort devant leur seignour,
Et pour la soie honnour garder.
Renom, si ne te dois tarder
De le noncier hastivement.
Et si diras hardiement
Que j'ai par dedans mes escrips
Lor noms et lor fais et lor dis.
Lors dist Renoms : — A Honnour dame,
Volentiers iray, mais par m'ame,
Mon parler y est tost oubliés ;
Mais, dame, se vous le voilliés,
Il seroit bon que ceste chose
Fust mise en rime, non en prose ;
Car plus en est tenue à voire
Et plus lonc temps mise en mémoire.
Et il y a ci un ménestrel
Qui ne sert les hauts hommes d'el.
Colins a nom, de Hénaut nés,
Que par plusieurs fois s'est penés
Du bien des bons à mentevoir.
— Renom va donc à li savoir
S'il s'en voudroit mettre ens essay.
— Oïl, voir, dame, bien le say ;
Car certes bien y est tenus.
Lors est Renoms à l'uis venus,
Si l'ouvri, et dedens me mist.
Son message à briés mos me dist.
Quant il m'ot en la chambre mis :
« Esgarde, fait-il, biaus amis! »
Lors vi les dames que j'ai dites,
Mates, palles, mornes, afflites,
De plourer et de tourment faire.
La vis-je gésir enmi l'aire,
Tante, bannière deschirée,
Et mainte coste deffoulée
Et tant escu desroupt et despaint,

Qu'il n'i paroit couleur ne taint,
Dont au cuer moult couroucier fui.
Les VIII banières bien congnui
D'un roi, d'un duc et de VI contes
Pour qui mémoire est fait cils contes,
Et d'autres en revi grant mont;
Celle au preudomme de Chaumont
Vi; ce fu de Jehan d'Amboyse,
De laquel mort forment me poise;
Celle murent dont me dueil
Celle de Thiebaut de Moruel
Vi, et celle de Maulevrier.
De celle oy-je tesmoignier
A Renom, qui n'en mentoit mie,
Qu'il avoit en sa compaignie
Amenés de chevalliers dis,
Mais n'en yert échappé c'uns vis.
Lès la banière èrent espars
Le blason Guiart de Thouars
Vi, Chemilli et Savonnières
Et d'autres de plusieurs manières
Tous desroups et tous descirés.
Diex! tant estoie au cuer irés
Que congnoistre on ne les pooit,
Car congnissance n'i paroit.
Vers les banières me tournay,
Un blason vi de Partenay
Au bon arcevesque Jehan,
Et le Guillaume de Cholan,
Et si vi cellui bien près d'elles
Au bon Jakemart d'Estraelles,
Tout desroupt et tout despané
Le tunicle Hue del Cané
Vi-je, qui ert bien pris d'onnour
Trois en vi d'aage menour
Bien près des banières encore
Baussart, Chamillart, Sainte More
Dont Nature grant duel menoit;
Car à mult grant perte tenoit
Que si jones les ot perdus.
Hé Diex! tant estoie esperdus

Que tant d'enseignes là véoie,
Et riens que fust n'i congnoissoie,
Fust panoncel ou fust banière,
Targe, tunicle, ou archounière,
Tout dépairé et tout déroupt;
Et ainsi regardai partout »
Si choisi Guillaume *Guenant*
Lès son fils tenant à tenant,
Charros lès Guillaume *Turpin*,
Guy de Laval, frère *Herpin*;
Biaumont et *Champenois* trouvay,
Mais à très grant paine prouvay
De vray que ci errent-il ou non.
Lors me retournay vers Renom,
Et dis : Renom, pour Dieu merci,
Que j'aie de ces blasons-ci,
S'il vous plait, congnissance entière.
— Amis, fait-il, en quel manière
Le veuls-tu orendroit avoir?
Tu pues bien de certain savoir
Que je ne puis tant arrester.
Ainçois me convient aprester
De faire à Honnour son commant.
Mais or, me di-je, te demant
As-tu véu n'à mont n'à val
Ceéns le banière royal
Qui portoit la royal banière
Regnaut de Saint Marc nommez yere,
Et s'i est *Guillaume Guenars*
Qui porta celle de *Thouars*,
Aubelluce et ceuls *de Croy*,
Robers Jehans de Pinguceingni,
Y cils y fu prisonniers mors,
Car pour lui mut un tel discors.
Avoir le doy mais je m'esris;
Ne l'oublie, ainsi fu occis
Ne nuls des autres à briés mos
Plus ne t'en di, mais, par mon los,
Quant le certain en veuls savoir,
Mieux n'en pues congnissance avoir
Que par Guillaume de Surgières.

Cils t'en sera bons enseignières.
Entre li et Huet *Cholet*
Plus ne t'en veuil faire lonc plait ;
Par euls en seras-tu apris.
Symons *Chamillars* y fu pris
Et Jehan de *Cayeu* aussi.
Mais saches-tu bien, sans nul si,
Tout fussent-il pris vassaument,
Parler n'en sevent vraiement.
Si bien que chascun des deux fait.
Raison pourquoy vesci le fait :
Il fut pris en son combatant
Et si en fu menez atant
Sans aviser ne mort ne vis
Mais cil remerrent en l'estris.
Guillaume fu entre les mors
Trouvés navrés ou vis ou corps
La nuitié après la bataille.
Et puis *Hues Cholles* sans faille
Y refu ou tiers jours trouvés,
Dont est ce droit certain prouvés.
C'Onnours les ait, tiels est mes cris.
Avec les mors en ses escris ;
Car comme mort laissié y furent.
Et pour ce, dit-il, qu'il y jurent,
Que chascun miex parler en sache ,
Quant il remerrent en la place,
Que cil qui s'en furent partit,
Va donc à euls tout a parti
Parler, chascuns voir t'en dira. »
A ce mot Renom l'huis tira
De la chambre, et hors s'en yssi.
Adonques m'avint-il ainssi
Que riens ne vi, ains oi perdu
Tout ce que j'oi avant véu,
Chambre, Dames et paremens.
Dont si grant esbahissemens
Me vint qu'esveillier me convint.
Non pour quant moult bien me souvint
De ce que j'ai véu en songe
Que je ne tieng pas à mençonge,

Mais à certaine vision.
Adonc fis ma provision
De mettre en rimes ces regrés.
Je fu dou faire moult en grés
Tant que ne poi leurs noms aprendre ;
Ne je ne poix pas tant attendre
Qu'à nul des deus parlé éusse,
Par quoy certainement scéusse
Tous leurs noms par espécial.
Si les ay mis en général
Si com li sens de moy tesmoigne,
Si pri chascun qu'il me pardoigne
La faute de mon petit sens
Qui est apparans de tous sens
En cest dittié qui ci deffine.
Que Diex nous amaint en joie fine !

Condé (Bauduins et Jehan de).

Parmi les nombreux trouvères du nord de la France, dont les œuvres brillantes jettent tant d'éclat sur nos provinces, aujourd'hui presque deshéritées de verve poétique, ceux qui doivent plus particulièrement attirer l'attention sont sans contredit *Bauduins de Condé* et *Jehan de Condé*, son fils, que l'on peut regarder, sinon comme les pères de la poésie française dans nos contrées, du moins comme les maitres de tous ceux qui y ont sacrifié aux muses pendant la longue période du moyen-âge.

En remontant à des temps déjà si loin de nous, il est facile de comprendre qu'il nous reste peu de renseignemens sur les faits particuliers de ces hommes dont aucun historien ne s'est occupé, attendu qu'ils ne gagnaient pas de batailles, ne fondaient pas d'abbayes, et qu'ils se contentaient de chanter et d'écrire ; l'histoire littéraire, la plus intéressante de toutes les histoires, était dès lors (comme elle est encore un peu aujourd'hui,) la plus négligée, et nous sommes obligés de recourir, avec des peines infinies, aux sources les plus profondes et les plus rares pour reconstruire ces existences dont il ne reste, pour ainsi dire, que le souvenir, et dont les chants, jadis si éclatans, ne sont plus que des sons lointains tout prêts à se perdre dans l'espace immense qui nous sépare d'eux.

A défaut de renseignemens détaillés sur la personne de

nos deux poëtes, nous nous renfermerons plus particulièrement dans l'analyse de leurs ouvrages ; c'est aussi une manière de faire une connaissance intime avec un auteur.

Bauduins de Condé naquit à Valenciennes ou dans les environs de cette ville, vers le commencement du XIIIe siècle, d'une famille originaire de la petite ville de Condé-sur-l'Escaut, dont elle avait pris le surnom. Bauduins ne vit pas le jour à Condé même, comme on pourrait le penser d'après son nom et comme M. de Roquefort l'a établi dans la *Biographie universelle,* tome III, p. 450, car il dit lui-même à la fin d'une de ses pièces :

« Che fist Bauduins de Condé
» Qui ne vit oncques de Condé (1). »

Il ne prit point naissance non plus loin de Valenciennes, puisqu'il porte le nom de *Bauduins* qui appartient tout-à-fait à la Flandre ou au Hainaut, et que dans une autre de ses pièces où il se nomme, il invoque le patron de l'église de Hasnon en ces termes :

« Biaus amis, et comment as nom?
» — Je, par Saint Pierre de Hasnon,
» J'ai nom *Bauduin de Condé.* »

Si donc ce trouvère n'a pas vu le jour à Hasnon, nous le

(1) On pourrait tirer de ces deux vers la conséquence que, si Bauduins n'avait jamais vu Condé, il n'était pas probable qu'il fût de Valenciennes qui n'en est qu'à trois lieues. A cet argument, il est facile de répondre que Condé était un lieu si peu important alors, qu'il est peu présumable qu'on se dérangeât pour y aller, et qu'un trouvère brillant, voyageant dans les capitales et visitant les cours, a bien pu vivre et mourir sans avoir vu le hameau où se trouvait le confluent de la Haine et de l'Escaut.

croyons né à Valenciennes, et nous appuyons cette dernière opinion sur le fait qu'un *Jean de Condé*, carme de cette ville, y écrivait et y vivait dans le siècle suivant, vers 1380, au dire de d'Oultreman qui en fait mention au chapitre des *Hommes doctes* de son histoire de Valenciennes (1).

Quoi qu'il en soit, Bauduins, après s'être fait connaître avantageusement comme poëte dans le Hainaut et dans la Flandre, et avoir chanté ses lais, ses dits et ses fabliaux dans les châteaux et les abbayes de ces provinces, s'en vint à Paris où il se lia avec la plupart des trouvères et des fabliers qui y florissaient sous le règne de Saint-Louis.

Le trouvère hainuyer ne connut pour rivaux que Jehan de Condé, son fils, qui le surpassa, et le fameux trouvère Ruteboeuf, poëte aussi hardi et aussi fécond que lui, qui partagea sa célébrité et son esprit philosophique. Tous trois ils firent époque dans le treizième siècle. Bauduins avait une extrême facilité et un grand mérite d'invention ; il a la naïveté de son temps avec la vigueur d'un esprit solide. Souvent, dans ses vers, il frappe fort et dru, et ses flagellations ont dû laisser des traces profondes sur ceux qui les ont supportées. Malheureusement il sacrifie trop souvent au mauvais goût et il se laisse aller à faire de misérables jeux de mots qui gâtent entièrement certaines de ses poésies. C'était un reflet du temps et peut-être de la société qu'il voyait.

---

(1) D'outreman. Histoire de la ville et comté de Valenciennes. Douay 1639, in-f°, page 375. (Liv. 2, chap. XIV.) M. *Hécart*, et d'autres d'après lui, n'ont pas hésité à mettre sur le compte du carme valenciennois les dits et fabliaux du profane trouvère. (Voy. la notice sur *Jehan de Condé* ci-après).

Il nous serait difficile de déterminer l'époque exacte de la mort de ce poëte ; les biographes s'en étant peu occupés et son fils n'en disant rien, les renseignements nous manquent tout-à-fait à cet égard ; cependant, s'il est le même, ce qui est probable, que celui dont le roi de Navarre fait mention dans ses poésies, il a dû terminer sa carrière vers l'an 1260.

Bauduins de Condé a laissé une foule de pièces de vers telles que *fabliaux, dits* et *contes moralisés* que l'on trouve disséminés dans les manuscrits de la Bibliothèque Impᵉ, nᵒˢ 173 olim ; 256 fonds de la Belgique ; 2736 fonds de la Vallière ; enfin 7218 et 7632 ancien fonds. Mais le recueil le plus complet de ses œuvres, réunies avec celles non moins remarquables de son fils *Jehan*, se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, si riche en vieux monuments littéraires, parmi les mss. français, et sous le nº 317 des Belles-lettres (1).

Ce manuscrit, de format petit in-fº, est en vélin, d'une écriture du XIVᵉ siècle. Il contient 139 feuillets à deux colonnes, chacune de 130 vers ; les capitales sont coloriées. Au premier feuillet, où commencent les poésies de Bauduins, et au cinquante-et-unième, où débutent celles de son fils, se trouvent deux miniatures mal conservées et d'une assez mauvaise exécution.

On lit la note suivante sur la garde du manuscrit, qui

(1) Un autre ms. de la même Bibl. de l'Arsenal, inscrit sous le nº 175 des Belles-lettres, et contenant 231 feuillets à 2 ou à 3 colonnes, renferme aussi des poésies de Bauduins de Condé, mais moins complètes que le ms. nº 317.

provient de la fameuse bibliothèque du marquis de Paulmy, né à Valenciennes, en 1722, lorsque son père était intendant du Hainaut, et qui se doutait fort peu assurément qu'il possédait chez lui un si précieux recueil des œuvres de deux concitoyens. Cette note, ainsi conçue, est de la main du secrétaire du marquis : « Il paroît que ce volume » contient les dicts de Baudoin et de Jehan de Condeit, son » fils, suitte de petits morceaux de poésie allégoriques et » moraux, probablement très anciens, mais sur la date » desquels je n'ay encore trouvé aucuns renseignements. » Ce MS. a appartenu à M. le duc de la Vallière ; on doit » trouver dedans *le Sentier battu*, petite pièce que M. de » Barbazan a fait réimprimer dans son *Ordène de cheva-* » *lerie* en 1759, et qu'il dit être du XIIIe siècle. M. de » Barbazan dit que ce MS. est écrit au XIIIe siècle, et qu'il » contient diverses historiettes et fabliaux (1). »

Les *Dis de Bauduin de Condeit,* au nombre de vingt-quatre (Roquefort n'en a connu que treize), occupent les 50 premiers feuillets du manuscrit ; ceux de son fils remplissent les feuillets 51-139.

On lit en tête du premier feuillet :

1. *Ci commencent aucun des dis Bauduin de Condeit.* — Premièrement *La voie de Paradis.*

Cette première pièce, qui est une des plus longues (790 vers) débute ainsi :

(1) *L'ordène de chevalerie,* etc, Paris, 1759, pet. in-8°. p. 198.

Quant voi de son orgueil marchir
L'Iver, et le temps esclarcir,
Chanter le mauvis et l'aloe (la mauviette et l'alouette)
Qui en son dous chant le temps loe (loue).
Tent ses eles contre le ray (rayon)
Du soleil, et dist : or le ray
Qui printemps à mon vueil m'agrée
S'en merchie Dieu en son chant,
Ainsi va son délit nonchant
En l'air où elle monte à tour
Et rent grasces au créatour.....

La *voie du paradis* est d'une douce et saine morale et la mère pourrait en permettre la lecture à sa fille, ce qui n'existe pas toujours avec les œuvres des trouvères *de Condé*. Baudouin, dans son voyage allégorique, rencontre un vieillard qui lui donne de bons conseils pour l'engager à persister dans la voie droite qui mène au paradis et à confesser ses fautes à Dieu ; l'auteur doute encore un peu et finit par être converti de la façon qui suit :

Lors ai dit au preudome : « Sire,
» Pardonne Diex en tel point s'ire
» A chiaus qui pechent? » — « Oïl, frère ;
» Ce que t'ai dit, c'est chose clere.
» Quelque peceour (pécheur) que tu soies,
» Errours seroit se tu pensoies
» C'on puist en péchié tant meffaire
» C'on ne puist acorde à Dieu faire.
» Car pechiés n'est, ce te recorde,
» Si grans, que la miséricorde
» De Dieu ne soit mil fois plus grande.
» Bien parut quand nous fist l'offrande
» De son cors.....

Si les trouvères avaient toujours chanté ou parlé ainsi, ils n'auraient pas suscité contre eux tous les corps religieux, certains gouvernants, et n'auraient pas été traités parfois d'enfants du diable et voués à l'excommunication.

II, f° 7, v°. — *Li dis du Pélicant.*

Cet oiseau peut être considéré comme l'emblème de Jésus-Christ, qui a donné son sang et sa vie même pour nous sauver. L'auteur, sous cette allégorie, recommande la charité, la libéralité, et fronde l'avarice; il ne faut pas, dit-il, donner par ostentation, mais en vue de Dieu.

Et qui par vaine gloire donne
Li Escripture pas ne le loe,
Car le sien pert et s'ame en boe
. . . . . .
C'est une fleur qui fruit ne porte;
Maint hom s'en soulace et déporte,
Mais la fleur qui porte le fruit
Et l'ame nourrist et afruit
C'est doner selonc l'Euvangile
Sans hipocrisie et sans gille,
Ce dist Bauduyn de Condé
Qu'à tard seront les mals mondé
Qui s'y sont au monde repris,
S'on ne s'amande ains c'on soit pris
Et on ne set le jour, ne l'eure,
Dont fet que sages qui labeure.

Ce *dit du Pélican* ferait croire que Baudouin de Condé était chef des ménestrels de quelque comte de Hainaut, car il commence par faire une plainte amère contre le siècle, il crie à l'avarice des riches, s'élève contre l'indifférence du monde qui néglige d'entendre ses vers, ou, s'il les entend, n'en profite pas, et oublie de l'en récompenser.

Non pourquant gé des biaus dis
Mais ge n'ai pas trouvé jà dis
Qui selon ce m'aient méri;
Ains, voi le siècle si améri
Et si félon, et si recuit
Que je ne croi ne je ne cuit

De dix un qui soit en vie
Qui ne soit tous plains d'envie.

C'est bien là paroles de jongleur, ou de ménestrel, ou de hérault d'armes, toutes professions vivant des libéralités des grands, qu'on cherchait toujours à stimuler.

III. f° 10, v°. — *Uns dis d'amours.*

Le poëte insinue, par ce dit, que pour être amant loyal et pour être aimé, il faut être doux, constant, débonnaire, agréable et affable.

Qui veut qu'en amour à droit maigne
Et qu'amours aveuc lui remaigne,
Ainsi quele doit remanoir
En cuer, en cors, en lui manoir,
Courtois doit estre et amiable,
Si que pour preu, ne pour damage,
Ne pour santé, ne pour malage,
Qu'ait d'amour à ce ne l'esmueve
Volontez, que il se remueve
D'amour, ains soit jusqu'à la mort.

IV, f° 13. — *Le dis de la Rose.*

Baudouin de Condé commence ici à tomber en plein mauvais goût ; il veut faire des tours de force en vers, et son style en perd d'autant. Il compare sa dame à la rose dans ce dit, et raconte toutes les peines que l'on souffre en aimant pour arriver à la jouissance. La versification de cette pièce est telle que les rimes de chaque distique se font avec le même mot, mais dans un sens différent ; l'un est un verbe et l'autre un substantif. Les vers suivants en donneront l'idée :

En cest amour c'onc ne la sot,
Cele qui m'en tenroit à sot

Si ne cuit jà que de moi l'oe
Car reson pas ne le me l'oe
Et amours partirs ne m'en lesse
Ainsi me tient com chien en lesse.

V, f° 16, v°. — *Li ver de la char.*

Le trouvère, par ce carme, dit que ce qui nourrit trop la chair, la corrompt et engendre des vers ; c'est un jeu de mots plus pitoyable que jamais ; exemple :

Cil qui le mieux sa chair encharne
Mire en soi com mors char descharne
Si com d'arrier sont descharné
Tuit cil qui furent de char né ;
Que mors si a fait descharna
Que sur les os cuir ne char n'a.
. . . . . .
Contre mors n'est char si carnée
Que riens y vaillent carnement
Se chieus qui fist ne char ne ment
Che fist Bauduins de Condé
Que ne vit onques de Condé.

VI. f° 17, r°. — *Des mondes et des mondez.*

C'est encore un jeu de mots sur monde (*mundus*) et sur monde, (nu, pur, nettoyé).

VII. f° 17. — *Li dis du fust.*

Rapsodie ou jeu de mots sur tous les dérivés de *fust*, *fustés*, *fuster*, *fustiger* et sur quelques temps du verbe *sum* comme *fui*, *fuistis*, etc.

VIII. f° 17, v°. — *Vers équivoques.*

Cette pièce n'a que 42 vers ; on la retrouve dans le n° 2736 de la bibliothèque impériale, fonds de la Vallière.

C'est toujours un détestable arrangement de mots avec quolibets sur amer, aimer (*amare*) ; et amer (*amarus*).

IX. f° 18. — *Li dis des héraus.*

Cette pièce parait plus intéressante que les sept précédentes, qui ne sont guère que des cadres choisis par l'auteur pour y placer des jeux de mots en usage de son temps et fort fatigants à la lecture.

Dans le dit des héraults, Bauduins de Condé parle un peu de lui et de la *Ménestrandie*, ou profession des ménestrels; c'est ce qui nous autorise à en donner quelques extraits :

L'autr'an, ainssi com après may
Tristes, penssis et en esmay
De cest siècle qui se empire,
Ere en la marche (frontière) de l'Empire
D'Alemaigne et de Loherengne (Lorraine).
. . . . . .
A tant vi un vallet venant
Noir et maigre, vieil et fronci
Qui séoit sus un fort rouci (cheval)
Chargié de grans baris de vin;
Lors pens en moi et adevin (je devinai)
Qu'il estoit à aucun preudomme.
. . . . . .
Me dist qu'assez voir de là pris (près)
Manoit (demeurait) un chevalier ses sire
Moult vaillant; et je qui desire
Tout ades des bons à oïr
Parler, m'en pris à resjoïr
Quant oy sa valeur retraire.
Mon duel, mon anuy, mon contraire,
Oubliai tout. Lors li dis: « Frère,
» Di moi, parlame de ton père;
» Voit-il volentiers menestreus ?
» — Oïl voir (oui, vrai), dist-il; et estre eus
» En son ostel à grant soulas
» Plus souvent, par Saint Nicolas,
» Jour et nuit.....

» Car mes sires a d'eulx moult chière
» La compaignie ; et quand avient
» C'aucuns grans menestreus là vient,
» Mestre de sa menestrandie,
» Qui bien viele ou qui bien die
» De bouce, mes sire l'escoute
» Volentiers, ce sachiez sans doute ;
» Mes par Saint Jacques le Martir,
» Il a du sien au départir.
» Mes poi souvent nous vient de ceus,
» Mes de félons et de *hereus*
» Ennieus et mal déduisans
» Et envieus et mal disans
» Qui bien ne dient ne ne font.
» C'est merveille que terre ne font (ne s'enfonce)
» Où tel gent passent, qui ainssi
» Ont entreulz le monde accensi,
» Com pain et chair et vin leur livre
» A l'ostel ; l'un pour faire l'ivre,
» L'autre le chat, le tiers le sot,
» Le quart, qui onques riens ne sot,
» D'armes se parole et raconte
» De ce preu duc, de ce preu conte,
» De ce preu riche home ensément
» Dont on sait bien que il se ment.....

. . . . . .

» — Biaus amis, et comment as non ?
» — Je, par Saint Pierre de Hasnon,
» J'ai non Bauduin de Condé. »

. . . . . .

Bauduins est admis devant le châtelain et y rencontre un de ces *héraus* on *mavés ribaus* dont le *vallet* vient de parler. Une querelle s'élève entre eux ; le héraut est vaincu aux applaudissements du seigneur et de sa dame, et Bauduins reçoit une riche récompense.

» Ainsi fûmes-nous apaié,
» Et à tant mon conte defin,
» Et Diex nous prende à bone fin !

X, f° 23, v°. — *Li dis de Gentillesce* (de noblesse).

Cet éloge de la noblesse est un sujet traité par le père et par le fils ; la pièce, que nous attribuons à Bauduins de Condé, débute par ces vers ;

Gentiex hom par droit de nature
S'avilenist et desnature,
S'en lui consent vilaine teche....

Cette pièce est remplie de beaux sentiments ; la moralité en est pure et saine. L'auteur trace l'histoire de l'institution de la noblesse assez rapidement et la fait remonter même un peu haut, puisqu'il prend les choses au déluge. Nemrod, un des petits-fils de Noé, créa la royauté en prenant le souverain pouvoir.

Ses hoirs, qui de lui le retinrent,
Après lui l'usage en maintinrent ;
Et ensément, en mainte guise,
Fu premiers seignorie acquise
Par forche, et avoec, par usage.
Si furent chil hardi ou sage
Qui premier de ce s'entremisent,
Et les autres au dessous misent.
Et ainsi com je l'ai léu,
Li auquant furent esléu....
Pour che qu'il garduissent de fraindre
Les droits de la communité,
Pour le profit d'umanité.

M. Paulin Paris (1) trouve très judicieusement beaucoup d'actualité dans ces deux derniers vers ; on éleva naturellement sur le pavois ceux qui avaient le mieux combattu pour le salut de la patrie, et les sages qui brillèrent

(1) *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 273.

dans le conseil ; et quand leurs fils ajoutèrent, au souvenir des qualités des pères, le brillant de la fortune, ils prirent le titre de *nobles hommes :*

En ensi valour et richesse
Ont engenrée gentilleche....
Et se povreté si embat,
La gentileche tout abat
Et la fait à nient aler.
. . . . . .

fin :

Nus n'est vilains se de cuer non,
Ne nus gentils hom ensement,
S'il n'aime de cuer gentieument.

XI, f° 24, v°. — *Li dis de la pomme.*

Dit de douze vers seulement ; selon l'auteur, c'est par la morsure d'Ève et d'Adam, dans la pomme, que nous est venue la mort.

XII, idem. — *Li Ave Maria.*

Ce sujet pieux, alors que la Vierge Marie était le canevas obligé de presque toutes les pièces de concours, a été souvent traité par les trouvères du nord de la France ; outre Bauduins, Roix de Cambrai et Rutebœuf ont écrit un *Ave Maria* en vers. Le n° 741 de la bibliothèque protypographique, ou librairies des fils du roi Jean (publiée par M. Barrois, de Lille. Paris, 1830, in-4°), indique : « Ung » gros livre en parchemin couvert de cuir blanc, intitulé » au dehors : *Le Ave Maria*, commençant au second » feuillet : *en main*, et au dernier : *Et de tout ce.* » — Le n° 1683 idem indique : « Un autre grand volume couvert » de cuir blancq, deux cloans et cincq boutons de leton » sur chacun costé historié et intitulé : *L'Ave Maria,*

» comenchant au second feuillet : *en main ains le doit-on* » *visiter ;* et finissant ou derrenier, par *Gabriel* fut de » Dieu saluée. »

XIII, f° 25, v°. — *Du preus avariscieuz.*

Ce dit semble une satire personnelle contre un personnage riche et généreux d'abord, mais qui devient très chiche après avoir obtenu ce qu'il voulait des chanteurs ménestrels.

Sur toutes riens, d'une ai merveille,
Et plus y pens, plus me merveille
Coment, ne dont puet avenir
Ce qu'avers puet preus devenir?
Ce m'est vis la merveille graindre
Qu'estre puet, coment puet ataindre
A vertu de si grant noblesce
Et de si haut fet cest prouesce
Hom plain de si angoisseus visce
Et si mauvés, c'est avarisce :
Certes grant merveille me samble
Coment sont en cors d'ome ensamble !

XIV, f° 27, v°. — *Li dis de la voie de Tunes.*

Après un appel à une nouvelle croisade contre Tunis, après le retour en France de Philippe le Hardi, le trouvère se lance dans une satire assez vigoureuse contre l'avarice des grands et l'avidité des prélats. — Rutebœuf a composé un *dit de l'Expédition de Tunes*, que l'on trouve dans ses œuvres complètes, pub. en deux vol. in-8° par M. *Achille Jubinal*, d'après les mss. de la bibliothèque impériale. (Paris, 1837.)

XV, f° 31, v°. — *Li dis du Wardecors* (garde-corps).

Le trouvère entreprend de démontrer, par cette pièce

de vers, que la meilleure sûreté d'un prince et de quelqu'homme que ce soit, est la bonté, la libéralité, la prudence, et les autres vertus; il ajoute, qu'avec une telle garde on l'attaquerait toujours en vain.

Derniers vers.

Que Diex en ceste mortel vie
De mauvais orgueil et d'envie
Le gart et de péchié mortel,
Et li doinst le garde-cors tel
Qu'il li sauve l'ame et le cors!
Ci faut li Dis dou Garde-cors.

XVI, f° 34. — *Li dis du Bacheler* (jeune garçon).

Il s'agit ici du *bachelier d'armes* et non du baccalauréat de nos écoles actuelles. Au XIIIe siècle, l'éducation de la noblesse se faisait à cheval avec la lance et l'épée, et non à l'aide des livres. M. *Paulin Paris* (*Hist. litt. de la France*, XXIII, p. 276) estime que le *dit du bachelier* est le mieux versifié de tous les poëmes de *Baudouin de Condé*. Après la *Voie du Paradis*, c'est la plus considérable de ses pièces; elle n'a guère moins de 500 vers. — Le poëte fait d'abord l'éloge de la chevalerie et donne les conditions de la réception d'un jeune homme dans cet ordre. Il faut qu'il soit brave d'abord, généreux, discret, galant et libéral.

Afflert bien que soit chevaliers
Dous et humbles et pou parliers,
Nés dou cors, defors et dedens.

C'est avec ces qualités qu'il doit se présenter à son premier tournoi :

Et se Diex tant li aventure
Qu'il vainque le tornoiement,
Ha Diex! quel bon comencement!

Quant il a le tornoi vaincu
Où il porte premier escu,
Là prent de *bacheler* le nom ;
Or est amendés de renom.

Après avoir blâmé l'avarice, le plus détestable défaut d'un chevalier aux yeux d'un trouvère, l'auteur fait une belle description d'un tournoi, qui ressemble à tous ceux qu'on connaît déjà, et il mène son élève jusqu'à l'âge où il faut penser à son salut et balancer ses équipées de jeunesse par un retour sincère vers Dieu.

Ains qu'il soit chevaliers parfais,
Li convient qu'il voist outremer
Pour sa proesce confremer.
Car puisqu'il a le poil changé,
Prendre puet as armes congé,
Et dévotement la crois prendre....
Et tant face as Dieu anemis
Pour celi qui en crois fu mis
Que poignéis vainque ou bataille....

Il finit par ces vers :

A tant est cis contes finés,
Je n'en vueil parler plus parfont.
Tuit son preudome qui bien font.
Explicit li dit dou Bacheler.

XVII, f° 37, v°. — *Li dis de la langue du dragon.*

Ce dit d'un dragon qui envenime un chevalier se retrouve aussi dans le ms. n° 256 de la Belgique. C'est une satire contre les médisants et les calomniateurs. Elle contient une morale très pure.

Selons le siècle qui est ore,
Ne puis dire de bone estore
Bon conte qui face à reprendre ;
Car n'en sai la matère où prendre
Tant i sache penser parfont, etc.

XVIII, f° 41, v°. — *Li mantiaus d'onneur* (le manteau d'honneur).

Allégorie dans laquelle l'auteur fait l'éloge des chevaliers revêtus d'une belle renommée qui les préserve de l'injure du temps. C'est là le *manteau d'honneur* dont les nobles barons doivent chercher à s'envelopper.

Diex li pieus, li misericors,
Otroit par sa misericorde
A tous chevaliers par acorde
De lor cuers tel voie tenir
K'au mantel puissent parvenir !
Dont partant orrez fin del conte.
Bien ait qui l'ot et qui le conte !

XIX, f° 44, v°, — *Li dis du Preudome.*

Intitulé aussi *Le dit des Preudomes et le fabliau du Preudome*. C'est une louange outrée de la générosité, vertu singulièrement appréciée par les trouvères chez les riches. Pièce malheureusement entachée par des jeux de mots.

XX, f° 46, v°. — *Uns dis d'envie.*

Le ms. 9411-9426 de la bibliothèque royale renferme aussi un *conte d'Envie*, mais sans nom d'auteur. Ce dit ou conte commence de cette manière :

Cil n'ont soing que je monte en pris
Qui à reprendre m'ont empris.
De ce que je dis en mes contes
Et tiennent mes dis en mescontes. etc.

XX, f° 49. — *Des trois mors et des trois vis* (vivans).

Ce *dit moralisé*, en 162 vers, se retrouve dans le ms. fonds de la Vallière, n° 2736. Ce sujet bizarre fut fort en vogue jusqu'à la fin du xv° siècle : on en connaît plus de six versions différentes composées seulement de l'an 1200

à 1300. L'illustre bibliographe Van Praet a très bien analysé sommairement ce morceau en disant (Catalogue de la Vallière, II, 235) que : « Trois jeunes seigneurs, riches et » puissans, reçoivent de trois corps morts rongés de vers, » dont ils sont rencontrés, des leçons terribles sur la va- » nité des grandeurs humaines. » Les versions que l'on connait de ce dit de Bauduins sont ornées d'une miniature dans lequelle se voit, d'un côté, les trois seigneurs vivans, dont le premier porte sur le poing un faucon, marque de sa puissance, et de l'autre les trois morts debout.

Mᵉ Nicholes de Marginal composa aussi une moraliré des trois morts et des trois vivans, traduite presque mot-à-mot dans le *Magasin pittoresqne* (1835, p. 234) et tirée du ms. 2737 de la bibliothèque du roi, qui seul en contient trois versions différentes. On la retrouve dans les magnifiques heures du duc d'Anjou, et toujours accompagnée d'une miniature, où les trois morts rongés de vers adressent leurs paroles aux trois vivans parés richement et paraissant jouir de toutes les délices d'une vie humaine (1).

Le spectacle d'hommes morts apparaissant à des vivants pour les pérorer et les convertir a vivement préoccupé les imaginations des peuples dans ces temps reculés. L'entendement un peu dur de nos pères eut besoin alors d'être

(1) M. *de Longpérier*, de l'Institut, a parlé de ce sujet dans la *Revue archéologique*, année 1845, t. II, pp. 243-249, et M. *A. de Montaiglon* a publié, d'après les mss., le dit *des trois mors et des trois vis*, par *Baudouin de Condé*, celui de *Nicholes de Marginal*, et trois autres pièces anciennes sur le même sujet, dans une charmante brochure in-8°, intitulée : L'*Alphabet de la mort de Hans Holbein*, imprimée en 1856, in-8°, par Firmin Didot, pour M. Edwin Tross, libraire, enrichie de jolies figures sur bois.

frappé par des emblêmes saillants et des images vigoureuses. C'était surtout à l'époque où les grandes épidémies désolèrent l'Europe que ces représentations funèbres devinrent de véritables monitoires de la mort aux chrétiens vivants. Telle fut, selon nous, l'idée mère de la *danse Macabre*, où l'on représente la mort aux prises avec toutes les conditions de la vie et dansant une ronde avec elles. Des livres, cette pensée alla s'incruster sur la pierre, et bientôt la sculpture et l'architecture en firent des ornements philosophiques et moraux qui décorèrent les ponts, les églises, les cimetières et les tombeaux. Peut-être que les vers incisifs de Bauduins de Condé ont fourni l'idée de la singulière décoration de la chapelle sépulcrale de Boussu, en Hainaut : le long des lambris on voit les cadavres nus des nobles sires de Boussu, couchés longitudinalement à côté de leurs épouses bien aimées, et rongés par des vers qui s'échappent par milliers de leurs entrailles ; le marbre semble s'être animé pour représenter aux yeux les plus repoussantes horreurs de la destruction ; pour plus de vérité, les couleurs des chairs livides et sanguinolentes ont été données à la pierre : on semble voir le ver rongeur ramper lentement sur les lambeaux qu'il dévore, et l'odorat trompé croit ressentir des émanations cadavéreuses. C'est dans cette chapelle, triste et chère à la fois aux descendants des comtes de Boussu, que les vivants de cette famille allaient assister à la messe du bourg ; les morts étaient là comme un avertissement aux vivants, et leur silence a pu être, selon nous, plus éloquent qu'une prédication : c'est la moralité de Bauduins de Condé mise en action, c'est un *memento mori* en permanence !

Dans le recueil curieux des poésies de Bauduins et de Jehan de Condé reposant à l'Arsenal, manuscrit dont nous devons la connaissance à l'un de nos concitoyens, M. *Louis Boca,* ancien élève de l'école des Chartes, à qui nous nous empressons d'adresser l'expression de notre reconnaissance; dans ce recueil, disons-nous, les poésies de Bauduins de Condé se terminent au dit des *Trois morts et des trois vifs.* On lit au v° du 50° feuillet : *Ci finent li dit Bauduin de Condeit et commencent après li Jehan son fil.* Vient ensuite une petite pièce de vingt vers sur les *redites* qu'on ne sait à qui attribuer et qui pourrait bien n'appartenir ni au père, ni au fils, et provenir simplement du copiste du manuscrit.

Néanmoins, on connaît encore trois pièces de vers de Bauduins de Condé qui se trouvent dans d'autres manunuscrits; elles ont pour titre :

XXII. *Le dit de l'Éléphant.* C'est une espèce de fable.

XXIII. *Les vers sur le droit.* Cités par Roquefort.

XXIV. *Le dit du corps.* Ce morceau précède, dans plusieurs manuscrits, *le dit du Garde-corps*, que nous avons cité sous le n° XV, et qui n'en paraît que la suite.

Ces vingt-quatre petits poëmes, somme des œuvres parvenues à notre connaissance, ne sont vraisemblablement pas les seuls de la composition de notre trouvère; quelqu'heureux hasard en fera sans doute découvrir d'autres : aujourd'hui, qu'on remue avec méthode et avec fruit la poussière des anciens manuscrits, rien ne peut plus échapper aux investigations des savants; aussi prévoyons-nous que bientôt pleine et entière justice sera rendue à nos vieux

poëtes; trop heureux si, par nos recherches, nous avons un peu contribué à attirer l'attention sur eux et à préparer la voie à de plus habiles (1).

JEHAN DE CONDÉ.

Jehan de Condé, trouvère hainuyer, né un peu après le milieu du XIIIe siècle, fut encore plus célèbre et plus fécond que Bauduins de Condé, son père. La *Biographie universelle,* qui a daigné faire une courte mention de l'auteur de ses jours, ne parle aucunement de lui. M. Hécart, de Valenciennes, lui a rendu plus de justice en lui consacrant une courte notice en tête des *Servantois et Sottes Chansons couronnés à Valenciennes,* qu'il a publiés en 1827, petit in-4° (pages *xv-xx*); mais, trompé par une communauté de nom, il l'a confondu avec *Jean de Condet,* révérend père carme valenciennois, qui vivait environ un siècle plus tard, et qui, loin de s'adonner aux voluptueuses conceptions des trouvères, ne fit que des œuvres théologiques et des sermons sur les fêtes de l'année (2). Cette

---

(1) Ceci avait été écrit, et imprimé dans nos *Archives du Nord,* de 1836 à 1837, environ vingt ans avant la publication du tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France,* volume dans lequel les savants membres de l'Institut, chargés de la continuation de cet important ouvrage, s'occupèrent de *Baudouin de Condé.*

(2) D'OUTREMAN. *Histoire de Valenciennes.* Livre II, chapitre XIV (hommes doctes), page 375. — Foppens, f° 619.

erreur se reproduisit dans les trois éditions des *Servantois* faites à Valenciennes en 1827, 1832 à 1834, et fut répétée par plusieurs écrivains qui ne se donnèrent pas la peine de remonter aux véritables sources. Cependant, en mettant à part la différence des époques (le carme écrivait en 1380), avec un peu de réflexion, il eût été difficile d'admettre que le même homme pût faire des Commentaires sur les quatre livres des *Sentences* et les *Épîtres de Saint-Jean*, et chanter l'amour érotiqueet dépouillé de tout voile; qu'un religieux enfin, couvert de la robe du Mont-Carmel, pût en même temps fouetter jusqu'au sang toutes les corporations monastiques sans distinction d'habit ni de sexe.

Notre Jehan de Condé ne fut que trouvère, et sa part de gloire est déjà bien assez grande, comme poëte mondain, sans y réunir le titre d'écrivain théologien. Les *cinquante* pièces dont nous donnons plus bas les titres dénotent assez toute sa fécondité. On retrouve dans ses poëmes les caractères distinctifs des trouvères du nord : le ton railleur et sarcastique et les détails d'une crudité qui frise le cynisme. Sa verve satirique et ses épigrammes contre les moines le firent nommer le *Juvénal des moustiers*, titre qu'il ne mérita que trop bien.

Il est difficile de fixer et l'époque de la naissance et celle de la mort de Jehan de Condé ; nos recherches à cet égard nous portent à croire qu'il florissait de 1275 à 1340. Cependant Legrand d'Aussy assure que ses vers se trouvent dans un recueil qui remonte à l'an 1266, mais il ne le prouve pas ; et l'abbé Papon, dans ses Lettres sur les Trouvères (*Voyage en Provence*, tome II, page 209), combat

cette opinion. Au reste, sa 41e pièce, roulant sur la catastrophe d'Enguerrand de Marigny qui eut lieu en 1315, prouve qu'il écrivait encore à cette époque et même plus de 20 années après, lors de la mort de son protecteur et maître le comte de Hainaut, dont il chante les vertus dans sa 71e pièce de vers. Si l'on consulte le nombre de ses ouvrages retrouvés et ceux qu'on peut raisonnablement supposer perdus, la vie de Jehan de Condé a dû être longue. A sa prodigieuse fécondité, il joignait une flexibilité de talent qui lui permettait de s'essayer dans des genres et sur des sujets très-différents. Aussi dit-il quelque part dans ses écrits : *Variété, c'est ma devise.*

Ce trouvère ne manquait pas non plus d'une certaine vanité qui provenait, soit de ce qu'il sentait tout ce qu'il valait, soit de ce qu'il avait été gâté par la fréquentation des poëtes du midi qui se hâtent toujours de se faire valoir. A la fin d'une de ses pièces, notre poëte, dérogeant en cela aux principes ordinaires des hommes du nord, ne se gêne pas pour dire sans vergogne :

« Se voulez savoir mon droit nom,
» Jehan de Condé sui nommez,
» Qui sui en maint lieu renommez..... » (1).

D'après la découverte assez récente d'un manuscrit des poésies de Jehan de Condé, malheureusement lacéré et incomplet, faite dans la bibliothèque de la Minerve, à Rome, par M. *Kervyn de Lettenhove*, manuscrit dans lequel on trouve les productions dernières du trouvère hainuyer, il

(1) A la fin du *Dit des jacobins et des frères mineurs.*

paraîtrait que Jehan de Condé a été attaché à Guillaume le Bon, comte de Hainaut, qu'il a vu mourir le 7 juin 1337 *fort travaillé de gouttes*. Il en a fait l'éloge dans *Li dis dou bon conte Willaume*, espèce d'éloge funèbre de son auguste bienfaiteur. C'est lui-même qui nous dit comment il vivait dans cette cour du Hainaut, une des plus brillantes, des plus lettrées et des plus généreuses de la chrétienté (1) :

Jehans de Condet qui estoit
De son maisnage et qui viestoit
Des robes de ses esquyers.
Li gentieus quens des Hainnuiers,
Lui a dou sien donné maint don.

D'après l'esprit fin, satirique et narquois, et passablement brillant de Jehan de Condé, il serait à désirer que quelque corps savant, quelque riche ami des lettres, se mit en devoir de rassembler ses œuvres poétiques et de les publier, comme M. *Achille Jubinal* a su le faire si heureusement pour les œuvres de Rutebœuf, le contemporain et l'émule des deux *Condé ;* ce serait à la fois un monument curieux du vieux langage et de l'ancienne poésie du nord de la France; ce serait enfin un vaste champ où les observateurs des mœurs du moyen-âge trouveraient encore beaucoup à glaner. Nous comptons sur l'esprit patriotique de nos provinces pour voir un jour cette publication.

Le recueil qui contient le plus de pièces de Jehan de Condé est celui que nous avons déjà cité à l'article de

(1) C'est Froissart qui dit de lui, dans son premier livre : « Ce seigneur prud'homme et loyal, craint et redouté de ses » ennemis, aimé de ses amis, pourvu de grant sens et de par- » fait honneur. »

Bauduins de Condé son père, et qui repose à la bibliothèque de l'Arsenal, parmi les manuscrits français, et sous le n° 217 (Belles-lettres). Du feuillet 51 à 139, il renferme les pièces suivantes dont nous allons analyser quelques-unes pour donner une idée de l'imagination de l'auteur.

Le copiste commence ainsi par un éloge du poëte, qu'il insère dans le titre : « Ci commencent aucun des dis Jehan » de Condeit qui sont bon et profitable à oïr, car moult y » a de bons exemples pour le gouvernement de touz ceulz » qui à bien voldroient venir. »

I. *C'est la messe des oisiaus et li plès* (plaidoiries) *des chanonesses et des grises nonnains.*

Voici les huit premiers vers de cette pièce, sans contredit une des meilleures du recueil :

En pensant à la douce joie
Dont amant en espoir s'esjoie,
Fui couchié une nuit de mai
Tout sans pesance et sans esmai,
Si m'endormi sans point d'arest,
Et songeai qu'en une forest
Estoie en la plus bele lande
Que on trouvast jusqu'en Yrlande.

Dans ce rêve, l'auteur voit Vénus tenant une cour de justice au milieu de la forêt. Là, les Chanoinesses viennent se plaindre que les Bernardines leur enlèvent leurs amis ; faciles et complaisantes, n'exigeant ni soins, ni longs services, elles sont quelquefois préférées aux nobles et imposantes chanoinesses, même par les preux chevaliers et les fiers gentilshommes. Vénus promet de sévir, mais avant de condamner les Bernardines, elle veut les entendre. Une

jeune et jolie nonne grise s'avance alors, et, avec une grâce et une douceur infinies, elle prononce un plaidoyer touchant sur la tristesse de leur vie et sur les consolations qu'on voudrait leur enlever. L'avoué des chanoinesses réplique avec fierté et attaque la pudeur des Bernardines; il les renvoie à leurs moines et à leurs frères convers, en leur permettant même de se priver de la moitié de leur pitance pour les nourrir : on ne veut point de ces hommes ordinaires aux nobles chapitres de Moustier-sur-Sambre, de Nivelles, de Maubeuge et de Mons : mais quant aux chevaliers et aux chanoines, les nonnes ne doivent pas élever leurs regards jusqu'à eux.

La petite nonne grise, de son côté, réplique sans le moindre emportement : « Nos cottes grises de Citeaux ne valent pas, j'en conviens, vos manteaux doublés de vair et d'hermines et vos robes traînantes, mais aussi ce n'est pas par là que nous nous comparons à vous : c'est par le cœur, par le cœur qui seul doit plaire, et seul est recherché quand on aime ; et puisque nous n'avons sur cet objet aucun reproche à craindre de la déesse, nous la prions de vouloir bien aussi nous accorder *bénéfice d'amour*. »

Vénus se lève alors et prononce un discours très-libéral où elle parle de l'*égalité* de tous ses sujets. — « A mes yeux, » dit-elle, le fils du pauvre et le fils du monarque sont » égaux. On me plaît pourvu qu'on aime loyalement. Cha- » noinesses au surplis blanc, j'ai toujours chéri vos ser- » vices. Vos atours, votre recherche, votre grâce et votre » naissance vous attireront constamment des amis, con- » servez-les ; mais ne chassez pas de ma cour ces nonnes

» retirées qui me servent en secret avec tant de constance
» et dont la contrainte austère rend le cœur si ardent
» pour moi. Vous êtes plus élégantes, plus amusantes,
» j'en conviens, mais souvent l'humble cheval du labou-
» reur fournit une course de plus longue haleine que le
» palefroi fringant du chevalier. A ma cour, je veux que
» tout le monde puisse choisir, parce que je veux que tout
» le monde puisse trouver. Quant à vos amis, c'est de
» vous seules qu'il dépend de les conserver. Imitez vos
» rivales; soyez, comme elles, douces et complaisantes, et
» je vous réponds que vous n'aurez à craindre alors l'infi-
» délité d'aucun. »

Nous donnons ici comme spécimen du style fort agréable de Jehan de Condé, l'arrêt rendu par Vénus :

Vous, qui les grans souplis portez
De tenchier plus vous déportez
Encontre les grises nonains
S'a amer commençastes ains,
Pour ce n'out mie déservi,
(S'eles ont de bon cuer servi)
Que les banisse de ma court.
Mais selonc l'usage qui court
Et a couru, vous maintenez
Et vos amis bien recevez.
Soiez douces et amistables
Et en penser d'amours estables,
Bien me plaist que grant et menour
Vous facent feste et honnour.
Si nus à ce son cuer adone
Que miex aint une grise none,
Ne vous en veuillez jà douloir;
Car on ne li puet son vouloir
Deffendre. Fort seroit à faire.
Vous estes de plus grant affaire
Et de plus noble, ce conois;

Mais à ce ne monte deux nois
N'en vauroit plainte ne clamours.
N'a fors que plaisance en amours,
Quant espérance à ce s'embat
Folie fet qui s'en combat.
Si vous pri que vous en taisiez
Et as nonains vous apaisiez ;
Et s'il i a parole dite,
Mal faites, si soit quite et quite.
Je le di ensi en mon dit,
Nule n'i a mis contredit.
Le dit tindrent d'ambedeux parts,
Et atant est li plais espars.....

Jusques là tout est gracieux dans ce conte dont nous avons fort abrégé l'analyse, et l'on ne se croirait guère reporté au XIIIe siècle, tant les pensées sont fines et tant la satire est voilée ; mais bientôt Jehan de Condé, donnant une explication allégorique de son fabliau, compare la dispute des nonnes et des chanoinesses à celles des disciples dans l'Évangile, sur la place qu'ils voulaient occuper au Paradis, et à la parabole des ouvriers qui vinrent travailler à la vigne. Là, on retrouve le mauvais goût de l'époque dont le poëte s'était préservé jusqu'alors : c'est cet accouplement monstrueux de volupté et de dévotion qu'on rencontre dans presque tous les poëtes du temps. Accouplement tout simple au reste et qui n'était qu'une suite si naturelle des us et coutumes du moyen-âge qu'aucun trouvère ne s'est donné la peine de l'expliquer par un motif quelconque. Jehan de Condé, plus fin, plus avancé peut-être que ses confrères, va au-devant de l'objection et allègue un motif singulier de cet alliage du profane et du divin : « C'est, » dit-il, pour avoir de quoi plaire à tout le monde, aux » fous et aux sages ; les uns y trouveront des instructions

» sur lesquelles ils pourront réfléchir, et les autres des
» choses de leur goût qui les amuseront (1). »

II, f° 64. — *Jehan de Condé fist cest dit qui est apelez li dis d'entendement.*

Ce dit présente la description d'une cour plénière tenue par le lion, et dans laquelle Renard, Isengrin et les autres personnages de l'ancien Roman du Renard jouent aussi les principaux rôles. C'est une nouvelle application satirique de ces vieux poëmes où l'on fait parler les animaux et que l'on commençait déjà à négliger.

III, f° 77, v°. — *Li dis de Gentillece.* Bauduins de Condé a fait également un dit sur la gentillesse (noblesse).

Mais nous avouons que le même sujet a été traité avec plus de supériorité par son fils Jehan. On le trouve dans les mss. 7218 et 248 suppl. français bibliothèque impériale, et M. *Achille Jubinal* l'a publié en entier, dans son nouveau *Recueil de contes, dits et fabliaux*, tome 2, p. 50-57 ; aussi n'en citerai-je que de courts passages. En voici l'incipit :

Se chascuns qui volentiers m'ot
Quant je li di aucun biau mot
M'entendoit bien, je le voudroie,
Quar avis m'est miex en vaudroie ;
Mès ainsi n'est pas la besoingne,
Peu d'avis, qui por aus besoigne,

(1) Legrand d'Aussy, dans ses *Fabliaux ou contes des* XIIe *et* XIIIe *siècle*. Paris, 1779, in-8°, t. Ier, p. 251. a donné la traduction libre du conte des Chanoinesses et des Bernardines ; il est à regretter qu'il n'en ait pas plutôt publié le texte original, comme Barbazan l'a fait pour le *Sentier batu*.

Leur fet oïr et nient entendre
Réson, où chascuns bons doit tendre ;
Et qui réson het et desprise,
Il n'aime Dieu ne sainte Yglise,
Ne lui-mesme, c'on doit avoir
Assez plus chier que nul avoir.

Le trouvère, après cette invocation, énumère les qualités de la vraie noblesse, et son esprit satirique l'entraîne à critiquer vivement les gens qui ne sont nobles ni d'âme, ni de cœur. Il y a souvent de la force et de la vigueur dans ses vers. Il dit :

Dont vaut miex, qui voir en retret,
C'on soit d'un petit lieu estret,
Si soit-on preu et de bon estre,
Que de bon lieu et mauvais estre....
. . . . . .

Quar il est à droit gentiz hom,
Et miex doit estre ramentiez
Uns hom vilains de cuer gentiex
C'uns hom gentiex di cuer vilains.
. . . . . .

Nus n'est vilains se de cuer non,
Ne nus gentiz hom ensement
S'il n'euvre de cuer gentilment.

Cette pièce à elle seule vaut le meilleur traité et les plus longs développements sur la noblesse. — Dans un ms. de la Bibliothèque royale de Belgique, inventorié n°s. 9411-9426, on trouve au f°. 46e ver. *Li contes de gentilleche*, qui commence ainsi :

Tout adies li hons gentius
A gentillèce estre ententius.....

Ce sujet de la noblesse a été souvent traité en vers comme en prose.

IV. f° 78. — *Des quatre cornes d'orgueil.*

Dieu ne hait rien tant que l'orgueil, et n'aime rien tant que l'humilité. Un orgueilleux, dit le trouvère, n'est autre chose qu'un *sourcuidier*, c'est-à-dire, un présomptueux et rempli d'amour-propre.

V. f° 80. — *De l'homme qui avait trois amis.*

Un homme avait trois amis; deux qu'il chérissait plus que lui-même et un pour lequel il avait presque de l'indifférence. Un malheur lui survient, il s'adresse aux deux premiers qui lui tournent le dos; le moins chéri des trois vient seul à son secours.

VI. f° 81. — *Li dis du vrai sens.*

Un homme de mérite et de réputation doit plus prendre garde à lui qu'un autre; tous les yeux sont fixés sur lui; il faut qu'il s'observe.

VII. f° 82, v°. — *Pour quels deux choses on vit au siècle.*

Pour avoir honneur au corps, salut à l'âme.

VIII. f° 83, v°. — *Li chastois du geune gentilhomme.* — C'est un enseignement pour les jeunes gens de noble famille, qui finit ainsi :

Jehans de Condet qui reprent
Celui qui ot et niens n'aprent.

IX. f° 84, v°. — *Li dis de la chandelle.*

C'est une comparaison de notre corps à une chandelle de cire. Le corps est la cire, et la mèche est l'âme.

Vie d'ome, c'est chose briez,
L'entrée et l'yssie en est griez :
C'est aussitost par mort atainte
Come une chandoille est estainte ;
Tout ensement ce est la somme
Puet-on de la vie d'un home
Comme de la chandeille dire;
Car ne porroit ardoir la chire
Sans lignemeut, ni geter flamme;
Nient plus ne puet le cors sans l'ame
Vivre, c'est bien apparans chose.
L'ame qui est en cors enclose
Si fait vigour et force avoir,
Aler, venir, parler, mouvoir.

X. f° 85, v°. — *Uns dis sur l'Ave Maria.*

Bauduins de Condé a également composé un dit sur le même sujet, souvent traité au reste par les trouvères. C'est une paraphrase de cette prière.

XI. f° 86, v°. — *Li dis des deus léaus compaignons.*

C'est mot pour mot l'histoire des deux amis du temps de Denys, tyran de Syracuse.

XII. f° 87, v°. — *Li dis de cointise.*

Cointise est un mot qui a bien des significations dans nos anciens auteurs. Il y signifie prudence, sagesse, honnêteté, affabilité, politesse, finesse, ruse, fréquentation de la société, parure, ornements, etc. Comme aussi l'adjectifs *coint* signifie prudent, sage, honnête, poli, affable, de bonne société, bien habillé, propre dans ses habits, bien ajusté, fin, rusé, habile, expérimenté, bien fait.

Jehan de Condé entend faire, par ce dit, l'éloge de la propreté du corps et de la pureté du cœur.

Assez de gent blasment cointise;
Mais moult est bone la cointise
De celui qu'on voit cointe à droit,
Si vous monstrerai ci en droit.
Com faite cointise doit estre.
Frans hom en maintieng et en estre
Doit estre cointes et jolis,
Affeitiez, et nés et polis;
Et s'il est dehors nés de cors
A ce doit estre ses acors
Qu'il soit par dedans nés de cuer,
Si qu'il ne consente à nul fuer
Que dedens se herberge ordure
Nient plus que tache ne laidure
Ne lairroit que sour lui eust
Ou qu'il le veist, ne s'eust
Petit pris celui qui est cointes
De cors, quant ses cuers est acointes
De vilonnie, et de lais visces.

Ce dit, comme on voit, ne roule que sur la netteté du corps et du cœur.

XIII. f° 88, v°. — *Vers rétrogrades d'amours.*

Ces vers sont appelés rétrogrades parce qu'en retournant les mots qui les composent on peut encore trouver un sens. En voici un exemple tiré de la pièce même :

Amours est vie glorieuse;
Tenir fait ordre gratieuse ;
Maintenir veult courtoises mours.

Mours courtoises veult maintenir,
Gratiouse ordre fait tenir,
Glorieuse vie est amours.

. . . . . .

A traians regards m'a atrait;
Liement sueffre tel atrait
Joliement sui là traians.

Traians là sui joliement;
Atrait tel sueffre liement;
Atrait m'a regars atraians.

Ce sont là de ces tours de force qui ont été imités trois siècles plus tard et acceptés alors par les beaux esprits comme chose agréable et nouvelle. Tant il est vrai de dire que les conceptions, comme les aberrations de l'esprit humain, ne sont souvent que des contrefaçons ou des réminiscences.

XIV. f° 88, v°. — *Li dis du fourmis.*

C'est la fourmis qui, tout l'esté,
A son senz, a che apresté,
Qui tout bellement, et, a trait,
Se pourvoit et fait son attrait
Contre l'yver: c'est ses usages;
Dont il dist Salomons li sages:
Tu, perescheus, vas et prens garde
A la fourmis, et si regarde
Le maintieng de lui et les voies,
Et sa grant pourvéance: voies
Qu'ele a tel senz de sa nature,
Que l'esté pourveoit sa pasture
Dont ele puist en yver vivre:
Ainsi se pourveoit de son vivre,
Que li yvers ne le détruise.
. . . . . .

M. *Robert*, érudit conservateur de la bibliothèque de Ste. Geneviève, cite ce pasage du *dit de la fourmi*, qu'il a extrait du ms. de la bibliothèque du roi, n° 7531-3. 39, comme devant être une des sources dans lesquelles La Fontaine a puisé la fable de *La Cigale et la Fourmi* (1).

(1) *Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, etc., par *Robert*. Paris, E. Cabin, 1825, in-8°. fig. T. 1, p. 2.

XV. f° 90. — *Li dis de fortune.*

Pièce sur les caprices et les effets prodigieux de la fortune.

XVI. f° 91, v°. — *Li dis de franchise.*

Tout homme doit être franc et sincère; l'auteur se nomme dès le premier vers de ce dit.

XVII. f° 92. — *Li dis des mahomes aus grans seigneurs.*

Par ce mot de *mahomes*, Jehan de Condé désigne les officiers et les ministres des grands qui pillent le peuple.

XVIII, f° 93, v°. — *Li dis des charnelz amis qui se heent.* (*haïssent*)

Ce n'est point s'aimer que s'aimer charnellement et par intérêt; c'est charitablement et de cœur qu'il faut se lier l'un à l'autre.

XIX. f° 94, v°. *Li lais de loursse.*

Ce lai est répété à la fin du volume de l'Arsenal sans changemens. L'ourse a plus de tendresse pour ses petits que certaines femmes pour leurs enfants.

XX. f 96. — *Li confors d'amours.*

Il commence ainsi :

Hons navrez (blessé) a mestier de mirre (médecin)
Pour mectre à sa plaie onguement,
Et li hons malades desirre
Sante et assouagement (soulagement) ;
Mais qui a amé longement
Et des biens d'amours se concirre,
Moult plus desire aligement
Que de ses maus lon ne puet dire.

Il faut aimer constamment, si l'on veut parvenir à son but.

XXI. f° 96, v°. *De l'ipocrésie des Jacobins.*

La coupe des vers et le rythme de cette pièce sont assez remarquables ; en voici un exemple :

Rien ne vaut siècles orendroit (à présent),
Car on n'i fait raison ne droit
Ne on n'i maintient riens à droit;
C'est chose claire.
Li filz n'i porte foi au père,
Ne li fille aussi à la mère;
Folie est fois.
Chascuns en fait, mais s'en buffois (s'en moque),
N'a forteresse ne defois (lieu défendu),
Où se retiègne.

On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a maudit le temps présent en regrettant le passé ; le poëte, après avoir déplacé les vices du siècle, adresse particulièrement ses reproches aux jacobins qu'il accuse de toutes sortes de crimes, entr'autres de l'empoisonnement de l'empereur Henri VII, mort en Toscane le 24 août 1313. On peut reporter à l'an 1314 environ la composition de cette pièce, et nous pensons que ce qui courrouça surtout Jehan de Condé, c'est que l'empereur Henri de Luxembourg, fils de Béatrix de Hainaut, était né à Valenciennes en 1262, au palais de Beaumont, et se trouvait ainsi de la même province que le trouvère.

XXII. f° 98, v°. — *Des Vilains et des Courtois.*

Autant l'auteur élève les uns, autant il abaisse les autres.

XXIII. f° 100. — *Du clerc qui fut trouvez derrier l'escring* (le coffre).

Ce conte charmant, de 147 vers, a été imprimé dans les

Nouveaux Fabliaux de Méon, tome Ier, p. 165. Voici son début :

Unes gens sont qui ainchois oient
Une truffe, et plus le conjoient
K'une bien grande auctorité.
Pour ce truffe de vérité,
Vous vorrez ci ramentevoir
Si com le me conta de voir.
En Haynau ot une bourgeoise
En une ville assez courtoise,
Plaine de jeu et de soulas,
K'amours le tenoit en ses las.....

Comme on le voit, la scène de ce conte un peu grivois se passe en Hainaut, patrie de l'auteur, qui n'a fait que mettre en vers ce qu'il avait entendu souvent répéter. Une bonne bourgeoise de cette province, qui aimait le plaisir, la bombance et l'amour, avait reçu chez elle, en l'absence de son époux, un jeune clerc fort galant, avec lequel elle riait, buvait et mangeait, en attendant mieux. Tandis qu'ils prenaient ainsi leurs ébats, un beau jeune homme s'en vint heurter violemment à la porte d'un air de maître. Le clerc dit : Que vais-je devenir? où me cacher! — Derrière ce coffre, fit la dame fort peu émue et n'ayant pas peur du bruit. Et elle alla ouvrir. Le jeune homme entra comme quelqu'un habitué à se trouver en tel tête à tête. Ayant vu le repas préparé, il se mit à table sans façon, et bientôt il prit quelques privautés avec la bourgeoise, qui, embarrassée par le témoin du coffre, faisait la renchérie. — Ce n'est pas ainsi que vous m'accueillez ordinairement, dit le galant en ne se gênant point, et sa compagne fut bien forcée de le laisser agir à sa guise, de peur de l'entendre énumérer à haute voix tous les droits qu'il prétendait sur elle.

Après maints ébats qui mettaient à la torture le malheureux clerc niché derrière le coffre, la nuit vint, et de nouveaux coups se firent entendre à la porte. Cette fois c'était le maître du lieu qui revenait au logis. — Où se cacher, dit le galant? Dessous cette grande table, fit la femme, et vitement. Je ferai coucher mon mari, puis vous pourrez doucement sortir de la maison. Là dessus elle accueillit son époux avec humeur, lui fit reproche de venir de la taverne et de la laisser toute la journée seule, et voulut le mettre au lit. — Doucement, dit le maître du lieu, donnez-moi à manger et apportez du vin ; il y a quelqu'un, ajouta-t-il, en montrant le coffre, qui paiera le tout. Le mari, en disant cela, pensait à son argent que contenait le coffre, mais le clerc caché crut qu'il était découvert et que le mot s'adressait à lui. Il sortit rapidement de son trou et vint droit au bourgeois en lui parlant ainsi : « Par la mort bleu, si je con-
» tribue à payer le régal, celui qui est dessous la table en
» doit bien une bonne part. » Et là dessus il découvrit le galant qui lui avait succédé. Le mari étonné de trouver de tels hôtes dans sa maison, mais moins courroucé de les voir deux que d'en rencontrer un seul, prit la chose du bon côté et se mit à rire en se tenant les côtes et chacun se retira en paix. Le trouvère n'explique pas comment la dame s'excusa, mais il répond qu'étant coutumière du fait, elle ne fut guère embarrassée. Il termine ainsi son conte.

Il dit du mari :

Il fu débonnaires et frans,
Car il était wihos (mari trompé) soffrans,
Tous cois fu, n'ot soing de meslée,
Si a le besoigne célée;

N'a à iaus mot dit ne parlé,
Et il s'en sont empais alé.
Ne dit plus qu'entre iaus lor avint
Ne comment la dame en convint :
Ne fu mie trop entregrise,
Car du mestier estoit aprise.
Vrais wihos estoit ses maris,
Se ses cuers fu un pou maris (triste)
Bien le sot tout à point remetre ;
Point ne m'en convient entremetre
De dire quele respondi,
Ne comment ele s'escondi (s'excusa)
Ele en sot (sut) si bien à chief traire
Que je atant m'en vorrai traire.

Explicit.

XXIV. f° 101, v°. — *Pourquoi on doit femes honorer.*

Nous devons honorer les femmes en mémoire de la Vierge Marie, et par respect pour nos mères :

Pour ce que femme fu ta mère,
Et que nourris fu de son lait,
Ne dois dire de femme lait.
. . . . . .
Si tu pensois que en ce monte,
Quant mal en dis, tu fais ton honte
Et plus qu'elles te desonneures.....

Un homme doit aussi révérer toutes les femmes à cause de celle qu'il aime. L'auteur blâme l'excessive sévérité des hommes pour les faiblesses des femmes :

De feme dist-on mains despis ;
Car chascun prent la chose au pis.
S'une femme est jone et jolie
Qui mete son cors à folie
Et soit de mal faire escriée,
De li sera plus grant criée,
Que de xx hommes ne doist estre.....

XXV. f° 103, v°. — *Li dis du Pappillon.*

Ce dit est dirigé contre les inconstans et les gens légers; l'auteur conseille de bien agir; car les méchants, dit-il, se brûlent souvent à la chandelle.

Les gens le papillon ressemblent
Qui à la lumière s'assemblent
Et si se firent cas et ardent.
Nient plus li home en regardent
A nul meschief qu'avenir voient
A ceulx qui folement fourvoient
Ains le sievent come musart
Si come li papeillons qui s'art.

XXVI. f° 105. — *Li dis du Singe.*

L'auteur dit que les hommes de son siècle sont comme les singes qui contrefont tout ce qu'ils voient.

XXVII. f° 106. — *Des mauvais usages du siècle.*

C'est une imprécation de Jehan de Condé contre les mauvaises manières usitées de son temps.

Au siècle a mains maintiens sauvages.
Encor voit-on plus ès courages
Qu'ès maintiens de diversité.
Trop torne en grant perversité
Li siècles, et en grant ordure,
Et en tel point longuement dure.

Il finit par une longue énumération des vices, comme de l'avarice, de la luxure et des autres.

XXVIII. f° 107. — *Li dis de porte-joie.*

Le souvenir des bonnes actions de nos ancêtres porte la joie au cœur.

XXIX. f° 108. — *Le dis des trois sages.*

Il y a trois sortes de sages.

Le premier est celui qui est sage et savant pour lui et pour les autres ; c'est le meilleur.

Le second, qui ne l'est que pour lui.

Le troisième, qui l'est pour les autres.

XXX. f° 109. — *Li dis de hardement et largesce.*

C'est un éloge du courage uni à la libéralité.

XXXI. f° 111. — *Li dis du Sengler* (sanglier).

Le trouvère vante le courage, la vélocité et la force du sanglier pour conserver sa vie.

XXXII. f° 112. — *Li dis du los du monde.*

Il faut bien agir et ne pas trop s'inquiéter du monde.

XXXIII. f° 113, v°. — *Li dis du Lyon.*

On loue sa force et sa valeur.

XXXIV. f° 114. — *Li dis de l'Aigle.*

L'homme doit imiter l'aigle, et tendre aux choses élevées.

XXXV. f° 115, v°. — *Li dis du vilain despensier.*

Un seigneur ne doit pas charger un vilain de sa dépense; parce qu'il n'aura jamais des idées nobles et généreuses.

XXXVI. f° 116. — *Li dis de biauté et de grasce.*

Le poëte vante ainsi ces deux qualités :

Biauté et grasse sont deux lèches
Qui font fuir maintes destreches
As amans, quar maint en ont pris
Et d'ardant désirier espris,
Et moult bien avienent en fame
Qu'il n'est si précieuse jame,
Pour veoir ne pour remirer
A l'amant que tant désirer

Li fet amours qui le sousprent
Et qui sa force li aprent;
Et com plus vient, et plus s'enforce
En lui, de ce désir l'enforce
Si est en ostel ne en voie
Qui son cuer devant lui ne voie
Biauté et grasse tout ensemble,
Que loin que lez lui soit son cors
La remenbrance et li recors
Que fine amors li représente
Cele en cui maint grace et biautez.

XXXVII. f° 117. — *Li dis de la pelote.*

L'auteur compare les amants à une balle que l'on jette et rejette. L'amour feint ressemble aussi à la pelote, mais l'amour vrai ne change ni ne cesse.

Bone amour est vertu si fine
Qu'ele ne change ne ne fine
En cuer d'amant, tant est poissans
Qu'adès est son pooir croissans;
Mais li pluseur n'ont conoissance
De conoitre sa grant poissance.

XXXVIII. f° 118, v°. — *Li dis des Jacopins et des fremeneurs* (frères mineurs).

Ce morceau, un des mieux écrits du recueil, est un long plaidoyer en faveur des ménestrels contre lesquels les frères prêcheurs avaient parlé dans leurs sermons. Jehan de Condé ne manque pas de reprocher vivement aux Jacobins et aux frères mineurs leur avidité et leur gourmandise. On sait que les religieux de ces deux ordres allaient mendier dans les châteaux et se trouvaient ainsi les concurrens naturels des ménestrels; de là cette rivalité qui dégénéra en haine de part et d'autre. Voici comment Jehan de Condé en parle:

Jacobin et frere meneur
Veulent conquerre grant honneur
Quant sus les menestrez sermonnent,
Et dient que ceulx qui leur donnent
Font au déable sacrifice;
Tout menestrel de tel servisce
Oeuvrent ou déables œit part,
Sages est qui d'eulz se départ:
Mais je tien que li roi Davis
Ouvrast de tel service enuis
Qui harpa. Moult mal garde y prennent
Quant iciex parolles reprennent.
De la bible dist li recors
Que roi Saül avoit ou cors
Par plusieurs fois le mal Sathan
Qui assez le faisoit d'ahan,
Et quant issi le traveilloit,
David sa harpe appareilloit
Et harpoit pardevant le roy;
Si en abatoit le desroy
Du Sathan et metoit à point
Le roy . . . . . .

Le poëte, après avoir rappelé que le roi David jouait de la harpe devant Saül, et qu'il parle, dans ses psaumes, des instrumens sur lesquels il chantait les louanges de Dieu, continue ainsi:

En après bien dire vous ose
Qui à Saint Achare à Haspre (1)
U on voit dure vie et aspre
Des déruez (fous) qui sont desvoié
Et qui là sont en bers loié (liés en cage),
La viele oient trop enuis

(1) Sait-Acaire, près Haspres, était une chapelle contenant des reliques qui avaient la propriété de guérir la folie. Lorsque le roi Charles VI devint fou, on présenta son image en cire à la châsse de Saint-Acaire. (Voy. *Archives du Nord*, tome IV. p. 133).

Dont n'en veut mie estre servis
Le dyable qu'il ont és cors.

Jehan de Condé cite encore à l'honneur des ménestrels le fait que la Vierge donna à deux d'entr'eux la *sainte chandelle d'Arras*, qui brûle toujours sans se consumer. « Ce sont les ménestrels, ajoute-t-il, qui reprennent les » vices des grands, qui les exhortent à la vertu, et qui, par » la voie du plaisir, les instruisent de leurs devoirs. » Il se fâche aussi contre les franciscains, que, dans sa colère, il associe aux frères prêcheurs ; il leur décoche des traits acérés et passablement bien dirigés, et il avertit ces deux ordres de ne pas trop l'exciter, s'ils veulent vivre en repos. « Au reste, je ne me cache pas, reprend-il en finissant, » mon nom est Jehan de Condé, poëte de quelque répu- » tation, qui déteste les hypocrites, et qui, si vous le fâ- » chez, peut longtems vous en faire repentir. »

XXXIX. f° 121. — *Li dis de la richoise l'on ne puet avoir.*

Cette pièce est destinée à fronder ceux qui envient les biens qu'ils ne peuvent avoir.

Fols est qui veut tendre à avoir
Qu'acquerre ne puet, et avoir ;
Et moult mal est la convoitise
Qui de tel penser l'ome atise.
Grant paine a à son cuer bastie,
Dont Salemon son fils chastie.
« Biax fils, dist-il, tes iex ne dresces
« Ne ne lièves après richesces
« Lesqueles avoir tu ne pues :
« Car s'après eles tendres vues,
« Si com de l'aigle prendront eles,
« Si seront si fortes et teles

« Que vers le ciel s'envoleront. »
Bien dist, quar trop afoleront
Les cuers teles pensées vaines
Qui sont pénibles et grevaines . . . .

Il termine par ce trait de morale :

Par Salemon, le sage roi,
Qui forment blasme le desroi
Du riche avers et convoiteus
Qui tout ades est souffraiteus ;
Povres est, et povres morra ;
Car jà saouler ne porra.
Pour ce di, riche n'est nus hom,
Combien qu'il ait d'avoir foison,
S'il n'a d'avoir sa souffisance,
S'il a legière cognoissance,
Qui y regarder à droit.
Et atant m'en tais orendroit.

XL. f° 122. — *Li dis de force contre nature.*

On a beau faire, si un homme est vicieux par nature, la force ne peut le corriger; il n'y a que le sens, s'il le possède, qui parviendra à le redresser.

XLI. f° 123, v°. — *Li dis du seigneur de Maregny.*

Enguerrand de Marigny ayant été supplicié en 1315 et réhabilité peu d'années après, on doit supposer que cette pièce a été composée entre ces deux époques, c'est-à-dire, presqu'immédiatement après la chute de ce ministre. Car il n'est pas présumable que l'on ait mal parlé de lui après sa réhabilitation. L'auteur lui reproche, entr'autres choses, d'avoir voulu élever à la papauté son frère, alors archevêque de Sens, *et puis vouloit estre empereres.*

XLII. f° 125, v°. — *Li dis du mireoir.*

Dans ce dit du *Miroir*, l'auteur insinue que les bons

exemples de la vie pratique sont *le plus beau miroir* où on doive se mirer.

On regarde un vaillant home,
Qui le païs en bien renome,
Pour le bien qui lui en demeure,
Dont chascun le prise et honeure,
Qui aquiert tel nom et tel gloire
Qu'après sa mort sont en mémoire
Ses fés. A ce te dois mirer
Et le bien fere desirer
Et pener que soiés si fais
C'on puist en bien tenir fais.
Regarde quel est li recors
Des preus chevaliers, qui leurs cors
Pénérent et avanturèrent
Tant qu'au siècle en vie durèrent
Dont nom d'onneur et de prouesce
Aquistrent par la gentillesce.

On lit à la fin:

Et en tiel manière et en tiels fourme
Que cils exemples t'en afourme
Que *Jehans de Condé* t'a dit
Qui chi en droit finné s'en dit.

XLIII. f° 127. — *Des Losengers* (trompeurs, flatteurs) *et des vilains.*

L'auteur blâme les flatteurs et ceux qui accordent quelque confiance à leurs discours.

XLIV. f° 128, v°. — *Li dis de la bonne chière.*

Le dit de *la bonne chère* est le développement, en vers, de cette espèce de proverbe vulgaire : *poivre et sel et bonne mine*, c'est le fond d'un repas cordial. Jehan de Condé, philosophe pratique, fait remarquer que des mêts recherchés offerts, fût-ce même par des têtes couronnées, avec la fierté au cœur et l'absence de toute bienveillance, ne valent

pas le plus sobre dîner partagé au sein de l'amitié. Il tire sa philosophie de la sagesse de Salomon ; c'est ainsi qu'il s'écrie :

Salemons dist en ses proverbes
Qu'il vient miex à panée d'erbes
Apeler gens o charité,
Qu'il ne feist doner plenté
D'un gros veel avec hayne . . . . . .

XLV. f° 129. — *Du prince qui croit bourdeurs* (menteurs).

XLVI. f° 129, v°. — *Li dis de la torche*

Satire contre les grands qui donnent à des gens de néant et qui méprisent les bons.

XLVII. f° 132. — *Li dis du Sentier batu.*

Ce joli fabliau, qui contient 134 vers, méritait d'être rajeuni par le bon La Fontaine. L'auteur débute en disant qu'il ne faut attaquer personne, si l'on ne veut se voir rembarrer et mettre les rieurs du côté opposé :

Folie est d'autrui ramposner (blâmer),
Ne gens de chose araisoner (attaquer)
Dont ils ont anui et vergogne (honte) :
On porroit de ceste besoigne
Souvent monstrer prueve en maint quas.
Maunez fait muer de voir gas (de vraies railleries) ;
Car on dit, et c'est chose vraie,
Que bone atent qui bone paie.
Cui on ramposne et on ledenge,
Quant il en voit lieu, il s'en venge,
Et tel d'autrui moquier s'atourne (se prépare)
Que sus lui méisme retourne.

Jehan de Condé entre alors en matière et raconte qu'un tournoi avait lieu entre Péronne et Athies en Verman-

dois, et que là un grand nombre de chevaliers et de belles dames se trouvaient rassemblés. Un soir, on voulut se divertir à des jeux tranquilles, et l'on nomma une reine pour jouer au *Roy qui ne ment*, espèce de divertissement qui consiste à faire des demandes à tous les assistans qui doivent toujours répondre la vérité. La reine nommée était aimable et belle, et habile à manier la parole ; après maintes questions piquantes faites aux personnes de l'assemblée, elle s'en vint à un chevalier courtois et beau parleur qui jadis l'avait aimée et qui aurait bien voulu l'épouser s'il lui avait plu, mais il ne paraissait pas taillé pour plaire aux dames, car il était efféminé et ne possédait pas plus de barbe que certaines femmes. — Sire, lui dit la reine du jeu d'un air malin, dites-moi si jamais vous fûtes père? — Belle dame, répondit-il, je ne m'en vante pas, car je crois n'avoir jamais eu d'enfant. — Sire, je le crois bien, fit la dame en riant, et l'on voit bien à la paille que les épis ne valent rien. » Cette repartie de la reine fit sourire la compagnie ; le chevalier resta ébahi et ne dit mot.

L'usage veut que quand la reine a fini ses questions, toutes les personnes interrogées vont à leur tour lui faire une demande. Le chevalier sans barbe avait été piqué au vif : il se rappela, quand ce fut à lui à parler, qu'il avait une vengeance à exercer et il adressa à la reine, devant toute l'assemblée, la question suivante que nous laisserons en langue romane, parce qu'elle n'est pas traduisible en français :

« — Dame, respondez-moi sans guille :
» A point de poil à vo poinille ?
» — Par foi, ce dist la damoiselle,
» Vezci une demande belle,

» Et qui est bien assise à point!
» Sachiez qu'il n'en y a point. »
— Cil li dist de vouloir entier :
» Bien vous en croi, quar à sentier
» Qui est batus, ne croist point d'erbe. »
Cil qui oïrent cest proverbe
Commencièrent si grant risée,
Pour la demande desguisée,
Que cele en fu forment honteuse,
Qui devant estoit convoiteuse
De chose demander et dire
De quoi les autres féist rire.

La dame, après cette algarade publique, sentit sa joie défaillir et se perdre; elle devint aussi taciturne qu'elle avait été auparavant folâtre et légère, et elle se repentit, mais trop tard, d'avoir heurté si brusquement l'amour-propre du chevalier. C'est alors que le trouvère dit en finissant :

.....Vous qui oez
Cestui conte, entendre poez
Que li voir gas (les railleries vraies) ne valent rien.
Poi en voit-on avenir bien.
Aventure est quant bien en chiet :
On voit souvent qu'il en meschiet.
Du bien cheoir sai poi nouvelle.
Rimé ai de rime nouvelle
L'aventure que j'ai contée;
Diex gart ceulx qui l'ont escoutée.
Amen, ci prent mon conte fin.
Diex vous doint à tous bone fin.

Ce conte se trouve dans un ms. de la bibliothèque du fonds de la Vallière, qui en contient plusieurs autres du même poëte; il a, en outre, été imprimé deux fois : Barbazan l'a mis d'abord à la suite de son *Ordene de Chevalerie*, Lausanne et Paris, 1759, pet. in-8°, pag. 168-177. Méon l'a réimprimé dans ses Fabliaux des XII°, XIII° et XIV° siècles, tome 1er, pages 100-105.

XLVIII. f° 133, v°. — *Li dis de la fontaine.*

L'auteur compare un homme vertueux et plein de mérite à une fontaine où tout le monde puise.

XLIX. f° 135. — *Li dis du Mantel Saint Martin.*

Éloge de la charité de S^t^. Martin qui donne son manteau à un pauvre, exemple donné au lecteur pour l'exciter à partager son superflu.

L. f° 136, v°. — *Li dis des Lus et des béchés.*

Les *lus* et les *béchés* (*Brochet* et *brochetons*) sont des poissons qui mangent les autres : allusion aux grands qui avalent les petits ; c'est une espèce de fable philosophique.

Du poisson qui est nomez *lus*
Leur dirai la nature et l'us.
Quant on l'a mis en un vivier,
Moult despert le truevent et fier
Autre poissons, qu'il les deveure ;
Si qu'entour luy nus ne demeure,
Par tant qu'il les puist attrapper.
Nus ne l'en puet vif eschaper.
Quarpes, Brenes, et Tanches
Ont bien rendu sentenches
Quant les prent, parmi sa gueule
Passent, quar toutes les engueule.....
. . . . . .

Tout aussi qui est voir constans
Avient des princes qui or sont.
Ceuls qu'en leur offices mis ont
Baillifs et prévost et maïeur
Qui sont de gent grant esmaieur,
Et si convoiteus sont d'argent
Qu'il estranglent la povre gent,
De quoi li sires se déust
Aidier, quant besoing en éust,
C'est li Lus que il convient vivre

De ce qu'en son païs li livre,
Et que gaaignent et labeurent
Les gens qui desous lui demeurent;
Mais li mal Bechet vont entour
Qui ne cessent de querre tour
Pour dévorer la gent menue.
La terre en tel point maintenue
Va mal, et si avient partout;
Car li Béchet fier et estout
La menue gent menger veulent
Si tost qu'ochoisoner les peulent,
Tant les chassent et les en anglent
Qui les deveurent et estranglent.
Ballieu et Prevost et Bedel
Ce sont Bechet et Becherel
Qui tout deveurent le rocin
En apert et en larrecin.

Les derniers feuillets du MS. de l'Arsenal contiennent *le lai de l'ourse*, qui n'est qu'une répétition du n° XIX. Enfin on trouve sur la dernière page du volume 96 vers d'une écriture différente, et qui pourraient bien n'être ni de Bauduins ni de Jehan de Condé. Ce sont des sentences morales sur différens sujets. Cette pièce débute ainsi :

Qui d'autrui duel a le courage
Souvent est près de son domage,
Et nul ne doit amer celui
Qui est joyeux d'autrui ennui.

Voici les quatre derniers vers :

Grant folie est de tant amer,
Com face de son dous amer.
Amer, haïr tant cruaement
Font faire maint faus jugement.

Nous devons l'indication des pièces suivantes à la découverte opérée à la bibliothèque *Casanatense* de Rome, par M. *Kervyn de Lettenhove*, et qui a été l'objet d'une

communication faite par ce savant à l'Académie royale de Belgique, qui l'inséra dans ses *bulletins* (2me série, t, IX, n° 3) sous le titre de : *Les bibliothèques de Rome* (Notes et extraits).

LI. — *Li dis des trois estas dou monde.*

Cils fait grant sens qui voelt avoir
L'amour de Dieu ; c'est noble avoir.

Les *trois estas* sont :

Chevalerie et prestage
Et puis ordre de mariage.

Cela revient à peu-près à une distribution plus moderne des trois états : la noblesse, le clergé et le peuple.

LII. — *Li confiesse et li pelerinaige Renart.*

Jadis estoit Renart empais
A Maupertuis en son palais. . . .

fin :

Si ont faite leur rotournée
Et Bernard et Belin ;
Ains puis ne furent pélerin.

LIII. — *Li dis des VIII blasons.*

Or si comme aventure mainne
Ciaus qu'elle tient en son demainne. . . .
. . . . . , ...

fin :

Li Rois des Rois qui sans fin siècle.

LIV. — *Li dis dou roi et des hiermites.*

Ki bien set dire et recorder...
. . . . . .

fin :

Boins exemple prendre y poront.

LV. — *Li dis des trois mestiers d'armes.*

Noble ordène est de cevalerie;
Si doit iestre sans tricerie....
. . . . . .
Jehans de Condé qui chi finne
Son dit, le tiesmoigne et afinne.

LVI. — *Lis dis d'onnour, quongié et honte.*

Grans fuissons de biaux mos de sise.
. . . . . .
fin :
A tant ma prière defin.

LVII. — *C'est dou fighier.*

Quant boins ouvriers devient wiseus.
. . . . . .
fin :
Ce devons pryer de cuer fix.

LVIII. — *Li recors d'armes et d'amours.*

Or sont-il II mestiers ensanle.
. . . . . .
Haus hons doit à honnour entendre!
. . . . . .
Noble ordène est de cevalerie;
Si doit iestre sans tricerie.
. . . . . .
Trop est li siècles pervertis...
Ne sai q'onneurs est devenue
Et pouvrement est maintenue
Par ciauls qui par droit le deuissent
Maintenir s'en leur cuer euissent
L'estat d'onneur.....
. . . . . .
Tu ies de gens d'onneur estrais,
Bien te dois warder de tous fais.

Si c'onneur à honte ne ranges.

. . . . . .

Che dist bien Jehan de Condé....
Et çou que j'ai dit retenra.

LIX. — *Des braies le priestre.*

Recorder ai oy mainte conte...

. . . . . .

fin :

A tant me tait que plus ne sai.

LX. — *Li dis du sens emprunté.*

Jehans de Condé certifie...

. . . . . .

Et à tant voel men dit finer.

LXI. — *Li dis dou frain.*

Li coers des gens sont si hatant....

. . . . . .

fin :

Çou qu'en ai dit à ceste fie.

LXII. — *Li dis dou chien.*

Par exemple de créatures...

. . . . . .

fin :

Cil qui l'oront dire et reprendre.

LXIII. — *Li dis de seurté et de confort.*

Tel est vaincus qui vaint apriés.

. . . . . .

fin :

Et chi en droit finne men dit.

LXIV. — *Li dis de l'Oliatte.*

C'est sierviches biaus et courtois.

. . . . . .

Jehans de Condé qui chi finne
Ses sierventois le nous affinne.

LXV. — *Li dis dou chevalier à le mance.*

Saiges est qui sa langue atempre.
. . . . . .
Dieus qui pooirs ne puet finner
Laist Jehan de Condet finner.

LXVI. — *Li dis dou varlet ki ama le femme au bourgois.*

Ki pourcace à autrui grevance
. . . . . .
fin :
Et à tant mon conte de fin.

LXVII. — *Li dis de la Pasque.*

Parler voel à tous crestiens.

LXVIII. *Li dis de boin non.*

Chieus qui set loquence amoyer.
. . . . . .
fin :
Qui du bien faire as boins recort.

LXIX. — *Li dis de le mortel vie.*

Povre cose est de mortel vie...
. . . . . .
A tant prent cils dis finement.

LXX. — *Li dis de le nonete.*

On ne doit mie trop reprendre.

LXXI. — *Li dis dou bon comte Willaume.*

Ce dit, espèce d'oraison funèbre de Guillaume le bon,

comte de Hainaut et de Hollande, mort le 7 Juin 1337, la veille de la Pentecôte, révèle une date certaine de la vie du trouvère. Il était déjà vieux alors, et l'on peut considérer cette pièce à peu près comme le chant du cygne. Le poëte y montre les meilleurs sentiments et une gratitude bien sentie des bienfaits qu'il a reçus de son souverain.

Morir est usaiges communs...
. . . . . .
Pour chou doivent pluiseur sans faindre
Le boin conte Willaume plaindre
Qui tenoit Hainau et Hollande.
. . . . . .
Nul prince plus preu, ne plus noble
N'avoit jusqu'en Constantinople....
Fieus fu au boin conte Jehan (1)
Qui mainte paine et maint ahan (effort)
Eut pour se pays à deffendre....
. . . . . .
Il fu plains de grant gentillèce,
De valour et de grant prouèce,
De largèce et de grant frankise.
On ne poroit en nulle guise
Plus large donnéour trouver.
C'est li pères des ménestrés :
Cil doivent bien iestre espierdu
Quand il ont leur père pierdu.
En armes fu preus et isniaus,
Et débonnaires comme aigniaus,
Et selonc sa nobilité
Fu plains de grant humilité,
As povres boins aumosniers.....
Se doit-on bien prier pour s'âme.

---

(1) Jean d'Avesnes II, père de Guillaume le bon de Hainaut. Ces deux comtes furent inhumés en l'église de St Francois, de Valenciennes, où de riches tombeaux leur furent élevés ; on y lisait de poétiques épitaphes auxquelles Jean de Condé pourrait bien n'être pas étranger.

Ensuite il fait l'éloge de sa veuve, Jeanne de Valois, ui se retira peu après à l'abbaye de Fontenelles, près Va-enciennes, et y mourut saintement. Le vieux trouvère joute :

III filles saiges et senées
Eurent noblement assenées.
L'aisnée estoit empereys (impératrice)
Femme à l'empereur Loeys ;
L'autre ot le conte de Viler
Vaillant conte et biau baceler ;
La tierce, n'estoit trop long qui erre,
Elle est roinne d'Engleterre.

Il s'agit ici de la reine *Philippe de Hainaut*, protectrice l'un autre trouvère bien plus illustre que Jehan de Condé, nais du moins son compatriote. Nous voulons parler de Jean Froissart, dont nous aurons bientôt à nous occuper.

LXXII. — *Del amant hardi et del amant cremeteux* timide).

En le douce saison jolie,
Que toute créature est lie,
Par droit de nature et joieuse,
Et que naist la flour en la prée,
K'entent oysiel main et viesprée,
Et mainnent vie glorieuse,
N'est si petite créature
Qui ne soit joians par nature.

LXXIII. — *Li dis dou levrier.*

Ki sens a de biaus mos trouver....

LXXIV. — *Li dis dou magnificat.*

Par orgueil et par fol cuidier....

Nous nous sommes étendu avec détails et quelque peu le complaisance sur les œuvres nombreuses de Bauduins

et particulièrement de *Jehan de Condé*, précisément parce que nous avons trouvé que leur mémoire avait été négligée dans leur pays natal et peu appréciée autre part; il nous a paru équitable, à nous, hainuyer de naissance, de rendre la plus ample justice à deux des principaux trouvères du Hainaut, et à donner aussi complète que possible la liste de leurs poésies, et l'analyse avec extraits des pièces qui nous ont paru le mériter. Le public, ami de la vieille littérature, pourra ainsi juger avec connaissance de cause si les premiers pères de la poésie dans nos contrées ont, ou non, mérité l'espèce de dédain dont quelques sévères esprits avaient cru devoir les frapper.

Une famille du nom de Condé existait, dit-on, encore, à Valenciennes à la fin du XVIIIe siècle ; le dernier personnage de ce nom est mort dans un état voisin de l'indigence : était-il ou non l'un des rejetons de nos deux vieux trouvères? C'est ce qu'il serait difficile d'établir aujourd'hui qu'il n'y a plus trace de cette famille. Il est permis de penser d'ailleurs que, quand bien même elle serait encore et nombreuse et vivace, aucun membre de cette lignée déchue n'en saurait rien (1).

Il existait en Hainaut, au XIVe siècle, une bien autre famille, sous le rapport de l'illustration, que celles que nous venons de citer, et toujours le prénom de *Jehan*, si commun à cette époque, chez les riches et les pauvres,

(1) Un *Jean de Condé*, médecin de la faculté de Paris, existait du XIIIe au XIVe siècles. Il a laissé des œuvres écrites en latin.

se présente à nos yeux. Nous ne pouvons nous empêcher d'en dire un mot en courant.

Catherine de Bel-œil fait, en 1330, un testament qu'on lit dans le recueil de Henri le Prévost de Leval (roi d'armes à titre d'Artois et des châtellenies de Lille, Douai et Orchies) acquis par M. de Reiffenberg pour la bibliothèque du roi des Belges. Dans ce testament, il y a un legs à *Catherine de Ligne, mon fieul*; la testatrice y parle aussi de son *cher et amé seigneur et frère Jehan de Condet, seigneur de Balluel* (Bailleul, Bel-œil) *et de Moriamé, de son autre frère monseigneur Nicol de Balluel, et de Colard de Balluel, seigneur de Roussoy* (1).

Jehan de Condé, le trouvère, a-t-il quelque chose de commun, outre le nom, avec Jehan de Condet, le seigneur de Bel-œil? Nous ne le croyons par le moins du monde; il devient même puéril de traiter une telle question. On ne devient pas parent par l'imagination, par le piquant de l'esprit, par la richesse des idées et l'éloquence de la parole; sans quoi on aurait pu trouver quelqu'affinité entre le poëte favori de la cour de Hainaut et l'avant-dernier propriétaire de Bel-œil. Car, il faut bien le reconnaître, toute la facilité des trouvères, toute leur finesse, leur galanterie et leur faconde, se retrouvent dans la forme et le fond des œuvres délectables du feld-maréchal prince de Ligne, grand-père de l'honorable propriétaire actuel de

(1) Catherine de Ligne, dont il est question dans ce testament, hérita de la terre de Bel-œil du chef de sa mère *Jeanne de Condé*, en 1391, après la mort de *Jean de Condé*, ci-dessus nommé, et la laissa à Jean II de Ligne, son neveu.

Bel-œil, et nous devons l'avouer, nous eussions été fort étonné nous-même de terminer un ouvrage sur les émules des troubadours du midi sans avoir en moins un simple rapprochement à faire entre eux et le plus spirituel de tous les seigneurs et peut-être de tous les écrivains qu'ait produits la Belgique.

Douins de l'Avesne.

Douins d'Avesne, ou *de l'Avesne*, tire-t-il son nom d'Avesnes-le-Comte en Artois, ou d'Avesnes-sur-Helpe, Avesnes-le-Sec, Avesnes-lez-Aubert en Hainaut et en Cambrésis? On ne saurait positivement le dire. Toujours est-il que sa manière de parler est en rapport avec la province que nous habitons, et que les noms de lieux et de saints invoqués dans ses vers le rapprochent beaucoup du Hainaut. Nous le classerons donc parmi les trouvères de cette antique province, riche en noblesse, fertile en Mécènes, et partant en trouvères, car partout où il y avait des fêtes, des tournois, des concours et des prix, on rencontrait en foule les chanteurs,

Douins d'Avesne est auteur incontesté d'une œuvre poétique, intitulée *Roman de Trubert*. On la trouve dans la bibliothèque impériale, fonds des manuscrits français, n° 7996 (1). C'est une composition passablement désordonnée, une débauche d'imagination, dans laquelle le poëte fait exécuter à son héros, qu'il a affublé du nom de *Trubert*, toute espèce de mauvais tours, de gaudrioles et de méchantes farces, les plus invraisemblables et les plus diaboliques, contre un duc Garnier, dont on fait un niais crédule et sot, capable de recevoir les plus incroyables

(1) Voyez *Histoire littéraire de la France*, t. XIX. p. 734. — *Voy.* le ms. n° 7684-2. Puys d'Amour de Rouen et autres.

camouflets de la part de son mystificateur, vrai lutin attaché à ses pas pour son malheur. Le duc Garnier, la duchesse sa femme, sa fille, sont successivement les victimes de l'impitoyable mécréant *Trubert*, qui bat le duc, envahit maintes fois la couche de sa femme et de sa fille, et échappe toujours à leur vengeance. Cette série d'aventures romanesques pourrait constituer plusieurs fabliaux, si on en séparait les épisodes; mais les événements sont enfilés les uns après les autres comme les perles dans un chapelet interminable. C'est si vrai que nous n'en connaissons pas la fin, et que Méon, qui a publié ce roman (1) composé de 3000 vers environ, n'a pu en découvrir la conclusion; peut-être même que le poëte ne voyant pas de terminaison à peu près raisonnable pour son œuvre, l'a-t-il laissée incomplète.

Le genre de ce poëme (on le devine sans peine après ce que nous venons de dire) est quelque peu grossier; le style en est facile, mais sans la moindre distinction; le poëte brave par trop souvent l'honnêteté dans ses vers. On trouve dans son roman la première pensée de plusieurs contes grivois devenus populaires, entr'autres de celui du *Muletier* que Lafontaine emprunta à Boccace, lequel en avait pris les principaux détails chez nos délurés trouvères.

Quoique l'auteur place la scène de son singulier poëme près de la forêt de *Pont-Arlie* (qu'on pourrait peut-être supposer être celle de Pontarlier (?)), il cite néanmoins la

(1) Méon. *Nouveau recueil de fabliaux*, t. Ier, p. 192.

ville de Douai (1) comme assez rapprochée du théâtre des aventures qu'il raconte. Ainsi on lit, à l'occasion de la vente d'une chèvre, les vers suivants :

Li vallez regarde, si voit
Une chièvre c'uns hom tenoit
En un lien, et la velt vendre.
C'il vint à lui, si li demande :
— Volez vendre la chièvre, sire ?
— Oïl, et si vos os bien dire
N'a si bone jusqu'à *Doai*.
— Dites por combien je l'aurai. etc.

Ce détail, qui ne tient pas au fond de l'histoire, est une révélation naïve du trouvère qui, sans le vouloir, cite des lieux de sa connaisance et qui lui sont familiers.

Plus loin, Trubert, déguisé en chevalier, est interrogé sur le lieu de sa naissance, et il répond :

Sire, je sui de Brebant nez.
Si sai de guerroyer assez.
Onques encor ne fui sans guerre ;
Je ne sai chevalier en terre
Qui à moi se tenist au cors.

Pour donner une idée de la manière d'écrire du trouvère Douins d'Avesnes, nous citerons le début de son poëme :

Un fabliaus doit fables avoir.
Si ail ce sachiez de voir
Por ce est fabliaus apelez :
Or de faubles est a unez
Douins qui ce fabliau rima
Tesmoigne qu'il avint jà
En la forest de Pont-Alie
Ot une fame hebergie ;

(1) Peut-être alors faudrait-il expliquer forêt de *Pont-Arlie*, par forêt ou bois de *Pont-à-Rachès*, situé très près de Douai.

Buene fame fu sanz seigneur,
Moult feisoit petit de labor.
Une fille et un fil avoit,
En ce lieu norri les avoit;
S'estoient nonsachant et nice.
Norri orent une genice ;
S'il avoient moult bien peue
De foin, de blé, d'herbe menue
Tant la norrirent que fu graces.
Quant ce vint au chiefs de ij ans
Si s'est li vallez porpensez :
— Mère, fet-il, vous ne savez,
Alons vendre nostre genice
S'aura ma suer une pelice ;
Or bien véez qu'elle est trop nue.
Tant com sera si mal vestue
Ne troverons qui la demant.
— Biaux fiz, fit-elle, Dex t'ament
Quant tu as tel chose pensé.
Moult as bien dit et bien parlé.
Tout jors mes ten amere mex
Maine la vendre se tu veus.
Cil un par matin sa voie aqueut,
Au chastel où le marchié queut
En a sa genice menée.
Un macecrier l'a achetée,
Dis sols li fit sanz riens lessier.
Cil li dona moult volentier
Encor valoit-elle vint sox,
Mès cil estoit nices et fox,
N'onques mes en tout son aé
N'avoit vendu ne acheté.
Des deniers ot-il vint, et cant
Li vallez a son paiement,
Einsi les avoit-il nombrez,
En son giron les a noez.

Vient ensuite l'épisode de la chèvre peinte en plusieurs nuances, qui sert de prétexte à Trubert pour entrer au châtel et y commettre toutes sortes d'infamies et de grossièretés impossibles à décrire, et qui donnent une très pitoyable idée

des principes et des mœurs de celui qui s'est complu à entrer dans de semblables détails, que Méon ne s'est pas gêné le moins du monde à rendre publics par la voie de l'impression.

Le trouvère termine en se peignant lui-même d'un seul coup de pinceau, et en se désignant comme un vrai sans-souci. Il dit :

> *Douins de L'avesne* tesmoigne
> Qu'il est moult fox qui de tout soingne.

Il faut bien se garder de confondre *Douins de l'Avesne* avec *Aubertins*, ou *Auboins d'Avesne* ; ces derniers ne parlent dans leurs vers que de Jésus-Christ et de la Vierge Marie, tandis que le premier, sujet de cet article, est un franc et déluré trouvère, souvent décolleté, qu'on n'admet pas ordinairement dans la bonne compagnie. Leur nom peut les faire croire originaires de la même contrée, mais certainement ils n'ont pas été élevés ensemble et ne sont pas de la même école.

Ernous Caupains.

Ernous Caupains est un trouvère du XIIIe siècle, qui appartient au Hainaut par son nom, très commun dans le pays, et par les expressions qu'il emploie qui sentent franchement le terroir. Nous le croyons originaire des environs de la ville de Bavai, s'il n'est de la cité même des anciens Nerviens. Les mots *cahute*, *cloquette*, *sifflot*, *buire*, et autres, pour cabane, clochette, sifflet, cruche, sont tout-à-fait dans le plus pur patois du pays, et un villageois de notre contrée comprendrait les pièces que nous donnons plus bas sans la moindre traduction ou explication. *Dorenlot*, mot qui vient couronner les couplets d'*Ernous*, est aussi un ancien refrain traditionnel des chansons populaires de notre province.

M. Paulin Paris, qui accorde trois lignes à Ernous Caupains dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII, p. 562), croit que son nom est une sorte de sobriquet : *Caus pain*, ou *chaud pain*, désignerait celui qui criait dans les rues *Pain chaud*! Cette étymologie en vaut peut-être bien une autre. Quoi qu'il en soit, on compte, en Hainaut, une foule de familles du nom de *Caupain ou Coppin*; nous comptons même un poëte de Valenciennes ainsi appelé.

Les poésies d'Ernous Caupains sont loin d'être indifférentes ; elles tiennent un assez bon rang au milieu de cette masse de chansons que le XIIIe siècle vit éclore. On en

jugera par les pièces qui suivent. Certains couplets ne manquent ni de gentillesse, ni de grâce; et la pastourelle est remarquable par sa naïveté et son naturel : c'est en même temps une esquisse assez fraîche des mœurs villageoises du Hainaut au XIIIe siècle.

ERNOUS CAUPAINS.

(Bibl. du Roi. ms. n° 184 suppl. fr. — f° 44 r°.)

De l'amour celi sui espris
Qui plus bele est que rose
Et plus bele que flours de lis
Et que nule autre chose.
A son voloir m'otroi toudis.
Moult est faus ki n'est ses amis
Car s'amours niert ja close,
V's (*sic*) nul qui proier l'ose ;
C'est la pucele de haut pris,
Ki par sa bonté a conquis
Ke tous li mons la lose.
Or proi la flour de paradis
En qui s'est mis Sains Esperis
Que ele nos arose
Del bien k'en li repose.

Haute pucele, à vous se rent
Mes cuers qui se cointoie
Quant il a vostre amour entent
Ki estes droite voie
Et de bien et de salvement.
Faites à Dieu de moi présent
Que il ma proière oie
Et que s'amour m'otroie,
Et si gart bien toute sa gent
Que nus par nul assenement
En s'amour ne retroie ;
As mavais doinst amendement
Et mete fors de maltalent,
Les desvoiés ravoie
Et nos en bien valoie.

A la suite de cette chanson, on trouve sous le nom d'Ernous Caupains dans le manuscrit 184, celle que le n° 7222 attribue à Baudes de le Kakerie : « *Ier main, pensis chevauchai* », et que le rédacteur de la table de ce dernier manuscrit croyait être de Jehan Erars.

Vient ensuite la chanson que voici (f° 45 r°) :

Hélas ! k'ai fourfait à la gent
Quant celi l'our oi tant loer
Por cui sui en si grief torment.
Et si n'i puis merchi trover,
Ne oublier certes ne la puis mie ;
Tant a en li valour et courtoisie
Que je ne puis en autre lui penser.

Mout me fu au commencement
Et boene et douce de parler,
Ma dame, qui j'aim loialment,
Ki m'a tolu rire et iver
A moi grever a tornee saivie
Las ! j'ai amé là u mes cuers se fie
Si loiaument com amours puet grever.

Avoir ne la quier ne laissier;
Bien est en li mors et mercis
Quant cele sot mon desirrier
A cui fui fins loiaus amis.
Serai toudis de cuer sans repentance,
Gent cors, clers vis, jetés moi de pesance;
Car ainc certes noient ne vos mes fis.

Bone dame, qui tant amés
Toute rien qui tant a honour,
Merveille m'ai que vos crées
Nouvelle de losengeour.
Qu'à grant dolour ond lor vie atornée
Cil jaugleor ki n'ont autre pensée
Fors de blasmer et de honir amours.

LE MÊME (ERNOUS CAUPINS)

Très gentille chanson.

Même manuscrit (184 supp. fr,) f° 78.

Quant j'oi chanter ces oisellons
Por le doc tans ki repaire,
De boine amour est semons;
Bien est drois ke il i paire.
Doce dame deboinaire,
Vaillans, de tos biens ensaignie,
Gens cors, clers vis, gorge polie,
La nompers de tot le monde,
Et cuer et cors à vos otroi.
Dame, j'ai mis en vos amer
Mon cuer loial, gardés le moi.

Nos gens ki loiaument amons,
Dame, ne savons ke faire
Se le voir en rejehissons
Des maus k'amors nos fait traire,
Por les faus plains de mal aire
Quidiés ke tot soit tricherie;
Mais pour çou ne lairai-je mie
Ke tout le voir n'en desponde
Des maus ki m'ont mis en effroi.
Dame, j'ai mis en vos amer
Mon cuer loial, gardés le moi.

S'offrir convient, si sofferrons
Por ceaus qui mauvaistiés maire,
Tant ke d'amors socors aions
Kele est et marrastre et maire
De tos biens en aus sa aire;
Fine amors ki het vilonie
Je sui de sa conestablie,
Les siens de mauvaistié monde
Por çou me tieg à son otroi.
Dame, j'ai mis en vos amer
Mon cuer loial, gardés le moi.

LE MÊME (ERNOUS CAUPAINS)

Même manuscrit (184 suppl. fr.), f° 78 v°. — Pièce naïve et peinture des mœurs du temps.

Pastourelle.

Entre Godefroi et Robin
Gardoient bestes l chemin
De joste une rivière
De la laige près d'un sapin.
Desos l'ombre d'un aube espin
Gardoit une bergière
Aigneaus ens la bruière.
De joins et de feuchiere
Estoit coverte sa chahute
A la clokete et à la muse
Aloit chantant une cançon.
Robins a entendu le son ;
Si l'a dit à son compaignon
Et le bote del conte :
Escote, fols, escote ;
J'oi m'amie la outre ;
Or la voi, la voi,
Por Dieu salvés le moi
Ni puis merchi trover
Ens la belle cui j'aim.

Beaus dos compains, dist Godefrois,
Por Ermenion sui si destrois
Ke ne sai ke je faice ;
La grans jelée ne li frois
Ke j'ai enduré maintes fois,
Ne la nois, ne la glace
N'ont pas tainte me faice ;
Mais cele ki me laice
Mes oltraiges me doit bien nuire ;
Avant ier li brisai sa buire ;
Or m'en a pris en grant desdaig.
En non Dieu, Robins, beauscompaig,
Vos chantés et ie me complaig,
Vos amés joie et je le has.

Vos ne sentés mie
Les maus ausi com je fas ;
Vos chantés, et je muir d'amer;
Ne vos est gaires de ma mort.
Ahi, mors, mors, mors,
Por quoi m'ochies à tort?

Quant Robins entent Emmelot
Et cele sot ke Robins l'ot,
Lors resbaudit la joie
Cele enforce son dorenlot
A la clokete et au siflot
Por çou ke Robins l'oie,
Tot li cors m'en effroie,
Vers li tornai ma voie,
Devant li descent ens la prée,
Puis si l'ai araisonée.
Déboinairement li dis ;
— Tose, je sui li vostre amis,'
Mon cuer vous otroi à tosdis ;
Tenés, je vous en fas le don.
A cui donrai-jou mes amors,
Amie, s'à vos non ?
En non Dieu, vos estes belle
On vos doit bien amer
Chi a belle pastorelle
S'ele avoit ami
Doce amie, car m'amés, car m'amés ;
Ja ne proi-je se vos non.

— Sire, bien soiés vos venus,
De par moi estes retenus
Por vostre plaisir faire ;
Ne doit lons plais estre tenus.
Trop est Robins povres et nus
Et de trop povre afaire
Provos sembles ou maire
Ki portes penne vaire.
Tose ki haut home refuse
Vilain pastorel amuse
A entient prent le pioux (*sic*)

Amors n'est onques sans doçor
Mais cele n'a point de saveur
Dont li déduit sont tost
Ostés saroit dont vilains amer
Nenil ja, nenil ja
Deaubles li aprendera
Ostes cel vilain, ostes,
Se vilains a touché à moi
Nis del doi, ja morrai.

A cet mot fui en tel effroi
Ke jou laissai mon palefroi
Aler aval l'erbaige.
Robins apelle Godefroi,
Or furent ensamble tous troi
Puis di tost son coraige :
Sire, n'est mie saige
Povre pucelle ki s'acointe
A haut home orgellex et cointe.
Oï l'avés dire sovent:
Ki haut monte de haut descent;
Froit a le pié ki plus l'estent
Ke ses couretoirs n'a de lonc.

Amerai-je dont
Se mon ami non?
Noie, se Dieu plaist,
Autrui n'amerai.
Erres, Erres vos
N'i dormirés mie
Entre mes bras jalous.
Ge n'os onques k'un ami;
Ne ja celui ne changerai.
Ja n'oblierai Robin
Cui j'ai m'amor donée
Ostés vos mains d'autrui avoir ;
Vos quidiés tot le mont valoir
Cil est moult faus ki ce proeve
Ke tot soit sien kau k'il troeve.
Remontés ;
Car à moi failli avés.

Flore et la belle Jeanne (Le Roman du Roi).

Le Roman du roi Flore et de la belle Jeanne paraît originaire du Brabant; il a été conçu et primitivement écrit en vers comme tous les romans de son temps; on n'en connait aujourd'hui plus qu'une version en prose qui se trouve à la Bibl. du roi, ms. n° 454 fonds de Sorbonne, f° 169 r°, écriture des premières années du XIIIe siècle, selon M. *Francisque Michel* qui a fait imprimer ce joli morceau, à *Paris,* chez *Techener*, 1838, gr. in-18, 70 pp., à un petit nombre d'exemplaire. L'éditeur de ce conte le déclare étranger à l'histoire, mais d'une naïveté exquise et d'une grâce qu'on ne peut comparer qu'au fablian *d'Aucassin et Nicolette* et au *Roman de Jean d'Avesnes, devenu Comte de Ponthieu.*

Nous avons la certitude que ce petit roman tient au Brabant par son origine et par son sujet, et nous appuyons notre conviction sur le début même du conte, dont nous donnons ici une courte analyse, attendu la rareté des exemplaires du roman livré à la publicité d'une manière très restreinte.

Il y avait une fois un roi qui avait nom le roi Flore d'Ausai. (*Ausai* pourrait bien être la même chose qu'*Aulfays*, qui signifie *Austrasie.*) Il prit pour femme la fille du *Prince de Brabant*, qui était belle pucelle quand il l'épousa et gente de corps et de manière. Mais cette jeune princesse ne lui donna pas d'héritier, ce dont il se trouvait

fort peiné. Poussé par ses conseillers, il se décida à se séparer d'elle. Ici la narration abandonne le roi Flore pour parler d'un preux et hardi chevalier qui demeurait sur les frontières de *Flandre* et de *Hainaut;* ce seigneur avait une très jolie fille, nommée *Jeanne*, et agée de XII ans. Sa beauté faisait beaucoup de bruit dans le pays, et sa mère était inquiète que le chevalier son mari ne cherchât pas à l'établir et ne s'occupât que de tournois et de pas d'armes. Or, le seigneur avait un écuyer nommé *Robin*, qui lui avait rendu de grands services, à qui il se détermina de donner sa fille pour n'avoir plus à s'occuper de son mariage; celui-ci fut ravi d'un si grand honneur et voulut être armé chevalier avant la noce. De plus, il fit vœu, pour remercier Dieu d'un tel bonheur, de ne pas toucher sa femme, avant d'avoir fait un pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Un jeune chevalier son voisin, nommé Raoul, lui dit qu'il avait tort d'abandonner sa femme ainsi, et que pour lui il s'engageait à obtenir les faveurs de la jeune mariée avant le retour du mari et à lui en fournir les preuves. Robert, confiant sur la haute naissance et les bons principes de sa belle Jeanne, le mit au défi d'exécuter sa menace. Raoul persista et paria sa terre contre celle de Robin; le chevalier, père de la mariée, fut témoin de leur marché, et Robin, plein de confiance, partit pour son saint voyage.

Pendant ce tems, Raoul chercha par tous les moyens possibles et en corrompant la suivante de la jeune dame, à parvenir à ses fins. Il n'y put réussir, mais il se glissa un jour dans sa chambre de bain, l'enleva de force et la jeta nue sur son lit. Dans le débat, messire Raoul accrocha ses

éperons dans la serge du lit et tomba : la dame profita de sa chute et le blessa au visage ; le chevalier se retira, meurtri de sa chute, mais non sans avoir aperçu un signe naturel que la jeune femmme avait à l'aine droite.

Peu de jours après cette scène, le chevalier Robert arriva de Saint-Jacques de Compostelle et revit sa femme avec joie et confiance ; il demanda à Raoul le prix de son défi, mais celui-ci lui dit que c'était à lui à le payer et lui donna comme preuve de son gain la description du signe secret de sa femme. Robert crut avoir perdu ; il prit tout ce qu'il put réunir d'argent et de joyaux, remonta sur son coursier, et partit pour Paris et Marseille. La pauvre jeune femme, conspuée par ses compagnes, méprisée par son père, passa plusieurs jours dans les larmes, puis elle prit un parti vigoureux. Elle coupa ses belles tresses de cheveux, s'habilla en écuyer, monta un petit cheval et courut à la recherche de son mari. Elle le retrouva à Montlhéry, s'attacha à lui sous le nom de *Jehan*, et lui rendit les plus grands services en route et à Marseille, où ils tinrent hôtel et gagnèrent beaucoup d'argent. Tout le mal était pour Jehan qui rendait peine et se chargeait de tout ; Robert jouissait de l'aisance acquise par son compagnon, dont il faisait le plus grand cas.

Pendant ce tems, messire Raoul, qui tenait à tort la terre de Robert, prit une grande maladie et fut en danger de mort ; il fit venir son chapelain et lui confessa sa tricherie envers Robert et sa compagne : le chapelain lui donna pour pénitence, s'il revenait à la vie, de faire le voyage d'Outre-Mer dans l'année de sa convalescence et de

confesser à chacun le motif de son voyage. La santé lui fut rendue, mais l'année se passa sans qu'il fît le voyage. Le chapelain le menaça de dévoiler sa turpitude, s'il ne remplissait sa promesse : enfin, il se décida à accomplir sa pénitence, il passa par Marseille et logea à l'*hôtel français* tenu par Robert et Jean, ce dernier le reconnut à la cicatrice de sa blessure au visage, et, sans se dévoiler, lui fit confesser le motif de son pélerinage. Raoul s'embarqua, parvint à Saint-Jean d'Acre, visita les saints lieux, puis retourna dans ses terres en repassant par Marseille.

Après sept ans d'épreuves passés dans l'hôtel français à Marseille, où, par les soins, le travail et l'industrie de l'écuyer Jehan, sire Robert avait gagné une brillante fortune, il se décida à revenir dans son pays avec son fidèle compagnon. Là, il appelle en champ clos son déloyal ennemi qui retenait induement son castel et ses biens, il le vainc et lui accorde la vie après l'avoir forcé d'avouer sa trahison et de proclamer la pureté de sa chaste compagne. Lorsqu'elle a recouvré son honneur, la belle Jeanne se dévoile, reprend les habits de son sexe, et reparait brillante de charmes et de toilette devant son époux, à qui elle raconte tout ce qu'elle a fait pour le retrouver, le suivre et lui marquer son dévouement. Robert l'en aime davantage et vit encore dix ans dans la plus sainte union ; après quoi il meurt sans avoir obtenu d'héritiers.

L'auteur fait marcher parallèlement l'histoire du roi Flore et de la princesse de Brabant et celle de sire Robert et de la belle Jeanne, en les enchevêtrant l'une dans l'autre; nous les avons séparées pour la clarté de l'analyse. Nous

allons reprendre le récit des aventures du roi Flore, qui finissent par se rattacher à celles de l'héroïne du roman.

Nous avons laissé le roi Flore séparé de la princesse de Brabant qu'il aimait pour sa beauté et ses charmantes qualités, mais qui était frappée de stérilité; elle se retira avec résignation dans une abbaye, et le roi prit une autre épouse qui ne lui donna pas plus de progéniture que la première. Après quatre années d'union, la seconde femme mourut. Le roi la regretta, mais moins vivement peut-être que sa première compagne qui termina aussi prématurément ses jours dans le couvent où elle s'était réfugiée. Le roi Flore n'avait que 45 ans, il était bel homme, grand guerrier, vainqueur dans les pas d'armes et tournois. Ses conseillers, le voyant avec peine sans héritiers, l'engagèrent à convoler de nouveau. Le monarque, malheureux de ses deux premiers essais, refusait d'en tenter un troisiéme, et il disait, pour se soustraire aux sollicitations, que si on lui trouvait une dame aussi parfaite en beauté et en mérites que sa première compagne, il l'épouserait. Un chevalier, voisin de la belle Jeanne, lui dit qu'il connaissait cette merveille; et il se mit à conter l'histoire de la châtelaine, son dévouement à son mari, sa conduite irréprochable et la sainte et honorable vie qu'elle menait en son château depuis son veuvage. Flore se laissa gagner par ces paroles, et il donna mission au chevalier d'aller demander la veuve en mariage et de la faire venir à sa cour. Le courtisan, fier de sa mission, se rendit chez la châtelaine qui le reçut avec grande courtoisie en sa qualité d'ami et de voisin; il lui parla de l'objet de son ambassade, mais il eut la maladresse d'ajouter de la part du roi, qu'elle

vînt à lui et qu'il la prendrait pour femme. La dame entendant le chevalier s'exprimer ainsi, se mit à sourire, ce qui lui allait très bien, dit le conteur, puis lui donna cette petite leçon de politesse qui ne parait pas trop mal tournée pour une époque qu'on accuse de barbarie ; nous n'y changerons pas une syllabe.

— « Vostre rois n'est pas si entreus (entendu) ne si « courtois que je cuidoie (croyais), cant il me mande ensi « ke je voise à li, et il me prendera à fenme. Ciertes, je ne « sui mie soudoiiere (militaire) pour aler à son coumant « (commandement) ; mais dites à vostre roi, s'il li plaist, « k'il viegne à moi, se il me prise tant et ainme et se li « soit biel, se je le veul prendre à mari et à espous ; *car li « signor doivent rekesre les dames, ne mie les dames les « segnors* ! »

L'ambassadeur reporta cette réponse au roi qui la trouva pleine de dignité et de convenance. Il se fit annoncer chez la belle châtelaine, et il y arriva aux fêtes de Pâques suivantes. La noce eut lieu incontinent, car le roi Flore la trouva aussi belle que sa première femme et fut charmé de son esprit et de ses qualités. Ce qui combla son bonheur, c'est qu'au bout d'un an la nouvelle reine accoucha d'une fille que l'on nomma *Florie*, et l'année suivante, elle eut un fils qu'on appela *Florens*. Il fut beau chevalier, devint empereur de Constantinople et les Sarrasins sentirent souvent la vigueur de son bras. La fille hérita du royaume de son père et épousa le fils du roi de Hongrie, ce qui lui donna une double couronne. Quant au roi Flore, il vécut longtemps heureux avec la belle Jeanne, sa femme, qu'il précéda de six mois seulement dans la tombe.

Il nous est impossible, dans une analyse concise et étriquée, de donner une idée de cette gracieuse relation ; nous n'avons pu qu'esquisser en courant les événements principaux du roman, mais il faut en lire les détails pour comprendre tout ce qu'il y a de naturel, de naïf et de vrai dans cette composition qui doit remonter au commencement du XIIIe siècle. Ce long fabliau devait être charmant lorsqu'il était tourné en vers, ce qui n'est pas douteux, car il en reste encore des traces dans la prose quelquefois rimée du dernier translateur.

Il ne faut pas confondre avec ce roman du *roi Flore et de la belle Jeanne*, un poëme d'aventures, imprimé à Berlin, 1844, in-8°, édité avec soin et érudition, par M. *Emmanuel Bekker*, sous le titre de *Flore und Blanceflor alt franzoesischer Roman*. Ce dernier ouvrage, en vieux vers français, a été un peu imité dans toutes les langues de l'Europe ; Boccace lui-même en a tiré parti. On trouve une leçon de *Flore et Blancheflour*, en vers octosyllabiques (environ 3, 300 vers) dans le ms. n° 6987 de la bibl. impériale (au f° 247 v°) dont on annonçait que M. *Robert* voulait donner une édition ; nous le croyons encore inédit. On en lit une analyse décolorée, d'après une imitation espagnole, dans le mois de février 1777 de la *Bibliothèque des Romans*.

Fouin, ou Souin.

Il est un poëte du Hainaut, fort peu connu, qui chansonnait à Mons, à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. C'est le trouvère P. M. *Fouin* ou peut-être *Souin*, qui parait avoir été attaché à la cour du comte de Hainaut. Il reste bien peu de chose de lui, ou du moins de ses productions connues jusqu'ici. Le hasard, et peut-être un peu de publicité donnée à son nom, resté presqu'entièrement dans l'ombre, en feront découvrir davantage. Nous connaissons un couplet de lui, qui, certes, ne dut pas être le seul sorti de son cerveau. Un chanteur d'ordinaire n'entre pas en branle pour si peu. Cet échantillon de la poésie de Fouin repose, en original, aux archives de la ville de Mons, transcrit littéralement sur la première face extérieure de la couverture d'un *Inventoire des biens meublez de l'hostel monseigneur de Haynnau, à Paris, en la rue de Joy.*

Il s'agit ici du comte de Hainaut Guillaume IV, duc de Bavière, qui possédait à Paris, rue de Jouy, près de la poterne de St Pol, au Marais, un riche hôtel à son usage particulier. Cette pièce est datée du 20e jour de novembre 1409. Le couplet est de la même écriture, à ce qu'il parait, que l'inventaire ; le même personnage serait-il donc l'auteur de la prose et des vers?

En tête du couplet galant, on lit ces mots :

Pour mon plaisir — P. M. Souin.

Pour le doux espoir que j'ay
De véir, ce mois de may,
Ma belle
Et mainte aultre pastorelle,
Je feray
Chançon que je lui pouray
Toute nouvelle. (1)

Guillaume IV, comte de Hainaut, à la cour duquel cette chanson fut composée, était fils d'Aubert de Bavière, et régna de 1404 à 1417 ; il était grand protecteur de ménestrels, et il avait toujours dans son palais, à Mons ou à Valenciennes, un roi de ces gais courtisans. Nous parlerons plus longuement de ces accompagnateurs des trouvères, à l'article de *Jehan Partans*, roi des ménestrels des comtes de Hainaut.

---

(1) Ce fragment de chanson d'amour est imprimé dans les mémoires de la *société des bibliophiles belges*, séant à Mons. 1842, gr. in-8°. — C'est le n° 12 des publications de cette compagnie.

Gauthier de Soignies.

Gauthier de Soignies a été appelé indifféremment *Gauthier* ou *Gonthier,* suivant le caprice des divers copistes des manuscrits. Le véritable nom est évidemment *Gauthier*; c'est une dénomination très répandue dans le nord et qui se confond dans les chartes et les titres avec celle de *Wautier*, qui a la même valeur, le G et le W se remplaçant l'un l'autre au commencement des mots. On dit indifféremment *Guillaume* ou *Williaume*, comme *Gauthier* ou *Wautier*, et *Gasteblé* ou *Wasteblé*, mais on ne trouve guère ou même pas du tout de *Wontier*, parce que le nom de *Gonthier* est des plus rares dans nos provinces.

Le président Fauchet ne s'y est pas trompé : tout d'abord il a nommé notre chansonnier hainuyer, *Gauthier*, ainsi que l'avait fait le roman anonyme de *Guillaume de Dôle* ou *de la Rose*; M. Paulin Paris n'a pas été aussi bien inspiré dans son *Catalogue des manuscrits* (t. VI, p. 80), ni dans l'intéressant article, qu'il a consacré au chantre de Soignies, dans le t. XXIII de l'*Histoire littéraire de la France* (p. 599-604), où il persiste à le nommer *Gontier*.

Ce n'est pas là ce qu'a fait la ville de Soignies même. Les habitants de cette cité, qui, comme presque tous les Belges, ont un goût décidé pour la musique, ayant eu à créer une association chantante, ont eu le bon esprit de

la nommer : *Société Gauthier de Soignies*, et nous avons pu voir le drapeau de cette compagnie chorale flotter dans les concours de musique du pays, en faisant briller au soleil du XIXe siècle le nom glorieux d'un chanteur du XIIIe (1). Il paraît que le goût des habitants du Hainaut en général et de Soignies en particulier, pour la musique chantante, n'est pas nouveau, car l'usage du chapitre séculier de Saint Vincent était de conférer la troisième de ses prébendes à un musicien attaché à l'église de Soignies. Nous ne pensons pas que Gauthier jouit de cette prébende, il était chanteur trop galant et trop mondain pour cela; mais ce qui est certain c'est que sa réputation comme trouvère s'était assez étendue pour qu'il fût cité parmi les poëtes alors en réputation. Le président Fauchet a lu dans le *Roman de la Rose* de *Guillaume de Dôle*, les vers suivants :

Des bons vers Gauthier de Sagnies (Soignies)
Resovint un bon bachelier,
Si les commença à chanter etc.
« Trop vilainement foloie
« Qui ce qu'il aime ne crient;
« Et qui d'amors se contoie,
« Sachez qu'il aiment nient.

---

(1) Cette société mélomane, qui n'avait remporté, en 1847, à Bruxelles, que le 3e prix, obtint, à la fête communale de Gand, le 5 août 1849, le 1er prix sans conteste, dans le grand concours de chant d'ensemble. Les mânes de *Gauthier de Soignies* ont dû tressaillir de joie, lorsque les chanteurs enrôlés sous son nom, eurent le bonheur d'entrer en possession d'une belle médaille d'or, d'une prime de 200 fr. et de la *Théière* en argent, due à la munificence du comte de Flandre, et qui formera pendant bien longtemps encore la plus belle pièce du nécessaire de la société.

« Amors doit estre si coie,
« Là où ele va et vient,
« Que nus n'en ait duel ne joie,
« Se cil non qui la maintient. »

« Ces couples, dit Fauchet, tirées d'une chanson com-
« mençant : *Lors que fleurit la bruière,* etc. ne se trouvent
« parmi les chansons de Gauthier de Soignies escrites au
« livre du sieur de Roissy (*Henri de Mesmes*, ajoute
« M. P. Paris), de sorte qu'il peut estre que Gaultier de
« Sagnies, nommé au roman de Guillaume de Dôle, fust
« un autre. » Les scrupules de Fauchet ne sont pas fondés ; la chanson : *Lorsque fleurit la bruière* se retrouve indiquée parmi celles du trouvère hainuyer ; seulement, dans l'ancien fonds ms. n° 7222, la chanson ne se voit plus à la place où elle a dû être selon la table. Le triste état du ms. est cause de cette absence qui date de loin.

Fauchet ne cite que deux chansons de Gauthier de Soignies ; l'histoire de la musique, par Laborde, en mentionne *sept ;* un autre en trouve *neuf ;* M. Paulin Paris, dans l'*Hist. littéraire de la France*, dit en avoir rassemblé *vingt-cinq* ; ce nombre s'était élevé jusqu'à *vingt-sept* dans *les manuscrits françois de la bibl. du roi* (t. VI, 80) du même savant (il est vrai que nous avons cru y reconnaître un double emploi) ; maintenant, en réunissant les premiers vers des chansons de Gauthier dispersées dans les mss. provenant des bibl. du roi, de Paulmy, de Cangé, de Sainte Palaye, de Clairembault et de Noailles, inscrits sous les n°s 7222, 7364, suppl. fr. 184, Cangé, 65, 66, 67 ; et Mouchet, 8°, nous en comptons *trente et une*, dont plusieurs avec la musique. En voici les *incipit* :

1. A la joie des oiseaux ke refraignent
2. Au tens gens qui raverdoie
3. Bel m'est quant voi naitre le fruit
4. Chanter m'estuet de recomens
5. Combien que j'aie demoré, fors de ma douce contrée
6. Doloureusement comence qui chanter veut de dolor
7. Dolerousement tourmenté
8. Douce amors qui m'atalente
9. El mois d'été qui li tens rassoage
10. Je n'en puis mon cuer blasmer
11. La flors nouvele qui resplant
12. L'an quant voi esclaircir le tans
13. L'an que florist la bruière
14, L'an que la froidor s'eloigne
15. L'an que la saison s'agence
16. L'an que li buisson sechent dans la haie.
17. L'an que li dous chans retentist
18. Li tans noveaus et la douçours
19. Li tans qui foille et flors destruit
20. Li xours comence xourdement
21. Merci, amors ; or ai mestiers
22. Ne me done par talent
23. Quant j'oi el bruel desous le fuell
24. Quant j'oi tentir et bas et haut
25. Quant li beaus tens à nous repaire
26. Quant li tans torne à verdure
27. Se li oisiel baisent lor chant
28. Soffers me suis de chanter
29. Tant ai mon chant entrelaissiés
30. Uns maus k'ainc mais ne senti
31. Yver aproisme et la saisons.

Parmi les chansons données à Guyot de Dijon, il s'en trouve une, dans un ms. de Noailles, attribuée à Gauthier de Soignies, et qui commence ainsi :

« Uns maus come mais ne.. etc. »

C'est peut-être la même que le n° 30 ci-dessus.

La chanson : « *Quant il ne pert feuille ne flor* » (ms.

Cangé, n° 65.) est attribuée parfois à *Gautier d'Argies*; nous ne la classons donc pas parmi celles du Hainuyer.

On sait peu de particularités sur la vie de Gauthier de Soignies. Il demeurait certainement dans la ville dont il porte le nom, mais son esprit et peut-être son cœur étaient en France; c'est un sentiment qu'il exprime dans ses vers. Il a voyagé, on peut même croire, d'après certains couplets, qu'il a paru à la cour de France, et qu'il a été en Bourgogne. Ce qui est certain, c'est que sa vie s'est usée en galanterie, dans la fréquentation des dames dont il a eu certainement à se louer (probablement quand il était jeune) puis dont il eut aussi à se plaindre, si l'on en croit certaines plaintes mises en vers et peut-être aussi en musique. Dans une de ses poésies galantes, il se pose lui même la question de savoir s'il vaut mieux, en amour, s'adresser à une femme qu'à une très jeune fille? Sans attendre la décision d'une cour d'amour, il rend son arrêt en faveur des dames. Une autre fois, le trouvère de Soignies trace les inconvénients en galanterie, de parler ou de se taire. Il conclut que les deux alternatives sont ou dangereuses ou intolérables. Tous ces sujets courtois, galants, amoureux, ont servi de texte à notre Gauthier: il voyait venir le printemps, il saisissait sa lyre; sa maîtresse devenait infidèle, il faisait une chanson là dessus; s'il était gai, il chantait de plus belle; la mélancolie prenait-elle le dessus, c'était l'objet d'un nouveau refrain; enfin, triste ou joyeux, heureux ou malheureux, loin de la patrie ou de retour dans ses foyers, toutes ses diverses sensations se résumaient en chants passablement tournés et variés. On a dit longtemps après cette

époque : *ceux de Hainaut chantent à pleine gorge !* C'était déja vrai de son temps.

Nous allons donner quelques échantillons de la poésie de Gauthier de Soignies, en choisissant nos citations dans les pièces que l'on peut regarder comme les meilleures de son recueil.

Je demande verté fine,
Mais ne sai coment le die,
Laquelle ou dame ou meschine
Vaille miex por estre amie.....

Je voil bien que la gens oie
Coment fine amors se maine :
Chil qui de dame atent joie
Fols est se d'autre se paine;
Qu'autre amors est paile et bloie,
Mais ceste est de boine estraine.
A tesmoing tous ceux de Troie
Qui tant fisent pour Elaine.
« Je dirai le jugement
« Le miex au mien escient. »

Amer dame est haute chose,
Mais toute autre amours est basse.
Pucele est com flors de rose
Qui tost vient et tost trespasse ;.
Crient sa mere ne le cose,
Bien comenche et tost se lasse ;
Mais dame a se court si close,
Que tous biens en li s'amasse.
« Je dirai, etc. »

(L'an que la froidors s'esloigne).

Ms. fonds de Cangé, n° 67. f° 212 et suiv.

1.

Combien que j'aie demoré
Fors de ma douce contrée,

Et maint grant ennui enduré
Entre maleurée;
Por ce n'ai-je pas oublié
Le dous mal qui si m'agrée
Dont ja ne quier avoir santé
Tant ai la douleur amée.

2.

Tout tens ai en dolor esté
Et mainte lerme plorée,
Li plus biaus jors ou an d'esté
Me semble pluie ou gelée
Quant el païs que je plus hé
M'estuet fere demorée,
Jà n'aurai ioie en mon aé
Si en France ne m'est donée.

3.

Si me dont Dex joie et santé,
La plus bele qui soit née
M'a conforté de sa biauté
Qui si m'est el cuer entrée.
Et si je muir en cest penser
Bien cuit m'ame avoir sauvée
Car m'eust.. son lieu presté
Dex celui qui l'a espousée.

4.

Hélas! trop sui maleurés
Se cele n'ot ma proière
A qui je me suis célés,
Por cele gent mauparlière
Qui jà les cuers n'auront las
De dire mal en derrière,
Car pléust saint Nicolas
Qu'il geusent (gissent) tous en bière!

5.

Hé! doce riens ne m'ociés
Ne ne soiés cruel, ne fiere,

Vers moi qui plus vos aim assés
D'amor loyal droiturière
Et se vos portant m'ociés,
Las! trop l'acheterai chière
S'amor dans tant serai grevez;
Mes or m'est douce et legière.

1.

Merci, amors; or ai mestier,
Certes, de vostre guerredon;
Lonc tens m'avez fet travailler;
Mes or sui mort sans guérison.
Car tout autre mal sont légier
Fors celui qui par mesprison
M'a ocis,
« Gente de cors, simple de vis,
« Por vos morrai, loiaus amis! »

2.

Je dois bien estre prisonniers
A cele qui (je) suis prison
Si ne me.. poi pas mesprisier
Trop sui de bele souprison;
Moult m'en pris et m'en doi prisier
Car moult m'est bele tel prison
Con sui pris.
« Gente de cors, simple de vis,
« Por vos morrai, loiaus amis!....

1.

Li tans nouveaus et la douçors
Qui nos retraist herbes et flors,
Me fait estre pensieus d'amors,
Et renovelle mes dolors.
« Ce dont me plaing sor tote rien
« Tenroit uns autres à grant bien. »

2.

Vers une dame de haut pris
Avoie mon corage mis;

Trop legierement le conquis ;
Autrui fust bon et moi est pis.
« Ce dont me plaing, etc. »

3.

Un grant termine li celai,
Qu'onques gehir ne li osai ;
Et tantost que jou li proiai,
Tout quanques je quis, i trovai.
« Ce dont, etc.

4.

Molt li séusse meillor gré,
S'un petit m'éust refusé,
Ou tart ou à envis doné
Çou que jou avoie rové
« Ce dont, etc. »

5.

Or proi Gauthier que chante en haut,
Et si li die que poi vaut
Chasteaus qu'on prent par un assaut,
Et se tient vers cil cui n'en chaut.
« Ce dont me plaing sor tote rien
« Tenroit uns autres à grant bien. »

Voici encore deux chansons de Gauthier de Soignies, l'une gaie et amoureuse, l'autre triste et mélancolique. Nous les transcrivons comme preuve de la variété de son talent.

Ms. Cangé, n° 67. f° 275.

1.

Lonc tens ai esté
En ire sans joie ;
Et si ai chanté
Mes je m'efforçoie.
Or me vient à gré
Que g'envoisié soie

Qu'amors m'a mandé
Que servir la doie
A sa volenté.

2.

Dex, tant bon fu nés
Cil qu'amors m'estroie
Que quant sont grevé
Tant bel les ravoie.
Tout mi sui doné
Se morir devoie
N'ai pas en pensé
Que partir m'en doie
A mon aé.

3.

Dame, à vos me rent;
Franche, débonaire,
Par un biau semblant
Me poez lie faire.
Quant vois remirant
Votre cler viaire
Joie en ai si grant
Que ne m'en puis traire
Por ce chant.

4.

Gascot en chantant
Dit cil ne vit gaires
Qui por mal qu'il sent
Se cuide retraire.
Moi n'est à noient
De tos les maus traire,
Se à mon vivant
Povoie rien faire
A son talent.

5.

Fine amor, merci;
En vos est ma vie.
Bien m'avés trai,

Se n'ai votre aïe,
A tos sains le di :
Se je pert m'amie
En Deu ne me fi
Ne siens ne sui mie.
Ensi l'affi.

Ms. 7222, f° 169, avec musique.

1.

Dolereusement commence
Qui chanter veut de dolor
Las! de ce qui plus m'agence
Ainc n'en eu joie sans plour.
Fols en fas ma pénitence,
Car ainc ne li quis savior
En moi fait une grant tence,
Volentez contre cremor.
« Mout aim et has dire et taisir (taire),
» Car des deus puis vivre et morir. »

2.

D'amor fait mout mal li dires
Qui primes n'en set le voir;
Car plus grièves uns escondires,
Que lonc tans en bon espoir.
Encor sunt li céler pire,
Qual daerrain l'estuet dire,
Et le cuer de li savoir
En ansdeus gist grant martyre.
Dex m'en doint force et pooir.
« Mout aim, etc. »

3.

Amors est et fole et vaine
Qui trop est mise à bandon;
Mais quant après la grant paine,
Vient la joie par raison,
Lors est ele plus certainne,
Et s'ensuit li porfit bon.
De bon jor bone semaine (proverbe),

Selonc l'uevre guerredon (1).
« Mout aim, etc. »

4.

Perilx est de teus afaires,
Donc on n'est auques certains;
Car teus li samble contraires,
Où joies est mout prochains.
Mieus vaut servirs et atraires,
Et metre por plus le mains.
Cuer failli ne pris-je gaires ;
Quar trop est fols et vilains.
« Mout aim, etc. »

5.

Je fas, ce croi, tele atente,
Com li Berton font d'Artus (2) ;

---

(1) *Selon l'uevre guerredon*, récompense selon l'ouvrage, c'est sur ce vieux dicton que les saints simoniens ont établi, vers 1830, toute la base de leur édifice social et politique : *à chacun selon ses œuvres*, était la formule trouvée pour rendre l'idée fixe du fondateur de leur secte.

(2) Dans ce couplet, Gauthier de Soignies voulant exprimer combien son amour était trompé, en se berçant d'un fol espoir, dit qu'il est dans l'attente, comme les Bretons espèrent sans cesse l'arrivée de leur roi *Artur*. Rutebeuf dit la même chose dans *le lai de Brichemer* :

En tele atente m'estuet faire,
Com li Breton font de lor roi.

La croyance des Armoricains au retour d'Artur et à ses fables était si connue qu'on disait que les Bretons attendaient Artur comme les Juifs le Messie, et que les trouvères voulant parler d'une espérance soutenue avec constance et qu'on se flatte vainement de voir réaliser. disent proverbialement : *espoir breton*. — Les Bretons d'aujourd'hui ont encore des traditions qui se rapportent au roi Artur. J'ai entendu deux jeunes demoiselles de Bretagne raconter, que se trouvant à Rennes, par une belle soirée d'été, elles ont entendu dans les airs *la chasse du roi Artur;* ce sont des aboiements éloignés et des cris d'oiseau perdus dans les nuages. Cela ressemble à la chasse de *Robin des bois*. — Les Bretons ne tuent pas de corbeaux et ne dénichent pas ces oiseaux, parce que le roi Artur a, dit-on, été changé en corbeau.

Amors m'ocit et tormente,
Et si nel saura jà nus.
Mieus me vient de li l'atente,
Si que je ni face plus,
Que de la cortoise gente,
Torner tote joie en sus.
« Mout aime, etc. »

6.

Mainte fois dont plus margue,
La dolor dont je vos di,
M'est la volonté venue,
Quant je sui de jouste li.
Tote est ma raison perdue,
Si m'a s'amors esbahi.
« Mout aim et has dire et taisir,
« Car des deus puis vivre et morir. »

Une espèce de satire, ou au moins une chanson railleuse, a été composée par Gauthier de Soignies pour tourner en ridicule un défaut de prononciation. M. Paulin Paris croit qu'il s'agit, dans cette chanson, de se moquer de l'accent espagnol que la jeune princesse Blanche de Castille avait introduit à la cour de France. Nous sommes entièrement de l'avis du savant membre de l'Institut, et nous ne pouvons trouver que dans le son guttural du *jota* espagnol et de quelques autres introductions des Arabes dans la langue castillane, l'explication de l'orthographe singulière adoptée par Gauthier dans la pièce, dont voici le premier couplet :

Li *x*ours commence *x*ordement,
*X*ors est li siécles devenus,
Et *x*ors en sont toutes les gens;
Xors est li siécles et perdus
Qui de l'altrui vuet mais noient
Moult ordement est respondus,

Et malvestiés le mont pourceint,
Que les barons fet *x*ors et nus.
« Chantéis, vos qui venéz de *x*ort,
» La *x*orderie par lou *x*ort. »

Ces vers et d'autres annoncent un long séjour du trouvère à Paris. Nous terminerons nos citations par quelques lignes qui le prouvent encore mieux. Les voici :

La plus gente, ce m'est avis,
Qui onques portast flor de lis,
M'a ce mandé, dont sui pensis.
S'il est ainsi com j'ai apris,
Miex vauroie estre mors que vis.
(Li tans que foille et flors destruit).

Il existe, en français, un vieil apophthegme d'amour disant : *loin des yeux, loin du cœur*. Gauthier de Soignies a retourné ce proverbe, dans le refrain d'une de ses meilleures chansons galantes qui parait faite à Paris, et qui a pour *incipit :* « A la joie des oiseaux. »

Qui qu'aist les mos ajostés,
Gauthiers les mist en escrit;
Si sera li briés portés
A ma dame, à court respit.
Diex ! de boine heure fui nés.
S'ele mon message lit !
Et tex soit sa volenté
Qu'en cest present se délit !
« Peu la voi, si sui adès,
» *Des iex loin et del cuer près.* »

En terminant, nous sommes forcé de faire un aveu : Gauthier de Soignies nous est apparu comme un charmant chansonnier du Hainaut, d'abord par son nom, puis par les traditions du pays, par l'espèce de culte de souvenirs que la petite ville de Soignies lui a voué depuis six siècles ; nous sommes heureux de voir la pléïade des poëtes hai-

nuyers augmentée d'une brillante étoile, et nous ne consentirions à aucun prix à diminuer la gloire littéraire de cette belle et antique province. Ainsi, il reste bien établi que nous venons de parler d'un trouvère né ou nourri dès l'enfance dans cette jolie cité placée entre Mons et Braine-le-Comte : mais, nous sommes forcé d'ajouter tout de suite qu'il a dû en sortir bien jeune, car après une lecture attentive de ses œuvres, nous déclarons que nous n'avons pas trouvé la plus petite locution, le moindre mot, ayant un goût de terroir, rappelant les mœurs et usages du pays; pas un seul nom, pas même une allusion se rapportant à la contrée. Ce style est d'une pureté désespérante ; c'est à faire croire que Gauthier aurait pu signer ses pièces : *Je suis Gauthier de Soignies, qui oncques ne vit de Soignies*, ainsi que le fit *Jehan de Condé*, pour cette ville de Condé dont il n'était pourtant pas si loin en suivant la cour du comte de Hainaut à Mons ou à Valenciennes. Laissons donc notre chansonnier, le galant précurseur d'*Antoine Clesse*, acquis au Hainaut ; ne troublons pas les mânes de ce chanteur émérite ; mais, pour l'acquit de notre conscience de critique, nous ne pouvions laisser en oubli l'observation que nous venons de consigner ici ; et si un jour on venait à découvrir que notre trouvère appartient à la petite commune de *Soigny*, près Montmirail, en Champagne, nous en serions peu étonné d'après la facture de ses vers ; et alors, peut-être faudrait-il, parmi les deux prénoms qu'on lui donne, choisir celui de *Gonthier* qui jurerait bien moins en Champagne qu'en Hainaut.

Gauthier li Cordier.

Gautier li Cordiers, vieux trouvère de Mons, ou peut-être de Tournai, est le premier poëte qui s'occupa de rimer l'histoire du fameux chevalier *Gilles de Chin*. Comme ce valeureux guerrier mourut à Rollecourt ou Roucourt (1) en Hainaut, en l'année 1137, et que son inhumation eut lieu à l'abbaye de Saint Ghislain devant le grand autel, il faut reporter vers le milieu du XIIe siècle, l'existence de ce trouvère, en supposant qu'il ait saisi son sujet au moment où les populations du Hainaut en étaient fortement émotionnées, et lorsqu'on venait de rendre les derniers devoirs à Gilles de Chin.

Ce personnage fameux, devenu la souche de l'illustre maison de Berlaimont, mort en Hainaut dans les environs de Péruwelz, enterré dans une célèbre abbaye des environs, resté populaire à Mons, à Wasmes, à Hornu, n'a pu être chanté, pour la première fois, que par un trouvère hainuyer. Nous n'avons, du reste, aucun détail sur son existence. C'est *Gautier de Tournai*, le second biographe de

(1) *Roucourt*, petit village situé à peu de distance du bourg de Péruwelz, en Hainaut, et de la chapelle de N.-D, de Bon-Secours. Il est placé sur les rives du canal de jonction de la Hayne à l'Escaut, aboutissant à Anthoing et créé sous le règne de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Roucourt possède un ancien château, portant le nom d'*Arondeau* (il est entouré d'eau) et appartenant à la famille *de Blois*.

Gilles de Chin, qui nous a révélé l'existence de son prédécesseur. Il ne restait qu'une seule copie connue du poëme de G. de Tournai, lorsque M. de Reiffenberg le mit au jour ; le tournaisien nous apprend qu'un autre, avant lui, s'était hâté de rimer la vie de son héros. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

Voirs est que *Gautiers li Cordiers*
Traita la matière premiers
De mon signor *Gille de Cyn*,
Mais il n'en fist mie la fin,
De lui ne de tote la some.
Car la gloze dist et la some,
Gilles de Cyn fu si parfais,
C'ainc par parole ne par fais,
Ne fu oncques en lui repris,
Dont nus maus fus par lui repris.

Il semblerait que le texte de Gauthier li Cordiers a servi à son successeur (ce qui n'était pas rare à cette époque) au moins jusqu'à une certaine partie de son travail, au vers 4,910 par exemple, où le récit du second poëte parle, pour la première fois, de son prédécesseur, et où il semble dire que celui-là n'en ayant pas fait la fin, il va, lui, l'offrir au lecteur. Mais, qu'est devenu le texte premier? Il serait bien curieux de le retrouver, de le comparer, et de voir le style, la manière d'un trouvère d'un ou deux siècles plus ancien que celui dont la version nous est restée.

Nous avons peu d'espoir de voir jamais le poëme *princeps ;* il a eu le sort des premières éditions : aussitôt qu'un ouvrage reparaît pour la seconde ou la troisième fois avec des additions, des rectifications, un style raffraichi et amélioré, le premier jet est délaissé, oublié, annihilé, détruit ;

après un certain nombre d'années, on doute même qu'il ait jamais existé. C'est le sort ordinaire des éditions originales d'être introuvables. S'il en arrive ainsi pour des labeurs multipliés par l'impression, que doit-il advenir des œuvres manuscrites dont il n'y a eu peut-être qu'une seule copie?

Geneviève de Brabant.

Voici peut-être le plus ancien drame, et bien certainement le plus populaire, que nos vieux trouvères aient eu à traiter dans leur poésie primitive. Malheureusement, le texte versifié en ancien idiome vulgaire, du moins en sa première forme de langue romane, est aujourd'hui inconnu. C'est sa popularité même qui l'a perdu. L'histoire si émouvante de *Geneviève de Brabant* a tellement occupé l'attention du peuple des antiques provinces des Pays-Bas, qu'elle était répétée de génération en génération, et que son texte, continuellement rafraîchi pour être mieux compris, a fini par subir des métamorphoses successives qui l'ont complétement transformé. Les premières versions originales ont disparu, mais le fond du sujet s'est perpétué plus vivace que jamais. Sa vulgarité est encore aujourd'hui immense et pour ainsi dire commune à tous les peuples. Nous posons en fait que le nom de *Geneviève de Brabant* n'est étranger dans aucune contrée, et qu'il est connu de tous les habitants de nos provinces de tel âge et de tel sexe qu'ils soient. Il est vrai que ce sujet, converti en légende, en cantique, en drame, en tragédie et en romance, a encore été multiplié à l'infini par la sculpture, la peinture, la gravure et la lithographie, et qu'il a pénétré jusque dans la dernière cabane du plus petit hameau sous les formes les plus vulgaires, comme il figure dans les riches collections des savants et des rois, représenté par des chefs-d'œuvre de l'art.

Le fait historique qui a donné naissance à la légende de Geneviéve de Brabant s'est passé au VIIIe siécle. Il date donc de plus de 1100 ans. Une jeune, pure et belle princesse, transportée du Brabant sur les bords du Rhin, est accusée faussement d'infidélité et condamnée à la mort avec son jeune enfant; sauvée miraculeusement, elle vit dans les bois où une biche nourrit son fils de son lait. Son innocence est reconnue par son mari; elle est ramenée dans son palais, mais son âme s'envole au ciel, et les peuples du Brabant et du Rhin l'adorent comme une sainte. Quel sujet dramatique, et comme il est approprié aux mœurs du moyen âge! Comme il a dû occuper l'imagination des trouvères, et exciter leur verve! Aussi, voyons-nous que déjà le poëte Herman, prêtre, né à Valenciennes un peu avant l'an 1100, qui a mis en vers romans certaines parties de la Bible, y fait figurer sur le compte de Sainte Anne une partie de la légende de Geneviève de Brabant, déjà alors populaire dans le nord de la France. Il nous représente Sainte Anne, encore jeune, abandonnée dans une forêt, vivant sur un arbre des herbes qu'un cerf miraculeux lui apporte. L'animal nourricier est un jour aussi poursuivi par un chasseur, et il vient se mettre sous la protection de la jeune fille. Anne, en protégeant le cerf, est reconnue par celui qui allait le forcer, et qui n'est autre que l'empereur *Phanuel* ou *Fanouël*, son père.

Le trouvère valenciennois a expliqué cette situation, identique à celle de Geneviève et de son enfant, de la manière suivante :

Puis fu Dex (Dieu) garde del enfant :
Par le sien saint commandement

Si li envoïa sa provende
Par i cerf qui est en la lande.
Qui mult estoit parans et biax (beau)
Et durement estoit isniax (vif, léger) :
Cornes avoit mult assises.
Flors i avoit de maintes guises.
Chascun jor est desos le ni ;
Quant li enfès jetoit i cri
D'une des Flors le rapaisoit
Tant que li enfès s'endormoit. . . . .
Saint Fanoiax voit son enfant ;
Si a parlé mult doucement,
Courtoisement le salua
Et belement li demanda :
Bele, dist-il, et qui ies-tu ?
— Sire, dist-elle, ne ses-tu ?
Je suis cele que tu portas,
Par ta cuisse te délivras.
Li chevalier ici me mist
Cui commandas que m'océsit (de me tuer) etc.

M. Le Roux de Lincy a fait remarquer (1) que dans le *Chevalier du Cygne,* vieux roman si célèbre en Allemagne et dans tout le nord de la France, les enfants de la fée, portés au milieu d'une forêt obscure, sont également nourris par un cerf, et leur père les rencontre en venant à la chasse. Berte au grand pied, mère de Charlemagne, héroïne d'un autre roman, accusée d'adultère par un serviteur infidèle, est encore comme Geneviève de Brabant, condamnée à périr au milieu des bois. Comme elle est livrée aux bêtes féroces par les soldats chargés de la tuer, elle reste seule et sans appui ; c'est aussi en chassant que le roi Pepin la

(1) *Chants et chansons populaires de la France.* 10e livraison (Geneviève de Brabant). — Le même. *Introduction à la biblioth. bleue.* p. XXXVI. — Le même. *Introd. au livre des légendes,* p. 24 et suiv.

reconnaît. Les circonstances placées dans ces différents récits varient peut-être, ajoute M. de Lincy, mais il ont certainement la même origine (1).

Ainsi, voici trois vieux chants en langue romane qui relatent le fait principal du drame de Geneviève de Brabant: le plus ancien, poëme du XIIe siècle sur la Vierge Marie et Sainte Anne, est composé en Hainaut; le second, *le Chevalier du Cygne*, que M. de Reiffenberg a cru devoir attribuer au trouvère *Renaus*, et qui est peut-être de *Graindor de Douai*, est, comme Baudouin de Sebourg, originaire de la Flandre ou du Hainaut; enfin le troisième, composé par le trouvère *Adenés*, ménestrel du duc Henri III de Brabant, a vu le jour dans la patrie même de *Geneviève*. Il est hors de doute que ces réminiscences poétiques ont été empruntées à un vieux texte versifié de la légende primitive, texte aujourd'hui perdu, mais qui a dû avoir jadis en Brabant la même popularité que le drame y a conservée aujourd'hui. Les premiers trouvères qui rimaient tout ce qui étant sacré ou profane promettait des émotions aux auditeurs, n'ont eu garde de laisser échapper un sujet aussi remarquablement dramatique.

Ne pouvant signaler à nos lecteurs, autrement que par des imitations postérieures, le texte en vers romans de la légende de Geneviève de Brabant, nous devons leur indi-

(1) Il y a aussi beaucoup de rapports dans le fonds de l'histoire de *Geneviève de Brabant* et celui de la première partie de *l'Historia de Enrique, fi de Oliva, rey de Jherusalem, Emperator de Constantinople. Sevilla,* 1498, in-4°, goth, 43 f^os. Réimpr. en 1533 et en 1545, 32 f^os. Roman de chevalerie écrit en vieille prose espagnole, mais travaillé évidemment sur un ancien texte en langue romane et probablement en vers.

quer le plus ancien document authentique qui nous reste sur cette histoire. C'est une version latine. A une certaine époque du moyen âge, les poëmes en idiome roman ont été remis en prose; c'est ce qui a formé le texte de la plupart de nos romans de chevalerie ; et ceux-ci parfois ont été tournés en langue latine. On leur donna ainsi une plus grande publicité lorsque le latin, devenu le moyen de communication des savants, fut d'un usage plus commode et plus général. Un docteur en théologie, religieux carme au couvent de Boppart sur le Rhin, *Matthias Emmich*, fit, en 1472, une verion latine de l'histoire de Geneviève de Brabant. Jean Molanus, d'Anvers, en a vu le manuscrit original dans la bibliothèque des chartreux de Coblentz, d'où il a dû être transféré dans celle de l'université de Bonn, qui réunit aujourd'hui les trésors paléographiques des villes voisines.

La légende latine de Matthias Emmich, le plus ancien texte que nous ayons maintenant, est d'une forme et d'une naïveté antique qui accuse l'origine d'où elle sort : elle rappelle trop bien la manière des trouvères, leur dévotion à la Vierge, pour douter un instant que le translateur n'ait eu en main quelque vieux chant en vers romans dont il a fait son profit suivant l'usage de son temps et surtout selon le goût des religieux qui proscrivaient volontiers les œuvres des poëtes, ou les transformaient lorsqu'elles étaient toutefois orthodoxes. Selon Aubert Le Mire (1) qui appelle Gene-

(1) *Fasti Belgici et Burgundici. Bruxellis* (1622). in-8°, p. 171. Voici comme s'exprime le savant Le Mire : « B. Genofeva Palatina. *Velut altera Susanna emicuit pudicitia, patientia et singulari Deiparæ cultu. Vitam ejus scripsit anno* 1472 *Matthias Emmichius, Doctor Theologus ex ordine Carmelitano; extatque*

viève *une autre Suzanne*, Henri Du Puy en a publié l'éloge en l'extrayant de la relation du carme de Boppart. Le ms. de Matthias Emmich est évidemment la source où ont aussi puisé tous les auteurs modernes qui ont parlé de cette héroïne du Brabant. Ce texte a été mis au jour en entier par un savant professeur d'Heidelberg, *Marquard Ficher*, qui l'inséra dans la seconde partie de ses *Origines Palatinæ*, publiées avec augmentation, à *Heidelberg*, en 1613, in-f°, l'année qui précéda sa mort. Il a été édité pour la première fois en France par M. *E. de la Bédollierre*, qui y joignit une traduction, à *Paris, L. Curmer*, 1841, in-8° de x et 24 pages, avec figures d'après Jeanron.

Le texte latin, portant le titre de *Historiola de exordis capellæ Frawenkirchen*, est d'une naïveté un peu crue, sentant tout-à-fait son origine moyen âge ; nous allons en faire une analyse sommaire dans laquelle nous résumerons les faits principaux de l'histoire de Geneviève de Brabant telle qu'elle se trouve établie dans ces documents primitifs. A beaucoup de nos lecteurs les lignes suivantes n'apprendront rien ; elles redresseront chez d'autres les écarts historiques perpétués par des traditions populaires quelquefois infidèles.

Il y avait une fois (c'est le début obligé de tout conteur), un prince palatin d'Offtendinck, nommé Sigefroid, dont le château appelé Hohensimmeren (I) ou Simmern tout court,

ms. Confluentiæ, in ditione Trevirensi, apud Carthusianos. Elogium ejusdem publicavit Erycius Puteanus, regis catholici historiographus. »

(1) Hautes-chambres.

était situé au pays de Trèves, dans le canton de Meinfeld. Sigefroid épousa une princesse de sang royal, Geneviève, fille du duc de Brabant. Le saint prélat Hydulph, archevêque de Trèves, bénit cette union. La jeune palatine, aussi pieuse que belle, passait des heures entières à servir la Vierge Marie, et elle l'honorait encore en faisant l'aumône à son intention. Son époux dut aller rejoindre Charles-Martel pour combattre les infidèles envahissant la France sous le commandement d'Abdérame. Jaloux du trésor qu'il possédait en Geneviève, il l'enferma dans son château-fort de Simmern dont il donna le gouvernement à Golo, l'un de ses chevaliers, choisi par ses pairs comme celui qui méritait le mieux de remplacer le prince palatin en son absence. La providence voulut que la belle Geneviève devînt enceinte la veille du départ du prince, au milieu des derniers embrassements des deux époux. Au moment de la séparation, et lorsque le comte eut déposé son autorité entre les mains de Golo en lui disant qu'il comptait sur sa fidélité, la comtesse ne put surmonter son émotion et tomba évanouie. C'était un pressentiment. Le palatin la releva avec tendresse et, dans une pieuse et dernière invocation, la plaça sous la protection toute-puissante de Notre-Dame.

Peu de temps après, le perfide Golo, dont le nom est devenu synonyme de traître (I), devient amoureux de la belle Geneviève; il ose lui avouer sa criminelle passion qui

(1) Le nom de traître par excellence dans les romans carlovingiens s'écrit *Ganelon, Gabalon*, ou *Ganalon ; Golo* n'est peut-être qu'une contraction de ce nom.

est repoussée avec horreur. Il emploie alors la ruse ; il fabrique des lettres annonçant la mort de Sigefroid et de tous les siens. La princesse se retire en paix dans son oratoire et prie Marie avec ferveur. La mère de Dieu lui apparaît dans son sommeil et lui annonce que son époux est vivant, mais que plusieurs de ses compagnons sont morts en paix.

Golo revient à la charge ; il se propose pour mari, et par anticipation, il tente d'embrasser la comtesse, qui le repousse énergiquement et le frappe même au visage ; le suborneur furieux lui retire toutes ses femmes et ses serviteurs.

Cependant, l'heure de l'accouchement de Geneviève est arrivée ; elle met au monde un fils beau comme le jour, elle n'a pour toute compagnie qu'une vieille nourrice acariâtre qui se plait à la tourmenter. Dans sa détresse, elle éprouve cependant une consolation : un messager de son époux pénètre jusqu'à elle et lui annonce que Sigefroid est vivant et qu'après avoir perdu une partie de sa suite, il revient et a déjà atteint Strasbourg.

Golo, instruit du retour de son maître, commence à trembler des suites de sa déloyale conduite. Il rêvait aux moyens de conjurer sa perte, lorsqu'il est abordé par une vieille femme des environs qui lui inspira la mauvaise pensée de faire croire au palatin que sa femme était adultère. L'époque de son accouchement pouvant jeter quelque doute sur sa fidélité, Golo profite de l'avis ; il se rend au-devant du prince, et lui déclare que sa perfide épouse l'a trahi ne cé-

dant au désir d'un vil subalterne, d'un cuisinier du palais.

Sigefroid, n'écoutant que la vengeance et animé par les traitreuses instances de son favori, condamne Geneviève et son fils à une mort violente. Golo n'en demande pas davantage : il court au palais, fait venir des serviteurs et leur ordonne d'emmener leur maîtresse et son enfant, et d'exécuter la sentence du maître.

Ces gens entrainèrent tristement la douce Geneviève dans la forêt, mais en marchant ils raisonnèrent sur son prétendu crime auquel personne ne croyait, sur la cruelle sentence qu'ils devaient exécuter et sur les moyens de s'en dispenser. Le courage leur manquait pour mettre à mort une si bonne et si belle maîtresse ; ils décidèrent donc de de l'abandonner dans les bois et de couper la langue du chien qui les avait suivis, pour la rapporter à Golo comme signe de l'exécution de ses ordres. Ce plan fut exécuté de point en point, et le traître, au retour de ses serviteurs, crut son secret à toujours enseveli dans la tombe.

Cependant, la pauvre Geneviève est restée seule et désolée au fond d'une forêt sauvage. Elle déplore amèrement sa destinée, surtout en pensant qu'elle n'a point de lait et que son jeune enfant va mourir de misère et de faim. Au moment où elle invoque Notre-Dame au milieu de ses sanglots, elle entend une voix pleine de charme qui lui dit : « *Très-douce amie, console-toi, je ne t'abandonnerai jamais !* » Au même instant, elle voit une biche venir à elle et se coucher aux pieds de son fils. Geneviève donne les mamelles de l'animal à l'enfant qui y puise la vie. Elle-

même se nourrit d'herbes et de racines, et se construit une retraite avec des branches et des ronces entrelacées.

Il y avait six ans et trois mois que l'innocente princesse existait de cette vie sauvage, lorsque Sigefroid, qui avait réuni ses chevaliers pour célébrer l'Épiphanie, la fête des Rois, partit la veille pour la chasse avec quelques-uns de ses plus fidèles compagnons. Le hasard les mena dans la forêt et sur les traces de la biche qui avait nourri l'enfant de Geneviève; les chiens poursuivirent même ce gibier jusqu'à la retraite qu'il connaissait si bien; Sigefroid, qui marchait sur leurs pas, fut frappé du spectacle qui s'offrit alors à ses yeux surpris. Une belle jeune femme nue, armée d'un bâton, défendait de son mieux la noble biche poursuivie par les chiens furieux. Le palatin ordonna qu'on les fît retirer et il se mit à interroger cette femme non sans éprouver une émotion surnaturelle.

— Qui es-tu, lui dit-il? — Je suis chrétienne, messire; mais vous me voyez nue, donnez-moi d'abord votre manteau pour me mettre à l'abri des regards. Lorsqu'elle l'eut reçu, Sigefroid lui demanda comment elle avait vécu.

— Je n'ai point de pain, dit-elle, mais je me nourris de végétaux dans le bois. Mes vêtements sont tombés de vétusté : il y a six ans et trois mois que je vis ainsi.

— Quel est cet enfant, reprit le prince qui prenait grand plaisir à le regarder? — C'est mon fils, dit Geneviève. — Qui est son père? — Dieu le sait! — Mais quel est ton nom, et comment es-tu venue ici? — Je me nomme Geneviève.....

A ce mot, le palatin pensa que la femme qui était de-

vant lui pourrait bien être la sienne; un serviteur du palais s'avança et s'écria que c'était sa maîtresse et qu'elle devait porter une cicatrice au front. La cicatrice fut retrouvée. — Elle doit avoir aussi un anneau de mariée, dit le prince. Deux chevaliers s'avancèrent et reconnurent l'anneau. Aussitôt Sigefroid se jeta vivement dans les bras de Geneviève, et dit en pleurant :

Tu es véritablement ma femme, voici vraiment mon fils !

Que dire de plus? On devine la suite : l'innocente comtesse raconta devant tout le monde ce qui lui était arrivé; chacun versa des larmes d'attendrissement et de joie, et l'on en était aux félicitations les plus expansives, lorsque le traître Golo, qui s'était écarté de la chasse, vint ajouter un acteur nouveau à cette scène émouvante. Les chevaliers se jetèrent sur lui et voulurent en faire immédiatement justice, mais Sigefroid les arrêta en disant qu'il le voulait punir par un supplice exemplaire.

Le palatin décida en effet que quatre taureaux vigoureux, n'ayant jamais été soumis au joug, seraient attelés à chacun des membres du chevalier félon, et qu'on les abandonnerait ainsi à leurs caprices et à leur instinct sauvage. Golo fut donc écartelé vif et son corps divisé en quatre parties.

Le palatin voulut emmener immédiatement avec lui son épouse et son jeune fils si miraculeusement retrouvés, mais Geneviève refusa modestement et pieusement en disant: La bienheureuse Vierge Marie m'a protégée dans cette triste retraite contre les bêtes féroces et m'a fourni les moyens d'y nourrir mon enfant, je ne quitterai ce lieu d'exil

qu'après qu'il aura été dédié et consacré à la Reine des Cieux.

Aussitôt, on députa vers Hydulph, prélat de Trèves, à qui on raconta les heureux évenements de cette journée ; il les accueillit avec joie, et le jour même de l'Épiphanie, il vint en grande pompe consacrer ce lieu à la Sainte Trinité et à la bienheureuse Marie.

Après la consécration de cette retraite, la palatine fut emmenée au palais avec son fils, et une fête d'une grande magnificence fut donnée pour célébrer ce retour inattendu. Geneviève demanda et obtint de son mari qu'il fît élever une église dans le lieu même où elle vécut si misérablement et qu'il la dotât de grands revenus.

Des mets recherchés avaient été préparés pour la jeune princesse privée depuis si longtemps des douceurs de la vie, mais ce fut en vain : son estomac, habitué depuis plus de six années à ne digérer que des racines crues, ne put recevoir d'autres aliments. Cette santé, affaiblie par de si grandes misères physiques et de si fortes secousses morales, dépérit de jour en jour ; Geneviève ne vécut pas trois mois : elle expira le 2 avril, ce jour-là son âme pure et excellente s'envola vers le Seigneur. En exécution de sa foi jurée, le palatin fit construire dans la forêt une chapelle dédiée à la Vierge et sa compagne chérie y fut enterrée au milieu de ses cris de douleur et de ses abondantes larmes. Le saint prélat Hydulph consacra l'oratoire et y attacha quarante jours d'indulgences. Pendant cette sainte cérémonie, un aveugle recouvra la vue, et un muet, la parole; et ces deux premiers miracles furent suivis plus tard de beaucoup d'au-

tres ; ce qui fit que le palatin en donna connaissance au pape qui accorda une année d'indulgences aux visiteurs de cette chapelle les jours des fêtes de la Vierge, de celles de Noël, Pâques, Pentecôte, Épiphanie et le jour de la dédicace ; puis enfin, aux octaves de ces mêmes solennités, les pauvres pécheurs qui servaient Notre-Dame étaient exonérés de leurs pénitences.

Tel est le récit du vieux religieux carmelite. D'autres renseignements sur le *Meyenland* ou *Meyenfeld*, petit pays dont Meyen était la capitale (1), nous apprennent que la chapelle bâtie par Sigefroid sur le lieu même de la retraite de Geneviève de Brabant, prit le nom de *Frauwen-Kirchen* (2), que ses ruines existent encore aujourd'hui non loin d'Andernach et qu'elles sont visitées par un grand nombre de pélerins. Sur l'autel, dégradé par les ans, on découvre avec peine les traces de sculptures grossières où les faits principaux de la touchante histoire de Geneviève sont représentés. Les débris de sa tombe et de celle de Sigefroid, qui voulut être enterré près d'elle, se voient dans cette même chapelle de Frauwen-Kirchen.

Voici en outre ce qu'on lit sur ce monument dans un *Mémoire statistique du département de Rhin-et-Moselle*, publié au commencement de ce siècle après la réunion à la France des provinces rhénanes :

---

(1) Cette ville, située sur la Nette, à l'ouest d'Andernach et de Coblentz, formait avec ses environs un duché particulier au temps de Conrad-le-Salique (1039-1056), elle dépendit ensuite de l'électorat de Trèves, puis du royaume de Prusse. Le souvenir de Geneviève de Brabant est toujours révéré dans le Meyenland.

(2) Église des femmes.

« Une très ancienne légende latine, que l'on trouve dans les archives de l'abbaye du Lac (1), dont *Frauenkirch* était une dépendance, raconte en détail l'aventure connue de *Geneviève*, arrivée au temps qu'Hydulph était évêque de Trèves, et *Sigefroy*, palatin d'*Ochtendung*. Geneviève voua cette chapelle à la Vierge dans le lieu même où son époux, étant à la chasse, la retrouva, au milieu des bois, avec son fils et la biche qui l'avait nourri. L'antiquité du manuscrit et de la chapelle et les traditions du pays ne permettent guère de douter de la vérité des principaux faits rapportés dans la légende. Le lac, où le perfide châtelain *Golo* ordonna de précipiter l'innocente et belle *Geneviève*, est dans le voisinage ; la contrée a porté le nom de *Pelentz* (Palatinat) : on reconnait encore, près d'*Ochtendung*, les ruines d'un vieux palais ; mais le lieu ou l'on voit la chapelle n'est plus une vaste forêt; c'est aujourd'hui une campagne fertile et cultivée.

» La chapelle, dont la construction n'a rien de remarquable, est située sur une éminence, non loin d'une source d'eau minérale. On voit, d'un côté, l'ancienne maison d'assemblée des quatorze communes qui formaient le *Pelentz* (Palatinat), et de l'autre, celle du chapelain et du marguillier, dont les prévôts du Lac ont fait depuis une maison de campagne et une auberge pour les pélerins.

» La chapelle a été dévastée et presqu'entièrement dé-

(1) L'abbaye du Lac ou de *Laak* était un monastère de femmes de l'ordre de St.-Benoit, fondé vers 1083, derrière *Brohl*, non loin du Rhin. La tradition en rattache aussi l'origine à l'histoire de Geneviève de Brabant. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une métairie.

truite pendant la guerre. Sur l'autel dégradé, on voit encore l'histoire de *Geneviève* grossièrement sculptée. Son mausolée est une caisse formée de quatre pierres de taille et couverte de deux tombes ; sur l'une est sculptée *Geneviève*, et sur l'autre le palatin *Sigefroid*. Ce monument paraît être du XIIIe siècle (1) ; l'une des tombes est brisée, et les recherches superficielles qu'y fit faire le préfet, dans une de ses tournées, nous convainquirent que le tombeau avait été fouillé : nous trouvâmes cependant des ossements, des fragments de poterie, un chapelet de verre, et quelques monnaies modernes que des pélerins y avaient sans doute laissées. Peut être que le véritable tombeau est plus bas, dans des caveaux qui paraissent pratiqués sous l'église.

» L'aventure de *Geneviève* devait donner à ce lieu une grande célébrité. Peu de légendes représentent une morale plus pure et plus consolante pour l'innocence calomniée. C'est aussi le rendez-vous d'un grand concours de pélerins, etc. »

Cet immense pélerinage qui avait lieu vers la tombe de Geneviève de Brabant montre à quel point était portée la vénération des peuples pour sa mémoire. Quoique la canonisation de cette sainte héroïne chrétienne ne soit pas un

---

(1) Le XIIIe siècle n'est pas l'époque de la mort de Geneviève et de son mari ; c'est le VIIIe qu'il faudrait dire, puisque c'est en 733 que Charles-Martel battit Abdérame dans les plaines de Poitiers, bataille mémorable à laquelle Sigefroid dut assister avant de retourner dans le Meyenland. Vers 1804, on était généralement assez peu exercé à reconnaître la date des monuments romans et gothiques ; il se pourrait d'ailleurs que les sépulchres de Geneviève et Sigefroid eussent été renouvelés dans le XIIIe siècle.

fait parfaitement établi, elle figure au nombre des saints personnages admis dans le calendrier de la Belgique, et sa fête y est marquée au 2 avril, jour de sa mort. Le recueil des bollandistes du même mois cite cette bienheureuse à la date que nons venons d'indiquer, et le chanoine Guillaume Gazet, dans ses *Tableaux sacrez de la Gaule Belgique* (1), porte aussi au 2 avril, parmi les *saints qui sont honorez au diocèse de Malines, la bienheureuse Geneviève, fille du duc de Brabant.*

Faut-il s'étonner après cela que cette légende soit devenue populaire dans toute l'acception qu'il faut donner à ce mot?

Après la relation latine de Mathias Emmichs dont il a été parlé, la plus ancienne pièce sur le sujet qui nous occupe est le cantique populaire de Geneviève de Brabant que tous les enfants ont chanté cent fois avec leurs bonnes, et dont ce premier couplet réveillera, nous n'en doutons pas, les mémoires les plus ingrates :

Approchez-vous, honorable assistance,
Pour entendre réciter en ce lieu,
L'innocence reconnue et patience
De Geneviève très-aimée de Dieu :
Étant comtesse
De grand' noblesse,
Née du Brabant étoit assurément.

Cette complainte en vingt-neuf couplets suit assez exactement le récit de la version latine (2), ce qui prouverait ou

(1) Impr. à *Arras*, 1610, in-8°. page 73.

(2) Le dernier couplet cependant y ajoute un fait nouveau, celui de la biche qui se laisse mourir sur la tombe de Geneviève, en refusant toute nourriture.

qu'elle en a été tirée ou qu'elle provient ainsi qu'elle, comme nous le croyons, d'un vieux poème roman dont le texte est adiré. Ce cantique se chante encore dans les foires, marchés, aux portes des églises de la Flandre, du Brabant, du Hainaut et de tout le nord de la France, sur un vieil air, d'un rhythme simple, naïf, et quelque peu monotone, qui a été noté et publié, avec quelqu'altération toutefois, par M. Colet, professeur d'harmonie au Conservatoire, dans les *Chants et Chansons populaires de la France* (10e livraison), précédé d'une notice de M. Le Roux de Lincy et orné de quatre vignettes dessinées par M. Steinheil et gravées par Boilly et Alès.

Un autre vieux cantique sur le même sujet et aussi populaire, qui ne compte pas moins de 112 couplets, se chante sur l'air peu distingué de : *La bergère que je sers,* et il débute ainsi : *Adorons du Tout-Puissant la divine providence*(1). Il a pour auteur M. *Laurent Durand*, prêtre du diocèse de Toulon. Les règles de la versification et de la langue sont outragées à chaque ligne de cette complainte comme de la précédente; c'est ce qui a engagé Berquin, surnommé l'*Ami des Enfants*, à rafraîchir ces textes comme ceux-ci l'avaient été déjà plusieurs fois auparavant, et à en tirer une longue romance en 33 couplets, divisés en trois parties qui renferment d'une manière plus digne d'elle l'histoire de Geneviève de Brabant. Cette chanson, publiée en

(1) *Encyclopédie des gens du monde,* article *Geneviève*, par M. P. A. *Vieillard*, — Cette complainte est imprimée à *Rouen* et en plusieurs autres lieux. Une des dernières éditions est celle de *Saint-Mihiel*, *C. Duval*, (1787) in-8°, 16 pages.

1776, et plusieurs fois réimprimée, est ornée de figures de Marillier, et a été mise en musique d'abord par De Blois, et ensuite par Beffroy de Reigny, dit le *Cousin-Jacques*. Voici le début de Berquin :

Laissez-là ces méchantes âmes ;
Eh ! qu'importent leurs faux discours ?
Époux, n'en croyez que vos femmes,
Dormez en paix sur vos amours.
Pour de vains bruits, faut-il contre elles
Armer votre cœur prévenu ?
Tel qui vous les dit infidelles,
Ne se plaint que de leur vertu.

Après la forme du cantique et de la complainte, on a choisi pour l'histoire de Geneviève la forme du roman. Le P. René de Cériziers, jésuite et aumônier du Roi, fit entrer cette légende dans un ouvrage assez étendu, intitulé : *Les trois états de l'innocence*, contenant l'*Histoire de la Pucelle d'Orléans*, ou *l'innocence affligée ;* de *Geneviève*, ou *l'innocence reconnue ;* d'*Hirlande*, ou *l'innocence couronnée*. Paris, 1640, 1646, et Toulouse, 1650, in-8°. L'*innocence reconnue*, ou *Vie de Sainte Geneviève de Brabant*, a été souvent réimprimée à part, entr'autres à Paris, 1647, in-8°, et en 1723. Les dernières éditions portent des corrections de l'abbé Richard (1). Elle a fait partie de la *Bibliothèque bleue*, ce qui dénote assez de quelle popularité elle a joui. La forme romanesque a encore été suivie par *Duputel*, en 1805 (*Paris*, *Chatel*, in-8°, avec cette épigra-

(1) Cette histoire a été traduite en plusieurs langues et notamment en espagnol sous ce titre : *Historia de la vida de santa Genoveva, princesa de Brabante,* por el P. *Cerisiers*, *Brusselas*, *Foppens*, 1717, in-8°.

phe : *non nova, sed novè*), et par *Louis Dubois*, qui publia ces aventures sous le titre de *Geneviève et Siffrid, correspondance inédite du huitième siècle*, par M. L. D. B. *Paris, Lhuillier*, 1810, 2 vol. in-12.

Enfin, la forme dramatique a fourni une multitude de productions du même sujet. On connaît la tragédie en cinq actes et en vers avec chœurs, attribuée, peut-être faussement, au P. Cériziers et donnée en 1669 ; celle de Daure, jouée et imprimée à Montargis en 1670 ; *Les soupirs de Sigeffroi*, ou l'*Innocence reconnue*, tragédie par Corneille de Blessebois, Châtillon-sur-Seine, 1675, in-8°. Dans les temps plus modernes, on a vu au théâtre les drames héroïques de Beraud, de la Rochelle (1796), de Cécile (1797, qui fut longtemps joué avec succès) ; le vaudeville de Levrier de Champion (1793) : les deux pantomimes de Bittmer (à Lyon, 1792), et Cuvelier (à Franconi, 1812). Mad^e de Staël composa sur le même sujet un drame en 3 actes et en prose (1808) ; deux mélodrames (1804 et 1838) complètent à peu près la liste des pièces dramatiques parues sous le nom populaire de *Geneviève de Brabant*. On ne connaît pas d'opéra sous ce titre. Mais le poète allemand Louis Tieck fit paraître, en 1800, une tragédie de *Geneviève*, que l'on est convenu d'appeler son chef-d'œuvre. Mme de Staël en fait un grand éloge dans son ouvrage sur l'Allemague, et M. X. Marmier l'a analysée dans le 1er volume du Monde dramatique (1834). Voici comme cet écrivain clôt son appréciation : « Ainsi se termine cet étrange poème auquel on ne sait trop quel nom donner, car il n'a pas la forme de l'épopée, encore moins celle d'une œuvre didactique, et il n'est pas coupé par actes et par scènes comme une pièce de théâ-

tre. Mais dans les événements qu'il retrace, dans son action et dans son dénouement, il porte le caractère de drame. C'est un drame religieux, comme les anciens mystères, mais plein d'art, de poésie, de chaleur, un drame écrit d'un style pur et nerveux, et qui reproduit non-seulement le caractère intime des œuvres du moyen-âge, mais jusqu'à leur autre lyrisme favori, l'ode, l'octave, le terzine, le sonnet. »

L'histoire de Geneviève de Brabant a été traduite dans toutes les langues parlées en Europe (1); il deviendrait fastidieux d'en citer toutes les versions. Les artistes de tous pays se sont aussi emparés de ce sujet populaire et en ont multiplié l'expression à l'infini.

Maurice Retzsch, peintre et eau-fortiste allemand, qui a orné par des figures au trait les œuvres de Schiller, a aussi gravé plusieurs planches pour illustrer le drame de Geneviève par Tieck; elles ont été réduites par le procédé Gavard pour le Monde dramatique en 1834. — *E. Steinbruck* a peint, pour la galerie de Darmstadt, *Geneviève dans la forêt tenant son enfant sur ses genoux;* ce tableau a été gravé par *J. Felsing*, graveur moderne. — En 1805, *Mariage* a gravé une scène de Golo et de Geneviève. — Deux estampes au pointillé représentant la palatine dans son manoir, puis dans les bois, sujets expliqués au bas par les couplets de Berquin, ont eu, il y a un demi-siècle, un succès populaire.

---

(1) Une des plus récentes traductions est celle-ci: *Historia de Genoveva de Brabante, traducida del aleman al francès y de este al castellano*, por *D. J. B. Barcelona. Madrid, Verdaque*, 1831, avec une figure.

— De vulgaires gravures sur bois, grossièrement enluminées, avec le titre de *Sainte Geneviève des Bois*, sont encore journellement débitées chez tous les marchands d'estampes à bon marché. Il y a quarante ans, un artiste de talent, *Charles Johannot*, a consacré son crayon à ce sujet touchant : il en a orné une relation abrégée, mais éditée avec luxe que nous avons vue dans la bibliothèque de l'Impératrice à la Malmaison. On conçoit que la douce et résignée Geneviève ait dû trouver asile dans le cabinet de la bonne Joséphine. Cette histoire, représentée en douze dessins au trait avec un frontispice, parut à Paris, 1813, gr. in-4°, vélin, 13 planches et 16 pp.

Ainsi, on le voit, la légende de Geneviève de Brabant, jadis comme aujourd'hui, a occupé la poésie et les arts. Cette histoire est pour le Nord le pendant de la *Griselidis* du Midi. Elle a usé la verve des trouvères comme la comtesse de Saluces a excité l'imagination des troubadours. Son souvenir s'est perpétué de génération en génération dans toutes les classes de la société par les récits, les chants, la poésie et l'art, et l'on peut dire de cette tradition, comme de tout ce qui est simple, touchant et vrai, qu'elle ne périra jamais.

Gérard d'Euphrate (Roman de).

Le roman de chevalerie de Gérard d'Euphrate a pour auteur un poète wallon. Quel est ce poète? En quel temps vivait-il! Quelle était sa ville natale?

Son nom est encore inconnu. Le hasard seul pourra le faire trouver.

Le siècle où il vivait doit être assez reculé; car son traducteur *en nostre vulgaire*, c'est-à-dire en français, a fait sa version vers l'an 1500 à 1505; et pour qu'il y ait traduction du wallon au français, il faut qu'on ait trouvé une différence sensible dans les deux langages; cette différence n'a pu être bien indiquée qu'après un ou deux siècles de distance pendant lesquels la langue française s'est formée et s'est séparée assez complétement du wallon, resté pour ainsi dire roman ou du moins très près du roman.

Le *Gérard d'Euphrate* imprimé est ainsi intitulé:

« Le premier liure de l'histoire et ancienne chronique » de Gérard d'Euphrate, duc de Bourgogne: traitant » pour la plus part, son origine, ieunesse, amours et che- » ualereux faitz d'armes: auec rencontres, et auentures » merueilleuses, de plusieurs cheualiers et grans seigneurs » de son temps: mis de nouueau en nostre vulgaire fran- » çoys. » *Paris*, pour *Vincent Sertenas*, libraire, 1549, in-f°, de 6 et cxxxvij f°s impr. en lettres rondes. — Au der-

nier f°, on lit: « *fin du premier liure de Gérard d'Euphrate imprimé à Paris, par Estienne Groulleau, pour lui, Ian Longis, et Vincent Sertenas, libraires.* (1)

Dans l'*Epitre au lecteur*, faisant partie des pièces liminaires, le traducteur anonyme déclare de la manière suivante, quand et comment il a eu l'idée de mettre en français ce roman : « ..... me mis, trente ans y a et plus, à tra-
» duire en nostre uulgaire un poète vuallon traitant des
» guerres d'un grand seigneur, apellé Gérard d'Eu-
» phrate ..... mais le peu de recueil (d'accueil) que l'on
» faisait adoncq' des traductions de M. Seissel et illus-
» trations de Iean le Maire, œuvres certes dignes de
» louange et mérite, m'en descouragea, fit cacher et met-
» tre en layette (en coffret, en carton) mes minutés
» (brouillons) jusques à l'an mil cinq cens trente neuf,
» que le gentil homme des Essars fit reuiure son Ama-
» dis. »

C'est donc avant 1509 que le traducteur anonyme a eu l'idée de traduire Gérard d'Euphrate, il l'a traduit d'un poète wallon ; il ne faut pas croire qu'il s'agisse ici d'un poète flamand, on se serait servi alors des mots *poète thiois*.

Tout le monde sait que le mot wallon, en Flandre même, signifie français, et désigne ceux qui, soumis à la même domination que la Flandre, parlent français et sont d'origine française ; il y a la Flandre *flamingante*, où l'on parle flamand, et la Flandre *française*, où l'on parle fran-

(1) Réimprimé à Lyon, par *Benoist Rigaud*, 1580, in-16 de 570 pp. et 6 f^os de table.

çais. Les habitants de cette partie, comme ceux du Tournaisis et du Hainaut sont nommés *Wallons* parmi les Belges. Ce mot vient de celui de *Gallus* avec le changement du *G* en *W* qui arrive si fréquemment dans nos contrées pour les noms propres ou communs. Ainsi, l'on lit presqu'indifféremment *Wautier* pour *Gautier* dans les vieilles chartes, et dans le patois on dit *Witarde* pour Guitare; place des *Wantiers* pour place des Gantiers, *Wagne-pain* pour gagne-pain, etc. etc. (1).

Il reste donc bien prouvé que le poète *wallon* qui a composé le poème de *Gérard d'Euphrate*, était un trouvère des provinces wallonnes, c'est-à-dire du Hainaut, de Namur, de Liége, du Tournésis, ou de la partie de la Flandre où l'on parle aujourd'hui français; il a probablement gardé l'anonyme en écrivant l'œuvre première: il faut attendre du temps l'explication de ce mystère littéraire.

---

(1) En désignant les *Wallons* de la Belgique comme ceux qui parlent aujourd'hui le français plus ou moins pur, nous voulons dire que leur point de départ au moyen âge était la langue *romane*, qui, petit-à-petit, s'est transformée en français comme cela a eu lieu en Picardie, Artois et Cambrésis. Les rois d'Espagne, anciens dominateurs de la contrée, ont tiré de ces provinces, pour leur garde particulière, des troupes qui portèrent toujours le titre de *gardes wallonnes*; les rois de France avaient de ces mêmes troupes, nommées *gardes françaises*; et, des deux côtés, on commandait en langue pareille. Il s'est souvent trouvé des frères dans les deux puissances: les aînés servaient en France, les cadets allaient chercher fortune en Espagne. Voyez les *Croy*, etc., etc.

Gérars de Valenciennes.

Gérars de Valenciennes, ou, comme l'écrivent les copistes du XIIIe. siècle, *Gérairt de Valaisiène*, est un de ces trouvères, qui, avec les Herman, les Jehan et Bauduins de Condé, les Jehan Baillehaut, firent retentir de leurs chants joyeux les échos de la cité qui devait donner le jour, au siècle suivant, à Jehan Froissart, le brillant compositeur de lais et de ballades.

Gérars de Valenciennes est tout-à-fait inconnu aux biographes ; nous croyons avoir été le premier qui ait révélé son existence aux amis de la littérature du moyen âge. Ce poète ne tient pas le premier rang dans la série des trouvères du XIIIe siècle, mais il n'en occupe pas non plus un des derniers, et il mérite au moins une mention honorable dans un ouvrage destiné à faire connaître beaucoup de noms nouveaux.

Nous avons réuni plusieurs pièces de poésie de notre vieux concitoyen Gérars ; la première est un de ces *jeux-partis*, ou chanson dialoguée dans laquelle paraissent deux interlocuteurs qui discutent une question amoureuse, comme en fit tant *Bretel* ou *Bretaut*, riche bourgeois d'Arras, passé maître en pareille matière (1). Ces jeux-

(1) Voyez nos *Trouvères artésiens*, 1843, in-8°, p. 283-286.

partis faisaient l'amusement des dames châtelaines du moyen âge, et formaient, pour ainsi dire, la jurisprudence ordinaire des cours d'amour. Gérars de Valenciennes adresse le sien à un *Sire Michel*, que nous croyons être *Michel dou Mesnil*, trouvère douaisien, dont nous avons parlé en son lieu, et qui avait eu une aventure galante avec la dame du seigneur de Maing, près Valenciennes, habitant un castel, dont les vieux restes et une antique tour existent encore aujourd'hui et sont utilisés comme ferme habitée par la famille Payen (1).

Le mot *Sire*, qui précède le nom de *Michel*, ne laisse aucun doute sur la noblesse du personnage interpellé dans la pièce, et, après toutes nos recherches sur les vieux poètes du pays, nous ne connaissons guères que le sire *Michel dou Mesnil*, seigneur du village d'Auby, et de celui du Mesnil dont il porte le nom, à qui ce titre puisse convenir. Nous passons sous silence *Michel de Harnes*, autre seigneur trouvère, appartenant à l'Artois, mais qui s'éloigne trop du séjour ordinaire de Gérars.

La seconde pièce, appartenant sûrement à notre poète valenciennois, est une chanson amoureuse adressée à une douce dame de ses pensées, comme tout bon trouvère doit en posséder une, réelle ou imaginaire. Cette chanson est trés remarquable par la forme que le poète lui a donnée, et qui n'a rien d'ordinaire : on en jugera.

Ces deux pièces reposent, en original, dans la troisième

(1) Voyez nos *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, 1839, in-8°, p. 320.

partie du manuscrit n° 389 (f°s XII et XIII) de la riche bibliothèque publique de Berne, formée en partie des manuscrits ramassés par Bongars; et, en copie, dans la bibliothèque impériale, à Paris, collection *Mouchet*, tomes XIII et XIV. Nous les transcrivons ici toutes deux, en entier, avec fidélité.

Jeu - Parti.

— Sire Mikiés, respondeis
I jeu-partit vos demant,
Et per raixon me monstreis
Que valt muels à fin amant
Ou savoir lou cuer s'amie,
Kil aime sans tricherie;
Ou elle seux de voir
Tout son cuer et son voloir ?

— Gerairt, tous seux (seul) porpensois
De respondre maintenant.
Moult seroit bien euriés
Que sauroit lor covenant.
Et lors cuers, nen douteis mie,
Por ceu est toute sa vie,
Fins amans en déespoir
Ke lors cuers ne puet savoir.

— Sire Michiels, bien saveis,
Teils aime tout son vivant
Ke j'ai ne seroit ameis.
De sa mort savoir avant,
Est ceu très fole a aitie.
Puis k'esperance est faillie
Ke sans fin se doit doloir
Ki sers sens atente avoir.

— Gerairt, bien est vériteis
K'a tort faillent li aquant (aucuns)
Por c'est fins amans greveis
Ke toutes font lors talens

K'il n'est nulle, *coi c'on die* (1),
Ke femme est de teil baillie
C'a envis fait persevoir
Ceu ke plux voldroit véoir.

— Sire Michiés, entendeis
Ma raixon et mon gaerant
Celle seit ces volenteis
Et li cuers n'en vait doutant
Pues k'elle ni voit fausserie,
Plus tost vers li s'umilie ;
Loiaulteis puet moult valoir,
Et dur faire amolloir.

— Gérairt, s'a ceu vos teneis
Un péril i ait moult grant
Cuers de feme est tost torneis
Quant elle vait persevant
K'elle est finement amée ;
Lors monstre sa signorie (puissance)
Et plux sovent fait paroir
Son dongier et son pooir.

— Sire Michiés, per boidie
Mainteneis ceste folie
Car tost voreis remenoir
Se bien n'en devoit chéoir.
— Gerairt, la vostre partie
Iert per raixon forjugie,
Car tost ont et blanc et noir
Lors cuers mis en desevoir.

Nous remarquons dans cette pièce très courtoise que le

(1) Le fameux *quoi qu'on die*, placé par *Trissotin* dans le sonnet à la princesse Uranie sur sa fièvre, au 3e acte des *femmes savantes* de Molière, était déjà de mise au temps de *Gérars de Valenciennes* ; à cette époque, à vrai dire, il ne fit pas autant de bruit que sous Louis XIV, et personne sans doute ne s'avisa de s'écrier alors :

« Il est vrai qu'il dit plus de chose qu'il n'est gros »

galant trouvère valenciennois, quoique tout le jeu-parti soit de lui, s'est donné le beau rôle dans les repliques et a eu la sage précaution de mettre dans la bouche de *sire Michel*, cette sentence peu rassurante sur la fidélité des dames en amour :

« Cuers de feme est tost torneis (changé)
« Quant elle vait persevant (va s'apercevant)
« K'elle est finement (tendrement) amée. »

Voici la seconde pièce du Valenciennois Gérars :

I.

Se de chanteir me péusse escondire (empêcher)
Moult a envis l'osaixe comancier
Car grant pièce ait, je ne fui de moy sire (maître)
Et je n'en puis mon fol cuer justicier.
Ke de ligier
M'ait mis en tel martyre
Quant a celi m'ait fait si acoentier
Ke m'ait tolut (enlevé) lou joueir et lou rire.

II.

Per Deu, amors, bien déussiés élire (choisir)
Les falz amans et de vos aloignier (écarter),
Ke per vos ont sovant dolor et ire
Cil ki aime de boen cuer sans trichier
Et s'il sont chier
Por lor mensonge dire
Maix nos dames ne si seivent gaitier
S'en poise moi quant amors en enpire.

III.

Douce dame, tant estes prous et saige
Ke je ne vois en vos riens k'amandéir
Maix ken (sic) vers estes de fier coraige
Si en faites un petit à blaméir.
Bien doie avoer
Lou vostre signoraige
Por vostre amor ai enpris à chantéir d'acquit.
Mains en i ai ke chantent per usaige (par manière

IV.

Onkes ne vi ome de mon ealge
Ke tant peust por amors endureir
Ne ma dolor nulle houre n'asuaige
Ke ma dame ne se veult à penseir
De moi aidier ;
Je fait moult grant folaige
Car se je mur (meurs) por loiaulment améir
Saichiés de voir (vrai) vos i aureis damaige.

V.

Je ne crois pas avoir teile espérance
K'elle me laist por bien ameir morir
K'elle me fait si très douce semblance
Quant regairt se ne m'en puis partir.
Et quant remir (je regarde)
Sa simple contenance.
Lors ne me puet de parler sovenir,
Bien vait aprés ke mes cuers ne s'i lance.

Jusqu'ici les pièces que nous avons produites dans cette notice sont bien authentiquement de Gérars de Valenciennes ; son nom et celui de sa patrie se trouvent consignés en toutes lettres dans les mss. — Mais voilà que dans le ms. 7534 de la bibliothèque impériale, où l'on trouve d'ailleurs une pièce de vers d'Herman de Valenciennes, on rencontre aussi le commencement d'un petit poème philosophique de *Gérars*, intitulé : *Dou plait de sapience et de folie ;* à la vérité, il n'est pas dit que ce *Gérars* soit celui de Valenciennes ; mais comme on ne connaît pas de trouvère de ce nom ni en Hainaut, ni en Brabant, ni en Flandre, ni en Artois, rien ne s'oppose non plus à ce que ce poème soit accordé au Valenciennois. Malheureusement le volume mutilé et incomplet, qui contient cette œuvre, a une lacune après le f° 72, et la pièce n'est pas finie ; elle ne conserve que 368 vers. Voici son début :

Gérars se plaint qu'il n'a haut escriture
Et pris Dex, qui fist la créature,
Qu'il li aprenge à connoistre nature,
Destruire velt l'estrive et aventure.

C'est bien là le vieux langage de Valenciennes : *Aprenge* pour *apprenne*, *estrive* pour *tromperie*, ou *tricherie*, sont du plus pur *rouchi*. Jusqu'à preuve contraire, nous accorderons donc ce plaidoyer de sagesse et de folie à notre galant trouvère, qui a pu devenir sérieux dans son âge mûr. L'auteur y a d'ailleurs fait preuve d'imagination : après son préambule, il ouvre le débat entre la folie et la sagesse ; on plaide d'abord pour l'une et pour l'autre avec assez d'impartialité, mais l'on voit bientôt que l'on doit finir par battre en brèche la folie et faire triompher la raison. La conclusion est morale. Cette forme de discours était d'ailleurs fort usitée au moyen âge.

Le nom de *Gérairs* se trouve encore attaché à deux jolies productions en vers romans qui méritent d'être signalées. La première est une des plus charmantes chansons du *Romancero français* de M. *Paulin Paris*, (Techener, 1833, in-12, p. 5.), inscrite sous le nom de *Bele Isabiaus* ; c'est un petit drame amoureux entre *Gérars* et sa dame. L'auteur de cette pièce est connu, c'est *Audefroy-le-bastard*, d'Arras. Si ce n'est pas le hasard qui lui a suggéré de mettre le nom de *Gérars* à côté de celui d'*Isabeau*, peut-être en faut-il chercher le motif dans la réputation galante du trouvère valenciennois qui l'a fait choisir comme un héros d'aventure amoureuse (1).

(1) Cette romance a aussi été reproduite, avec une traduction, par M. *Leroux de Lincy*, dans son *Recueil de chants historiques français*. *Paris*, *Gosselin*, 1841, in-12, t. I, p. 91.

La dernière pièce dans laquelle ce nom de *Gérars* figure encore, est une chanson à refrain racontant comment cet amant de toutes les belles voyant une jolie baigneuse avec sa sœur, l'enlève et l'emmène dans sa contrée où il l'épouse. Ce petit chant se trouve dans le ms. 1989 (fonds St Germain) de la bibliothèque impériale. Il ne porte aucun nom d'auteur, et rien ne dit cette fois que Gérars n'ait pas eu part à ces vers. Il aura été à la fois le héros et le poète de cette histoire : c'est ce qui arriva plus tard à Maître Adam, menuisier de Nevers ; lorsqu'on lui commandait une chanson de table, il faisait la table et la chanson.

Nous croyons, d'après cela, ne pouvoir nous dispenser de publier ici ces couplets intégralement (1).

Ms. bibl. royale 1989 S. Germain. f° 143 r°.

1

Lou samedi à soir, fat (finit) la semainne,
Gaieté et *Oriour* serors (sœurs) germainne,
Main et main vont bagnier à la fontainne.
Vante l'oré et li rainme crollet
Ki s'entrainmet soweit dormet.

2

L'anfès Gerairs revient de la cuitainne (bataille)
S'ait chosit Oriour sor la fontainne,
Antre ses bras l'ait pris, soueif l'a strainte.
Vante l'oré etc.

3

Quant aurés, Oriour, de l'ague prise,
Reva toi an arrière, bien seis la ville ;
Je remainrai Gerairt ke bien me priset.
Vante l'oret etc.

(1) M. *Leroux de Lincy*, t. I, p. XLVII.

4

Or s'an va Orious scinte et marrie,
Des euls (yeux) s'en vat plorant, de cuer sospire,
Cant Gaieté sa suer n'anmoinet mie,
Vante l'oret etc.

5

Laise ! fait Oriour, com mar fui née,
Ja laixet ma serour en la vallée,
L'anfès Gerairs l'anmoine (l'emmène) en sa contrée
Vante l'oret etc.

6

L'anfès Gerairs et Gaie s'an sont torneit
Lor droit chemin ont pris vers sa citeit
Tantost comme il y vint 'ait espouseit,
Vante l'oret et la rainme crollet
Ki s'antraimme souef dormet.

Gilles de Beaumont (Messire).

On voyait, au moyen âge, beaucoup de personnages de noble maison qui savaient *bien trouver et bien chanter* ; les plus grands noms nous arrivent mêlés dans la liste de nos trouvères. La chevalerie s'alliait alors tout naturellement à la poésie ; c'est qu'aussi alors, outre la gloire, les poètes trouvaient quelquefois le plaisir, et les bontés des dames châtelaines suivirent parfois, pour les heureux trouvères, les éloges et les cadeaux des princes et des hauts barons. Fontenelle, qui parle aussi accidentellement des trouvères, dit quelque part « qu'il n'y a point de grand seigneur qui ne fût « bien heureux d'en descendre. Tel qui, par les » partages de sa famille, n'avoit que la moitié ou le quart » d'un vieux château, allait quelque temps courir le monde » en rimant, et revenait acquérir le reste du manoir. » On les payait en armes, draps et chevaux ; et, pour ne » rien déguiser, on leur donnait aussi de l'argent ; mais » pour rendre les récompenses des gens de qualité plus » honnêtes et plus dignes d'eux, les princesses et les plus » grandes dames y joignaient aussi leurs faveurs. Elles » étaient fort faibles contre les beaux esprits. Si l'on est » étonné, dans une nation telle que la française, qui avait » toujours méprisé les lettres, et qui n'est pas même encore » bien revenue de cette espèce de barbarie, que des gentils » hommes et des grands seigneurs s'amusassent à faire des

» vers, je ne puis répondre autre chose sinon que ces vers
» là se faisaient sans étude et sans science, et que par
» conséquent, ils ne deshonoraient pas la noblesse. »

Quoi qu'il en soit de cette boutade plaisante de Fontenelle, il n'en est pas moins vrai que nos meilleurs chants et nos plus spirituels fabliaux du moyen âge appartiennent aux trouvères titrés et aux chansonniers couronnés. Nous avons eu souvent l'occasion d'en faire la remarque, les vers sortis des bonnes maisons ont un parfum de délicatesse et d'éducation dont nous allons fournir un exemple de plus, en citant les couplets de Gilles de Beaumont.

Mais de quelle famille est sorti ce *Gilles de Beaumont*? *sa* chanson (et nous regrettons bien de ne pouvoir dire *ses* chansons) se trouve au milieu de celles des trouvères du Hainaut, de la Flandre et de l'Artois : ainsi, parmi toutes les familles de Beaumont qui existent en France, il faut bien croire que celles du centre et du midi du royaume n'ont pas fourni le charmant rimeur qui nous occupe. Il nous reste donc à choisir entre *Beaumont en Hainaut*, qui porte écartelé de Blois et de Hainaut, famille puissante dont le château-fort défendait la petite ville du même nom qui porte de gueules à une tour d'argent (1); et Beaumont le chastelain, en Hainaut, qui porte de gueules à deux bars d'argent, comme Beaumont comté et abbaye. Il y a encore deux familles de Beaumont en Artois, dont l'une porte d'argent à deux bandes de gueules, et l'autre, d'azur à l'aigle

(1) Le savant archiviste général du royaume de Belgique, M, *Gachard*, a donné, en 1846, une généalogie des familles de Chimay et de Beaumont, en parlant des archives de Chimay.

d'argent. Nous ne parlons pas d'un autre Beaumont au comté de Namur, comme s'éloignant trop de notre centre.

Mais, Jean le Carpentier (1), dans son état de la noblesse du Cambrésis, cite avec ostentation un *Renier de Beaumont-St-Aubert*, dont la famille était sortie de celle d'Oisy-Crévecœur, lequel *Renier* donna sa terre de St Aubert au monastère de ce nom à Cambrai. S'il faut en croire le Carpentier : « Renier estoit puissamment riche, et fort humble « parmi un grand nombre de serviteurs, qu'il voyoit tous « les jours à ses pieds ; il estoit temperant dans mille occa- « sions d'excès qui se présentoient à toute heure ; modeste « dans une fortune qui alloit croissant ; paisible dans le « tintamare des affaires ; égal dans la vicissitude des choses « humaines ; voir un homme qui pouvoit tout ce qu'il vouloit « et qui ne vouloit que ce qui estoit raisonnable ; un homme « qui ne laissoit point voler ses désirs, comme petits « papillons esgarez parmy les concupiscences des créatures, « mais les resserroit dans les bornes de la modestie, et « foulant la terre aux pieds, attachoist au ciel la meilleure « partie de soy-mesme. »

Ce seigneur, qui possédait tant de vertus, et qui vivait en 1226, suivant un titre cité par le Carpentier, avait pour fils aîné *Gilles de Beaumont*, qui devait fleurir vers 1250, et qui, pour son prénom et pour le temps et le pays où il vivait, pourrait bien être le trouvère dont nous nous occupons. Cette famille portait d'or à trois chevrons de gueu-

(1) *Histoire généalogique des Pays-Bas, ou histoire de Cambray et du Cambrésis.* Leyde, 1664, in-4° 3e partie p. 206.

les (1); ce sont précisément là les émaux dont il reste quelques traces dans les armoiries ornant la miniature placée en tête de la chanson citée, dans le ms. 7222 de la bibliothèque impériale.

En tête du folio 49 v°, on voit une miniature représentant le chevalier trouvère à cheval, portant son écu ; le fond de la figure parsemé de fleurs de lys. La chanson est notée en musique.

1.

Cil qui d'amors a droite remembrance,
Il ne puet pas à faintise penser,
Ains doit avoir tos jors tele espérance
Qu'à grant valoir puist son cors amender.
Bele à cler vis, à simple contenance,
En qu'en ne puet ne metre, ne oter
Gardez celui en la votre ligence
Qui cuer et cors a mis en vos amer.

2.

Bone et bele, en qui j'ai ma tendance,
Ne veuillez pas mon martyre oublier
J'en ai soufert si cruel penitence
Que nus fors Dieu ne le porroit penser
Et se de vos ne me vient aléiance,
Je suis certains que n'en puis eschaper,
S'en vos ne truis pitié et connoissance,
Mieus veuill morir que tele vie mener.

3.

Sage et vaillans en qui j'ai ma fiance,
Sans vos ne puis joie ne bien avoir,

(1) On connaissait encore, entre les familles patriciennes du Cambrésis, les *Beaumont-Rambouillet*, portant de gueules au sautoir d'argent, et les *Beaumont-St Quentin*, qui portaient de sinople à la tête de léopard arrachée d'or.

Mon cors avez mis en si grant balance
Par pou n'en pers mon sens et mon savoir.
Douce dame, par cui tos biens s'avance,
Ne tenez plus mon cuer en désespoir,
Mais s'il vos plaist faites moi aléiance
Des crueus mals dont me faites doloir.

4.

Ne cuidiez pas que longue demorance
Puisse mon cuer de vos faire movoir ;
Tant est douce votre bele acointance
Qu'il n'est nule qui vous puet valoir.
Bien me seroit torné à meschéance
Se ma dolor metez en nonchaloir
Vos, qui estes de si haute poissance
Qu'en tos bons lieus festent vostre pooir.

5.

Gentix dame, connoissiez ma pesance
Et la dolor que je sens main et soir,
Je n'istrai jà de ceste mésestance
Se par vos non en qui j'ai mon espoir ;
Car me donez confort et délivrance
Et me daignez à ami recevoir,
Lors, si m'aurez plus fait que Roi de France
Et plus doné que nus ne puet avoir.

Cette dernière pensée rappelle l'expression proverbiale : *être plus heureux qu'un roi* ; il est impossible de mettre plus de convenance, de discrétion, de sensibilité que le trouvère n'en a mis dans cette jolie chanson qui joint le rhythme harmonieux à la douceur du style ; nous le répétons, c'est bien dommage que ce galant seigneur de Beaumont nous ait laissé si peu de ses vers, ou que le temps ne les ait pas ménagés davantage.

———

Gillion de Trasignyes. (Roman de)

Le roman de Gillion de Trasignyes, dont nous ne connaissons plus que la prose, est un de ces sujets émouvants qui a dû exercer l'imagination de nos trouvères et acquérir une immense popularité dans nos contrées aux époques des expéditions vers l'Orient. Rien de plus dramatique, en effet, de plus extraordinaire, de plus romanesque que les aventures de ce preux chevalier. Elles ont été écrites en italien dans le moyen âge(1), traduites en plusieurs langues et conservées dans cent recueils populaires, toujours raffraîchies pour le style, mais jamais changées pour le fond, jusqu'à ce qu'enfin un romancier moderne s'en empara pour les gâter, et les fit paraître à *Bruxelles*, en 1703, in-12.

Le comte *Joseph de Saint-Genois*, membre de la chambre de la noblesse des Etats du pays et comté de Hainaut, a donné un extrait du Roman de Gillion de Trasignyes, dans ses *Droits primitifs des anciennes terres et seigneuries du pays et comté de Haynaut autrichien et françois*. Paris, Saillant, 1783, in-fol. t. 1er, p. xcv. Il a tiré sa relation

(1) La *Bibliothèque protypographique* (*Paris*, 1830, p. 323) cite dans des *appendices* des librairies de Bourgogne, sous le (n° 2294, un manuscrit intitulé : *Le Roman du très-noble chevalier Gillion de Trasignie, traduit en françois d'après l'original italien de l'abbaye de l'Olive*, in-4° du xve siècle, sur papier.

d'un manuscrit volumineux, enrichi de très-belles peintures sur vélin, représentant les principaux faits de cette histoire et exécuté par l'ordre d'Antoine, bâtard de Bourgogne, en 1458. Ce manuscrit parait perdu, à moins qu'il ne soit enfermé soigneusement dans le château actuel de Trazegnies, où on le vit avant la Révolution.

La bibliothèque d'Iéna en possède une version en prose du XIVe siècle, qui se trouve, avec d'autres matières, en un petit in-folio de 113 feuillets à deux colonnes, écrit sur vélin vers la fin du XIVe siècle ; il provient de Philippe de Clèves, dont il porte les armes et le monogramme. Les Allemands prétendent que cette copie est la seule connue. M. le Dr. Wolff, dans son recueil d'anciennes chansons populaires de la France (*Altfranzæsische Volkslieder*), à *Leipsig*, *Fl. Feischer*, 1831, in-16, en fit paraître (pages 167-200) un fragment assez curieux comprenant l'introduction, les sommaires des 48 chapitres, et le dernier chapitre en entier (1). Notre savant ami, M. *Gustave Brunet*, de

(1) MM. *Serrure* et *Voisin*, de Gand, à qui l'on doit d'utiles publications, ont réimprimé ces fragments, moins les notes philologiques de Wolff, à la suite de leur édition du *Livre de Baudoyn* (autre héros de la Flandre), parue à *Bruxelles*, *Berthot* et *Périchon*. 1836, in-8°, fig. (pp. 193-216).

La prétention des Allemands, de posséder la seule copie de cette curieuse et chevaleresque chronique, n'est pas fondée. Tandis qu'on s'occupait partout de la mise au jour du docteur Wolff, la société des Bibliophiles de Mons, qui s'était procuré une copie du ms. de la bibliothèque royale, dite des ducs de Bourgogne, contenant la chronique de *Gilles de Chin*, fit imprimer cette œuvre à 100 exempl. pour le commerce, et 27 exempl. sur papier de Hollande pour les membres de la société (c'était la 4e publication de cette société). Elle est intitulée : *La chronique du bon chevalier Gilles de Chin publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. Mons, Hoyois-Derely*, 1837, in-8°,

Bordeaux, a publié sur ce petit livret, fort rare en France, une intéressante brochure, tirée à 80 exemplaires, sous ce titre : *Notice ur Gillion de Trasignyes, roman françois du* XVe (sic) *siècle, suivie de quelques autres fragments.* Paris, Téchener, 1839, in-8°, de 39 pages. — Le bruit qu'avaient fait ces extraits engagea le docteur Wolff à mettre au grand jour toute l'*Histoire de Gillion de Trasignyes et de dame Marie sa femme*, d'aprés le manuscrit de la bibliothéque d'Iéna. *Paris, Brockaus*, et *Leipsic, J. J. Weber*, 1829, in-8°, de 214 pages, à deux colonnes.

L'auteur de cette mirobolante histoire entre ainsi en matière : « Les haulz et coraigeuz faiz des nobles et ver-
« tueuses personnes sont dignes d'estre racontez et escrips
« tant et afin de leur bailler et accroistre nom immortel
« par renomée et souveraine louenge, comme aussi pour
« esmouvoir et enflamber les cuers des lisan et escoutans,
« à éviter et fuir œuvres vicieuses deshonnestes et vitupé-
« rables et emprandre et acomplir choses honnestes et glo-
« rieuses, méritoires de vivre en perpetuel mémoire. »

---

de XXIV et 219 pages avec ornements en couleur. Nous ne savons où le savant bibliographe Brunet a trouvé qu'on pouvait lire de *Chin* ou de *Thin*. L'éditeur a été M. *Renier Chalon*, qui y a ajouté un glossaire. Le ms. qui a servi à cette publication a été enlevé de la bibliothèque de Bourgogne en 1746 après la prise de Bruxelles, et fut restitué lé 7 juin 1770. C'est un petit volume in-f° sur papier de 75 feuillets, relié en maroquin rouge aux armes de France. Son voyage à Paris ne lui a pas été désavantageux sous le rapport de l'habit.

Deux manuscrits relatifs à Gilles de Chin sont cités dans la bibliothèque protypographique de J. Barrois, sous les n°s 1293 et 2298. Le dernier est intitulé : *Les faits et prouesses du noble chevalier Gilles de Thin* (lisez *Chin*), *natif de Tournésis, translaté de rimes en prose*, in-f°. du XVe siècle. C'est cette faute de lecture qui a probablement conduit M. Brunet à dire que le héros se nommait *Chin* ou *Thin* à volonté.

Toutes les chansons de gestes commencent ainsi. Nous ne doutons nullement que cette histoire du valeureux Gillion de Trasignyes n'ait été primitivement composée en vers, alors que les faits étaient encore frais dans la mémoire des peuples, et qu'il n'y avait pas d'autre langage pour chanter les héros que la langue des dieux, si toutefois on peut trouver quelque chose de divin dans la poésie de ces longs poëmes. La prose que nous citons est d'ailleurs de deux siècles plus jeune que les événements qu'elle relate, et il n'est pas naturel de croire qu'on soit resté tout ce temps en Hainaut, pays de trouvères et de châteaux, sans chanter les aventures extraordinaires d'un si preux et si courtois chevalier.

Quoi qu'il en soit, voici, très en abrégé, le fond de cette histoire qui présente une ressemblance frappante avec celle du comte de *Gleichen*, le bigame innocent.

Gillion de Trasignyes épouse Marie, fille du comte d'Ostrevant, se signale dans les tournois, puis se croise pour aller à la conquête du St Sépulcre. Il est fait prisonnier par les Sarrazins et emmené vers le soudan de Babylone (en Égypte) qui veut le faire mourir ; Gillion tue ses bourreaux et fait la conquête de la belle Graciane, fille du soudan. Sorti de sa prison, il débarrasse le soudan de ses propres ennemis, et après mille aventures plus variées et plus romanesques les unes que les autres, il revient en Europe avec la belle Graciane qu'il convertit à la foi chrétienne et fait baptiser. Il passe à Rome où il obtient l'absolution du Pape, et arrive à Trasignyes où il retrouve sa première femme fort enchantée de son retour, mais un peu émue de

le voir si bien accompagné. Le sire de Trasignies raconte à Marie qu'il ne doit le bonheur de la revoir qu'au dévoûment de Graciane qui lui a sauvé la vie, et qu'il ne l'a épousée que sur l'assurance qui lui fut donnée par un chevalier déloyal, que sa première compagne était morte. Les deux épouses font assaut de délicatesse et se retirent ensemble dans l'abbaye de l'Olive près de Binche et Morlanwelz; lui, de son côté, délaissé de ses deux femmes et moins marié que qui que ce soit, va se cloître à l'abbaye de Cambron, où il cherche à faire saintement son salut. Les deux dames meurent la même année; Gillion leur fait élever deux tombes magnifiques entre lesquelles, il prépare pour lui-même un dernier asyle, voulant reposer un jour entre ses deux femmes. Entre temps, le soudan de Babylone lui envoie un messager pour lui annoncer qu'il est en guerre avec ses voisins et qu'il a besoin de son bras. Le brave Gillion repart pour l'Égypte, défait les ennemis de son beau-père et se retire blessé mortellement. En mourant, il demande au soudan que son corps soit porté à l'abbaye de l'Olive, en Hainaut, pour être déposé dans la tombe préparée pour lui : ce qui fut ponctuellement exécuté.

Mon ancien collaborateur dans la publication des *Archives du Nord*, M. *Aimé Leroy*, conservateur de la bibliothèque publique de Valenciennes, a écrit un intéressant article sur cette aventureuse histoire, que l'on trouve sous le titre de : *Le Bigame*, au tome III des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique. Valenciennes, Prignet*, 1833, in-8° pages 9-33. Cet article est tiré de M. le comte de Saint Genois, cité plus haut, savant et laborieux généalogiste du Hainaut, qui popularisa

au siècle dernier cette chevaleresque histoire dans cette même province dont certainement elle est sortie, d'abord en vers, et puis en prose. M. Barrois n'a pas manqué de mentionner *Giles de Trasignies* parmi les plus notables chansons de geste qui constituent le cycle carlovingien, auquel celui des croisades fait une suite naturelle (1)

---

(1) *Éléments carlovingiens linguistiques et littéraires. Paris, Crapelet*, 1846, in-4° pp. 243-244.

Guillaume de Hainaut.

Guillaume de Hainaut n'est pas plus un trouvère que *Baudoin de Sebourg* ou *Raoul de Cambrai;* mais, comme eux, il est un héros de poëme en vers romans. Il a de plus, l'avantage d'avoir fourni à un trouvère du pays une histoire véritable, quoique présentée sous le voile allégorique, plutôt qu'une fiction entièrement romanesque. La composition dont nous parlons porte pour titre : *Li regret de Guillaume, le comte de Haynnau, père à le roynne Dengleterre et à la contesse de Julers.*

Guillaume Ier, comte de Hollande et de Hainaut, depuis l'année 1304 jusques en l'année 1337, époque à laquelle il mourut, avait épousé Jeanne de Valois, sœur de Philippe de Valois, dont il eut cinq enfants, entr'autres *Jeanne*, mariée à Guillaume V, duc de Juliers, et *Philippe*, ou *Philippine*, mariée à Édouard III, roi d'Angleterre, qui devint plus tard la protectrice de Jehan Froissart, né comme elle à Valenciennes, le dernier des trouvères remarquables du Hainaut, et le premier des chroniqueurs. Guillaume le Bon a été lui-même le protecteur, le maître et le bienfaiteur d'un des meilleurs trouvères du Hainaut, de *Jehan de Condé*, qu'il avait souvent à sa cour et qui lui resta attaché jusqu'à sa mort, puisqu' il a composé un *dit* en forme d'éloge à la suite de ses obsèques.

Il ne nous est malheureusement pas permis de citer quel-

ques fragments du poëme de *li regret de Guillaume,* dont on ne connaît qu'un seul exemplaire dont voici l'histoire. Il tomba d'abord dans les mains de Charles Jérôme de *Cisternay du Fay*, né à Paris le 2 juillet 1662, l'un des plus ardents amateurs de livres de son siècle. Du Fay était officier, il eut même la cuisse emportée par un boulet de canon au siége de Bruxelles en 1695; il fit toutes les guerres de Flandre, et à la suite de chaque campagne il rapportait, d'Allemagne ou des Pays-Bas, des trésors littéraires. C'est sûrement dans nos provinces que les hasards de la guerre amenèrent dans ses mains le poëme sur *Guillaume de Hainaut.* Après la mort de Du Fay, arrivée le 24 juillet 1723, le libraire Gabriel Martin publia le catalogue de sa bibliothèque, 1725, in-8°, et *li regret de Guillaume* y fut assez mal indiqué sous le n° 1892 (1). C'est ainsi qu'on le livra aux chances d'un encan public: on l'adjugea pour la modique somme de 80 livres! Heureusement encore il fut acheté par le comte de Toulouse, troisième fils légitimé de Louis XIV et de mad^e de Montespan, grand-amiral de France. Ce prince, qui aimait l'étude au point d'y consacrer une partie des nuits, rassembla une curieuse bibliothèque qui passa au duc de Penthièvre, son fils unique, qui lui-même, homme d'esprit et de goût, l'augmenta considérablement avant de la laisser au duc d'Orléans. C'est ainsi que le manuscrit du Hainaut arriva dans la bibliothèque du Palais-Royal et fut vendu, en

(1) N° 1892. — *Autre recueil d'anciens romans de chevalerie en rithme;* savoir: *De Guillaume, comte de Haynaut, et du chastelain de Coucy.* MS. Sur vélin en lettres goth. in-f° m. r. (*Bibliotheca Fayana. Parisiis, G. Martin,* 1725, in-8° p. 236.

1852, avec les livres du roi Louis-Philippe que tous les amateurs de l'Europe se disputèrent vivement. Le précieux poëme du trouvère haynuyer figura au catalogue des collections du Palais-Royal et de Neuilly (première partie) *Paris, Potier*, 1852 in-8° p. 124, au n° 1108, sous le titre suivant : *Chi commenchent li regret de Guillaume, le comte de Haynnau, père à le Roynne Dengleterre et à le contesse de Julers*. MS. sur vélin à deux colonnes de la première moitié du XIVe siècle. in-4° de 33 feuillets. Il était relié en maroquin rouge, filets, tranche dorée, aux armes du comte de Toulouse, avec le poëme suivant : Chest li Roman du Castelain de Coucy, in-4°, également écrit sur deux colonnes, en 58 feuillets. Ce dernier poëme offrait une version ancienne et présentant quelques différences avec celle publiée par *Crapelet*, à *Paris*, en 1829, gr. in-8°. Il contenait en plus, après l'*explicit du Castelain de Coucy*, une espèce d'épilogue en 59 vers. M. Peigné-Delacour, d'Ourscamp, amateur distingué et philologue zélé, avait reconnu à l'époque de la vente, un texte plus pur et plus originalement picard que tous ceux cités jusqu'ici de cette romanesque épopée.

Quoiqu'il n'offrit aucune miniature de prix, et que la plus forte partie de son contenu eût déjà été livrée à l'impression, ce volume, mis en vente le lundi 5 avril 1852, fut vivement disputé, et la chaleur des enchères le fit monter jusqu'au delà de 1,600 fr. On concevra facilement qu'un tel prix, mis à une *plaquette*, in-4°, dont 33 folios seulement étaient inédits, en firent pour nous un *fruit défendu*, quoique bien ardemment convoité. Il fut adjugé à

M. *Potier*, libraire à Paris, et mandataire de quelque qu'heureux du siècle, habitant de l'opulente, mais ici encore *perfide* Albion (1). Ce sera désormais en Angleterre que nous devrons aller étudier les plus rares et les plus curieux monuments des arts et de la littérature française.

Guillaume de Hainaut, héros du poëme intitulé : *Li regret*, est un personnage illustre qui tient un rang distingué dans l'histoire de nos provinces. Il fut surnommé *le bon*, et les chroniqueurs le qualifient des titres de *maître des soldats* et *Gouverneur des princes*. Il donna la plus noble hospitalité à la reine Isabelle d'Angleterre et à son fils Édouard, prince de Galles, que Jehan de Hainaut, sire de Beaumont, frère du comte Guillaume, parvint à rétablir sur le trône de ses pères. Telle fut la cause déterminante du mariage du roi d'Angleterre avec Philippe de Hainaut, qu'il avait vue à la cour de son hôte durant son exil.

Guillaume le Bon est encore connu dans l'histoire par l'acte vigoureux de justice qui le fit condamner à mort un

---

(1) L'acquéreur de ce précieux MS. est Lord *Arbushnam*, qui a déjà absorbé dans sa magnifique, mais impénétrable bibliothèque, les collections de ms. de MM. *Barrois*, de Lille, *Libri* et *Phillipps*. Il l'a malheureusement emporté, (pour le MS. du Hainaut) sur la bibliothèque royale de Belgique, dont les intérêts se trouvaient représentés, à cet-encan célèbre, par M. *Alvin*, qui n'osa pas dépasser le chiffre de 1,600 fr. On a su depuis que Lord Arbushnam n'avait pas prescrit, au libraire commissionnaire, de bornes pour cet article qu'il voulait obtenir *à tout prix*, probablement parce que le titre indiquait que le comte Guillaume de Hainaut était père *à le Roynne Dengleterre*. Le riche lord ayant, à tort ou à raison, la réputation d'être peu communicatif, il est à croire que la lumière, qu'il serait si utile que l'on jetât sur cette production poétique du Hainaut au moyen âge, restera longtemps encore sous le boisseau.

bailli de Hollande pour avoir extorqué la vache d'un paysan. Cette vache fut sculptée en pierre sur la façade de l'hôtel-de-ville de Valenciennes qu'on bâtissait alors. Après avoir créé son fils chevalier avec une pompe éclatante, Guillaume Ier mourut le 7 juin 1337, dans son palais situé derrière le marché de Valenciennes, et fut enterré en l'église des frères Mineurs de la même ville auprès de Jean d'Avesnes son père. Sa veuve, après avoir tenté vainement de prévenir la guerre qui s'élevait entre Édouard d'Angleterre, son gendre, et Philippe de Valois, son frère, contre lequel son mari s'était déclaré, prit le voile à la suite de la mort de Guillaume, et se retira au couvent de Fontenelles-lez-Valenciennes, où elle termina sa vie en 1342. Son portrait, provenant de cette antique abbaye, est aujourd'hui à l'hôtel-de-ville de Valenciennes. Nous avons eu le bonheur de le retrouver chez un marchand de curiosités de cette ville, et nous en avons fait hommage au musée de notre cité, estimant que *Jeanne de Valois*, en son vivant comtesse de Hainaut, serait mieux placée là que partout ailleurs.

Sous le titre de *Guillaume de Hainaut*, M. Barrois, de Lille, ancien député du Nord et écrivain plein d'imagination, a signalé, dans son dernier ouvrage (1), une chanson de geste qui, selon lui, faisait partie du cycle carlovingien; s'il est ici question du poëme: *Li regret de Guillaume, comte de Haynnau*, nous pensons que M. Bar-

(1) *Éléments carlovingiens linguistiques et littéraires.*—Carolo filium producente. — *Paris, Crapelet*, 1846, in-4° fig. (Page 244).

rois, trop préoccupé de son système sur les compositions poétiques des cycles anciens, a fait remonter un peu haut le petit poëme sauvé du naufrage par du Fay et le comte de Toulouse. Nous pensons plutôt que cette production, toute haynuïère par le sujet, a été composée par un trouvère, dont le nom est resté voilé jusqu'ici, et qui a dû naître à Mons ou à Valenciennes, où il vivait au commencement du XIVe siècle dont il mettait en vers les événements les plus dramatiques et les plus saillants. Ainsi, selon nos conjectures, il aurait chanté la bataille des carmes et des dominicains, arrivée en 1311 à Valenciennes, lors des funérailles du Sire *Gille de Berlaimont*, bouteillier héréditaire du comte de Hainaut; ainsi, il aurait encore versifié la dramatique relation des *Miracles de Notre-Dame de Cambron*, en 1322-1326. Il a pu, il a dû même, à la mort de l'illustre *Guillaume Ier*, dit *le bon*, comte de Hainaut, arrivée en 1337, exercer sa verve sur la vie et les faits et gestes chevaleresques de ce prince aimé et vénéré. Le titre même du poëme, *Li regret de Guillaume*, annonce une sorte d'oraison funèbre, une énumération des qualités de l'éminent défunt, dans laquelle le trouvère exprime tout ce qu'a de *regrettable* la perte d'un si grand prince. Cette forme de doléances exhalées sur la tombe d'un mort auguste était parfois usitée au moyen âge à l'égard des prélats illustres et des grands seigneurs (1).

---

(1) Voyez dans nos *Trouvères cambrésiens*, la *Mort d'Enguerrand de Créquy*; et dans nos *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis* (1839) pages 217-223, les *Rimes sur la vie de Révérendissimes sieurs Andrieu de Florence et Jehan des Prets, iadis Evesques de Tournay*.

Nous en sommes réduit, on le voit, à de simples conjectures sur ce poëme qui a été enfoui pendant trop longtemps dans les bibliothèques princières, pour retomber ensuite dans les ténèbres du cabinet d'un riche mais jaloux propriétaire. Ce qui nous étonne, c'est qu'avant d'être prisonnier en Angleterre, *Guillaume de Hainaut* n'ait pas attiré les regards de quelque savant français en état de lui rendre les honneurs dus à son rang et à son ancienneté; car enfin, le comte de Toulouse, le duc de Penthièvre comptaient des lecteurs, des érudits autour d'eux; Louis-Philippe lui-même, leur dernier héritier, avait des bibliothécaires capables, nous en avons même connu de très-irréprochables : comment se fait-il alors que depuis trente ans que la poésie romane et le moyen âge, dont elle est l'expression la plus naïve, sont devenus à la mode en France, il ne se soit pas trouvé, je ne dis pas un savant, mais un simple curieux, qui ait eu seulement l'idée d'écrire quelque part, de mettre dans un journal quelconque, ou seulement de dire à un passant, qu'il existait dans la bibliothèque particulière du roi, une version ancienne et originale de l'histoire dramatique du châtelain de Coucy et de cette belle *Gabrielle de Vergy*, qui a tiré tant de larmes des plus beaux yeux du monde, et un poëme roman tout-à-fait inconnu (et pas trop long, ce qui est un mérite passablement rare dans l'espèce) sur un comte suzerain de cette noble et riche province de Hainaut qui ne relevait que de Dieu et du Soleil? Le silence, gardé depuis des siècles sur ce précieux manuscrit, nous étonne et nous confond : il y a, certes, bien de quoi !

Guiteclin de Brabant. (Le roman de)

Nous ne parlons du Roman de *Guiteclin de Brabant* que pour dire qu'il n'existe pas. Les personnes un peu initiées dans la littérature romane, n'auraient pas besoin d'être prévenues à cet égard, mais il pourrait cependant arriver que d'autres, moins au fait de la nomenclature des chansons de gestes et de leurs héros, nous accusassent d'avoir oublié un Brabançon célèbre. C'est pour eux seulement que nous donnons l'explication suivante.

Dans le ms. n°. 1830 fonds St Germain, de la bibliothèque impériale, on trouve (f° 69 v°) le fabliau : *Les deux troveors Ribauz*, dans lequel deux jongleurs rivaux font, à l'envi l'un de l'autre, l'étalage de leurs connaissances acquises (1). *Gauthier*, l'un de ces deux trouvères, confond et tronque exprès les titres des romans qu'il prétend savoir par cœur ; c'est une facétie grossière débitée dans le but de faire rire son auditoire. C'est ainsi qu'il dit :

Gautiéres sui, qu'el mont n'a tel :
Ge sai de Guillaume au tinel

---

(1) Ce curieux fabliau a été donné au public par M. A. C. M. *Robert*, conservateur de la bibl. de Ste Geneviève, dans ses *fabliaux inédits, Paris* 1834, in-8°, (p. 16-26) ; et ensuite par M. *Achille Jubinal* qui l'a inséré dans les notes et éclaircissemens du tome 1er des *Œuvres complètes de Rutebeuf*, *Paris*, 1839, n-8°, p. 331-341.

Si com il arriva as nés ;
Et de Renoart au cort nés
Sai-ge bien chanter com ge vueil ;
Et si sai d'Aie de Nantueil
Si com elle fu en prison ;
Si sai de Garins d'Avignon
Qui mult estore bon romans :
Si sai de Gu on d'Aleschans
Et de Vivien de Bourgogne ;
Si sai de Bernart de Saisoigne
Et de *Guiteclin de Brebant*
Si sai d'Ogier de Montaubant
Si com il conquist Ardennois ;
Si sai de Renau le danois
Mais de chanter n'ai-ge or cure :
Ge sai des romanz d'aventure,
De cels de la réonde table

Qui sont à oïr délitable ;
De Gauvain sait le mal parler
Et de Quex le bon chevalier.
Si sai de Perceval de Blois
Et de Percenoble le Galois . . . . . .

Il devient presqu'inutile d'expliquer que. pour rentrer dans le vrai, il suffit de rectifier la plaisante bibliothèque du trouvère *Gauthier*, en remettant les titres ainsi : Guillaume au cort nés, Renoart au tinel, Aie d'Avignon Garins de Nanteuil, Guions de Bourgogne, Vivien d'Aleschans, et *Guiteclin de Sassoigne*. C'est ce dernier personnage qu'il avait plu au jongleur de loger en Brabant, pour un moment. *Guiteclin de Saissogne* est *Witikind le saxon* ; on connait la facilité dans les idiomes du nord de changer le *G* en *W*. Ce roman est de *Jehan Bordiaus* qu'on croit être le même que *Jean Bodel*, d'Arras. Ce poëme est à la bibliothèque impériale sous le n° 6985.

Il a été publié par M. *Francisque Michel*, à *Paris*, chez *J. Téchener*, 1839, 2 vol. in-12 (1).

M. Achille Jubinal parle dans ses notes sur le fabliau des *deux troveors ribauz* d'un roman de *Bernart de Brabant* que nous avouons en toute humilité ne pas connaître. Quand nous l'aurons découvert, il sera l'objet d'une addition à ce volume.

---

(1) M. Francisque Michel s'est plus particulièrement servi, pour sa publication, d'un autre manuscrit de la *chanson des Saxons*, découvert dans le Quercy, par M. *Léon Lacabane*, et entré ensuite dans la belle collection du baronnet sire *Thomas Philipps*, en son château de Middle-Hill (comté de Worcester.) Il faut peut-être aujourd'hui le chercher chez le peu communicatif lord Arbushnam.

Henri d'Opprebais.

Henri d'Opprebais est venu au monde un peu tard pour figurer dans une liste de trouvères : mais ajoutons de suite qu'il habitait une contrée assez sauvage et écartée des grands centres, dont les habitants étaient en retard sur les progrès de la poésie comme de la civilisation : ce qui fait qu'on pourrait le classer encore, pour le style, parmi les poëtes du XIVe siècle, tandis, qu'en fait, il écrivait au XVe.

Il ne se mit à versifier que dans l'âge mûr, ou même lorsqu'il s'avançait déjà vers la vieillesse ; on s'en aperçoit, par un de ses vers, où il se dit lui-même :

« Moult tristre et mélancolieux »

et aussi dans le préambule en prose de son poëme ; quand il s'annonce comme suit :

« Moy, pécheur, très-infortuné qui ne sui que cendre « et pouldre, sentant et considérant en ceste valée de mi- « sère.....

Ce n'est qu'avec un pied dans la tombe qu'un poëte peut s'exprimer ainsi.

Henri d'Opprebais a vu le jour, vers l'an 1400, probablement au village d'Opprebais même, dans la province de Brabant, et le district de Nivelles, à une lieue et demie de Jodoigne. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint cha-

noine régulier de l'abbaye de Floreffe, de l'ordre des Prémontrés, sur les bords de la Sambre, et dans le comté de Namur; c'est là qu'il obtint le titre l'abbé de *Beaurepaire* ou *Beaurepart*, maison religieuse sèchement désignée ainsi, sans autres détails, par feu le bibliothécaire baron de Reiffenberg. (1)

Le poëme d'Henri d'Opprebais se compose de 3,570 vers octosyllabiques; il est intitulé de la manière suivante :

« S'ensieut ung petit traictiet divisant aulcunement « l'estat sanctissime et la noble fondation de le venerable « eglise Notre-Dame de Floreffes, tierche en l'ordre de « Premonstré, et des abbés et pastours d'icelle. Y adjou- « tez pluiseurs incidents et aventures avenues depuis la « fundacion d'icelle. »

Cette chronique rimée, commencée en novembre 1462 et finie le 14 février 1473, est dédiée à l'abbé *Lucas de Eych*, ou d'*Eyck*, d'origine flamande, premier abbé mitré de Floreffe en 1444, et dont les armoiries, *d'argent, à trois pals retraits de sable*, sont dessinées à la plume sur le manuscrit, in-folio, en papier, de la bibliothèque royale de Belgique (coté n° 18,064-69) qui réunit plusieurs ouvrages en vers.

La *Chronique de Floreffe* a été publiée, par ordre du gouvernement belge, par M. de Reiffenberg, dans ses monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur,

(1) *Introduction à la chronique de Floreffe*, p. XXIX,

de Hainaut et de Luxembourg. Bruxelles, M. Hayez, 1848, in-4°, t. VIII, pages 63-188.

Le chroniqueur en vers débute ainsi :

Tout premier vich à descouvert
L'ymage d'ung prelat très-benigne
Qui nommez estoit saint Norbert,
Fundateur, par œvre divine,
De l'ordenne moult très sainte et digne,
Qui est nommée de Prémonstré,
Fondée sur pière ferme et fine
L'an mille sycx-vings par vérité.

De la fondation de l'abbaye de Floreffe, en 1120, l'auteur passe à chaque événement, en suivant à l'ordre chronologique, et surtout à chaque nomination d'abbé ; le tout en vers assez mal mesurés, et d'un style fort peu poétique.

Vers la fin de l'œuvre, Henri d'Opprebais laisse un peu reposer l'histoire particulière de son monastère ; il ne plaide plus *pro domo suâ*, pour ne s'occuper que des faits et gestes des puissants de la terre : on voit qu'il est parvenu aux actions de son temps, qu'il a vues ou dont il a entendu parler par des témoins oculaires. Dans cette relation contemporaine, arrive la mention du *Vœu du faisan*, qui se passe à Lille, en 1454, sous Philippe-le-bon ; alors le chanoine suspend sa lyre pour un moment et débite en prose le récit de ce magnifique banquet qu'un autre que lui avait peut-être traité en vers à l'instar de ce qui fut fait le siècle précédent pour le *Vœu du héron* (1). Cela

(1) *Le vœu du héron*, jolie poëme de 437 vers, dont *Robert d'Artois* est le principal héros, relate un fait arrivé en 1338. Le

fait, il reprend son texte versifié jusqu'à la fin sous le titre de : *Auctor concludens*, et il termine ainsi :

Seigneur et dame, comme je sens
J'escribz mon sens et le vous livre ;
Mais excuse mon simple sens :
On n'est pas toujours à délivre,
Ne je n'en quier, ne mar, ne livre.
Floreffe à ce faire m'emflamme,
Affin que, quant orez ce livre,
Voelliez donc pryer pour mon âme !

Le XIIIIe jour de février,
Je cessai lors de rimoyer
Ce présent et petit livre,
Lequel baillai tout à delivre
A un escripvain courtois,
L'an quatorze cens sexante trois,
Pour le mettre au net et doubler,
Et à mon amy présenter.

Explicit.

Ce travail avait délivré Henri d'Opprebais de ses peines et de sa tristesse durant trois mois, ainsi qu'il l'avoue dans sa conclusion. Si ce vénérable chanoine n'a pas fait preuve, en ses vers, d'un grand talent poétique, il y montre du moins des connaissances sur son histoire locale et une certaine érudition générale. En effet, on le voit citer, à l'oc-

---

trouvère qui l'a composé paraît être artésien ou hainuyer. Il a été publié pour la première fois par la Curne de Ste-Palaye dans ses *mémoires sur l'ancienne chevalerie*, sur un MS. de Berne, n° 323. Il a été édité de nouveau, avec beaucoup plus de soin, par la *société des Bibliophiles de Mons* (n° 8 de ses publications), d'après deux manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique (n° 10,433 et 11,138) *Mons*, *Hoyois*, 1839, in-8° de 32 pages. — M. Van Hasselt n'a pas hésité à donner à Jehan Froissart la composition de ce joli poëme : On ne prête qu'aux riches, toutefois nous pensons que cette nouvelle mérite confirmation.

casion, le Traité de la Consolation de Boëce, le Roman de la Rose de Jehan de Meung, le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, et les cardinaux Jacques de Vitry et Pierre (1).

La Chronique rimée de l'abbaye de Floreffe ayant été imprimée en entier, en 1848, et se trouvant à la portée de tous les savants, nous réduisons au petit nombre de lignes que nous venons de donner, ce que nous voulions en dire.

---

(1) Dans ses notes explicatives, M. de Reiffenberg applique, par erreur, le nom du cardinal *Pierre*, cité dans le poëme, à *Pierre d'Ailly*, dit *le Cardinal de Cambrai*. Cette interprétation ne saurait passer : Le *Pierre*, cardinal du poëme, paraît à l'année 1250, plus d'un siècle et demi avant *Pierre d'Ailly* ! Or, il faut chercher un autre cardinal que celui de Cambrai pour éclaircir ce passage. (*Chronique de l'abbaye de Floreffe*, p. 71.)

Herman (de Valenciennes).

Il existe des rapports singuliers dans certaines destinées des villes : ainsi Valenciennes, qui, de toutes les cités du nord de la France et du midi de la Belgique, fut la première qui reçut dans son sein une imprimerie vers la fin du XVe siècle, peut aussi se glorifier d'avoir donné le jour au plus ancien poëte du pays qui ait chanté en langue romane.

En effet, un peu avant l'an 1100, naissait à Valenciennes *Herman*, notre premier trouvère connu. Ses poésies sont les plus anciennes du Hainaut ; malheureusement comme elles ont été souvent transcrites et recopiées, on ne possède pas toujours le texte tel qu'il fut composé par le poëte, et les corrections des scribes ont parfois altéré le jet primitif du chanteur, qui n'est plus arrivé jusqu'à nous qu'en partie transformé. Cependant, heureusement encore que la pensée de l'auteur a toujours été respectée et est restée la même dans toutes les copies.

Tout en considérant Herman de Valenciennes comme le plus ancien trouvère du Nord que l'on connaisse aujourd'hui, nous ne pouvons raisonnablement le regarder comme le créateur de notre poésie nationale. Il suit déjà des règles de prosodie trop stables, il a des rimes trop bien établies, il est même trop parfait enfin pour être un inven-

teur de la versification romane, pour compter comme un premier *trouveur*. Il a dû profiter des exemples et des leçons de poëtes bien plus primitifs que lui ; Herman et ses contemporains n'étaient donc que les successeurs et les disciples de trouvères antérieurs dont les noms ont jusqu'ici échappé aux recherches des biographes. En attendant que de nouvelles découvertes et des dates précises viennent donner un prédécesseur à ce vieux chantre du Hainaut, nous constatons toujours ici son ancienneté et nous le citons comme le premier, sinon en mérite, du moins en date, de tous nos trouvères des provinces du nord de la France et du midi de la Belgique.

Le nom d'Herman est composé de la particule flamande *her* qui indique une chose double, et marque une action qui se fait pour la seconde fois, et du mot *man*, qui signifie *homme ;* ainsi le nom même du vieux trouvère exprime la pensée de *deux fois homme*. On a souvent dit, et Charles-Quint a répété, que celui qui savait une langue étrangère à son propre idiome, était homme une seconde fois, parce-qu'il s'initiait, par cette connaissanee, à l'esprit, aux études, aux proverbes, à la sagesse et à l'expérience d'une nation, et qu'il obtenait d'un seul coup le résultat des longues observations d'un peuple qui avait mis quelquefois mille ans à fonder sa langue et à lui donner un génie particulier.

En faisant à Herman l'application de sa propre dénomination, on peut dire qu'étant poëte et ayant parlé le langage des Dieux qui lui était familier, il portait bien son nom et doubla ainsi son existence. En effet, notre vieux

Valenciennois a deux histoires, deux biographies, puisqu'il suivit deux carrières. Dans l'une, il est simple prêtre, puis chanoine, adorateur fervent et zélé de la Sainte-Vierge, priant, vivant dans son temple, cherchant le mystère et le calme, vie toute d'abnégation et de douceur. Par l'autre, il vit au-dehors, il communique les fruits de son imagination et de son génie primitif à ses contemporains; il édifie ou amuse les grands de son siècle par ses vers; il passe à la postérité, et, même sans le secours de l'art de l'imprimerie, cette puissance de reproduction infinie, il arrive jusqu'à nous, après plus de sept siècles de révolutions, de guerres, de destructions de toute espèce: n'est-ce pas là être homme une seconde fois? n'est-ce pas avoir une double vie?

C'est sous le rapport de sa carrière poétique que nous avons à nous occuper d'Herman, et cette tâche sera déjà suffisante, car ce trouvère a beaucoup composé, si l'on admet comme étant siens tous les poëmes qui lui sont attribués. Dans les principaux, au reste, il décline son nom, sa qualité, son lieu de naissance. C'est une particularité passablement glorieuse pour la ville de Valenciennes, dont l'état au moyen âge a dû être florissant et plein de splendeur, de voir que ses enfants les plus illustres se glorifient d'avoir pris naissance dans cette cité : ainsi, Herman, le premier de nos trouvères, s'inscrit comme Valenciennois à la fin de ses poëmes :

« Nés sui de Valencienes, Herman m'apiele-on. »

De même Jehan Froissart, le dernier des trouvères, dit en tête de ses chroniques qu'il est *de la noble et franque*

ville de Valentiennes. Il y a un parfum de noble fierté chez ces deux poëtes de nommer ainsi hautement leur lieu de naissance: cette sorte de vanterie fait honneur à la cité valenciennoise.

Un titre de gloire incontestable pour Herman qui rattache son nom à l'histoire littéraire de la France, c'est qu'il est le premier, selon nous, qui ait traduit la Bible, ou du moins une grande partie de la Bible, en langue vulgaire et en vers. Ce fait peut être reporté à l'an 1150 au moins, lorsque ce poëte vivait sous la protection de l'impératrice Mathilde, morte en 1151. Or, on ne connaît pas de traduction de la Bible d'un âge aussi reculé.

Le Père Lelong, à qui l'on doit le premier grand travail sur les anciennes traductions de la Bible en langue vulgaire, croit (1) qu'avant l'hérésie vaudoise, c'est-à-dire de 1170 à 1180, personne ne s'était avisé de traduire en langue française *tous* les livres saints. M. Paulin Paris, qui a fait une si bonne et si consciencieuse analyse des manuscrits français de la bibliothèque nationale semble entrer dans la manière de voir du P. Lelong, dans un article sur la *Bible des Pauvres* (2) où il dit: « Que des rimeurs aient auparavant (de 1170 à 1180) essayé de » mettre en vers quelques parties des livres saints; que » les psaumes, les proverbes, l'evangile même aient été » traduits en prose par quelque moine obscur ou quelque » clerc dont le travail n'aurait pas eu de retentissement,

(1) *Bibliotheca sacra*, t. Ier, p. 313.
(2) *Manuscrits françois*, t. VII, p. 190.

» cela peut fort bien se concevoir; mais pour l'assurer, il » me faudra des preuves évidentes, et jusqu'ici nous n'en » avons pas. » Et plus loin, il ajoute (1): A moins donc » qu'un manuscrit ne porte une date claire et nette, et que » cette date ne soit antérieure à l'année 1170, je persis- » terai à croire que la plupart des livres saints on été tra- » duits en français pour la première fois par *Étienne de* » *Ansa*, sous les auspices de *Valdo*: et que, s'il existe » quelque partie des livres saints traduite auparavant, » comme les *Psaumes*, le *Job*, ou le *Livre des Rois*, ce » travail était demeuré inconnu à la société française du » XIIe siècle. »

Bien que l'œuvre d'Herman sur la Bible, et particulièrement sur la Genèse, ne porte pas une date précise, on en sait assez sur l'existence du prêtre-poëte qui florissait dès avant 1150, pour signaler ses compositions comme ayant dévancé d'au moins un quart de siècle l'hérésie vaudoise, et comme étant par conséquent les plus anciennes versions connues de parties importantes de la Bible. C'est, au point de vue de l'histoire littéraire et religieuse, un degré d'intérêt de plus qui se rattache aux productions de notre premier trouvère.

Herman, sous le rapport des œuvres qu'il a laissées, est un homme considérable; non-seulement ses compositions sont nombreuses et importantes, mais elles sont aussi remarquables par la pensée que par la forme. Ses contem-

(1) Ibidem, p. 192.

porains et même ses successeurs, qui ont eu l'avantage de l'avoir pour modèle, ne sont que des rimeurs, tandis que lui est véritablement poëte, et nous ignorons encore qui fut son guide, quel a été son maître ! Disons plutôt que nous ne le savons que de reste : il eut pour maître la nature, son génie l'inspira, et sa foi religieuse, active et profonde, le guida dans toute sa carrière poétique. Tout en s'abandonnant à une certaine naïveté d'expression inhérente à son siècle, il ne fit pas un seul vers que le théologien le plus orthodoxe ne pût approuver hautement: cette règle n'a pas toujours été fidèlement observée par nos trouvères, généralement un peu trop délurés. Aussi, les copies des œuvres d'Herman ont-elles été assez répandues et passablement populaires ; tandis que les chansons, contes et fabliaux de ses impertinents confrères étaient expulsés des librairies des couvents, les vers du prêtre valenciennois y trouvaient un asile assuré et un accueil sympathique qui a beaucoup aidé à leur conservation.

La bibliothèque impériale de Paris, celles de Chartres et de Lille, recèlent des mss. renfermant des poëmes d'Herman ; anciennement on en connaissait plusieurs dans la belle collection du duc de La Vallière, dans la bibliothèque harléïenne, et antérieurement encore une comtesse d'Artois possédait son principal ouvrage de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. M. J. Barrois, de Lille, avant de céder ses précieux manuscrits à l'heureux lord Arbushnam, avait sur ses riches tablettes les *Comptes originaux* de la comtesse d'Artois, de l'an 1316; on y trouvait une liste des livres de cette noble dame, et parmi eux figure *le Romant de Bible*, qui ne pouvait être que l'œu-

vre principale d'Herman, de Valenciennes (1). On ne s'explique pas bien qu'ayant tant de titres à l'attention des savants, le vieux trouvère ait été souvent méconnu et dédaigné, et que Roquefort, entr'autres, ait pu dire dans son ouvrage intitulée : *De l'État de la poésie française* (p. 236, note 1re) qu'Herman, prêtre, était un poëte absolument inconnu ! tandis que des auteurs assez peu versés dans l'histoire littéraire du moyen âge n'ont pas hésité à citer son nom (2).

Nous ne savons sur quel fondement l'abbé de La Rue (3) l'a classé parmi ses trouvères normands et anglo-normands; il va même jusqu'à le croire prêtre du diocèse de Lincoln: c'est sans doute parce qu'on lui accorde assez généralement la composition de la pièce intitulée: *Les trois mots de l'évêque de Lincoln*, et qu'il obtint la protection d'Anglais de haut rang. Ce serait là un motif bien futile pour servir de base à une pareille allégation; car alors, comme depuis, il y avait tant de rapports commerciaux et politiques entre

(1) Voyez le *Livre du très-chevalereux comte d'Artois et de sa femme, fille au comte de Boulogne*. Paris, Téchener, 1837, in-4°, introduction par J. Barrois, p. VI.

(2) Herman de Valenciennes, poëte du XIIe siècle, est mentionné dans une note signée H (Hécart) page 209 du tome II des *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, par Mme Clément-Hémery : cette note a rapport au mot *meschine, mékène*, employé pour servante, fille. L'auteur de la note tire du poëme intitulé *le Roman de la Bible* le vers suivant pour appuyer son opinion :

« La meschine fut belle et de gentil façon. »

M. Hécart a puisé cette indication dans le *Dictionnaire étymologique de Ménage*, article *meschin*, et l'a reproduite dans son *Dictionnaire rouchi*, au mot *meskène*. Ménage lui-même avait puisé la citation dans les *Origines de la langue française*, de Caseneuve.

(3) *Essais sur les bardes, jongleurs et trouvères normands et anglo-normands*. 1834, t. II, p. 270-285.

la Flandre, le Hainaut et l'Angleterre, qu'il y eut mille raisons pour que les trouvères, gens d'imagination et naturellement nomades, allassent puiser dans la Grande-Bretagne des sujets de vers et des inspirations qu'on avait soin à cette époque comme aujourd'hui de rémunérer grassement. D'ailleurs, tout doute est levé à cet égard : Herman se nomme à la fin de ses principaux poëmes ; il se dit *né à Valenciennes*, dans une condition modeste, entré dans la prêtrise, puis nommé chanoine par élection. Il est étonnant que l'abbé de la Rue n'ait pas vu ou n'ait pas voulu voir cette déclaration plusieurs fois répétée dans les œuvres qu'il a analysées. Nous devons pardonner cette erreur du bon abbé normand ; elle a une noble origine, elle est puisée dans l'amour du pays; c'est à celà que nous devons quelques détails circonstanciés donnés par M. de La Rue qui voulait enrichir sa province, déjà féconde en poëtes, d'un trouvère de plus.

Plusieurs des poëmes attribués à notre vieux rimeur portent le nom de *Guillaume* dans certaines copies, avec les mêmes qualifications de profession et de condition que celles qui sont sous le nom d'*Herman*. Un moment nous avons cru qu'il pourrait bien y avoir là deux trouvères au lieu d'un, car nous n'avons jamais vu les deux noms réunis, ce qui était d'ailleurs peu en usage au commencement du douzième siècle. Mais en lisant ces deux noms alternativement sous les mêmes vers, nous avons pensé que Guillaume était un prénom dont Herman commençait parfois à user, ou que c'était le nom d'un copiste qui, ayant un peu rafraîchi les vers du vieux trouvère, s'était cru assez autorisé d'y apposer son nom. M. de La Rue a tran-

ché la difficulté en inscrivant le poëte sous les deux dénominations de *Guillaume Herman:* nous nous en tiendrons à la dernière de ces deux appellations, d'autant plus que c'est la plus anciennement et la plus souvent usitée.

Herman donc, puisqu'il faut l'appeler par son nom, fut protégé dans sa carrière laborieuse par de hauts et puissants personnages. Au premier rang, on doit citer l'impératrice Mathilde, fille du duc de Normandie Henri Ier, roi d'Angleterre, qui épousa en secondes noces une princesse belge, Alix de Brabant, grande admiratrice des trouvères. Mathilde, la protectrice d'Herman, mourut en 1151, ce qui donne pour date de la vie poétique de ce trouvère la première moitié du XIIe siècle. Ce fait chronologique est encore fortifié par l'existence d'un autre protecteur du vieux poëte, *Alexandre*, évêque de Lincoln de 1123 à 1147, année de sa mort. Herman, qui eut des rapports avec lui, pouvait donc déjà fleurir vers 1130 et être né à la fin du XIe siècle. C'est certainement une des plus anciennes époques où il est permis de reporter l'existence d'un poëte roman connu. Enfin, le premier poëte de Valenciennes eut encore pour Mécène Guillaume, prieur de Kenilworth, dans le comté de Warwick, qui lui fit faire plusieurs poëmes et notamment celui de la *Vie de Tobie*.

Ainsi que nous l'avons dit, Herman n'a travaillé que sur des sujets pieux et moraux et de la plus stricte orthodoxie ; nous en fournirons la preuve par la liste assez considérable de ses œuvres et par quelques fragments que nous ne garantissons pas être tous parfaitement tels qu'ils sortirent de sa plume ; car les copistes, quand il s'agit d'ouvrages

si anciens, n'ont eu que trop d'occasions d'altérer et de rafraîchir les textes, et Herman, le premier des trouvères, a dû subir plus qu'un autre ces sortes de mutilations. Pour suivre un ordre méthodique, nous commencerons par parler de son poëme intitulé *Génésis*, qu'il ne faut pas confondre avec son *Roman de la Bible*, autre ouvrage considérable, dans lequel il s'est également nommé : ils sont donc tous deux incontestablement de lui. Le premier n'est peut-être qu'une sorte de long prologue du second.

1. *Génésis.* — Ce poëme se trouve, avec d'autres du même auteur, dans les manuscrits de la bibliothèque harléïenne, inscrit sous le n° 222. Il débute ainsi :

Signor, or escotés, entendés ma raison :
Je ne vos dis pas fable, ne ne vos dis cançon :
Clers suis, povres de sens si sui, moult povres hon,
Nés sui de *Valencienes, Herman* m'apiele-on.
De persone Dex cure ne prend, s'est grande u non ;
On a sovent grant aise en petite maison ;
De petite fontaine tout son saol boit-on.
Tot ce di-je pour voir (vrai), je suis molt petit hon,
Canones sui et prestre par grand election.

On voit dans ces premiers vers toute la modestie d'Herman, sa confiance en Dieu, qui protège autant les petits que les grands, sa saine philosophie qui le fait s'estimer heureux dans sa médiocrité. Il nous donne en peu de mots presque les seuls renseignemonts qu'on ait sur sa personne, sa condition et son caractère.

L'Histoire littéraire de la France parle de cette composition, tome XVIII, p. 830-37.

II. — *Le livre de le Bible.* (Histoire de l'ancien et du nouveau Testament en vers français.) Ms. de la biblio-

thèque impériale, n° 7,986. In-4° à longues lignes, d'une écriture que l'on peut reporter au XIIIe siècle (40 vers à la page), occupe 76 f°s 1/2. Ce poëme commence de la sorte:

Qui chou quil set de bien ensaigne volentiers
Pour l'amistiet de Dex tout la u est mestiers,
N'ouevre pas folement, ains fait moult grant savoir;
Quis pechieres qu'il soit grant preut i puet avoir.
Por chou quanques me sent estre en l'arme bleciet,
Me que j'ai maintefois damredes cour enchiet
Porpousés me suis ore que grant savoir feroie.
S'autrui por l'amour Dex aucun bien ensaignois.
Or vaingnent tout avant cil ki welent bien faire
Et ki del mal se welent por Dex ariere traire.
Tel chose leur dirai u moult grant preut aront
To cet cil et toutes celles ki garde i prenderont.
Signor, or vos dirai dont je fas ma lechon
Por coi je l'ai estraite de la haute raison,
Je le fac de celui ki est et Dex et hom ;
Com en tiere fu nes, com soffri passion,
Com il fu mors en tere, de sa resurrection
De lui et des Apostres, et del Ascension,
Del jor de Pentecoste et de l'Apparition,
Ensi com nos veinmes par lui a raençon
Comme au juise (jugement) arons de nos péchiés pardon.
Par foi si mascoutet raison ores..... voire
De boin cuer l'ascoutés que Dex vous doinst sa gloire,
N'est pas contreneure escrit est en ystoire,
Pri vos pour l'amour Dex bien l'aies en mémoire.
Ce vos dist dans *Hermans*, se vos l'en volés croire,
Ne se doit crestiens de bien oïr retroire (refuser)
Ki bien ot et miols fait tempre vient a u croire.
Signor, or m'escotés que Dex vous beneie.
Ceste cançons nest faite de nuir le terie
Elle faite de Dex le fil sainte Marie ;
De Jhesu, de sa mere, vos diromes la vie
Del limage sa mere bien en drois que jel die,
Si vos pri je par Dex nel revés à folie
Se bien nel escoutes j'el tieng a vilonie.

Dans cette exposition, Herman énumère avec assez de méthode toutes les parties des livres saints dont il va être question dans son poëme qu'il a tiré, dit-il, de la *haute raison*, expression fort exacte pour désigner l'origine divine de son sujet. Il appelle la bénédiction de Dieu sur ceux qui écouteront respectueusement ses vers, à cause de la sainteté de la matière, et il voue à l'exécration les impies qui n'y prêteront pas une oreille attentive.

Fin du poëme :

Signor, par tel manière nos vint Dex racater,
Non pas por no deserte (merite) mais par sa carité (charité);
Del servage al diauble nos a il tous jetés,
Se par no grant folie ni volons retorner.
Se vos faites péchiés, ne vous en despérés,
A vostre mere Eglise isnelement (promptement) alés,
Si proiés Deu merchi et si vos confessés.
Se merchit i querrés (cherchez) alluet le troverés,
Connissiez vostre coupe (faute, *culpa*), penitence prendés,
Puis aiés Espérance et foi et caritet,
Par i ces III vertus porés à deux aler
Et en la grande gloire ki dure sans finer
La nos par maint li sires ki fu de Vergene (Vierge) né.

Ce même manuscrit, n° 7,986, contient, en outre, sept autres poëmes du même temps dont plusieurs sont attribués à Herman, comme nous le verrons plus bas. On y trouve aussi *Li Pater Noster*, par *Silvestre*, pour la fille de Matthieu, comte de Boulogne, et *Li viex de Couloigne*. La fin du volume manque.

L'Histoire de la Bible, mise en vers par Herman, a été souvent transcrite ; quelquefois, liée avec *Genesis*, elle portent ainsi réunies le titre de *Romanz de sapience*. C'est de cette façon qu'il en existait deux copies chez La Vallière (Catalogue, Ire partie ; nos 2,714 B et 2730 2.

La bibliothèque de Chartres possède un ms. pet. in-4° de 142 f^os sur parchemin, provenant du chapitre de l'église de Chartres, coté aujourd'hui 99 : /G de la fin du XIIIe siècle, qui contient 9 poëmes en langue romane, dont le 5e (f° 48-120) ayant 35 vers par colonne, est intitulé : *Ci comence le romenz de sapience.* Voici son début :

Romanz de sapience c'est créance de Dieu
Il fist et ciel et terre, eue, feu, au tens eu
Anges fist et archanges, moult les mist en haut leu.
Nous trovons en escrit de latin et d'ebreu,
Partie en tresbucha en leu mauvés et greu
Quant il voudrent regnier et combattre vers Dieu.

Folio 71 du volume, à la suite de l'histoire de Joseph, l'auteur donne quelques détails sur sa personne en termes assez semblables à ceux employés dans le MS. de la bibliothèque harléïenne :

Saigneurs, or escoutez, entendez ma reson :
Je ne vous di pas fable et ne vous di chançon.
Clers sui povres de sen, si sui mout iones hom,
Nez sui de *Valenciennes, Herman* m'apele l'on.
Espoir vous savez bien que nous lisant trovon
De personne ne cure Dex sele est grant ou non
De petite fontaine tout son saoul boit-on.
Tout ce di-ge por moi je sui mout petit hom
Chanoines sui et prestes fes par election.
Seigneurs, bien le sachiez sans nul enseignement
Et si ai d'autre part très bon ensaignement.....

L'ouvrage se termine par les vers suivants que l'on retrouve à la fin du poëme de l'Assomption Notre-Dame :

Or voil à toi parler qui fete e la chançon
Je ai non *Hermant* ni oblier mon nom
Je voil ma bonne dame qu'entendés ma reson
Prestres sui ordonez, ton sers sui et ti hom ;
Or en fait ton comant finie ai ma chançon
Si rien y ai mespris ie vous en quiers pardon.

De mes pechiez que fez quier absollution
A touz mes bienfetours done remission
Au jor dou grant iuisse(jugement) de leurs pechiez pardon
De la destre ton filz aient beneiçon (bénédiction).
Et mon pere et ma mere iceux ni oublion,
Tous aunez ensemble o toi en ta meson;
Cil qui liront ce livre que de toi fet avon,
Et cil qui cest ecrist et cil qui l'écriront;
Cil qui le livre lisent et cil qui le liront,
Cil qui lire nou sevent et lire ne l'oseront;
Tuit soient hebergiez la sus ens ta meson.
Amen, amen, ton livre, dame, defineron,

Explicit:

Le rédacteur du catalogue de La Vallière nomme l'auteur du Roman de Sapience *Hernaut,* soit que ce nom fût ainsi écrit sur les copies du duc, soit qu'il ait été mal lu. Le catalogue de Lille s'éloigne davantage encore du vrai nom et dit *Hervieu*, ainsi que nous le verrons tout-à-l'heure à propos d'un autre poëme d'Herman.

III. — *De l'Assumption Nostre-Dame.* Ce poëme a été souvent transcrit avec quelques différences qui tiennent à l'âge des copies. On a même changé jusqu'au titre qui se trouve quelquefois libellé ainsi: *Mort de la Vierge et sa sépulture dans la vallée de Josaphat par les XII apostres.* Cette pièce, qui compte environ 800 vers alexandrins, se trouve à la bibliothèque impériale dans les mss. cotés 2,560 et 7,534; dans la bibliothèque harléïenne, n° 222, dans la bibliothèque cottonienne et dans celle de la ville de Lille n° 11, sous le titre infidèle: *La Bible en françois.*

Trois de ces manuscrits nomment l'auteur *Herman*, un seul l'appelle *Guillaume*; le catalogue de Lille, confondant quelques jambages de la dernière syllabe, métamor-

phose le nom véritable du trouvère en celui d'*Hervieu*. La copie de Lille, qui nous paraît la plus modernisée, commence ainsi :

Seignors, os escoutés, que Dieu vous bénele,
Par la mort qu'il souffrit quant nous dona la vie.
Vous l'avés bien oï ; bien est que le vous die,
Com Dieu fu mis en crois de celle gent haïe
Que Jeshu commanda à S. Johan s'amie
Moult par fu doulereuse de celle départie ;
Li bon euvangeliste la prist en sa partie
Si l'a moult bien gardée et volentiers servie.

Les autres stances sont monorimes comme celle-ci et de huit vers ou plus ; nous nous en tiendrons là sur cette copie : certes, ce n'est plus là de la poésie du XIIe siècle et le vieil Herman est ici bien fardé et bien rajeuni.

Le mss. de Paris 2,560 et harléïen 222 sont presqu'identiques, si ce n'est que dans le premier l'auteur se nomme *Guillaume*, et dans le second *Herman*. Le trouvère y fait remonter son sujet à la naissance du monde. Il prend l'histoire de la Vierge à la chute d'Adam, et sa naïveté se fait jour dans une sorte de dialogue entre Dieu, nos premiers parents et le serpent. Dieu parle de cette façon à Adam et Ève en les plaçant dans le paradis terrestre :

« — Adam od (avec) compagne Paradis garderas,
» Del fruit de tuz ces arbres, si te plaist, mangeras,
» Mes fors d'es pumer (pommier), de cest ne gusteras.
» Si tu bien me le gardes, grand preu (prix) i averas.
» Et si tu en mangues, la mort receveras.

Puis, s'adressant spécialement à Ève, il lui dit :

» Eva nel entens-tu ?.... Sire nel tiens en gas....
» Ensi te le comans sur la joie que tu as....

Herman décrit la tentation de notre mère Ève :

Li diables s'en issit del enfern purulent.
Muçal se (se cacha) en Paradis sur l'erbe cum serpent,
Al pulmer est venu qui est mis en défent (en interdit)
Tut entier s'avirone, aguaitant en tut sens —
Que Adam ne le sout (sut), qui est de grand purpens,
Aperçut sei que Eva n'est mie de si grant sens...

Le ms. n° 7,534 commence par une traduction en vers de la Bible, dont voici les derniers vers :

Or fine *Bérangiers* les vers de haute estanne
Que freres *Baudoins* li fist faire en Pulanne,
Qui jadis habita ens el bos de Melanne
Et fu prives a tous neis a gent estrange.

Quel est ce Bauduins? Appartient-il au Hainaut, où ce nom était si répandu et si populaire ?

Quoi qu'il en soit, immédiatement après l'œuvre de Bérangiers commandée par frère Bauduins, hainuyer ou non, commence immédiatement et sur la même colonne l'autre poëme intitulé : *Del Assumption Nre Dame*. Celui-là appartient bien à Herman, prêtre, de Valenciennes, 810 vers.

Voici son début, f° 61 :

Segnor, or mescoutés, que Dex vous benie
Par sa mort dolerouse qui vous donna la vie ;
Vous, si l'avés oï, bien est que je vous die
Quant Dex fu mis en crois de cele gent haïe
Commanda Dex segnor à son ami s'amie,
A l'apostle sa dame, à Saint Jehan Marie
Moult par fu dolerouse icele depétie.
Li bons evangelistes le prist en sa baillie.

Sachiés que notre Sires Saint Jehan moult ama
De la crois u pendi quant a soi l'apela
Sa mère vint à li illuec li commanda
Volentiers le rechuet et tenrement plora

Prist la dame en sa main, plorant en retorna
Al temple en sunt venu illuet le commanda
Awec les saintes dames qu'il illuet trouva
Ele remest el temple u son cors tuella
Velloit cascune nuit et cascun jor juna.

En voici la fin qui constate le nom de l'auteur et qui a beaucoup de rapports avec le texte de Lille :

Or vuel a toi parler qui faite ai la canchon.
Jou ai a non *Hermans*, noubliez mais mon nom.
Je vuel ma belle dame (la Ste-Vierge) qu'entendes ma raison;
Prestres sui ordenes, tes sers (ton serf) sui et tes hom (vassal)
Or ai fait ton commant, finie ai la canchon.
Se rien j'ai meffait, je vous en quier pardon.
De mes pechiés qui fait quier absolution.
A tous mes bienfaitors donne remission
Au jor del grant juise (jugement) aient garandison.
De la destre ton fil aient béneichon,
Et mes pere et ma mere icaus ni oublion.
Trestout aient ensamble el ciel la mansion
Cil qui lisent cest livre que de toi fait awon,
Cil quil feront escrire, et cil qui l'escriront
Et qui lire nel sevent et lire le feront,
Tout soient herbegié lassus (là-haut) en ta maison.
Amen, amen, ensi ton livre définons (terminons).

Ce poëme est suivi de l'*Orison Notre-Dame*, sans nom d'auteur, mais qui pourrait bien être de Herman.

IV. — *Vie de Tobie*, en 1408 vers. Ms. n° 2560.

Car jeo vus voil tel choze dire
Qui mult est de bonne matire ;
Le prior Guillaume me prie
Del iglise Sainte-Marie
De Keneilleworth en Ardenne,
Qui darte le plus haut penne
De charité que nulle iglise
De tut le réalme a devise,
Que jeo mis en romans la vie
De celui qui ot nom Tobie.

Sujet déjà traité en vers latins par Matthieu de Vendôme

On voit que Herman fit cette vie à la demande de Guillaume, prieur de Kenilworth, qu'on met poétiquement en Ardenne, bien que dans le comté de Warwick.

L'auteur parle des anciens patriarches et de la chute d'Adam ; il simule devant Dieu une plaidoirie qui a lieu entre *Vérité* et *Justice*, qui attaquent l'homme coupable, et *Miséricorde* et *Paix*, qui le défendent, sollicitent sa grâce et l'obtiennent par la promesse d'un libérateur. Ce dernier passage est poétiquement rendu. Il a été extrait quelquefois du poëme pour former un épisode particulier et une sorte de petite pièce dramatique dialoguée.

V. — *Les Joies de Notre-Dame* en 5211 vers, ms. n° 2,560.

On y trouve des détails souvent apocryphes sur la naissance du Sauveur ; mais en revanche des renseignements savants et curieux sur l'ancienne Rome, ses temples, ses palais, ses statues et ses théâtres. Il y a quelqu'élévation dans ce poëme ; sa description de l'Incarnation est ingénieuse, naïve et très-poétique.

On peut sourire de la simplicité de la forme, mais il n'en est guère de même du fond, qui n'a pas vieilli et qui, après sept siècles, est encore aujourd'hui remarquable de vigueur et de jugement.

Cil qui fist home de limon,
Cil qui fist ce que nous veon
Et ce que nus ne poum veir,
Cil qui fait toner et pluveir,
Cil qui fait la terre trembler,
Qui fait les granz venz assembler
Et combatre là suz (là haut) en l'air,
Cil qui fait la foudre et l'éclair

Quidez vus qu'il li fust grief,
Quant il n'a ni fin ni chief,
Que sa parole chair prist?
Tutes les choses que il fist
Ne fist-il dunc tut par parole
Bestes, peissum (poissons), oisel qui vole?
Toutes les choses que il fist
Furent faites quant il le dist.
Quant il dist: seit jor, il fut jor,
Une clarté sans tenebror.
Et a ceo ne demeura gaires :
Seient, dit-il, dous luminaires,
Li plus granz seit al jor doné
Et li autres a l'obscurité.
Dunc fu li soleus (soleil) que vous véez
Dont vus estes enluminez,
Et la lune qui fait son curs
Et son cressant et son decurs.
Il fist dunc tut et tut deffra,
A tel hore com li plaira.

Le poëte se nomme à la fin de son ouvrage et engage les lecteurs à prier pour celui qui leur a fait connaître *les Joies de Notre-Dame*.

VI. — *Les trois mots de l'évêque de Lincoln*, en 844 vers, n° 2560. Ce sujet est plaisant: Alexandre, évêque de Lincoln en 1123 et mort en 1147, avait dit à Herman qu'il y avait trois choses qui chassaient un homme de sa maison : la *femme*, la *fumée* et la *pluie ;* il engagea le poëte à faire, non pas une chanson, mais une pièce de vers là-dessus: c'est ce qu'on nomme les trois Mots, que les faiseurs de calembourg n'auraient pas manqué d'appeler les *Maux*, de l'évêque de Lincoln :

Treis moz qui me sont enchargiez
Dont jeo me sui trop atargiez,
Vus dirai, se vus plest entendre
Et l'essamble est bon à aprendre,

Mustré m'a l'évêque Alisandre
Qui autant com la Salamandre
Aime le feu et le chalor,
Aime curteisie et valor,
Que treiz choses el siècle sont
Qui à home mult grent mal font;
Et le chacent de sa meson
Qu'il ne puet en nule seson
Maindre a ele ne demorer,
A force l'en convient aler, etc.

Comme on le voit, le poëte décline la responsabilité d'un tel sujet et le met sous l'égide de l'évêque de Lincoln. Pour s'en tirer mieux encore et ne pas se compromettre vis-à-vis du sexe, si puissant de son temps, il invente une allégorie : la maison, c'est le Ciel ; la fumée, c'est l'orgueil; la pluie, la convoitise ; la femme méchante, la luxure ; tous vices capitaux qui excluent du Ciel. C'est ainsi qu'il a tourné vers la morale un sujet tout-à-fait scabreux pour un chanoine. Il termine par ces réflexions philosophiques :

La plus digne chose qui seit
Que par feiz j'esgarde et veit,
Ces est l'home sans nule dote,
Car l'altre créature tote
Li obeist oltreement
Et est à son commandement.
Et si bien garde vus prenez
Et en votre quer (cœur) en pensez,
L'home est le plus vil rien del monde,
Quant il déust estre le plus munde.
Car tote l'autre créature
Obéist selon sa nature
Plus à Dieu que home ne fait ;
Ceo me semble mult grant forfait.
Quant l'home set que il deit faire
Et que il fait tut à contraire,
Et la beste qui n'en set rien,

Sert et obéist et fait bien.
Donc deit l'home perdre par dreit
Sa noblece et sa digneté,
Et estre tut desherité
Sans revenir à l'héritage,
Qu'Adam perdit par son oltrage.
Omnia si penses, homo dignior invenietur
Cujus ad officium cuncta parata vides.
Omnia si trutines, homo vilior invenietur
Parent cuncta Deo, solus aberrat homo,

VII. — *De Saint-Alexit.* Ms. 7986. in-4° à deux colonnes de 1240 vers environ en rimes homoïotélentes.

Plaist vos a escoter d'un saint home la geste
La cui euvre fu tant et saintisme et honeste
C'après la morte vie en acquist la céleste.
Cil beur soufri pour Dieu del siecle la moleste,
Povreté, fain et soif, et misere et tempeste,
De cui se font el ciel li saint angle la feste.

. . . . . .

De Rome fu li sires dont je vos ai contet.
Nes de grant segnorie et de haut pareté.
Gentius hom fu ses peres et de grant riceté,
Si com dist li escris u nos lavons trové;
De III cens chevaliers le tint on a case
Kentretos nen ot I de si grant povreté
Ne portast dras de soie et vers et pailles roés
Et ceinture d'orfrois et ermins engoulés.

L'œuvre se termine par la relation des miracles opérés par le Saint après sa mort, miracles qui étonnent les Romains. Il guérit les malades, rend la vue aux aveugles, appaise les vents contraires, donne de la joie aux tristes et de la sagesse aux insensés. Il finit par une poétique description du jugement dernier, pleine de grandes et fortes images.

Et quand il nos venra jugier a derain jor (au dernier jour)
Et seront devant lui et juste et pecheor (pécheur)

Et trembleront li angle (anges) et auront grant paor (peur)
Apostoile (apôtres) et martir, vierges et confessor
Que nos soions si digne cavoir puison sa mor!
Amen! dites trestuit (*tertous*, tous), li grant et li menor (petit):
Que Diex le nos otroit par la soie do cour
Or et dite la vie dun glorieus signor.

AMEN!

VIII. — *Del Licorne et del Serpent*. Ms. 7986. in-4° à 2 colonnes. 325 vers (1).

Mout parest fols cil ki sentent
Qui le bien voit et mal prendent
Trestout premiers doit au bien tendre
Et puis as autres faire entendre,
Aucun bien se ses cuers li laisse.
Or vous ai mis tel cien en laisse
Que je lairai coure par tans
Il n'est nus hom tant soit vivans
Se ceste oneur vient escouter
Que moult ne doie redouter
Le diauble qui nos justice
Par le péchié de convoitise.
Or vous vuel commencier I conte
De convoitise qui surmonte
Trestout le mont a I seul mot.
Elle est partout si a havot (si abondant),
Que cascuns en a tel plentè (quantité)
Quele a tout le mont aveulé.

Jadis un preudom estoit
En I cemin et si erroit
Devant lui coisi une bieste
Hideuse de cors et de tieste
Et sour toute riens felenesse (traîtresse)
Et si estoit si larenesse (voleuse)

(1) L'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII, p. 257) parle de ce dit du prêtre *Herman* et le traite en allégorie morale, venue de l'Orient comme beaucoup d'autres. M. *Mone* a publié un apologue semblable, en prose latine, d'après un manuscrit d'Arras (n° 254).

Que nest nus hom qui tant seuist
Qui de li garder se peuist
Emi le front estoit cornue
Dune corne si très ague, etc.

Le prud'homme voyant cette vilaine bête venir à lui s'émeut et cherche à fuir, mais la retraite lui est coupée par un serpent dont la morsure est mortelle. Il hésite; s'il avance, il est frappé de la licorne; s'il recule, il est mordu par la vipère; s'il reste en place, il est peut-être atteint par tous deux. Dans cette conjoncture, un arbre frappe sa vue, il y grimpe et s'assied sur une branche solide.

Sa quiétude ne fut pas de longue durée : les deux monstres arrivés au pied de l'arbre se mirent à en ronger les racines et l'écorce pour le mettre à bas, de sorte que le prud'homme se voyait en perspective la proie de la licorne et du serpent. Les deux bêtes minent jour et nuit pour abattre l'arbre, et le prud'homme, au milieu de ses transes, aperçoit trois gouttes de miel, puis six autres, puis un nombre infini; il oublie un moment son danger pour se repaître du miel qu'il aime, et enfin pendant qu'il se délecte, l'arbre tombe et le voyageur est la proie des monstres.

L'auteur tire la morale de cet apologue. La licorne est la mort qui poursuit l'homme et l'atteint toujours; le serpent avec sa gueule béante est l'enfer qui engloutit les pécheurs; les gouttes de miel sont les blandices du monde qui entraînent l'homme léger et trop facile à séduire. Dans le cours de cette boutade morale le trouvère fait une description des femmes mondaines, qui semblerait avoir eté composée hier, tant il est vrai que le cœur des hommes et même

des dames est chose permanente et durable, et que les penchants du beau sexe furent toujours les mêmes en Grèce, à Rome, au moyen âge et de nos jours. Voici ce passage :

Et les dames et les pucieles
Qui ont or sous lour gavieles (gorge)
Qui souvent sont encoulourées
Et affublées au roet,
Cascune tout son poour (pouvoir) met
En lui acesmer cointement (gentiment).
N'est pas pour Dieu mais pour la gent.
Quant elles sont apparilliés (parées, ornées)
Estroit viestues et cauciés (chaussées),
Si vont devant lor huis séoir
Pour çou con les puist miex veoir.
Celle qui plus est biele et blance
Fait volentiers de lui monstrance.
Tele samble estre savereuse (ragoutante)
Qui a le car laide et hideuse.
Qui toute nue le verroit
Saciés que petit (peu) l'ameroit.
Les reubes (robes, parures) les font avenans,
Lors ont les grailles si tendans (étroits)
Ca paines pucent lors bras tendre.
Tous cis orgieux venra à cendre (à mort).

On ne trouve nulle part dans ce conte moral le nom d'Herman, cependant il lui est généralement attribué. Ce qui nous ferait pencher à le lui accorder aussi, c'est un motif tout local : le poëte s'y sert de mots qui sont encore d'usage dans le patois valenciennois. Il dit *darrain* pour *dernier*, *caucié* pour *chaussé ; agu* pour *aigu ; reube* pour *robe ; atargié* pour *attardé ; aveule* pour *aveugle ; bieste*, *tieste* pour *bête*, *tête* ; *tresluit* pour le mot rouchi *tertout*, qui veut dire *tout le monde en général*. S'il ne s'agissait pas du moyen âge, on ne pourrait croire qu'un prêtre,

qu'un chanoine, eût pu parler si savamment des défauts cachés du corps des belles dames ; mais au XIIe et au XIIIe siècles, ce n'était pas une raison pour s'abstenir : au contraire. Les sermonaires entrent dans des détails très-crus, et ceux ou celles qui ne voulaient pas comprendre y mettaient certainement de la mauvaise volonté.

IX. — *L'Histoire de la Magdelaine à Marseille, ses prédications et ses miracles*, en 712 vers. Sujet tiré des légendes apocryphes. ms. n° 2560.

X. — *Le débat de Vérité et de Justice.* C'est le même ouvrage (peut-être retouché et dont on a retranché le titre) que le premier cité. C'est une espèce de mystère à cinq personnages : Dieu, Vérité, Justice, Miséricorde et Paix. On peut le dire tiré du passage du Psalmiste : « La justice » et la paix se sont embrassées ; la miséricorde et la vérité » se sont réunies. » Ce sujet a été souvent traité, mais le moine de Valenciennes a le mérite de l'invention.

XI. — *Histoire des Sibylles*, 2496 vers. L'auteur y travaillait, quand mourut l'impératrice Mathilde qui lui avait commandé ce travail. Le poëte dit avoir traduit ce sujet du latin, mais on croit avec assez de vraisemblance que cette assertion est une fiction. L'auteur a bien pu tirer des livres anciens beaucoup de données et les mettre en œuvre, mais ce n'est pas là mettre en langue romane une composition latine. Il compte dix sibylles et leur inflige des noms qui ne sont pas toujours historiques ; voici son début :

Il furent dis sibiles,
Gentils dames nobiles (nobles)

Ki orent en leur vie
Esprit de prophetie,
Et nuncioient à la gent
De leur avenement;
Disoient aventures
De diverses mesures
Si com dient auctur (les auteurs)
Et li mestre plusur;
Sibile erent nomées
Et sages apelées
Tutes femmes savantes
Ki erent devinantes, etc.

Les faits comme les noms sont fabuleux dans cette histoire; la dixième sibylle converse avec Salomon, vient à Rome (qui n'exista que longtemps après le roi des Juifs) et prêche la foi à l'empereur et au sénat; elle est ensuite élue reine de Sidon et finit par mourir sainte Clodovine.

XII. — *Les miracles de Nostre-Dame*, d'un prestre, d'un usurier et d'une vieille.

XIII. — *La vie de sainte Agnès*, traité aussi par..... (Ne serait-ce pas vie de sainte Thaïs qu'il faudrait lire?)

XIV. — *La Passion de Jésus-Christ* et l'histoire du Précieux-Sang.

XV. — *La vie de saint Sébastien.*

XVI. — *La vie saint Jehan Paulus*, etc.

Telles sont les œuvres du plus ancien trouvère du nord de la France, qui entra vaillamment dans la carrière poétique et brilla de suite d'un éclat inconnu jusqu'alors. C'est à lui, c'est à Herman de Valenciennes qu'il faut faire remonter les antiquités de la poésie nationale dans les con-

trées qui furent à la fois le berceau de la langue et de la monarchie françaises. Nous sommes heureux de lui rendre un hommage trop tardif et de contribuer pour notre faible part à le faire revivre après sept siècles écoulés. Par son talent, par sa morale, par sa piété, il ne méritait pas un aussi long oubli.

Jacques Bretex, ou Bertaut.

En 1759, *Barbazan* publia un ouvrage en langage roman, écrit par *Hue de Tabarié*, châtelain de St.-Omer, au commencement du XIIe siècle ; il est intitulé *l'Ordène de Chevalerie* et contient un détail fort exact et très-circonstancié de toutes les cérémonies qui se fesaient à la réception d'un nouveau chevalier, des devoirs auxquels il était astreint et des priviléges que ce titre lui conférait. Hue de Tabarié adressa son poëme au grand soudan *Saladin*, qui l'avait fait prisonnier en Palestine, et qui eut la fantaisie d'être créé chevalier par lui, tout chrétien qu'il était. Ce curieux document du tems présente des renseignemens exacts sur la chevalerie;mais il y manquait un complément: c'était une espèce de manuel des joûtes chevaleresques pris à peu près dans la même époque et tout aussi authentique : On peut dire que *Les Tournois de Chauvenci*, décrits par *Jacques Bretex*, en 1285, forment tout naturellement ce supplément désiré. Ce livre existait manuscrit et avait servi déjà au savant et laborieux jésuite *Ménestrier*, qui en fit une longue étude et en inséra de nombreuses citations dans son *Origine des ornemens et des armoiries*, Paris, 1680, in-12. L'idée d'en donner une publication complette vint à M. *Philibert Delmotte*, de Mons, qui en découvrit une copie parmi les manuscrits de la bibliothèque confiée à ses soins. Il en prépara une

leçon soigneusement élaborée, enrichie de notes et d'un glossaire; malheureusement M. Delmotte, père, ne vécut pas assez pour faire imprimer son travail; son fils, bibliothécaire et érudit comme lui, s'est chargé de ce soin, et il s'en est acquitté avec une sollicitude toute filiale. Ce poëme curieux, tableau brillant de mœurs qui sont loin de nous, mais dont on recherche aujourd'hui les peintures avec fureur, forme, avec *l'Ordène de Chevalerie*, que nous citions tout-à-l'heure, et le *Pas d'Armes de la bergère, maintenu au tournoi de Tarascon*, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi, par *G. A. Crapelet,* en 1828, un ensemble de données précieuses et irrécusables sur la portion la plus attrayante des occupations des chevaliers formant l'aristocratie de ce moyen âge si étudié maintenant. (*Tournois de Chauvenci.* 1285. Valenciennes, A. Prignet, 1835, gr. in-8° goth., fig. 165, 28 pp.

La scène relatée par J. Bretex se passe à *Chauvency-le-Château*, sur la rive gauche du Chiers, entre Stenay et Montmédi, au manoir de Louis de Looz, comte de Chiny, qui fesait les honneurs de la fête. Le poëte raconte qu'il commença son livre à Salm, en Alsace, dans le château du gentil comte Henri de Blamont, le 8e jour d'août 1285. Son début est une espèce d'invocation à *l'Amour*, sous la protection duquel l'auteur paraît se mettre; il fait des vœux pour que son poëme, œuvre de galanterie, chant de guerre et de joie, se termine sous les mêmes auspices, et suivant l'usage du tems, il mêle à ces expressions profanes, le saint nom de Dieu et des mots consacrés dans les prières et qui n'appartiennent qu'aux cantiques. Voici les premiers vers du poëte :

Amors est biaus commencemens :
Or, doint Diex que le finemens
Soit ausi biaus en son fenir,
Com li comanciers el venir !
Dites *amen*, que Diex l'otroie.
D'amors et d'armes et de joie
Est ma matiere, et de tel gent
Qui sont et bon, et bel, et gent,
Mignot, jolif et envoisié,
Et est maint loing païs prisié (1).

L'auteur a raison de dire que sa matière n'a rapport qu'au monde courtois et bien élevé, car il donne une suite bien détaillée de tous les amusemens, cérémonies, jeux, banquets, festins, chants et danses qui accompagnaient au XIIIe siècle un tournoi bien organisé. C'est la vie fashionable du tems, dècrite en vers, langage presqu'exclusif de ceux qui alors pouvaient écrire. Cette relation doit avoir pour nous tout l'intérêt qu'aurait dans six siècles la description d'un carnaval de Paris ; de courses de chevaux d'Angleterre, ou d'un festival musical allemand. Le poëme de Brétex est en même tems un monument du vieux langage, rendu intelligible aux gens du monde par un glossaire fort bien fait et placé à la fin du volume.

Nous n'entrerons pas dans la longue série des beaux coups qui furent donnés et reçus aux *Tournois de Chauvenci*, de maints horions appliqués par nobles chevaliers

(1) (*Traduction*). L'amour est un beau début : or, je prie Dieu qu'il m'accorde la grâce que la fin réponde au commencement et se termine sur le même ton. Dites *amen*, lecteur, que Dieu le veuille ! Mon sujet roule sur l'amour, les armes et la gaîté ; et je ne m'occupe en mes récits que d'hommes courtois et beaux, aimables et gais, gens prisés en tous pays.

et applaudis par gentilles dames, des estafilades, coups d'estoc et de taille, membres brisés, etc., toutes choses sur lesquelles le bon J. Bretex s'étend avec une complaisance sans pareille ; nous ne parlerons pas non plus de la *trépignée*, ou combat à la foule, qui avait coutume de terminer les grands tournois et qui formait une mêlée générale dans laquelle tous les chevaliers se demenaient à qui mieux mieux en frappant à tort et à travers jusqu'à ce que l'épuisement des forces et les pieds des chevaux eussent mis par terre bon nombre des combattans ; les derniers debout étaient déclarés vainqueurs et recevaient les prix de la main des dames, pendant qu'on pansait les blessés et que les prêtres donnaient l'extrême onction aux plus maltraités. C'était là le beau idéal d'une grande fête au *bon tems*, alors que la force physique était le don le plus précieux qu'un homme pût recevoir du ciel.

A la suite de ces terribles jeux gymnastiques cependant on en venait à de plus doux déduits. Les chants, les danses, des banquets à faire fuir les Allemands et les Anglais réunis, fesaient oublier les fatigues de la journée. Le livre de Bretex est encore ici une source fertile de précieux enseignemens sur les coutumes conviviales des nobles du XIIIe siècle. On trouve aussi dans son poëme des indications sur des chansons encore en faveur dans son tems, quoique fort antérieures à lui, et qui sont peut-être inconnues aujourd'hui. Les jeux de société du XIIIe siècle sont aussi décrits avec grâce et naïveté ; nous ne pouvons mieux faire que de citer celui du *Tour du Chapelet*, joué par la belle comtesse de Luxembourg ; c'est pour ainsi dire une petite ballade détachée du poëme. Le *Tour du Cha-*

pelet commence par le choix fait d'une belle dame par quatre chevaliers qui l'emmènent dans un bout de la salle où ils la prient de choisir à son gré le cavalier qui doit faire son chapelet avec elle. La dame chante un air ; les cavaliers l'embrassent des deux côtés et la promènent autour de la salle afin que chacun puisse la voir ; ensuite ils la laissent seule sur son siége. Un ménestrel de la compagnie s'en vient devant la dame et lui demande comment avec tant d'attraits elle joue ainsi de son chapelet seule et sans un ami ; il lui dit :

« — Douce pour les amors.....
« Que quiert votre gens cors li dous ?
» — Sire, quant aflert-il a vous ?
» Ne vous voi pas bien saige.
» J'ai fait mon chapelet jolif
» Là-jus en cel boscage. » (1)

La dame fait alors des pas de danses et des passes avec son chapelet qu'elle met à son cou, sur sa tête, qu'elle tourne de cent manières gracieuses, puis le ménestrel reprend :

« — Douce dame, volez baron ?
» — Naie, se je l'ai très-bon ;
» Je y averoie damaige.
» J'aime miex mon chapelet
» De flors, que malvais mariaige,
» — Très douce dame, il est trovez
» Si fait com vos le demandez.

---

(1) (*Traduction*). « — Douce dame, si bien faite pour l'a-
» mour, que cherche votre jolie personne ? — Sire, que vous
» importe-t-il, à vous, qui ne me paraissez pas bien sage ! J'ai
» formé mon joli chapelet là-bas dans le bocage. »

» — Biaus sire, et car le m'amenez
» La-jus en cel bocaige.
» Je m'en vois ; vos m'y troverez
» Seante sor l'erbaige. » (1)

La dame recommence à danser et à faire des passes avec son chapelet, tandis que le ménestrel va cherchant parmi les spectateurs un jeune chevalier qui lui paraisse avoir les qualités requises d'un mari. Au moment où il l'amène par la main, la dame, à qui le tems semble long, s'écrie :

» — Diex ! trop demoure, quant venra ?
» Sa demorée m'ocirra.
» — Dame, vez-ci le bacheler ;
» De proëce ne sai son per.
» Tenez, dame, je vos le baille
» Et à millor de lui trover
» Fauriez-vos bien sans faille. »
Celle, qui est très bien aprise ;
La main du chevalier a prise
Chantant l'amaine à moult grant joie :
» La merci Dieu, j'ai ataint ce que voloie. » (2)

Toute la compagnie applaudissait à ces simulacres de mariage qui souvent n'étaient que le prélude d'unions définitives. Heureux tems que celui où de si simples jeux suffisaient pour occuper les loisirs des grands de la terre !

---

(1) (*Traduction*). « — Belle dame, voulez-vous un mari? — Nenni, si je ne l'ai très-bon; j'éprouverais trop de dommage à le prendre. J'aime mieux mon chapelet de fleurs qu'un mauvais mariage. — Très-douce dame, j'en ai trouvé un comme vous le demandez. — Beau sire, amenez-le moi, là-bas dans le bocage; j'y vais, vous m'y trouverez, assise sur l'herbette. »

(2) (*Traduction*). « — Dieu ! il tarde trop, quand viendra-t-il? » sa lenteur me tuera. — Madame, voici un jeune chevalier, » qui n'a point son pareil en valeur ; tenez, madame, je vous » le donne, et vous défie d'en trouver un meilleur. » La dame, qui connaît son devoir, prend la main du chevalier et entonne avec gaîté la chanson : *Dieu soit loué, j'ai obtenu ce que je voulais !*

Entrons maintenant dans les détails philologiques sur notre auteur des tournois de Chauvency: certainement c'est un personnage différent de Jehan *Bretel*, *Bretex* ou *Bretiaus*, que nous avons classé parmi nos *Trouvères artésiens* (voy. p. 283), avec lequel il ne faut pas le confondre; mais il n'y aurait rien d'étonnant que *Jacques Bertaut*, qui porte le même prénom, fût un seul personnage avec *Jacques Bretex*. Dans les manuscrits du moyen âge, les syllabes *ber* et *bre* se confondent facilement, et la terminaison *ex*, *el* et *eau* se lit presqu'indifféremment, non seulement pour les noms propres, mais aussi pour les noms communs, comme *lesquiex* pour *lesquels*, *ormel* pour *ormeau* et une foule d'autres.

Quant à la province à laquelle appartient ce poëte, nous désignerons volontiers le Hainaut. M. l'abbé de la Rue appelle Bertaut trouvère flamand, mais on sait que l'on classe souvent tous les habitants de nos provinces sous la dénomination de *Flamands*. MM. Serrure et Voisin (préliminaires du livre de *Baudoyn*, p. VIII) désignent les Tournois de Chauvency comme appartenant à la littérature de l'ancienne Belgique. M. Victor Leclerc, qui est pour nous une grande autorité, comparant Bretex à Sarasin, le nomme franchement *trouvère de Hainaut* (1).

Enfin le trouvère lui-même semble s'abandonner à son amour patriotique, quand, après avoir cité avec un grand éloge plusieurs Belges, entr'autres Simon de Lalaing, Guy de Flandre, Florent de Hainaut et le marquis d'Erlons

(1) Histoire littéraire de la France, tome XXIII, p. 483.

(Arlon), sa muse se laisse aller à parler chaleureusement des succès de Florent, applaudi par les dames, tandis que les hérauts font retentir l'enceinte de ce glorieux cri d'armes : *Hainnau ! Hainneau !*

En voilà plus qu'il n'en faut pour établir la nationalité de Jacques Bretex.

S'il faut en croire l'abbé de la Rue, dans ses *Essais historiques* sur les bardes, les jongleurs et les trouvères (*Caen*, 1834, t. 1. pp. 191 et 226), c'est aussi en 1285(date des Tournois de Chauvency) que furent composés plusieurs écrits précieux, réunis dans la belle bibliothèque de Sir Francis Douce, sous le nom de Jacques Bertaut. On y remarquait le *Roman du chevalier Vaillant et des deux filles de Blondel de Luxembourg*. Au reste, la maison de Luxembourg brille à la fois dans les deux romans des *Tournois* et du *chevalier Vaillant*. Dans ce dernier ouvrage on trouve des relations de fêtes semblables à celles du premier :

« Quand les tables furent ostées
» Les rotes se sont arotées,
» Pour danséir, et pour faire feste ;
» En chambre on chante de geste
» Devant les chevaliers blessés, etc. »

Ces rapprochements méritent d'être cités. Ne semble-t-on pas entendre ici le même instructeur des us et coutumes de la chevalerie, qui dans les tournois de Chauvency décrit si bien tous les détails de cette brillante fête ?

Mais l'œuvre la plus curieuse du trouvère Jacques Bertaut, est la collection faite par lui, toujours en 1285, de toutes les chansons de son siècle couronnées dans les Puys

d'amour de nos villes du Nord et autres; c'est la plus ample que l'on connaisse; elle a été feuilletée par l'abbé de la Rue, en Angleterre, lorsqu'elle reposait dans la curieuse bibliothèque de M. Douce, savant Anglais mort trop tôt pour la science.

Le trouvère du Hainaut a partagé toutes ces pièces de poésie en six chapitres qu'il nomme *Abécélaires,* et sa division fait en même temps connaître les différentes espèces de vers qu'on admettait au concours.

Le premier chapitre est celui des pièces qu'il nomme *les grans chants*, ce qui signifie les chansons d'amours, ou les principales suivant le goût de l'époque. Il en contient *soixante et treize*, parmi lesquelles se sont glissés quelques cantiques.

La seconde division est celle des *Estampies :* ces pièces semblent être des descriptions spéciales d'un événement, d'un lieu, d'une personne; on en compte *dix-huit.*

La troisième contient les *jeux-partis*, et en renferme *trente-six*. On trouve une dame nommée *Laurete*, parmi les personnes auxquelles ces pièces sont adressées.

La quatrième présente les *Pastorelles ;* on en compte *cinquante-sept*. Viennent, en cinquième ordre, les *ballettes*, ou *balades*, au nombre considérable de *cent quatre-vingt huit*. Enfin, dans la sixième et dernière division, se rangent *vingt-deux Sottes chansons contre amour*, qui ont été mises à dessein à la queue de toutes les autres. Toutes ces compositions pouvaient se chanter, et ce sont ces chansons que Fontenelle appelle des *Jeux sous l'ormel.*

Ce précieux manuscrit est d'un bien grand intérêt pour notre contrée ; mais il se trouve en Angleterre, cette terre privilégiée où vont s'engloutir toutes les richesses de tous les âges, et de toutes les branches des connaissances humaines. Nous ne savons que l'abbé de la Rue qui ait eu la faveur de pouvoir puiser dans ce curieux recueil de Francis Douce, son ami et son confrère à l'académie de Caen.

Voici un dernier souvenir sur notre trouvère ; il nous est tombé sous la main en parcourant les divisions des *soixante et douze biautés qui sont en dames :*

« Mes aucuns plais me doit desplaire
» Des vers dont en voist li esplais,
» Si me plest du recort li plais
» Qu'a fait *Bertax* en esploitant
» De Chasteillon, me desploiz tant
» A fait sera qu'aura argent,
» Non contretant ce qu'il art gent. »

Jacques de Baisieux.

Soit par une faute de lecture, soit par une erreur de copiste, perpétuée par maintes reproductions, le trouvère *Jacques de Baisiu* ou plutôt *de Baisieux,* a été trop longtemps mal nommé *Jacques Basir*. Le moment est venu de lui rendre son véritable nom qu'il tirait du village de Baisieux entre Lille et Tournai, ou de celui qui est situé près de Quiévrain en Hainaut sur la ligne qui sépare les deux parties de cette ancienne province partagée entre la France et la Belgique. Ce poëte appartient nécessairement à ces contrées, tant par les faits qu'il cite, que par les lieux où il place les acteurs qu'il met en scène. Nous voyons qu'il invoque dans ses vers Saint Aubert, l'un des premiers apôtres du christianisme sur les bords de l'Escaut et l'un des patrons de Cambrai ; Saint Gilles, patron de la ville de Valenciennes, et d'un des vieux faubourgs de Bruxelles ; Saint Pierre, révéré à Lille et à Douai ; il cite ensuite les *béguines* et les *béguinages*, sociétés de filles dévotes qui s'étaient établies en Flandres, en 1226, et qui avaient de beaux établissements à Gand, à Bruxelles et à Valenciennes (1) ; enfin, dans un de ses fabliaux, la scène se

(1) Les *béguines* ne faisaient pas de vœux ; elles vivaient du travail de leurs mains dans de petites maisonnettes réunies en un enclos ou se trouvaient une cour et une entrée communes; elles portaient un habit particulier et une coiffure en linge qui

passe dans un village près d'Anvers, et le trouvère annonce que, loin de débiter des fables et des mensonges, il ne racontera que des histoires vraies, ce qu'on ne peut assurer que pour les événements passés presque sous ses yeux. La circonstance de la présence des béguines dans un fabliau de cet écrivain en fait placer la composition vers la seconde moitié du XIIIe siècle.

Jacques de Baisieux a rimé *Le dis de la vescie à Prestre*, qui contient 320 vers, et que Méon a publié en 1823, t. Ier page 80 de ses *fabliaux nouveaux*; il débute de la sorte :

En lieu de fable vos dirai
Un voirs (vrai) ensi k'oï dire ai,
D'un prestre ki estoit manans
Deleis Anwiers : li remanans
Estoit mult biaus de son avoir,
Car plains estoit de grant savoir ;
Si n'avoit pas tot despendut (dépensé)
A amassier avoit tendut.....

La *vessie du curé* est un de ces contes narquois qui contribuèrent à faire expulser des couvents et des abbayes les œuvres des trop délurés trouvères. Dans ce fabliau burlesque le poëte se moque de l'ardeur des dominicains d'Anvers à pourchasser des successions. Un curé des environs de cette ville opulente se mourait de la gravelle; frère *Louis* et frère *Simon* vinrent l'engager à laisser quelque don à leur couvent pour racheter son âme. Le curé leur dit qu'il avait disposé de tout son bien ; ceux-ci

est encore aujourd'hui adoptée par les vieilles femmes de la Flandre et du Hainaut. — Sous le nom de *Béguinet*, elle a quelque ressemblance avec le *béguin* des enfants.

voulurent lui faire changer son testament et insistèrent d'une façon indiscrète: le malade, fatigué de leurs sollicitations, leur dit de revenir le lendemain, qu'il avait un joyau qui lui avait coûté bien cher et qu'il pourrait leur donner, mais seulement après sa mort. Les moines, contents de cette promesse, retournèrent à leur couvent où toute la communauté se réjouit d'avance et fit bombance en attendant le lendemain.

Ce jour heureux luit enfin. Les dominicains rappellèrent au curé mourant sa promesse, et celui-ci leur dit d'amener le mayeur et les échevins d'Anvers pour être témoins de son legs; puis, quand toute l'assemblée fut complète, le malin moribond déclara en présence de ce grave auditoire, que dès ce moment il abandonnait aux dominicains en toute propriété, et pour en jouir à tout jamais après sa mort..... sa propre vessie, qui lui avait coûté si cher et que sa maladie avait dû rendre ample et large. Je leur conseille, ajouta-t-il, d'en faire une aumônière pour aller quêter des successions: elle pourra contenir beaucoup, et je souhaite qu'ils la remplissent à leur avantage!

Tous les assistants partirent d'un grand éclat de rire, et les jacobins, pleins de confusion, se sauvèrent en maudissant la malice du curé qui avait mis au grand jour leur cupidité. L'aventure fut bientôt répandue par toute la ville d'Anvers, et elle a paru si plaisante à *Jacques de Baisieux*, grand ami de la plaisanterie, qu'il l'a mise en vers romans; c'est ce qu'il dit en concluant:

Jakes de Baisiu sans dotance
L'a de nex en romant rimée
Por la trufe (plaisanterie) qu'il a amie.

Nous ne devons pas trop nous étonner de cette sorte de moquerie d'un trouvère contre les dominicains, ordre respectable, mais qui passa, a tort ou à raison, dans des temps éloignés, pour mettre un peu trop d'ardeur à s'assurer des donations. C'est ce qui fit qu'un contemporain de Jacques de Baisieux, un autre trouvère du XIIIe siècle, dit de cet ordre puissant :

Li jacobin sont sé preud'homme
Qu'ils ont Paris, et si ont Rome ;
Et si sont Roi, et Apostole (pape) ;
Et qui se muert se il nes (ne les) nomme
Pour executeur, s'ame est fole (damnée).

Jacques de Baisieux a composé un second fabliau de meilleur goût peut-être, sous ce titre. *Des trois chevaliers et del chainse* (de la chemise); il comprend 386 vers. Méon l'a aussi publié en 1823, tome Ier, page 91 de ses *fabliaux nouveaux*. Ce sujet, barbare et galant à la fois, reflète parfaitement les mœurs du XIIIe siècle.

Un seigneur, probablement de la Flandre, qui avait une jeune et jolie dame, donne un tournoi ; trois chevaliers s'y présentent, deviennent tous en même temps amoureux de la châtelaine et la prient d'amour. Suivant les usages de la chevalerie, elle veut les éprouver. La veille du tournoi, elle envoie son écuyer vers le plus considérable d'entr'eux avec une chemise de lin qu'elle le prie de revêtir, pour toute armure, durant le combat; ses faveurs sont à ce prix. Le chevalier, aveuglé par l'amour, accepte d'abord en songeant à la récompense promise, mais bientôt la réflexion lui ouvre les yeux, lui montre le danger, et il renvoie le trop léger vêtement. Le second chevalier en agit de même. Le troisième, le plus pauvre des trois, accueille l'écuyer

comme un dieu descendu du ciel, prend le voile de lin avec reconnaissance, et, ne possédant rien au monde, donne à l'écuyer son palefroi en signe de gratitude. Il se présente au tournoi sans cuirasse, mais revêtu de la chemise si précieuse pour lui. Inspiré par son amour et par le prix de la victoire, il fait des prodiges de courage, et il est proclamé vainqueur du tournoi.

Cependant il avait reçu maintes blessures, et son sang généreux avait teint la blanche et transparente armure donnée par la belle châtelaine. Tandis qu'on pansait ses plaies, il lui envoie ce gage de sa valeur et de son amour, et elle alors, pour montrer tout le prix qu'elle attachait à ce vêtement, ne dédaigna pas de s'en couvrir et de montrer ainsi à tous les chevaliers le cas qu'elle faisait de l'homme courageux qui n'avait pas craint de céder à son vœu, tout périlleux qu'il était. Le trouvère termine en demandant aux dames et aux guerriers, aux jeunes gens et aux demoiselles, quel est, dans cette circonstance, celui des deux amants qui montra le plus de dévoûment et de tendresse. Ce fut là sans doute un sujet qui se traita en *jeu-parti*, ou une cause que l'on porta devant quelque cour d'amour du pays. C'est ainsi que le trouvère termine son galant fabel:

Or prie *Jakes de Basiu*
As bacelers et as puceles,
As dames et as demoisieles,
Et as chevaliers ensiment (également),
K'il fachent loial jugement
Liqueis d'iax fist plus grant emprèse,
U chil qui sa vie avoit mise
En aventure, aimant sa dame,
U cele ki honte ne blame

Ne cremi (craignit) tant ke lui irer (le fâcher),
Por s'amor s'ala atirer (parer)
Del chainse (de la chemise), si c'ai dit deseure (plus haut);
Jugiés droit, k'amurs vos honeure.

Voyez, pour plus de détails, les *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, par M. *De la Curne de Sainte-Palaye*, t. III, p. 138. Le même savant, dont le nom doit toujours être prononcé avec respect par les amis de la littérature du moyen âge, ajoute (page 157) que le trouvère *Jakes de Basiu* se trouve compris dans un ou deux recueils de chansons manuscrites que le savant académicien avait rassemblés dans ses portefeuilles. Ces chansons ne paraissent pas avoir été trouvées par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*.

Jacques de Dompierre.

Jacques d'*Empières,* de *Dampierre*, ou de *Dompierre,* nous parait appartenir au Nord, soit qu'il sorte du village de Dompierre de l'arrondissement d'Avesnes, soit qu'il se rattache d'une manière plus ou moins directe, à la famille des Dampierre, qui fit tant de bruit dans la Flandre et le Hainaut après Marguerite de Constantinople leur mère. Il se pourrait encore que *Jacques* fût le même personnage que *Jehan* de Dampierre ou Dompierre, dont parle Carasauz d'Arras, autre trouvère, son contemporain et son compatriote ; il doit être du moins son parent. Voici comme en parle Carasauz à la fin d'une chanson, il semble le citer comme une autorité en poésie galante :

Jehan de Dompierre di
Qu'il ait de bien faire envie
Car valors en multeplie
Amors le témoigne ensi (1).

Une autre chanson de Carasauz d'Arras, altérée par le

(1) Cette chanson se trouve ms. fonds de Cangé n° 67, f° 286, et commence par :

Fine amor m'envoie
Talent de chanter,
Car mis m'a en voie
De si haut penser
Que jà ne cuit achever
Car grant folie feroie
. . . se ma dame disoie
Dont me vient li maus d'amer.

temps, (ms. Cangé, n° 67, p. 273) s'adresse au même trouvère, en débutant ainsi :

Puisque j'ai chançon meue
Por la très meillor du mont
Jà ne m'iert l'amor value
Que tant ai el cuer parfont.....

Et finit par cet envoi :

Chançon, va-t-en maintenant
Di à *Jehan de Dompierre*
C'onques n'oi fors en sonjant
Joie de ma dame chière.

Ces formes galantes se rapportent parfaitement avec celles des couplets de Jacques de Dompierre, que nous allons citer immédiatement. Ces chansons sont consignées dans le ms. 7613 de la bibliothèque impériale ; la première, qui suit, se trouve au f° 13 v°.

1.

Cors de si gentil faiture (bonne grâce)
  Que par regarder
Fait tel conque n'en ot cures
  Par amours amer
  Me si penser
A sa très douce figure
Que de rien n'ai tel envie
Com d'avoir si faite (parfaite) amie.

2.

Piéça qu'a cuer n'oi pointure
  Qui maus endurer
Me feist tiex com j'endure
  N'en amours entrer
  Or ne puis muer
Que je n'aimne en aventure
D'atendre à si douce vie
Comme d'avoir si faite amie.

3.

Je n'en puis mais s'en ardure
  Sui de désirrier
Si faitisse créature
  Que nus rien noter
  Ni puet, ne trouver.
Qui torner puist à laidure
Pour ce rien tant n'estudie
Comme d'avoir si faite amie.

Autre chanson, même manuscrit, f° 14.

1.

D'amours naist fruis vertueux
Plains de graces et de delis
Secours a cuers besongneus
Très honnorables proufis
Vouloirs de tout visce esclus
Cause de parfaite joie
De bone esperance avis
Et quant de tout ce sui fis (convaincu)
Pourquoi donc n'ameroie?

2.

Se très dous fruits gracieus
Est venus desirs acomplis
Entre les cuers amoureus
Quant l'un s'est en l'autre asis,
De ce vient douce mercis
Dont fine amis se cointoie,
Moult est à droit point cueillis
Quant nulle fois n'est blesmis
Mais en droite honneur verdoie.

3.

C'est biau secours et grant preus
A tous fins loyaus amis
Nil (?) n'est nus tant pereceus
Puisqu'est d'amours acueillis
Qui ne soit gais ne jolis
Plus que dire ne sauroie.

Tous vistes het et mesdis
D'amour est ainsi nourris
Qui bien n'aime trop foloie.

Viennent ensuite deux autres couplets languissants, dans lesquels le trouvère se répète un peu, puis il termine par cet envoi :

Par amours, mon chant envoie,
Se met qu'il soit oïs
De la belle à qui ravis
Est mes cuers où que je soie.

On voit, par ces échantillons de la poésie de Jacques de Dompierre, qu'il y a une grande affinité entre ses sentiments et ceux qu'on donne au trouvère *Jehan ;* et, quoiqu'on compte, en France, *trente* villages du nom de *Dampierre* et *vingt-deux* de celui de *Dompierre*, nous avons une grande inclination à placer ce personnage dans le Dompierre du Hainaut.

Jacques de Forest.

Jacos ou *Jacques de Forest*, trouvère du XIIIe siècle, appartient-il à nos provinces du Nord ? Nous le soupçonnons bien un peu, mais nous ne tenons aucune preuve de cette nationalité. Il exlste quatre communes du nom de *Le Forest*, en France ; deux dans le département du Nord, une dans celui du Pas-de-Calais et la quatrième dans les environs de Péronne. En Belgique on compte aussi quatre villages du même nom, en Brabant, en Hainaut, dans le pays de Liége et près de St.-Hubert. Voilà bien quelques chances pour que Jacques de Forest ait pris sa naissance et son nom dans une de nos provinces. Toutefois nous n'insisterons pas, les détails nous manquent pour confirmer nos présomptions.

Nous ne quitterons pourtant pas *Jacques de Forest* sans dire un mot des traces qu'il a laissées comme poëte. On lui doit un *Roman de Jules César*, espèce de traduction, en vers, de la *Pharsale de Lucain*. Les savants rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France* se sont occupés de ce trouvère ; nous renvoyons nos lecteurs à cet ouvrage si recommandable sous tous les rapports. Ils trouveront l'article sur Jacques de Forest au tome XIX, page 681.

Jacques de Longuyon.

D'où sortait ce Jacques de Longuyon? Était-il hainuyer, picard, ou lorrain? A la rigueur, et en ne s'en rapportant qu'à son nom, ce personnage se rattacherait à la commune de Longuyon, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Briey, département de la Moselle. Mais si nous en croyons d'autres déductions provenant de traditions littéraires qui se rapprochent du siècle où vivait ce trouvère, il pourrait bien être issu d'une de nos provinces du nord.

M. l'abbé de la Rue, qui a fouillé avec soin les divers manuscrits de France et d'Angleterre contenant les branches assez nombreuses du roman d'*Alexandre* et de ses suites, donne positivement à Jacques de Longuyon celle intitulée : *Les vœux du Paon*, ouvrage dédié à Thibaud II, comte de Bar, contenant 6204 vers, portant parfois le titre de *Roman de Cassanus* (1).

Or, ces *Vœux de Paon* ont vivement attiré l'attention de *Philippe de Maizières ;* dans un de ses ouvrages intitulé : *Le songe du vieil Pélerin adressant au blanc faucon à bec et pieds dorés*, l'auteur, sous le voile de l'allégorie, donne des enseignements au roi Charles VI, et il fait

(1) *Essais histor. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*, Caen, 1834, in-8°. t. 2, p. 347.

parler ainsi la reine *Vérité* sur les ménestrels et trouvères :

« Je ne dis pas que tu ne puisse avoir des ménestrels à » l'honneur et révérence de Dieu et de ta royale majesté, » si comme grosses trompes sacrées comme avoit le grand » Moyse.... lesquelles grosses trompes tu feras sonner » doucement à la élévation du saint Sacrement, et en ton » ost et partout ou solempnités royales, et les trompettes » aussi qui seront toujours devant toy.... Encore et est » chose convenable que tu aye des menestrels a bas in- » strumens pour aucune récréation, faisant bonne digestion » de ta personne royale après les consauls et travauls.... » Beau fils, tu peux avoïr des faiseurs honnestes et prud- » hommes, qui font les beaux dictiez de Dieu et de la » Vierge Marie, et des histoires honnestes, morales et dé- » votes, comme estoit le pauvre homme appelé *Cimelier* » (lisez *Cuvelier:* on fait sans doute ici allusion à sa *chan- » son de geste de Bertrand du Guesclin*). »

Au chapitre 52, la reine *Vérité* donne des conseils à Charles VI sur le choix des livres dont elle lui conseille la lecture :

« Tu te dois délecter en lire ou oyr les anciennes his- » toires pour ton enseignement.... tu te dois garder de » toi trop délecter ès livres qui sont appellez apocrifés, et » par espécial des livres et des romans qui sont remplis de » bourdes et qui attraient le lisant souvent à impossibilité, » à folie, vanité et péchié ; se comme le livre des bourdes » de Lancellot et semblables, comme les bourdes du *Vœu » du Paon*, qui n'aguères furent composées par un légier

» compaignon, dicteur des chansons et de virelais qui
» estoit de la ville d'Avaines..... (Livre III, chap. 52). »

Voilà donc un trouvère d'Avesnes, dénoncé par un quasi contemporain et accusé de légèreté, mais bien reconnu comme auteur du *Vœu du Paon;* nous ne pouvons plus douter de ce fait là.

Voyons maintenant ce qu'était le roman du *Vœu du Paon,* que le boudeur Philippe de Maizières, non sans quelque raison, dit être rempli de bourdes. Ce poëme est une suite ou un supplément au *Roman d'Alexandre*, qui continue la vie du roi de Macédoine et y ajoute diverses circonstances. Nous en connaissons deux mss. à la bibl. impériale. L'un inscrit sous le n° 6985, dont M. P. Paris a rendu un compte détaillé, tome III, p. 106 de ses *manuscrits françois*. L'autre, écrit au xve siècle, porte le n° 7596 et le titre suivant :

Ci commencent les Veus dou Paon et les accomplissemens et le mariage des Puceles et le restor dou Paon.

Au dessous du titre, une main plus moderne a écrit ces mots : *C'est une partie du roman d'Alexandre.*

Commencement :

Après ce qu'Alixandres ot de dessus conquis
Et a force d'espée occis le duc Melchis,
Floridas mariée, si emmena Dauris
Chevaucha li bons rois...
A Tarse va veoir la royne au cler vis
Candace qui l'avoit d'amours lacié et pris.
En son chemin trouva fermé de marbre bis
Une noble cité a un riche marchis..., etc.

Viennent ensuite les *Vœux* eux-mêmes, détails galants

et chevaleresques des mœurs du XIIIe siècle, divisés en deux parties ; la première s'arrête à la captivité de Porus, et la seconde contient les vœux formés sur un Paon par le roi de l'Inde et les illustres guerriers au milieu desquels il était captif ; cette partie débute ainsi, et plutôt en idylle qu'en poëme épique :

Ce fu el mois de mai qu'ivers va à déclin
Que cil oiselon gay chantent en leur latin....

On trouve, vers le milieu du volume, les mots *expliciunt les veus* du Paon, et un intervalle; puis au feuillet suivant: *cy commence le retour du Paon*. C'est là un indice qu'un autre poëte vient de se mettre à la tâche. En général, la distinction qu'il faut faire des différentes mains, dans les manuscrits, se marque par le mot *explicit*.

Voici la fin de notre gros volume n° 7596 :

Et li preus Alixandre en Babyloine ala.
Las, pourquoy i aloit ! on li empoisonna.
Par force tout le monde aquist et conquesta
Et lorsqu'il l'ot conquis arrainement le lessa.
Ci fine dou Paon li veus qu'on i voa.
Benois soit-il de Dieu qui de cuer priera
Qui la matière fist d'Alixandre et rima
Et qui en la prière y acompaignera
Celui qui dou Paon les veus i aiousta,
Et especialment celui qui i enta
Le restour dou Paon que cil entroublia
Qui tous les autres veus emprist et composa
Et comment Mercien Elyot espousa,
Comment li roys le prist, assist et acorda
Et com Emenidus sa niéce maria
Au jeune Gaudifer quant à luy s'acorda.
Explicit du Paon. Bien ait qui le lira.

L'auteur du *Restor du Paon*, poëme qui suit les *Vœux*, se nomme lui-même. C'était un trouvère fort peu lettré, ne

sachant ni lire ni écrire, mais pouvant rimer : il s'appelle *Brise-barre*, né à Douai et vivant en 1327, époque où l'on pourrait reporter la fin de l'existence de l'anonyme d'Avesnes, accusé de donner trop de bourdes à ses lecteurs. Cependant il est bien entendu que le douaisien est très-postérieur à l'avesnois, si avesnois il y a (1), car Jacques de Longuyon vivait nécessairement sous Thibaut II, comte de Bar, auquel il dédia son poëme, et qui mourut vers 1296 ou 1297, selon dom Calmet (*histoire de Lorraine*, vol. 2) et les éditeurs de l'*Art de vérifier les dates*, 1re part. vol. XIII, p. 437.

---

(1) Voyez l'article *Brise-barre* au supplément de nos *trouvères flamands et tournaisiens.*

Jehan Baillehaut.

Ce trouvère valenciennois, du XIIIe siècle, couronné dans les puis de la Vierge, a laissé maintes chansons aujourd'hui passablement répandues (1); mais si l'on connaît bien ses œuvres, on ignore tout ce qui le regarde lui-même. Après beaucoup de recherches sur sa personne, nous n'avons découvert que peu de faits dignes d'être relatés. Nous savons cependant qu'il appartenait à une famille très-honorable de la ville de Valenciennes, à une de ces familles patriciennes bourgeoises, marchant à l'égal des nobles du Hainaut et s'alliant quelquefois avec eux.

Nous trouvons que, dans la première moitié du XIVe siècle, une damoiselle *Baillehaut* était femme de Jehan Bernier le jeune, issu du fameux Bernier, si riche, si puissant, sous le comte Guillaume le Bon du Hainaut, qu'il hébergeait les rois dans sa maison, sur le Pont St-Paul à Valenciennes. Ce Bernier le jeune tomba dans la disgrâce du successeur de Guillaume le Bon, quoique protégé et presqu'ami de son père; il fut expulsé de Valenciennes, et ses biens confisqués. La damoiselle Baillehaut, sa femme, partagea sa disgrâce; elle fut arrêtée par l'ordre du comte de

(1) Voyez *Roquefort* (État de la poésie, etc.) *Van Hasselt* (Mémoire couronné), et *Hécart* (dans ses trois éditions des servantois et sottes chansons couronnées à Valenciennes, toutes fort incorrectes, publiées en 1827, 1833 et 1834).

Hainaut, son compère de deux enfants, et menacée d'être emprisonnée en la tour de St-Nicolas, de Valenciennes, tandis que la femme de Bernier, l'aîné, était enfermée en la porte d'Anzin. Mais un contr'ordre arriva heureusement avant l'exécution de cette mesure qui émouvait toute la population de la cité.

La damoiselle Baillehaut était accusée d'avoir fait sortilége et sorcellerie sur le bon comte Guillaume de Hainaut à l'aide de deux images de bois reçues d'Allemagne et à elle envoyées par un bourgeois d'Ypres, nommé *Jehan du Colombier*, images qu'elle avait fait venir comme modèles et objets d'art déjà bien exécutés au delà du Rhin. « Ces » imaiges, disent les chroniques, estoient, pardevans, moult » jolliement et gentement aornées de painture, et, par » derrière, elles estoient toutes creuses, wydes et trawées, » et dedans les traus estoient bestes et vers de bois cou- » lourez et paintz comme la chose le requeroit en denottant » et démonstrant que combien qu'on soit jollyet et plai- » sant au monde, tantost comme les gens sont trespassez » ils deviennent cendres, vers, pourritures et de vermine » et très infecte ordure. »

Ces sculptures emblématiques, inconnues à Valenciennes, furent regardées par les crédules du temps, comme des objets de sortilèges qui avaient pu avoir quelqu'influence sur la personne de Guillaume le Bon, comte de Hainaut, et accélérer sa mort. Et de là l'arrestation de la damoiselle de Baillehaut.

Cette femme de Jean Bernier jeune, que d'Oultreman appelle *Damoiselle* Billehault du Gardin, parce qu'elle n'é-

tait pas noble, était la compagne de table du seigneur d'Enghien, lors du grand banquet donné à Valenciennes en 1333, à l'hôtel des Berniers à la Hamayde (1), tandis que le comte Guillaume de Hainaut était malade de la goutte au palais de la Salle-le-Comte. Ce riche bourgeois de Valenciennes reçut Jean de Luxembourg, roi de Bohème, Philippe d'Évreux, roi de Navarre, Adolphe de la Marche, évêque de Liége, Louis de Nevers, comte de Flandre, Renaud, comte de Gueldre, les comtes de Juliers, de Namur, de Beaumont, de Nassau et une foule d'autres grands seigneurs. Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut, y figura ainsi que toutes les dames et bourgeoises notables de Valenciennes qui y firent bonne contenance par leur jeunesse, leur beauté, et la richesse de leurs bijoux et accoûtrements. On avait placé tous ces personnages à un certain nombre de tables, chaque grand seigneur ayant à son côté une dame appropriée autant que possible à son âge et sa position.

Cette épouse de Bernier, le jeune, que nous citons ici, née *Baillehaut du Gardin*, était une des descendantes du chansonnier dont nous nous occupons; malheureusement le malheur des temps voulut qu'après une glorieuse et brillante jeunesse elle dut abandonner sa ville natale et le reste de sa famille.

Voici un renseignement qui se rapproche encore plus

(1) L'emplacement de la *Hamayde*, à Valenciennes, rappelle à peu-près l'endroit où est situé aujourd'hui l'hôtel du *mouton blanc*, dans la même ville. La maison des Berniers faisait face au pont St-Paul, et avait issue sur le pont des Molineaux.

de notre trouvère et qui a probablement trait à lui-même et à sa femme.

Les *Monumens anciens* du comte de St-Genois (page 645-2e colonne) vont nous fournir une date qui doit fixer l'époque où le poëte valenciennois écrivait et chantait.

Dans le *Premier cartulaire de Flandre*, pièce 263, on trouve un « Bail fait par la comtesse Marguerite, à Wil-
» laume de Noiers, Henri Blandiel, et à *Colart Baillehaut*,
» bourgeois de Valenciennes, des moulins de Valencien-
» nes, des wittelages, (droit sur le mesurage des grains)
» des winages par terre et par eau, de la dépendance de
» Valenciennes, des winages de la Malemaison, des ton-
» lieux de Valenciennes, de la rente de ses prés hors de
» cette ville, que *Jehan Baillehaut* et *Maroie*, sa femme,
» tiennent à rente de la comtesse, de toutes les rentes et
» cens de la dépendance de Valenciennes, excepté les
» tailles autour de cette ville: elle leur donne aussi les
» mortes-mains de son *estape* (foire, marché), le fénage par
» terre et par eau, les mairies, les changes, les échappes,
» les rentes dues par les boulangers de Valenciennes à la
» St-Remi, le *throne* (poids public) les *cambages* (droits
» pour vendre ou faire de la bierre) et les *ewages* (droit de
» navigation) de Valenciennes : elle leur donne aussi les
» profits de la foire de Valenciennes. »

Ce bail est fait pour trois ans, commençant huit jours après la Saint-Remi 1274, moyennant 1,235 livres blancs, monnaie de Hainaut, par an. La comtesse garantit du feu, de l'inondation, de la tempête et de la guerre. Le titre est écrit en français et daté du mois d'août 1274.

Cet instrument nous apprend que la famille des Baillehaut de Valenciennes était composée d'espèces de fermiers-généraux du pays, dont Colart semblait être le chef, et que *Jehan*, si tant est que ce soit le même que le trouvère, avait pour femme *Maroie* ou *Marie* et vivait en 1274, ce qui se rapporte assez bien avec ses compositions.

Qu'on ajoute à ces renseignements sur *Jehan Baillehaut*, dont nous ne trouvons aucunes traces dans l'*Histoire littéraire de la France*, l'amour de ce trouvère pour une grande dame de Saint-Quentin, qu'il exprime ainsi à la fin d'une chanson couronnée à Valenciennes :

« Partout lonc tans ai esté tristes et mus,
» Mais boine amours de cui sui ravestus
» Me fait canter pour dame de haut lin
» Que j'en amai awan à Saint-Quentin. »

C'est à peu près tout ce qu'on sait de sa personne.

Les pièces de Baillehaut, qui nous restent en assez grand nombre, et celles qui les accompagnent dans les mss. sont qualifiées de *Sirventes* ou *Servantois* et de *sotes chansons*. Les servantois n'ont été dans l'origine que des pièces de poésie qui avaient rapport à l'état militaire; bientôt ce genre de vers s'appliqua aux pièces purement galantes, enfin on en vint à donner ce nom à des productions en l'honneur de la Sainte Vierge, et on les couronna sous ce titre dans les *Puys d'amour* ou les *Puys verds* du nord de la France (1). L'auteur d'un servantois se pose comme

(1) *Essais hist. sur les bardes, les jongleurs et les trouvères.* Caen, 1834, in-8°, tome I, p. 210.

serviteur de la personne à laquelle il s'adresse. Le mot même de sa pièce exclut toute idée satirique : c'est un hommage que l'on voue, un service poétique que l'on rend à sa dame, ou à la mère de Dieu, à laquelle nos pères adressaient presque des éloges aussi passionnés qu'aux beautés dont ils étaient épris. Le mélange de leur piété et de leur galanterie était si habituel, qu'on est souvent obligé de lire deux fois une pièce pour savoir si elle est érotique ou religieuse, tant leur adoration pour la Vierge était ardente et empreinte d'enthousiasme.

Les *sottes chansons* sont des pièces d'un tout autre genre. Elles parlent souvent contre l'amour, ce qui, en ce temps là, paraissait une chose empreinte de *sottise*. Elles avaient le plus souvent aussi un caractère satirique qui dominait, de sorte que, sous le voile de la folie, elles finissaient par dire des vérités assez dures.

Ceux qui se sont occupés de Jehan Baillehaut n'ont connu de lui que trois chansons, et encore les ont-ils citées de manière à faire peu d'honneur au trouvère valenciennois, qui a composé un bien plus grand nombre de pièces.

Van Hasselt cite avec préférence la *sotte chanson* qui commence par ces mots :

Plourez, amant, car vraie amours est morte;
En chest païs jamais ne le verrez
Anuit par nuit, vient buskant à no porte
L'arme de li qu'emportoit uns mauffez.....

Roquefort et Hécart ont publié une autre *sotte* chanson qui mérite bien son nom, car elle relate fort crûment l'his-

toire d'un prêtre et d'une dame qu'il eût été préférable de passer sous silence. Le *Puy* qui couronna ces couplets était sans doute dans un jour de gaîté, et suivait l'exemple de ces cours judiciaires, qui réservaient pour le carnaval ce qu'elles appelaient les causes grasses. Nous ne donnerons que les quatre premiers vers de cette chanson :

Le miex tumant de toute no rivière
Me fist amours l'autre jour enamer,
Entours trois jours le laissai estraiere
Quant je revinch n'en péue mie trouver.....

Les couplets suivants, qu'on ne peut tous citer, sont néanmoins de meilleur aloi :

Soit tors ou droit par faute de santé,
Ai moult lonc tans d'amours esté despris,
Mais, Dieu merchi ! j'ai le mal encanté,
Tant que je suis de dame amer espris ;
Si n'ai mie, che m'est avis, mespris,
Car je sai bien k'en trestout son visnage
N'a si très bien tenchant ne si lunage.

Voici nn fragment de *Servantois*, couronné à Valenciennes, qui est attribué à Jehan Baillehaut, et qui donnera un court exemple de cette sorte de poésie :

S'amours n'eust onques esté
En Dieu, je quit savoir de fi,
K'il n'eust jà humanité
Prise en femme en qui descendi,
  Et de li naski.
  Et pour la folie
K'Adans fist par glouternie
Vout mort en crois rechevoir
  Li dous roys Jhesus.
Che fu pour les siens ravoir
  Qu'il avoit perdus.

Et puis que Dieu nous a moustré
Comment il nous ama, je di

Ke nous devons sans fausseté
Lui amer et sa mère aussi,
A cai je m'otri
Car sa douce aïe
Est à tous chiaus appareillée
Ki font son vouloir
Car devant Dieu de lasus
Fait les serviches paroir
De ses loiaus nus.

En voilà assez. Il résulte de tout ce que nous avons cité jusqu'ici que Jehan Baillehaut était un très-médiocre poëte ; il a beau avoir été couronné à Valenciennes, cela ne prouve rien : l'année où il obtint la palme, les concours ont pu être faibles, et ses émules mal inspirés; mais il n'est que trop clair que tout cela est froid, sans relief et parfois d'assez mauvais goût.

Cependant, nous ne pouvons laisser nos lecteurs sur un semblable régal ; nous devons faire un dernier effort pour relever un peu un vieux concitoyen qui nous paraît bien tombé, malgré les trois éditions successives de ses œuvres. Pour atteindre notre but, nous terminerons en donnant ici une très-jolie chanson qu'on trouve au f° 335 du ms. fonds de Cangé, n° 67, qui a appartenu autrefois à Guyon de Sardière ; cette pièce porte le nom de *Jehan Billehaut* (1); fasse le ciel que ce ne soit qu'une légère variante de celui de notre vieux rimeur valenciennois !

La bele que tant désir,
Et que tant désirrée ai,
Fet mon fin cuer resjoïr;
Car aillors pensée n'ai.

(1) M. P. Paris a lu *Billebaut*.

Si en chanterai
Et jolis serai,
Conques ne fui si :
J'ai espoir que j'aurai merci !

On doit bien tel dame amer,
Ou si très grand biauté
A bel sage de parler.
Onques mauvetie n'aurai.
Mon cuer li donnai
Et li otroïai
Tantost con la vi.
J'ai espoir que j'aurai merci !

Douce dame, vos portés
Le pris de toute vallor,
Et bien sai que vos avez
Le pris de tote valor.
Que jà ne ferai
Ne jà ne querrez
Mauvetié vers mi,
J'ai espoir que j'aurai merci !

Je dois bien grant joie avoir
Quant en ce leu ai mis
Mon cuer, que por nul avoir
N'en voudroie estre partis ;
Debonéreté,
Toute loiauté,
Doit-on prendre en li.
J'ai espoir que j'aurai merci !

Chançonete, tu iras
Jehan Billehaut noncier
De par moi, si li diras
Qu'il fet sortes aproisier
Qu'il a bon amé
On l'a esprouvé,
Qu'il a cuer joli,
J'ai espoir que j'aurai merci !

———

Jehan Coppin, de Valenciennes.

La famille Coppin, de Valenciennes ou des environs, a fourni plus d'un poëte, ou, pour ne pas trop abuser de ce mot, a donné plus d'un rimeur. Nous avons déjà parlé d'*Ernaus Caupain*, trouvère auteur de plusieurs chansons; nous connaissons encore des personnages de ce nom, si ce n'est de la même famille, qui ont acquis une célébrité relative dans le petit cercle dans lequel ils vivaient.

Citons d'abord *Jean Copin*, vingt-troisième abbé de Vicoigne-lez-Valenciennes, mort le 8 décembre 1409, inhumé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de l'église de cette antique abbaye. Si ce personnage n'a pas composé de vers, il a été du moins l'occasion de quelque composition de ce genre. Un trouvère de l'époque a fait cette inscription tumulaire pour lui.

Cy gist par dessous ceste lamme
Sire *Jean Copin* dont l'ame
Dieu veuille en grace recevoir,
Abbé de céans fut pourvoir
Dix-neuf ans, seize jours moins,
Humble, débonnaire et humain
Fut toujours et de grand renom.
Le jour de la Conception
Notre-Dame, paya son cens,
L'an de grâce mil quatre cens
Et dix-neuf. Dieu ses maux lui pardonnist,
Et Paradis aussi lui donnist.

Ce ne sont pas là précisément des vers, mais ces rimes

telles qu'elles prouvent combien, à une certaine époque, on cherchait à mêler la poésie à toutes choses. La *rimaillerie* était entrée dans les mœurs, et les monastères même, si souvent en guerre avec les trouvères, suivaient le torrent... de loin.

Voici un autre *Jehan Coppin*, de Valenciennes, versificateur, qui concourut à la chambre de rhétorique de Tournai, en 1481. Il ne nous reste de lui que la ballade suivante :

« Sezième congrégation de escole de Rhetorique tenue le mardi jour Sainte Agathe lan mil IIIIc IIII xx et vng, par *Robert Puissant* chief a lors de la dicte congregation, et donna pour refrain

« *Puissant souffrant misericor et juste.* »

(à cette Congrégation, *Jehan de Marvis* fut couronné et frère *Thomas Villain* capelé. Puis viennent *Nicolas Didier, Gadiffier* bourgeois, *Michault* canonne, *Gérard* cergier, sire *Jacques Despryers*, *Gerard des Quaries*, *Robert Puissant*, sire *Jehan Crespiel*, *Jehan de Marcoing* et *Pierre Creteille* qui présentent leurs ballades. Alors on lit :)

Jehan Coppin, de Valenciennes,
Envoyée et donnée au chief.

Douze ans devant que Jhesus prist naissance
De la Vierge pour nostre saulvement,
Par la grace de divine poissance,
Fut par tout paix universellement
Dont les Romains cuidoyent par herreur
Que ce fusist du bien de l'empereur,
Et qu'il fust Dieu de glore celestine.
Mais Sebille nommee tiburtine
Lui dist regarde octinyen le auguste

Voila li Dieu lequel se determine
Poissant, souffrant, misericors et juste.

—

Lors qu'il le vid monstrant obeyssance,
Il adora non pas fidelement;
Et dont nous qui avons à souffisance
En l'eglise rechut le sacrement
De basteme, connoissons sa haulteur
Creant qu'il est increé createur
Et redempteur de l'humaine origine,
Et que c'est cil qui tous maulx morigine
Et qui enfin corigera l'injuste,
Comme seul Dieu né de pure virgine
Poissant souffrant miséricors et juste.

—

Et pourtant dont ayons en souvenance
Sa poissance, rememorant comment
Il souffrit mort en honteuse ordonnance
Dessus la croix très patientement
En se monstrant de nous vray amateur
Et du pechiet d'Adam reparateur
Par quoy celuy qui humblement s'encline
Vers sa bonté qui jamais ne décline
Est plus heureux qu'oncques ne fust Saluste ;
Se le verra en l'essence tricline
Poissant souffrant misericors et juste.

—

Chief très poissant, Dieu vous gard et consigne
Et ceulx qu'amours au chapelet assigne
Moi qui ne suy fort gras, grant, ne robuste,
Crey que nul fors Jhésus ne se dessine
Poissant souffrant misericors et juste.

———

Jehan d'Archies.

Jehan d'Archis, ou d'Harchies, est-il chevalier, est-il conteur ou trouvère, ou n'est-il qu'un personnage du XIIIe siècle habitué à figurer comme interlocuteur dans les *jeux-partis* de cette époque? Toutes ces questions sont difficiles à résoudre en l'absence de documens directs, et nous ne nous hasarderons pas à les trancher, mais nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs le peu de pièces que nous avons pu découvrir touchant le personnage de ce nom qui a réellement existé au XIIIe siècle.

Harchies est un village de la province de Hainaut, très-anciennement connu et situé à une lieue et demie nord de Condé, dont la terre était possédée, dès 1100, par les mêmes seigneurs qui avaient celles de Ville et d'Esprepy. En 1200, le sieur de Harchies assiste, avec toute la noblesse du pays, à la solennelle assemblée tenue par Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, pour l'établissement de la police et la réformation des abus qui s'étaient glissés dans ses États.

Jehan d'Harchies figure dans un *jeu-parti*, où il discute avec *Chardon* une question d'amour, sur laquelle on appelle le jugement de *Henri de Bar*. Il s'agissait de savoir lequel vous devez le plus haïr, d'un homme qui aime ten-

drement votre maitresse et la poursuit continuellement de son adoration, ou bien d'un autre qui exècre votre amante et est payé du même retour. Tantôt ces sortes de questions d'amour sont versifiées par deux trouvères qui font alternativement le couplet dans lequel leur opinion est énoncée, et c'est pour cela que l'on nomme *jeux-partis* ces chansons faites à compte à demi ; tantôt elles sont rimées par la personne même qui a servi de juge aux deux contendants, et ici alors la pièce serait de *Henri de Bar,* dont le nom est inscrit à la tête du premier couplet; tantôt enfin les tensons ou jeux-partis sont composés par des trouvères étrangers au débat, hommes de métier qui prêtaient leur talent à des personnages illettrés dont les noms seuls figuraient à la tête des strophes. Il serait difficile de dire à laquelle de ces diverses catégories appartient le jeu-parti suivant que nous avons trouvé à la bibliothèque du roi, dans le volume XIII de la collection Mouchet (copie du ms. de Berne, n° 389, f° XXXVIII v°).

HENRI DE BAR, CHARDON, JEHAN D'ARCHIES.

Chardon, de vos le veul oïr.
Dites moi ceu ke vos demant :
Lou keil doveis vos plux häir
Ou celui ki bien loiaulment
Aime per amors votre amie,
Et li proie à chief de foiée (1),
Ou celui ki la heit forment
Et elle lui, tout ausimant.

(1) *A chief de foiée,* à tout bout de champ, sans cesse, continuellement (*note de Sainte-Palaye*).

Jehan d'Archies, soustenir
Puis le millor bien ligierement
S'aucuns proie, sens mentir,
Ma dame et la voist donoiant (1),
Pleix ne me puet correcier mie.
Celui hais de gringnor envie
Ke de nulle autre rien vivant
Ne me porroit correcier tant.

Chardon, tres mal saveis choisir
La maniere dou vrai amant.
Si me doinst Deus d'une joïr,
Je la croi si entierement
K'elle est de tous biens si garnie
Ke ne feroit teil velonnie
K'elle envers moy eust cueur chainjant.
Ceu k'elle heit, has durement.

Jehans d'Airchiers, il avient moult sovent
Ke, per soffrir, vienent damaige grant.
Plus ne vos poeis trair (2)
Ke soffrir c'on la voist proiant.
Ne mainteneis pais la folie
Issies de morteil jalousie
Ke trop parleroit laidement
Langue ke li diroit sovent.

Henrit de Bair, ke cortoisie
Et amors maintient loiaulment
Pri k'en faice le jugement.
Jehan, biaul m'est ke il le die
Gautiers de Formexi (3),
Aide l'en faite de son esciant
Jugier le doit ki les mals sent.

Un *Jehan d'Harchies*, qui pourrait bien être le même dont il vient d'être question, a été jadis inhumé dans l'église

(1) Faisant l'amour (Ste P.).
(2) *Sic.*
(3) En marge : *Gautiers de Formixi* (Ste-P.).

de l'abbaye de Cantimpré-lez-Cambrai. Antoine de Pouvillon, abbé de Saint-Aubert, nous a conservé son épitaphe, reproduite par Jean le Carpentier, dans son *Histoire de Cambrai*, tome II, p. 663. En sa qualité de trouvère, Jehan d'Harchies aura trouvé un autre poëte pour rimer son éloge sur sa tombe :

Chyens fot poset Johens Haerchis,
De char fot grant, de cuer ossis;
Tosjors fringant, tosjors gorier,
Tosjors loal kabaliers.
O Diex ! kil ai ens vo perdis (paradis) liex (joie),
Peredonez li, sil ne fit miex (mieux).

M. CC. XXI.

Jean d'Avesnes.

Jean d'Avesnes n'est pas plus un poëte que *Raoul de Cambrai*, que *le très chevaleureux conte d'Artois*, que *Baudouin de Sebourg* : c'est, comme eux, un héros de roman. La cantilène de Jean d'Avesnes aura été d'abord composée en vers comme toutes les épopées de ce genre qui forment la littérature populaire du moyen âge ; elle a été traduite ensuite en latin, ainsi que cela arrivait parfois aux compositions attachantes par le fond et les détails; puis elle aura été tournée en prose romane vers la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, comme l'indique le style de la seule version parvenue jusqu'à nous. Cette transformation des romans de chevalerie était trop ordinaire à cette époque pour que nous mettions en doute celle qu'a dû subir l'histoire héroïque de Jean d'Avesnes. De ces deux mutations la dernière est certaine, puisque l'écrivain prosateur annonce au commencement de son ouvrage qu'il a traduit cette histoire sur un ancien livre latin ; la seconde est probable, car le roman de Jean d'Avesnes est du même cycle que celui de Baudouin de Sebourg, auquel il se rattache, et dont il est question à un endroit d'un de ses livres. Baudouin de Sebourg est resté en vers, et Jean d'Avesnes, plus amusant, plus émouvant par ses péripéties, a été tra-

duit et popularisé par la prose vulgaire ; il a suivi toutes les transformations littéraires indiquées par la mode et les exigences de l'époque. Le dernier translateur du seul texte qui soit aujourd'hui connu avoue implicitement en finissant son livre qu'il existait plus anciennement une version plus *ornée* et moins *rude* qui lui a servi de thème ou de *substance*, ainsi qu'il le dit en ces termes : « Sy prie l'acteur humble-
» ment à tous lisans et oyans (1) que se ou livre est trou-
» vée aulcune faulte, et que seloncq et au plus prez de
» véritez il ne l'ait composé, que il leur plaise le avoir
» pour excusé ; car seloncq son povoir a mis *la substance*
» *en rude et mal aourné langaige*, sans y adjouster, dimi-
» nuer ne changier nulle chose quy ne luy samblast ser-
» vant à la matière ; et se fault y a, luy soit imputé l'avoir
» fait par ygnorance. »

Il faut sans doute attribuer à la rareté des manuscrits du roman de Jean d'Avesnes, dont on ne connaît qu'une seule copie, la circonstance de la non impression de cette curieuse histoire mi-fabuleuse et mi-historique. Elle est même fort peu connue des bibliographes. Le marquis de Paulmy, qui posséda le manuscrit reposant aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal, l'a analysé dans ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, tome V, p. 193. M. *P. Chabaille* s'est servi du même texte pour en donner un extrait intéressant et étendu dans les *Mémoires de la société d'É-*

(1) Cette adresse à tous les lecteurs et auditeurs (*oyans*), ne semble-t-elle pas indiquer qu'originairement cette œuvre se récitait, dans les assemblées et les soirées, comme on avait coutume de le faire pour toutes les productions en vers du moyen âge ? Cette forme d'appel à l'indulgence n'a-t-elle pas été empruntée au *trouvère* par le prosateur du XIVe ou du XVe siècle?

mulation d'Abbeville 1838, 1839, 1840, pages 407-489. Nous ne connaissons pas d'autres travaux modernes sur ce roman qui méritait un meilleur sort.

Le ms. de l'Arsenal, coté sous le n° 215, *Belles-lettres*, est un petit in-folio, écrit sur vélin, en forte bâtarde, avec lettres tourneures coloriées et trois miniatures en camayeu d'une belle exécution. Si l'on ne voyait pas, par le blason de l'illustre famille de Croy, incrusté dans une des miniatures, que cet exemplaire lui a appartenu, et a peut-être été écrit par ordre d'un membre de cette noble maison, jadis si riche en vieux monuments littéraires (1) et en hommes distingués dans les lettres et dans les armes, on l'apprendrait par la description qu'a faite Godefroy de ce précieux manuscrit dans ses *Extraits de la bibliothèque de Bruxelles*. De son temps, on lisait au dernier feuillet : « C'est le livre de monseigneur Jean d'Avesnes et du Soul- » dan Salhadin, où il y a trois histoires, lequel est à mon- » sieur Charles de Croy, comte de Chimay. Signé *Char-* » *les*. » Le volume était alors relié en velours rouge et précédé des armes de Marie, reine de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas ; aujourd'hui il est relié en maroquin citron, aux armes du marquis de Paulmy, qui a écrit sur la garde : « Ce roman n'a jamais été imprimé ; le

(1) Il est assez curieux de remarquer qu'un des manuscrits de *Baudouin de Sebourg*, roman qui parait être du même cycle que celui de *Jehan d'Avesnes*, provient aussi de *Charles de Croy*, a ensuite appartenu comme celui-ci à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, puis est venu reposer à la bibliothèque nationale de Paris.—*Sanderus*, dans sa *Bibliotheca Belgica*, cite sous le n° 686, des mss. de la bibliothèque de Bourgogne le volume qui doit être le même que celui de l'Arsenal, avec ce titre : *Le liure de monsieur Iean d'Auesne*.

» sujet est très-historique du temps des croisades. L'auteur
» se signe à la fin du manuscrit *Jean Duquesne*. Il dit
» avoir traduit du latin cet ouvrage, qui est rare, beau et
» curieux »

Le titre porte : *Histoire des très vaillans princes monseigneur Jehan d'Avesnes* (1), *comte de Ponthieu, de son fils, le comte Jehan, de son beau fils monseigneur Thibaut de Dommart, et du preux et vaillant turc le soudan Saladin, qui d'eux et de leur lignée descendit.* L'auteur ne se nomme point, et quoiqu'on trouve à la fin du manuscrit la signature d'un *Jehan Du Quesne,* cela n'apprend rien d'essentiel, car il est évident par la conformité d'écriture que c'est le nom du copiste. Une bonne analyse, fort détaillée, est jointe au manuscrit. L'auteur anonyme de ce travail doit être un des hommes de lettres que le marquis de Paulmy employait à faire la *Bibliothèque des Romans* et à l'aider dans ses *mélanges* tirés de sa belle collection de manuscrits ; c'est peut-être *Contant d'Orville,* ou *de Bastide*. Quoiqu'il en soit, il paraît n'attacher d'importance qu'aux deux premières parties du roman. Il a trouvé vers la fin beaucoup de choses copiées dans l'*Ordène de chevalerie,* œuvre d'un trouvère artésien, et presque toute l'histoire défigurée d'*Eléonore de Gugenne*.

Le roman de Jean d'Avesnes se divise en trois parties très distinctes : La première comprend les aventures plus romanesques qu'historiques du héros principal ; la seconde contient un récit de la légende émouvante d'*Adèle de Pon-*

(1) Fils de Gauthier d'Avesnes.

thieu, qui a toujours séduit des littérateurs du pays tels que de Vignacourt, De Laplace, et qui a fourni à la litté rature moderne le sujet d'un poëme, d'une tragédie, d'un opéra et de plusieurs nouvelles soi-disant historiques. Le sultan Saladin, dont le nom est resté si connu et si populaire en France, est le héros de la troisième partie : l'auteur lui a donné une origine toute française..... par les femmes.

Si le nom de l'auteur de ce roman se trouve encore enveloppé d'un mystère que les érudits n'ont encore pu dissiper, le voile qui l'entoure n'est pas si épais qu'on ne puisse du moins deviner derrière lui un habitant du Hainaut. La patrie de l'écrivain se révèle d'abord par le choix de son héros, *Jean d'Avesnes*, sur lequel nous reviendrons bientôt; par les lieux particuliers qu'il affectionne, comme la forêt de Mormal, par exemple, au milieu de laquelle il fait vivre Jean d'Avesnes pendant sept ans et où il rencontre un jour sa bien-aimée, libre, et disposée à l'épouser; enfin par la peinture naïve des mœurs intimes du pays, par les jeux de la veillée des environs d'Avesnes, par les plaisirs des *écraignes* villageoises, tous usages conservés dans les communes rurales de nos contrées sur lesquelles le niveau moderne n'a pas encore passé.

Le personnage historique qui a fourni son nom à ce roman, brillait au commencement du XIIIe siècle. Il naquit à Valenciennes où sa mère, la comtesse Marguerite, vivait pendant son mariage avec Bouchard d'Avesnes. Jean reçut d'elle le comté de Hainaut et mourut en la même ville de Valenciennes, en 1257, et fut inhumé au couvent des religieux de Saint-Paul, dits frères Prêcheurs ; avec sa femme.

Jean d'Avesnes « étoit si courtois et libéral, dit Henri d'Outreman, dans son *Histoire de la ville et comté de Valentiennes*, (p. 550), qu'on *chantoit de luy :*

« Par le sacrement d'amour,
» Jean d'Avesnes donne tout. »

Cette citation de l'ancien historien de Valenciennes annonce qu'il existait donc un *chant* sur Jean d'Avesnes, que ce chant fut populaire, puisque les derniers échos en furent répétés jusqu'au temps de d'Outreman. Jacques de Guyse, annaliste bien antérieur au prévôt valenciennois, vivant plusieurs siècles auparavant, a encore pu entendre la cantilène composée sur l'ainé des fils de Marguerite de Constantinople. C'est peut-être pour avoir ouï réciter ses louanges qu'il en a tracé un si séduisant portrait qu'on retrouve dans ces lignes : « Il était beau, spirituel et plein » d'aménité dans son langage, malgré la rudesse de ses » habitudes guerrières. Son corps était robuste, sa taille » élégante. Il possédait tous les mérites qui créent un » grand prince. Son adresse et sa force dans les joûtes et » les tournois le faisaient distinguer au dessus de tous les » chevaliers de son temps. Il joignait à ces brillantes qualités celles d'une généreuse libéralité et d'une magnificence éclatante. Sa renommée s'étendit tellement que les » jongleurs et ménestrels composèrent sur lui une chanson » où ils disaient que dans les pas d'armes et les tournois, » en France et en Allemagne, partout où il se présentait, » il remportait la palme et conquérait l'honneur. »

C'est sans doute à cause de la vogue de cette chanson que nous ne la trouvons pas écrite : quand tout le monde a des

couplets dans la mémoire et les répète de souvenir, on ne s'avise guères de la coucher sur le parchemin. La tradition a fini par s'éteindre, et c'est ce qui fait que nous en sommes réduits aux recherches et aux conjectures. Mais nous vivons dans le siècle des découvertes ; quelque jour peut-être on retrouvera ou la chanson des ménestrels sur le brillant comte de Hainaut, fils de la comtesse Marguerite, ou l'épopée primitive qui a servi de thème au traducteur du roman dans lequel on trouve beaucoup de fables mêlées à beaucoup de faits historiques.

En attendant la trouvaille de l'inconnu, revenons au connu et donnons en une courte analyse.

Le héros principal du roman, Jehan d'Avesnes, était fils de Gautier, seigneur d'Avesnes, et de la demoiselle de Landrecies. Il vivait en jeune écervelé et mal élevé, courant les sociétés vulgaires de sa ville natale et courtisant les femmes et les filles dans leurs veillées, tandis que son père, vieux gentilhomme courtisan, était chevalier d'honneur de la jeune et belle comtesse d'Artois, dont le mari se battait en Palestine. Par un caprice de grande dame, la comtesse fait venir à sa cour le fils de son chevalier d'honneur ; à travers sa gaucherie et son manque d'usage du monde, elle lui découvre des qualités solides, et elle entreprend de rectifier son éducation et d'en faire une espèce de Sargines, ou l'élève de l'amour.

Elle commence par l'interroger sur ses occupations à Avesnes, et elle lui demande pourquoi il a tant tardé à venir s'ébattre avec les dames et demoiselles de sa cour qui

« souventes fois font festes, danses et carolles et dient des meilleurs motets du monde ? »

Ici l'auteur, que nous regardons comme un hainuyer pur sang, se complaît à entrer dans des détails d'us et coutumes de son pays qui méritent d'être reproduits ; c'est une peinture de mœurs d'une naïveté primitive. Nous laisserons parler le jeune bachelier avesnois.

« Vostre mercy, madame, dist Jehan, j'aime trop mieulx à estre avoecq les filles de nostre ville..... car il n'y a grande ne petitte à nos villages quy ne me face la révérence et quy ne me nomme *monseigneur* en moy faisant toutes les honneurs du monde. Et quy plus retarde mon couraige de non vouloir céans repairier (reparaître), je vous asseure, madame, sur ma conscience, que l'on fait sur une nuit plus d'esbatemens à Avesnes nostre ville que l'on ne fait cheans en quinze jours..... Femmes, filles, jonnes, vielles, mariées et à marier, viennent, desquelles l'une pigne, l'autre fille, l'autre garde, l'autre desvuide ; et en faisant chacune sa besognette, elles chantent et rient, puis parlent de leurs amours avoecq bouviers, porquiers, vacquiers, et avoecq moy, quy suy le mieulx amé des autres ; et à brief dire, quant nous sommes tous assemblez, il n'est point de tel soullas que de ouyr nos bons mots ; mais quant l'en fait le *craisset* (1) quy se fait en la fin et au commencement de l'iver, au primes esse la droicte galle (l'honnête galanterie).

(1) *L'écraigne,* ou la soirée villageoise éclairée par une petite lampe à l'huile appelée *crasset.*

« — Voire (vrai !), dist la dame, et je vous prie que je sache quelle chose l'en fait à cette feste de saierie (soirée?)?

« — Quelle chose? dist Jehan. Sur ma foy, madame, toutes les filles de no ville apportent chascune sa part de bur (beurre), œux, farine et fourmaige, desquelles choses elles font illecq en ung feu rastons (*crêpes* de Paris), tartes, gasteaux, pains-ferrez, toutes viandes que l'en pourroit pourpenser ; et aussy dont il n'y a celluy quy n'en mengue son saoul, et quy aprez mengier ne danse à la cornemuse d'un bregier quy est amoureux de la plus laide quy y soit. Et quy moult me plaist, on y fait beaucoup d'aultres choses, comme de dire fables, de jouer à souffler au charbon (1) ou de recueillier les fuseaux quy souvent chent (tombent) aux femmes qui fillent ; pour lequel recueillier tel est le droit que celluy quy plus tost le recueille baise la maistresse à quy le fuseau appartient. Et Dieu scet la plaisance quy me vient quand Dieu me donne la grace d'en recueillier ung et d'y venir à temps!

« — Es-ce tout ! dist la dame.

« — Nennin, par ma foy, madame, dist Jehan. Il n'y a que nous y henasmes la chocque (souche, grosse bûche), nous y copasmes le may. Que voulez-vous que je vous die ? Par ma foy, il y fait plus plaisant que chéans mille fois. Et aussy nous avons le los et le bruit par dessus tous les villages de ce pays. Et de fait, il n'y a pas six jours que nous gaignasmes ung mouton à la plus belle compaignie que l'on sceut choisir entre quinze ou seize villaiges. Sy

(1) Jouer au *Petit bonhomme vit encore.*

povez bien penser que lors je ne dormoie pas, et que j'y faisois mes fringues (sauts, trépignements) en dansant, chantant et houant (criant gaîment) plus gentement que nul de la place ; car à ceste cause, chascun devant moy s'inclinoit et défalloit (ôtait son chapeau) quand on me povoit voir devant et derrière, et à briefve conclusion, cil n'estoit pas eureux quy ne me bienvingnoit ; à laquelle chose faire il y avoit si grantte presse que je n'avoie pas place assez grande pour moy esprinquier (trépigner) et saulter en dansant, ce à quoy j'estoie le plus habille de tous, fussent vaquiers, porquiers ou bouviers de charrue.»

Après avoir écouté ces folies, la comtesse s'efforce de faire comprendre au jeune bachelier que ce n'est pas là une vie digne d'un gentilhomme, et, à force de blandices et de douces et caressantes paroles, elle finit par lui inspirer une passion honnête et délicate qui le rend courtois, valeureux, bien appris. Pour obtenir les bonnes grâces de sa belle et noble protectrice, Jehan d'Avesnes change de mœurs, de ton, d'habits et de manières ; il fait des prouesses, devient un preux paladin, est armé chevalier par le roi de France Lothaire, à qui il rend mille services éminents. Après avoir vaincu maints chevaliers et gagné des batailles, il revient déposer ses lauriers et sa gloire aux pieds de la belle comtesse en lui demandant bénéfice d'amour. Sa dame lui répond qu'elle est heureuse de l'avoir tiré de l'oisiveté et d'avoir fait de lui un héros, mais elle avoue en même temps qu'elle est en puissance de mari, et que son époux vit peut-être encore dans les fers du soudan de Babylone. Elle donne son cœur à son jeune ami, et elle garde son honneur.

Jehan d'Avesnes, atterré par cette résolution, n'écoute que son désespoir et prend un parti violent, il quitte la Cour, s'enfonce dans les profondeurs de la vaste forêt de Mormal, et y échange son armure et son coursier contre le froc et la grotte d'un ermite. Il passe là sept années en ne buvant que de l'eau et vivant de racines. Pendant ce temps son vieux père meurt de chagrin de son départ; la belle comtesse d'Artois en fait une maladie. Elle n'était pas encore parfaitement rétablie lorsqu'elle reçut la nouvelle officielle de la mort du comte son mari. On lui conseille d'aller prendre, pour sa santé, les eaux d'Aix-la-Chapelle, en réputation depuis le règne de Charlemagne. A son retour, la comtesse traverse les Ardennes, fait un pélerinage à Saint Hubert, et finit par s'égarer dans les bois sombres de Mormal; là, elle se trouve trop heureuse de rencontrer un misérable hermitage pour abri. Tandis qu'elle se repose, elle entend une voix plaintive qui chante le lai suivant :

Couer angouisseux, com tristre et las,
  Que devenras?
Morras-tu d'ennuieuse mort?
Seras-tu longuement ès las
  Sans nul soulas
De tristesse quy trop te mort?
A quoy tient-il que tu n'est mort,
  Puisque confort
Avoir ne pués? hélas! hélas!
Je croy que jamais bien n'auras,
  Ains languiras,
Impourvéu de resconfort.

A toy, Dieu d'améor, je me plains
  De doulleur plains

Plus que nul aultre de ce monde ;
De tes fais du tout me complains,
  Se ne me plains
De la douleur qu'en moy redonde (déborde),
Mieulx aime que mort me confonde
  En aulcune unde ;
Car sur ma foy je suis certains
Que d'estre à mes jours darrains (derniers)
  Et que remains
Cil où le plus de dueil habonde.

J'ay desconfort en lieu de joye,
  Rien ne m'esjoie,
Je pers toute félicité,
Puis pleure, soupire et larmoie,
  C'est ma monjoye.
O amours, prenz de moy pité ;
Se par toy ne suy respité,
  En vérité,
Puisque plus durer ne pourroie,
Je pry que la mort on m'envoie
  La droite voye
Pour cesser ma chetiveté (captivité, misère).

Des doullans (souffrants) suy le plus des plus,
  Et au surplus
Je pers ma force et ma puissance ;
Or est mon cuer en pleurs renclus,
  Dont je conclus
Que morray en désespérance
S'Amour ne m'envoie espérance
  Quy sans doubtance
Mecte mon corps hors de refus,
Rien ne m'est déduit (plaisir) ne plaisance,
  En dolléance
Je languiray comme confus.

Toy, Vénus, dame de prudence,
  Fay sans sillence
Sçavoir mon deuil à ma maistresse.
J'ay en toy grande confidence,

Se ta loquence
Peult faire allégier ma tristesse,
Je te honnourray comme déesse.
Haulte princesse,
Je te feray la révérence ;
Sy te supply, fay dilligence
Et providence
Adfin que mon martyre cesse.

Pitié, va-t'-ent devers ma dame ;
Car, par mon âme,
Se de moy n'a miséricorde
Gésir convendra soubz la lame
Le corpz et l'âme
En ystera brief sans discorde
S'a mercy elle ne s'accorde.
Je me recorde
Celluy qu'Amours sans cause blasme,
Devant chascun chétif me clame
Et me reclame
L'amant qu'y n'a d'Amours concorde.

Bien sencz que mourir me fauldra
Et convendra ;
Car cy longuement ne puis vivre.
Amours mon fait bien entendra ;
Quant il le vouldra
Je seray de mes maulx delivre.
Je suy musart samblant estre yvre,
Et en son livre
La mort bien briefment retendra
Mon nom, et quant le jour vendra
Et m'assauldra,
Je luy submetz mon cuer et livre.

Et s'il advient que je trespasse
En ceste place,
Sans guerredon de mes labeurs,
Je prie aux amans qu'on pourchasse
Ma mort, et face
Par mes tuteurs et curateurs
Vengeance des soupirs et pleurs
Que cy je pleurs

Lesquels descoulourent ma face;
Car tristesse sy fort m'enlasse
Qu'elle m'en chace
Jusqu'en l'abisme de doulleurs (1).

La comtesse, émue par la voix et les paroles qu'elle entend et que les échos de la forêt de Mormal répètent, veut voir le chanteur; ses serviteurs poursuivent celui qu'ils appelaient l'*homme sauvage*, et le lui amènent; tout le monde se retire par ordre de la dame que le pauvre Jean d'Avesnes avait déjà reconnue; et quand ils sont seuls, et que la comtesse lui eut demandé qui il était, il lui présente l'anneau qu'il tenait d'elle, et la belle veuve le reconnaît à son tour. Elle lui annonce qu'elle est libre, et lui offre sa main et son comté de Ponthieu qu'elle possédait de ses propres.

Cet heureux dénoûment mériterait un nouveau et dernier couplet pour le lai qui précède. L'union des deux amans eut lieu avec l'approbation royale, et elle fut célébrée par maints tournois suivant la coutume du temps. Jean d'Avesnes, comte de Ponthieu, « prist hommage de » ses hommes et pour ceste cause fut nommée sa princi- » pale seignourie *Advennes-le-Conte*, et encore est. »

C'est là que se termine la première et la plus intéressante partie du roman pour nous, habitants du nord de la France, qui y trouvons tant de couleur locale. La seconde partie traite des faits et gestes des descendants de ce couple heureux. Il n'eut qu'un fils, lequel obtint de la fille du comte

(1) Ce lai a été publié par M. *P. Chabaille*, dans les *mémoires* de la société d'Abbeville, 1838-40 p. 442.

de Boulogne, qu'il épousa, une belle et brillante héritière qui prit pour époux Thibaut, seigneur de Dommart, neveu du comte de Saint Pol. La noce se fit à Saint Riquier en Ponthieu. Les aventures les plus surprenantes arrivent à ce jeune ménage, c'est ce qui constitue l'histoire très-dramatique d'*Adèle* ou d'*Edelle de Ponthieu*, qui a été popularisée par les romanciers et les poëtes (1). Elle est trop connue pour que nous en répétions ici les détails.

La fin du roman de Jean d'Avesnes contient la vie aventureuse et romanesque du soudan Saladin dans laquelle se trouve enchassé un épisode curieux mis en vers dans l'*Ordène de chevalerie*. On y voit que *Hue de Tabarié* ayant été fait prisonnier par Saladin, celui-ci exigea de lui une forte rançon ; mais ayant reconnu qu'il était loin d'être en état de la lui payer, et ne voulant pas faire tort aux chefs militaires avec lesquels il devait la partager, il lui fit donner en dessous main de quoi se racheter, et le renvoya ainsi libre en Europe. On peut du reste consulter, pour les détails sur *Hue de Tabarié*, trouvère né en Artois, auteur de l'*Ordene de chevalerie*, l'article que nous lui avons consacré dans nos *Trouvères artésiens*, pages 242-247.

On peut en juger, par les détails qui précèdent et qui sont bien concis et bien étriqués, en proportion de ceux qu'on trouve dans l'ouvrage, le roman de Jean d'Avesnes est une œuvre qui se distingue par la naïveté, le naturel et surtout par l'imagination ; elle intéresse constamment le

(1) Entr'autres par la tragédie d'*Adèle de Ponthieu*, de M. de Laplace, donnée au théâtre français le 28 avril 1757.

lecteur et le charme souvent par de gracieuses et touchantes peintures. Et quoique l'auteur ou le traducteur ait modestement déclaré son incapacité dans son prologue, nous le tenons pour un homme qui n'est pas malhabile dans l'esquisse des caractères et l'enchaînement des faits. « Quoique, » dit-il, je ne fuisse pas stillé de translater de latin en fran- » chois, hardement (hardiesse) s'advancha tellement en » moy, que je, indigne, inhabille et non souffisant de tel » labeur entreprendre, deliberay de le translater..... et » le fay soubz la correction de ceulx quy mieulx savent de » moy comment en tel cas l'en doit procéder » C'est avoir beaucoup trop d'abnégation personnelle ; le traducteur de Jehan d'Avesnes, nous le pensons, ne se verra jamais appliquer le *concetto* italien qui dit : *traduttore, traditor*.

Jehan de la Fontaine.

Jehan de la Fontaine naquit à Valenciennes l'an 1381 (1), d'une bonne famille patricienne et fortunée. Il reçut une brillante éducation et fit des études en poésie, philosophie, mathématiques et physique, autant qu'on pouvait alors s'initier dans ces parties des sciences encore peu avancées. Il voyagea et visita Paris d'abord, puis Montpellier où l'art de la médecine fut de tout temps cultivé avec succès. Né dans la patrie de Froissart et lorsqu'il vivait encore, Jehan de La Fontaine, s'inspira des vers de son concitoyen, et, quoiqu'à distance, il chercha à imiter sa forme. Il composa un poëme intitulé : *La fontaine des amoureux de science*, pour faire allusion à son propre nom. Ces vers octosyllabiques traitent de la transmutation métallique et des sciences appelées alors *occultes*, parce que les opérations qu'elles cherchaient à expliquer étaient encore des secrets pour le plus grand nombre.

Le poëte nous apprend que ce fut à Montpellier qu'il mit la dernière main à son œuvre sur l'alchimie ; il dit :

> Faict fut par amoureux servage,
> Lorsque n'estoie jeune d'aage,

---

(1) Et non en 1478, comme le dit Paquot, par erreur, dans le tome XV (page 212) de ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des provinces des Pays-Bas*.

L'an mil quatre cens et treize
Que j'avois d'ans deux fois seize ;
Comply fu au mois de Janvier
En la ville de Montpellier.

Lorsque l'auteur se mit à rimer, il n'avait donc guères plus de trente ans ; on s'en aperçoit à la forme galante qu'il adopte et qu'il emprunte soit à son compatriote Froissart, soit au *Roman de la Rose*. Voici son début :

Ce fut au temps du mois de May,
Qu'on doibt fouïr deuil et esmay,
Que 'entray dedans ung vergier
Dont Zephirus fut iardinier.
Quand devant le iardin passoye,
Ie n'estois pas vestu de soye,
Mais de pauvres draps maintenu,
Pour n'apparoir en public nu.
Et m'esbattant avec desir
De chasser loing mon desplaisir,
Ouy ung chant harmonieux
De plusieurs oyseaux gratieux.
Adonc je regardai l'entrée
Du iardin, qui estoit fermée.
Mais comme ma veuë estima,
Zephirus tost la defferma ;
Puis se retira, par effect
Monstrant qu'il n'avoit cela faict.
Et quand je vis celle maniere,
Ie me tiray un peu arrière,
Et en après entray dedans.
Du jour n'avois mangé des dents ;
I'avoye grand soif et grand faim.
Mais portois avecq moy du pain
Qu'avois gardé une sepmaine.

Lors apperceu une fontaine
D'eaue très clere pure et fine,
Qui estoit soubs une aubespine.
Ioyeusement empres m'assis,
Et de mon pain soupes y fis ;

Puis m'endormis, après mengier,
Dedans ce gratieux vergier ;
Et, selon mon entendement,
Ie dormi assez longuement,
Pour la plaisance que prenoys
Estant au songe que songeois.
Or pourrez savoir de mon songe,
Et s'après le trouvay mensonge.
Il est vray qu'il me fut advis
Que deuz bell's dames au cler vis,
Semblables a filles de roy
Au regard de leur noble arroy,
Vers moy s'en vindrent doulcement ;
Et ie les saluë humblement
En leur disant : « Illustres dames,
» Dieu vous saufet de corps et d'ames!
» Plaise vous a moy vos noms dire ;
» Ce ne me vueilliez esconduire. »

L'une respond par grand plaisance :
« Amy, i'ai a nom Congnoissance ;
» Voici Raison que i'accompaigne,
» Soit par monts, par vaux, par campaigne;
» Elle te peult faire moult saige. »

L'auteur développe son allégorie poétique et il tend à expliquer, sous ce voile, la manière de faire de l'or. Une obscurité tout hermétique enveloppe ses procédés et celui qui compterait trouver là une manière de Californie se tromperait fort. Ce qu'on y trouve par-ci par-là ce sont d'assez bons préceptes moraux qui valent mieux que la trompeuse alchymie. Ainsi, voilà un des enseignements que le poëte met en avant par la voix de la *Nature* qu'il fait parler de la sorte :

« Or, entends si tu veux sçavoir :
» *Mieux vault bon sens que nul avoir*
» Pren ton corps et en fais essay ;
» Comme aultres ont faict, bien le scay. »

Cette morale en vaut bien une autre.

Le trouvère alchimiste se nomme à la fin de son œuvre:

Mon nom est Iehan la Fontaine.
Travaillant n'ay perdu ma peine ;
Car par le monde multiplie
L'œuvre d'or que i'ay accomplie
En ma vie, par vérité,
Graces à Saincte Trinité,
Qui de tous maux est medicine
Vraye, et par effect la plus fine
Qu'on peult en aulcune part querre,
Soit en mer, soit en toute terre,
Et du metal impur l'ordure
Chasse, tant qu'en matiere pure
La rend : c'est en métal très gent
De l'espece d'or ou d'argent.

L'œuvre se fait par ce moyen ;
Et si n'y fault nul autre engien,
Selon mon petit sentiment
Le trouve veritablement.
Pour ce veuil-je nommer mon livre,
Qui dit la matiere, et delivre
L'artifice tant pretieux :
La fontaine des amoureux
De la science très utile,
Descripte par mon petit stile.

Nous ne connaissons pas d'autres poëmes de Jehan de La Fontaine, si ce n'est une *Balade*, sur le secret des philosophes, qu'on lui attribue encore, et qu'on a imprimée à la suite de la fontaine des amoureux de science. Dans les anciennes transcriptions de ce poëme on a lu cette note :

Quelqu'un adiouxte :

Cy finist Iehan de La Fontaine,
Qui tendit icelle œuvre hautaine

Comme un don de Dieu très secret.
Si doibt faire tous homs discret.
Tout l'art, qui est de si grand pris,
Peult estre en ces deux vers compris ;

Si fixum solvas, faciasque volare solutum,
Et volucrem figas, faciet te vivere tutum.

Revenu à Valenciennes après ses voyages, Jehan de La Fontaine entra dans les fonctions municipales; il remplissait l'honorable poste de Prévôt de la ville en 1431, conjointement avec *Guyamot de Guislenghien*. On ne sait quand il cessa de vivre. Il ne mourut cependant pas tout entier: sa descendance florissait à Valenciennes pendant le siècle suivant. Son petit-neveu, *Loys de La Fontaine*, dit *Wicart*, entra aussi dans la magistrature de cette ville, fit le pélerinage de la Terre sainte et laissa, outre la relation de son voyage, des *Annales de Valenciennes*, (en trois volumes p. in-f°)qui sont restées manuscrites, mais qui mériteraient bien d'être publiées (1).

Pour en revenir au poëme de *la Fontaine des amoureux de science*, nous dirons qu'il a été imprimé d'abord à *Paris*, *Jeh. Jannot*, (vers 1495) in-4° goth. 24 f°s fig. en bois; puis souvent réimprimé à *Paris* et à *Lyon*. On a ajouté, au XVIe siècle, deux autres traités de transformation métallique, l'un de Jehan de Meung, l'autre de Nicolas Flamel. Enfin, tout récemment encore, M. *Ach. Genty* publia une nouvelle et très-jolie édition du poëme hermétique de Jehan de La Fontaine, précédé d'une introduc-

(1) La famille de *La Fontaine*, dit *Wicart*, n'est pas encore éteinte à Valenciennes; elle a laissé des héritiers par les femmes.

tion de 39 pages, à *Paris*, chez *Poulet-Malassis et de Broise*, 1861, de format in-16, tiré à 355 exemplaires. Autrefois, l'abbé *Lenglet-Dufresnoy* a jugé à propos de faire insérer ce poëme dans le troisième volume de sa publication du *Roman de la Rose* : cette union dut chatouiller agréablement les mânes du poëte valenciennois.

Jehan de Malines.

La riche, sainte et ancienne cité de Malines, qui a grandi et prospéré sous le patronage de Saint-Rombaut, dont elle célébrait le jubilé de mille ans, en 1775, avec une pompe si remarquable, Malines, disons-nous, compte aussi son poëte français, qui vient prendre sa place au milieu de nos joyeux trouvères. Ce personnage, d'une nature modeste et peu aventureuse, ne signait pas ses vers; aussi n'y a-t-il que peu d'années que *Jehan de Malines* a été reconnu comme auteur d'un poëme jusqu'alors anonyme, par le laborieux et sagace M. *Alex. Pinchart*, attaché aux archives du royaume de Belgique. Tout en travaillant à ses *Études sur les arts au moyen âge*, il a découvert l'auteur des 212 vers, transcrits t. II des *Selecta* de Henri Prévost de le Val, conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Bourgogne, après avoir appartenu autrefois à cette savante et illustre famille des Chifflet.

Ce poëme raconte les fêtes données un jour de mercredi du mois d'avril 1385, en la ville de Cambrai, pour la célébration des doubles noces qui devaient unir les maisons de Bourgogne et de Hainaut. D'un côté Jean, (plus tard Jean sans Peur) épousait Marguerite, fille du duc Aubert de Bavière, et Guillaume, comte d'Ostrevant, fils de ce dernier, prenait pour épouse Marguerite, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Cet événement était trop majeur pour

n'être pas chanté par la poésie. Aussi Jehan de Malines, attaché à la maison du duc Aubert de Bavière depuis longtemps, fut-il invité à se rendre à Cambrai et à assister à ces importantes cérémonies, pour les transmettre à la postérité par ses vers. En 1840, M. de Reiffenberg publia ce petit poëme, mais incorrectement; le texte, revisé par le regrettable M. Ém. Gachet, a été remis convenablement en lumière dans le tome XII du *bulletin du Bibliophile belge*, par M. Alex. Pinchart, qui l'a fait précéder de quelques considérations instructives sur ce personnage désormais inscrit parmi les poëtes des provinces des Pays-Bas.

Jehan de Malines, dont on peut faire remonter la naissance vers 1340, paraît pour la première fois en 1366, comme attaché à Gui de Châtillon, comte de Blois, qui lui accorde quelque petite gratification pour ses services, Cette circonstance se reproduit en 1368 et en 1371, à Malines, où son protecteur se trouvait. Le trouvère se montre de nouveau, le 16 juillet 1380, jour où il offrit à la duchesse de Brabant des stances de sa composition sur l'*Ave Maria*. C'est de cette princesse qu'il dit :

Et dallez séoit en appert
La vaillant dame de Brabant
Qu'on doit aimer tout son vivant,
Car elle est souffisante et sage.
Il y a paru au mariage.

En effet, cette duchesse de Brabant ne put manquer de figurer avec tout le cortége brillant des cours de Hainaut et de Bourgogne, dans cette splendide cérémonie du double mariage célébré à Cambrai, en 1385, et si bien chanté par Jehan de Malines. Voici le début de ce poëme :

Ly tout-puissant Dieu qui ne fine
Doint à tous paix et amour fine
Et par special à ciaux
De cuy vous orrez les tombeaux.
Si me semble donc par raison
Qu'à raconter d'yaulx si doit-on
Prendre moult grand esbatement.
Si vous dis tout certainement,
Et pour vray si comme g'y vy,
Car aultre chose n'oray chy.
Je n'y vy pasteur ne berger,
Ne gens nulz de cely mestier.
Ne point ne me vint en accort,
Que pasteur en facent record
Car nul ne s'i peult comparer
D'aultre faict peult-on pastourer,
Mais chy n'y avoit que franc home.
Ly roy y fut, et ducq et contez,
Et maintes dames de valeur
Et avec eulx maintz grant seigneur,
Qui tous furent à l'espouser,
Ainsy que m'orez deviser.
A Cambray la noble cité,
Pour ce véoir fuz incité.
Droitement par un merquedy,
Et droit sur le point de midy
Vi-jou entrer en Nostre-Dame
Si grand noblesse que par m'asme
Bien cuiday estre en paradis.
J'en perdy et sens et avis,
Ne je ne say comment me fu
Fors tant que très bien apperchu
Ly roy qui menoit sa cousine,
Très doucette et très féminine,
Et ses pères à l'autre lez,
Qui duc de Bourgogne est clammez,
Et li très-vaillans duc Aubiers.
Sa fille s'y menoit apriés ;
Leurs mères apriés s'y alloient
Qui très grant joie démenoient.

Le trouvère décrit avec de grands détails tout le beau

monde qu'il vit défiler devant lui, puis la cérémonie du mariage, et enfin le dîner

A l'hostel le roy des François,
Lequel est si doux et courtois.

Ce repas eut lieu suivant la mode du temps avec un entremets en action. Un château avec quatre tours fut attaqué et défendu et occupa agréablement les convives. Après le dîner, on courut aux joûtes et tournois, et là se virent de beaux coups de lance. La noblesse s'y distingua et fit de belles passes

Dont ils eurent maint horion.

On distribua les prix. Le duc Aubert fut remarqué par sa générosité,

Quant il feit faire l'olifant,
En plaine rue bel et grant.
Par lequel deux jours sans cesser,
A chescun sans point oltrager
Un tel duc fut moult à priser.
Aussy fut madame sa femme:
Car moult grand pièce, sans défâme,
Ont tenu en paix leur pays;
Dieu leur doint paix et paradis.
Et à ces nouveaux mariez,
Bonne amour et liesse assez.
Par quoy ly pays ça et là,
A tousjours mais s'entreaymera.
S'en vaudront mieux trestoute gent
De leur pays certainement.
Sy prions au doux roy de gloire
Que d'eulx et de nous ait mémoire,
Qu'en paradis les puissions vir
Tous ensemble, sans départir.

Fin.

Froissart a fait allusion au fait historique, chanté par

la muse de Jehan de Malines, dans une pastourelle de sa composition qui commence par : *Assés près de Roumorantin ;* vers la fin, le poëte valenciennois dit :

. . . . . .
« Car aussi ai-je jà apris
» Qu'à Cambrai se sont épousé
» Frère et soer, soer et frère né
» De Bourgongne et Haynau aussi
» Dont nous sommes tout resjoy :
» Tout ce dirons à hautes vois
» La pastourelle de Berri
» Avec le pastourel de Blois (1). »

---

(1) Imprimé à la suite du *Temple de honneur,* traité de Froissart, paru pour la première fois le 25 juillet 1845, typ. de *Crapelet,* vendu chez *Sylvestre*, in-16 goth. de 23 folios.

Jehan de Stavelot.

Ce personnage était un homme de bien, religieux laborieux, plein de moralité et de bons sentiments, utilisant ses loisirs en faveur des lettres et de la morale, mais n'étant nullement poëte, et n'ayant pas le génie inventif, ni l'esprit piquant. Il n'a pour ainsi dire rien produit de son crû; il copie les œuvres de ses devanciers, il refait et rajeunit leurs vers qu'il croit *réformer*, et il leur enlève une partie de leur naïveté et de leur valeur. Jehan de Stavelot n'obtiendra jamais de ses lecteurs qu'un succès d'estime; il mérite l'approbation de tous les amis de l'histoire et du travail, mais son front ne doit pas ceindre la couronne poétique. Il était trop bon homme pour cela. Nos fins trouvères du siècle qui précéda celui où le moine de Saint-Laurent vit le jour, étaient amoureux, gaillards et quelquefois ivrognes: tout cela les incitait à raconter gaîment les bons contes et les galantes chansons; tandis qu'il est à croire que l'excellent Jehan de Stavelot ne sortit pas de son monastère où il entra dès l'âge de 14 ans, et ne vit rien des passions de ce monde que de très-loin, et à travers les grilles épaisses de son couvent. Il n'avait donc rien de ce qui fait le poëte, et il resta un excellent et laborieux scribe, un chroniqueur consciencieux et infatigable, et un simple rimeur, coupant de la prose en vers et ajustant des strophes.

M. Émile Gachet, chef du bureau de paléographie à Bruxelles, a beaucoup éclairci les faits relatifs aux travaux et à la personne de Jehan de Stavelot, dans le rapport trimestriel adressé à la commission royale d'histoire de Belgique, le 10 janvier 1848, et nous a servi de guide dans nos recherches. Déjà M. André Van Hasselt, dans son *Essai* sur l'histoire de la poésie française en Belgique, s'était occupé du moine historien et rimeur et avait publié son siége du château de Bosenove, le plus connu et le plus court de ses ouvrages.

Jean de Stavelot, dit feu M. Gachet, est un de ces moines laborieux, qui, au moyen âge, passèrent leur vie entière dans le silence du cloître, occupés à transcrire les manuscrits qu'avaient composés leurs prédécesseurs, ou bien à compiler eux-mêmes, comme ils le disaient dans leur modeste langage, les chroniques et histoires contemporaines. En l'absence de l'art de l'imprimerie, ils suppléaient péniblement à cette lacune, et reproduisaient des livres, d'autant plus soignés et plus durables, qu'on avait mis plus de peine et de temps à les confectionner. Ils sont encore aujourd'hui appréciés et recherchés. M. de Reiffenberg a publié, dans la première année de son *Annuaire de la bibliothèque royale* (pp. XLIX-LVI) une liste surprenante de tous les mss. dus à la patiente persévérance de Jehan de Stavelot; c'est, de compte fait, 70 volumes souvent fort gros et d'une écriture très-serrée. Copiste de Jehan d'Outremeuse et son continuateur comme annaliste, il voulut être aussi son successeur comme poëte.

Voici les principaux faits de sa vie: Jehan de Stavelot, ou

Stabulensis, naquit, le 5 juin 1388, dans la petite ville de Stavelot, principauté du pays de Liége, célèbre par un monastère de bénédictins dont l'abbé était jadis prince de l'Empire, et par son ancienne église où l'on conservait les reliques de Saint-Remacle, évêque de Tongres, qui en est regardé comme fondateur en 651. Notre Jehan sortait d'une famille distinguée, puisque son père exerçait dans sa ville les fonctions d'échevin ; on le destina de bonne heure à l'état ecclésiastique et il ne fut même pas consulté, car il était d'un âge trop tendre pour savoir positivement ce qu'il faisait lorsqu'il prit l'habit. Jehan dit lui-même dans un passage de la chronique de *Jehan d'Oultremeuse*, continuée par lui de 1399 à 1445, qu'il n'avait que 14 ans lorsqu'il fut tonsuré au couvent de Saint-Laurent, de l'ordre de Saint-Benoît, et notre *Jovene clerc d'Ardenne*, comme il se nomme, *y fut vestis et tondus moine del dit engliese, en son propre nom de* DAN JOHANS DE STAVELOT. Il avait obtenu de damp Stiene de Mariles, 24e abbé de Saint-Laurent, une prébende dans son monastère; plus tard on lui donna même le titre de moine et sacristain (*monachus et sacrista*).

Dès l'année 1411, il commença à transcrire les manuscrits, et la mort seule interrompit ses labeurs. Il reçut les ordres sacrés en 1414, mais il dut reculer de huit jours la célébration de sa première messe, parce qu'il désirait que son père fût témoin de ce premier acte important de sa vie ecclésiastique, et son père, en sa qualité d'échevin de Stavelot, était retenu au couronnement de l'empereur Sigismond, comme roi des Romains, à Aix-la-Chapelle, le 8 novembre 1414.

Dès lors, il passa tranquillement sa vie à faire ses transcriptions. La bibliothèque royale de Bruxelles possède plusieurs manuscrits sortis de ses mains laborieuses. Les principaux sont inscrits sous les nos 10547-48 de l'inventaire, le *Trésor de Brunetto Latini*, qu'il intitule le *Livre dou trésor maistre Brun de Florenche*. — Dans le même dépôt, sous les nos 10455-62, on trouve la chronique de l'évêché de Liége, en cinq parties, qui ne remonte pas plus haut que le déluge heureusement, et qui s'arrête à l'année 1449(1). — Enfin sous les nos 9332-46, on trouve quinze traités et histoires de différentes espèces.

Passons maintenant à ses œuvres poétiques, ou du moins qui en portent le nom, et commençons par le *Reise* (siége) *de Bosenove*.

Lorsque la paix fut signée à Arras, en 1435, entre le roi de France, Charles VII et le duc de Bourgogne, les hostilités cessèrent entre les troupes régulières; mais il fut difficile d'arrêter tout-à-coup les hostilités entre les corps francs et les bandes d'aventuriers qui, à l'occasion de la guerre entre les princes, se battaient pour leur propre compte et avec l'espoir de la rapine et du butin. A cette époque, la guerre de terre se faisait à peu près, comme celle de mer a lieu aujourd'hui. On sait qu'aussitôt qu'une lutte maritime est ouverte, des lettres de marque sont données à tous les capitaines du commerce qui veulent s'armer en corsaires et courir l'océan pour faire des captures; au moyen âge, il en était ainsi sur terre: des bandes arbo-

(1) Jehan de Stavelot est mort, le 15 octobre 1449, âgé de 61 ans.

raient le drapeau d'une des puissances belligérantes et, sous ce couvert, battaient le pays ennemi, pillaient et rançonnainet les abbayes, mettaient à contribution les villageois et faisaient barbarement le métier de partisan. C'est pour cela qu'à cette époque, presque toutes les demeures des seigneurs et même les monastères étaient fortifiés et à l'abri d'un coup de main. A la paix de 1435, comme à l'avénement de celles qui la précédèrent, on eut bien de la peine à désarmer les aventuriers, sorte de gens qui n'aiment que la guerre et font volontiers la sourde oreille quand on leur dit que le traité est signé. Il en résulta plusieurs méfaits. Une pointe du pays de Liége, enchâssée dans la province de Hainaut du côté de Chimay et de Couvin, souffrit toutes sortes de dévastations et de pillages de la part des bandes qui ne voulaient pas désarmer.

Dès l'année précédente des partisans avaient fait des incursions et s'étaient établis fortement dans plusieurs petits châteaux sur les frontières du pays ; ils faisaient de là des sorties et se portaient à toutes sortes d'excès. Chaque jour le bruit de leurs exactions et de leurs cruautés arrivait jusqu'à Liége et mettait la population dans un tel émoi, que l'évêque de Liége, Jean de Heinsberg, se vit forcé, pour en finir, de réunir des troupes et d'aller les attaquer et les forcer jusques dans leurs repaires. Le château de Bosenove, qu'Enguerrand de Monstrelet appelle *Boussenoch,* dans ses chroniques, (année 1436) fut pris par la force des armes et tous les soudards vagabonds qui s'y trouvaient furent pendus sans rémission. Jehan de Stavelot, contemporain de ces faits qui occupèrent vivement l'atten-

tion des Liégeois, les raconte d'abord en prose et très-longuement dans ses mémoires ; mais il ne se contente pas de cela ; estimant cet évènement digne d'être chanté en vers, il fit, sur le sac et la prise du château de Bosenove, un petit poëme qui malheureusement ne se rapproche du langage des dieux que par la rime. Le style en est flasque, l'intérêt peu soutenu, et les détails sans piquant.

Nous ne le reproduirons pas, après M. Van Hasselt, (voyez son *Essai,* p. 225); mais, pour donner une idée du genre du moine poëte et de cette pièce, dont le sujet a échappé aux historiens de la principauté de Liége, nous en transcrirons de courts fragments :

« Chi après sensyet le *Reize* (devant dit) *de Bosenove* (ou *Boussenoch*) fait par un hons (homme) de religion, en riesme (en vers).

(Extrait des *Chroniques de Jehan d'Oultremeuse,* t. III. p. 115 v. 117 r°).

Pour contresteir à grans forfais
Qui follement ont esteit fais
A noble et bon pays de Liége,
Je vos dirai, sans faire siége,
Coment les malvais plains d'oltrage
Ont tant querut leur avantaige
Par trayson et aultrement,
Affin qu'ilh féssissent tourment
A dit pays qu'ilh ont robeit (pillé)
Ars (brulé) gens, et près et ransoneit,
Et traitiés sens misèricorde
A martur de feu et de corde,
Sens espargnier femmes ne enfans,
Ne petits, ne moyens, ne grands.
De nulluy n'avoient merchy.
Ce estoit Philpot de Saugny,

Aussi Jacottin de Bétunne
Qui at mail fait des fois plus d'unne,
Et aultres de leur compaignie,
Qu'eis tous nommier je ne say mie.
Bien croie qu'ilh avoient espoir
De plus grans d'eaux avoir confoir
Qui ne le poirent aidier,
Et après les fault humélier,
Qui leur avoit presté forteresse
Partant qu'ilh faisoient promesse
De faire de pyes qu'ilk poroient,
Dont très bien s'aquitarent.
Aveque éaux s'acompangnat
Johan de Bealren et jurat.
Y fault qu'ilh soit sens départùr,
Che fut toisi de son amy partir ;
Et de chi fist-y sa devisse.
Et puis après tantoist s'avisse
D'acquérir chastias bons et fors (1)
Dedens bonne vilhe et dehors,
Pour rechévoir et metre dedens
Robeurs, laurons et teiles gens,
Pour avanchier son entreprise
Qui par luy estoit follement prise
Contre ses amis et voisiens.
Là rechut avoit plusieurs biens.
De foy d'honneur oit peu de cure,
De défigureir sa nature,
Quant corut at sens deffianche
Cheaux qui en luy eurent fianche,
Il obliat, si comme je croy.
La pussanche de souverain roy

(1) L'expression *bons et fort*, en faisant sonner la liaison de l'*s* avec la conjonction *et*, comme dans cette phrase : *il fait bons-et-chaud*, est une locution encore usitée, avec cette prononciation romane, parmi le peuple de nos contrées. Est-il besoin de dire que cette *liaison dangereuse*, perpétuée d'âge en âge, est une dérivation du latin ? Le mot *bon*, au singulier masculin, est resté longtemps écrit *bons* avec un *s*, parce qu'il venait de *bonus* ; c'est pour la même raison que *corps* (*corpus*) a conservé son *s* au singulier.

Qui plus ne l'at volut souffrir ;
Anchois at volut por offrir,
Pour expérience tout cleire,
Le remeide de cheste mateire
Laquele on puet moult bien comprendre,
Se vos y voleis bien entendre.

—

En voilà assez pour montrer le dénûment de véritable verve poétique chez Jehan de Stavelot. Son siége marche, avance, et se termine à peu près de la même façon ; il clot son petit poëme fort dévotement, comme il le devait faire, par les vers suivants :

Or, prions à Dieu de gloire
Qu'agréable soit la dit victoire,
Et à salut de monsenour,
De ses subges grans et menour,
A l'honeur, paix et tranquillité
De pays et prospérité,
Por que nous puissions liement
Et de bon cœur, dévotement,
Nos Créateur en gré servy,
Affin qu'i nos doinst parady.
Amen. Chi est fines mon dy
Par *Johan de Stavlo* escry.

Suivent encore trente-quatre vers contenant les noms de tous les malfaiteurs et sacripans, qui firent tant de mal aux Liégeois, et sur lesquels on exerça de justes compensations. Tous sont nommés, jusques et y compris leur chapelain messire Robier. Ces personnages ne méritaient pas de passer à la postérité.

Au f° 119 et suiv. du t. III, à la suite du Reize (siège) de Bosenove, on trouve des pièces attribuées à Jehan de Stavelot.

1° *Bieau Dictamen,* faict per 1 hons de religion (J. de

Stavelot). Il se compose des *Dix commandements de Dieu,* suivis des *Dix commandements du Diable ;* puis viennent *les Enortements du bon angle* (Exhortation du bon ange) en regard des *Enhortement du dyable.*

2° L'*Orison de Saint-Loren,* placée en tête du volume, n'est pas de l'écriture de Jehan de Stavelot, mais bien de celle de frère *Adrien,* son successeur comme transcripteur et copiste du monastère. Si ce morceau n'était pas de Stavelot, il faudrait le croire du copiste.

3° Le *Doctrinal Savage,* refait en vers (codex 10,459); ouvrage de Sauvage d'Arras, dont nous avons parlé dans nos *Trouvères artésiens* — (1843, p. 434-435) et publié quelques extraits d'après le ms. 1239, fonds de Saint-Germain, et que M. Ach. Jubinal a publié en 1849. Nouv. recueil de contes, dits et fabl. t. II, p. 151, d'après le ms. 7218 de la bibl. nat. de Paris. — Le poëte liégeois a rafraichi ce texte en en conservant le sens, et plus probe que beaucoup d'autres trouvères il a laissé le nom de l'auteur primitif en tête de la pièce. Voici comment il s'exprime naïvement et honnêtement à l'occasion de ces emprunts et de ses ravitaillements de vers anciens : « Si ay enssi acous-
» tumé, quant je truve aulcuns dis, gieste jolies ou valande,
» où on puet prendre entendement, où ilh at obscureteit,
» en rismes ou en aultre vis, qui enssi en fourme novelle
» est de part moy remis. »

Voici le commencement et la fin de cette œuvre refaite par Jehan de Stavelot :

A moy entendeis, mes amis,
Qui sovens ay ly mon entente

De faire beais et des bons dis
Et enssi des giestes gente,
D'histoire ou de diverse mateire,
Qui moy semblent bel et excellente,
Noble ou bien substancieuse
Et à mon cuer bien m'atalente.

—

Voici comme Jehan de Stavelot explique sa révision du *Doctrinal :*

Et portant que je ay mains dis fais et fourmeis
Et enssi moult de viés refais et refourmeis,
Si m'est pris à mon cuer talen, et volenteis
Que Doctrinal Savage soit de moy remueis.

Non mie que je vuelhe refaire une tout novel,
Mains adjosteir ou prendre où moy semblerat bel,
Et corrigier la risme qui en fachon chancel ;
Car teil doctrine doit estre fait à chisel (à ciseaux, avec art).

Si le corregeray où ilh seroit mestier (besoin)
Toudis laisant le viel en son estant promier.
Jà n'en voray forfaire où n'est à corregier.
Or escuteis, trestuis, le voray commenchier.

Or supplie à cascon à mon commenchement
Que moy vuelhent entendre si très parfaitement,
Qu'ilh entenden mon di, le porquoy et comment,
Et sachent dire après par bonne entendement.

Cherte, boune chouse est etc. (suit le vrai *doctrinal*).

La fin a de même que le commencement, quelques strophes de plus que le texte premier ; elles sont vraisemblablement de Stavelot, ou d'un copiste antérieur à lui pour le fond, et de lui-même pour la nouvelle forme des vers. Ces additions du ms. belge sont de 24 ou 25 strophes dont voici les sujets : Des biens disans. — Des mesdisans. — D'ablameir. — Des puissans. — Des discordans. — Des jolis. — Des penitans. — A messe ons doit aleir. — De vilain. — Qui aime saincte englieze. — Qui fait à ses parens mal.

— Qui est contre l'englieze. — Des biens de l'englieze. — La confirmation. — Des sains sacremens. On lit à la fin les vers suivants qui donnent la date exacte où Jehan de Stavelot a inscrit cette composition.

Atant finira chy che que j'ay ordiné
Sor l'an milh quatre cens et quarante quatre compté.
Prijés por le scrivens que s'arme soit savé,
Et soient nos péchiés aussi tous pardonné.
Amen.

On connait plusieurs autres versions du Doctrinal Sauvage dans la bibl. royale de Belgique, entr'autres dans les mss. inventoriés sous les n°s 9422 et 10575, où l'on trouve des variantes et additions.

4° Dans le n° 10460. — *Une noble et gracieux détier de l'aprendre à vivre* (écrit mais non composé par Stavelot) ; c'est le *Miserere du reclus de Moliens*, qu'on voit à Paris, ms. n° 7649).

5° *Le compte de Algorisme.* C'est un traité de numération , assez obscur ; nous nous en rapportons à l'opinion de M. Gachet qui avoue que l'auteur n'a pas trouvé le moyen de rendre l'arithmétique très-poétique.

Jehan d'Oultremeuse.

Notre tâche, à propos de ce chroniqueur-poëte, est bien abrégée par suite des travaux de deux écrivaius belges qui, ont usé de leurs droits en s'en occupant. Le premier est M. *Van Hasselt,* qui, en 1838, parla de ce trouvère liégeois avec un peu trop de sévérité; le second est M. *L. Polain*, savant investigateur de l'histoire de Liége, qui en 1831, publia des *Recherches sur la vie et les ouvrages* de *Jean d'Oultremeuse. Liége* , *Jeunehomme frères* , in-12 de 38 pp. tiré à 50 exemplaires seulement. Ce dernier travail venge suffisamment notre poëte et l'exalte peut-être quelque peu. Nous connaissons là l'amour du pays et l'estimable indulgence d'un écrivain pour celui qui vit le jour dans la même cité que lui.

Tout est relatif en littérature : chaque auteur subit l'influence de son pays, de son entourage, des idées dominantes de sa société et du langage usité dans sa patrie ; ainsi, Jehan Froissart et Jehan d'Oultremeuse sont nés à quelques jours de distance, mais quelle différence entre le gentil et aimable Valenciennois, et le Liégeois qui se sent si bien du voisinage de l'Allemagne ! Froissart écrivait pour les gentilshommes, d'Oultremeuse parlait au clergé et au peuple. Chacun reste dans son rôle et son emploi. Il faut tenir compte de leur position et de leur éducation et rendre à chacun ce qui lui appartient: *Cuique suum.*

Jehan des Pretz, plus souvent cité sous le nom de d'*Oultremeuse*, à cause du lieu qu'habitaient ses parents, naquit à Liége, le 2 janvier 1338, de Jehan des Prez, citain de Liége, et de dame Maron. Il descendait d'une famille honorable qui acquit quelqu'illustration au moyen âge; lui-même fut notaire, audiencier à la cour de Liége et comte palatin, il en prend les titres dans ses ouvrages. Il fut l'un des familiers de l'évêque Arnould de Horne, avec lequel il conférait souvent sur le fond et les détails de l'histoire qu'il écrivait. Son importance à Liége fut assez grande pour mériter d'être signalé, dans cette cité remuante, parmi ceux que le complot des *Clémentins* (1) devait faire assassiner des premiers. On pense qu'il mourut vers l'an 1399 ou 1400.

Jehan d'Oultremeuse est accusé d'avoir emprunté, pour insérer dans ses ouvrages, des chapitres entiers dans le roman de *Baudouin* et de *Ferrant de Portugal,* et peut-être aussi dans celui d'*Ogier-le-Danois*, par Adenez. Ce ne sont là, au reste, que péchés véniels; l'usage de prendre et d'utiliser les textes parus antérieurement était presque généralement admis, et personne ne s'en faisait faute. Nous aurons plus d'un exemple de ce genre à citer.

Quelques personnes ont pensé qu'il y avait deux membres de la famille d'Oultremeuse, l'un écrivant en vers, l'autre ne sortant pas de l'humble prose. En comparant

(1) Ce nom fut donné aux partisans de Clément VII, pape d'Avignon, élu, en opposition d'Urbain VI, pape de Rome; ces dissensions créèrent un schisme dans l'église.

les deux textes il est impossible de ne pas se rendre à l'opinion de M. Ém. Gachet qui ne voit par qu'on puisse nier l'identité du compositeur. Dans les vers et la prose, à l'exception des rimes, c'est absolument le même texte. On en jugera par la description de la mort de Henri Ier, duc de Brabant :

Appendix ad Johannem de Appia.
De morte Henrici primi ducis Brabantiae.

Celle mieme année Fiedris l'empereur (à sçavoir 1235)
At mandé tous ses princes qui sont de son honeur,
Car il prendoit à feme de moult tres grand honneur,
Fille à roy d'Angleterre : certains ambassadeur,
Car li dus Baiwier et de Mons li contour
Et li dus de Braibant dessus les missadour
Envoye en Engleterre, liqueis ont sains tristour
Amineit la pucelle à Maience en Leubour.
Les noiches furent grandes, dureit ont quinze jour.

Texte en prose du ms. de J. d'Oultremeuse.

« En cel ain at mandeit Fedris l'empereur tous les » princhcs de son rengne à Maienche à ses noiches, car il » prendoit à femme la filhe le roy d'Angleterre. Et y fut » li evesque de Liége Johans d'Ape aux dites noiches qui » durarent XV jours et y oit jostes et tournois. »

Fin.

Par dedans la cuisine où bien se reponnoit,
Li dus est ens entreis, tous les keus il tuoit.
Là prist très maile fin, ce fut raison et droit ;
La cuisine estoit fresse, esquèles on y lavoit,
Partant astant moult fresse, et li dus qui coroit
Parmi ceste fressure, tout en sovien tumoit,
Si que le cuer de ventre trestout li estennoit.
Tous col gisoit à terre, mie ne le sçavoit.
Une garchon qui un pot de mettaul eskuroit,
Celi pot de mettal à deux mains aheirdoit ;

Droit à dus est venus qui leveir se voloit,
Del pot dessus son chief tel cop se li donoit,
Tout emmy la cuisine la cervelle espandoit.
Ensi morit Henri qui fausement regnoit.

« Extraict hors d'un vieux coronicque appartenant aux » frères Chartreux, près de Liége, Je pense que ce soit » Johan d'Oultremeuse, poëte. »

(Note de *Wachtendonck.*)

Fin en prose.

« Or avint que li j stenfuit en la cusine. Si soy reponit » laens. Li dus est ens entreis, et ochit tous les keux. La » kusine estoit fresse en molhie, et li dus qui tou nus co- » roit parmy cheste fresseur, chayt en sovines. Si fut si » escarnis del roidemeut chaisir qu'ilh ne se poïoit movoir. » Mains j garchon qui eskuroit un pot de métal et estoit » muchiés de paour desous j escamp, tantoist il salhet » avant et prist son pot de métal à ij mains et s'en vint al » duc qui soy voloit releveir, et li garchon ne savoit cuy » ch'estoit ; se ne l'espargnat mie et del pot desus le chief » si bien l'assennat qu'ilh li gettat le cervel tout emmy la » kusine. »

(*Manuscrit de J. d'Oultremeuse*, t. II, f° lix.)

Laurent Mélart, auteur d'une *Histoire de la ville et chasteau de Huy et de ses antiquités*, Liége, J. Tournay, 1641, in-4°, ouvrage peu commun, cite des fragments de poésie, qui ne peuvent provenir que de la chronique rimée de J. d'Oultremeuse, pour établir la série des premiers comtes prétendus de Huy.

En dit temps vint à Liége un chevalier gentils
Que Robert fut nommé, son père fut Thyris,

Le sire de Ruellant, qui fut preux et hardis;
Il venoit d'outremer, s'i avoit-il conquis
En un champ cors-à-cors, le roy Amorandis,
Qui fut roy de Tharson.....
Ogier le maria et lui donna Beatrix,
Fille Raimfroy d'Esprez, nostre voi petis.
Robert de celle dame si eut après deux filz,
Le un eut nom Ogier et Hosemont eut chys,
Et fut comte de Huy après, par Saint-Denis ;
Li autre eut nom Radut.....
..... Et Gaiffroy fut cinquiesme,
Qui XVI ans gouverna Huyois fort profitable,
Puis vient Jehan d'Esprez, qui fut son fils féable,
Chys fus sixième comte.

M. Ém. Gachet, dans son érudit rapport trimestriel à la commission royale d'histoire de Belgique, du 10 janvier 1848, signale un ms. de la bibl. royale, coté 10,989, qui contient une chronique rimée de notre Liégeois, ayant pour titre : *En cestui libre sont contenue les gestes des évesques de Tongres et de Liége, translatées de latin en franchois, ordonnée en ryme par Johan d'Oltre-Moese, clerc liégeois, sur l'an de grace* mil IIIIc et IIIIxx. — Cette chronique, un peu incomplète, a pour *explicit* ces derniers vers :

Mains atant me tairay. Dieu que tout sceit et voit
Vuelle remettre à point, bien est temps orendroit,
De mal qui est à monde. La Triniteit l'otroit
Et la Vierge Marie.
Amen.

M. *L. Polain* a fourni de curieux et intéressants détails sur son concitoyen-poëte dans l'opuscule que nous avons cité; il y analyse le ms. intitulé: *La Généalogie* etc... *reduyctes en rymes par ung vray clercque ligeois* (en 4 parties). Celui-là commence comme toutes les chansons de gestes.

Barons, or faictes paix pour la Vierge honorée;
Sy oreis vray chanchon quy est bien ordonnée,
En franchoy du latin tout briefment translatée
Et puys parfaictement, si come oeyez, rimée.....

Il est impossible de se montrer meilleur Liégeois et plus excellent citoyen que ne le fait Jehan d'Oultremeuse dans son prologue. On en jugera :

Ne parmy la Lorrayne, ne jusque en Arragone,
N'at-il pays ne rengne, de si noble terghongne
Come est la vesqueit de Liége.....
Si li peuple de Liége point ne s'entremelloit,
Fors seulement de ce que à luy appartenoit,
Et sy laissat la choese ainsy comme estre doit,
Et tous gens bien joyr de ce que à eulx seroit,
Je croie que en tout le monde, si beau pays n'aroit;
Car c'est ung frank pays, plain de frument et d'orge.

Si le vœu du poëte était exaucé, il ferait bon vivre partout, quand bien même il y aurait un peu moins d'abondance en orge. Au reste, ces paroles sont d'un bon citoyen, et c'est surtout de Jehan d'Oultremeuse qu'on pourrait dire : « A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère ! »

Jehan Erars.

Jehan Erars est un aimable et folâtre trouvère du XIIIe siècle, lié avec tous les chanteurs d'Artois, du Hainaut et du Brabant, et qui peut-être avait vu le jour en Flandre, quoiqu'aucune preuve de ce fait ne puisse être produite. M. P. Paris le croit du nord de la France; nous ajouterons à cette opinion d'une grande valeur, que si ce poëte ne nous appartient pas par sa naissance, il a du moins dû séjourner dans nos provinces, et, qui sait? Il a pu être un des ménestrels du duc de Brabant Henri III, grand protecteur des trouvères et poëte lui-même.

Parmi un grand nombre de compositions, Jehan Erars en compte une sur laquelle nous nous arrêtons volontiers, à cause de l'*envoi* qui la termine. Elle est dans le ms. fonds de Cangé, n° 67, venant de Guyon de Sardière, au folio 260. — En voici le premier couplet qui est noté en musique :

Je ne cuidai mes chanter,
Tant m'en estoie tenus
Ormi font amors penser
A qui je me sui rendus
  Car j'en sui tenus.
Très donc que li fis honmage,
Si ai plus bel avantaige
  A mes chans trouver
Que se fusse sans amer.....

Envoi.

A vos, vaillant dux de Brabant,
Di sans outrage,
Piéçà ne poi au rivage
D'eur ariver.
Aidiez mi à gouverner.

Au f° 103 du même ms. on rencontre un envoi du même genre adressé au duc de Brabant par le trouvère *Perrin d'Angecourt,* qui a plus d'un rapport avec Jehan Erars, son contemporain. Cette chanson commence ainsi :

« Quand voi le félon tens finé etc. etc.

Avec cet *envoi :*

» Va sans delai, chanson,
» Et sans demorée,
» Droit en Brebant, car voée es
» Au duc, là te donrai;
» Mels emploier ne te sai ! » (1)

Jehan Erars avait assez coutume de mettre à la fin de ses couplets un refrain tiré d'autres chansons en vogue de son temps. Comme Perrin d'Angecourt, dont il dut être l'ami, il finissait ses strophes par le mot même qui commence la strophe suivante. En voici un exemple:

Penser ne doit vilanie
Cuer qui aime loïaument,
Mès baer à courtoisie
Et haïr vilaine gent,
Et amer plus hautement
Cointe dame renvoisie.
Si amerai la plus jolie
Qu'en trestout le monde sai :
J'ai, j'ai
Amoretes au cuer
Qui me tiennent gai.

(1) Voyez nos *Trouvères Artésiens*, 1843, p. 360.

Gai, joli toute ma vie
Serai, et plus bonement
Servirai, que que nus die,
La bele où mes cuers s'atent.
A mains jointes hulmement
Li pri qu'el ne m'oublit mie ;
Mès, s'il li plest, si m'ocie,
Jà ne l'en saurai maugré.
A la plus savoreusete
Du mont ai mon cuer doné.

Doné li ai sans boisdie
Cuer et cors entièrement.
Or doint Diex que otroïe
Me soit s'amor bonement.
S'ele croit vilaine gent,
Jamès nul jor de ma vie
N'ière bien comme d'amie.
Jà de li ne partirai.
Amoretes
Ai
Jolivetes ;
S'amerai.

S'amerai sans tricherie,
Si comme j'oi et entent,
Cele où il a cortoisie
Plus qu'il n'a en autres cent.
Trestout mes cuers à li tent ;
Bele est et bien enseignie
Tant est bele et bien taillie
Que je l'aim en bone foi.
Tout li cuer me rit de joie
Quant la voi.

La chanson suivante de Jehan Erars est toute entière sur deux seules rimes ; il y a beaucoup d'exemples de ce genre de poésie au XIIIe siècle. En voici deux couplets comme échantillon ; le reste serait fatigant à lire :

(1) Je ne me sai mès en quel guise
Ne maintenir ne demener,
Quand cele me het et mesprise
Où cuidoie merci trouver.
De moi grever s'est entremise
Amours dont tant me sueil loer,
Quant à cele me fet penser
Où ne truis pitié ne franchise.
. . . . . .
Si je vous aim, et lo, et prise,
Dame, n'en faz mie à blasmer :
Car de biauté nature a mise
S'entente en vous faire et former,
Sage en parler, par S. Denise,
Ce n'i fet pas à oublier.
Cil devroit bien Dieu aorer
Qui vostre amour auroit conquise.

Le triomphe de Jehan Erars, auquel on se plaît à reconnaître de la facilité, de l'imagination et une certaine élégance, est la *Pastourelle;* il en a fait un grand nombre. De la Borde en a publié plusieurs dans son Essai sur la musique, t. II, p. 185-191. M. Francisque Michel nous en a donné *sept,* y compris celles qui lui sont attribuées dans les tables des mss.. On peut les lire dans *Le théâtre français du Moyen âge*. Paris, 1839, gr. in-8° p. 35 et suiv. Cette grande variété de récits galants et de déclarations amoureuses a fait dire au président Fauchet que notre Erars n'avait nulle fermeté dans ses amours, qu'il en prenait où il pouvait, ou bien qu'il faisait des chansons pour un autre. Cette dernière supposition pouvait être vraie. Il n'a jamais été défendu à certains trouvères de ne pas être des messagers du dieu des amours. Laborde a connu *trente*

(1) *Romuart,* Adel. Keller. Manheim, 1844. in-8° p. 300.

chansons de ce chanteur, y compris celles du Vatican; M. P. Paris en a découvert vingt quatre, rien que dans les manuscrits de Paris; cela suppose des œuvres complètes d'une grande ampleur et d'une superbe abondance.

Nous citerons, en exemple, la moins connue de toutes les pastourelles de Jehan Erars:

L'autrier une pastorelle
Trovai séant en un pré;
Ele ert bele et droite et graille,
Le vis ot encoloré.
Première m'a salué,
Et je li di: — Damoisele,
Tolu m'avés mon pensé;
Coment m'iert gueredonné?

— Sire, dit la damoisele,
Par la foi que je doisdé,
S'il vos plaist, m'amor novele
Par cele covent averés;
N'amerés en vostre aé
Ne dame ne damoisele,
Fors moi que vous ci veés (1).

— Bele, je vos mentiroie
Sel vos avoie en covent;
Car mes cuers aillors s'otroie,
Sachiez, tot entièrement.
Mais sachiez à escient
Que volentiers le feroie,
Se j'éusse pensement
De mon cuer qui aillors tent.

— Sire, dist la damoiselle,
Fait avés aumosne grant,

(1) Manque un vers dans le ms.

Car pechié fait qui otroie
Chose dont il n'a talent.
Or proions à Dieu le grant
Qu'il vos doinst de l'amor joie
Où je vos trovai pensant;
Et moi doinst loial amant! (1)

---

(1) *Histoire littéraire de la France*, XVIII, p. 649.

Jehan Froissart.

Depuis les historiens de la Grèce et de l'ancienne Rome, jusqu'à la renaissance des lettres, il n'en existe point que l'on puisse comparer à Froissart. Aussi est-ce une gloire peu commune que celle qui rejaillit sur la contrée qui l'a vu naître. Ce nom, rendu si célèbre par l'historien-poëte, est très-répandu dans le nord de la France. Dès 1340, il figure dans les annales de la contrée, à l'occasion du siége que le comte de Hainaut mit devant l'abbaye de Saint-Amand. « Il y avoit un moine nommé Damps Froissart, » (dit l'historien qui s'étend complaisamment sur un fait » glorieux pour un religieux portant son nom) qui y fist » merveille, en occit et mehaigna, au devant d'un pertuis où » il se tenoit, plus de dix-huit; et n'osoit nul entrer dans » le lieu. » On lit à la fin de quelques chartes du comte de Foix une signature de *J. Froissart* ou *Jacquinot Froissart;* c'était un secrétaire de Gaston Phébus et peut-être un parent de l'historien qui fut, comme on le verra, le protégé du comte. Et il est encore fait mention, dans les registres du trésor des chartes, d'une rémission accordée, en 1375, à *Philebert Froissart*, écuyer, qui avait été en la compagnie des Gascons au pays de Guyenne, sous Charles d'Artois, comte de Pézenas. On trouve aussi, dans la chronique même du Valenciennois, un *Froissart-Meullier*, jeune écuyer du Hainaut, qui signala sa valeur à

l'assaut du château de Figuières en Espagne, que les Anglais et les Gascons attaquèrent en 1381. Son nom et son pays ont donné lieu de penser à Sainte-Palaye que l'écrivain aurait bien pu être son parent et comme lui de noble origine. Dans une discussion entre le bailli de Carenci et l'abbaye de Mont-Saint-Eloi, en 1395 et 1396, on voit encore qu'un *Pierre Froissart* représenta l'abbaye à l'audience amiable présidée par le prévôt de Beauquenne (1). Enfin, pour accumuler les preuves de la propagation dans le pays de ce nom devenu si célèbre, nous ajouterons que Messire *Jean Froissart*, docteur ès-lois, seigneur de Broissia, est reçu au conseil privé du roi catholique aux Pays-Bas, par lettres-patentes données au camp devant Bergues S. Winox, le 17 août 1582 (2); qu'il existe un *Éloge d'Antoine Froissart* (par J. Hollander), imprimé en 1614, in-12; et qu'en 1715, l'abbé *Froissart* prononça, à la collégiale de Saint-Pierre à Lille, le panégyrique de Louis XIV (3).

Jehan Froissart, comme il le dit lui-même à plusieurs reprises dans ses ouvrages, est né à Valenciennes en l'an 1337, l'année même que Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut, y mourut; que sa veuve Jeanne de Valois entra au monastère de Fontenelles, et que Guillaume II prêta son

(1) Lettre de Martin de la Viscongne, prévôt de Beauquesne, datée du 7 avril 1396. (*Archives du Pas-de-Calais*). — En 1592, un *Jean Froissart* figurait parmi les élèves distingués du collége de Valenciennes.

(2) Les tombeaux des hommes illustres qui ont paru au Conseil Privé, depuis l'an 1517. Liége, P. Héghius, 1673, in-12 p. 45.

(3) Il existe encore aujourd'hui, tant à Valenciennes qu'à Saint-Amand et à Lille, plusieurs familles honorables qui portent ce nom illustre.

serment en cette ville comme comte suzerain. Cette date de 1337 est aujourd'hui généralement adoptée, quoiqu'elle soit une seule fois contredite positivement au livre III, chap. 70, des chroniques, où Froissart dit : « Car sachez » que, sus l'an de grâce mil trois cent quatre-vingt et dix, » je y avois labouré trente-sept ans, et à ce jour je avois » d'âge cinquante-sept ans. » Ce qui ferait remonter la naissance de l'auteur à l'an 1333 ; mais il est si constant, dans ses poésies et ses chroniques, sur la première date, que l'on est facilement entraîné à s'y arrêter. Son père, d'après une allusion faite dans ses vers, s'appelait *Thomas*, et était peintre d'armoiries. C'est à cause de cette profession sans doute que dès son enfance le jeune Froissart apprit à connaître les noms et les armes des seigneurs de la province, et commença à fréquenter la noblesse dont il chérit toujours les occupations, les plaisirs et les goûts. Il aimait la chasse, la poésie, la musique, les tournois, la parure, la bonne chère, le vin et les dames. Ces doux penchants, fortifiés par l'habitude, ne moururent qu'avec lui.

On a souvent discuté la question de savoir si Froissart était *noble d'extraction*, car sa noblesse de manières, de langage et d'actions n'a jamais été contestée. Il est qualifié du titre de *chevalier* à la tête d'un de ses manuscrits qui appartenait jadis à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés(1), mais comme cette attribution ne lui est pas octroyée dans les autres manuscrits, on suppose que le copiste l'aura ainsi

(1) La Curne de Sainte-Palaye.

anobli de son autorité privée. D'Outreman, historien de Valenciennes, possédait un manuscrit autographe des chroniques de Froissart, sur lequel on lisait ces mots à la fin de la préface : « *Et si aucun quiert sçavoir qui est* » *l'acteres* (l'auteur) *de ce livre : je m'appelle* SIRE JEHAN » FROISSART, *natif de la bonne et franke ville de Valen-* » *tiennes.* » (1). Ainsi, Froissart se donnait lui-même le titre de *sire ;* mais il faut savoir qu'à cette époque les bons bourgeois de la *franche* ville de Valenciennes marchaient de pair avec la noblesse du pays, et que les *Bernier*, les *Partis*, et autres riches habitants, tout marchands qu'ils étaient, allaient à la Cour et recevaient même chez eux les têtes couronnées. Les annales de Valenciennes au XIVe siècle sont remplies de ces faits. Nous croyons donc que notre auteur n'avait aucun titre nobiliaire, et qu'il faisait toutefois partie de cette bonne bourgeoisie, qui, grâce à sa richesse et son savoir-vivre, marchait l'égale de la noblesse de la contrée.

Froissart fut, dès son enfance, destiné à l'église et reçut l'éducation lettrée qu'on donnait alors aux clercs ; mais un esprit vif et inquiet, curieux de voir et de savoir, ne lui permit pas de se fixer longtemps aux mêmes occupations. Après les jeux légers de l'enfance, dont il nous donne une description en vers pleine de charme, il se livra à la lecture des romans rimés de l'époque. Celui de *Cléomadès*, qui appartenait, au moins pour le sujet, à une duchesse de

(1) *Histoire de la ville et comté de Valentiennes. Douay. Wyon*, 1639, in-fol. p. 333.

Brabant, paraît avoir eu un grand attrait pour lui ; le *Bailli d'amour,* autre roman, aujourd'hui fort inconnu, fut son premier bréviaire et lui suggéra peut-être le goût de la poésie. Aussi versatile dans ses études que dans ses jeux, il éprouva singulièrement la patience de ses maîtres. Une sorte de fièvre de voyages, un vague désir de changement, semblait toujours le pousser vers le nouveau et l'inconnu ; c'est ce qu'il dépeint lui-même très-bien à la fin d'un *Dittié d'amour,* qui s'appelle le *Orloge amoureus,* où il se compare à un balancier par son besoin de mouvement perpétuel.

Et pour ce qu'en imaginations
Est tout mon cœur et mon intentions,
Imaginé ai en moi de nouvel,
A trop petit de joie et de revel (badinage).
Que je ne sçai au monde au jour d'hui chose
Point plus propisce, assés bien dire l'ose,
Com ma vie est justement figurée,
Ainsi qu'elle est par ci-devant monstrée,
A un orloge, et a la gouvrenance,
Qu'il appartient à iceste ordenance ;
Car l'Orloge, si com j'ai dit premiers,
Est de mouvoir nuit et jour coustumiers,
Ne il ne poet ne doit arrest avoir,
Se loyalement voelt faire son devoir,
Tout ensi sui gouvernés par raison,
Car je, qui sui la chambre et la maison
Où mis est li orloges amoureus,
Sui de mouvoir telement curieus
Que n'ai aillours entente, soing et cure,
Ne nature riens et ne me procure,
Fors que toudis mouvoir sans arrester ;
Ne je ne puis une heure en paix ester
Meismement quand je sommeille et dors.

Nous n'entreprendrons pas, après l'ingénieux *La Curne*

de Sainte-Palaye, le savant *Dacier* et le laborieux *Buchon*, qui tous trois ont écrit la vie de l'illustre chroniqueur, de venir à leur suite donner une biographie qui ne pourrait jamais qu'être inférieure à tous égards à de si intéressants et consciencieux travaux ; ce serait une sorte de dérision littéraire et une folle prétention que celle de refaire ce qui a été parfaitement exécuté ; nous nous bornerons donc à dessiner rapidement et à grands traits cette vie si agitée et si remplie, et à envisager ensuite notre célèbre écrivain sous le point de vue du poëte seulement, car c'est en qualité de trouvère et de trouvère charmant que nous pouvons aujourd'hui tenter de le faire mieux connaître. Comme chroniqueur, il est désormais populaire, et sa réputation est devenue européenne (1).

En 1357, Froissart, âgé de 20 ans, entreprend d'écrire ses chroniques à la demande de son seigneur et maître Robert de Namur, seigneur de Beaufort. Il prend sa narration au commencement du XIVe siècle (1304), en empruntant les faits antérieurs à sa naissance, à Jean Lebel, de Liége. Dès 1361, après avoir déjà fait des voyages dans les provinces les plus reculées de la France, il va en Angleterre présenter sa chronique à la reine Philippe, épouse d'Édouard III, et fille de Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut. L'amour le tourmente : sa protectrice s'en aperçoit et le renvoie en Hainaut voir sa dame ; il revient

(1) Plus récemment, M. *Kervyn de Lettenhove,* écrivain distingué de la Belgique, a publié un intéressant et instructif ouvrage sous le titre de : *Froissart. Étude littéraire sur le* XIVe *siècle*. Bruxelles, A. Decq. décembre 1857, 2 vol. in-12.

en Angleterre pour y être nommé clerc de la chapelle de la Reine. Il fait un voyage en Écosse, en 1363, se trouve à Sandwich deux ans plus tard, est à Melun, le 20 avril 1366, et à Bordeaux, le 1er novembre suivant.

En 1367, Froissart accompagne le *Prince Noir* jusqu'à Dax et veut le suivre en Espagne, mais il est renvoyé près de la reine en Angleterre. L'année suivante, il assiste aux fêtes du mariage de Lionel de Milan, parcourt la Savoie, Bologne, Ferrare, Rome, et revient, par l'Allemagne, en Flandre, où il est nommé curé de Lestines. L'an 1370, Bruxelles le voit visiter le duc Wenceslas de Brabant, il compose des pastourelles pour lui et devient son secrétaire, en 1381; il arrange le roman de *Méliador*, de 1382 à 1384, et après la mort du duc de Brabant, s'attache à Guy, comte de Blois, et se rend en Touraine, l'année suivante. En 1386, il paraît à l'Écluse, à l'assemblée des princes, visite le Berry, le Blaisois, et devient témoin des noces des enfants de Berry et de Blois.

Il quitte la ville de Bourges pour aller chez le comte de Foix, passe à Carcassonne, Pamiers et arrive à Orthez, le 25 novembre 1388. Il court assister à une joûte à Bordeaux, en janvier suivant, et retourne à Orthez, d'où il part avec Jeanne de Boulogne qui épousait le duc de Berry. Il se rend à Avignon et en Auvergne par le Lyonnais et le Bourbonnais; revient à Paris avec des seigneurs français et en sort avec le sire de Coucy qui le mène à son château de Crèvecœur, en Cambrésis. Il séjourne quinze jours à Valenciennes et va voir Guy de Blois en Hollande où il demeure un mois à Schoenhoven et à Goude. Traversant

de nouveau le Brabant, il parvient, le 12 août 1389, à Paris pour y assister à l'entrée d'Isabeau de Bavière, qu'il quitte bientôt pour le Languedoc.

L'an 1392 le retrouve dans la capitale de la France; en 1393, à Abbeville, à la conclusion du traité de Lolinghen; en 1394, en Angleterre, après 27 ans d'absence; il suit le jeune roi Richard à Leeds, Rochester, Dartford, Eltham, Kingston, Scheen, Chertsey et Windsor. A la suite de trois mois de séjour dans la Grande-Bretagne, Froissart prend congé du roi à qui il avait offert le roman de *Méliador* enrichi de miniatures, etqu'il suivait dans tous ses voyages, étant de *son hôtel*. Le jeune monarque, en l'honneur de son ayeule, compatriote et protectrice du chroniqueur-poëte, lui fait donner, pour dernier témoignage de son affection, cent nobles dans un gobelet d'argent doré pesant deux marcs.

Froissart rentre en Hainaut : dès lors approchant de la soixantaine, il écrivait encore et racontait beaucoup, mais il voyagea infiniment moins. Il entretenait ses chers seigneurs, *qui pour le temps regnoient*, Monseigneur le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, et Monseigneur Guillaume, son fils, *pour ces jours comte d'Ostrevant*, de ses séjours à Orthez et de son récent voyage en Angleterre. Il est même présumable que c'est à Valenciennes qu'il rédigea ses dernières chroniques; il le laisse du moins supposer, lorsqu'en 1388, voyageant à cheval vers le comté de Foix avec le chevalier Espaing de Lyon, il écoutait ses récits avec un charme indicible qu'il rappelle lui même en ces termes:

« Sainte Marie, dis-je au chevalier, que vos paroles me » sont agréables et que elles me font grand bien entre- » mentes que vous me les contez! Et vous ne les perdrez » pas; car toutes seront mises en mémoire et en remem- » brance et chroniques, en l'histoire que je poursuis, si » Dieu me donne qu'à santé je puisse retourner en la » comté de Hainaut, et *en la ville de Valenciennes dont* » *je suis natif.* » Il poussa jusqu'aux dernières limites de sa vie la rédaction de ses chroniques à la fin desquelles il parle du pape *Benedict*, que les Français avaient *mis sus et soutenu, en ce temps déposé,* ajoute-t-il; or, la déposition définitive du pape Benoît date du 25 mai 1409. Il faut donc mettre la mort de Froissart à l'an 1410, ainsi que les traditions valenciennoises le disent; car Froissart prenait tant de plaisir à écrire qu'il avait coutume d'assurer qu'il le ferait toute sa vie. En tête de son dernier livre, il s'énonce de la sorte: « Ainsi ai je rassemblé la haute et noble his- » toire et matière, *et tant comme je vivrai*, par la grâce » de Dieu, je la continuerai; car comme plus y suis et » plus y laboure, et plus me plaist; car ainsi comme le » gentil chevalier et écuyer qui aime les armes, et en » persévérant et continuant il s'y nourrit parfait, ainsi, » en labourant et ouvrant sur cette matière, je m'habilite » et délite. » Il est rationnel de conclure d'un tel passage que le chroniqueur a écrit jusqu'à ses derniers jours, et que, puisqu'il cite un fait arrivé en 1409, son existence a pu s'étendre jusqu'en 1410.

On peut aussi supposer que cette mort a eu lieu au mois d'octobre, car son obit était indiqué pour ce mois dans l'obituaire de l'église collégiale de Sainte-Monegonde de

Chimay. Selon une ancienne tradition du pays sur laquelle s'appuie aussi La Curne de Sainte-Palaye, Froissart fut enterré dans la chapelle de Sainte-Anne de cette collégiale, et il est en effet très-probable qu'il alla finir ses jours dans son chapitre. La petite ville de Chimay a accepté avec joie cette tradition dont elle s'honore, et elle a fait dresser au chanoine et trésorier de son église collégiale un monument sépulcral et une statue (1).

Froissart, après avoir perdu la reine Philippe, sa bienfaitrice, au lieu de retourner en Angleterre, se retira en Hainaut, son pays natal, où il fut pourvu de la cure de Lestines, aujourd'hui Lessines, sur la Dendre, à 2 lieues d'Ath et de Grammont, et à 4 d'Enghien. On ne sait trop en quel temps il fut ordonné prêtre et reçu en l'état ecclésiastique, ni ce qu'il fit dans l'exercice de son ministère : tout ce qu'il nous dit, c'est que les *taverniers de Lestines* eurent cinq cents francs de son argent dans le peu de temps qu'il resta leur curé.

Dès l'an 1378, il avait obtenu du pape Clément VII, qui fut évêque de Thérouanne et de Cambrai, l'expectative d'un canonicat de Lille; il prit même pendant quelque temps la qualité de chanoine de Lille, soit dans le cours de ses chroniques, soit à la tête de plusieurs de ses manu-

(1) L'inscription tombale de Froissart à l'église de Chimay fut enlevée à la première révolution française, mais elle a été restaurée en 1840, par les soins de M. de Caraman, prince de Chimay. Suivant la teneur de cette épitaphe rétablie alors, le chroniqueur-poëte aurait prolongé sa vie jusqu'en M.CCCC.XIX. En comptant sa naissance à partir de 1337, la vie de Froissart se serait éteinte à l'âge de 82 ans, si l'on s'en tient à l'inscription latine de l'église de Chimay.

Celui que possédait l'abbé Favier, bibliothécaire de Saint-Pierre à Lille, portait ces lignes à la fin du prologue:

« On m'appelle qui tant me voelt honnourer, sire Jehan « Froissart, prestre, canoisne de Chimay et de Liles *en* « *hierbe*, et ce fis, coppilly, dittay et ordonay, à la requête, « contemplation, plaisance de hault princhе et renommé « mons. Guy de Chastillon, comte de Blois, seigneur « d'Avesnes, de Chimay et de Beaumont, de Schonnehove « et de la Gode, mon bon maistre et souverain seigneur! » (1)

L'expression de *chanoine en herbe,* par rapport à Lille, prouve assez qu'il n'avait que la promesse de ce bénéfice qu'il n'obtint pas réellement, ainsi qu'il s'en plaint dans ses vers. Clément VII étant mort en 1394, Froissart abandonna ses prétentions et ne prit plus que la qualité de chanoine et de trésorier de l'église collégiale de Chimay en Hainaut, qu'il devait au comte de Blois, seigneur du lieu depuis 1381 par la mort de Jean de Chastillon, son frère.

On comprend facilement qu'un écrivain qui, outre qu'il

(1) Ce magnifique manuscrit de l'abbé Favier, contenu en 2 vol. gr. in-f° reliés en maroquin noir, et renfermant, outre une copie du temps des chroniques de Froissart, plus complète qne beaucoup d'autres, 1° les *Mémoires* de sire *Jehan le Tartier,* prieur de l'abbaye de Cantimpré de Cambrai; 2° *la révolte des Liégeois* sous Jean de Bavière; et 3° une histoire de la *bataille de Ruisseauville* près Azincourt, n'a été vendu que 440 francs, à Lille, en 1765, lors de la vente de cette belle et riche bibliothèque. Tandis qu'en 1817, à la vente de *Mac-Carthy*, un exemplaire *imprimé* (sur peau de velin, il est vrai) de l'édition originale gothique, *Paris*, *Antoine Vérard* (sans date), 4 vol. in-folio, orné de 327 belles miniatures en or et couleurs, a été adjugé à 4,250 francs (Il est à la bibliothèque impériale). C'était déjà mieux qu'en 1765, mais ce prix serait quadruplé aujourd'hui que l'étude du moyen âge est devenue plus qu'une mode, presqu'un culte.

a visité tous les lieux énumérés ci-dessus, a été successivement attaché comme clerc à la reine Philippe de Hainaut, épouse d'Édouard III, roi d'Angleterre ; ensuite à Jean, roi de France, et à Charles son fils ; puis fut de la cour du prince Noir ; secrétaire et même collaborateur de Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant; confident de Guy, comte de Blois; commensal de Gaston Phébus et du seigneur de Coucy, et enfin de l'hôtel du roi Richard II, a eu le singulier bonheur de voir par lui-même bien des événements remarquables et des personnages intéressants. « J'ai vu, au temps que j'ai travaillé par le monde, *deux » cents hauts princes,* » dit Froissart, sans compter peut-être les princesses. Certes, un tel écrivain connaissait bien son siècle, et c'est pour cela que ses récits sont si piquants, si attachants et si vrais.

Tous les hommes fins et délicats qui se sont occupés du XIVe siècle, les écrivains qui ont voulu sonder l'histoire du moyen âge dans ses replis intimes et ses incidents les plus poétiques, ont étudié Froissart, et comme trouvère et comme historien, avec un fruit immense. Tous ceux qui sont de bonne foi l'avouent hautement et rendent témoignage au talent naturel, simple, naïf et touchant du charmant écrivain.

Clotilde de Surville (ou plutôt les hommes spirituels qui la font parler) a dit de Froissart :

« Grâce, esprit et fraicheur du printemps
» L'ont accueilli jusqu'à sa dernière heure. »

Montaigne (1), qui se connaissait en écrivains sans

(1) Livre second, chap. 10.

défaut, après avoir fait l'éloge des historiens simples, qui n'ajoutent rien du leur aux faits exposés avec naïveté et franchise, s'écrie: « Tel est entre aultres, pour exemple, le » bon Froissart, qui a marché, en son entreprinse, d'une si » franche naïfveté, qu'ayant faict une faulte, il ne craint » aulcunement de la recognoistre et corriger en l'endroict » où il en a esté adverty : et qui nous représente la diver- » sité mesme des bruits qui couroient, et les differents » rapports qu'on lui faisoit. C'est la matière de l'histoire » nue et informe; chascun en peult faire son proufit autant » qu'il a d'entendement. »

Fénelon, qui, à un esprit fin et délicat joignait une douce tolérance qui lui permettait d'apprécier les mérites les plus mondains, tenait Froissart en haute estime et lui passait ses légèretés par cela seul qu'il peignait *naïvement tout le détail.*

Buchon nomme Froissart à juste titre « le Lafontaine » des historiens, l'écrivain le mieux fait pour vivre dans » notre familiarité, pour être le compagnon de tous nos » instans, à tous les âges de notre vie, le conteur naïf des » faits d'amour et de chevalerie du siècle le plus poétique » de notre histoire. »

Enfin Walter Scott, le plus grand romancier du siècle, avait qualifié le chroniqueur valenciennois: *le délicieux Froissart.* On raconte que l'auteur de *Waverley*, dans une des soirées qu'il passa à Paris, étant sollicité par le bibliophile *Jacob* (Paul Lacroix) de lui laisser en souvenir quelques mots autographes, écrivit sur un volume de Froissart qu'on lui présentait: *Voilà mon maître!* Ces trois mots valent tout un panégyrique.

Il était impossible que Froissart, doué d'une imagination riche et riante, nourrie par tout ce qu'il voyait, excitée par le goût des fêtes et l'amour des dames, ne fût pas poëte: il le devint même avant d'être chroniqueur et il fit marcher de front ces deux qualités sans que l'une nuisit à l'autre. Nous allons nous occuper de ses œuvres de trouvère, et l'on verra qu'il mérite aussi bien d'être mis à la tête des rimeurs que des chroniqueurs de son temps. Citer de ses vers c'est encore dire sa vie, car s'il a écrit celle des autres en prose, il a presque toujours parlé de lui dans ses poésies.

Froissart est plus connu comme chroniqueur que comme poëte : en effet, son histoire est imprimée depuis environ l'an 1495, et l'art typographique l'a reproduite, tant en original que traduite dans toutes les langues, dans un nombre considérable d'éditions (1), tandis que ses poésies n'ont été mises en lumière qu'une seule fois et d'une manière incomplète, par *A. J. Buchon*, à *Paris*, chez *Verdière*, en 1829, en un volume in-8° de 512 pages.

Les principales poésies de Froissart sont contenues dans

(1) Les éditions principales des *Chroniques de Froissart* sont, outre les deux de *Vérard* (sans date), celles de *Paris*, 1505, 1513, 1518, 1530; *Lyon*, 1559 (donnée par *Sauvage*); *Paris*, 1573, 1574, 1576, *Paris*, 1788 (par *Dacier*, 1er vol. seul.) : *Paris*, 1824, 1835 (données par *Buchon*). M. *Lacabane* en prépare une édition destinée à distancer toutes les autres. Belleforest a abrégé les chroniques, *Paris*, 1572, in-16.

Froissart a été traduit en anglais par *Johan Bouchier*, lord *Berners*, par ordre de Henri VIII, *London*, 1523, 1525, 1812; par *Th. Johnes*, imprimé deux fois à son château d'*Hafod*, dans le Cardiganshire, en 1803, in-4°, et 1805, in-8°. — Traduit en flamand, par *Gerrit Potters Van-der-Loo*. — Abrégé en latin par *Sleidan*, *Paris*, 1537, in-8°, souvent réimprimé, et mis sous cette forme en anglais par *P. Golding*, *Londini*, 1608, in-4°.

deux manuscrits de la bibliothèqne nationale de Paris, inscrits sous les nos 7214 et 7215, et dans leur copie, conservée à la bibliothèque de l'Arsenal, sous le no 55-B, exécutée pour Saint-Palaye, qui a laissé tant de bonnes poésies anciennes (1). Elles peuvent se diviser en deux catégories; les poëmes proprement dits et les petites pièces. Les premiers sont des *Romans* et des *Trettiés*. Les romans de Froissart paraissent perdus: Celui qu'il cite plusieurs fois dans ses vers était intitulé *Méliador*, ou *le Chevalier au Soleil d'Or*. C'était, d'après ce qu'on en peut présumer, une sorte d'histoire, où l'imagination avait plus de part que la vérité, et dans laquelle le poëte avait enchâssé les chansons, ballades, lais et virelays de Wenceslas de

(1) Si ses poésies sont peu connues, en revanche les manuscrits des Chroniques de Froissart, répandus en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique, sont presqu'innombrables. M. Dacier en a bien analysé quarante. La bibliothèque nationale en conserve quelques-uns d'autant plus précieux qu'ils sont enrichis de miniatures dans lesquelles on représente Froissart en personne offrant son livre à ses Mécènes. On a beaucoup parlé du manuscrit de Froissart de la bibliothèque de Breslau, une des plus belles, mais non des plus exactes copies des chroniques, confectionnée en l'an 1468, par *David Aubert*, par les ordres et sous les yeux d'*Antoine le Long*, fils naturel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui destinait ce chef-d'œuvre de calligraphie à la bibliothèque du château de La Roche, dans les Ardennes. M. Léon de la Borde, qui s'y connaît, apprécie surtout les miniatures du 4e tome de cet ouvrage. Les Prussiens le regardent comme un trésor, et en font un tel cas, que, lors de la prise de Breslau par les Français, en 1806, un article particulier de la capitulation assura la conservation à la ville de son précieux manuscrit.

Bruxelles possède un Froissart de prix qui a été présenté par l'auteur à Guy de Châtillon, comte de Blois, et sur la garde duquel Charles-Quint a mis sa signature et sa devise: *Plus oultre*. La bibliothèque de Cambrai en conserve un écrit par *Hector Saudoyer*, aliàs de *Harchies*; et dans celle de Valenciennes repose la copie qui est, dit-on, le premier jet des chroniques, avant que l'historien n'eût, dans son âge mûr, retouché son texte dans un intérêt un peu anglais.

Luxembourg, duc de Brabant, un de ses Mécènes et protecteurs. Ce roman servit à charmer tous les soirs le comte Gaston de Foix, surnommé *Phœbus* pour sa grande beauté, à qui Froissart le lisait lorsqu'il était à sa cour. Gaston poëte lui-même, auteur d'un ouvrage sur les déduits de la chasse, devait naturellement accueillir avec faveur et intérêt le plus illustre trouvère de son temps; c'est ce que ce dernier raconte ainsi dans ses vers:

Car toutes les nuis je lisoie
Devant lui, et le solaçoie (récréais)
D'un livre de *Méliador*,
Le Chevalier au Soleil d'Or,
Lequel il voit volentiers;
Et me dist: C'est un beau mestiers,
Beaus maistres, de faire tels choses.
Dedens ce romanc sont encloses
Toutes les chançons que jadis,
Dont l'ame soit en paradys!
Que fist le bon duc de Braibant,
Wincelaus dont on parla tant,
Car uns princes fu amourous
Gracious et chevalerous;
Et le livre me fist ja faire
Par très grant amoureus afaire
Coment qu'il ne le véist onques.

Lorsque ce roman fut achevé, vers 1384, Wenceslas était mort, et il ne put jouir de ce livre qui relatait poétiquement les principaux faits de sa vie et de ses amours. Froissart s'en servit pour se faire *bienveigner* dans les cours des princes, et il en offrit un riche exemplaire enluminé, orné de miniatures et de riches fermoirs, à Richard II, roi d'Angleterre, lorsqu'il alla lui rendre hommage, en 1394, comme au petit-fils de sa première protectrice. Ce roman, appelé aussi *Méliadus* ou *Méliadès*, n'est pas encore retrouvé.

Les *Trettiés* de Froissart sont ceux de *le Orloge amoureus* qu'il range aussi parmi les *dittiés;* de *l'Espinette amoureuse;* et du *Joli Buisson de Jonesse.*

Entre les longs poëmes et les petites pièces, on peut ranger certaines poésies, intermédiaires pour l'importance, que le poëte nomme des dits ou dittiés; les principaux sont le *dit dou florin,* le *débat du cheval et dou lévrier*, le *dittié de la flour de la margherite,* la *plaidoirie de la roze et de la violette,* qui sont les plus connus (1). Froissart est encore auteur d'un *dit royal* fait pour le duc d'Orléans en 1393, dont l'existence nous a été révélée par la pièce curieuse qui suit, provenant de la collection des archives du baron de Joursanvault et existant encore en original avec sceau :

« A tous ceus qui ces présentes lettres verront ou » orront, Mathieu Caudé, lieutenant du bailli d'Abbeville, » salut. Savoir faisons que pardevant nous est aujourd'hui » venus en sa personne, *Sire Jehan Froissart*, prestre et » canone de Chimay, si comme il dist, et a recongnut » avoir eu et reçu de monseigneur le duc d'Orléans, par les » mains de *Godefroy Lefevre*, varlet de chambre dudit » seigneur et commis de par luy à la garde des deniers » de ses coffres, la somme de *vint francs d'or* pour cause » d'un livre appellé *le Dit Royal* que mon dit seigneur a » acaté et eu du dit prestre; de laquelle somme de xx francs » d'or dessus dis il s'est tenus pour content et bien paié,

(1) Le *débat du cheval et du lévrier* a été publié, en 1832, dans les *Archives du Nord*, Ire série, tome II, page 476-479.

» et en quitte le dit seigneur, ledit *Godefroy*, et tous
» autres à qui quitter on doit et peut appartenir. En tes-
» moing de ce nous avons scellé ces lettres de nostre scel
» qui furent faictes et données le VIIe jour de juing l'an
» mil CCC IIII^XX et XIII. » (1).

Quelques autres *dits* de Froissart se trouvent consignés dans un manuscrit cité par *Massieu*, dans son *Histoire de la poésie française*, *Paris*, 1734, in-12, d'après *Pasquier*, lequel rapporte des vers de notre poëte, qu'il avait vus dans un recueil manuscrit de ses poésies reposant en la bibliothèque de Fontainebleau « ..... dedans ce livre, dit-il,
» sont contenus plusieurs dictiés ou traités amoureux,
» lesquels sire Jean Froissart, prêtre et chanoine de
» Cimay, de la comté de Hainault, et de la ville de Valen-
» tiennes, a fait dicter et ordonner à l'aide de Dieu et
» d'amours, à la contemplation de plusieurs nobles et
» vaillans, et les commença de faire sur l'an de grâce 1362,
» et les cloist en l'an de grâce 1394, *le Paradis d'Amour*,
» *le Temple d'Honneur*, un traité où il loue le *Mois de*
» *May* (2), la *Fleur de la Margueritte*, plusieurs lais

(1) *Catalogue des Archives de Joursanvault* (par De Gaulle). Paris, J. Téchener, 1838, in-8°, tome 1er, page 142. n° 833.

(2) Le *Mois de May*, si souvent chanté par les trouvères devait naturellement trouver une grande place dans les poésies de Froissart. Outre quelques petites pièces sur la saison des fleurs, on trouve de lui, (p. 46 du n° 7215 de la bibliothèque impériale), le *Plaisance dou joli mois de Mai*, pièce assez longue dans laquelle le poëte a enchâssé deux ballades et un virelay. Il ouvre ainsi son sujet:

D'enfans à l'amoureuse vie
Dont tous coers doit avoir envie
De poursievir,
Car elle est la plus envoisie

» amoureux, pastorales, *la Prison amoureuse*, chansons » royales en l'honneur de *Nostre Dame*, le dicté de l'*Espinette amoureuse*, ballades, virelais et rondeaux, le » *Plaidoyé de la Rose et de la Violette*, etc. » On trouve dans ce titre plusieurs pièces qui ne sont pas dans les mss. nos 7214 et 7215, ou du moins qui n'ont pas été mentionnés par Buchon.

Le poëte donne lui-même, dans son *Buisson de jeunesse*,

La plus gaie et la mieuls prisie
Qu'on puist tenir;
Et qui bien le sçait maintenir
Toute joie en puet soustenir
Pour sa partie;
Car espoir, penser, souvenir,
Font à l'amant souvent venir
Plaisance lie.

Explicit de la pièce :

Ma dame, je vous présente
De coer gai
En lieu de joie et de mai,
Mon coer, m'amour et m'entente.
Et si mieuls faire pooie
Je le vous donroie
Enterinement;
Car en quel lieu que je soie
Vous estes ma joie,
Mon esbatement;
Vostres sui par droite rente
Et serai
Tant que l'ame ou corps arai.
Amours le me représente
Ma dame, etc., etc.

Le savant et ingénieux M. *Kervyn de Lettenhove* a découvert un curieux ms. intitulé: *La court de May*, dont il a soumis l'analyse à l'académie royale de Bruxelles, qui la fit insérer au tome XXIV, no 3, de ses *Bulletins*. M. de Lettenhove, par des raisonnements très-attrayants, n'hésite pas à accorder ce poëme à Froissart qui l'aurait adressé à la reine d'Angleterre; cependant nous devons dire que les mss. de Froissart sont généralement porteurs de son nom, et que celui cité par notre érudit confrère est anonyme. Espérons qu'une dernière découverte détruira les scrupules qui pourraient encore subsister.

une courte liste de ses principales pièces de vers; il dit:

Voirs (vrai) est qu'un livret fis jadis
Qu'on dist l'*Amourous Paradys*,
Et aussi celi del *Orloge*,
Où grant part del art d'amours loges;
Après l'*Espinette amoureuse*
Qui n'est pas à l'oïr ireuse (méchante);
Et puis l'*Amoureuse prison*
Qu'en pluisours places bien prison (estimons);
Rondeaus, balades, virelais,
Grant foison de *dis* et de *lays*;
Mais j'estoie lors pour le tamps
Toutes nouvelletés sentans,
Et avoie prest à la main
A toute heure, au soir et au main (matin),
Matire (matière) pour ce dire et faire.

Parmi les petits morceaux de poésie composés par Froissart, on compte un nombre infini, *grant foison*, comme il le dit naïvement lui-même, de chansons, ballades, pastourelles, lais, virelays et rondels, échappés à sa muse suivant les circonstances, soit à l'occasion de ses amours, soit pour des fêtes ou pour des événements politiques; on les trouve quelquefois isolément, et d'autres fois enchâssés dans ses grands poëmes, ainsi qu'il en a usé pour les chansons du duc Wenceslas de Brabant, insérées dans son roman de *Méliador*.

Si les chroniques de Froissart se rapportent aux événements de l'histoire, ses poésies se rattachent presque toutes aux sentiments du cœur et à la peinture des passions. Au début de ses vers, il dit avec une naïveté dont il ne se départ à aucun âge, qu'il entreprend ses chants avec l'aide de Dieu et celle de l'amour. Cette invocation mi-partie

sacrée et profane était tout-à-fait dans le goût d'un poëte à la fois chanoine et courtisan, prêtre et trouvère, bénéficier et amoureux. Sa réputation d'expert en l'art de galanterie était tellement assise, que plus d'un siècle après l'époque où il florissait, il faisait encore autorité par ses lais et ses dictiers, et que l'auteur du *Champion des Dames* en recommandait expressément la lecture à ceux qui voulaient s'instruire dans la science de *Sage Amour :*

Lis souvent maistre Jehan Froissart
En son livre et en son traictié
De l'Orloge amoureux, où l'art
De sage amour est bien traictié.

Dans ce poëme, le galant trouvère se compare à une horloge en mouvement, et, par des détails techniques fait preuve de connaissances profondes en horlogerie. Il débute ainsi :

Je me puis bien comparer à l'orloge;
Car quant Amours, qui en mon coer se loge,
M'i fait penser et mettre y mon estude,
J'y aperçoi une simultitude (similitude)
Dont moult me doi resjoïr et parer;
Car l'orloge est, au vrai considérer,
Un instrument très bel et très notable,
Et c'est aussi plaisant et pourfitable;
Car nuit et jour les heures nous aprent,
Par la soubtiletté qu'elle comprent
En l'absence méisme dou soleil.
Dont on doit mieuls prisier son appareil,
Ce que les autres instrumens ne font pas
Tant soïent fait par art et par compas.
Dont celi tiene pour vaillant et pour sage
Qui en trouva premièrement l'usage,
Quant par son sens il commença et fit
Chose si noble et de si grand proufit.

Le trouvère, épris d'une belle à laquelle il adresse ce

dictier, entre en sa comparaison de l'horloge avec lui-même, et il la pousse à l'extrême. Chaque roue, chaque pièce a sa correspondance dans son cœur amoureux et il en tire des similitudes assez ingénieuses. Le poëme n'est rempli que de ces allusions et de déclarations d'amour de l'auteur à sa dame; en voici un échantilion :

En ce parti me puis assés trouver;
Car Plaisance a volu en moi ouvrer
Par la vertu de vostre beauté, dame,
Dont le regart si plainnement m'enflame
Que pour ce sui de vos amer espris.
Car quant Beauté et Plaisance m'ont pris,
Dont nuit et jour amonnestés je sui
N'en doi, par droit, pas accuser autrui,
Fors ceuls qui sont cause de mon désir.
De vostre amour dame, que tant désir,
M'a esméu vo beauté qui tout passe (surpasse).
Quant je vous vi premiers, n'oc pas espace
De consevoir de vo beautés les tains (délicatesses);
Ains fu mon coer si pris et si attains,
Et si ravis en parfette plaisance
Que j'en perdi maniere et contenance,
Non seulement, Madame, pour ceste heure,
Mès pour toutes aultres. Dont j'en demeure
A vos vouloir et tout-dis ensi ert.
Bon don attent cil qui bon mestre sert. (Proverbe).
Je ne dis pas que desservi riens aie;
Trop païe bien qui devant heure paie. (Prov.)
Mon païement gist en vos douce attente :
Mès nuit et our désirs pour vous me tempte,
Que si m'esmoet le coer au dire voir,
Que je ne puis parfette joie avoir;
Car plaisance et beauté me représentent
Les biens de vous, et dedens mon coer entent
L'ardant désir qui nuit et jour m'esveille.
Dont, en pensant à ce, je m'esmerveille
Et esbahis, en la mienne pensée,
Où tel beauté poet estre compassée (comparée),
Et di en moi : je croi onques Nature

Ne fourma voir si belle créature
Que vous estes, dame de tous biens plainne ;
Vostre beauté qui est la souverainne
De trestoutes celles que onques vi
M'a plainnement si pris et si ravi,
Et sa vertu si mon coer à li tire,
Que je ne sçai que je doi faire ou dire.....

C'est presque de la métaphysique d'amour qui a pu être goûtée par les dames châtelaines du XIVe siecle, mais qui serait peu de mise aujourd'hui. Le mérite particulier de cette pièce assez longue est de constater l'état de l'horlogerie au temps de Froissart. On y voit: 1° que le rouage du mouvement et celui de la sonnerie n'avaient l'un et l'autre que deux roues au lieu de quatre qu'ils eurent plus tard. Ces deux roues suffisaient, mais les horloges n'allaient que six ou huit heures, et il fallait les remonter trois ou quatre fois par jour; 2° Que le cadran marquait vingt-quatre heures en deux séries de douze; 3° Qu'il était mobile et montrait l'heure par son rapport avec un point fixe, tenant lieu d'indice ou d'aiguille; 4° Qu'au lieu du pendule et du balancier, non encore inventés, les horloges avaient une pièce nommée *foliot*, portant deux petits poids appelés *régules*, dont l'usage était de faire avancer ou retarder l'horloge, à mesure qu'on les approchait ou qu'on les éloignait du centre du *foliot*. Au point de vue de l'histoire et de l'art de l'horlogerie, cette pièce de poésie est d'un haut intérêt. M. Leprince jeune en a inséré une grande partie dans le *Journal des savants* (juillet 1783) d'après le ms. 7214 de la bibliothèque impériale.

Le *Paradis d'Amour* est encore un *traittié*. Le trouvère, occupé d'un amour violent, s'endort et fait le rêve suivant

qu'il a mis en vers: Assis dans un bois délicieux, au bord d'un ruisseau garni de fleurs, il se rappelle les diverses infortunes des premières amours de sa jeunesse, et il compose une *complainte* véhémente contre cette passion. Plongé dans une douleur que le chant des rossignols ne peut adoucir, il entend alors un bruit confus de voix qui l'oblige à chercher un abri derrière un buisson. C'étaient deux belles dames, bien parées, qui l'ayant découvert veulent le battre pour venger le dieu qu'il venait d'offenser. Elles se nommaient *Plaisance* et *Espérance*. Bientôt elles s'appaisèrent un peu et lui dirent qu'il ne devait attribuer ses malheurs qu'à lui-même pour avoir négligé la soumission, la discipline et la persévérance, tant recommandées lorsqu'il s'enrôla sous les drapeaux de l'Amour.

Plaisance lui explique ensuite que ses fonctions auprès de l'Amour consistent à entretrenir son culte par les charmes réciproques qu'elle fait naître entre deux personnes qui s'aiment, d'où vient qu'il n'y a

« Ni lès (laid) amans, ni lède amie. »

Alors le trouvère la conjure d'user de son crédit à la cour d'Amour pour obtenir que sa dame lui soit moins inexorable. *Espérance*, entre les mains de laquelle *Plaisance* le remet, lui demande s'il n'est point tombé dans la jalousie, cette *perte des amants*, et lui promet de le guérir de ce mal terrible, s'il promet de lui rester fidèle et de ne la jamais perdre de vue. Enfin, les deux gentilles dames le mènent par la main dans le parc où l'Amour a planté sa tente, et, chemin faisant, lui demandent quelques ballades ou virelays de sa composition, qu'elles chantent avec lui.

Près d'une colline, ils font rencontre de *Doux-penser*, gentil damoiseau, tenant deux lévriers en laisse, qui leur montre le lieu où se tient le dieu qu'ils cherchent. *Beau-Semblant*, *Beau-Regard*, *Franc-Vouloir*, *Désir*, *Souvenir*, *Bien-Besognant* et autres chasseurs, répandus de distance en distance avec des lévriers poursuivant la chasse d'amour, passent devant les yeux du trouvère qui demande à ses aimables conductrices si le dieu avait beaucoup de chasseurs de ce genre autour de lui; on lui répond qu'il y en a trente fois plus, tant comtes que ducs, rois et empereurs. Plus loin, il s'informe d'un groupe de dames, de damoiselles et de damoiseaux vêtus de vert, qui se préparaient à danser. Il apprend de Plaisance que ce sont des héros et des héroïnes de romans, tous sujets dévoués de l'Amour, qui dansent aux abords du *Paradis* où il fait son séjour. Parvenu enfin au pavillon de la divinité, tendu sous des arbres odoriférants, le trouvère lui est présenté et lui débite un lai qui fait tant de plaisir à l'Amour qu'il promet aide et secours à l'auteur, et ordonne aux dames qui le guident de le faire promener dans ses jardins et d'avoir soin de lui.

Tout en courant, chantant et cueillant des fleurettes, ils trouvent dans un pré entouré de rosiers, *Bel-accueil* formant un chapel de fleurs que deux jeunes filles lui cueillaient. C'était un indice que l'amant approchait de sa dame; il se découvre, et aussitôt il court se jeter à ses pieds en lui adressant de doux propos. Elle lui demande ce qu'elle peut faire pour son bonheur ; sa réponse ne se fait point attendre. La belle l'accepte pour son serviteur et l'emmène avec elle : il lui chante une ballade à laquelle *Plaisance* applaudit autant que sa dame. Pour sa récompense, celle-

ci lui donne à baiser un chapel de fleurs de marguerites qu'elle venait de terminer, et l'embrasse elle-même en le lui mettant sur la tête. Les désirs du poëte vont plus loin; on lui promet tout, la joie le fait tressaillir, il s'éveille, et le doux songe qui l'avait charmé, effet d'une imagination de poëte amoureux, se dissipe avec son sommeil.

Ainsi se termine le poëme gracieux du *Paradis d'amour*, dont il ne faut pas critiquer le titre, où l'on trouve l'assemblage trop ordinaire à cette époque des mots sacrés et profanes. Les trouvères étaient coutumiers du fait. Les détails de l'intérieur du *Paradis* décrit par Froissart ont pu donner à mademoiselle Scudery l'idée de sa *Carte de Tendre:* le gentil poëte a seulement *personnifié* des expressions et des sentiments amoureux dont la reine des précieuses n'a fait qu'appliquer les noms sur les localités de sa carte.

Le *Traittié de l'Espinette amoureuse* est un autre charmant poëme dans lequel on trouve des détails sur l'aurore de la vie du trouvère hainuyer. C'est plutôt une production toute naïve et naturelle qu'un ouvrage où l'art se fait sentir. L'auteur raconte avec bonhomie les diverses sensations qui ont charmé sa jeunesse; il est toujours vrai, toujours franc et toujours attachant: c'est encore un chroniqueur, seulement il parle de lui et il dit en vers. On jugera de sa manière par les extraits suivants; il entre ainsi en matière:

L'ESPINETTE AMOUREUSE.

Pluiseur enfant de jone eage
Désirent forment (fortement) le péage
D'amour payer; mais s'ils savoient,

Ou si la cognissance avoient
Quel chose leur fault pour payer,
Ne si vodroïent assayer :
Car li paiemens est si fés (a lieu de telle façon)
Que c'est uns trop perilleus fés (fardeau).
Nonpourquant (cependant) gracieus et gens (gentil)
Samble-il à tous jones gens.....

En mon jouvent (ma jeunesse) tous tels estoie
Que trop volontiers m'esbatoie ;
Et tels que fui, encor le sui ;
Mais ce qui fu hier n'est pas hui (aujourd'hui).
Très que n'avoie que douze ans,
Estoie forment goulousans (désireux)
De véoir danses et carolles,
D'oïr ménestrels et parolles
Qui s'appertiennent à déduit,
Et de ma nature introduit,
Que d'amer par amours tous ceauls
Qui ament et chiens et oiseauls.
Et quant on me mist à l'escole
Où les ignorants on escole (on instruit),
Il y avoit des pucellettes
Qui de mon temps èrent jonettes ;
Et je, qui estoie puceaus,
Je les servois d'espinceaus (je leur donnais des épingles).
Ou d'une pomme ou d'une poire,
Ou d'un seul annelet de voire (anneau de verre),
Et me sembloit, à voir enquerre,
Grant proïce à leur grasce acquerre ;
Et aussi est-ce vraiement ;
Je ne lis pas autrement.
Et lors devisoie à par mi :
Quant revindra le temps por mi
Que par amours porai amer.
Nu ne m'en doit mies blasmer
S'à ce ert ma nature encline ;
Car en pluisours lieux on décline
Que toute joie et toute honnours
Viennent et d'armes et d'amours.
Ensi passoie mon jouvent.....

Mais quel eage, au dire voir,
Cuidiés-vous que pevisse avoir
Dès lors qu'Amours par ses pointures
M'enseigna ses douces ointures?
Jones estoie d'ans assés.
Jamès je ne fuisse lassés
A juer au jus des enfans
Tels qu'ils prendent dessous douze ans.....

Suit une curieuse énumération de tous les jeux qui occupaient l'enfance du temps de Froissart en la province de Hainaut. Cette nomenclature prouve que les traditions ne se perdent pas facilement et que les enfants sont plus conservateurs que les grandes personnes; ils ne détruisent pas leurs usages et ne réforment guère leurs jeux; on en trouve beaucoup de ceux qui occupaient les jeunes années de Froissart qui font encore aujourd'hui les délices de la jeunesse de la même contrée. Froissart continue ensuite :

Mès je passoie à si grant joie
Celi temps, se Diex me resjoie !
Que tout me venoit à plaisir,
Et le parler et le taisir (silence),
Li alers, et li estre quois (tranquille)
J'avoie le temps à mon quois (loisir).
D'un chapelet de violettes
Pour donner à ces basselettes (bachelettes),
Faisoie à ce don plus grand compte
Que maintenant dou don d'un conte
Qui me vaudroit vint mars d'argent.
J'avois le cœur lie (gai) et gent,
Et mon esperit si légier
Que ne le poroie eslegier.

En ceste douce noureture
Me nouri amours et nature.
Nature me donnoit croissance,
Et amour, par sa grant puissance,
Me foisoit à tous déduis tendre.

Jà, eusse le corps foible et tendre,
Se voloit mon coer partout estre.
Et especialment cil estre
Ou à faison de violiers (violettes),
De roses et de pyoniers (pivoines),
Me plaisoïent plus en regart
Que nulle riens, se Diex me gart!
Et quant le temps venoit divers
Qui nous est appellés yvers,
Qu'il faisoit lès et plouvieus,
Par quoy je ne fusse anviens,
A mon quois, pour esbas eslire,
Ne vosisse que romans lire.
Espécialment des treitiers
D'amours lisoïe volontiers;
Car je concevoie en lisant
Toute chose qui m'iert plaisant;
Et ce, en mon commencement,
Me donna grand avancement
De moi ens ès biens d'amours traire;
Car plaisance avoie au retraire (à retracer)
Les fais d'amour, et à l'oïr
Jà n'en puissè-je joïr

Après ce préambule, le poëte feint qu'étant dans un jardinet plein de fleurs, durant le joli mois de mai, Mercure lui apparut suivi des trois déesses dont le beau Pâris jugea jadis le différend; que ce dieu, lui rappelant le souvenir de sa protection depuis sa tendre enfance, le mit en demeure de réviser le procès des trois divinités; qu'alors, comme le berger troyen, il donne la pomme à Vénus. Satisfaite de sa réponse, la mère des amours lui accorde à l'instant un don, ainsi qu'en agissaient les fées bienfaisantes:

» Vis tant que poes dorenavant;
» Mès tu auras tout ton vivant
» Coer gai, joli, et amoureus.
» Tenir t'en dois pour ewoureus (heureux).

» Je te fais ce présent, ajoute Vénus, que je réserve

pour mes rares favoris, parce que tu m'as vue en face, et qu'il en doit résulter pour toi un grand bonheur :

» Et il te vault mieulx avoir
» Plaisance en coer que grant avoir.
» Avoir se pert, et joïe dure.
» Regarde se je te suis dure !

» Tu serviras, dit-elle encore, une dame belle, jeune et gente, mille fois préférable à la belle Hélène pour laquelle Pâris eut tant à souffrir ; et elle sera d'un si haut rang que jusqu'à Constantinople, il n'y aura comte, duc, roi, ni empereur, qui ne s'estime heureux de l'obtenir. Mais tu devras servir cette beauté pendant dix ans au moins, et consacrer toute ta vie au culte de la divinité qui te fait un don si parfait. »

Froissart raconte ensuite comment il fit la connaissance d'une jeune et jolie personne, blonde comme presque toutes les beautés du Nord, qui lisait le roman de *Cléomadès ;* elle le passa au trouvère qui lui en lut aussi quelques feuillets ; puis ils en vinrent aux propos galants, puis enfin l'inflammable poëte s'éprit de la blondine et lui prêta lui-même un autre roman intitulé *le bailly d'amours*, dans lequel il glissa une ballade de sa façon qui cachait une déclaration. Un jour, il lui offre une rose qu'elle accepte, il compose un virelay qui l'enchante, il la fait danser avec ivresse; mais il devient jaloux, parce qu'il la voit aimable avec tout le monde. Un plus grand malheur le menace bientôt : on parle du mariage de sa dame, et cette nouvelle le rend tellement malade qu'il garde la fièvre trois mois et demi. Toutes ces péripéties amoureuses sont décrites longuement et avec ce bavardage infini si propre

aux amants naïfs et véritablement épris. Enfin, une amie commune obtient de la belle du poëte un gage d'amour qui le console et le rend à la vie; c'est un miroir qui, pendant trois ans, a reflété les traits chéris de la beauté qui l'enchaîne.

» Tenés, dist-elle, je vous baille
» Ce miroir; et saciés sans faille (tromperie)
» Que ceste qui n'est pas irée (courroucée)
» S'i est jà par trois ans mirée;
» Si l'en devés plus chier tenir. »
— Donc li di: « Diex vous puist bénir,
» Car moult valés et moult vous pris! (estime) »

Le miréoir llement pris;
Si le boutai dedens mon sain,
Près du coer que j'en tinc plus sain.
Ne l'euisse rendu arrière
Pour le royalme de Baivière.

Ce gage d'amour fut la consolation de l'amant: il le regardait sans cesse, il croyait y voir l'image de sa maîtresse, il lui adressait la parole et lui récitait des virelays et des ballades: la nuit, il mettait le miroir sous son oreiller, et des songes délicieux lui rappelaient la dame de ses pensées. Ce talisman précieux devint le compagnon des voyages qu'il dut entreprendre pour se distraire de ses amours et pour rétablir sa santé.

Le trouvère part et s'embarque (probablement à Calais) pour la Grande-Bretagne, non sans éprouver une horrible tempête, ce qui ne l'empêche pas de continuer un rondeau sur ses amours. Il aborde enfin la terre ferme. Voici comment il dépeint l'Angleterre dont il vient de toucher les bords pour la première fois:

Dieu merci, à bon port venimes
Par vent, par singles (voile) et par rimes (rames),
Et arrivans en une terre
Qui plus het la paix que la guerre.
En ce pays ne venoit nuls
Qui ne fust le très bien venus ;
Car c'est terre de grand déduit;
Et les gens y sont si bien duit (appris)
Que tout-dis voelent en joie estre.
Dou temps que je sui en leur estre
Il m'y plot assez grandement.
Je vous dirai raison comment.
Avec les signors et les dames,
Les damoiselles et les fames
M'esbatoie très volontiers;
De ce n'estoie pas ratiers (assuré);
Et aussi saciés qu'à ma dame
Pensoie si souvent, par m'ame !
Que je n'avoie nul séjour,
Se me mettoit et nuit et jour
Une heure en joie et l'autre non.

Cependant le poëte avait été bien reçu en Angleterre par la reine Philippe de Hainaut, femme du roi Édouard III, qui aimait à écouter les chants de son pays et qui avait donné dans son palais une place à Froissart afin d'entendre souvent ses lais, ballades et pastourelles qui lui rappelaient le Hainaut. Plus on cherchait à distraire le jeune trouvère, plus il paraissait triste et préoccupé; enfin la reine découvrit son secret un jour, après qu'il eut chanté d'un air mélancolique le virelay suivant qui peignait la situation de son cœur :

Moult m'est tart que je revoie
La très douce et simple et quoie
  Que j'aim loyalment
Et pour qui certainnement
  Ce sejour m'anoie (me nuit, ou m'ennuie).

Lonctemps a que ne le vi,
Ne que parler n'en oï,
  S'en vic en tristour
Car, en son maintien joli,
Et ou plaisant corps de li
  Garni de valour
Tous esbatemens prendroi ;
  Très joiousement.
Or me fault souffrir tourment
  Ens ou lieu de joie.
Moult m'est tart, etc.

Amours, dittes li ensi :
Qu'oncques amans ne souffri
  Si forte labour
Que j'ai souffert pour li ci
Et souffrerai autressi (pareillement)
  Jusqu'à mon retour ;
C'est raisons qu'elle m'en croie
Car quelque part que je soie
  Tant l'aim ardamment,
Il m'est avis vraeiment
  Que tout dis (toujours) le voie.
Moult m'est tart, etc.

Or sont grief plour et grief cri,
Regret, anoï et soussi
  En moi nuit et jour ;
Car sus l'espoir de merci
De li au partir parti
  Et par bonne amour,
Dont s'a li parler pooie,
Au moins je lui monsteroie
  Ce que mon coer sent ;
Més bien voi, tant qu'en present
  Nuls ne m'i renvoie.
Moult m'est tart, etc.

La reine Philippe, que le poëte ne nomme pas, mais que l'on devine aisément, ne put se méprendre sur la situation de son protégé ; comme femme, elle apprécia toute la pro-

fondeur du sentiment qui venait de dicter ces vers, et elle voulut appliquer au mal le seul remède infaillible. Froissart dit :

Elle voit bien par la sentensce
Que mon cœur aillours tire et pense.
Assez bien m'en examina
Et de moi tant adevina
Que fort estoie énamourés.
Or dist-elle : « Vous en irés.
» Si aurés temprement (de bonne heure) nouvelles
» De vos dames qui seront belles.
» D'or en avant congié vous donne :
» Mès je le voeil et si l'ordonne,
» Qu'encor vous revenés vers nous. »
Et je, qui estois en genous,
Li dis : « Madame, où je serai
« Vostre commandement ferai. »

A l'époque chevaleresque où vivait Froissart, l'amour était une des principales occupations de la vie ; il était considéré comme le mobile des grandes actions, comme une excitation au courage guerrier et aux vertus civiles. On pensait alors qu'il pouvait se restreindre dans des formes honnêtes, et se borner à un commerce délicat de galanterie et de tendresse. Les poésies du temps le présentent presque toujours sous cette forme spirituelle ; aussi les dames le plus haut placées et les plus sages ne rougissaient-elles pas de connaître une passion si épurée, et d'en faire l'objet de leurs délassements et de leurs conversations. La bonne reine Philippe de Hainaut prenait un extrême plaisir à faire composer et réciter par Froissart des poésies amoureuses; elle s'attacha à ce poëte-chroniqueur, né comme elle dans sa franche ville de Valenciennes, elle comprit ses douleurs et ses regrets, et, tout en se réservant pour

l'avenir l'agrément de ses vers et de ses récits, elle le renvoya dans sa patrie en lui fournissant des chevaux, de l'argent et de riches cadeaux, de façon qu'il put reparaître sur un bon pied devant sa dame bien-aimée.

Dans la suite de son poëme, Froissart nous initie à ses entrevues avec sa belle maîtresse, au dehors de l'hôtel de laquelle il commence par rôder ; il entre dans le détail des jeux, des assemblées, des conversations secrètes auxquels il est admis, et l'on s'étonne des familiarités du jeune trouvère avec une dame de si haute volée que les rois et les empereurs auraient été trop heureux de l'obtenir; mais on sait qu'aux peintres et aux poëtes il est permis de tout oser, et les privautés du trouvère, ou le haut rang de sa Dulcinée, ne sont peut-être que des licences du genre de celles qu'on accorde aisément aux plus hardis disciples d'Apollon.

Au moment de terminer son *Espinette amoureuse*, remplie d'une foule de lais, ballades et virelays, petites pièces qui pourraient être détachées du fond du poëme, Froissart renouvelle à sa dame une vive déclaration dans laquelle il parle de son ardeur en termes très-chaleureux, et il jure que ce fut et que ce sera son premier et son dernier amour :

Pour vous, ma dame souverainne,
Ai receu tamainte (plusieurs) painne,
Et sui encor dou recevoir
Bien tailliés (pauvre), je di de ce voir ;
Car com plus vis et plus m'enflamme
De vous li amourouse flame,
En mon coer s'art (se brule) et estincelle
Sa vive et ardans estincelle

Qui ne prendera à séjour
Heure, ne de nuit, ne de jour ;
Et Vénus bien le me promist
Quant l'aventure me transmit
De vous premièrement véoir.
Je ne pooie mïeuls chéoir (tomber) ;
Ne se toutes celles du mont (monde)
Estoïent mises en un mont (tas)
En grant estal, en grand arroy (pompe),
Et fuissent pour mieuls plaire à Roi,
Si ne m'en poroit nulle esprendre,
En ce point où me povés prendre.
Conquis m'avés, sans nul esmai (surprise).
Oncques plus nulle n'en amai,
Ne m'amerai, quoi qu'il aviègne,
N'est heure qu'il ne m'en souviègne :
Vous avez esté premerainne (la première)
Aussi serés la daarainne (la dernière).

Toujours discret comme les vrais et loyaux serviteurs des dames, le trouvère ne nomme pas sa belle ; cependant il la laisse deviner, dans ses derniers vers, sous un voile transparent qui cache à peine son nom. Une tournure assez énigmatique de son couplet final fait supposer que dans les quatre lettres de son prénom *Jean*, on doit trouver celui de son amie, qui alors s'appellerait *Ane* (Anne). Il s'exprime ainsi :

... Plaisance m'a accusé
A dire tout ce que je di :
Autrement ne m'en escondi (cache, d'*absconsus*),
Mais tellement nous pense mettre,
Sans nommer nom, sournom, ne lettre,
Que qui assener (désigner) y saura,
Assez bon sentement (intelligence) aura ;
Nonpourquant les lettres sont dittes
En quatre lettres moult petittes.
Entre nous fusmes, et le temps
Si venir y volés à temps,

La trouverez, n'en doutés mie,
Pour congnoistre amant et amie.

C'est sans doute encore par licence poétique, ou par un de ces serments si fréquemment viollés par les amants et les buveurs, que Froissart jure que cette tant aimée *Anne* (si *Anne* il y a) aura été la première et la dernière de ses passions; car dans une de ses ballades, consignée p. 316 du ms. 7214 de la bibliothèque impériale, il cite une autre dame qu'il a aimée, et dont le nom composé de *cinq lettres* se trouverait dans celui de *Polixena*, d'où l'on ne peut guères tirer que celui d'*Alix*, qui s'orthographiait alors *Aelix*. Nous verrons bientôt qu'il adora une troisième belle, appelée *Marguerite*, qu'il fait figurer en songe à la fin de son *Paradis d'amour*, et pour laquelle il composa des vers que nous devrons citer.

M. de La Curne, qui a savamment analysé notre poëte, est tenté de croire que peut-être il chercha, dans des goûts passagers, à se distraire de cette première passion qui, selon lui, fut toujours malheureuse. C'est ce qu'on peut inférer des dix derniers vers de l'*Espinette amoureuse* :

Or, doinst Diex que vos pourpos faille
Et que ma proyère (prière) me vaille !
Car nuls plus povres de merci
Que je suis ne demeure ci.
Et quant il plaira à ma dame
Que j'aie ossi grant qu'une dragme
De confort (consolation), adont resjoïs
Serai de ce dont ne joïs ;
Ains languis en vie éureuse
Dedens l'*Espinette amoureuse*.

Explicit le Dittié de l'Espinette amoureuse.

Ce titre l'*Espinette amoureuse* explique assez bien le

but du poëme, qui n'est qu'une auto-biographie de l'auteur. C'est l'histoire des *épines* de ses amours. Dans le cours de cette longue relation, le trouvère se plaint toujours de son douloureux martyre ; son amie a beaucoup de bontés pour lui, elle lui paraît attachée, mais elle lui refuse le don d'amoureuse merci. Assez de trouvères ont chanté les roses de leurs amours, Froissart a mis en vers les épines des siennes.

Nous nous sommes étendu longuement sur cette pièce, qui ne ressemble guères aux autres, à cause des détails historiques qu'elle renferme sur la vie de son auteur. C'est un véritable tableau des jeunes années de sa carrière de poëte ; comme forme et comme fond, l'*Espinette amoureuse* appartenait doublement à notre sujet.

Le *Trettié amoureus qui s'appelle le Joli Buisson de Jonece* est le dernier des grands poëmes de Froissart. Il est, comme le précédent, orné d'une foule de lais, virelays, ballades et rondels qui en grossissent le texte et en reculent la conclusion. C'était la manière du poëte : il composait beaucoup de ces petites pièces, et il cherchait un cadre pour les entourer. Ce roman fut écrit dans l'hiver de 1373, lorsque l'auteur était âgé de trente-six ans ; il le dit lui-même dans son récit (1) :

(1) Cependant, à quelques vers de là, Froissart cherche à se rajeunir un peu en se donnant le nombre rond de trente-cinq ans :

Si ai-je en ce monde arresté
Trente cinc ans, peu plus, peu mains,
Dont j'en lo (loue) Dieu à jointes mains
Qui m'a amené si avant.

..... bien me ramembre (souvient),
La trentième nuit de novembre
L'an mil trois cens treiz et soissante,
Que nul gai oizeillon ne chante
Pour la cause dou temps divers,
Car lors est plainnement yvers.

Le *Joli buisson de Jonece* débute par une sorte de revue rétrospective dans laquelle le trouvère rappelle les faits les plus importants de sa jeunesse; les noms des seigneurs qui l'ont protégé, soutenu et récompensé ; les lieux remarquables qu'il a déjà visités. Les réflexions que ce retour sur lui-même lui suggèrent se trouvent développées dans une sorte de dialogue qu'il tient avec la *Philosophie* personnifiée, qui lui fait aussi souvenir qu'il tient dans un coffre un objet de consolation, un peu négligé depuis plusieurs années, le portrait très-ressemblant de la dame de ses pensées. Voici le commencement du poëme :

Des aventures me souvient
Dou temps passé. Or me convient,
Entroes que j'ai sens et mémoire,
Encre, papier et escriptoire,
Canivet et penne taillie,
Et volenté appareillie
Qui m'amonneste et me remort,
Que je remonstre avant ma mort
Comment ou *Buisson de Jonese*
Fui jadis, et par quel adrece.
Et puisque pensée m'i tire
Entroes que j'ai toute entire
Sans estre blessé, ne quassé (froissé),
Ce n'est pas bon que je le passe.
Car s'en noncaloir (nonchalance) me mettoie
Et d'autre soing m'entremettoie,
Je ne poroie revenir
De légier (promptement) à mon souvenir.

Pour ce le vodrai avant mettre,
Et moi liement (gaiement) entremettre
De quant qu'à ma mémoire sent
Dou temps passé et dou présent.

C'est aussi au début de ce roman que Froissart parle, en termes assez obscurs, d'une des principales circonstances de sa vie. Il s'accuse d'avoir faibli, d'être descendu d'un état élevé ; d'avoir, pour ainsi dire, dérogé et commis une faute de jeunesse ; il se reproche surtout d'avoir quitté un métier savant (probablement celui d'historien et poëte), pour lequel il avait des talens naturels, et qui lui avait acquis une grande considération, pour en prendre un autre beaucoup plus lucratif, mais qui ne lui convenait pas plus que celui des armes, et qui, lui ayant mal réussi, l'avait fait déchoir du degré d'honneur où le premier l'avait élevé. Il veut, dit il, réparer sa faute, et, revenant à ses anciens travaux, transmettre à la postérité les noms glorieux des Rois, Princes et Seigneurs dont il avait éprouvé la générosité.

„.. J'ai repris à mes despens
Ce de quoi je me hontioie (j'avais honte),
Dont grandement m'abestioie,
Car mieuls vaut science qu'argens.
Point ne le semble aux pluisours gens
Qui ne scevent que bienfais monte.
Ançois me comptoïent pour honte
Ce qui m'a fait et envay
Et dont je vail. Ahy ! ahy !
Et comment le pooie faire ?
Or me cuidai trop bien parfaire,
Pour prendre ailleurs ma calandise.
Si me mis en la marchandise
Où je sui aussi bien de taille
Que d'entrer ens une bataille
Ou je me trouveroie envis (à regret, *invitus*).

On voit, par la fin de ce passage que cet *Horace des temps gothiques* (comme dit M. de Barante) (1), ne savait pas non plus porter le bouclier; il fallait alors une éducation physique toute particulière pour suivre le dur métier des armes. Dans tout le cours de la vie agitée, aventureuse et errante de Froissart, on ne voit aucune époque où on puisse rationnellement placer ce prétendu changement d'état, ni rien qui puisse nous faire connaître ce métier lucratif dont il parle et que lui-même appelle *marchandise*. L'impertinence de l'expression ne nous permet pas d'imaginer que ce soit l'état de curé, quoiqu'il dit quelque part que la cure de *Lestines* était d'un revenu considérable. D'ailleurs il ne l'obtint qu'après la mort de la reine Philippe, arrivée en 1369, et ce qu'il appelle sa chute paraît être une faute de jeunesse. Serait-ce la profession de praticien, demande le père Niceron (2), ou celle de son père, qui était, comme on l'a vu, peintre d'armoiries? Une signification singulière du mot *marchandise*, dans *Comines*, pourrait fournir une explication plausible. Ce chroniqueur, presque contemporain et quasi compatriote de Froissart, emploie ce terme pour signifier une négociation d'affaires entre des princes. Le métier de négociateur, ou plutôt d'homme d'intrigue qui cherche sans caractère à pénétrer le secret des cours, serait peut-être celui auquel le poëte se repent de s'être livré. C'est l'explication que plusieurs commentateurs ont donnée.

---

(1) *Biographie Universelle*, tome XVI, article *Froissart*.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. Paris, 1741, tome 42, pages 228-229, in-12.

Au reste, Froissart était fier et possédait ce qu'on appelle aujourd'hui des idées aristocratiques. Il repoussait tout ce qui n'était pas noble et il ne frayait pas avec les plébéïens. Il dit lui-même dans quelques lignes qui précèdent celles que nous venons de citer :

Ce que je sçai, dont je me mele
C'est que de faire beaus dittiers
Qu'on list et qu'on voit volontiers,
Especialement toutes gens
Qui ont les coers discrès et gens,
Ce n'est mie pour les villains ;
Car, ensi m'ayt sains Gillains !
Que je m'avroie assés plus chier
A taire et en requoi mucier (cacher)
Que jà villains evist dou mien
Chose qui li fesist nul bien.
Ce n'est fors que pour les jolis
Qui prendent solas et delis
A l'oïr, et qui compte en font.
Pour ceuls servir mon coer tout font
En plaisance, et se m'i delitte
Que grandement j'en abilite
L'entendement et le corage
De quoi nature m'encorage.

Le poëte feint que, pendant une longue nuit d'hiver (celle du 30 novembre 1373), il a un songe dans lequel lui apparait Vénus, cette même déesse qui dans sa jeunesse lui fit un don précieux et funeste tout à la fois, celui de porter toute sa vie un cœur aimant, frisque et joyeux et d'être amoureux de la plus belle et de la plus noble dame. Ce don lui avait amené des jours de suaves plaisirs et de peines cuisantes ; l'auteur les rappelle à la déesse qui lui fait quelques reproches et lui déduit plusieurs enseignements pour mieux se conduire à l'avenir en l'art de

galanterie. Entr'autres choses le trouvère émet le vœu que Vénus lui fasse voir le *Buisson de Jeunesse*, à l'ombre duquel il voudrait reposer :

Je vous prie, Dame, que je voie
De Jonèce le franc Buisson;
Il y a jà des ans foison
Que je ne m'i poc ombryer.

La mère des amours, après s'être assurée que le poëte saura supporter les biens et les maux de ce pèlerinage, lui accorde ce qu'il demande; elle appelle *La Jeunesse*, un de ses serviteurs, et lui confie la conduite et la garde de son protégé.

L'auteur entre longuement dans les détails du voyage : il y fait preuve de connaissances en astronomie par la description poétique des planètes ; il étale son érudition en mythologie par les récits des amours d'Achille et de Polyxène, de la métamorphose d'Actéon, des aventures d'Orphée et d'Eurydice, de Tibulle, de Narcisse, de Pygmalion et d'autres épisodes tirés d'Ovide ; il farcit son œuvre d'incidents et d'allégories, de descriptions de jeux innocents qu'on pratiquait à l'ombre du *Buisson de Jeunesse*, et d'une foule de détails galants dans le goût du moyen âge ; enfin, les épreuves du trouvère sous l'arbre qui l'abrite se terminent par des souhaits faits et proposés par *Plaisance*, *Désirs*, *Humilité*, *Jeunesse*, *Manière*, *Pitié*, *Doux-Semblant* et *Franchise*, tous personnages qui habitent ces lieux enchantés. Un chapelet de fleurs doit être la récompense de celui qui parlera le mieux en formulant son souhait, mais la difficulté est de choisir un juge : on convient à l'unani-

mité de s'en rapporter à la décision de l'Amour, qui devra en connaître sans appel :

« Au dieu d'amours nous afferons
» Tous nos souhés au dire voir,
» Car cognoissance en doit avoir. »
Et quant ce dire leur oy,
Le corage m'en resjoy
Pour ce qu'en ce voiage iroie.
Car grandement je désiroie
A véoir et cognoistre aussi
Le dieu d'amours qu'on prise si,
Quels homs c'est, ne de quel eage.
En cheminant en ce voiage,
En paix, en joie et en rével (badinage),
En chantant un motet nouvel
Qu'on m'avoit envoyé de Rains,
Premiers n'estoie ne darrains,
Mès en milieu par grant solas.
Parés d'uns noes (neuf) solers à las,
Ainsi qu'amans vont à la veille (veillée).
On me boute (pousse), adont je m'esveille.

La fin du roman est bien dans le goût du moyen âge : mélange du sacré et du profane, passage rapide de la mère des amours à la mère de Dieu, le jeu à côté de la prière, *contraria contrariis curantur*. On va le voir.

Froissart s'éveille donc après ce rêve couleur de rose ; il est en plein hiver ; c'est le 1er décembre. Le songe si charmant et si coloré a fait place à un jour froid et brumeux. Ramené à la vie positive, le poëte se dit qu'il faut en fin de cause arriver aux choses sérieuses et penser à sauver son âme. Après avoir invoqué Vénus dans plusieurs milliers de vers, il s'adresse à Marie en ces termes :

Humblement je me voeil retraire
Vers la mère dou roy celeste,
Et li prie qu'elle voeille estre

Pour moi advocate et moyenne (intermédiaire)
A son fil, qui tout amoyenne (arrange)
Et qui est vrais fus (feu) habondans,
Caritables et redondans
Pour coers enflammer et esprendre,
Et pour grasce à ce saint fu prendre.
Et que mon coer en soit espris
Viergue royal, j'ai or empris (entrepris)
A ordonner présentement
Un lay de nouvel sentement;
Et vous le voeilliés oïr, dame,
Car je vous offre et corps et ame.

L'ouvrage se termine par un *lay* en douze strophes, en l'honneur de la vierge Marie, lay dans lequel Froissart fait tout autant preuve d'une connaissance solide des livres saints, qu'il avait montré d'érudition profane dans ses allégories mythologiques.

Après les longs poëmes que nous venons de citer, *le Dit dou florin*, pièce d'environ 500 vers, est une des plus importantes et des plus curieuses qui soient sorties de la tête et de la plume du gentil Froissart. Elle a pour nous un piquant intérêt, parce qu'elle contient aussi plusieurs détails biographiques sur l'auteur, et que nous ne saurions mieux retracer son existence qu'en empruntant ses propres vers. Le *Dit dou florin* fut composé à Avignon en 1389, lorsque Froissart, venant de la cour de Gaston de Foix, passa par cette ville pour aller assister à Riom au mariage de la comtesse de Boulogne avec le duc de Berry. Le passage du poëte à Avignon lui fut fatal, on le vola; il perdit tous les beaux écus d'or dont son escarcelle avait été remplie par les dons généreux de Gaston Phébus. Un unique florin usé et rogné était resté au fond de l'aumonière du trouvère; sa philosophie trouva dans cette circonstance

l'occasion d'un poëme ; il fit un *dit* là dessus. Marot en agit ainsi longtemps après. L'auteur feint d'avoir avec le seul florin qui lui reste, de beaucoup d'autres qu'il dépensa ou qui lui furent volés, un entretien dans lequel la pièce de monnaie lui reproche de l'avoir bien promenée, car elle avait appris avec son maître le français, l'anglais et le *thiois*, c'est-à-dire l'idiome germain. Voici le commencement de ce Dit :

Pour bien savoir argent desfaire,
Si bien qu'on ne le scet refaire,
Rapiécer ne remettre ensamble,
Car tel paour a que tout tramble
Quant il est en mes mains venus,
Point ne faut que nulle ne nuls
Voist à Douai ou à Marcienes,
A Tournay ou à Valencienes,
Pour quérir nul millour ouvrier
Que je sui l'esté et l'ivier ;
Car trop bien délivrer m'en sçai.
Je l'alève (le dépense) bien sans assai (essai),
Ne sans envoyer au billon.
Aussi à la fois m'en pillon
Aux dés, aux ébas et aux tables,
Et aux aultres jus délitables.
Mès pour choses que argens vaille,
Non plus que ce fust une paille
De bleid, ne m'en change ne mue,
Il samble voir qu'argens me pue ;
Dalés moi ne poet arrester ;
J'en ai moult perdu au prester.
. . . . . .
Puis vingt et cinc ans, sans la cure
Le Lestines, qui est grant ville,
En ai-je bien éu deus mille
Des frans ; que sont-ils devenu?
Si coulant sont et si menu,
Quant ma bourse en est pourveue,

Tost en ai perdu la veue;
De quoi, pour ravoir eut le compte
De deux milliers que je vous compte,
Le fons et toute la racine,
J'en mis l'autr'ier un à jehine (à la question)
Que je trouvai en un anglet
D'un bourselot. — « Diex! doux valet,
» Di-je lors, es-tu ci quatis (caché)?
» Par ma foi! tu es uns quetis (misérable),
» Quant tous seuls tu es en prison
» Demorés, et ti compagnon
» S'en sont alés sans congié prendre.
» Or ça, il t'en fault compte rendre. »

Le trouvère prend la pièce dans ses dents, la mord, la frappe sur une pierre, menace de la couper en quatre et de la faire fondre à l'orfèvre, si elle ne parle franchement. Le florin s'exprime ainsi :

« ..... Pour Dieu merci!
» Sire, j'ai demoré droit ci,
» En ce bourselot, moult lonc temps.
» J'ai là dormi moult bien contens
» De vous; je vous voeil dire voir (vrai):
» Alevés avés moult d'avoir,!
» Depuis que m'euïstes premiers.
» Tous jours ai esté darrainiers,
» Ne onques vous ne m'alevastes.
» Engagié m'avés bien en hastes
» Et puis tantost me rachetiés.
» Je sçai françois, englois et thiés,
» Car partout m'avés vous porté.
» Je vous ai souvent conforté.
» Quant il vous souvenoit de mi
» Vous m'avés trouvés bon ami;
» Se j'euïsse esté uns plus grans,
» Uns bons nobles, ou uns bons francs,
» Uns doubles, ou uns bons escus
» On en n'euïst eu nul refus,
» J'euïsse ores par mille mains

» Passé. Et n'en penses jà mains.
» Mais pour ce que je suis si fés
» Que retaillés et contrefés,
» On m'a refusé trop de fois.
» Vous venez dou pays de Fois,
» De Berne, en la haute Gascogne,
» Et n'avés point eu besogne
» De moi ; mès m'avés, sans mentir,
» Tout un hiver laissié dormir
» En un bourselot bien cousu
» Quel chose vous est avenu ?
» Dittes le moi tout bellement ;
» Je sui en vo commandement,
» Soit dou vendre, ou del engagier. »

Ces paroles radoucissent le trouvère, qui répond au florin qu'il se trouve à Avignon dans une dure position, et il lui demande un bon avis. La pièce lui répond :

« Et que volés-vous que je die ?
» Descouvrés moi vo maladie,
» Si en serai un peu plus aise ;
» Car pas n'est drois que je me taise
» Puisque compte volez avoir
» Dou beau meuble et dou bel avoir
» Que vous avez jadis éu.
» Je sçai bien qu'il sont devenu.
» *Tout premiers vous avez fait livres*
» *Qui ont cousté bien sept cens livres*
» *L'argent aves vous mis là bien ;*
» *Je le prise sur toute rien,*
» *Car fait en avés mainte hystore*
» *Dont il sera encor mémore*
» *De vous ens ou temps à venir,*
» *Et ferés les gens souvenir*
» *De vos sens et de vos doctrines.*
» Et les taverniers de Lestines
» En ont bien éu cinq cens frans.
» Regardés les deux membres grans
» De quoi je vous fac ordenance.
» Après, n'avés-vous souvenance

» Comment vous avés traveillié
» Et pluisours pays resvillié (parcouru)?
» Moult bien en povés mettre en mille
» En chevauchant de ville en ville.
» N'avés-vous en Escoce esté,
» Et là demi an arresté
» En Engleterre et en Norgalles,
» Ou bien avés éu vos gales,
» De là partir, aler à Rome,
» En arroi de souffisant homme
» Mené haquenée et roncin,
» Retourné un aultre chemin
» Que ne fesistes au passer
» Pour mieuls les pays compasser,
» Cherchier le royalme de France
» Dechie en cor (cour) par ordenance,
» Tele que tous jours à grans frés.
» Et avés éu tous jours près
» Or et argent, parmi raison,
» Pour bien employer vos saison.
» Tout dis avés esté montés,
» Et d'abis enhupelandés,
» Bien gouvernés et bien péus.
» J'ai tous vos afaires véus.
» Autant de choses avés faittes,
» Sans vous bouter en grosses debtes
» Que uns aultres bons costumiers
» Autre tant, pour quatre milliers,
» N'en feroit, foi que doi saint Gille!
» Que fait en avés pour deux mille.
» Si ne devés pas le temps plaindre,
» Ne vous soussyer (donner soucis), ne complaindre.
» Vous avés vescus usqu'à ci;
» Onques ne vous vi desconfi
» Mès plains de confort et d'emprise,
» Et c'est un point que moult je prise
» Je vous ai véu si joious,
» Si joli et si amourous,
» Que vous viviés de souhédier (à souhait). »

Toute cette tirade, où nous n'abrégeons rien, est pleine

de mouvement et de verve; dans le passage souligné surtout, Froissart s'est montré réellement poëte ; il a senti toute sa valeur, et il a pour ainsi dire prophétisé combien il serait prisé un jour et quels hommages publics on rendrait à sa mémoire. Ces vers sibyllins sont dignes d'être inscrits sur une des faces du monument que la ville de Valenciennes s'est décidée à élever à l'illustre chroniqueur qui vit le jour dans son sein.

Le trouvère raconte ensuite à son dernier et unique florin quels généreux seigneurs il a visités; combien il a reçu de leur courtoisie de riches cadeaux; comment le comte de Foix lui a fait délivrer, par sa chambre des comptes, quatre-vingts florins d'Arragon, soixante desquels il changea en quarante francs qu'il apporta sans dommage jusqu'en Avignon, où il acheta une boursette de trois deniers, dans laquelle il les enferma un vendredi, tandis que le dimanche suivant, après la messe, la boursette contenue dans un sac plus grand, se trouva enlevée, sans que, depuis lors, il en eût eu aucunes nouvelles, malgré ses démarches. A ce récit, le florin reprit la parole et débita l'apostrophe suivante, qui nous paraît être une lettre de change, en vers, que le fin et adroit poëte tirait sur l'amour-propre des princes dont les noms y sont placés. On pouvait dire alors que, pour les trouvères, les grands seigneurs étaient des caissiers donnés par la nature. Froissart l'éprouva. Il est probable que le billet parvint à son adresse et ne retourna pas protesté, car on n'a pas appris que Froissart diminuât rien de son train, ni ne restât à Avignon dans l'embarras. C'est ainsi que le florin s'exprime :

« ..... Vous êtes un sos,
» Si vous pensés là longement.
» Tout dis recoevre on bien argent.
» Légièrement vous sont venu
» Et légièrement sont perdu.
» Encores n'avés vous, sans faute,
» Eu droit à nulle desfaute;
» Et si s'avés encor derrière
» Le bon seignour de la Rivière,
» Et le bon conte du Sançoirre.
» Cescuns des deux, c'est chose voire
» Pour l'amour dou conte de Blois,
» Qui est de coer frans et courtois
» Et estrais de haulte lignie
» Pour dix frans ne vous faudront mie,
» Et se vous trouvés le Daufin
» D'Auvergne, qui a le coer fin
» Et de qui vous estes d'ostel,
» Il vous fera, certes, otel.
» Ne vous faudroit pour nulle rien;
» Car de tant le cognoi-je bien,
» Aussi ne fera, s'il besongne.
» Uns qui est en celle besongne,
» Jehans le visconte d'Asci;
» Car du bon seignour de Couci,
» Qui est nobles, gentils et cointes,
» Estes vous privés et acointes (amis);
» Et savés pour lui celle painne,
» Et l'expectation lointainne
» Sus les chanesies de Lille.
» Cent florins vous a, par Saint Gille!
» Moult bien coustée celle grasce,
» Qui n'est ores bonne ne grasse,
» Une quantité de florins.
» Se le avés; car nuls cousins,
» Ne parent, ne vous sont si bon,
» Ne si très loyal compagnon,
» Ne pour qui on exploite tant
» Que florins sont, je vous créant. »

» Adonc di-je: « Sus toute rien
» Tu m'as ores conseillié bien,

» Encores je te garderai,
» Ne point je ne t'aleverai,
» Car tu n'es mies trop prisiés
» Mès contrefés et débrisiés.
» Or t'en va, dont tu es venus ;
» Je ne voeil à toi parler plus ;
» Mès il me souvenra souvent,
» Cela t'ai-je bien en convent.
» Comment le dire de Biau-ju,
» Antones qui grans galois fu,
» En riant moult souvent disoit,
» Et d'argent on se devisoit
» Aussi a fait Gerars d'Obies
» Qui n'a pas vie aux oublies ;
» Autant vaudroit au jugement
» Estront de chien que marq d'argent. »

Le trait final de cette pièce, pour être énergiquement vrai, n'en est pas moins grossier ; c'est la seule expression de très-mauvais goût que l'on puisse reprocher à Froissart, et encore est-ce un proverbe qui probablement était populaire de son temps, et dont, par ce motif, il n'a pas cru devoir altérer la forme un peu crue.

Le *Dittié de la flour de la Margherite* est une pièce de vers en vingt-quatre couplets, évidemment composée en l'honneur d'une belle maîtresse de Froissart qui portait ce nom. C'est un éloge allégorique et transparent où l'amie du cœur prend ingénieusement la place de la fleur dans les louanges qui lui sont adressées.

En voici les premiers couplets :

Je ne me dois retraire de loer
La flour des flours, prisier et honnourer ;
Car elle fait moult à recommander.
C'est la Consaude, ensi le voeil nommer.
Et qui li voelt son propre nom donner,

On ne li poet ne tollir ne embler,
Car en françois a à nom, c'est tout clair,
La Margherite,

De qui on poet en tous temps recouvrer.
Tant est plaisans et belle au regarder,
Que dou véoir ne me puis soeler
Toujours vodroie avec li demorer,
Pour ses vertus justement aviser,
Il m'est avis qu'elle n'a point de per,
A son plaisir le volt nature ouvrer.
Elle est petite.....

Le dix-septième couplet :

La belle flour que Margherite clains.
Elle le vault pour ce, sus toutes lains.
Et se me sens de la droite amour çains,
Mercurius qui de tous biens fu plains,
Car tant l'ama que tous soirs et tous mains (matin)
Quel temps qu'il fust, kalendes ou Toussains,
Un chapelet en portoit li compains
Tout pour l'amour...

Les deux derniers couplets :

Et si prommec à la flourette, quant
Es lieu venrai, là où il en croist tant,
Tout pour l'amour de la ditte devant,
J'en cueillerai une ou deux en riant,
Et si dirai, son grand bien recordant ;
« Veci la flour qui me tient tout joiant
» Et qui me fait en souffisance grant
» Tous bien sentir.

» Com plus le voi et mieuls me sont séant
» Si doulc regard et si arroi plaisant ;
» Car en cascun floron, je vous créant,
» Porte la flour un droit dart ataillant,
» Dont navrés sui si, en soi regardant,
» Que membre n'ai où le cop ne s'espant.
» Mais la vertu au Dieu d'amours demant
» De moi garir.

Froissart avait un tel attachement pour la dame qui portait le nom de Marguerite, qu'avec sa foi religieuse qui se combinait si bien avec sa galanterie naturelle, il avait voué un culte particulier à la sainte patronne de sa maîtresse. Il dit dans son *Buisson de Jeunesse,* composé en 1373, lorsqu'il avait 36 ans:

J'ai usage quand je me liève,
Afin que le jour ne me griève,
De dire une orison petite
Au nom de Sainte Margherite.

Enfin, il a encore composé une jolie ballade dont le refrain est: *Sus toutes flours j'aime la Margherite.* Elle est écrite dans le même ordre d'idées; c'est toujours la passion amoureuse qui en a dicté les vers. En voici le premier et le dernier couplets:

Sus toutes fleurs tient-on la rose à belle
Et en après, je croi, la violette.
La flour de lys est belle, et la perselle;
La flour de glay est plaisans et parfette,
Et li pluisour aiment moult l'anquelie,
Le pyonier, le muget, la soussie.
Cascune flour a par li sa mérite.
Mès je vous di, tant que pour ma partie,
Sus toutes flours j'aime la Margherite.

Mès trop grant doel me croist et renouvelle
Quant me souvient de la douce flourette;
Car enclose est dedens une tourelle:
S'a une haie, au-devant de li faitte
Qui nuit et jour m'empèce et contrarie.
Mès s'amours voet estre de mon aye (secours)
Jà pour creniel, pour tour, ne pour garite,
Je ne lairai qu'à occoision ne die:
Sus toutes flours j'aime la Margherite!

Ce dernier couplet semble faire allusion à une barrière matérielle empêchant le poëte d'approcher de son amie,

qui peut-être était une dame châtelaine retenue derrière les hautes murailles d'un château-fort. Ce qui le ferait croire, c'est que cette strophe, par trop explicite, a été changée dans plusieurs copies en un couplet plus innocent, et ne se trouve reproduite, selon la version que nous donnons ici, qu'au manuscrit n° 7214 de la bibliothèque impériale.

Notre poëte, qui fréquentait beaucoup les dames, a dû essayer sa muse à la louange des fleurs autrement que sous le voile allégorique de ses amours ; aussi voyons-nous qu'il a composé une *Plaidoirie de la Roze et de la Violette,* pièce de plus de trois cents vers, dans laquelle il semble se moquer légèrement des avocats, en parodiant les formes et l'argumentation dont ils se servaient. Comme le sujet est une fiction, la cause se plaide devant l'*Imagination.* La pièce débute de la sorte :

Devant Imagination,
Où on doit par droite action
Mettre mémores et escris,
Fu une fois ung plait empris
Entre Rose et la Violette.
La matère dont je vous trette
Fu demenée sagement.
Et pour attaindre plainnement
Poins, procès, articles et cas,
Avant se trait li advocas
De la Rose, et si dist ainsi.

Nous ferons grâce du plaidoyer. L'avocat dit que la rose embellit la saison, qu'elle brille par la couleur et par l'odorat, dure plus que la violette, et sert d'ornement aux dames, aux seigneurs, aux bacheliers et aux jeunes demoiselles. L'avocat de la violette répond que sa cliente a l'avan-

tage de venir la première et de récréer les humains fatigués de l'hiver, qu'elle annonce les beaux jours et fait courir les pastoureaux et les bachelettes dans les prairies où on la cueille en jouant. *Imagination*, ne trouvant pas la cause assez entendue, ajourna les plaideurs pour écouter leurs répliques. Alors l'avocat de la Rose compara cette fleur au soleil et en énuméra les avantages, entr'autres ceux qu'on en tire en distillant de l'essence et de l'eau de rose. Son honorable contradicteur ne resta pas court ; à son tour il compara la violette au ciel dont elle a la couleur ; il parla de sa modestie, de la bonne odeur qu'elle donnait au linge et de ses vertus médicinales. Les avocats allaient encore parler et continuer indéfiniment leur contestation, lorsqu'*Imagination* leur coupa la parole en les renvoyant devant une plus haute juridiction. Ce juge souverain, qui devait prononcer en dernier ressort, était *La Fleur-de-Lys*, qui a pouvoir suprême sur la rose et sur toutes les fleurs, comme le lion sur les animaux et l'aigle sur les oiseaux. « Allez, dit l'*Imagination*, où je vous envoie, et l'on vous fera bonne justice. » Mais où demeure la fleur-de-lys, disent les plaideurs? » — Froissart, que l'on avait accusé d'être par trop anglais (1), met alors dans la bouche d'*Imagination*

(1) Quoique le chroniqueur valenciennois fût presqu'un écrivain européen par le nombre de ses voyages et la variété de ses séjours, la diversité de ses Mécènes et celle des cours auxquelles il fut attaché, on l'a maintes fois considéré comme partisan trop exclusif des Anglais. On lit dans un journal manuscrit de l'évêque de Chartres, chancelier du duc d'Anjou, que *suivant des lettres scellées, du* 12 *décembre* 1381, ce prince fit saisir *cinquante-six cayers de la chronique de Jehan Froissart, Recteur de l'église parrochiale de Lescines,* que l'historien envoyait pour être enluminés, et ensuite portés au roi d'Angleterre, ennemi de la France. (Ms. n° 587 de la Bibl. *Colbert,* réunie à la Bibl. impériale.)

la réponse suivante, qui est des plus courtoises pour la cour de France :

« Au noble royaume de France.
» Là, trouverés en tous delis (joie, plaisir).
» La noble et haulte flour-de-lys
» Très grandement accompagnie
» De belle et bonne compagnie,
» De hardement et de jonece,
» De fins, d'onnour et de larghece,
» De qui vous serés recueilliés
» Liement, et bien conseilliés
» De conseil gracious et bon.
» Car le Roy, Orléans et Bourbon
» Berry, Bourgogne, Eu et La Marce
» N'isteront point hors de la marce
» Pour sagement estudyer,
» Pour loyalment sentenscyer,
» Pour examiner vo querelle
» Qui lor sera plaisans et belle ;
» Et quand oy ils l'averont
» Je croi qu'il en responderont
» Si sagement et si à point
» Que d'argument n'y aura point
» Entre Rose et la Violette
» Pour qui ce plaidoyer se trette.
» Et s'il est ensi qu'il besongne
» Par insidensce de besongne
» A la flour-de-lys à avoir
» Conseil saciés, et tout de voir.
» Encore a il les Margerites,
» Qui sont flours belles et petites,
» Dont il est très bon recouvrier
» En tous temps, l'esté et 'hivier,
» Et pluisours aultres nobles flours
» Dont embellie est moult sa cours,
» Qui li doient foi et conseil.
» Alès là, je le vous conseil.
» — Dame, dist cils, c'est nos pourpos (intentions). »
Atant fu là cils procès clos.

On le voit, Froissart n'a pas pu parler de fleurs, sans

jeter quelques vers encore en l'honneur de la *Marguerite*, son éternelle passion.

Le *Temple d'Honneur* est une espèce d'épithalame, assez ingénieux pour le temps, composé par notre trouvère, en 1386, à l'occasion du mariage célébré, en l'église cathédrale de Saint-Étiennes, de Bourges, entre Louis, comte de Dunois, fils de Guy de Blois, et Marie, fille du duc de Berry.

Ce poëme affecte la forme d'un rêve et d'une allégorie, manière d'écrire dont les trouvères en général et Froissart en particulier usèrent et même abusèrent trop souvent. Nous ne citerons rien de ce chant, parce qu'il a été imprimé en 1845 par *Crapelet*, avec une petite postface de M. *P. Chabaille* (1).

Quoique nous ayons souvent cédé au plaisir de citer les titres et même les extraits des principales œuvres poétiques de notre Froissart, nous ne pouvons manquer encore de mentionner un assez long poëme qu'il a intitulé le *dit dou Bleu chevalier*. Cette composition, aimable et bienveillante pour un ami, n'a été consigné nulle part, et probablement Buchon était trop pressé pour en tirer un parti quelconque. Nous demandons la permission de réparer cette lacune en donnant quelqu'extrait de ce joli fabliau qu'on pourra

(1) *Ci sensieut un trettié de moralité, qui s'appelle le Temple d'onnour: fait, ditté et ordoné par vénerable et discrète personne sire Jehan Froissart. Non encore ci-devant imprimé.* Paris, Silvestre, (1845) goth. in-16 de 23 feuillets. — La pastourelle « asés près de Roumorantin » dont nous parlons plus loin, composée sur le même événement, est jointe au *Temple d'honneur*.

trouver en entier dans le ms. 7214 de la bibliothèque impériale, pages 73-81.

Ci sensieut le dit dou Bleu chevalier.

Or cerche bien ce qu'on ne poet trouver.
Si troeve len souvent sans demander
Ce qu'on ne cuide veoir ne encontrer,
Pour moi le di;

Car il m'avint, n'a pas grant temps ensi,
Que sans cerchier je trouvai devant mi
Une aventure onques tele ne vi
En mon vivant,

Ne ne verai, je croi, dor en avant.
Ce fu ou mois d'avril le déduisant,
Sus le declin, près du may approçant,
Que cil oisiel

Chantent moult cler pour le doulc temps nouvel
Au raverdir prendrent cil arbrissel.
En celi mois, par l jour qu'il fist bel,
Mon chemin pris

Parmi l bois tout au long d'un larris;
Car là chantoient et marles et mauvis
Et le très doulc rosegnols seignouris
Moult doucement.

Pour mieulz leurs chans entendre à mon talent
Ou bois me mis au plus hasteement
Que onques poc, car mi esbatement
Sont à l'oïr

Entrues qu'à ce prendoie mon plaisir,
Au loing perçoi l chevalier venir
Tout bleu vesti sans difference vir.
Mès je vous di

Pas ne me vit sitos que je le vi.
Bien l'aperçue à l'apparent de li
Et si avoit entente aillours qu'à mi
A celle fois.

Li chevaliers chantoit à haute vois,
Une chançon qui fut faite en françois
Si clerement qu'environ li le bois
En tentissoit.

Froissart suit de l'œil et de l'oreille le chevalier chanteur qui s'arrête sous un arbre, se jette par terre et change aussitôt de ton et d'humeur; il se met à gémir et à maudire le sort, et enfin il tombe dans un accablement qui donne de sérieuses inquiétudes au poëte. Il s'approche alors pour lui porter secours; il le rafraîchit avec l'onde pure d'un clair ruisseau; le chevalier revient à lui, recommence à chanter, puis tout-à-coup retombe dans son chagrin et paraît près de perdre tout sentiment. Etonné de ces alternatives de joie et de douleur, Froissart demande au chevalier, revenu à lui, quelle est la cause de ce qui le met.

« Une heure en joie et puis l'autre en soussi
» Et en esmay. »

Le voyageur, qui a reconnu Froissart dont il est lui-même l'ami, n'hésite pas à lui confier ses peines : sa jeunesse le porte à la gaîté; mais l'amour et la gloire dont il n'a encore cueilli ni les myrtes ni les lauriers, lui inspirent la plus grande tristesse, et c'est ce qui fait ses alternatives de chant et de larmes. Froissart le console ; il lui cite les héros des romans de chevalerie qui attendirent plusieurs années pour obtenir ou les dons d'amoureuse merci ou les couronnes de la victoire, et il l'engage à prendre patience et à attendre tout du temps. Ces paroles encourageantes du trouvère, et l'exemple de Socrate et d'autres personnages illustres qu'il cite font un bon effet sur l'esprit du chevalier Bleu, qui part satisfait et qui engage Froissart à

mettre en vers son aventure pour l'instruction de la jeunesse. Celui-ci lui demande le nom de sa dame pour rendre son *dict* plus intéressant ; le chevalier le refuse en disant qu'il manquerait ainsi à son devoir, mais il engage le poëte à répandre le plus possible son fabliau, espérant ainsi qu'il parviendra aux oreilles de sa dame qui lui tiendra compte de sa fidélité et de sa discrétion. Froissart le lui promet et lui tient parole.

Il finit de la sorte :

Ensi me part droit ci de mon dittier ;
  Car il est temps.
Mès je suppli pour tous les vrais amans
Au dieu d'amours qu'il lor soit confortans,
Ensi qu'il sçet que leur besoings est grans
    En pluisours cas.

Il nous reste maintenant à parler des petites pièces de Froissart, et, comme le nombre en est considérable, nous ne sommes pas peu embarrassé pour en faire un choix. Là encore la galanterie joue le rôle principal : le trouvère, disciple de Vénus, tout grand clerc qu'il était, ne pouvait manquer à sa nature qui l'entrainait toujours. Nous ne savons pas quand sonna pour lui l'heure de la retraite des déduits amoureux ; ce que nous savons, c'est qu'il avait cinquante-six ans lorsqu'il termina, en 1393, son recueil de poésies, qui, toutes, comme nous croyons l'avoir démontré, traitent de matières légères et mondaines. Les pièces détachées ne sont pas d'un autre acabit ; nous en citerons quelques-unes pour exemple. Parmi les éloges et les descriptions que le trouvère a tracés de ses belles amies, nous choisissons le *lay* suivant qui établit que notre poëte,

ainsi que les grands artistes, avait le goût du beau et s'y connaissait :

LAY.

Son corps est gent, drois et lons,
Sain (seins) hault assés, petis, rons,
  Et bien durés,
Blanches mains, bras longs, grassés ;
Jambes droites, piés moult gés (gais, pour *légers*);
  Et puis après ;
Les yeux vairs (bleus) comme uns faucons,
Nés trettic (bien taillé), clers, et ses frons
Polis, jolis et bien fés,
  Et ses mentons
  Est moult doucés :
Belle bouche à donner pés (paix, repos)
  Et chevelés (cheveux)
  A beaus et blons.
S'est sa parolle et ses tons
Ossi plaisans que li sons
  Des oiselés
Est à l'oïr, quant li més (le mois de mai)
Vient et la douce saisons
Qu'on les ot (entend) sur ces buissons,
  Par ses regrès
  Au chanter près ;
Et pour ce a tousjours mès
  Son servant vrès,
  Sans avoir cès.
Je me renc li siens soubjés (serviteur, amant),
  Car c'est raisons.

Froissart a composé une foule de *rondels :* la forme en est partout la même ; la plupart de ces courts versets retracent les sentiments naïfs d'un amant quelquefois bien, quelquefois mal traité, tantôt gai et content, tantôt triste et désespéré. L'expression vive ou tendre, désolée ou sentimentale, est toujours simple, et rend parfaitement la

passion dont l'âme du héros est agitée; en voici un exemple :

RONDEL.

Amours, amours, que voulés de moi faire?
En vous ne puis véoir rien de seur:
Je ne cognois ne vous, ne vostre afaire,
Amours, amours, que voulés de moi faire,
En vous ne puis veoir rien de seur,

Lequel vaut mieux, parler, prier ou taire?
Dites-le moi, vous qui avés bon eur?
Amours, amours, etc.

Autre :

RONDEL.

De quoi que soit se doit renouveller
Un joli coers, le premier jour de may,
Voire s'il aime, ou s'il pense à aimer,
De quoi que soit se doit renouveller
Un joli coers, le premier jour de may.

Pour ce vous veux, madame, emayoler (donner le mai),
En lieu de may, d'un loyal coer que j'ay:
De quoi que soit se doit renouveller
Un joli coers, le premier jour de may.

Selon M. de La Curne, et, d'après lui, l'abbé *Goujet* (1), Froissart n'a réussi dans aucun genre de poésie aussi bien que dans les *pastourelles*. Cette gaîté naïve et légère, qui presque toujours fait le caractère de son esprit, a passé tout entière dans le cœur de ses bergers et de ses bergères; les sujets dont ils parlent, la manière dont ils les traitent,

(1) *Bibliothèque françoise ou histoire de la littérature françoise*, Paris. 1745, in-12, tome IX, page 143 et suiv.

et leur langage, sont sans cesse conformes à leur esprit et à leurs sentiments; une joie vive anime leurs jeux, leurs ris et leurs danses. On en peut juger par cette pastourelle dans laquelle un riche berger balançant entre la crainte de perdre, ou l'amour de sa bergère qui le menaçait de le quitter, s'il ne l'épousait, ou les grandes richesses que lui promettaient ses parents pour l'en détourner, fait confidence de son embarras à un berger de ses amis dont les conseils se terminent invariablement par le même refrain :

Si tu peux avoir ta bergère,
Oserois-tu demander mieux?

Dans ce moment elle s'offre à leur vue, ils vont à elle, et le berger consulté répète encore :

Si elle veut estre t'amiette,
Oserois-tu demander mieux?

La bergère tenait deux chapeaux de fleurs, elle en donne un à son ami, qui est alors transporté de joie ; chacun la prend par la main :

Et puis prirent à caroler (danser),
Et la bergerette à chanter
Une chançon moult nouvelette ;
Et disoit en sa chançonnette;
Di moi, Ansel, si t'ayt Diex,
Si je voeil estre t'amiette,
Oserois-tu demander mieux !

Nous citerons encore trois *pastourelles*, parce qu'elles ont un caractère historique et un intérêt tout local. La première fut composée en Brabant, en 1372, en l'honneur du retour du duc Wenceslas, qui avait été fait prisonnier, l'année précédente, par le duc de Juliers à la bataille de

Bastweiler. Froissart célèbre sa rentrée dans ses domaines, en faisant parler ainsi les bergers brabançons (1):

PASTOURELLE.

Entre Binch et le bois de Brainne,
En l'ombre d'un vert arbrissiel,
Vi bregerettes en grant painne,
L'autre jour, pour faire un chapel.
Et là disoit la fille Ansel :
« Ce chapelet, quant fait l'aurons,
» A qui or le présenterons?
» Je le donrai en droit de mi
» A Sohelet mon doulc ami,
» Qui me dist hier soir en riant,
» Que le duc r'avons, Dieu merci !
» De Lussembourc et de Braibant. »

Et dont li respondi Hélainne :
« Cil parler me sont moult nouvel ;
» Car on disoit l'autre ier à Brainne,
» Qu'on le tenoit en un chastiel ;
» Car il, de glave et de coutiel,
» Comme nobles et vaillans homs
» A ceuls de Villers et de Mons
» Et de Gerles se combati :
» Et le duc avoit avec li,
» En arroi noble et souffisant,
» Maint chevalier preux et hardi
» De Lussembourc et de Braibant.

« T'esbahis-tu, se je me sainne,
» Quant on tenoit un tel juiel
» Que de Bar et de Loherrainne,
» Et de Haynau li plus isniel (alerte),
» Et di Namur li damoisel,
» De France et d'aultres nations,
» Escuiers, chevaliers, barons,
» De combatre prest et garni,

(1) Voyez plus haut, article *Wenceslas de Brabant*, p. 145.

» Ensi que recorder oy,
» Et au jour dont on parla tant,
» Le duc que tu ramentois ci
» De Lussembourc et de Braibant.

» Or nous dit qui le nous ramainne;
» Car, foi que doi à Saint Marcel !
» N'oy parolles de sepmainne,
» Qui me venissent si à bel. »
Adont respondit Isabel
« Par la puissance le ravons
» L'Empéréour qui tant est bons,
» Son frère qu'oncques je ne vi :
» Mès on dit, et il est ensi
» Que cils que j'ai nommé devant,
» A la ducoise (duchesse) le rendi,
» De Lussembourc et de Braibant.

» Il n'est chose riens plus certainne, »
Ce dist la touse dou hamel,
« Que nous r'avons no capitaine,
» Le duc au corage loyel,
» Qui est issus de sang royel,
» Dont bien resjoïr nous devons,
» Car nos brebis et nos moutons,
» Sans avoir doubte ne soussi,
» Garderons : car pour voir (vrai) vous di
» De sanc plus noble ne plus grant
» Onques mès dou pays n'issi
» De Lussembourc et de Braibant. »

« Belles, di-je, je vous affi (assure) ;
» Jamès ne revenrai par ci.
» J'aurai véu par convenant,
» Le duc et la ducoise aussi
» De Lussembourc et de Braibant. »

La seconde *pastourelle,* qui se rattache à l'histoire de nos provinces des Pays-Bas, a été composée dix ans plus tard, sur la guerre de Gand qui amena la bataille de Rosebecque, gagnée par le roi de France sur Philippe Artevelle,

en novembre 1382. Le poëte y fait allusion à l'orgueil des riches bourgeois des villes de Gand et de Bruges, qui attiraient des calamités sur le menu peuple des environs. Voici ce petit poëme :

PASTOURELLE.

Entre Lille et le Warneston,
Hors dou chemin, en une prée,
Vi le jour d'une Ascention,
Droit à heure de relevée,
De pastoureaus grant assemblée ;
Mès pas n'estoïent en revel (révolte).
Lo oy Oudin Willemel
Qui dist : « Beau signor als for tère,
Qui aime ne désire guerre ;
Car guerre nous a tous honnis.
Tant soloie avoir de brebis
Que ne les savoie où bouter ;
Or n'en sauroie une où trouver.
Et se n'ac éu nul marchant
Fors ce, au vrai considérer,
A l'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Mais cils orguieus, qui sans raison
A duré entre euls mainte anée,
M'a fait perdre tamaint mouton
Et mainte brebis bien tousée. »
« Je t'en croi bien, ce dist Poupée,
Aussi ai-je et tamaint agniel,
Maint boef, mainte vache et maint vel (veau).
Je ne connois ne *b* ne *r*,
Mais je sçai bien qu'en cette terre
N'avera paix, ne ou pays,
Se le poovoir des flours de lys
Ne vient la chose refourmer.
Adont oy dire à Gommer,
Un pastourel de Saint-Venant :
C'est fort q'uon voie jà cesser
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Car ce sont villes de grant nom,
Plainnes d'orgoel et de posnée (magnificence),
Et li homme y sont très félon
Qui ne s'entraiment de riensnée,
Leur hayne a en la contrée
Fait ardoir (incendier) tamaint bon hamel (hameaux),
Et fait trencier maint haterel (nuque du col).
De mainte grosse riche hère (héritière).
Com plus vient la chose et plus s'erre (s'avance). »
« C'est vrai, ce répondi Henris,
Perdu y ait de mes amis
Qui ne sont pas à recouvrer ;
Et quanque je puis désirer
C'est que je voïe traire avant
François, pour faire ravaler (abaisser)
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Ne ferai ferrer mon plançon (épieu).
A dit Robins de la Bassée,
Mon camail et mon haubregeon,
Roller et fourbir mon espée ;
Mès que j'ai la teste armée
Et au costé mon grand coutel
Et au poing plommée (masse garnie de plomb) ou [martel,
Pour grasce ou pour honnour acquerre,
Telement les irai requerre
Qu'on dira que je suis hardi.
« Je suis des tiens, ce dist Thieris ;
Car je ne puis orgueil amer.
Mès nous devons de coer penser
Au roy Charle ce jone enfant
Comment il vient de coer oster
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Beau seignour, ce lor dist Guidon,
J'entenc que hier de la journée
Passèrent de nos gens foison,
Car la rivière est conquestée.
A bannière desveloppée
Sont deça passé le Isel
Et espars entre Ypre et Cassel. »
Lors dist Rogier de Souveterre :

« Riens que faire va d'euls acquerre,
Puisque gaigné ont le Lis
Je tienc Flamens desconfis,
Contre nous ne poront durer ;
J'en voeil deux douzainnes tuer.
C'est fait on en voit l'apparent,
A ces cops verés vous finer
L'orgoeil de Bruges et de Gand,

« Princes, puis oy dire Omer.
Nos testes brisons au parler,
Brugois et Gantois sont si gent (de la même famille,
Que toujours verés vous régner de *gentilis*.]
L'orgoeil de Bruges et de Gand. »

La troisième pastourelle qui se rattache à nos localités est celle qu'on lit page 272 du ms. 7214, et que l'on pourrait intituler : *Les Houpelandes*. Cette pièce peut servir à l'histoire des modes et des vêtements dans nos provinces au moyen âge. La *Houpelande* est une sorte de pardessus qui servait aux gens se tenant à l'air ou en voyage ; on la reprit au commencement de ce siècle, elle était ouattée ou fourrée et souvent fermée de brandebourgs. Voici comment Froissart entre en matière :

Entre Aubrecicourt et Mauny (1),
Près dou chemin sus la gasquière (jachère),
L'autre iour maint bregier oy
Ensi qu'à heure de prangière (à la dînée).

(1) *Auberchicourt* et *Mauny*, ou plutôt *Masny*, sont deux très-anciens villages voisins et appartenant au canton de Douai. Il n'y a pas longtemps qu'on voyait encore une vieille et forte tour appelée la *tour de Masny* : elle figurait dans les anciennes cartes de la contrée ; c'était le dernier reste du château fort de 1337, possédé et souvent occupé par Wautier de Masny, célèbre guerrier suivant les drapeaux des Anglais, ayant brulé Mortagne et fait souffrir beaucoup les Cambresiens. Il est fort question de lui dans le petit poëme du *Voeu du Héron* et dans les chroniques de Froissart.

Là disoit Leurins cope-osière :
— Seignour, veistes vous point hier
Chevauceurs par-ci chevauchier,
Ne houpelandes deviser?

Suivent des descriptions très-nettes de la houpelande et des indications sur son usage entre Willemes Louvière, Anseaus d'Aubry, li fils Renier, etc, La conclusion de la pièce est que tous les bergers doivent se pourvoir d'une houpelande à Douai.

A l'occasion d'autres événements historiques, Froissart composa encore des *Pastourelles*. Il en fit une vers 1386, pour le mariage de Marie de Berry et Louis de Blois, qui se célébra à Bourges. Elle commence par ces vers :

Assez près de Roumorentin,
En l'ombre de deus arbrisseaus,
Vis l'autre jour en un gardin,
Pastourelles et pastoureaus.....

Et finit ainsi :

Princes, quant de là me parti
En ordenance je les vi,
Pour venir véoir, trois et trois,
La pastourelle de Berri
Auec le pastourel de Blois.

A son départ pour le comté de Foix, où il menait quatre lévriers à Gaston Phœbus, il écrivit encore une pièce de ce genre qui ainsi débutait :

Entre Luniel et Montpellier
Moult près d'une grand abbéye
Vi pastourelles avant-hier,
Séans en une préorie.

En 1389, il en offrit une au comte de Foix, dans laquelle on croit qu'il s'est personnifié sous le nom du berger *Ogier*

Louvière, dont le père, nommé *Thomas*, s'occupait de l'art héraldique. Il feint de voir des bergers et des bergères qui s'entretiennent de divers seigneurs et de leurs blasons : il profite adroitement de cette fiction pour nommer élogieusement ceux de qui il tenait maints bienfaits, et termine sa liste par le comte de Foix pour lequel la pastourelle est écrite. En voici le début :

En un beau pré vert et plaisant,
Par desus Gave la rivière,
Entre Pau et Ortais séant,
Vi l'autr'ier ensi qu'à prangière, (repos des bestiaux à
Maint bregier et mainte bergère [midi, *prandium*.
Qui devisoient des estas,
Des hauts, des moyens, et des bas,
Sans parler de leur bergerie,
Mès d'armes et d'armoierie.

Telle est l'allusion au père du trouvère :

Adoncques vi un bregier grant,
Qui s'appeloit Ogier Louvière,
Qui salli tantost en estant,
Et mist main à une aloière (gibecière),
En disant : « Seignour par saint Père !
Je puis parler de tels cas,
Car mon père, seignour Thomas,
En fu ouvriers toute sa vie.
Et tant servi chevalerie
Qu'y aprist à blasonner.

En la même année, Froissart fit encore une *Pastourelle* sur le mariage du duc de Berry avec Jeanne de Boulogne, auquel il assista à Riom en Auvergne, où la solennité eut lieu :

Assés prés dou castiel dou Diable,
Liquels est au conte Daufin,
Vi l'autr'ier ordonner leur table
Breghières et breghiers, (bergères et bergers) afin

Qui sus n'avoit pleument, ne vin,
Mès pain et sel, aus et ongnons.
Dist li uns : « Beau seignours, buvons
De la fontaine qui sourt ci.
Bien devons estre resjoy
Et mettre arrière toute songne (soucis)
Pour le pastourel de Berry
Et la pastoure de Boulogne.

Enfin, pour que sa poésie ne restât étrangère à aucun événement important de l'époque, Froissart fit, sur l'entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris, une ballade dans laquelle il rappelle ainsi sa chronique :

Princes, pour faire en convenance,
J'ai bien mis aillours la substance,
Et pour l'amour des flours de lys,
Comment la royne de France
Est la première entrée à Paris.

Il ne serait même pas étonnant que notre trouvère fût l'auteur des vers chantés par des enfants de chœur représentant des anges, qui couronnaient la reine à l'entrée de la seconde porte Saint-Denis, où l'on avait figuré un Paradis qu'Isabeau ne tarda pas à métamorphoser en enfer ; voici les vers :

Dame enclose entre flours de lis,
Roïne, estes-vous de Paris,
De France et de tout le pays
Nous en rallons en Paradis.

On n'a jamais cité jusqu'ici les poésies religieuses de Froissart ; on prenait plaisir, au contraire, à mettre au jours ses vers galants et amoureux, et il résultait de ce fait une connaissance peu complète des sentiments de notre illustre poëte et chroniqueur. Ainsi, on disait que Froissart, prêtre et chanoine de Chimay, n'était qu'un profane écri-

vain et l'on passait sous silence ses éloges de la Vierge, les *servantois de Nostre-Dame*, c'est-à-dire, les vers par lesquels il honorait, il servait la divine mère du Sauveur. C'était là une lacune, disons mieux, une injustice, qu'il est temps de voir rétablir. Nous citerons quelques courts fragments de ces vers inconnus.

Servantois de Nostre-Dame couronnés à Valenchènes, ms. n° 7215 (page 202), ayant appartenu à *Richard le Gentil fauls comte de Warewick.*

Bien doit amans essaucier humlement
L'œuvre de Dieu, car nos foi ratefie
Que sainte Anne ert brehagne (stérile) entirement
Quant Joachins conçut en lui Marie,
Celle que Diex saintefye avoit
Ains que née, mon coer ensi le croist.....

Cette sainte chanson, en l'honneur de la Vierge, finit ainsi :

Princes, servons la Viergne en loyauté
Car en ses flans par le divin seré
Fu concheus li douls frais de plaisance
Par qui li sept sacrement estoré
Furent, qui sont repos d'ame et substance.

Cette même pièce fut couronnée à Tournai selon le ms. n° 7214, page 299.

Servantois de Nostre-Dame couronnés à Valenchienes ms. n° 2714, page 301, et n° 2715, p. 203.

Pour grasce acquerre, honneur, loenge et pris
Doient tous coer servir dévotement
La Viergne en qui dignement fu compris
Li fils de Dieu par le promovement
De la très sainte et pure déité.
Et ce fut très-divinement vuvré ;
Car sans avoir en lui corruption,

Ne sentement de génération,
Conchut le fil de Dieu, no fois l'afie,
Qui pour nous prist l'aministration
D'umanité, char sans substance et vie.

Ce servantois a quatre autres couplets, où l'on trouve quelques répétitions d'idées, et l'envoi final que voici, adressé aux princes du *Puy* de Notre-Dame de Valenciennes, qui l'ont couronné :

Princes, la Virgne est là d'entention
Resgnans ès chiex en domination,
Or, li prions qu'elle nous face aye (aide);
Car bien poons par sa promotion
Des chieux avoir la glore auctorisée.

Outre ses servantois pieux couronnés dans les puys, Froissart vit aussi maints chants royaux de lui qui enlevèrent des couronnes. Nous ne pouvons tout citer, mais on peut voir à la page 199 du ms. 7215, une *Canchon amoureuse couronnée à Valenchiènes,* commençant par ces mots: « Très gaie vie est d'amie et d'amant..... » — page 200 : *Canchon amoureuse couronnée à Abbeville*, débutant de cette façon :

Pour ce qu'on voit les dames déduisans
En pluiseurs lieus et biaux semblans monster
Par leurs bontés aux petits et aux grans.....

Page 201. *Chançon royal sote couronnée à Lille.*

Amours, par qui les lourdes et li lourt
Sont bien rataint de lourdement amer,
M'ont pourveu depuis un terme court
De dame amer, où il n'a qu'amander.

La *Sote* chançon était une poésie plus grossière que les autres et en termes moins choisis ; elle était peut-être

destinée aux jours de bombance et de festivité comme les causes grasses furent autrefois retenues au palais pour être plaidées en carnaval. On en jugera mieux encore par l'*explicit* de cette *sottie*

Princes, amours m'ont lors si escaufé
Et parfette sotie Diex leur mire,
Que j'ai ma dame et le bobin rué
En un ruist, et là les laissai gire.

Mais il est temps de nous arrêter: la richesse de Froissart finirait par être un écueil pour nous. Finissons par deux petites pièces qui fermeront bien nos nombreuses citations, et ne nous apporteront, nous l'espérons, aucuns reproches.

Sur la perte du temps.

Le tamps perdu ne puet-on recouvrer,
A voer le honte y a damage au perdre,
Legièrement le puis dire et prover,
Le tamps perdu ne puet-on recouvrer.
Dont qui en vuelt très sagement ouvrer
Jones se doit à bien amer aherdre (s'adonner).
Le tamps perdu ne puet-on recouvrer.

Sur un départ.

Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure,
Très-chière dame, adieu jusqu'au retour.
Trop me sera loingtaine ma demeure;
Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure
Très-chière dame, adieu jusqu'au retour.

Mais doulx penser que j'aurai à toute heure
Adoulcira grant part de ma doulour,
Très-chière dame, adieu jusqu'au retour.
Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure!

Il est des époques dans les annales des peuples où presque toute l'histoire se trouve entre les mains des poëtes.

Il en était ainsi avant Froissart. Lui, le premier, commença à changer cet ordre de choses par la composition de ses chroniques en prose, mais la transition ne fut pas si subite qu'il ne se trouve encore dans les vers de son temps de précieux renseignements historiques. Lui-même tient assez des deux parts : historien, il met de la poésie dans ses récits ; poëte, il versifie sur les événements de son temps, et plus particulièrement sur ses propres actions et ses pensées. Ses vers ne sont donc pas à dédaigner et doivent attirer la sérieuse attention des hommes qui étudient le moyen âge. Guidé par Sainte-Palaye et Buchon, qui en a publié un recueil trop imparfait et trop sec, nous avons examiné les vers de Froissart avec sollicitude et sans prévention ni trop indulgente, ni trop défavorable; et après un examen consciencieux, nous nous hasarderons à résumer notre opinion sur le mérite de l'illustre écrivain, envisagé seulement au point de vue du trouvère.

Froissart-poëte écrivait vite, soignait peu son style, usait de fréquentes répétitions, et se laissait aller à de certaines négligences ; mais il enchante par un ton général de naïveté, par une vérité pure que l'on reconnaît toujours. Il manque peut-être d'expressions vives et de tours poétiques, mais il a sans cesse pour lui la candeur des sentiments, le charme de la narration, le naturel qui plaît et séduit. Aucun art ne s'y fait sentir ; ce n'est assurément pas du génie, mais c'est de la belle et franche nature qui attache et entraîne, qui intéresse et ravit.

Le style n'est ni trop suranné, ni trop difficile à comprendre pour ceux qui ont la moindre habitude du langage

du moyen âge; quelques mots hors d'usage une fois expliqués, on saisit parfaitement le sens des vers du poëte. Plus on le lit, plus on reconnaît qu'il reste toujours dans le vrai, qu'il est fort en raison et qu'il a une juste appréciation des hommes et des choses. Voilà pour le fond: quant à la forme, il ne la varie pas souvent; d'ordinaire, il compose ses vers de huit syllabes, comme étant les plus coulants; il suit d'autres mesures dans les petites pièces qui exigent des rhythmes différents. Il use volontiers des proverbes et des dictons populaires; sa rime est toujours riche, et il pousse même si loin la recherche sur ce point, que très-souvent il fait rimer ensemble deux mêmes mots ayant un sens qui diffère.

Sainte-Palaye dit : « L'invention pour les sujets lui manque autant que l'imagination pour les ornements; le style que le poëte employe, moins abondant que diffus, offre souvent la répétition entière des mêmes tours et des mêmes phrases pour rendre des idées assez communes. » Ce jugement qui, au reste, est bientôt adouci par des éloges, est trop sévère. Il faut se reporter au temps et aux circonstances dans lesquels composait Froissart, et pour quels personnages il écrivait ces poëmes. Il travaillait en poëte errant et cosmopolite, non pour faire un recueil de vers qu'on devait réunir et livrer en volume à des lecteurs, ainsi que cela s'est pratiqué depuis, mais bien pour satisfaire isolément ici une reine, là un roi ou un duc, plus tard une maitresse; en d'autres temps, pour chanter une noble noce, égayer un grand seigneur ennuyé, ou tenir éveillé un chasseur fatigué. Il composait *par ordre*, souvent rapidement, peut-être négligemment, et sans s'in-

quiéter s'il revenait, en France, sur un sujet défloré par lui en Angleterre, s'il répétait en Béarn ce qu'il avait à peu près dit en Flandre ; c'était là son moindre souci. Ce qu'il y a d'ailleurs de très-remarquable dans ses poésies, c'est la vive et libre allure de sa versification qui est loin d'être dépourvue de grâce ; ce sont les images riantes qu'on y rencontre, l'esprit aimable et courtois qui y règne et l'expression heureuse qui jaillit parfois dans plusieurs vers de suite. Empressons-nous d'ajouter que Froissart, tout galant qu'il est, reste toujours convenable et de bonne compagnie, et n'use pas des licences poétiques jusqu'à s'émanciper ainsi que le font maints gaillards trouvères, ses confrères, beaucoup trop coutumiers du fait. Sans vouloir dire positivement, en parlant de ses vers, que *la mère en permettra la lecture à sa fille,* nous pouvons affirmer qu'aucune image licencieuse n'y est reproduite, que l'honneur des dames y est exalté, les idées chevaleresques préconisées et l'amour de Dieu sagement provoqué; aussi, pourrons-nous. en terminant, prophétiser à l'auteur un accroissement de renommée à l'occasion de ses vers mieux connus, et lui répéter la prédiction que lui faisait son florin :

. . . . . .
« Car fait en avès mainte histore
» Dont il sera encor mémore
» De vous ens ou temps à venir ! »

Au reste, le temps des réparations paraît être venu pour Froissart; après avoir été presqu'oublié dans sa ville natale pendant près de cinq siècles, une justice tardive, mais complète, lui a été rendue par ses concitoyens dévoués. Valenciennes a commencé par baptiser de son nom l'une de

ses voies publiques ; cette ville a fait plus encore, donnant suite à une idée émise et nourrie pendant trente ans par des amis de la gloire de la cité, elle a élevé une statue à l'historien-poëte sur l'une de ses places principales. La première pierre de ce monument a été posée solennellement au milieu des joies d'une fête populaire et célèbre, par les magistrats de la ville, le 12 mai 1851, en présence des académies du lieu, du clergé, des soldats et du peuple, qui applaudissaient à ce commencement d'exécution d'un projet soutenu par les sympathies de tout ce qu'il y a d'intelligent dans le pays. Peu d'années après cette première cérémonie, on enlevait les voiles de la statue de Froissart, que saluaient des membres illustres de l'institut impérial, qui voulaient inaugurer avec solennité l'œuvre d'un de leurs confrères, M. *Henri Lemaire*, de l'académie des beaux-arts, né à Valenciennes comme le célèbre écrivain dont il faisait revivre les traits (1).

Dans les provinces belges que Froissart avait si souvent chantées et où il avait trouvé ses plus dévoués et ses plus constants protecteurs, on fut loin de rester en arrière de rendre à sa mémoire les hommages qu'elle méritait. A Chimay, on lui éleva un monument funéraire digne de lui. Les recueils littéraires s'empressèrent de proclamer son

(1) Ce fut le 21 septembre 1856 que le monument Froissart fut inauguré en présence de MM. *Hase* et *Wallon*, membres députés par l'académie des inscriptions et belles-lettres. Les sociétés chorales de Valenciennes, de Lille et de Douai, réunies en cette dernière ville, exécutèrent un *chœur* composé exprès, par M. *Ambroise Thomas*, pour cette circonstance solennelle.

nom avec gloire. M. le baron Kervyn de Lettenhove, un des francs admirateurs de notre chroniqueur-trouvère, publia sur lui une vaste *Étude littéraire*, qui embrasse le XIVe siècle, et qui fut livrée au jour, ainsi que nous l'avons dit, à la fin de 1857 (1).

Ainsi, dans ces derniers temps, non compris la grande ovation que lui prépare la *Société de l'histoire de France*, par les mains d'un savant dont on annonce toujours le travail, sans cesse reculé pour cause de perfectionnement, le gentil Froissart a reçu presque tous les hommages de l'art intelligent et des lettres avancées ; ce trouvère naïf et aimant fut même reconnu comme ayant certain rapport avec notre premier conteur en vers et en fables : on le compara avec Jean de la Fontaine : nous finirons par ce parallèle honorable qui ne manque pas d'une rigoureuse justesse. Ce dernier s'est peint lui-même dans les *Amours de Psyché* sous le nom de *Polyphile* « qui aime toutes choses et » surtout celles qui remplissent le cœur d'une certaine » tendresse. » Les initiés des œuvres de Froissart conviendront que cette description se rapporte parfaitement à

(1) La même année, l'académie française, sur un rapport admirablement pensé et délicieusement rédigé de M. *Villemain*, avait décerné, au même M. Kervyn de Lettenhove, une médaille d'or de quinze cents francs, pour une première étude sur les *Chroniques de Froissart*. — Le même académicien belge vient de mettre sous presse le Froissart de la Vaticane. Des chapitres inédits, d'autres étendus ou heureusement modifiés, feront de cette publication presqu'un événement. On tiendra compte de ce vaste travail dans lequel Froissart, près de descendre au tombeau, a corrigé, développé et en quelque sorte ravivé son œuvre.

son caractère ainsi que les vers suivants débités par le même *Polyphile*.

J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
La ville et la campagne, enfin tout : il n'est rien
Qui ne me soit souverain bien,
Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique.

N'est-ce pas là Froissart tout entier ?

Jehan Le Bel.

Jehan li Biaux, ou *le Bel*, naquit à Liége de 1280 à 1290, d'une famille ancienne de cette ville; son père y occupait la charge d'échevin en 1310. Jehan le Bel n'eut pas de peine à faire partie de la maison de Jehan de Hainaut, seigneur de Beaumont et de Chimai, l'un des plus brillants princes de la chrétienté, et il l'accompagna dans son expédition en Écosse en 1327. Il fut ensuite pourvu d'une prébende de chanoine à Saint-Lambert de Liége. Le Bel est aujourd'hui reconnu comme le prédécesseur du fameux chroniqueur Froissart; il fut comme lui historien et trouvère, deux qualités qui n'étaient guères séparées à l'époque où ils vécurent l'un et l'autre. C'est par son titre de poëte qu'il figure ici aujourd'hui.

Hemricourt, dans son *Miroir des nobles de Hasbaye*, (Bruxelles, 1673, in-f°, p. 158.) trace de Jehan Le Bel un portrait séduisant, sinon comme chanoine, du moins comme homme du monde, aimable et entendant la vie. Selon lui cet homme d'un esprit distingué, mais plutôt chevalier qu'ecclésiastique, tenait table ouverte chez lui, et accueillait magnifiquement tous les étrangers de marque qu'il retenait à sa table ; il ne marchait qu'accompagné d'un train d'évêque et suivi de plus de cinquante amis ou serviteurs. Il aimait les exercices des armes et les tournois

où il avait brillé dans sa jeunesse ; il entretenait des équipages de chasse, se montrait bon compagnon, recherchait l'entretien des dames et *savoit faire chanchons et vierlais* (1).

Malheureusement il ne nous est tombé sous la main aucune des productions poétiques de cet aimable et magnifique chanoine. Il faut espérer qu'avec la tendance de l'époque vers les recherches littéraires on retrouvera plus tard des fragments de la poésie de ce trouvère. On fut bien longtemps sans découvrir le texte de ses chroniques en prose, que l'historien moderne de Liége, M. L. Polain, a mis naguères en lumière, du moins en partie ; croyons qu'un heureux hasard fera aussi mettre un jour la main sur quelques-unes de ses chansons, ou quelqu'un de ses virelais, qui, d'après tout ce qu'on sait de son heureux caractère, doivent avoir du piquant, de la chaleur et de l'élégance.

Jacques de Hemricourt ne parle pas des chroniques de Jehan Le Bel, il ne constate que son talent dans la *science*

---

(1) « Ilh parsiwist les armes en joventeit, et servit al tournoy, » et fut delle hosteit monss. Johan de Haynau, saingnor de » Beamont et de Cymay. Ilh avoit bon sens natureil et bon ré- » giment sor tos altres ; ilh astoit lyes, gays, jolis, et savoit » faire chanchons et vierlais, et queroit tos desduys et tos ses » solas, et en che faisant, ilh acquist grandes pensions et » grans hiretaiges. Se ly fist Diez la grasce quilh viskat tot » son temps en prosperiteit et en grant santeit, et fut anchiens » de quatreviens ans ou plus quant ilh trespassat, et sorlon » son estat furent reverement et costablement faites ses exe- » ques. Ilh eut en ses anchiens jours une paire de fis germeax » d'une poirture, nommeis Johan et Gilhes quy furent dune » damoyselle de bonne estration, qui astoit de lynaïge *De* » *Preit*, asqueis dois germaez ilh laissat grans possession. » (J. de Hemricourt, *loco citato*).

du gai savoir, il ne cite que ses *chanchons* et ses *vierlais*. Il est probable que de son temps on répétait encore quelques-unes de ses chansons galantes et de ses agréables virelais qui ont dû rester traditionnellemeut dans le souvenir des Liégeois. Mais l'imprimerie n'était pas découverte alors, tout cela s'est effacée, sans laisser de traces durables, après la mort des chanteurs et de leurs premiers descendants.

C'est Froissart qui, le premier, a revélé l'existence des chroniques de Jehan Le Bel, parce qu'elles lui ont utilement servi, et, qu'en écrivain loyal, il tint à indiquer les sources où il avait puisé les événements antérieurs à son âge et qu'il ne put voir par lui-même. C'est par ordre de Jehan de Beaumont que Le Bel, qui faisait partie de sa suite, écrivit les chroniques qui servirent plus tard à Froissart pour commencer les siennes. Ce fait est attesté par Jehan d'Oultremeuse (année 1325). Jehan de Beaumont corrigea de sa main ces histoires avec le châtelain de Waremmes et plusieurs autres seigneurs présents aux faits et gestes qui y étaient retracés.

Un magnifique exemplaire des *Chroniques de Saint-Denis*, ms. reposant aujourd'hui à la bibliothèque publique de Cambrai, (n° 622), portait sur le revers de sa couverture, en écriture du XIVe siècle, l'indication suivante : *Messire Jehan Li Biaux, canones de Liége*, et sire *Jehan Froissart, né de Valenchiennes*. Ces deux noms, peut-être deux signatures autographes, marquent la fraternité et une sorte de collaboration des deux amis. Ce manuscrit précieux a été depuis en la possession de *Raoul le Prestre*,

archidiacre du Hainaut, chanoine de Cambrai, parent du cardinal d'Ailly et son exécuteur testamentaire, de 1420 à 1429. Un relieur maladroit et barbare, sous prétexte de restauration, a fait disparaître, il y a quelques années, les noms accollés de Froissart et de Le Bel. C'est ainsi assez souvent qu'on restaure, en province, les monuments artistiques et littéraires !

Il y eut enfin un heureux réveil pour le précurseur de Froissart.

En 1839, M. L. Polain, à la fin de ses *Recherches sur Jean d'Oultremeuse*, dédiées à ses collègues de la société des Bibliophiles, se plaignait de ce qu'on ne savait rien des œuvres de *Jean Li Biaux,* qu'Hemricourt désignait comme sachant faire chansons et virelais, et il terminait en disant : *A M. de Gerlache, Jean d'Outremeuse, mais qui retrouvera Jean Le Beau?* — Le bonheur devait advenir à celui-là même qui éprouvait si vivement le désir de découvrir les œuvres d'un illustre concitoyen. Nous avons vu le laborieux Buchon, cet heureux et persévérant dénicheur de chroniques, à qui nous avions donné l'éveil sur Le Bel, sécher de dépit de rester impuissant à découvrir ses histoires; d'autres aussi y perdaient leurs peines et leurs labeurs; il était enfin réservé à M. Polain de les retrouver, de les montrer aux savants du siècle et de les mettre au jour, du moins en partie. Elles furent imprimées, à 125 exemplaires seulement, non livrés au commerce, et numérotés à la presse, sous ce titre : « Les » vrayes chroniques jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur monseigneur Jehan Le

» Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, retrouvées et » publiées par M. L. Polain, conservateur des Archives » de l'État, à Liége, membre de l'Académie royale de » Belgique, de la société des Bibliophiles belges, etc., etc. » M.DCCC.L. (Mons, Hoyois). » Gr. in-8°, goth., sur papier fort de Hollande, précédé de 27 pp. d'introduction, dédié à M. Paulin Paris, membre de l'Institut et conservateur des manuscrits de la bibliothèque impériale à Paris. — Une fois, M. P. Paris avait cru retrouver ces chroniques, il signala cette découverte, qui n'était pas la véritable (1), comme M. Quicherat l'a démontré dans un article du *Journal des Débats*.

La partie de la chronique de Le Bel, retrouvée et publiée par M. Polain, embrasse les années 1325-1340; la seconde portion restait encore à découvrir, lorsqu'en 1861, M. *Meyer*, élève de l'école des chartes, déterra, à la bibliothèque de Châlons-sur-Marne, un manuscrit paraissant être une copie primitive de Froissart. M. Paris vit de suite que c'était la chronique entière de Le Bel allant jusqu'à la fin de 1360, date du traité de Bretigny entre la France et l'Angleterre. Il comprend le siége de Calais, l'outrage fait par Édouard III à la comtesse de Salisbury, omis par Froissart, et d'autres fragments importants passés sous silence ou changés par le chroniqueur valenciennois.

Voilà donc l'œuvre historique de Le Bel menée jusqu'à peu près la fin de ses jours, car il fit son testament, long-

(1) En 1842, dans une curieuse notice sur la *Chronique de France*, 1271 à 1348, insérée dans les *Manuscrits françois de la bibliothèque du roi*, tome V, p. 354 et suiv.

temps conservé dans les Archives de Saint-Lambert, en 1369, et il mourut plus qu'octogénaire vers 1370. Son labeur devait être très-clos en 1360. Voilà qui est bien pour les chroniques ; maintenant nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier, comme M. Polain le faisait en 1839 pour l'histoire aujourd'hui retrouvée, *mais qui découvrira les chansons et les virelais ?*

Jehan li Nivellois.

Nous aurions bien mauvaise grâce d'omettre *Jehan li Nivelais* ou *li Nivellois* dans la liste de nos trouvères brabançons, ou flamands, lorsque La Serna Santander, le baron de Reiffenberg, Van Hasselt et d'autres savants belges n'ont pas hésité à le classer parmi les anciens poëtes du pays. Ils diffèrent seulement sur son lieu de naissance: les plus nombreux le placent à Nivelles en Brabant; selon M. de la Serna il était de Nevèle, en Flandre; son opinion est fondée sur l'emploi du mot flamand *grams*, *fâché,* que le trouvère a jeté dans un des vers du prologue de son ouvrage; comme si un mot flamand ne pouvait pas échapper à un écrivain né dans une ville à six lieues de Bruxelles! Le président Fauchet place ce trouvère en Champagne, opinion que suit M. Paris; Fauchet s'était décidé sur de grandes apparences « y ayant encore, » ajoute-t-il en 1581, « une honnête famille à Troyes portant » le nom de *Nevelet* » Nous avouons que l'argument du président F. n'est pas fort. Nous pourrions trouver en Belgique, encore aujourd'hui, dix honnêtes familles du nom de *Nivellois*, *Niveleau* et *Nivelons* (1).

(1) Roquefort nomme notre trouvère *Jehan li Nivelons*, dans son *Glossaire,* au mot *Grams,* I, 708; et *le Venelais*, dans son article *Alexandre de Bernay* (Biographie universelle, tome Ier, p. 534).

Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, La Croix du Maine et Duverdier dans leurs bibliothèques, Geoffroy Tory, dans son *Champ-flori*, La Monnoye, Le Grand d'Aussy dans ses notices, Ginguené et autres savants citent notre trouvère en estropiant plus ou moins son nom, et en allant jusqu'à l'écrire *Vénélois*, prenant un *n* pour un *v*, faute de lecture qui arrive très-souvent. Ces auteurs sont plus d'accord sur l'époque où brillait Jehan li Nivellois, qu'ils fixent à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

Notre auteur composa une des suites du roman d'*Alexandre;* celle-ci est intitulée *la vengeance d'Alexandre*, et composée en vers de douze syllabes, ainsi que les premières parties : ce serait même, assure-t-on, cette disposition commune aux diverses branches du roman d'Alexandre qui aurait fait donner le nom d'*alexandrins* à tous les vers de douze syllabes.

Voici le début du poëme de Jehan li Nivellois :

Seigneurs, or faites pés, un petit vos taisiez,
S'orrez bons vers nouviaux, car li autre sont viez;
Jehan li Névelois fut moult bien afaitiez (bien appris)
A son hostel se sied: si fu joyans et liez.
Un chanterre li di d'Alixandre à ses piez.
Et quand il l'a oï s'en fu *grams* et iriez (irrité)
Du flus qu'ot de Candace en a vers comenciez,
Bien fais et bien rimez, bien dicts et bien dictiez,
Encor sera du comte *Henri* molt bien loiez.

C'est cette intervention d'un comte Henri qui a déterminé Fauchet à placer Jehan li Nivelois en Champagne, parce qu'à cette époque il y avait soit le comte Henri Ier, soit le comte Henri II, mort en 1197, auquel ce poëme

pouvait être offert ou dédié. Nous pourrions ajouter que, dans le même moment, il y avait aussi un comte de Namur, du nom de Henri, qui était lié avec Henri II, comte de Champagne, et lui promit en mariage sa fille en bas-âge ; rien n'empêche que le trouvère ne se réclame de celui-là aussi bien que du Champenois.

Nous n'insisterons pas sur cette circonstance. Un poëte, au moyen âge, était dans la position d'un grand virtuose de notre époque ; il visitait les cours les plus brillantes et y était reçu tant qu'il amusait. Jehan li Nivellois a dû aller à la cour du duc de Brabant Henri Ier, à la fois comte de Louvain et avoué de l'église de Nivelles ; il a pu aller de même à Namur et en Champagne et y être fort bien reçu sans qu'il fût de l'endroit. Il est certain qu'il n'a eu qu'à se louer du comte Henri quel qu'il soit, il constate le fait par les vers qui suivent qu'on peut regarder un effet de la reconnaissance :

Cil (le comte) est sor tout li mons de donner efforciez,
Sages est et cortois et preuz et afetiez,
Et aime les églises et honore clergiez,
Les povres gentilz homes n'a-t-il pas abessiez,
Ançois les a très bien levez et essauciez
Et donées les terres, les rentes et les fiez,
Jà de doner ne fu son pers apareillez... (1)

La *Vengeance d'Alexandre*, c'est-à-dire la vengeance que son fils Alliénor tira de sa mort, est presque toujours accompagnée, dans les mss., du *Testament d'Alexandre*,

(1) Il existe à la bibliothèque impériale deux mss., inscrits sous les nos 7190. 4. et 7190. 5., qui contiennent *La Vengeance de la mort d'Alexandre*, par *Jehan li Nivellois*.

par Pierre de Saint-Cloud ; c'est en parlant de ces deux trouvères réunis que Geoffroy Tory s'exprime en ces termes : « Ces deux autheurs ont en leur style une grande » maiesté de langage ancien, et croy que, s'ils eussent eu » le tems en fleur de bonnes lettres, comme il est auiour- » d'hui, qu'ils eussent excédé tous autheurs grecs et latins. » Ils ont, dy-je, en leurs compositions don accomply de » toute grâce en fleurs de rhétorique et poésie ancienne. » Jaçoit que Jehan-le-Maire ne face aucune mention » d'iceux, toutesfois si a-t-il pris et emprunté d'eux la » plus grande part de son beau langage, comme on pour- » roit bien voir en la lecture qu'on feroit attentivement ès » œuvres des uns et des autres. »

Voilà assurément un bel éloge, mais il est réellement exagéré. Le Nivellois ne tient pas la tête du groupe de poëtes qui figurent, au nombre de neuf, dit Rochefort, dans les branches diverses d'Alexandre. Il n'a pas tiré tout le parti possible de son sujet que nous allons réduire en quelques lignes.

Porus meurt vaincu par Alexandre, sa veuve Candace lui survit. Le roi de Macédoine la trouve au lit quand il la visite; elle se trouble, et se sent brûlée d'une vive ardeur pour le vainqueur de son mari. Alexandre est aussi ému de sa beauté, et, galamment, il lui donne un baiser à la française. Cette courtoisie produit un effet inattendu de tout le monde ; la dame, comme dit naïvement le trouvère, *en remest grosse,* et accouche bientôt d'un fils qu'elle nomme *Allienor* ou *Alior*. Il grandit en nourrissant le projet de venger la mort de son père qu'on dit empoisonné.

Il réunit ses pairs, et marche avec eux et ses troupes contre les coupables et parvient à les défaire et les prendre prisonniers. Il ne rêve alors qu'aux moyens de les punir suffisamment de leur crime ; il y parvient à l'aide de mille imaginations dignes de l'époque. Le tout se termine par une assez jolie collection de supplices.

Nous nous dispenserons de faire des citations en vers de *Jehan li Nivellois ;* ils n'ont rien de bien saillant, et ne valent pas toujours ceux des auteurs d'autres branches de l'*Alexandre* (1). C'est dans les premières parties qu'il faut chercher le cadre ingénieux dans lequel les trouvères ont fait entrer des allusions aux événements de la fin du règne de Louis VII et du commencement de celui de Philippe-Auguste. Les premières branches parurent de 1180 à 1210 et contiennent bon nombre de vers harmonieux et pleins de sens. Les continuateurs n'ont pas su toujours se tenir à la même hauteur : ils ont généralement été trouvés lourds et languissants comme beaucoup de leurs contemporains.

A une époque assez rapprochée de celle de sa compo-

(1) Les vers de *Lambert li cors* (de Châteaudun) présentent souvent de jolies pensées agréablement exprimées, telles qu'on les voit dans ces vers :

« N'est pas roi qui se fause et sa rezon dément...
» Miex vaut amis en voie que en borse denier...
» Pire est riche mauvais, que pauvres honourez...

Un vieillard, devant les savants de Babylone assemblés, termine ainsi son discours :

» *Fé le mieulx que tu peuz, molt est corte la vie.*

Ce vers devint la devise des descendants de Lambert le court qui habitèrent la Bretagne et la Normandie ; et durant nos guerres civiles, *Irmagor Lecourt,* l'avait donné comme signe de ralliement à toute la brigade de partisans qu'il commandait.

sition, le roman d'Alexandre, qui avait joui d'une grande popularité dans les provinces de France et des Pays-Bas, fut traduit en italien et en espagnol, et il eut l'honneur, que beaucoup de poëmes de ce temps obtinrent également, d'être converti en prose pour les lecteurs vulgaires. Cette version fut faite par *Jehan Fauquelin*, florissant vers le commencement du XVe siècle. Elle est imprimée sous ce titre : *Histoire du roi Alexandre le Grand, jadis roi et seigneur de tot le monde, et des grandes prouesses qu'il a faictz en son temps*. Paris, Jehans Bonfons; in-4°, goth. (sans date). — Le texte original, en vers romans, a été publié par *Henri Michelant*, *Stuttgard*, 1846, gr. in-8°, pour les membres de la société des bibliophiles de Stuttgard (1).

Il ne nous reste plus qu'à parler d'un dicton proverbial, qui par sa principale énonciation, se rapproche beaucoup du nom de notre trouvère Jehan li Nivellois. Il ne s'agit ici rien moins que de ce populaire *Jehan de Nivelles*, dont le vulgaire s'est occupé de tout temps et a chanté gaîment la légende, en y rattachant les qualités de son *chien* qui, dit le dernier couplet, *s'enfuit quand on l'appelle*. En août 1834, le journal belge l'*Émancipation* publia un article plein de recherches intéressantes sur la *chanson de Jean de Nivelle ;* il en cita les neuf couplets tirés d'un imprimé fort rare, publié en 1680, à *Namur*, chez *Lambert*

(1) La plus récente publication est celle-ci : *Alexandriade*, ou chanson de geste d'Alexandre-le-Grand ; épopée romane du XIIe siècle. Publiée pour la première fois en France, avec introduction, notes et glossaire, par *F. Lecourt de la Villethasset* et *Eugène Talbot*. *Dinan*, *Huart* et *Paris*, *Durand*, 1861, in-12.

Tassin. L'auteur de l'article disait que les militaires français venus dans les Pays-Bas, en 1695, trouvèrent l'air de cette chanson si vif et si gai, qu'ils le regardèrent comme une conquête et le transportèrent à Paris où il fit fortune. Il concluait en attribuant ce chant populaire à quelque Nivellois et en disant que si l'on trouvait un germe ou une âme de ces couplets, antérieur à 1680, il cesserait d'appartenir aux Wallons, mais il regardait cette preuve comme impossible.

Elle est cependant facile à fournir ; dans la *Farce nouvelle très bonne et fort joyeuse des deux savetiers à troys personnages, c'est àssavoir le pauvre, le riche, le juge,* qu'on trouve dans l'Histoire du théâtre françois (par les frères *Parfaict*) tome II, p. 130, farce dont la date remonte à environ 1505 selon les uns, ou 1530 selon Brunet (1), la scène s'ouvre par le savetier pauvre qui chante gaîment:

Hay, avant Jehan de Nivelle !
Jehan de Nivelle a deux housseaux,
Le roi n'en a pas de si beaux,
Mais il n'y a pas de semelle.
Hay, avant Jehan de Nivelle !

Ce couplet montre suffisamment l'ancienneté de la chanson populaire, conservée traditionnellement jusqu'à nos jours. Vers 1500, on la chantait déjà comme tombée dans la vulgarité, puisque l'acteur qui entre en scène avec le couplet, qui ne tient pas à la pièce, le met en avant pour s'égayer.

(1) *Manuel du libraire,* 5e édition, tome II, page 1181. — M. Brunet cite un exempl. de cette farce, en 4 feuillets petit in-f°, goth., aujourd'hui à la bibliothèque de Dresde.

Le fond de cette vieille chanson est d'accorder toutes sortes de biens à Jehan de Nivelle, mais chacune de ces choses a tant de défauts qu'elles ne peuvent lui servir à rien. Le couplet capital est toujours celui du chien qui est resté plus particulièrement dans la mémoire du peuple :

Jean de Nivelle n'a qu'un chien,
Il en vaut trois, on le sait bien ;
Mais il s'enfuit quand on l'appelle !
Connaissez-vous Jean de Nivelle ?
Ah ! oui vraiment !
Jean de Nivelle est bon enfant.

Le chien de Jean de Nivelle figure dans tous les dictionnaires de proverbes. M. de la Mésangère lui donne deux origines : « d'après la première, dit-il, un duc de Montmorenci somma inutilement son fils, seigneur de Nivelle, qui avait en Flandre des biens considérables, de quitter ce pays, pour venir servir Louis XI contre le duc de Bourgogne, et le père irrité le traita de *chien*. — Suivant la seconde version, ce fils, cité au parlement pour avoir donné un soufflet à son père, refusa de comparaître. Son forfait ayant acquis de la publicité, on n'en parla qu'avec un extrême mépris, et ce fut dans la bouche du peuple, le *Chien de Jean de Nivelle*. — La Fontaine avait en vue la première origine, lorsqu'il disait au commencement de sa fable intitulée *Le faucon* et le chapon :

« Une traîtresse voix bien souvent vous appelle :
» Ne vous pressez donc nullement,
» Ce n'étoit pas un sot, non, non. et croyez m'en,
» Que le *chien de Jean de Nivelle*. »

Si, d'un autre côté, nous consultons Bruzen de la Martinière, il nous dira : « Jean de Nivelle, dont on parle tant,

n'est autre chose qu'un homme de fer, qui est tout droit sur ses pieds, au haut d'une tour, auprès de l'horloge de Nivelle, sur la grande place. Cet homme de fer sonne les heures avec son marteau. » M. Dewez, dans son *Dictionnaire géographique,* dit à peu près la même chose, seulement il change l'homme de fer en bronze.

La *Chronique de Nivelle* croit que le personnage de métal, placé sur l'ancienne tour de la collégiale de Sainte-Gertrude pour sonner les heures (depuis 1704 il ne répéte que les demi-heures) est la représentation d'un guerrier du pays qui se distingua aux croisades. A l'appui de cette opinion on cite une note du poëme intitulé : *Les Belges,* par Le Mayeur (p. 275) qui dit qu'en 1200, Baudouin, comte de Hainaut, prit la croix et qu'au nombre des croisés du Brabant qui l'accompagnèrent, se trouvait *Maître Jean de Nivelles.*

Nous croyons, quant à nous, que cet homme de bronze qui sonne les heures, est plutôt un vaincu qu'un vainqueur. Ordinairement, les *Jacquemars* des horloges étaient des Maures ou des Sarrasins auxquels on attachait une besogne servile comme celles qu'on donne aux prisonniers de guerre. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que nous possédons un scel de bronze, ovale oblong, qui paraît provenir de Nivelles, et qui représente une tour crenelée, dont la plate forme est surmontée d'un personnage vu à mi-corps, coiffé à la turque ; le sceau gothique est malheureusement un peu fruste, et ne laisse lire complétement que les mots : S. JOHIS. DE. NIVEL... CH...

Le Jehan de Nivelle de la chanson populaire, celui de

la tour de l'horloge, le personnage pas mal grotesque du scel que nous venons de citer, tout n'appartiendrait-il pas à un de ces fous en titre d'office qu'on voyait anciennement dans nos joyeuses villes de la Flandre? Comme soutien de cette pensée, nous ajouterons que nous avons vu à Valenciennes un tableau représentant *Jehan de Nivelle*, disant à Louis XIV, en 1677 (année de la prise de Valenciennes): *Mon cousin, soyez le bien venu!* C'était sans doute un des privilèges de ce personnage d'apostropher ainsi les rois. Il nous semble qu'il y a là quelque grain de folie. Nous laissons aux philologues du pays le soin de tirer au clair cette question de mœurs locales.

Jehan l'Orgueneur.

Jehan l'Orgueneur trouve ici sa place pour deux raisons ; la première, parce que ses chansons se trouvent mêlées avec celles de tous les trouvères de nos provinces ; la seconde, parce qu'il est accolé aussi dans les recueils avec un *fils maistre Bauduin l'Orgueneur*, et qu'on sait que le prénom de *Baudouin* annonce pour ainsi dire un habitant de la Flandre ou du Hainaut.

Jehan l'Orgueneur tire sans doute son nom d'une profession musicale dans laquelle il excellait, car il reçoit dans un ms. le titre de *Maistre* pour désigner son excellence. Comme trouvère, il n'est pas sans talents : Il a de la gentillesse, de la galanterie et un ton de bonne compagnie qu'on ne rencontre pas toujours chez ses confrères. Souvent il parle par sentence, et plus d'un de ses vers pourrait être conservé comme proverbe. Nous donnerons de ce poëte les fragments suivants tirés de deux chansons qui méritent quelqu'attention; elles sont conservées dans les mss. fonds de Cangé, n°s 65 et 67, qui ont appartenu à un célèbre amateur de raretés bibliographiques, M. Guyon de Sardière.

Ms. n° 67, in-f°, p. 215.

(Le premier couplet est noté en musique).

Amors, qui fet de moi tout son conmant,
M'a de chanter doné moult bon voloir,

Et nequedent n'ai pas le cuer joiant
Fors seulement de tant que j'ai espoir
Que par servir, rendre à cele honor
Ou j'ai pensé souvent et nuit et jor,
Et fas encor ne jà du départir
Ne me dont Dex volenté ne désir.

Suivent deux couplets de descriptions des charmes de sa mie qui ne nous apprennent rien, car il est bien connu que toutes les dames chantées se ressemblent et possèdent les mêmes attraits ; ce qui fait dire à l'Orgueneur en parlant de sa maîtresse :

Et quant remir son vis et sa color
Lores me fet et joie et povor
Car autrement ne porroie soffrir
Les grans dolor que me fet sentir.

Dernier couplet :

Ne me vois pas por ce désespérant,
Se la mendre du mont me fet doloir
Ains ai en li ades fiance grant
Sel servirai de cuer sanz decevoir,
Ausi me doint Dex joïr de s'amor
Por qui je chant sovent et ri et plor
Quainc por trichier n'amaine por mentir
Ains vueil adès loiauté maintenir.

Autre chanson. Ms. 67, f° 242.

Au tens que voi la froidure
Et gelée repérier
Qu'oisel selonc lor nature
Ne se veuellent renvoisier
Ains seuvent chascun targier
Lors sevent mes cuers déduire,
Car, qui amors veut conduire
Bien doit joie commencier.

Liés doi estre par droiture
S'amors mi voloit aidier

Car plus bele criature
Ne porroit nus sohédier ;
Ne qui tant face aprisier
Com cele où j'ai mis ma cure
Et por qui mes cuers endure
Tos les maux sans ennuier.

Dous senblans, douce faiture,
En chantant meri vos quier,
Que vos par bele mesure
Fetes ce que je vos quier,
Ne jà ne devez cuidier
Que je por nule aventure
Osasse par dessmesure
Si très bele riens prier.

Trop me dueil c'en est la pure
Ce lers ni a mes mestier
S'amors ne me raseure
De ma dolor alégier
Mes porce ne veil lessier
Car tex senble estre moult sure
Qui le fet par couverture
Por son ami essaïer.

Dame, tant con li mons dure
Qest qu me puist léccier
Ne qui de ma bleçeure
Me poist asouager
Seulement l'en puet sachier
Vo simple regardeure,
Car dous regars tous maus cure
Se fins cuers l'en veut aidier.

Mes tant vos vueil acointier
Con puet bien estre trop dure
Car fruit qui pas ne meure
Puet on bien tenir trop chier.

La fin de cette dernière chanson est charmante ; comme

nous le disions plus haut, il y a là de ces membres de phrase qui forment de jolies sentences : *Un doux regard guérit tous les maux, si un tendre cœur vient l'aider* ; et *un fruit qui ne mûrit pas est toujours payé trop cher* ; voilà de ces expressions assez heureuses pour une époque qu'on appelait *barbare*.

Jehan Martin.

Tandis que les trouvères mondains s'égayaient à écrire et à chanter de joyeux refrains, à composer des fabliaux égrillards et des jeux-partis galants pour amuser les jeunes pages et divertir les dames châtelaines, on était occupé dans les monastères à une littérature plus sérieuse et plus orthodoxe. Les moines rimeurs composaient des mystères à personnages, des légendes sacrées, des vies de saints martyrs et de bienheureuses et des biographies d'évêques, le tout en vers, jusqu'au moment où la prose est venue détrôner définitivement la poésie.

Jehan Martin paraît être un des derniers religieux resté fidèle à la rime. Il naquit à Valenciennes dans la première moitié du xve siècle, avant l'an 1450. Il entra comme profès au couvent des dominicains de sa ville natale, et s'y distingua bientôt par sa piété et son savoir. Il enseigna quelque temps la théologie au couvent de Douai en qualité de premier lecteur, et revint, dans ses vieux jours, à Valenciennes avec le titre de prieur de la maison où il avait prononcé ses premiers vœux et où il termina sa carrière, le 1er mai 1495.

Les vers de Jehan Martin sont très-peu connus, aussi nous donnerons-nous le plaisir d'en citer quelques-uns, d'autant plus qu'ils sont d'un genre très-différent de ceux qui les précèdent et d'autres qui suivent. Les matières

traitées par le jacobin valenciennois étaient pieuses et même mystiques. On connaît deux ouvrages de lui; l'un porte son nom, l'autre qui en semble une suite, ou plutôt un accompagnement, lui a toujours été attribué, tant à cause qu'ils sortent d'une seule presse, peu de temps après la mort de l'auteur, que parce que les deux ouvrages se trouvent ornés de vers de la même mesure et dans le même goût.

Voici donc les ouvrages de Jehan Martin.

I. — *La Légende de Monseigneur Sainct Dominique.* père et premier fondateur de l'ordre des frères prescheurs; translatée de latin en franchois par vénérable religieux et prescheur excellent frère *Jehan Martin*, dudict ordre et du couvent de Valenchenes; imprimé nouvellement... par *Jehan Trepperel*, libraire et imprimeur demourant à Paris, en la rue neufve Nostre-Dame à l'escu de France. (sans date) pet. in-4°, goth. à 2 colonnes.

Selon *La Caille*, Jehan Trepperel imprimait à Paris dès 1495, l'année même de la mort de Jehan Martin; il est donc à présumer que les œuvres du frère prêcheur furent livrées à la lumière vers cette époque.

La légende dont nous parlons est divisée en nombreux chapitres, les titres ou sommaires desquels sont en vers de huit syllabes. La matière est écrite en forme de dialogue entre un confesseur et sa pénitente. L'auteur dit qu'il l'a tirée des vies de Saint-Dominique publiées 1° par le *B. Jourdan*, second général de l'ordre; 2° *Constantin de Médicis*, mort évêque d'Orviete, en 1258; 3° par *Humbert de Romano*, général des dominicains en 1254; et 4° par *Thierry*

de Appoldia, saxon, décédé vers 1300. Il n'ajoute pas qu'il a fort peu judicieusement grossi son livre d'une quantité de fables tirées des prétendues révélations d'*Alain de la Roche*. L'art de la critique, à cette époque, était trop peu avancé pour que les écrivains distinguassent toujours bien ce qui devait être élagué de leurs écrits.

II. — *Sensuit ung mistere de linstitution de lordre des freres prescheurs, et commence Sainct Dominique luy estant a Rome vestu en habit de Chanoyne Regulier. A XXXVI personnaiges dont les noms sensuivent cy après.* — Cy finist ce present mistere de Saint-Dominique nouvellement imprimé à Paris, par Jehan Trepperel, libraire et imprimeur... (sans date) in-4° goth. de 38 feuillets à deux colonnes fig. en bois.

Ce mystère a été imprimé, ainsi qu'on le voit, mais c'est à-peu-près comme s'il ne l'était pas. On en a vu un exemplaire chez La Vallière, un chez Gaignat et chez M. de Sardière ; tout cela ne fait peut-être que le même volume qui manquait dans la si riche et si nombreuse collection de M. de Soleinne. Quand on a vu le mystère, il était relié avec *la Légende* qui précède, ce qui constitue plus que jamais une seule et même origine.

Les frères *Parfaict* (dans leur *Histoire du théâtre françois,* II, 508), ont donné une courte analyse de ce rare mystère qui se résume à peu-près ainsi:

Saint-Dominique, brûlant de zèle pour la gloire du Seigneur et de son église, gémit du désordre qu'il voit régner dans le monde; alors les trois États, *Église, Noblesse,* et

Labour, dirigés par *Obstination*, s'abandonnent aveuglément à sa conduite.

ÉGLISE.

Par discorde et griefve efforce
Je vueil avoir des bénéfices;
Dignités dix douze par force,
En commande, grandes offices:
Des rouelles jaunes en coffre.....
Qui ne veut vivre qu'à plaisance,
En tous plaisirs prent ma paisson;
Car jeune chair, et vieil poisson,
Si me donnent resjouissance.

LABOUR.

L'Église a trop biens d'abondance:
Payer les dismes; quelle leçon?
Il faut user d'autre fasson:
Ne faut-il pas que Labour dance?

Survient *Hérésie* (allusion aux Albigeois), qui, conseillée par Satan, répand son venin sur la terre; cela irrite le Seigneur qui menace les hommes. Pour l'apaiser, la sainte Vierge lui présente saint Dominique qui s'offre à exterminer l'Hérésie. Ce saint est accueilli, et, sans perdre de temps, il va demander au saint-Père la permission de prêcher avec ses deux compagnons *Bertran* et *Matthieu*.

Saint Regnault va trouver à Rome saint Dominique pour l'aider dans sa mission, mais il y tombe malade, et l'on implore le secours de la mère de Dieu.

SAINT DOMINIQUE.

Vierge, nous metz tu en deffault,
Quant nous perdons nostre secours?

LE CHAPELAIN (de Saint-Regnault).

Par un bien cruel sourbesault,
Vierge, nous metz-tu en deffault?

LE CLERC (de saint Regnault).

Contre toy courray à l'assault,
Veu que permetz si piteux cours.

SAINT DOMINIQUE.

Vierge, nous metz-tu en deffault,
Quand nous perdons nostre secours?

La Vierge vient à leur secours avec sainte Magdelaine, sainte Catherine, et plusieurs anges; elle rend la santé à saint Regnault et lui donne une robe blanche qu'il promet de porter toute sa vie. Les médecins étonnés de cette cure n'en peuvent croire leurs yeux. Saint Dominique, couvert d'un habit blanc comme saint Regnault, le quitte pour passer en Espagne.

SAINT DOMINIQUE.

En Espaigne je m'en iray
Pour consulter les hérétiques.

« Cy ne parlera plus Sainct-Dominique.....
» Lors s'en ira sainct Regnault à Boulongne. »

On lui amène un pauvre frère convers du monastère de cette ville, qui est possédé du démon. Saint Regnault ordonne qu'on le lui frappe fort et ferme.

SAINT REGNAULT.

Frappez fort.

LE CONVERS.

Haro, à la mort!

SAINT REGNAULT.

C'est le commandement de Dieu.

LE CONVERS.

Hau, Diables, venez à mon confort.

SAINT REGNAULT.

Frappez fort.

LE CONVERS.

Haro, à la mort!
Se cuide estre le plus fort;
Bellement, ce n'est point de jeu.

SAINT REGNAULT.

Frappez fort.

LE CONVERS.

Haro. à la mort!

SAINT REGNAULT.

C'est le commandement de Dieu.

Satan, ne pouvant tenir contre un si sévère traitement, s'enfuit confus, et saint Regnault quitte Boulogne pour son couvent de Paris, où il console ses frères, et termine le mystère par un long sermon très-exemplaire.

Par cet extrait on peut juger du fond et de la forme de ces anciens mystères en vers qui se ressemblent presque tous. Jehan Martin, le valenciennois, n'était ni inférieur, ni supérieur à ceux de son temps; il avait la naïveté et le laisser aller des écrivains de son siècle, qui ne se gênaient pas pour faire figurer, parler et agir Dieu, la Vierge et les saints; les poëtes d'alors possédaient de grandes licences.

En vain le P. Quétif, dans sa *Bibliothèque des Dominicains*, dit-il que le Valenciennois *Jehan Martin* avait un style raboteux, obscur et désagréable, mais que l'on devait pardonner ces défauts à un écrivain de son siécle et *de sa nation :* ce biographe aurait bien pu se dispenser d'ajouter ce dernier mot ; les écrivains de la vieille France du xve siècle n'avaient pas, en général, un style ni plus poli, ni plus correct, ni plus agréable, que certains poëtes et prosateurs valenciennois et tournaisiens de ce temps là. Froissart, Lemaire, Chastelain, le Bouteillier, et même Pierre de Boussy, de Tournai, auteur de la tragédie peu connue de *Méléagre* (1) tiennent une assez bonne place dans les bibliothèques pour ne pas encourir un anathème aussi sévère que celui du dominicain Quétif.

---

(1) Imprimée à *Caen*, l'an 1582, chez *Pierre le Chandelier*, in-8°, de 24 feuillets chiffrés.

Jehan Partans.

Chacune des petites cours de nos provinces du Nord comptait, parmi les officiers attachés à la personne du comte, un ou plusieurs ménestrels dont l'emploi était d'égayer la compagnie du palais en chantant les couplets du temps, ou en jouant des instruments de musique. Le chef des ménestrels prenait le titre de *Roi* et commandait à tous les autres; il accompagnait le prince dans ses voyages, à la guerre, au tournoi, et toutes les fois qu'il devait figurer dans une fête où il séjournait plusieurs jours.

Le ménestrel était tellement considéré comme un personnage important de la maison du prince, qu'à défaut d'un autre officier, il était apte à recevoir, pour et au lieu de son maître, tout exploit d'huissier. Nous voyons que, le 2 novembre 1331, Pierre d'Auxerre et Michel de Paris, huissiers du Parlement, se rendirent au château de Conches, pour assigner Robert d'Artois, à l'occasion de son procès avec *Mahaut,* comtesse de Flandre. Ne l'ayant pas trouvé, ils demandèrent à parler à la comtesse, et s'adressèrent à Lurin, *ménestrel dudit monsieur Robert, car autre ne trouvèrent de ses dras.*

A la cour du comte de Hainaut, lorsqu'elle se tenait à Mons ou à la Salle-le-comte de Valenciennes, autre palais du prince, les choses se passaient plus noblement: il y

avait un *Roi des Ménestrels,* et il nous appert beaucoup de pièces comptables qui prouvent que ces rois là coûtaient plus cher qu'on ne le croit communément. Un compte de 1406 contient la mention suivante : « Au Roy des ménes-
» trels de Hainaut et à plusieurs compagnons ménes-
» trels qui, en son quaresme, avoient tenu leur escolles en
» la ville de Mons, fu donnet de courtoisie en ayde de
» fraix par yaulx fais... iiij liv. X s. »

Ce roi des ménestrels, qui, en temps de carême, tient des cours publics pour les enfants de Mons, n'est pas si diable que l'on fit quelquefois ses pareils ; nous espérons bien qu'il ne chantait pas à la jeunesse montoise les chansons qui charmaient alors la cour du Hainaut : il y a temps pour tout. Nous croyons que ce roi des ménestrels, si utile et si moral, était *Jehan Partans*, dont nous possédons quatre quittances d'appointements de la même époque à cinq années près. En voici le texte :

« Jou, *Jehans Partans,* Roy des menestrels des pays
» de men très grans et très redoubté signor et prince, con-
» gnois avoir heu et receus de Jhs. Rasoir à present
» maistre de ses monnoies de Haynn. pour une pension a
» my deuwe et donnée le cours de me vie par mondit très
» redoubté signr. sur ses pourfis desdites monoies, le
» some de trente couronnes d'or dou roy, pour le payem.
» eskeut au jour des Brandons darrain passet l'an mil
» iiij c et noef (1409), douquel terme et de tous autres
» pour celi pentem. par avant eskeux je me tieng a bien
» payés et en quicte boinement mendit très redoubté
» signor ledit maistre des monnoies et tous autres à qui

» quittance en appartient. Tesmoing ces lettres données
» sur men scel le vintwytisme jour du mois de juing l'an
» mil quatre cens et dix. »

Une autre quittance de même forme fut donnée par le même *Jehans Partans*, roi des ménestrels, pour l'année 1400 ; une pour 1411, et une pour 1412. Toutes ces pièces sont accompagnées du sceau dudit *Roi*, surmonté d'un cimier, avec un écu représentant une branche de fleurs, symbole de la profession toute d'agrément de Jehan Partans.

Il y avait ainsi des ménestrels dans tout le Hainaut et la Flandre. Les Archives de Joursanvault (t. 1 p. 139) nous révèlent que le duc d'Orléans fit payer les ménestrels de plusieurs ducs et comtes et de M. de Trazegnies, en 1395-1396. Le même duc fait récompenser, vers 1410, *Hennequin de Couloigne* et *Henne Hokiweck*, ménétriers du comte d'Ostrevant, fils du comte de Hainaut. Selon M. Guilmot, ancien et digne bibliothécaire de Douai, un contrat de rente, du 26 avril 1392, mentionne un *Jehan Boudare, menestreur du bas mestier*, bourgeois de Douai. Enfin, en 1400, *Willeaume Brezot* et son compagnon reçoivent une somme du magistrat de Lille, pour avoir *menestrandé* ou joué de leurs instruments, le jour de la fête de Lille, *pour manifester et resjoir ladite feste, ainsi qu'il est acoustumé à faire celcun ans* (1).

---

(1) Ce fait est consigné dans nos *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, par M. le baron *De la Fons-Mélicocq*, le plus intrépide et le plus infatigable *fouilleur* des archives publiques et particulières du département du Nord.

Le titre de *Roi des ménestrels*, que porta si honorablement à Mons *Jehan Partans*, était également connu au delà du Rhin en Allemagne, et Outre-Manche en Angleterre ; sous le roi Richard II, en 1381, Jean de Gaunt ou de Launt, fonda à Tutbury, dans le comté de Staffordshire, une *Cour de ménestrels* (*Court of minstrels*), qui étendait sa jurisdiction sur cinq comtés voisins, et qui tenait ses séances avec beaucoup de solennité le 16 août de chaque année. Elle était présidée avec dignité par le *Roi des ménestrels* (1).

Mais peu-à-peu les ménestrels s'avilirent et leur importance diminua. Vers la fin du XVIe siècle, ils avaient perdu toute considération, et ils étaient tellement déchus dans l'opinion publique qu'en 1597, la reine Élisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds. Ils disparurent et laissèrent le titre de *ménétrier*, corruption de leur premier nom, aux musiciens des danses de village et des noces champêtres.

A Valenciennes, les successeurs des ménestrels ne portaient plus que le titre de *Museux ;* ils avaient reçu du magistrat de la ville l'emploi d'égayer les habitants de la cité et des villages des environs en jouant de leurs instruments, au balcon du beffroi, pendant toute la durée du marché public.

---

(1) *Dictionnaire de la Conversation.* — Article *ménestrels.*

Jehan Vandetar.

M. le comte Léon de Laborde, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et directeur-général des Archives de l'Empire, nous a révélé le nom d'un personnage intéressant pour la Belgique, dans son bel et savant ouvrage intitulé : *Études sur les lettres, les arts et l'industrie sous les ducs de Bourgogne* (t. 2, p. XXIII-IV). Ce personnage se nomme *Jehan Vandetar*, et il est à la fois poëte, peintre et enlumineur. M. de Laborde le cite comme belge ou au moins comme bourguignon. A l'aspect de son nom, on ne peut que le classer, surtout pour son origine, parmi les habitants de la Flandre.

Cet artiste, qui cumulait à la fois tant de talents divers, enlumina une des bibles du roi de France Charles V, suivant un inventaire portant la date de 1423 ; mais il vivait bien avant cette époque, puisqu'on lit à la fin de ce magnifique volume, vingt-deux vers, probablement de sa façon, entr'autres les suivants :

A vous, Charles, roy plein d'onnour...
Présente et donne cestuy livre,
Et a genelz cy le vous livre
Jehan Vandetar, vostre servant...
L'an mil ccc et soixante (1360) (1)

(1) En 1360, Charles V n'était pas encore roi de France, mais il régnait de fait pendant la captivité de Jean I, à Londres, et il était *Régent*, avec tous les pouvoirs, heureusement pour la France.

De bon cuer, et vaulsist mil marcs,
XXVIII jour du mois de mars.

Cette splendide bible se trouvait, en 1814, dans la riche collection de Meerman; elle fut vendue, et l'on a perdu entièrement sa trace. Elle est sans doute passée en Angleterre où vont s'entasser une bonne partie des richesses littéraires et artistiques de l'Europe.

Joffrois Bairies *ou* Baireis.

Le trouvère *Joffrois Bairies*, auquel on accorde le titre de *Messire*, discute une question amoureuse avec un *Sire Aimeries*, qui paraît appartenir aux environs d'Avesnes en Hainaut. Le seul spécimen que nous publions de la discussion élevée entre ces deux gentilshommes, a un caractère érotique assez prononcé; et ce qui étonne le plus, c'est que cette délurée chanson est présentée à une dame *vaillante, pleine de courtoisie*, à laquelle on demande un avis sur le fond en litige. Il résulte de ce fait que la noblesse de province, au XIIIe siècle, avait des idées fort larges sur les sujets de conversation et de lecture. On en jugera par la transcription de la chanson suivante, tirée de la collection *Mouchet* XIV, copie du ms. de Berne n° 389, 3e partie, folio 5 verso.

MESSIRES JOFFROIS BAIREIS.

1.

Sire Aimeris, prendeis un jeu partit,
Tout ausiment com vos m'oreis retraire.
A vostre amie vanreis tout nui (nud) anuit,
Droit à midi tout soulz en un repaire;
Tous vos plaixirs de li vos poreis faire,
Ou maintenant vos partirois d'enki
Et revenreis la nuit gésir o li
Entre ses brais ke nulz n'el peut defaire.

2.

Per Deu, Jorffroit, boen jeu m'aveis partit,
Et je croi bien lou millor saieerai (je saurai) faire,
Jai ne perdrai, por estre si hastis,
La bone nuit, ke si me poroit plaire,
Ains atandrai la franche debonaire,
Et servirai dou tont, à son devis,
Si com j'ai fait, des ke j'en fui sospris,
Et proierai ke li jors ne durst gaires.

3.

Sire Aimeris, je tieng à grand folour
Quant prise aveis la plus loiaul partie,
Vos n'estes pais ensi sospris d'amors
Come je jeux, se Deus me benoie,
Pues ke j'aurai de li la signorie
Et gière près de ma très grant honor
Jai n'en panrai nul termine grangnor.
Pues ke saurai k'elle n'en iert merrie.

4.

Per Deu, Joffroi, pouc griève li respis
Pues c'on venroit a teille signorie,
Com a gesir toute nuit, jusc'a jor
Entre les brais ma douce chiere amie.
Vos m'aveis dit ke je n'i faurai mie
Por ceu croi jeu ke j'ai pris le millor,
Et saichiés bien vos preneis lou pior,
Quant vos haisteis et ne demoreis mie.

5.

Sire Aimerit, onkes ne vi joïr
De refuseir lou desduit de sa mie.
A mains en est, saichiés, mésavenu,
Ke s'en partoit, pues n'i recovroit mie.
Pues ke j'aurai de li la signorie
Et jeu aurai de li fait mon plaisir.
A l'autre fois n'en ai je pais failli
Pues c'aurai fait, com amis et amie.

Envoi.

Dame vaillans, plaine de cortoisie,
Jugiés se s'il doit j'ai d'amors joïr
Ki met respit en son plus grant desir,
En se ne set lou terme de sa vie.

Joffrois ou Godefroy de Ligny.

Il y a dix *Ligny* en France, plus un dans la province de Namur, et *Ligney* dans celle de Liége. De ces douze localités qui peuvent comprendre celle qui a donné le jour ou le nom au trouvère Joffrois ou Godefroy de Ligny, quatre appartiennent au Pas-de-Calais (ancienne province d'Artois), deux au département du Nord (anciennes provinces de Flandre, Hainaut et Cambrésis) et deux à la Belgique ; il y a donc beaucoup de présomptions pour que le vieux poëte qui nous occupe ait pris naissance dans l'une ou l'autre de nos provinces.

Joffroys, Geoffroy ou Godefroy de Leigny ou Ligny a été le continuateur de Chrestien de Troyes dans le *Roman de la Charette*, ou de *Lancelot*, l'un des plus célèbres du cycle des chevaliers de la Table Ronde. Chrestien de Troyes, qui en fut le premier auteur, mourut en 1191 ; on peut donc établir que son continuateur vivait à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe.

Ce poëme, dont il est inutile pour nous de parler du commencement, puisque notre trouvère y est resté étranger, est terminé de la manière suivante :

Segnour de ge avant disoie,
Ce seroit outre la matière ;
Pour ce, au finer à manière,
Ci faut li romanz entravers.

Godefrois de Leigny li clers
A parfinée la *Charrete*,
Mes nus hom blasme ne li mete,
Se sor *Chrestien* a duré
Car il l'a fet pour le bon gré
Chrestien, qui le commença ;
Et tant a fet de la ença
Ou Lanceloz fu emmurez ;
Tant com li contes est durez,
Tant en en fet : Ni vout plus metre
Ne mainz, pour le conte maumetre.
Ci faut li Romanz de la Charrete.

M. Adalbert Keller, dans son recueil des poésies romanes visitées par lui à Rome, et publiées sous le titre de *Romuart*, Manheim, 1844, in-8°, a livré, aux amis du vieux langage, un fragment de ce roman qui ne compte guères moins de 2000 vers. Si l'on était tenté d'oublier les qualités patientes des érudits allemands, ce seul fait plaiderait en leur faveur. Cette publication, contenue entre les pages 453-512 du *Romuart*, nous dispense d'en parler davantage.

— —

Paiens de Maizières.

Le trouvère *Paiens* tire-t-il son surnom de la commune de Maizière, canton d'Aubigny, arrondissement de Saint-Pol, ou du village de Mézières sur Oise, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, ou de quelques-unes des autres localités de même nom qui sont si répandues surtout dans le Nord de la France? Le prénom *Paiens, Payen,* est particulièrement propre au Hainaut, et cela nous ramène à croire que ce trouvère appartient à nos contrées, surtout au chef-lieu des Ardennes.

Paiens de Maizières est un admirateur du temps passé; il aime les anciennes choses; c'est pourquoi il met en vers les vieux contes. Tout cela vaut mieux que les nouveautés, dit-il, meilleures peut-être en apparence, mais bien moins solides au fond. Aussi est-il d'avis qu'on se doit plutôt tenir dans les anciennes coutumes que d'adopter les nouvelles. Il établit cette façon de penser dans les vers de début d'une pièce intitulée *La mule sans frainz, ou la damoisele à la mure* (mule).

Li vilains dist en reprovier
Que la chose a plus grant mestier (besoin)
Que ele est viez et ariez mise:
Por ce par sens et par devise
Doit chascuns lou sien chier tenir,
Qui l'en puet moult tost biens venir
A chose qui mestier auroit.
Mains sont prisiées orendroit

Les viez voies que les noveles,
Por ce qu'en les tient à plus beles,
Et si sont miaudres (meilleures) par senblant;
Mès il avient assez sovent
Que les viez en sont les plus chières.
Por ce dist *Paiens de Maisières*
Qu'en se doit tenir totes voies
Plus as viés qu'as noveles voies.

Ce poëme a 1136 vers, et figure en tête du 1er volume du *Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits*, publié par Méon, Paris, 1823, in-8°. (p. 1-37) Le trouvère, après son invocation au vieux temps, entre en matière et commence son conte, dont il place la scène à la cour que le roi Artus tenait à Cardoil, avec la reine Genièvre et les chevaliers de la Table Ronde. Là, arrive un jour une gente demoiselle éplorée, montée sur une mule sans frein, avec un estrier d'argent, qui fait un appel à tous les chevaliers présens, en promettant sa main, son cœur et toute sa personne à celui qui voudra entreprendre d'aller chercher le frein de sa mule. Mais cette conquête, facile en apparence, est hérissée de difficultés ; il faut traverser mille épreuves et combattre des animaux féroces, des nains muets et des géans, franchir une eau noire, envahir un château fort, etc., etc. *Kex*, le sénéchal du roi Artur, se présente pour tenter l'entreprise en faveur de la belle dame dont il convoite la possession. *Kex*re vient peu de temps après avec sa courte honte, il n'a pas été loin : à l'une des premières épreuves, il a reculé et est revenu sur ses pas.

Le chevalier *Gauvain*, avec la permission du roi et de la reine, se propose d'entreprendre l'aventure : la dame à la mule en est joyeuse, elle a confiance dans la valeur de ce

chevalier. Elle veut bien lui donner, pour arrhes et comme prime d'encouragement, un baiser qu'elle avait refusé au sénéchal probablement plus vieux et moins avenant. Ce baiser porte bonheur à Gauvain, il part et vainc tous les obstacles, rien ne lui résiste, il tue tout, il pénètre partout et arrive enfin devant le château-fort but de son voyage. Cette forteresse a quelque chose de singulier : elle est entourée d'eau, et elle tourne au milieu de ce vaste étang comme une meule de moulin, si bien que l'entrée est pour ainsi dire inabordable puisqu'elle fuit toujours au moment où l'on croit l'atteindre. En outre, ce château est entouré de palissades dont chacune porte la tête d'un chevalier qui a trouvé la mort aux pieds de ses murs. Tout cela n'émeut pas le brave Gauvain ; il finit par pénétrer dans le castel et par surmonter une autre série d'obstacles qui lui sont opposés dans l'intérieur. Enfin, il pénètre jusqu'à une princesse couchée sur un lit dont les quatre pieds sont dorés ; elle le fait manger avec elle, lui offre d'être son seigneur et de lui remettre son château ainsi que 38 autres qu'elle possède. Mais Gauvain, fidèle a son entreprise, ne lui demande que le frein de la mule qu'il était venu conquérir. La princesse avoue au chevalier qu'elle est la sœur de la demoiselle à la mule et le congédie en lui remettant l'objet de sa requête.

Le preux Gauvain repasse par tous les endroits qu'il avait franchis ; mais les choses sont bien changées ! Les rues sont pleines de gens qui dansent des caroles en réjouissance de ce que les bêtes féroces sont tuées ; les ponts-levis s'abaissent, les avenues sont ouvertes, tout est facile pour le retour, et le brave chevalier atteint aisément le

palais du roi Artur. Aussitôt que la demoiselle à la mule entend dire que messire Gauvain est revenu, elle se lève

Et la pucele va encontre.
— Sire, fait-ele, bon encontre
Vos doint Diex, et tot lo deduit
C'on puet avoir et jor et nuit!
— Et vos aiez bone aventure,
Fait cil qui descent de la mure
A terre par l'estrier d'argent.
La pucele en ses bras lo prent,
Si lou baise plus de cent foiz:
— Sire, fait-ele, il est bien droiz
Que je mete tot à devise
Lo mien cors en vostre servise;
Que bien sai que jà ne l'éusse
Par nul home que je séusse
Dedenz lo chastel envoier,
Car mort en sont maint chevalier
Qui les testes coupées ont,
Qui de l'avoir nul pooir l'ont.
Lors li a Gauvain recontées
Les aventures qu'ot trovées,
De la grant valée et du bois,
Et de la fontainne à espois,
Et de l'eve (l'eau) qui noire estoit;
Et do chastel qui tornoioit,
Et des lions que il ocist,
Et do chevalier qu'il conquist,
Et del vilain lo convenant (convention),
Et la bataille do serpent,
Et del nain qui lo salua
Et plus dire ne li daigna;
Et comment après li revint,
Et comment mengier lo convint
En la chambre à la damoisele
Qui suer estoit à la pucele;
Et comment li frains fu renduz,
Et quant do chastel fu issuz,
Et comment il avoit véues
Les quaroles parmi les rues,
Et comment issuz s'en estoit

Sanz enconbrier et sanz destroit.
Quant Gauvain a ce raconté,
Et la pucele a demandé
Congié as barons de la Cort,
La roïne Genievre i cort,
Et li rois et li chevalier
I sont alé por li proier
Qu'avec ax (eux) laienz (en ce lieu) demorast
Et des chevaliers un amast
Qui sont de la Table Réonde.
— Sire, Dame Diex me confonde,
Fait-ele, se ionques osasse
Se volentiers ne demorasse ;
Mès je ne puis por nul painne.
Sa mule demande, on li amainne,
Si est montée par l'estrier,
Et li rois la vet convoier ;
Mais ele dit que nul conduit
Ne vialt avoir, ne lor anuit.
Et si estoit-il auques tart.
Congié prent, et si s'en depart
Si se remest en l'anbléure.
De la damoisele à la mure
Qui s'en est tote seule alée,
Est ci l'aventure finée.

Ce conte chevaleresque et fantastique ne finit pas comme tant d'autres ou l'on dit que le héros épousa sa maîtresse et *qu'ils eurent beaucoup d'enfants*, ce qui est la morale ordinaire du récit. Ce fabliau est tiré des anciens romans de chevalerie, dont il a l'air d'être un épisode isolé. C'est à peu-près à cette source si riche d'événements naturels ou surnaturels qu'il faut faire remonter l'existence de tous ces contes populaires où la féerie tient souvent une grande place, et qui ont fait depuis des siècles dans presque toutes les contrées de l'Europe, les délices de l'enfance des villes et des campagnes.

Ce trouvère a aussi été appelé quelquefois (peut-être par

corruption) *Paysan* de Maizières. Geoffroy Tory, de Bourges, ne le nomme pas autrement; dans le livre Ier de son *Champ-Fleury*, f° 3 v. (édition de 1529, in-f°), parlant du beau langage, il dit *que Paysant de Mésières n'est pas à dépriser, qui faict maintz beaux et bons petitz coupletz, et entre les aultres, en sa mule sans frein* (1).

Un *Philippe* de Maizières, dont Lebeuf parle dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, était l'ami et le confident de *Pierre de Lusignan*, roi de Chypre, et son compagnon dans la croisade où fut prise la ville d'Alexandrie, vers le milieu du XIVe siècle. Ne serait-ce pas ce Philippe de Maizières a qui on a attribué jadis une part dans la composition du *Songe du Vergier*, qui parle de la *disputation* du clerc et du chevalier, imprimé (à Lyon) par *Jac. Maillet*, 1491, p. in-f°, goth. ? Les autres parties du livre étaient données à Raoul de Praesles et à Ch. Jac. de Louviers. Plus tard, on a paru reconnaître que *J. de Vertu* est le véritable auteur de cette composition.

Quoi qu'il en soit, parent ou non de Payen de Maizières, Philippe est très-reconnu comme auteur du *Songe du vieux Pélerin*, dont nous parlons à l'article Jean de Longuyon. Ce Philippe eut une vie très-aventureuse : après avoir été secrétaire du pape Grégoire XI, et conseiller très-intime du roi Charles V, dit *le Sage*, il obtint de ce monarque la permission de se retirer aux Célestins, où il vivait comme le plus simple des religieux ; il y mourut à la fin du XIVe siècle. *Sic transit gloria mundi.*

(1) Ces paroles feraient supposer que Payen a composé d'autres poésies que *la Mule sans frein*.

Pierre de Maubeuge.

La ville de Maubeuge, en Hainaut, plus célèbre par le culte de ses habitants pour le dieu Mars que pour celui d'Apollon, a pourtant nourri ou donné le jour à un poëte du XIIIe siècle portant le nom de *Pierre de Maubeuge*. Ce trouvère, dont les œuvres se trouvent à la suite des *Moralitez des Philosophes*, par *Alars de Cambrai*, dans un curieux ms. de Saint Germain, (n° 658), n'a laissé, paraît-il, qu'un seul poëme intitulé: *Les IIII complections de l'oume.*

L'*Histoire littéraire de la France* (tome XXIII, p. 245) ne dit qu'un mot sur Pierre de Maubeuge, après avoir analysé les Moralitez des Philosophes par Alars de Cambrai. A la suite de l'*explicit* de cet ouvrage et vers le f° 220 du ms. de Saint Germain, 658, on lit cette nouvelle rubrique: Jà vous vorrai deviser *Les quatre martyres. — Les IIII vices. — Les IIII complections de l'oume. — Des vices et des vertus.* » Et cet ensemble de poésies morales, d'origines diverses, a pour souscription commune: *Explicit la Soume de moralité.*

C'est dans les derniers vers du poëme des quatre complexions de l'homme que l'auteur se nomme: *Pierre de Maubeuge.* Voici un échantillon de son style. Au folio 224 du ms. que nous venons de citer, on lit: *Cy vous weil deuiser les IIII complections de loume.*

(Premiers vers).

Li uns hom est sanguiniens,
Apres est tiex mes essians,
Cuns autres hom est coleriques
Et li autres est floumatiques.
Li quars melencolieus est
Dou deuiser me truiz tout prest
Les complexions de ces quatre...
. . . . . .
. . . . . .

(Derniers vers).

Des quatre complections de l'oume
Dont ie vous ai la droite somme
Tout apertement despondue,
Se vous lauez bien entendue
A droit poez iugier et dire
La quiez est mieudre, la quiex pire.
Ci faut de ce romans la fin
Pries Dieu qu'il a bonne fin
Amaint celui, et sa maisnie,
Qui la letre en a pourtraitie;
De MAUBUEGE ot a non PIERRES;
Cil ne fu LE FOX, ne léchieres.

Ne dérobons pas à Maubeuge son unique *trouvère;* néanmoins, faisons remarquer, avant d'en finir avec ce poëme, que *Pierre de Maubeuge,* parlant de, dit lui: *celui... qui la letre en a pourtraitie;* ne serait-ce pas là un aveu que ce *roman,* comme il l'appelle, n'a été qu'*écrit* (c'est-à-dire *copié*) par lui? Il est vrai qu'il dit cela en vers, ce qui le classe jusqu'à un certain point parmi les rimeurs. Nous abandonnons la solution de cette question à l'autorité de MM. les rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France.* Ajoutons dans tous les cas, que Pierre de Maubeuge, trouvère ou non, était du moins d'esprit et de mœurs très-

avouables: il ne fut, dit-il, *ne fox*, *ne léchières*, c'est-à-dire, « ni fou, ni licheur » ; c'est une bonne note, tous les trouvères ne purent toujours en dire autant.

Un personnage, peut-être de la même famille, *Thomas de Maubeuge*, était libraire à Paris, en 1349, et vendait, cette année là au duc de Normandie, un *Roman de moralité sur la Bible, en françois*. (Archives *Joursanvault*, n° 830, t. I, 141).

Radut de Lewes.

Le village de Lewes, de l'ancien comtéde Namur, situé à deux lieues et demie de cette ville, donna son nom à un poëte qui obtint une certaine réputation vers le milieu du XIVe siècle, mais dont les œuvres ont malheureusement été détruites par esprit d'envie et d'irritation politique. Deux volumes, composés par lui, avaient été donnés à la bibliothèque de la collégiale de Sainte-Croix, dont *Radut de Lewes* était doyen. C'est Jean d'Outremeuse qui nous raconte dans ses chroniques, et l'existence de ce poëte fort inconnu, qui fut aussi docteur en thèologie, et le dépôt de ses ouvrages à Sainte-Croix en Liége, et enfin la manière dont ces écrits furent détruits par les Brabançons.

Voici le passage de la chronique de Jean d'Outremeuse qui nous révèle ces faits importants pour l'histoire littéraire des provinces de Liége et de Namur.

« A cel temps (l'an 1348) avoit i doyen à Sainte-Crois en » Liége, qui avoit non mesire *Radut de Lewes* qui des- » pandit grandement à faire croniques. Car à Triéve, à » Maienche, à Collongne, à Messe (Metz) et à Ays prist » les hystoires de nostre pays commenchant à roys de Ton- » gre, et revenant jusque à Sains Materne qui convertit » Tongre al loy Jhésu-Crist. Et de Sains Materne jusques » à Hue de Pirepont les fist ly doyen de Sainte Crois qui » estoit j gran docteur en théologie et j grans POIETE, et si

» en fist et ordinat dois (deux) libres, lesquels ilh donnat
» à Sainte Croix. »

(Ms. de Jean d'Outremeuse, t. 2, f° xliii, v° à la bibliothèque royale de Belgique).

Le même Jean d'Outremeuse raconte ensuite de quelle manière ces mss. de *Radut de Lewes* furent détruits par les chanoines brabançons, qui voulaient faire disparaître les traces des horreurs commises à Liége par leurs compatriotes.

Cette perte est cruelle pour la science historique ; mais qui sait si quelque jour on ne retrouvera pas dans quelques dépôts de la Belgique, et surtout de la province de Liége, qui possède dans son sein tant d'amateurs distingués de la science paléographique, des débris des écrits de Radut ou Rabut de Lewes? Ce doyen de Sainte-Croix n'aurait-il pas laissé autre part que dans sa collégiale, des minutes, des brouillons, des fragments, des premiers jets de ses deux volumes détruits! Il appartient à tous les amis de l'histoire locale de se mettre en quête pour éclairer ce point littéraire de la province liégeoise; et pour commencer nous-même, nous donnons avis à nos confrères de la bonne ville de Liége qu'il existe à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, un manuscrit sur papier, provenant du don fait au pape par la reine Christine de Suède (inscrit sous le n° 1923), portant pour titre ces simples mots: *La bataille de Liége, en vers* (1). L'ouvrage est anonyme. Serait-il donc étranger à quelque poëte du pays?

(1) *Adelbert Keller*. — *Romvart*. Mannheim, 1844. in-8°. p. 642.

Raoul de Ferrières.

Le nom de *Ferrières* était très-répandu au moyen âge. Nous comptons encore en ce moment quarante-deux communes en France ainsi appelées. Raoul de Ferrières tire peut-être son titre d'une des deux communes de l'ancien Hainaut, placées près de Maubeuge, et portant l'épithète l'une de *Ferrière-la-Grande*, l'autre de *Ferrière-la-Petite*. L'abbé De la Rue, qui a toujours été très-facile à accorder des lettres de grande et de petite naturalisation normande, n'hésite pas à classer Raoul de Ferrières dans sa province ; nous nous garderons bien, sans preuves suivies, d'être aussi décisif : nous parlons de ce trouvère pour n'être pas accusé de le négliger complétement, tandis que d'autres l'ont cité comme un poëte compatriote. Nous laissons cette question indécise sans prétendre la trancher.

Ce trouvère vivait sous Saint Louis et nous a laissé *onze* chansons galantes. On les trouve dans les MSS. in-4° fonds de Cangé n° 67, dans le n° 389 de la bibliothèque de Bâle, avec lignes de musique en tête, mais sans notes écrites ; puis dans le n° 7222 de la bibliothèque nationale, avec musique notée, aux folios 82 et suivants ; seulement deux de ces chansons sont malheureusement mutilées.

Comme cela est arrivé à tous les chanteurs de son temps, on a confondu quelques-unes des compositions de Raoul

de Ferrières avec celles de ses contemporains ; nous allons donner les premiers vers de ces couplets pour faire remarquer ces confusions.

1. — Encore m'estuit-il canter...
2. — J'ai oublié painnes travaux,
Sai de fine joie chanter...
3. — L'en ne puet pas à deux seignors servir...
4. — Par force chant comme esbahis...
5. — Quant je voi les vergiers florir...
6. — Quant il ne pert feuille ne flours...
7. — Quant li lousseignols jolis chante...
8. — Quant yvers a tel poissance...
9. — Se j'ai chanté ce poise moi...
10. — Je sui du tout a fine amour...
11. — Une haute amor qui esprent...

Ainsi la seconde des chansons que nous venons de désigner est attribuée à Gautier d'Argies dans un ms. de M. de Paulmy, et dans un autre de M. de Clairambaut ; la cinquième est donnée à Gilles de Vieux-Maisons, dans un autre codex de la bibliothèque impériale. Il résulterait de ces observations que Raoul de Ferrières, abandonnant ces deux pièces disputées, resterait au moins auteur presqu'incontesté de *neuf* chansons placées sous son nom, au ms. 7222 (1).

Nous dirons, en passant, que *Raoul* de Ferrières est, sur le point de la notoriété d'auteur, bien plus heureux que son homonyme *Guillaume* de Ferrières, vidame de Chartres, dont le libraire Aug. Aubry, publia en 1856, les

(1) La sixième se trouve portant le nom de *Gace Brulé* dans les manuscrits Paulmy et Clairambaut, et celui de *Vieux-Maisons* dans un autre de la bibliothèque nationale.

Chansons et saluts d'amour, précédés d'une notice sur le poëte par M. *Louis Lacour*. Il résulte de cette élégante publication que sur *neuf* pièces de vers dont ce livret se compose, on en compte *huit* qui peuvent être attribuées à d'autres trouvères et sont inscrites sous leurs noms dans certains MSS. A ce compte, le bagage littéraire incontesté du noble chanteur chartrain serait bien léger !

Revenons à Raoul de Ferrières, véritable et galant trouvère, et donnons un exemple de sa manière de faire. Voici son avant-dernière chanson.

1.

Je sui du tout à fine amour;
Que jà ne m'en départirai.
Qu'entre le bien et la douçour
Et la grant joie que g'i sai
Tiennent mon cuer loyal et vrai,
Et li font servir la meillor
Qui onques otroiast s'amor.
Se déplest s'el déservirai.

2.

Bele a et clere la coulor
Et vermeille com rose en mai.
Si n'ai de li point de poor
Porce conques ne li fausai
Ne jà ne le me penserai.
Tout vueil estre siens sans recor :
Car tant petit com j'ai d'onor,
Si est de ce qu'onques l'amai.

3.

Gent cors, vers eus, biau front, cler vis,
Et les cheveus biens colorés,
A cele où tout li biens s'est mis
Por conpaig estre à ses biautés.

S'il li plaist j'en serai amés;
Car je sui ses loiaus amis,
Si fis que sage que g'en pris
Tel chose dont gière honorés.

4.

Je par sui siens si ligement
Que je ne sui autrui ne miens,
Si croi que débonérement
Me viengne de li moult grant biens.
Dex le motroit sor toutes riens
Que puisse faire à son talent
Car je sai et voi et entent
Que li plus biaus en seroit miens.

Certes je ne doutes nule riens
Esmai ne desconfortement
Ains les parler la fausse gent
Et qui mal dira si soit siens.

Dans une de ses chansons il fait ainsi le portrait de sa dame :

Cortoise et sage, et simple sens orgueil,
Gente de cors et de clere façon,
Se de son cuer sont vrai temoig si oils,
Ses dous regard me promet garison
Des maux dont ja je ne quier guerir
Se par li non ; mes je suis en doutance
Se mon pensé li oserai géhir (découvrir).
Ou s'en tesant, ferai ma penitence ;
Asez aim miex éprouver que faillir.

Jusques là l'auteur est modéré et parait avoir à faire à une beauté prudente et sage; mais dans un autre endroit, nous ne savons s'il s'agit de la même personne, ou s'il a donné son cœur à une autre dame qui excite davantage ses passions, il devient alors d'une exaltation singulière et défie Dieu même de composer une créature supérieure à sa belle :

Diex, qui tous ses biens i assist,
Voloit-il son pooir monstrer?
Onques sa pareille ne fist;
Et s'il s'en voloit bien pener,
Ne feroit-il mie sa per !...

Beaucoup de chansons de ce poëte sont tout aussi chaleureuses et passionnées que celle-ci. Mais Raoul de Ferrières, tout en faisant toujours la description des charmes de sa maîtresse, joint à un bel esprit une âme honnête et bienveillante. S'il a concouru dans les luttes poétiques, il a dû emporter souvent un des premiers prix de ces jeux sous l'ormel, pacifiques tournois abandonnés aux mieux-disans et aux mieux-chantants.

Un Raoul de Ferrières, qui était peut-être de la race du tranquille poëte, n'eut pas une fin aussi modeste que lui, car il figure dans la liste des principaux tués à la bataille d'Azincourt (1415).

Raoul de Houdan *ou* Houdeng.

Ce trouvère de la fin du XIIe siècle, qui partageait la gloire de son contemporain Chrestiens de Troye, poëte de la cour de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en 1191, n'est pas franchement accordé à la province de Hainaut à laquelle plusieurs écrivains recommandables de la Belgique (MM. de Reiffenberg, Van Hasselt et autres) le rattachent sans hésiter. L'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII, p. 116) le fait sortir de Hodenc-en-Bray, près Beauvais ; d'un autre côté, nous avons un Houdain, en Artois, près Béthune, et un autre près Bavai, en Hainaut. Mais la localité dont l'orthographe se rapproche le plus du nom du trouvère, est *Houdeng* entre Mons et Binch, ancien village, qui donna son nom à une noble maison du Hainaut, d'où sortit Nicolas de Houdain, chevalier, seigneur d'Espinois, lequel fit don de l'hôtel qu'il possédait dans la ville de Mons, avec d'autres biens, pour y faire un hôpital ; on y joignit une chapelle octroyée par Jean, seigneur de Fagnois. En 1545, on convertit le jardin de l'hôpital en un établissement d'instruction publique qui acquit beaucoup de réputation sous le nom de *Collége de Houdain* (1).

---

(1) *Guy de Houdain* se croisa en l'église de Sainte-Waudru, de Mons, avec l'élite de la noblesse du Hainaut, et suivit le comte Baudouin, dit depuis *Baudouin* de Constantinople.

Malgré le doute qui règne encore sur l'origine de Raoul de Houdeng, examinons succinctement ses divers titres poétiques qui sont importants et nombreux. On lui doit au moins cinq poëmes divers.

I. — *Le Songe, ou la voie d'Enfer.* — Ms. n° 7615, et 7210, bibliothèque impériale, et encore ms. de Berne, n° 354. — Commence ainsi :

En songes doit fable avoir,
Se songes puet devenir voir :
Dont sai-je bien que il m'avint
Qu'en sonjant I songe, me vint
Talent que pélerins seroie.
Je m'atornai et pris ma voie
Tout droit vers la cité d'Enfer.
Errai tant quaresme et yver
Qu'à droite eure i fui venuz;
Mès de ceus que g'i ai connuz
Ne vous ferai ci nul aconte
Devant que j'aie rendu conte
De ce qu'il m'avint en la voie.
Plesant chemin et bele voie
Truèvent cil qui enfer vont querre.
Quant je me partis de ma terre..... etc.

L'auteur feint qu'il passe sa première nuit en la cité de *Convoitise,* dans la terre de *Convoitise ;* de là il arrive à *Foi-mentie* et il y trouve son fils aîné *Toliers* (prendre) qui lui demande des nouvelles de ce monde; il lui apprend que *Donners* est las et mendis (à la mendicité). Ce colloque rappelle tout à fait la caricature intitulée : *Crédit est mort.*

L'objet de ce poëme est d'indiquer à ceux qui veulent se damner la vraie route qu'ils doivent tenir pour ne pas s'égarer et atteindre sûrement leur but. Le trouvère mène,

comme par la main, son voyageur dans tous les mauvais lieux qu'il paraît avoir fréquentés, et il donne l'adresse de ceux qu'on voudra parcourir avec un autre guide. Il passe en revue tous les taverniers de Paris, auxquels il applique des épithètes analogues à leur profession. Il cite beaucoup de noms bourgeois, la plupart hommes obscurs, qui ne rappellent aucuns souvenirs, si ce n'est qu'ils avaient le secret d'être toujours heureux au jeu. On trouve dans cette liste *Jean le Boçu* (1) d'Arras, et son concitoyen *Sauvage*, que le trouvère met dans la demeure de *Filouterie*, ce qui ne fait guères d'honneur aux anciens habitants d'Arras.

Dans son voyage allégorique le poëte ne néglige pas *Ville-taverne* où il trouve *Yvresse*, avec son fils né en Angleterre; ce jeune homme est si vigoureux qu'il renverse les plus forts adversaires. Delà Raoul arrive chez *Fornication*, et enfin à la porte d'*Enfer* qui est gardée par *Meurtre, Désespoir* et *Mort subite*. Il est surpris en entrant d'y trouver des tables toutes servies, et cependant les portes ouvertes; coutume bien étrangère à la France, dit-il, où chacun maintenant s'enferme pour manger, et ne reçoit personne à moins qu'il n'apporte son écot. Cette circonstance paraît étonner beaucoup Raoul de Houdeng, ce qui nous le fait plus que jamais compter pour un habitant des provinces flamandes où l'on est hospitalier par

(1) Ce personnage est sans doute un ancêtre, ou un parent au célèbre trouvère *Adam le Boçu*, d'Arras; on comprend bien pourquoi Adam disait: « On m'appèle *Bochu*, mais je ne le suis mie. »

nature, et toujours disposé à convier amis, voisins et passagers.

Le poëme finit ainsi :

Congié prent *Raouls,* si s'esveille,
Et cis contes faut si à point
Qu'après ce n'en diroie point,
Por aventure qui aviegne
Devant que de songier reviegne.
Raouls de Houdaing sanz mençonge,
Qui cest fablel fist de son songe.
Ci fine li songes d'enfer :
Diex m'en gart esté et yver !
Après or rez de *Paradis ;*
Diex nous i maint et noz amis.

Explicit le *Songe d'Enfer.*

A travers les plaisanteries un peu fortes que Raoul de Houdeng se permet dans son poëme allégorique, on y démêle beaucoup d'esprit et de gaîté. On ne saurait contester à cet auteur, dit l'abbé Massieu, le mérite de l'invention et une versification harmonieuse et plus de sel qu'on n'en trouve ordinairement dans les autres poëtes contemporains ; son génie le portait au burlesque et ce genre lui fournit trop souvent des images licencieuses que leur crudité rend parfois peu admissibles.

II. — *La Voie de Paradis.* — Ms. n° 7218 de la bibliothèque impériale.

Or escoutez un autre songe
Qui crost no matere et alonge.
Je vous dirai assez briefment,
Si je puis et je sai, comment
En sonjant fui en Paradis.
Je dormoie en mon lit jadis ;
Si me prist talent que g'iroie

En paradis la droite voie.
En sonjant me fui esméus,
Mès ne fui mie décéus;
Car au movoir priai à Dieu
Le gloriex, le douz, le preu,
Qu'il m'enseignast la voie droite
Et il me dist : « Va, si t'esploite
Et pren conseil à Nostre Dame :
A li servir met cors et ame;
Tout droit par li t'avoieras,
Que jamès n'ères desvoiez,
Se droit par li es avoiez. »

Ce songe est tout à fait le contrepied de celui qui précède; cette fois on ne rencontre que des vertus, des qualités et d'heureux gîtes; on arrive à un beau château dont la *Confession* était châtelaine; elle aide beaucoup, par ses conseils, à préparer la voie du paradis. La *Chasteté*, le *Jeûne* et la *Veille* rendent de grands services pour arriver au but. Un lieu de délices sur la route est le *Champ-Plentieu* où rien ne manque, et enfin la *Foi* et l'*Espérance* font gagner le paradis à tous les vrais et fidèles serviteurs. C'est un véritable sermon en vers. Le trouvère le termine en ces termes parfaitement orthodoxes :

Or vous pri por Dieu Jhésu-Crist,
Qui le mont estora et fist,
Que vous penssez bon crestien,
Que en cest siècle terrien
Faciez vos maus si eslaver ;
N'en soiez escars ne aver.
Quant Diex son jugement rendra
Et chascuns de nous i vendra,
Que il vous tiengne por les suens
Et soiez mis avoec les buens
A la destre de l'jugeor
Jhésu-Crist, nostre sauveor.
Si vous pri que por moi proiez,

Et que en m'aide soiez
Envers Dieu qui enz ès ciex maint.
Que il à bone fin m'amaint.

Explicit la *Voie de Paradis.*

Si l'on découvre dans la *Voie d'enfer* des traces du langage et des mœurs de nos provinces, comme dans ces vers :

« — Tu es bien à eure venuz ;
» Mès jà n'i fusses atenduz
» S'uns petit fusses *atargiez,*
» Quar aprestez est li *mengiers.* »

Les souvenirs du pays sont encore plus sensibles dans la *Voie du Paradis :* on y parle maintes fois des *béguines*, saintes femmes si anciennement connues dans les Pays-Bas; on y cite les nonnains de *Cantimpré* (1) aux portes de la ville de Cambrai, et l'on invoque la ville de *Bruges* comme un lieu voisin de celui où le trouvère se trouve. Voilà toutes citations qui rattachent encore Raoul de Houdeng à nos provinces.

Ces deux premiers poëmes ont été publiés en entier par M. Achille Jubinal, à qui l'on doit les œuvres complètes de Rutebeuf et plusieurs estimables études sur la langue romane.

III. — *Roman de Meraugis de Portlesguez* . — Se

(1) Ceux qui n'ont connu que des religieux à l'abbaye de Cantimpré trouveront peut-être qu'un trouvère du XIIe siècle est peu convenable de mettre des femmes en ce lieu ; mais il faut savoir que dans l'origine les religieuses de Prémy avaient été annexées à l'abbaye de Cantimpré; elles obtinrent une autre maison en 1193. (*Eug. Boulg.* — *Dict. hist. de Cambrai et du Cambresis*, 1854. p. 58).

trouve au Vatican, dans la bibliothèque léguée au pape par la reine Christine de Suède, n° 1725, in-f° parchemin. — Bibliothèque impériale de Vienne, n° 2599. — Bibliothèque de M. Van der Hagen. — Ce roman a été connu du président Fauchet; M. *Adalbert Keller* en a publié un long fragment dans son *Romuart*, p. 588 et suiv. Le savant M. *E. Littré* en parle dans son excellent article sur les *Poëmes d'aventures*, tome XXII, p. 868, de l'*Histoire littéraire de la France*. Voici le début du poëme :

Qui de rismoier s'entremet
Et son cuer et s'entente met,
Ne vault noient, quanque il conte,
S'il ne met s'estude en cel conte
Qui touz jours soit bon à retraire.
Car joie est de bone oevre faire
De matire qui touz jours dure.
C'est des bons contes l'aventure
De conter à bon conteour.
Cil autre qui sont riméour
De servanteis, sachiez que font;
Noient dient, car noient n'ont;
Leur estude et leur motz qu'ils dient
Contredisent noient, ne dient
Point de leur sens; ains sont de ceus
Qui tout boivent leur sens par eus.
Pur ce *Raoul* de son sens dit,
Qu'il veut de son sens, qu'est petit,
Un novel conte comencier,
Qui sera bon à anouncier
Touz jours, ne jamès ne morra :
Mès, tant com cist siecles durra,
Durra cis contes en grant pris.
C'est li comptes de Méraugis,
Qui fist les faits que je racont.
Mais s'au conter ne vous mescont,
Il n'i a mot de vilainie;
Ainz est conte de courtoisie,

Et de biax motz et de plaisanz.
Nuls, s'il n'est cortois ne vaillanz,
N'est dignes du conte escouter
Dont je vous voil les mots conter.

Le trouvère entre ensuite dans le récit des aventures du roman. La scène se passe du temps du roi Artus de Bretagne, et comme l'annonce l'auteur, qui semble professer un grand mépris pour les faiseurs de *servantois*, ce ne sont qu'amours, galanteries, tournois et faits glorieux. Voici les derniers vers du poëme ;

Cit conte faut, si s'en délivre
Raoul de Houdanc, qui cet livre
Commença de ceste matire.
Se nus i trove plus que dire
Qu'il n'i a dit, si die avant;
Que *Raoul* s'en taira à tant.

IV. — *Le roman des Aeles* ou *Elles*.

Huon de Méry, dans son poëme du Tournoiement d'Ante-Christ, est le premier qui ait donné le *Roman des Aîles* à Raoul de Houdeng ; le président Fauchet a adopté le même sentiment. Voici le passage sur lequel est fondée cette opinion:

Car *Raoul* son escu descrit
El *Romans des Aesles* comment
Le pourtrait. . . . . .
Dessus avoit un colombeaux
Qui de cortoisie ot deux esles,
Ou ot autant panes plumes) et elles,
Com *Raoul de Houdanc* raconte
Qui des deux elles fait un conte.

Le président Fauchet avoue n'avoir jamais vu le *Roman des Aîles* ; nous n'en dirons pas autant que lui, nous l'avons analysé, et nous parlerons d'autant plus volontiers de cette œuvre qu'elle ne paraît pas connue.

Le *dit des Aîles* est une sorte de code de *courtoisie,* dans lequel Raoul de Houdeng, qui affectionne la forme de l'allégorie, donne les meilleurs enseignements aux chevaliers ; il suppose une douce colombe qui a deux aîles chargées de plumes : chacune d'elles porte une sorte de commandement ou d'instruction courtoise assez ingénieusement débitée. Les sept plumes de la première aîle traitent de la libéralité, première vertu de la chevalerie.

La première plume ordonne de n'être point-mauvais.

La deuxième veut qu'un chevalier ne s'applique pas trop à ses affaires personnelles, ce qui n'est pas un chemin pour parvenir à l'honneur.

La troisième exige qu'un chevalier fasse des largesses à sa mie, qu'il donne aux pauvres et aux riches, sans examen et sans vue de retour.

La quatrième engage à tenir ce que l'on promet.

La cinquième veut qu'on donne avec grâce et plaisir.

La sixième que l'on n'ait jamais regret à ce qu'on a donné.

La septième impose la nécessité de donner beaucoup à manger.

Après avoir traité l'aîle de *largesse*, le trouvère passe à celle de *courtoisie* qui compte aussi sept plumes.

La première désire qu'on donne à la sainte église.

La deuxième ordonne d'être sans orgueil.

La troisième de ne se point vanter.

La quatrième d'être gai et joyeux, d'aimer la musique et les ménestrels.

La cinquième de fuir l'envie de quelque manière qu'elle se montre. On ressemblerait au chien, dit le poëte.

La sixième apprend qu'il faut se défier de médire.

Et la septième traite de l'amitié et de l'amour.

Le trouvère finit ce dit, plein de judicieux conseils, par ces vers dans lesquels il se nomme :

Tant me suis de dire entremis,
Et tant j'ai mon pensée mis
Que dit vous ai à la parclose
De quoi amors ressemble rose,
Et des aîles la premeraine
Devisée, et la duaraine
Pourquoi tuit i pueent apprendre
Quar l'en i puet tel chose en prendre
Où proesce s'il i est pris
Digne est de monter en pris
Dignes, c'est mon, quoique nus die.
Raouls à toz les cortois prie
Que de ces teches li souviegne
Et qu'aucuns aucune en retiegne,
Quar je sai bien sans nule doute
Tels est riche qui n'a pas doute;
Et por ce fas à tos savoir
Qui toutes nes porra avoir
S'aucune la puet avoir, gart la.
Quar bone teche, quant on l'a,
Puet rendre si beau gueredon
C'une tache rend un preudon,
En tos bien le met avant.
De cest conte conter avant
N'ai talent que plus m'entremete.
Si est drois que je non i mete
A cest romans, parfas le non
Li *Romans des Eles* a non.

Ce dit important, dont on a bien peu parlé jusqu'ici, et qui n'est pas encore publié, à notre grand regret, se trouve à la bibliothèque impériale, dans le ms. 7218 et dans celui de Saint-Germain, n° 1830.

V. — *Le chevalier à l'Espée.* — Joli fabliau, attribué d'abord par erreur à Chrestien de Troyes, et reconnu depuis comme appartenant positivement à Raoul de Houdeng. Il a été imprimé littéralement dans le *Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits,* publié par *Méon*, en 1823, tome Ier, gr. in-8°, pp. 127-164. Ce fabliau contient plus de 1,200 vers.

Le sujet en est bien connu; il a été souvent cité et même imité et mis en romance moderne. Le chevalier Gauvain s'égare dans une forêt et y est rencontré par un seigneur qui l'emmène dans son château-fort et l'y héberge généreusement. Ce châtelain avait une très-jolie fille qu'il offre à Gauvain sous certaines conditions; celle-ci prend goût à l'aventure et prévient Gauvain qu'il y a danger pour lui dans cette entreprise où maints chevaliers ont perdu la vie. Gauvain s'en tire galamment et avec la vie sauve; son hôte étonné n'en revient pas, mais il est tellement charmé par la bonne mine, le courage et la loyauté de Gauvain, qu'il lui offre sa fille pour sa mie, et son château pour prix de sa sagesse :

Lors l'en a Gauvain mercié;
Sire, dit-il, bien sui payez
De la pucelle seulement.

Fêtes et réjouissances au château à ce sujet ; trouvères et ménestrels y trouvent accueil et cadeaux. Après quelque temps de cette joyeuse vie, Gauvain veut partir ; sa mie

l'accompagne. A quelque distance du manoir, elle éprouve le regret d'avoir oublié ses lévriers qu'elle aime beaucoup. Gauvain, toujours galant, va les chercher. En route, ils rencontrent un chevalier armé de toutes pièces, qui exige la cession de la jeune dame. Son protecteur qui n'a que son épée et sa lance pour toute défense, convient de laisser à cette beauté le choix entre les deux chevaliers. A la grande surprise de Gauvain, elle se décide pour le grand et fort guerrier armé. On se sépare, mais la dame réclame les deux lévriers. Gauvain propose de leur laisser au moins la même faveur qu'a obtenue celle qui n'aguère était sa mie; les chiens n'hésitent pas, ils suivent leur ami Gauvain qu'ils avaient appris à chérir au château. La dame furieuse excite le nouveau venu à reprendre ses lévriers par force. Ce procédé coûte la vie au chevalier armé. Gauvain allait se retirer après ce triomphe, lorsque la jeune dame vint se jeter à ses genoux et lui demander pardon en le priant de ne pas l'abandonner seule dans la forêt à l'entrée de la nuit. « Je vous laisse où vous m'avez laissé, dit-il; avec les » talents que je vous connais, vous saurez y trouver com- » pagnie. Adieu ! »

—

On a encore attribué à Raoul de Houdeng un sixième roman intitulé : *De la Rose*, ou *de Guillaume de Dôle*. Ce poëme se trouve accolé à celui du comte *Méraugis* dans le ms. n° 1725 de le reine Christine de Suède, dans la bibliothèque du Vatican; M. Keller en a publié le commencement et la fin dans son *Romuart*, mais nous avouons que, sans révoquer positivement en doute la paternité de

Raoul, nous n'y voyons rien de concluant pour lui accorder ce poëme.

Nous terminerons cet article par une dernière citation tirée de Huon de Méry (Tournoiement de l'Ante-Christ), qui viendra encore corroborer le classement de Raoul de Houdeng parmi les habitants du Hainaut ; c'est un quasi-contemporain qui parle :

Les dits Raoul et Chrestiens
Qu'onques bouche de chrestiens
Ne dit si bien com ils faisoient,
Car, quand ils dirent, ils prenoient
Li bon françois trestout à plain
Si comme ils leur venoit en main.
Si qu'ils n'ont rien de bien guerpy.
Si j'ay trouvé aucun espy
Après la main aux *Hennuyers*,
Je l'ai glané mult volentiers.

Rasse de Gavres (messire).

Nous avons vu que des trouvères de nos contrées accompagnèrent parfois les croisés partant pour la terre sainte. Les grands seigneurs quittant leur famille, leur château, leur patrie, n'étaient pas fâchés d'avoir à leur suite ces gais chanteurs que leur redisaient les contes du pays et composaient des vers sur leurs hauts faits : c'étaient les historiographes et les gazetiers de l'époque. De leur côté, les insouciants trouvères, dont toute la vie se résumait dans les plaisirs, l'agitation, le mouvement et les voyages, ne haïssaient pas non plus les entreprises aventureuses et aimaient bien de visiter cette terre poétique de l'Orient dont on disait monts et merveilles. Ce pélerinage venait d'ailleurs en compensation d'une multitude de peccadilles que ces trop joyeux conteurs avaient à se reprocher, et pouvait mettre leur conscience en repos jusqu'à un certain point. Faire son salut, voir du pays, chanter la gloire, vivre joyeusement, furent les avantages de voyage qui s'accumulaient tellement qu'on vit beaucoup de ces hommes d'imagination suivre les armées des croisés. Hue de Tabarié donna un exemple qui eut des imitateurs.

Ajoutons que nos grands seigneurs de Flandre et de Hainaut fondèrent des empires et des duchés en Orient, et partout où il y a des maîtres riches et puissants, on trouve

des courtisans et des flatteurs : les poëtes furent souvent l'un et l'autre. Baudouin et son frère devinrent empereurs de Constantinople, Renier de Trith fut duc de Philippopolis, la noble maison de Saint-Omer fit souche de ducs de Tibériade, et tant d'autres barons du pays établirent si bien leur pouvoir au Levant qu'ils donnèrent naissance au Constantinopolis Belgica (1) œuvre qui résume l'histoire de leurs gestes en Orient, et que le jésuite Pierre d'Oultreman mit au jour.

C'est sans doute un trouvère des Pays-Bas qui porta sur les rives de Bosphore les traditions du *Roman des seigneurs de Gavres*. Ce roman, comme tous ceux du temps, a été composé en vers. C'était la seule manière de conter alors. Ce roman, tout flamand d'origine, mais dans lequel on mêle beaucoup de choses de l'Orient, comme de faire sortir un duc d'Athènes des seigneurs de Gavres, a pu prendre naissance à la cour des souverains latins de la Grèce du Bas-Empire ; le trouvère de Flandre, de Hainaut ou de Brabant qui l'a écrit, a pris ses héros dans sa nation, il a mis dans son œuvre les usages, les façons d'être et de discourir de son pays ; il a coloré tout cela de quelques incidents orientaux pour montrer qu'il avait profité de ses voyages et pour satisfaire aux goûts des maîtres qu'il suivait, et il en a ainsi fait une espèce de composition mixte dans laquelle on voit des Flamands au saint sépulcre de Jérusalem, et le duc Loys d'Athènes à un tournoi de

(1) *Sive de rebus gestis a Balduino et Henrico impp. Constantinopolitanis ortu Valentianensibus belgis libri V*, Tornaci, Quinqué, 1643, in-4°.

Compiégne, l'union de Loys de Gavres avec la belle Ydorie d'Athènes, mélange constant de mœurs de Flandre et d'Orient, où le souvenir de la patrie prend toujours le dessus.

Nous voyons à la fin de l'ouvrage que le texte qui nous en est parvenu a subi bien des métamorphoses. Nous avons dit que nous le soupçonnons d'avoir été primitivement écrit en vers romans, et, si ce n'est pas une fiction à ajouter à toutes celles qui remplissent le livre, le dernier traducteur ajoute : « Ceste histoire a été translatée de grec » en latin, et du latin en flamenc, depuis a esté transmie » en langaige franchois le derrain jour de mars l'an » M.CCCC xlvj. »

D'autre part, dans le prologue du livre, le même traducteur, à ce qu'il paraît, dit qu'il a voulu *transmuer d'italien en franchois* ce livre, pour perpétuer les bonnes histoires qui doivent servir d'enseignement aux hommes. En parlant d'*italien*, le traducteur aurait-il entendu parler du *latin* qui jadis était la langue d'Italie ? Ou bien parmi toutes les métamorphoses de ce texte faudra-t-il en ajouter une nouvelle, celle d'une traduction italienne qui aurait été faite après les versions grecque, latine et flamande ?

Quoi qu'il en soit, l'auteur place le commencement de son histoire sous le règne de saint Louis : *Il y avait une fois* un baron en Flandre, nommé Guy de Gavres, d'une illustre maison dont les ancêtres s'étaient distingués dans les armes depuis Charlemagne. Guy servit avec le comte Baudouin de Flandres, dans la croisade sous les ordres de saint Louis, qu'il accompagna à Damiette et

devant Tunis où le saint roi mourut. De retour en Flandre, Guy, par le conseil du comte Baudouin, épousa la fille du seigneur de Wavrin, belle, courtoise, et âgée seulement de 17 ans. Les noces eurent lieu en la ville de Lille, où, pour les plus honorer, le comte Baudouin tint cour plénière pendant quatre jours. Le cinquième jour, les époux se rendirent à Gavres où les parens et vassaux les reçurent avec grande joie. Guy resta trois mois près de sa jeune compagne; mais le roi Philippe ayant fait un appel à tous ses nobles et barons, le sire de Gavre partit et laissa sa femme enceinte. Au bout d'un an il revint, et trouva la jeune mère tenant dans ses bras un beau fils resplendissant de force et de santé. Le guerrier fut au comble de la joie et accabla de caresses la mère et son enfant.

Or, il advint qu'un soir, après souper, le sire de Gavre tenant son fils sur ses genoux et devisant avec sa femme près du foyer, fut tout à coup vivement courroucé d'un mot à double entente que la jeune femme eut l'imprudence de lancer en plaisantant sur la naissance de son fils effectuée en l'absence du père. Elle ne pouvait supposer que le sire prendrait la chose d'un si mauvais côté et s'enflammerait de colère aussi subitement. Il jeta immédiatement l'enfant dans le foyer. La mère s'y précipita, mais non si vite qu'il ne fût brulé fortement à la joue. Guy de Gavre s'arma d'un bâton, et, malgré les pleurs de la mère et les instances de toutes les femmes du château, il chassa impitoyablement la mère et l'enfant de sa demeure.

Sa colère ne s'appaisa pas : malgré toutes les instances

du roi, du comte Baudouin, des seigneurs de Flandre et de Hainaut, jamais Guy ne voulut entendre raison, ni admettre les excuses qu'on lui donnait fondées, sur la jeunesse de sa femme. Celle-ci retourna chez le sieur de Wavrin son père, où elle vécut dans le lieu le plus reculé du château, priant Dieu et élevant saintement et honorablement son jeune fils Louis de Gavre.

Quand il eut 18 ans, et qu'il fut instruit en toutes choses, adroit et rompu aux armes, il demanda de lui-même à sa mère la permission de courir les aventures et d'aller chercher la gloire comme avaient fait ses ancêtres depuis Charlemagne. La tendre mère pleura beaucoup, mais ne put refuser à son fils de lui octroyer sa demande ; seulement elle le confia à *Gérard Du Plasseis,* homme sage et prudent, déjà âgé de 36 ans, pour lui servir d'écuyer. Et, avant son départ, elle lui dicta une règle de conduite et lui fit des recommandations qui peuvent passer pour un modèle de raison et de piété.

Le jeune Loys de Gavre part ainsi chargé des cadeaux, des bons conseils et des bénédictions de son excellente mère, et il devient le héros d'une série considérable de faits romanesques, chevaleresques et d'aventures remarquables qu'il serait trop long de suivre une à une. Il est vainqueur partout dans les tournois, il bat les chevaliers traîtres et félons, il passe à Milan, à Trieste, à Andrinople, à Athènes où il devient amoureux de la belle Ydorie, fille du duc du lieu auquel il rend de grands services, ce qui fait qu'il épouse la princesse et devient ensuite lui-même duc d'Athènes.

—

Feu *Émile Gachet,* paléographe à Bruxelles, a fait quelques recherches sur l'antique famille de Gavre. Elle remonte au moins au XIe siècle ; Rasse, sire et baron de Gavre, est cité en l'an 1010 ; puis, en une chartre de Baudouin, donnée à Gand, en 1038 ; il avait épousé la fille du comte de Harlebeck.

Rasse de Gavre, cité en 1064 et 1067, avait épousé Catherine de Cysoing, châtelaine d'Ypres.

Rasse, sire et baron de Gavre, cité en 1080 et 88, 1117 et 1120, épouse, Ide, fille du châtelain de Gand, et se croisa avec Godefroy de Bouillon et le comte de Flandre. —Son fils, grand veneur du comte de Flandre, mourut à la bataille de Rocourt, en 1150.

Arnous de Gavre, son autre fils, épousa Anne de Werchin.

Rasse de Gavre, fils d'Arnous, suit Gui de Lusignan en terre sainte et épouse une dame de la maison de Saint-Omer, établie à Antioche.

Loys de Gavre, qui a servi à l'auteur de ce roman pour en faire son héros, est fils du précédent; il a en effet épousé la fille du duc d'Athènes, et son frère, Adam de Gavre, dit d'Antioche, a été maréchal du roi de Chypre et ses descendants sont restés en Palestine (1).

---

(1) Cette riche et ancienne famille des de Gavre possédait les plus curieuses archives de la contrée. On y voyait qu'Ide de Chièvres, surnommée *Damison* ou *dame Idon,* et *Domisons* dans le roman de *Gilles de Chin*, était fille de Gui de Chièvres; à 18 ans, elle devint orpheline. Renommée pour ses vertus, sa noblesse et sa vie exemplaire, elle épousa successivement trois

C'est à la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles qu'existe le seul ms. de l'*Histoire des seigneurs de Gavres,* sous le n° 10,238, en un volume in-4°, de 244 folios, sur papier avec filigranes du xve siècle ; il est relié en maroquin rouge, aux armes de Louis XV. Ce ms. fut enlevé par les Français, en 1748, et a été restitué à la Belgique. On lit à la fin du volume : « Ceste histoire a esté » translatée de grec en latin et du latin en flamenc, depuis » a esté transmuée en langaige franchois, le desrain jour » de mars l'an mil cccc lvj (1456). » Au début de l'ouvrage on voit une autre explication de l'auteur : « Ay volu » transmuer ceste presente histoire de langaige italien en » langue franchoise, laquelle fait mentyon des seigneurs » de Gavres, etc. » Il devient difficile de concilier ces deux dires.

Le ms. 10,238 de Bruxelles est orné de miniatures très-naïves, légèrement coloriées, et d'une facture singulière,

---

des plus grands seigneurs du Hainaut, de Flandre et du pays de Liége. Le fameux Gille de Chin fut son premier époux. Il mourut à Rollecourt ou Roucourt en Hainaut vers le milieu du xiie siècle ; elle fut ensuite la femme de *Rasse de Gavre*, un des premiers barons de Flandre, dont elle eut, entr'autres enfants, une fille appelée Béatrix, ou plutôt Berthe, qui épousa Eustache du Rœulx, en Hainaut. Son troisième mari fut Nicolas de Rumigny. Veuve de ses trois époux, elle termina l'abbaye du Val des Vierges ou de Ghislenghien et y mourut. Voilà, certes, de brillantes alliances pour les de Gavre.

A la fin du siècle dernier, S. Exc. François Joseph *prince de Gavre*, chevalier de la Toison d'or, depuis 1782, était grand-maître et grand maréchal faisant les fonctions de Grand-Chambellan à la cour de Bruxelles ; madame la princesse de Gavre, dame de l'ordre de la Croix-Étoilée, était grande-maîtresse de S. A. l'archiduchesse Marie-Christine.

Au retour de l'émigration, un prince de Gavre honorait encore la noblesse de la Belgique.

mais parfaitement remarquable. M. Monmerqué possédait dans sa riche bibliothèque le roman d'*Othonien,* paraissant écrit de la même main que celui de *Gavres* et orné de miniatures d'une exécution semblable. Cet *Othonien,* d'après les indications restées dans nos souvenirs, provenait de la maison de Croy, et passa des provinces des Pays-Bas, par Valenciennes, à l'exposition à prix fixe de la maison *Chasseriaux* et *Hécart*, fils, (ce dernier était valenciennois et libraire à Paris, rue des Grès). Il est dit à la fin du roman d'*Othonien* que l'auteur le tourna *de rime en prose :* n'en est-il donc pas arrivé autant de l'histoire de Gavres, faite par le même scribe, peut-être pour le même seigneur, ou pour le sieur Jehan, bastard de Wavrin, seigneur du Forestel, ainsi que l'a avancé M. Émile Gachet, moitié en riant et moitié sérieusement? Quoique nous n'ayons sous les yeux qu'une version de 1456 de l'histoire de Gavre, il y reste encore assez de traces d'un vieux poëme en langue romane, pour penser que nous n'avons là qu'un remaniement comme il en existe tant aujourd'hui des anciennes chansons de gestes de nos provinces ; un jour viendra où quelques nouvelles découvertes apporteront les pièces probantes pour justifier nos présomptions, et montrer un beau poëme roman de plus, comme cela nous est arrivé en découvrant à l'Arsenal le texte original de *Gilles de Chin,* par Gautier de Tournay, trouvère du XIVe siècle (1).

En 1845, feu le libraire Vandale, de Bruxelles, fit l'entreprise assez remarquable de publier, par souscription et

(1) Voyez nos *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis.* 1839, gr. in-8°, p. 171-184.

livraisons lithographiées, le texte et les miniatures du ms. n° 10, 238, le tout en *fac simile,* très-soigné et bien réussi, sous le titre de *Histoire des Sires de Gavres, roman du* xve *siècle,* grand in-4° sur fort papier vélin, figures coloriées. Cette curieuse publication est précédée d'un discours préliminaire de dix pages, dû à la science héraldique du très-regrettable et spirituel *Émile Gachet,* qui a imité avec soin le style gothique du ms. en laissant seulement percer son nom dans le vers suivant :

« *Soubs grant labeur faible gas chiet.* »

Cette facétie, fort bien comprise en Belgique, terre natale du comte de *Fortsas,* a jeté à l'étranger quelque doute sur l'authenticité du ms. de Bruxelles dont nous cherchons ici à relever la véritable existence. La plaisanterie des préliminaires du beau volume publié par Vandale est bien tempérée par les détails généalogiques qu'il contient, par le glossaire de la fin et la liste des proverbes relevés par Gachet. C'est là qu'on trouve : « Ung pou de pluye abat grant vent » — « Cieulx est folz qui dist ce qu'il pense » — « Beaucop remaint de ce que fol pense » — « Amour de seigneur change tost en ire » — « Le bon prince fait le bon subjet » — et beaucoup d'autres dictons qui paraissent évidemment conserver la tournure du vers et quelquefois sa rime.

Nous ne pouvions pas terminer cette notice sans faire une mention honorable de cette publication favorisée des souscriptions du roi des Belges, de ses ministres et des notabilités du pays. M. Gachet, qui a mis tant de soins à cette curieuse édition , s'est dérobé à toute critique

malvaillente par ce quatrain mis dans le style de l'ouvrage :

« Je m'en rapporte à tous faicteurs
» Ouvrans de l'art de lhéraldique
» Lesquels du cas je fais jugeurs
» Sans voloir faire nulle duplique. »

Renaut de Louvain.

Renaut ou Renaud de Louvain paraît avoir fait partie d'une congrégation religieuse, (on le dit des frères prêcheurs), car il prend dans ses vers, spécialement au moment où il dévoile son nom, le titre de *frère Renaut de Lovens*. Sa qualité de religieux n'arrêta pas sa verve poétique, mais il l'exerça sur des sujets graves; aussi est-ce d'un trouvère sérieux et pudibond qu'il s'agit ici. Frère Renaut traduisit les cinq livres de la *Consolation de la philosophie* de Boëce, et encore cacha-t-il son nom sous un voile, peu épais il est vrai, mais qui demande à être soulevé.

On sait que Boëce, vivant au commencement du VIe siècle, fut mis en prison à Pavie, par Théodoric qui l'accusait d'avoir des intelligences avec l'empereur Justin. Après six mois de captivité, Boëce fut supplicié en 525. C'est pendant cette longue détention que le philosophe écrivit ses cinq livres de consolation, auxquels s'attacha une longue faveur durant tout le moyen âge. Saint Thomas d'Aquin le commenta; Jean de Meung, auteur du *Roman de la Rose*, le traduisit en français; le sire de la Gruthuse ordonna, en 1492, qu'on le tournât en langue flamande, et le manuscrit en fut si bien exécuté qu'il passait pour le plus splendide des beaux livres de ce riche seigneur; enfin un écrivain fécond des provinces des Pays-Bas, messire *Jean d'Enne-*

tières, chevalier, seigneur du Mesnil, en fit une version française, mêlée de prose et de vers, qu'il dédia à la noble comtesse de Croix, baronne de Maldeghem, Guise, Coussy, dame d'Uttekerke, etc. Cette traduction a été imprimée à *Tournay, Adrien Quinqué,* 1629, in-8°, fig. 326 pages. (volume rare).

Il ne faut pas s'étonner qu'un livre qui eut une si grande vogue dès que les copies en furent répandues, attirât l'attention d'un religieux trouvère. Renaut de Louvain s'empara de ce sujet qui allait à sa robe en même temps qu'à son imagination poétique : tout flamand qu'il était et sans avoir été élevé en France, ainsi qu'il l'avoue lui-même, il se mit en devoir de le tourner de son mieux en langue romane et il y réussit convenablement, quoiqu'il dise dans son prologue :

En françois n'est pas proprement;
Nul n'en doit avoir desplaisance,
Pour ce que, au commencement,
Je ne fuy pas nourriz en France (1).

Son style néanmoins est souple et ne manque pas de facilité ; il a cette naïveté qu'on retrouve presque toujours dans les écrits des trouvères qui n'ont pas succombé au mauvais goût des recherches de jeux de mots et des redondances ridicules. Voici un échantillon de sa versification

(1) Cet aveu du poëte nous entraîne à le conserver parmi les trouvères brabançons, comme MM. de Reiffenberg et Van Hasselt l'avaient fait depuis longtemps. M. P. Paris n'est pas de cet avis : il le fait natif de *Louens*, aujourd'hui *Louhans*, ville de la Bresse à six lieues de Châlons-sur-Saône. (Les *Manuscrits françois de la bibliothèque du roi*, t. V, p. 55).

pris dans l'épisode d'*Orphée et Eurydice* qui termine le livre III de Boëce.

Orphéus fut ça en arriers
Un très gracieux menestriers,
Qui faisoit chans moult délittables,
Selon ce que dient les fables.
Advint que il perdi sa mie,
Dont il menoit doulente vie;
Car longtemps li courrit après
Par bois et par champs et par près.
Toute voye en se complaignant
Tousiours aloit chalumelant.
La doulceur de ses chalumeaulx
Les chesnes et les grans sapeaulx (sapins)
Faisoit troter et courre en dance;
Les rivières, qui par pesance (l'effet du poids)
Avant le contreval courroient,
A son très doulz chant s'arrestoient;
Li cerfs se joignoit au lyon
Et li lièvres au chien félon,
Pour la très doulce mélodie
Qu'il faisoit en quérant (cherchant) sa mie,
Quant ne la puet trouver sur terre,
En enfer la veult aler querre,
Et se complaint des dieux d'amont
Qui de son plour semblant ne font
Et ne li veulent revéler
Où sa mie pourra trouver..... (1)

---

(1) Il n'est pas sans intérêt de comparer comment, à trois cents ans de distance, deux poëtes du même pays ont traduit en français le même passage. Voici de quelle façon messire Jean d'Ennetières l'a rendu :

Orphée regrettant la perte
Qu'il avoit fait de sa moitié,
Les rochers esmeus de pitié,
Plaignoyent sa peine jà soufferte.
Et au triste son de sa voix,
Le suivoyent les monts et les bois.
A son chant les eaux cristalines
Arrestoyent leurs pieds doux-coulants.

Voilà, certes, des vers en vieux français qui ne sont pas mal pour un pur Brabançon habitant de Louvain, s'excusant de n'avoir pas fait ses études à l'université de Paris. Voici comment le trouvère flamand a terminé son petit drame d'Orphée:

Que voulez-vous que je vous die?
Tant a violé (joué de la viole) et chanté
Qu'il a le diable enchanté.
Li roys d'enfer tantost s'accorde
Qu'on le face miséricorde.
« Rendons, dist-il, cestui sa mie ;
» Car par son chant 'a bien gaingnie.
» Mais tant li mettons-nous de loy (de condition)
» Qu'il ne regardoit darrier soy
» Jusques à tant qu'il l'ait menée
» Oultre toute nostre contrée. »
Qui mettra loy as amans fins?
Quant d'enfer dubt yssir les fins (les limites, *fines*)
Son regard tourne par derrière
Pour regarder sa mie chière ;

Et les escadrons haut-volants
Suivoyent ses touches yvoirines :
L'accord de son lut tellement
Alloit toute chose charmant.

Prez de luy le lièvre timide
Ne craignoit 'abord des mâtins,
Et le cerf des lions mutins
Ne redoutoit la dend avide :
Il appaisoit tout, seulement
Ne s'appaisoit point son tourment.

Et n'ayant pu porter atteinte
Au cœur d aucuns dieux de là haut,
Je vois (se dit-il) qu'il me faut
A ceux d'enbas faire ma plainte ;
Aussi dès ce pas il s'enfuit
Vers les royaumes de la nuit.....

Le seigneur du Maisnil est non moins naïf que le frère Renaut de Louvain, mais en général il est plus concis et plus serré dans son style.

Et quant la loy n'a pas tenue,
Sa mie tantost a perdue.

Cette fin est charmante, et bien supérieure aux autres traductions de Boëce.

M. *André Van Hasselt,* qui parmi les pièces à l'appui de son *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, remarquable mémoire couronné par l'Académie Royale de Bruxelles, le 5 mai 1837 (1), a publié plusieurs fragments du poëme de Renaut de Louvain, donné, sous le titre de *La Mort*, une série d'une vingtaine de sixains formant une sorte de texte de *Danse Macabre*. C'est la mort aux prises avec toutes les conditions de la vie, genre d'œuvre symbolique qu'on mettait, durant le moyen âge, sous les yeux du vulgaire sous toutes les formes possibles. Le sculpteur taillait cette morale en pierre, lorsque le trouvère la traduisait en vers : plus tard, la gravure sur bois et sur cuivre en orna les livres de prières. Voici trois des strophes de Renaut de Louvain :

La mort fiert (frappe) à destre, à senestre,
N'espargne lay (laïc), ne clerc, ne prestre,
Quant a filé son fil retort ;
Pour la puissance Dieu fist nestre,
Il les convient après non estre
Pour la puissance de la mort.

La mort prent jeunes damoiselles,
A lignées, cointes et belles,
De gent atour et de hault port.
Hélas ! hélas ! que feront-elles ?
Leurs têtes ne seront pas telles
Quant auront sentue la mort.

(1) Imprimé à *Bruxelles*, *M. Hayez*, 1837, in-4°, p. 180-183.

La mort en champs, en bois, en prez,
En tous lieux est à chascun près ;
Quant il veille et quant il dort ;
Soit deshaitez, soit bien temprès,
Tousiours va devant ou après,
Et tousiours les giette à la mort.

Tous ces sujets philosophiques et moraux étaient de la compétence de frère Renaut qui paraissait s'y complaire ; il les traitait de la manière la plus convenable. Il tourna aussi, en fort bons vers romans, une description de l'*inconstance de la fortune* de la manière suivante :

Fortune va, fortune vient ;
Nulle chose ne la retient,
Quand elle l'a mis en sa teste.
Pour roy ne pour duc ne s'arreste.
Pour ce, quand aler s'en veult,
Patiemment souffrir l'esteult.
Chil qui en mer liève sa voile
Qu'est soubtilment ouvré de toile,
Il se met en gouvernement
Et de la bise et de tout vent.
Et, pour ce, lui convient attendre
Là où le vent le veult emprendre.
C'est la coustume de la mer.
Aussi qui veult son champ semer,
Il n'est pas à sa volenté
Qu'il ait tousiours du blét planté (abondant).
Et, pour ce, quand deffault y vient,
Pacience avoir convient.

Tout ce que nous savons de la vie de frère Renaut de Louvain, c'est qu'il naquit vers l'an 1300, car il versifiait positivement en l'an 1336, sous le duc de Brabant Jean III, dit *le Triomphant*. C'est lui-même qui nous apprend cette dernière circonstance dans une espèce d'épilogue placée à la fin de sa traduction de Boëce :

Cy prennent fin et sont delivres
De Boëce tuit li cinq livres.
Se vous voulez le nom savoir
Et la religion avoir
Du frère que Dieu enclina
Cest petit romant, qui fin a,
A commencier et à parfaire,
Qui n'est pas fait sans pène traire,
Le prologue premier lisiez
Et les grans lettres avisiez ;
Car, se vous les mettez ensemble,
Elles vous diront, ce me semble,
Le nom et la ville du frère.
La région tre toute clère,
Et toute expresse vous dira
Cil qui le prologue lira.
Si vous voulez savoir l'année
Et la ville et la journée
Où li frère perfit s'entente,
L'an mil ccc et six et trente,
Le darrain jour de mars prenez
Si saurez quant à fin menez
Fut cil romens apoloingnie
Dont li frères s'est prolongnie
Qui le roment en rime a mis (1).

Ce fut le 31 mars 1336 que cette traduction poétique de Boëce fut terminée, et quant au nom de l'auteur, en réunissant les majuscules des vers du prologue, dans l'ordre où ils sont écrits, on le trouve clairement ainsi : *frère Renaut de Lovens*. Cette façon d'indiquer son nom est assez usitée par les poëtes du moyen âge. Cela rappelle les tours des écoliers qui écrivent sur la première garde de leurs livres classiques : « *celui qui voudra savoir le nom du possesseur de ce volume, le trouvera à la page.....* »

(1) Ms. fonds de Notre-Dame, coté L. 6.

Au lieu indiqué, un nouveau renvoi nécessite une nouvelle recherche; enfin le nom est trouvé, mais pas nettement écrit, il est caché sous un anagramme, un rébus, ou quelque devise plus ou moins scolastique. On le voit, tous ces déguisements de noms d'auteurs dans les temps les plus reculés n'étaient que des traditions d'école perpétuées dans les couvents, et jusques dans les études des clercs, et les ateliers des scribes. Ces facéties, très-peu littéraires, se sont réfugiées sur les derniers bancs des colléges. Frère Renaud, dont le nom nous est révélé par un acrostiche, avait tellement la manie de cette misérable forme, qu'il l'emploie pour parler d'une *belle* et de la beauté, dans le quatrain suivant :

Beaulté de corps et fleur de prez
Ensemble vont assez de près;
La fleur est assez tost ternie,
Et la beaulté est tost faillie.

Ces vers sont jolis non pas *parce que,* mais *quoique* l'acrostiche y soit joint.

On lit, dans les mémoires de littérature, tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, depuis son renouvellement jusqu'à 1710 (1), un *Discours* de M. *Galland,* peut-être trop oublié aujourd'hui, sur quelques anciens poëtes et sur quelques romans gaulois peu connus, dans lequel nous trouvons un passage qui traite de Renaut de Louvain. Galland décrit un manuscrit de ce trouvère brabançon, qu'il a vu dans la

(1) A *La Haye,* chez la *veuve d'Abs. Troyel,* 1719, tome II, deuxième partie, pp. 465-490.

bibliothèque de M. Foucault. C'est un in-4° sur vélin contenant la traduction toute en vers du livre de Boëce de la *Consolation de la philosophie* dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Le frère Renaut, ou son copiste, l'intitule : *Le roman de fortune et de félicité, sur Boëce de Consolation*. Les acrostiches, placés dans le prologue, sont révélés par les initiales de quatre en quatre vers, lesquelles initiales sont richement peintes, dans cet exemplaire, ce qui les fait ressortir vivement et facilite singulièrement la lecture du nom de l'auteur. Il y a donc plus d'un siècle et demi que cet anonyme est découvert à l'Académie des Inscriptions.

Le prologue et le premier livre sont en vers de *seize* syllabes, et les autres livres, au nombre de quatre, en vers de huit seulement. Frère Renaut avertit que son intention avait été de faire toute sa traduction en vers de cette mesure, mais que la difficulté qu'il y avait trouvée le contraignit de discontinuer. Voici comme il s'exprime :

Fortune, mère de tristesse, de doleur et d'affliction,
Mettre me fait en ma jeunesse, mon étude et m'intention
De faire un roman sur Boëce, com dit de consolation,
Qui donne confort et liesse à ceux qu'ont tribulation...
Au premier, quand je proposais du livre rimer la matiere,
En ma pensée proposois toujours garder une maniere ;
Car le livre rimer cuidai tout selon la rime premiere,
Mais un peu trop fort la trouvai, si j'ai rimé en plus aigiere.

On voit que ces vers de *seize* syllabes se réduisent à l'assemblage de deux petits vers de huit, dont la rime est alternativement masculine et féminine par quatrain ; et c'est là sans doute que le trouvère brabançon a trouvé la difficulté. Il s'est rejeté sur les petits vers octosylla-

biques, les plus faciles de tous surtout pour un long poëme.

A la fin du manuscrit dont nous parlons, il y a un petit traité de morale en prose sans nom d'auteur. C'est un enseignement pour le fils d'une dame qui n'est pas nommée. Frère Renaut de Louvain pourrait bien être l'auteur de cette pièce.

Ce trouvère n'est pas le seul qui ait entrepris, au moyen âge, la traduction toute en vers du traité de Boëce. La même bibliothèque de M. Foucault, que nous venons de citer, contenait un autre ms. in-4° sur vélin, en vers de huit syllabes, dont l'auteur a gardé l'anonyme. Il débutait ainsi :

Tous ceux que fortune enyvre,
Qui tous de convoitise ardent,
Quant ils étudient ce livre,
Et diligemment le regardent, etc.

Nous ne savons, au juste, quel est le plus ancien de ces deux traducteurs de Boëce, mais nous penchons à donner la primauté de date au frère Renaut de Louvain.

Ce frère prêcheur n'a pas toujours été aussi sérieux qu'il le paraît à l'époque où il traduisait Boëce. Il a été très-gai autrefois, c'est au moins ce qu'il avoue dans un passage de ses vers :

Je souloye jadix penser
Dittier, enseignier et escrire
Les livres qui sont à priser
Et qui sont de haulte matire.
Mon temps soloye demener
En joye soulacier et rire,
Hélas! or me convient plorer,
Et commencier autre manire.

Le n° 7072 3.3. des mss. de la bibliothèque impériale, qui contient la traduction, en vers, de la Consolation de la philosophie de Boëce, renferme, à la suite, *Le livre de Mélibée et Prudence,* traduit d'Albertan par Renaud de Louvain. L'auteur original était un juge de Brescia, qui composa son livre en 1246. Les divers traités d'Albertano furent imprimés en toscan par les *Giuntes* en 1610, in-4°. La traduction française de frère Renaud, qui est loin d'être la seule, étant faite en prose, ne doit pas nous occuper plus longtemps.

Renaut, (moine) de Saint-Tron.

Le trouvère *Renax* ou *Renaut,* dont nous nous sommes déjà occupé en courant, dans l'article de *Graindor* de Douai, (tome II de nos *Trouvères*), est un auteur du XIIe siècle, auquel on doit une des plus anciennes branches de la chanson du *Chevalier au Cygne.* Trompé par les assertions beaucoup trop empreintes de l'amour de la patrie de M. l'abbé de La Rue, nous avions cru un moment que Renaut pouvait appartenir à la Normandie; nous sommes aujourd'hui très-converti à l'opinion des savants qui le regardent comme un Liégeois, moine de l'abbaye de Saint-Trond. M. Paulin Paris, qui s'est beaucoup occupé des textes du Chevalier au Cygne, dans le tome VI de ses *manuscrits de la bibliothèque du roi,* et le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France,* reconnaît cette paternité carrément. M. *A. Borgnet,* membre de la commission royale d'histoire de la Belgique, juge très-compétent en pareille matière, dit qu'à son avis cette opinion est parfaitement établie (1). Il l'appuye sur la place importante qu'occupe dans le poëme l'abbé *Gérard de Saint-Trond,* sur l'arrivée à Bouillon de Cornumarant, fils de Corbadas, roi de Jérusalem, et sur le nom de *Marc de Sainteron,*

(1) Le *Chevalier au Cygne,* t. III. *Bruxelles, M. Hayez,* 1851, in-4°, introduction, p. 4.

donné à l'homme que la vieille Matabrune avait chargé de noyer les enfants de Beatrix et d'Oriant (1).

Le moine de Saint-Trond s'est chargé de réciter à la postérité la gloire des ancêtres de Godefroy de Bouillon. Il emploie dans cette œuvre plus de 10,000 vers (2), et il y fait preuve d'un certain talent poétique et d'une imagination souvent trop riche en visions, prophéties et sortiléges. Cela tenait nécessairement à la vie claustrale de l'auteur et à l'époque reculée à laquelle il travaillait et que l'on peut reporter peu après le retour de Philippe Auguste en France, c'est-à-dire vers 1192.

Trois mss. de l'œuvre de Renaut de Saint-Trond se trouvent dans la bibliothèque impériale ; le premier inscrit sous le n° 7190; le second, sous celui de 7192, dont le texte est le plus bref; le dernier ms. est coté n° 7628. Dans une nouvelle branche commençant ainsi qu'il suit, on trouve quelques renseignements sur le moine de Saint-Trond.

Seignor, or escoutés, que Dix vous soit amis...
Del chevalier au Cigne avés les vers oïs
Si com fu por noier seur la riviere mis...
Puis s'en ala arières, si com dist li escris.
Illeuc s'en retorna, de çou sui-je tos fis.
Mais ainc par jogléor ne fu li vers oïs.
Mais je le vos dirai, si com dist li escrit
Et roulle à Sainteron où fu trovés jadis ;
Uns moines la trova, qui en rimes l'a mis,
Jhûs accolle l'arme et mete en paradis.

(1) Idem. p. 5.

(2) M. de La Rue affirme que dans les mss. du *Chevalier au Cygne* qu'il a vus en Angleterre, la branche dont l'invention est due au trouvère Renaut ne contient que 6,000 vers.

Plus loin on lit :

Quant li soldans l'entent de maltalent fut caus,
Tous en fu esmaiés, ce témoigne *Rainsnaus* (1).

Fin de cette partie de la chanson :

Signor, vous qui avés la leçon escoutée,
Rainiaus commande à tous, qui ceste œuvre a trouvée,
Que depriés le roi qui fist ciel et rosée
Et la sainte puchele qui sans pechiet fu née
Que de tous les meffais dont s'ame est encopée,
Li face vrai pardon quant sen arme est finée.
Al sain saint Abraham soit mise et commandée.
Amen! cascuns en die. Li estore est finée.

Il reste maintenant bien prouvé que l'abbaye de Saint-Trond, qui regardait Godefroy de Bouillon comme le plus ancien et le plus généreux de ses protecteurs, a fourni le trouvère qui mit en vers, sinon la première leçon d'une des branches du chevalier au Cygne, du moins la seconde version qui a encore trouvé depuis des arrangeurs et des *raffraîchisseurs,* d'après ce que nous avons vu dans les publications du laborieux et abondant baron de Reiffenberg.

On a attribué à ce même trouvère, auteur d'une branche ancienne de la geste dont nous venons de parler, deux lais galants qui ne me paraissent nullement sortis de la même plume. Selon moi, il y a eu deux *Renaut ;* l'un, moine de Saint-Trond, sérieux, raisonnable et pas mal ennuyeux ; l'autre, d'une imagination vive et gracieuse, jeune et amou-

(1) Voyez nos *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis,* page 160.

reux, se plaisant dans les contes gais et piquants. Pour celui là, l'abbé de La Rue aurait bien pu avoir raison en le faisant naitre dans le Bessin. Son tort est de fondre ensemble deux auteurs si différents dans leurs œuvres et dans leur personne. Les deux lais dont il s'agit, le *lai de l'ombre* et le *lai d'Ignaurès,* ayant été analysés par Le Grand d'Aussy, et publiés, en roman, par MM. Monmerqué et Francisque Michel, il nous suffira d'en dire quelques mots pour persuader nos lecteurs que l'auteur des *Lais* n'est pas celui de la *Geste.*

De l'ombre et de l'anneau.

Un chevalier est amoureux d'une dame, il lui déclare ses sentiments et l'invite à lui donner en gage quelque chose qu'elle ait porté afin de se rappeler dans les combats celle qu'il aime si tendrement. Celle-ci refuse ; le chevalier, en riant, lui prend son anneau, Elle se fâche, il feint de rendre son galant larcin, mais il substitue adroitement son propre anneau à celui de la dame. Bientôt elle s'aperçoit de la tromperie et redemande sa bague. Le chevalier revient, et trouve sa belle se promenant au bord d'une fontaine, elle lui remet son anneau substitué. Mais l'amant voyant dans l'onde claire l'ombre de sa maîtresse, lui jete sa bague en disant : « Puisque ma dame ne veut pas la » porter, je veux la donner à ce que j'aime le plus après » elle. » Cette plaisanterie fait rire la dame ; elle regarde tendrement le chevalier, et le prie de la reconduire chez elle. « Je ne sais, dit le trouvère Renaut, ce qui en arriva; » mais jamais depuis elle ne lui redemanda l'anneau. »

Le lai d'Ignaurès.

Ignaurès, paladin vaillant et beau, avait pour voisins douze gentilshommes mariés à des femmes charmantes. Il fit à la fois sa cour aux douze et bientôt il obtint de toutes des preuves non équivoques d'amour. Il mena cette douce et joyeuse vie pendant un an entier. Malgré sa grande prudence, une des dames, épouse du sieur d'Ariol, plus éclairée ou plus jalouse que les autres, conçut des soupçons, et rassembla ses compagnes, dans son verger, un soir de la Saint-Jean. Là, au milieu de petits jeux, elle proposa de nommer parmi elles un confesseur auquel elles confieraient le secret de leur cœur en nommant, sous le serment, le nom de l'ami vainqueur. Cela fut accepté, et, tout d'une voix, on nomma la dame d'Ariol comme confesseur général. Quelle ne fut pas la colère de celle-ci en entendant, jusqu'à onze fois, le nom du charmant Ignaurès comme amant de toutes ces dames !

« Nous avons toutes été trompées, dit la dame, et nous » aimons toutes le même homme, mais si vous m'en croyez, » il ne se glorifiera pas longtemps de notre honte et nous » nous vengerons du scélérat. » On convient de lui donner un rendez-vous dans ce même verger, où toutes les dames seraient cachées armées de rasoirs et de couteaux. Ce qui était prévu arriva : Le chevalier se vit bientôt entouré de douze jeunes furies qui l'apostrophent à l'envi. Ignaurès ne se déconcerte pas. Il salue ses ennemies d'un air gracieux et avoue toutes ses tromperies en ajoutant qu'il aimait ces douces dames également, et qu'elles étaient si belles qu'au moment même où il en assurait une de son

amour, il était dans le vrai, qu'elles étaient toutes si aimables, qui lui était impossible de vivre sans elles, « Maintenant, ajouta-t-il, s'il vous faut mon sang, je vous le » livre. Où trouverai-je une mort plus douce? Frappez, » mais au moins que celle qui m'a aimé davantage me » porte le premier coup »

Ces mots touchants furent prononcés avec tant de grâce, les yeux d'Ignaurès parurent animés d'un feu si tendre que le cœur des dames fut désarmé. Les rasoirs tombèrent des mains et il s'échappa même quelques larmes de plusieurs beaux yeux. La dame d'Ariol proposa alors que le chevalier choisît une amie unique parmi elles, afin de renoncer à son système à l'avenir. Il s'en défendit longtemps, et protesta qu'il voulait les aimer toutes les douze. Mais la dame d'Ariol reprit son couteau d'un air menaçant et dit : « Choisis, ou meurs. » Il répondit : « Cruelle, je devrais » bien vous haïr, vous qui me privez aujourd'hui de ces » beautés si aimables ; mais enfin puisqu'il faut y renoncer » et faire un choix, soyez ma mie ; c'est à vous que je » donne mon cœur, et je vous le donne pour toujours. »

Ignaurès fut fidèle à son serment, mais il ne put si bien cacher son jeu, que des soupçons se manifestèrent, ce qui fait dire justement au trouvère ce mot devenu proverbe :

La soris qui n'a qu'un pertuis,
Est moult tot prise et engannée.

Les douze gentilshommes furent même informés de l'incident du verger et jurèrent de s'en venger. Ici, il n'y avait pas moyen d'attendrir des cœurs de rudes guerriers ani-

més par la jalousie. Aussi, le galant Ignaurès fut bientôt traqué, épié et pris dans un piége; ses ennemis voulurent jouir de sa mort. Les dames prévenues volèrent à son secours, il n'était plus temps... ! Le plus furieux des gentilshommes offensés proposa de lui arracher le cœur et de le faire manger aux douze coupables. On adopta cet horrible projet. Les dames furent invitées à ce repas pendant lequel on leur laissa voir un calme affecté, mais quand elles furent rassasiées de ce mets abominable, on eut la barbarie de leur annoncer ce qui le composait. Elles éclatèrent en sanglots, firent à l'envi un pompeux éloge de leur ami défunt, ne tarirent pas sur ses qualités, son courage et sa courtoisie, et l'une d'elles ayant annoncé qu'elle ne voulait pas lui survivre, toutes firent le même vœu et se laissèrent mourir de faim et de chagrin.

Le poëte Renaut prie Dieu de leur accorder une place dans son paradis. Il demande la même grâce pour la maîtresse qui l'a engagé à composer ce lai, fait, selon lui, pour les véritables amants; et il finit par un long portrait de celle qui a su le charmer.

Cette dernière citation combat plus que jamais l'opinion qui donne ces deux lais au même auteur que l'épopée qui précède; l'abbaye de Saint-Trond est bien certainement étrangère à ces galanteries que nous venons de citer.

Le Grand d'Aussy, auquel nous avons emprunté le récit du *lai d'Ignaurès* en l'abrégeant beaucoup, fait l'observation que ce sujet rappelle l'aventure si connue de Raoul, châtelain de Coucy, héros de deux tragédies modernes, aventure qu'il déclare non fondée sur l'histoire.

———

Renaut *ou* Renier de Trith.

Renaut ou *Renier de Trith* tire son nom du village de Trith (*Trajectus*), près Valenciennes, jadis appelé *Pont*, à cause d'un passage sur l'Escaut qui s'y trouvait de toute ancienneté. Ce seigneur, valeureux et puissant, est qualifié du titre de Pair de Valenciennes par d'Oultreman, historien de cette cité, qui parle de ses belles et rares qualités qui lui valurent l'amitié de Baudouin de Constantinople, valenciennois comme lui (1). L'illustre Baudouin le choisit comme compagnon dans presque tous ses voyages et ses grandes missions; ils furent ensemble à Worms vers l'empereur, en France chez le roi, et finalement à Venise, dans l'expédition du Levant et à la conquête de la Grèce. Renier de Trith se distingua tellement dans cette guerre, que dans le partage des provinces conquises, il reçut la ville et le pays de Philippopolis, avec le titre de duc. C'est au mois de novembre 1294, vers la Saint-Martin, qu'il prit possession de cette conquête à la tête de 120 lances, et les habitants lui prêtèrent serment de fidélité.

Il faut lire, dans les mémoires de Geoffroy de Ville-Hardouin, la vie toute dramatique de Renier de Trith, qui se défendit durant treize mois dans un château bloqué par

(1) *Histoire de la ville et comté de Valentiennes*, etc. *Douay*, Marc Wyon, 1639, in-f°, pp. 578-581.

les Bulgares, et où il fut dans la nécessité de manger ses chevaux. Trahi par le manque de foi et la lâcheté de ses proches, il perdit une partie de son monde par la désertion, mais son grand courage et l'énergie de son âme le soutint; à la fin, il fut secouru par le prince Henri, frère de l'empereur Baudouin, puis ils cherchèrent ensemble à venger la mort de l'illustre chef des croisés. Ceci se passait vers le commencement de 1206.

Renier revint plus tard dans son pays natal, car les mémoires de l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes parlent d'un précieux reliquaire, donné par ce seigneur, et que l'église perdit dans l'incendie dont l'abbaye souffrit en 1520, mais on ne connaît pas l'année de sa mort.

Il reste dans un manuscrit de la bibliothèque impériale une chanson du commencement du XIIIe siècle, qu'on lit n° 1989 (et dans la collection Mouchet 8), dont les couplets citent la Syrie, Ancel ou Anceau de Lille. Cette jolie chanson, attribuée à Renier de Trith, est la seule qui nous soit connue jusqu'ici. Elle paraît faite avant le départ du banneret valenciennois pour la croisade, elle est dans le goût de celles de Hugues d'Oisy, de Quenes de Béthune, et elle est adressée à Ancel de Lille; tout cela suffit pour nous fixer sur le nom de l'auteur de ces couplets; seulement il ne nous paraît pas probable que ce guerrier chanteur se soit arrêté à cette seule composition; il était engagé dans une entreprise hasardeuse et dans une aventure galante, double circonstance qui aura dû l'engager à rimer plus d'une fois. Son style facile, élégant et poli, dont on va juger, est aussi de nature à faire croire qu'il a rimé

plus d'une fois : un jour viendra où certainement on découvrira d'autres vers du valeureux Renier de Trith.

En attendant, voici sa chanson, jusqu'ici unique.

Quant ie voi lou dou tans venir
Ke rauerdit la pree
Et i'oi lou roisignor cantir
Ou box sor la ramee;
Adons ne me peus plus tenir
De chanteir, car tuit mi desir
Et toute ma pensee
Sont au celi cui i'obeiz
Cui i'ai m'amour donée
Sans repentir.

Ma dame, cui ie voi vonceir,
Por Deu, n'obliez mies
Moi ke seus vostre, sans faceir,
Si fereis cortosie
Car i'ai toz iors oit conteir
C'au gentil cuer doit l'an troueir
Merci ke s'umilie,
Et sans vos ne la puis troueir;
Lor couanrat m'amie
A duel fineir.

Mors sens cant il m'estuet partir
De vos, ma douce amie;
Muez amaise vostre cleir viz
Ke tout l'or de Surie.
Et puis kil vos vient à plaisir
Ke ie mure por vos seruir,
Por Deu, ne creez mie
Fellons, cui Deus peust maleir;
La male mors subite
Les peust ferir.

Chanson, va tan sans demoreir.
A boen Ancel de Lile;

Di li, ke ne li soit celeit,
De part *Renalt de Trie;* (1)
Ke de bone vie meneir
Ne de tres loalment ameir
Ne se repante mies,
Aus paust des fellons eschueir
Ki les amans osient
Sans defleir.

---

(1) Quoique *De la Chesnaye des Bois* (t. III, p. 390, édition in-8°) ait cité un *Renaud de Trie*, seigneur de Fontenai, fils d'Alix de Dampmartin, qui vivait en 1219, époque précise de l'existence du glorieux duc de Philippopolis, nous ne pouvons l'admettre à disputer à son quasi-homonyme la composition de ces vers gracieux. Il est trop loin de *Lille* pour y envoyer une chanson ; il a bien pu parvenir à fonder la branche des seigneurs de Fontenai dont on ne parle plus guère, mais il paraît fort étranger aux aimables couplets qui ne périront pas plus que la gloire des croisés du Hainaut et de la Flandre au XIIIe siècle.

Renier de Quaregnon.

Le seul trouvère connu qui soit né dans ce canton de Hainaut, que l'on a nommé depuis le *Borinage,* est *Renier de Quaregnon,* poëte léger qui s'est livré à la composition des *jeux-partis,* genre de chansons dans lesquelles deux interlocuteurs paraissent prendre part à un débat presque toujours galant. Renier de Quaregnon vivait au XIIIe siècle; nous n'avons retrouvé que deux pièces de lui. L'une est un jeu-parti chanté avec *Andrieu Bouche,* trouvère artésien dont nous avons parlé autre part; l'autre est un morceau du même genre dans lequel on fait intervenir *Jehan d'Estuen* ou d'Estreux, à qui l'auteur s'adresse. Jehan d'Estuen est lui-même un autre trouvère hainuyer, né, paraît-il, à Tournai, ou en la petite ville de Thuin dont il a emprunté le nom, ou bien encore au village d'*Estreux,* en Hainaut, qui s'écrit à peu près dans les vieux titres comme le surnom de l'ami de Renier (Voyez son article au supplément des *Trouvères du Tournaisis*).

Quaregnon est un fort et ancien village situé à une lieue et demie de Mons sur la route de Valenciennes, non loin de la commune de Jemmappes, si célèbre par la bataille de ce nom, qui fut la première de toutes les victoires remportées par les armées de la République française. Le bourg de Quaregnon, quoique riche et populeux, n'a plus rien de poétique maintenant, ni dans son langage, ni dans

ses chants, ni dans les allures de ses habitants. Voué entièrement à l'industrie houillère, ce lieu ne renferme guères que des mineurs noirs et grossiers, hommes fort utiles, mais aussi fort étrangers aux muses et à leur galant cortége. On croirait difficilement aujourd'hui, en parcourant ces nombreuses usines où s'extrait le charbon de terre, que cet endroit ait été le berceau d'un joyeux trouvère, qui a chanté, en langue romane, les amours et les printemps. Il reste, en effet, peu de traces de son passage, à moins pourtant que le *Ruisseau du coeur* (Rieu-du-cœur) qui baigne ce village, n'ait été ainsi nommé du temps de l'amoureux poëte.

Quoi qu'il en soit, Renier de Quaregnon florissait au XIIIe siècle. Ses jeux-partis, qui roulent sur des questions assez ardues de la métaphysique de l'amour, se trouvent dans le ms. n° 7613, in-4°, vélin, de la bibliothèque impériale. Le premier se lit au folio 22; il est assez mal écrit, et passablement altéré : nous le donnons sans en garantir nullement le texte.

Renier de Quaregnon à Jehan d'Estuen.

Jehan, li quiex (lequel) a mieudre (meilleure) vie,
Ou cils qui tout dis (toujours) amera
Loiaument, mais amés n'est mie (pas),
Ne jà nul jour ne le sera;
Ou chilz (celui) à cui dame a donnée s'amour
Sans jà avoir pensée d'autrui amer
Par nesun tour,
Et cil n'amera jà nul jour.

Renier, je di de me partie (je dis de mon côté)
Que cilz trop plus grant deduit a
Qui aime sans penser folie
Que cilz qui riens ne retenra.

D'amours joie n'amie..... (mot passé par le copiste)
Autre telle s'amis a savourée
Qui se tient adès en amour
Dont nulz qui aime n'a honnour.

Jehan, deduit n'a de mie
Chi ne puis qu'il wit
Qu'il jà n'aura joie ne soulas de s'amie
Ne merci querre n'ossera.
Car s'il li quiert celle li vee
Adont n'a riens qui li agree
S'en a ses cuers moult grant tristour
Et li autres n'en sent dolour.

Renier, ami qui sens envie
Sert amours jà ne sentiras mal
Mais honnour et cortoissie
Maintiens adès et maintiendra.
Qui n'aime joie a oubliée
Car chilz que ne met se tiestée
En bien amer sans nul retour
Vit en doulereus labour.

Jehan, cilz qui espoire aïe
A grand deduit. Mais poy (peu) fera,
Cil qui toutz jours sert et se prie
Quant voit merci ne trouverra
Cilz n'a de bon soulas denrée
Ainz paie tout adès lebée
Et cilz se delite en douçour
Qui est amez sans nul séjour.

Renier, vo teste est estormie
Point n'aime ne jà n'avenra
Que cilz ait joie de s'amie
Qui est amez quant ne venra
Sen cuer mettre en dame senée
Toute joie a déseurée
Mais cilz qui aime sans folour
Conquiert et a joie graingnour.

Le second jeu-parti de Renier de Quaregnon est adressé

à *Andrieu Douche*. Il se trouve dans le même ms. n° 7623, au folio 23. Le voici :

Adriu Douche, ij compaignons
Ainment ij dames bien en foy ;
Li uns de sa dame a son bon
Quant il li priesens avoy ;
Li autre vers s'amie a fait
Qu'un qu'il espeusse sans nul plait :
Li quiex a plus joie et soulas
Quant il le tient entre ses bras ?

Amis Renier de Quareingnon,
Pueis que respondre a ce vous doi,
Li espoussés ou voeille ou non,
Doit amer sa dame sans destroy ;
Se trop se délite il se meffait,
Dont li autre tout entre sait
A plus de joie et de degras
Car li espoussez est lues mas.

Andrieu, non est car sans tançon
A de sa dame l'esbanoy
Asseur est sans achoisson
De ce dont cilz est en effroy
Qui bien ainme car pou s'en fait
A quiert sa dame et blasme et lait
Dont cilz ce doit bien clamer
Las, qui fait metre sa dame en bas.

Renier, souffrés car bien set-on
Puis que de sa dame a l'otroi
Li amans ne fait mesproisson
Envers lui, sil en prent pour soi,
Joie et deduit pas ne fourfait
Adeis le doit veoir en tait
Mieus len vaut avoir les de bas
Questre espousséz par saint Thomas.

Andrieu, nus vrais amans de non
Ne desire ensi com je croi
Questre aseur sans soupeçon
De sa mie, pour se vous proi

Que vous taissiez ; car a soushait
Œuvre cilz qui s'amie atrait
A lui, si qu'il la en ces las.
Sans départir, ce nest pas gas.

Renier, fol est qui en prison
Se fait metre, foi que doi toi,
Tant qualer puist a guerisson,
Car plus cuns seulz despendent doy.
Qui se marie en prison chiet (tombe)
Et cil qui a delivre vait
De tel penture se fait cras,
De quoy li autres het le tas.

Ce ne sont plus des jeux-partis de ce genre qui sont de mode aujourd'hui à Quaregnon. On y laisse les questions de mariage et de galanterie pour y discuter celles de savoir s'il vaut mieux séparer les grosses *gaillettes* des fines pour le débit de la houille, ou bien s'il ne serait pas préférable de ramener la vente au charbon *tout-venant,* tel qu'il sort de la fosse, afin de simplifier la question d'extraction. Voilà les seuls jeux-partis qui occupent et divisent en ce moment les bons habitants de Quaregnon. Cependant nous devons dire que dans les jours et les heures de repos que laisse l'exploitation de la houille dans ce riche et populeux village, on s'y livre avec une certaine ardeur à l'exécution de la musique d'harmonie ; qu'une société musicale s'y est organisée, et que dans les concours publics de la contrée elle a souvent emporté les premières médailles d'or qui figurent noblement à la hampe du drapeau de cette compagnie. Ce ne sont plus sans doute des luttes poétiques et galantes qui occupent parfois les habitants de Quaregnon, mais il faut avouer qu'ils ne sont étrangers ni aux charmes de l'art, ni aux douceurs de l'harmonie.

Renier de *Quaregnon*, et non de *Quaregnan,* a eu les

honneurs d'une courte citation dans l'Histoire littéraire de la France, (tome XXIII, p. 707), dans laquelle on lui a *méridionalisé* son nom du nord; mais il est fort pardonnable à M. P. P. de s'écarter un peu de l'orthographe des noms propres, dans une série aussi considérable que celle des *trouvères chansonniers,* mine inépuisable de citations savantes qui n'occupent pas moins de 320 pages in-4°.

Richard le Pélerin.

Une autorité très-respectable en matière de littérature du moyen âge, celle de M. *P. Paris,* éditeur de *La Chanson d'Antioche,* nous permet d'inscrire ici le nom de *Richard le Pélerin,* au nombre des trouvères des anciennes provinces flamandes. Ce véritable *trouveur* ou inventeur d'un des premiers poëmes de la littérature romane, peut dater du commencement du XIIe siècle; il suivit les croisés dans leurs plus anciennes excursions, il se constitua le Tyrtée de ces guerriers d'occident et chanta leurs exploits en vers, ce qui pourrait passer, comme le dit judicieusement M. P. Paris, pour des *bulletins* de la grande armée des soldats de Pierre l'Hermite. L'antiquité de l'œuvre de Richard peut la faire placer à très-peu de distance de celles d'*Herman,* de Valenciennes, que nous considérons comme le plus ancien des trouvères de nos provinces ; malheureusement les textes du pélerin Richard (sauf quelques fragments) n'ont pas été conservés comme ceux du prêtre Herman, qui, quoique souvent altérés, sont néanmoins arrivés jusqu'à nous en majeure partie.

Les vers du Tyrtée de la première croisade ont été rafraichis ou même métamorphosés par un autre trouvère de la contrée dont il était sorti, par Graindor, de Douai, vivant sous le règne du roi Philippe-Auguste. Peut-être en analysant soigneusement l'œuvre du restaurateur trou-

verait-on plusieurs vers du *trouveur* primitif; nous nous garderons bien de faire cette recherche, qui, après tout, ne nous amènerait qu'à un résultat conjectural. Ce qu'il y a de plus positif, c'est que l'inventeur du sujet « témoigne une complaisance visible pour Robert le Frison et pour tous les chevaliers des Pays-Bas, de l'Artois et de la Picardie (1). »

La chanson abonde en détails glorieux pour les guerriers de nos provinces; c'est ce qui a conduit M. Paris à donner à l'auteur de cet antique poëme la Belgique pour patrie. Cette opinion est partagée par M. *A. Borgnet*, qui, continuant la publication du *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon,* commencée par M. de Reiffenberg, s'est nettement rangé, sur la nationalité belge de Richard le Pélerin, à l'avis de M. P. P., dans une excellente introduction (2) où l'érudition le dispute à la netteté et où le lecteur n'a garde d'être noyé dans des flots de citations et de circonstances étrangères à l'œuvre principale traitée, comme cela ne s'était vu que trop souvent avant l'intervention sage et véritablement savante du judicieux M. Borgnet.

A cette branche des chansons de gestes des croisades, inventée par *Richard le Pélerin,* et rafraichie environ cent ans après par *Graindor de Douai,* M. Paulin Paris, éditeur du rénovateur, donna le titre *la Chanson d'Antio-*

(1) *Chanson d'Antioche.* Introduction. p. XLV.
(2) Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon. *Bruxelles, M. Hayez,* 1854, in-4°. — Introduction, p. 4.

che, motivé sur ce que le siége et la prise d'Antioche étaient les points principaux du poëme. Ce titre est bien donné, et c'est désormais sous ce nom que l'on désigne cette branche importante et intéressante des cantilènes se rapportant à l'histoire des croisades. Son laborieux éditeur l'a séparée en huit chants, subdivisés en courtes strophes, ce qui en rend la lecture moins fatigante. C'est dans la 49e strophe du 8e chant que Graindor donne, comme il suit, et de la manière la plus claire, le nom du trouvère qu'il a voulu rajeunir :

Moult est grans la bataille et fors li captisons :
Corbarans i reflert à tous ses compaignons,
Nonante rois i ot sans les autres barons,
Cil qui la chanson fist sot bien dire les nons,
RICARS LI PELERINS *de qui nous la tenons.*

Trois des six manuscrits, consultés par M. Paris pour publier la *Chanson d'Antioche*, contenaient, à la fin du texte renouvelé, quelques fragments de l'épopée négligés par Graindor, et évidemment d'une plus ancienne époque. Les copistes du XIIIe siècle s'étaient crus obligés en conscience de ne pas priver leurs lecteurs de ce supplément de texte. M. P. P., qui l'a inséré à la fin de sa publication, n'hésite pas à le reconnaitre comme l'œuvre naïve et non retouchée de *Richard le Pélerin*. Cela nous autorise suffisamment à en donner ici quelques vers comme échantillon du style de ce doyen des trouvères de la Belgique.

Premiers vers du fragment :

Le castel ont rendu au comte Buiemont;
Puis à la tor saisie, s'i a mis garnison.
A joie se déduisent li gent nostre seignor,
Après cele léece orent moult grant tristor,

Car l'evesques del Pui ne vit mais quinze jors.
Devenus est malades, au cuer est angoissos,
Devant soi a mandé les nobiles barons ;
A l'asambler, des princes oï nomer les noms :
Adans le fil Michiel, Tangres et Buiemons ;
Et le conte Normant et le conte Frison,
Et le duc Godefroi qui cuer ot de lion,
Le conte de Saint-Gille a tout ses compaignons,
Et dant Huon le Maine frère au roi Phelipon.
Quant li vesques les vit, s'es a mis à raison :
« Oiés bon crestien, franc chevalier baron,
» De par Jhesu de glore vous fas anontion :
» Sé vous n'estiés mais cent des fils Nostre Seignor,
» Prendiés Jherusalem à joie et à baudor.
» Or est venus li termes que nous départirom,
» Et fois et carités remaigne avoques vos ! »
Lors a levé sa main, si les seigna trestos ;
L'arme s'en est alée et li cors remest sols.
Li angle l'emportèrent à grand procession,
Ainc por roi né por conte por fil d'emperéor,
Ne fu tels li services com ol vesque ot le jor...
. . . . . .
A joie et à léesse sont venu devant Triple (1)
Li Paien de laiens en ont les armes prises,
A nos barons françois ont fait une envoïe,
Moult ert et prox et sages li sires de la vile :
Il prist un drogemant, à l'ost Deu le fait dire,
Qu'il leur donra avoir, mais sa terre soit quite.
Prent soissante chevax des mellors de l'empire,
Et vint mile besans et dis pailes de Grisse ;
S'es tramist à nos gent, ne s'en atarga mie.
Quant no baron le voient, s'en mainent grant lécie,
Et demain deslogèrent quant l'aube est esclairse,
Vinrent devant Gibel, mais n'i arestent mie.
N'a Acre, né Assur, mais le tréu en prisrent ;
Né à Sur ne remesent li gent qui Deu servirent.
A Saiete passerent, ne s'atargerent mie,
Vinrent al flum de Rames come preudome et rice.

(1) Samedi 14 mai 1099.

Dans Gasses de Beers fu chevaliers nobiles.
Il prist vint chevaliers de cels où plus se fie,
S'est alés devant Rames guerre herbregerie.
La chités estoit wede, la gent en est fuïe,
Come li bers le voit, dame Deu en mercie,
Que il a devers lui la cité et la vile.
Il a pris un mesage, à l'ost Deu le fait dire :
Quant no baron l'entendent et li povre et li rice,
Moult en mainent grant joie le grant chevalerie,
Et montent ès chevaus ne s'atargièrent mie,
Vinrent en la cité, s'ont pris herbregerie ;
De çou fisent que sage que bon evesque i misent.

Le jongleur ajoute, ou au moins est censé parler :

Seignor, or voel que soit ceste raison finée
Chil qui ces vers a fais et la rime trovée ;
Dus c'à une autre fois qu'ele est renovelée.

Si Graindor de Douai n'a pas trouvé dans le cours de la *Chanson d'Antioche* un texte plus suranné et plus obscur que celui du fragment dont nous venons de citer des lambeaux, il n'a pas dû trouver de grandes difficultés à rajeunir le style de Richard le Pélerin : la tâche était nécessairement facile.

Ronds de Hainaut (Poëme des).

Jacques de Guyse, dans le livre XX, chapitre 133, de ses *Annales du Hainaut,* raconte qu'il lui est tombé entre les mains un petit poëme, *en langue vulgaire,* de 2000 vers environ, qui lui était inconnu et qu'il n'a pu rencontrer depuis. Il avait pour titre, dit-il, *Livre de la société des Ronds de Hainaut,* qu'il nomme dans son texte latin : *Liber societatis Hannoniensium Rotundorum.* Il ne présentait aucun nom d'auteur, et contenait, après un préambule, des récits de faits curieux et des discours (1). Les événements qui y sont contenus doivent être reportés à l'an 1251 ; c'était l'époque de la bonne versification des trouvères du Hainaut et celle où tout servait d'aliment à leur verve. Ce poëme manuscrit, dont parle Jacques de Guyse, est traduit par lui en prose latine jusqu'à un passage où le texte manque (fin du livre XX et du chapitre 145). *Jean Lefevre,* autre chroniqueur du Hainaut, de la même époque à peu-près, ne paraît pas avoir connu ce curieux poëme.

---

(1) Le texte original de Jacques de Guyse est ainsi libellé : « Extitit mihi praesentatus libellus in vulgari rithmatisatus, » circiter duo millia versuum circumplectens, cujus materiam » nusquàm videram nec postmodum reperire valui ; qui inti- » tulatur *Liber societatis Hannoniensium Rotundorum*, no- » mine carens auctoris, in quo aliqua præambula, deindè » casus singulares et postremo conciones intente inscribun- » tur. »

Cette *Histoire des Ronds* est éminemment dramatique ; c'est une *vendetta* plus digne des annales de la Corse que des chroniques du Hainaut. Nous allons en parler brièvement pour donner à nos lecteurs une idée sommaire du poëme anonyme qui nous occupe.

Gérard le Rond, boucher de Chièvres, va à la foire d'Ath, un jeudi avant la Toussaint et y achète, d'un marchand de Ghislenghien (1), un beau bœuf qu'on lui abandonne pour 16 pièces d'or par crainte des vassaux de Marguerite, comtesse de Flandre, terreur du pays. Le lendemain, le Rond part avec deux enfants pour conduire le bœuf à Chièvres ; il traverse un petit village appelé *Le Loe,* est attaqué par neuf vassaux de la comtesse qui le tuent, prennent sa bête et la revendent à Ath, pour douze pièces d'or, au châtelain, qui sortait du comté d'Alost et était un des leurs. Les deux enfants de la suite de Gérard, reviennent à Chièvres en pleurant, annoncent douloureusement la mort de leur maître et crient vengeance. Les six fils de le Rond, tous bouchers, pleins de rage à ce récit, prennent les armes avec leurs serviteurs et jurent la mort de leurs oppresseurs. Ils les attaquent ensemble ou séparement, les tuent partout où ils peuvent les trouver, défigurent et mutilent leurs femmes, filles et maîtresses, et finissent par mettre à mort trois cents vassaux de la comtesse Marguerite.

Cette petite guerre civile finit par prendre des proportions effrayantes ; les *Ronds* eurent beaucoup d'adhérents

(1) Village sur la route d'Ath à Bruxelles.

et obtinrent des succès militaires dans les rencontres avec les troupes envoyées contre eux. Chargés des dépouilles des Flamands, ils organisèrent une espèce de petite armée composée de tous les ennemis de Marguerite fort nombreux; ils portaient tous les insignes de leur société, composés d'un O couronné cousu sur le capuce ou sur la tunique, et marchaient en troupe de six à sept cents ayant partout des partisans et des espions dévoués.

Rien n'est plus dramatique que ce fait tragique : On conçoit qu'il a dû remuer jusqu'au fond des entrailles les témoins de cette justice expéditive et sommaire qui mit tout le Hainaut en combustion. Des fils vengeant la mort injuste de leur père intéressaient toute la population; c'était une révolte partielle contre un acte tyrannique et odieux des agents du pouvoir d'alors, qui aurait pu facilement atteindre les proportions d'une révolution. L'émancipation de la Suisse ne se fit guères autrement. Longtemps cet événement a dû rester gravé dans la mémoire des peuples. Ne nous étonnons donc pas qu'un trouvère du Hainaut en ait traduit les détails dans un poëme que les jongleurs chantaient dans les carrefours, les fêtes et les lieux de réunion.

Le 134e chapitre du livre XX de la traduction française manuscrite des Annales de J. de Guyse, reposant à la bibliothèque publique de Valenciennes, commence ainsi : « J'ay veu I livret rimé en françois qui se intituloit *le* » *livre de la Compagnie des Rons de Hainau* et ne disoit » point le nom de l'acteur. Ouquel sont aucuns préambulez » et en après le cas singulier, et finablement y sont les » conclusions entendues. »

Les mots *livre de la compagnie des Ronds de Hainaut,* nous paraissent faire allusion à une *association,* à une sorte de *ligue* qui réunit tous les vengeurs du boucher le *Rond,* ligue qui adoptait une cocarde et dans laquelle on jurait de pousser la vengeance jusqu'à ses dernières limites. Les *trois cents* vassaux de la comtesse furent en peu de temps sacrifiés aux mânes de la première victime, et les fils du *Rond* et leurs amis ne s'arrêtèrent dans leur exécution que lorsqu'elle fut complète. Quel exemple, et quelle leçon ! La féodalité dut, pendant plus d'un siècle après cette expédition, respecter les vies et les propriétés des habitants du Hainaut, pays qui prétendait ne relever que de Dieu et du soleil.

Le poëme, cité par Jacques de Guyse, est resté perdu jusqu'ici, tandis que depuis quelque temps on a tant retrouvé de vieux textes oubliés ou égarés. Le vénérable et laborieux marquis de Fortia d'Urban, qui avait usé une partie de sa vie et quelques parcelles de son immense fortune à traduire, répandre et glorifier les annales de Jacques de Guyse qui vécut et mourut à Valenciennes, mettait un zèle et une vertu juvenile, même dans un âge avancé, à rechercher tous les textes cités par son auteur favori. Le poëme des *Ronds de Hainaut* lui échappait toujours. Une fois, il se crut sur ses traces..... il était rajeuni de vingt ans; tout lui souriait, il se trouvait heureux et ravi..... vaine erreur, ce n'était qu'un rêve doré, les *Ronds* du Hainaut lui échappaient encore.....! Chaque fois qu'il écrivait au bibliothécaire de Valenciennes, chaque fois que nous allions nous-même, jeune encore, visiter ce respectable vieillard et rendre hommage à ce débris

vénérable de l'ancienne société française, qui en avait conservé la politesse et la fine fleur de délicatesse, il répétait toujours la même recommandation, celle de fouiller en tous lieux pour recouvrer les trésors historiques cités par son vieux chroniqueur. Il était, disait ce bon vieillard, de notre devoir, de notre honneur, de retrouver les textes perdus et surtout le poëme des *Ronds de Hainaut*. M. Raynouard lui-même, l'auteur des *Templiers*, l'intrépide et savant champion des troubadours, mais qui ne dédaignait pas les trouvères, faisait les mêmes et instantes recommandations. Nous avons suivi ces conseils qui entraient d'ailleurs dans nos goûts, mais nous n'avons pas été plus heureux que l'excellent et honorable marquis de Fortia : lui, cherchant les sources où son auteur favori avait puisé, nous voulant rassembler les premièrs essais poétiques et littéraires tentés dans nos contrées. Nous faisons des vœux pour que de plus jeunes que nous, et de plus heureux, mettent un jour la main sur ce poëme dont l'auteur, par prudence, garda toujours l'anonyme avec soin.

Sarazin.

Le trouvère Sarazin est auteur du roman du Ham, sorte de description de tournoi où l'on voit figurer la noblesse de Picardie, de Hainaut et des marches d'Artois. Les chevaliers de Trith près Valenciennes, les sires de Ghistelles, d'Harcourt, de Fosseux, le bon châtelain de Beaumetz, Enguerrand de Gœulzin, Simon ou Monard de Lalaing, les sires de Longueval et de Ribecourt, de Magny, etc. y figurent très-noblement (vers 1278).

Puis viennent Nicolas de Barbançon et Jean d'Ittre, Pierron de Wailly, Bauduins de Saint-Nicolas et les autres Flamands de Mons, dont l'existence se passe vers 1278.

Francisque Michel a publié ce roman ; mais allant toujours un peu vite, comme cela lui est arrivé pour le meunier d'Arleux (Voyez *Trouvères cambresiens*) il a pris le château de Ham dont il est question dans ce poëme pour le château fortifié de la petite ville de Ham en Picardie, d'autant qu'il y est parlé de la Somme. Il s'agit néanmoins dans l'ouvrage d'un vieux château féodal de Hem, sur Somme, près Albert, appartenant à la famille de Longueval, comme cela a été reconnu par M. *Peigné Delacourt,* directeur et propriétaire à Ourscamp, sur l'Oise, près Noyon, qui s'est occupé de ce poëme et a fait des recherches sur son auteur qu'il croit être de Valenciennes.

Le nom de Sarazin, qui a dû être primitivement un sobriquet, imposé à quelques-uns des serfs ou prisonniers ramenés des croisades, comme ceux de Morel, Moreau, Maurian, etc., est assez commun en Hainaut et en Artois. Un personnage de ce nom, a été chambellan du roi saint Louis, et passe pour être auteur; un autre fut religieux, puis abbé de Saint-Vaast d'Arras, et enfin nommé archevêque de Cambrai, en 1596. Né vers cette même année, à Noyon, Jacques Sarazin, sculpteur, fut professeur à l'académie royale de Paris. Toutes nos villes du Nord possèdent des familles de ce nom.

Nous attendrons la publication du beau travail que prépare M. Peigné Delacourt d'Ourscamp sur le *Roman du Hem*, pour nous prononcer sur la validité des raisons données pour faire de Sarazin, auteur de ce poëme, un trouvère du Hainaut, ou un trouvère d'Artois; dans tous les cas, et en attendant que cette question de bourgeoisie soit tranchée, celle de la nationalité est jugée : Sarazin appartient évidemment au Nord de la France et comme tel il relève de notre critique, ainsi que son œuvre.

Malheureusement la bibliothèque impériale ne contient qu'un seul exemplaire de ce roman coté sous le n° 7609; encore est-il mutilé et porte-t-il des fautes de copiste. Le premier f° manque et vers la fin plusieurs vers sont rognés par la pourriture du parchemin.

Quelle est la patrie de Sarazin? Nous le croyons du Hainaut. Il traite trop mal le roi de France, qui proscrivait les trouvères, pour être un de ses sujets. Il a d'ailleurs de ces expressions natives qui ont un goût de terroir qu'il n'a

jamais pu perdre ; il dit *coassié* pour *froissé,* meurtri. Cela s'exprime encore ainsi en patois du Hainaut. Il s'écrie proverbialement : *il y a bien des jours que vous allez autour le pot.* Il jure ou il fait jurer ses héros par *Saint-Quentin* et par *Saint-Martin,* patrons honorés dans le nord de la France.

Il montre dans ses vers une grande érudition en vieux romans de chevalerie des cycles de Charlemagne et d'Artus de Bretagne; il en cite souvent les héros et les dames. Il a une certaine philosophie, et il enchâsse dans son œuvre des réflexions très-judicieuses, et qui dénotent une parfaite connaissance du cœur humain. Il introduit une foule de proverbes et de dictons du pays. On y trouve *que grans vent kiet* (tombe) *à peu de pluie,* élégante souche du proverbe populaire de *petite pluie abat grant vent* ; On n'explique pas aussi facilement : *Les femmes ont du poil de l'ours ; femme est le fromage buskex*, etc. — le même ms. porte en marge ce proverbe qui parait être d'une main plus récente et qui mériterait d'appartenir à Sarazin : *Amors vaint tout fors coer de vilain;* car notre trouvère n'aime pas la lésine et il flagelle l'avarice partout où il peut la rencontrer. En revanche, il ne tarit pas sur l'éloge en faveur des grands seigneurs généreux envers les trouvères. Il a toujours dans son sac quelqu'aimable compliment pour les protecteurs de la poésie et des poëtes.

Le roman de Ham ou de Hem est un ouvrage précieux, non seulement comme œuvre de philologie, comme monument de littérature et de linguistique, mais aussi comme document historique. C'est un véritable nobiliaire de

l'an 1278 pour les familles les plus illustres et les preux les plus renommés de l'Artois, de la Picardie, du Cambrésis et du Hainaut. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que c'est une fidèle peinture des mœurs chevaleresques et des habitudes de château de la fin du XIIIe siècle. Tant de piquantes qualités suffisent pour attirer l'attention des investigateurs du moyen âge et des amis de notre vieille littérature ; nous ne nous étonnons nullement de l'attention et des soins que M. Peigné Delacourt a apportés dans les notes et les illustrations dont il cherche à entourer ce texte primitif ; travail définitif qui aurait vu le grand jour depuis longtemps, sans une perte de famille aussi foudroyante qu'imprévue qui est venue enlever à l'archéologue d'Ourscamp sa plus chère collaboration et son dessinateur le plus habile et le plus dévoué.

Comme nous l'avons dit, la date du *Roman de Hem* ou *de Ham* remonte à 1278 ; le tournoi eut pour promoteurs les sires de Longheval et de Bazentin, seigneurs de Ribecourt; le poëme est composé de 4,500 vers de huit syllabes; M. Francisque Michel l'a fait imprimer in-8°, en 1840, inséré dans un vol. pp. 213-384, gr. in-8° (collection de l'histoire de France). En voici un extrait de quelqu'importance.

ROMAN DE HAM.

. . . . . .
Ne se puet taire qu'il ne die
De la flour de chevalerie
Qui soloit errer parmi France.
Bien deves avoir ramembrance
Vous qui cest romant escoutés
Celui qui tant est redoutés,

Carlon qui de Sesile est rois:
Il est humele et s'est courtois,
Humele à Dieu comme I aigniaus,
Fiers comme Lyons envers ciaus
Qui lui surcuerent et mesfont.
Tous cil qui à lui afaire ont
Le prisent pour sa loialté
Et doutent (redoutent) pour sa cruauté,
Qu'il set mout bien faire idespit
Et bien le set mettre en respit
Jusk'il en voit et lieu et tans.
Je vi le siècle de son tans
Si bon qu'il n'a avoit que dire.
Cil qui de Prouvence fu sire,
Fauviaus de Susane vivoit,
Qui contre parece estrivoit;
Car très s'enfance l'assali
Et il si bien s'en desfendi
Que prouece en lui demoura;
Touz mauvais visces devoura,
Qu'il n'en demoura nul en soi.
Mon signor Robert de Ronsoi
Vi-jou en ce tans en Paris;
Preu fu et preus et bien apris,
Et courtois et bien entechies
Et a tout bien faire adrechies:
Convoitiés fu pour sa biauté
Et convoitiés pour sa bonté
En ces lieus où il ne fu mie;
Tex n'en set mot, qui a amie:
Por çou doivent tout bien tirer
A bien faire et si atirer
Lour vie qu'on les tiegne à buens.
Li rois Carles, qui dont ert quens,
En tous poins à honnour tira
Et si son afaire atira
Qu'il est li plus preus aujourd'ui
C'on sace; je n'en dout nului
Qui s'entende, qu'il m'en desdie.
Il fu preus en bacelerie,
Il fu larges et mout loiaus;
De menestreus et de hiraus

Estoit adiex ses ostex plains;
Tous jours donoit il à ij mais (mains)
As bons bacelers de valors.
Prouece et larguece et valour
Estoient par li soustenues,
Qui ores sont povres et nues
Ne n'osent preudomme esgarder.
On deveroit tous ceus larder
Qui le roy donent tex consex
Que ses regnes demeure seus
Et prouesce en est forbanie.
Mesire Sejours s'esbanie
Parmi France et fait ses aviaus (amusements);
Il va as chiens et as oisiaus,
Et puis boit et mengue et dort:
Parece li fait grand confort,
En tous poins li tient compaignie.
Parece est li mix ensignie
Qui onques nasquit à nul jor,
A tiesmoing mon signeur Sejour
Qu'ele le sert à son plaisir
De grans matinées jésir,
D'escondire quant on li rueve:
C'est cele qui trop bien se cuevre,
C'est cele qui toutes sourmonte;
Entre et se fille Honte,
Et Larguece et Prouece ensamble
Et courtoisie, ce me samble,
Ont en France li camp perdu,
Dont mout doivent estre esperdu
Li rois et tous si bon ami.
Et s'il vous plaist entendre à mi,
Le voir n'en puis plus fourvoiier.
On soloit venir tournoiier
En France de trestous païs:
Les François en voi esbahis,
Qu'ils ont perdu le bel mestier,
Diex, qui tant avoit de mestier!
Tant de gens en avoient preu!
Là se déparoient preu:
Là savoit on as cans partir
U on devoit le sien partir,

A cui devoit faire honour.
Li rois Phelippes à un jour
Vint à Compiégne ou a Creel,
Maint chevalier blanc et vermeil
Faire assez d'armes devant lui ;
Ains mais n'oï parler nului
Que rois de France entra en l'arce (lice)
Ne fu rois de France a tournoi
Que nus sace, ne parler n'oi
Nului c'onques mais i venist ;
Ne cuic c'onques mais avenist,
Ne jamais, je cuic, n'avenra ;
Et pour çou qu'il en souvenra
Ciaus qui venront à nascion,
Vous di qu'en l'incarnation
Avoit xij c ans en conte,
Themoins celui qui fist ce conte,
Et puis lx et x et viij,
N'i avoit plus ne jour ne nuit,
Que tant que vous avés oï.
Fix fu le bon roi Looy
Icil rois dont je vous recort,
Ou fust à droit ou fust à tort,
Il desfendi le tournoiier :
Dont mout de gent dut anoiier ;
Premierement li glougleour
I gaaignoient cascun jour.
Et li hiraut et li lormier (l'armurier) ;
Li marissal et li selier,
Neis cil qui oevrent en gisant
Vont souvent le roi maudissant,
Par qui tournoi sont desfendu.
« Tout n'en soient-il desfendu ! »
Font cil qui vendent les bons vins,
Et cil qui vendent les commins (peut-être connins ?)
Et les pertris et les plouviers.
Toutes gens qui sont de mestiers
Dient : « *Amen !* que Dix l'otroit ! »
Mains povres homs i gaagnoit
Qui orendroit vit povrement ;
Qui vesquit bien et larguement
S'on tournoiast si comme on seut.

Tes n'en seut mot, qui mout s'en deut:
Et ques gens sont chou? Baceler:
Ce ne doit-on mie céler;
Cil i perdent plus que le tout,
De çou ne sui-je en nul redout:
C'est aussi voirs comme Évangile.
Tes keurt orendroit à la vile
Et plaide et riote à sa gent,
Que pour avoir ne pour argent
Heure de jour n'i demourast,
S'il fust ensi que on errast,
Qu'il en aquettent mauvais pris.
Teus s'estoit à bien faire pris
Et metoit le cors à bandon,
C'on ne prise mie un bouton;
Ains sont devenu amparlier.
Vilain devienent chevalier,
Et chevalier devienens tel
C'a pau qu'il ne sont menestrel;
Dont je lour fai tous à savoir
Que chevaliers devroit avoir
Pris d'armes, ançois c'on séust
Par lui com fait non il éust;
Mais il en font tout autrement:
Preu sont très le commencement
Et vaillant très le premier jour.
Puis que cascuns est assejour,
Preu voelent estre tout ensamble;
Mais j'en dirai çou qu'il m'en samble:
On n'est pas par parole preu;
Chevaliers ne fait pas sen preu
Qui tant parole qu'il anuie
Que grans vens kiet à peu de pluie;
Et chevaliers mal entechiés,
Ce voel-je bien que vous saciés,
Est en toutes cours regardés:
Biau signeur, si vous en gardés,
Que Dix tous jentix homes doinst
Vivre si bien et si à point
Que nus en mal ne le repregne!
Et Dix doinst que li rois aprègne
Comment ses roiames empire

De çou q'on tournoi en l'Empire
Et France est serve : don c'est diex.
Rois de France, il vous vaurroit mix
Que artésien et esterlin
Et couloignois d'outre le Rin
Fuissent en France despendu (1)
S'on osast plainement errer,
Jà li voiage d'Outremer
N'en detriast ne jour ne cure.
Li uns et li autres demeure,
Ce m'est avis, et demourra
Tant com Dix et li rois vourra ;
Et pour çou que siècles n'est preus, (2)
E(s)t preus et vaillans et courtois ;
Il sont de la marce d'Artois,
Preu et vaillans et de grant pris ;
Si je les loe et je les pris,
Il i a bien raison pour coi.
Pour çou c'on ne va ou tournoi
Et ke li siècles est perdus,
Les vii jour si esperdus
Et si esperdus com mervelle.
Li uns à l'autre se conseille
Com bon ami et bon voisin :
« Certes, sire de Basentin,
Une cose vous conteroie
Mout volentiers, se jou osoie,
Dont il me fait mervelles mal,
Dist li sires de Longheval.
Cis puans siecles riens ne vaut,
Honeurs et proece desfaut,
Larguece et courtoisie pert.
Je l'vous dit bien tout en apert
Que je vourroie que li rois
Donnast congié dedans un mois
D'aler as armes pleinement.

(1) Manque un vers.
(2) Idem.

Nous séjournons trop longuement;
Dehait (sans le roi) qui il plaist!
Orgeus et félonie en naist,
Plais et rihote cascun jour;
Por çou c'on est tant à séjour,
Toute joie tourne à déclin. »
Dist li sires de Basentin:
« Je sai auques que vous pensés:
Il a bien iiij jours passés
Que vous alés autour du pot,
N'onques ne m'en désistes mot;
Et si sai bien à coi ce monte.
S'il me devoit tourner à honte
Et à anui, dont Dix me wart (garde)
Ne sarès-vous jà faire eswart
Que je ne tiégne à men pooir,
Et ce poés-vous bien veoir:
Emprendés quanqu'il vous plaira,
Que mal ait qui vous en faurra!
Tant que je puisse trouver fin (argent fin)
Por mettre en gages Bazentin
Et Montauban et Ribercourt,
U'i issè-jou de ceste court,
Ne vous faurrai de compaignie! »
Plus de mille fois l'en mercie,
Mesires Aubers de Longueval
A dit: « Si me gart Dix de mal,
Sire, sire de Basentin,
Pour ij c livres d'argent fin,
Se vous le me's aviés donné
Ne vous seussé-jou tel gré
Que de çou que me présentés.
Biau dous sire, or vous assentés
A çou de coi nous avons mut.
Vous vées que si siècle put
D'orguel, d'avarisse et d'envie;
Et n'est-on c'un petit en vie,
Si se devroit-on entr'amer.
Je voi la voie d'Outremer
Metre en respit mout longuement,
N'on ne va à tournoiement,

N'on ne se set où avanchier
Boin feroit, je quic, commenchier
Une feste u on joustast,
Ne m'en caurroit qu'ele coustast,
Mais qu'il alast à vo talent. »
— « Et je vous créant loialment,
Dist li sires de Basentin,
Qu'ele ert criée de matin.

—

— Or wardés comment il ira. »
— Je vous di c'on le criera
De par nous ij à Ham sour Somme :
Jà ni ara nommé autre homme.
Ele ert criée en tous pays
Ne jà n'en soiés esbahis,
Li plus fors ert li commanchiers.
Il y enterra chevaliers
Par iij lances; ensi sera :
Ja chevaliers n'i enterra,
Se par iij lances ne s'y met.

—

Fin du roman de Hem.

—

Après une lacune.

—

. . . . . .
Sarrasins en un petit livre
Mist les joustes qu'il vit molt dures;
Et si y mist les aventures,
Dont vous avés oï de beles,
Des chevaliers et des puceles
Et du chevalier au Lyon,
Qui bons est et de grand renon,
Et tout l'afaire qui i fu ;
Et la roïne qui la fu
Li commanda et si li dit
Que, s'il en faisoit un bel dit,
Qu'ele li paieroit si bien

Qu'il ne s'en plainderoit de rien,
Et feroit à sa gent paiier
« Tu ne t'en dois mie esmaiier,
Dist li sires de Basentin
Je sui pleges (garant) par saint Martin!
S'ele m'en prie tant ne quant. »
— « Sire, je m'en tieng bien à tant ;
Mais je ne vous refuse mie,
Je pens et croi, encore au wen. »
Ci fine li Remans du Hen ;
Et Sarrasins s'il s'en est miex,
Dist que boine part i ait Diex.

Explicit le romant du Hen.

---

de la Belgique, et comme telle elle a droit à un souvenir de notre part.

Cette religieuse est auteur d'une *Vie de Sainte-Catherine,* en vers, écrite dans le commencement du XIVe siècle, et renfermée dans un ms. de la Sorbonne contenant la vie de plusieurs saints et saintes. Sœur Dimenche ne pouvait choisir un meilleur sujet : Sainte-Catherine est honorée comme patronne des jeunes filles ; il appartenait à une jeune nonnain de la chanter. Voici le début de son poëme :

Chil qui le bien set et entent
Demostrer le doit sagement
Ke par le fruit de se bonté
Soient li autres amonesté
De bien faire et de bien valoir
Selon chou qu'il ont le pooir.....

L'auteur se nomme à la fin.

Jou, qui le vie ai translatée
Sui par non *Dimence* nomée,
De *Berchinge* sui nonain,
Por s'amor pris ceste œuvre en main.
A tous chiaus qui cest livre orront
Et de fin cuer l'entenderont
Por amor Dieu pri et requier
Qu'il veuille Dieu por moi prier
Qu'il mete m'ame en paradis
Et gart mon cors tant com iert vis,
Qui vit et regne et regnera
In sæculorum sæcula.

Ce dernier vers et celui où la nonne dit avoir translaté cette vie, indiquent assez que cette sainte personne était instruite et connaissait suffisamment le latin pour en avoir tiré une traduction. C'est un mérite de plus qu'avait *Sœur Dimenche.*

La vie de Sainte-Catherine a été souvent traitée. Dans les seuls manuscrits de la bibliothèque impériale, on la trouve dans les *codices* n°s 6845, 6845$^{3.}$, 6845$^{4.4.}$, 6888, 7011$^{3.3.}$, 7019, 7019$^{3.}$, 7019$^{5.}$, 7020, 7306$^{4.}$. Nous croyons que toutes les biographies de cette sainte sont traitées en prose (Voyez *les manuscrits françois de la bibliothèque du roi*, par *A. Paulin Paris*. Paris, Techener, 1836-48, 7 vol. in-8°).

Li Tainturiers.

Li Tainturiers, dont le président Fauchet n'a point parlé, parait être un trouvère du Hainaut; son nom était très répandu au moyen âge dans nos provinces, et il l'est encore. Un musicien célèbre, né à Nivelles, dans le Brabant-Wallon, a acquis au xve siècle une grande illustration sous ce nom qu'il avait latinisé en celui de *Tinctor*. Au siècle dernier, et même encore aujourd'hui, plusieurs membres d'une honorable famille, nommée *Tainturier,* furent connus à Valenciennes dans le commerce, l'industrie, l'administration et les arts.

Nous avons du trouvère *Li Tainturiers* une pièce de vers sous le titre du *Mariage des VII arts,* que l'on trouve dans le ms. n° 7218 de la bibliothèque impériale. Elle a été publiée par M. *Achille Jubinal,* en 1838, in-8°, et tirée à un petit nombre d'exemplaires, à la suite de la *Bataille des VII arts,* autre pièce du même genre, composée par le trouvère *Henri d'Andely* , également auteur de la *Bataille des Vins*. Dans le t. V des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque impériale,* Legrand d'Aussy a traduit en prose la pièce de vers de *Li Tainturiers* qu'il a accompagnée de quelques notes.

Selon le trouvère, le *Mariage des VII arts* est un songe. C'était une forme très-usitée de nos vieux poëtes. Le *roman*

de la Rose lui-même n'est qu'un long rêve. Froissart, dont l'imagination était si brillante, se servit plus d'une fois de cette fiction dans ses poésies. Comme le dit justement Legrand d'Aussy, « pendant tout le cours du XIIIe siècle et des deux suivants, on ne vit guère chez nos poëtes, et même chez nos prosateurs, que des songes à la faveur desquels les auteurs débitaient, selon leur goût particulier, ou de la morale, ou des allégories, ou des obscénités. Mais ces visions, quoique toutes calquées sur le même modèle, étaient loin de se ressembler toutes en mérite; et tandis que la plupart n'étaient que des rêves de sots, tel autre écrivain songeait comme un homme d'esprit. Rien de plus plaisant, de plus ingénieux, selon moi, que le conte de Tainturier. »

Voici comme il commence :

L'autre nuit en mon lit gisoie,
Par anui endormis m'estoie.
En mon dormant sonjai un songe
Que je l'vous dirai sanz alonge.
Avis me fu, si que dormoie,
Qu'en un pré verdoiant estoie
Paré de floretes diverses,
Blanches et vermeilles et perses (bleues) ;
Li prez en aloit formoiant :
Enmi ot un pint verdoiant,
Si grant, que pardesus, en l'ombre,
Tant de gens que n'en sai le nombre
Mult bien aombrer s'i péussent,
Que jà point de soleil n'éussent,
Nis se ce fust en plain este.

C'est sous cet arbre que l'auteur s'endort, et où il voit le mariage des sept arts. La *Grammaire,* comme l'aînée, épouse la Foi ; la *Logique,* la Pénitence ; la *Rhétorique,*

bien *emparlée* (éloquente), se marie à l'Aumône ; la *Musique,* à l'Oraison ; l'*Astronomie,* qui ne vise qu'au ciel, s'unit à l'Amour ; la *Géométrie*, à l'Abstinence, et enfin l'*Arithmétique* épouse la Confession. Le trouvère clot ainsi ses mariages :

Sachiez que *li Tainturiers* vit
La vision que vous ai dit.
Le gorgeçon encore sec a
Du grant soif qu'iluec endura,
Por ce vous di au definer
Que songes puet mult bien grever.
Li Tainturiers le puet bien dire,
Qu'il ne puet ne chanter ne lire
Por le grant soif que là soufri.
Tout ensement l'a maubailli
Li mariages des VII ars.
Miex amast ses livres (1) fust ars
Qu'éust véu tel vision ;
A tant le parler en leron.

A entendre les plaintes amères que le trouvère fait sur la soif qu'il endure, on pourrait presque parier que *Tainturier* le poëte était de la même famille que *Tainturier* le musicien.

Il y eut un autre trouvère portant à peu près le même nom, avec le prénom de *Jehan;* nous avons classé ce *Jehan li Tenturier* parmi les Artésiens, à cause de son style et de tous ses voisins, qui étaient tous d'Arras. Celui-là nous

(1) M. Ach. Jubinal a lu :

Miex amast ses *huves* fust ars...

Nous avons suivi une copie préparée pour Méon qui met *livres*, où M. Jubinal a vu *Huves*. Le sens est ainsi plus clair ; *huves* signifie coiffure de femme, ou quelquefois *luette* selon Roquefort.

a laissé une chanson galante que nous avons publiée ; elle a pour début :

Ma dame, en cui Deus ait mis
Sens et valor et bonteit
Plux k'en autre, se m'est vis
Cor aiés de moi pitiet, etc...

Cette pièce est d'un tout autre genre que le *Mariage des VII arts* et sort certainement d'un autre cerveau ; la chanson est délicate, tendre, galante et pleine de sentiment, tandis que l'homme qui nous occupe ici n'est qu'un homme d'esprit..... qui demande à boire quand il a chanté. Ceci explique suffisamment la raison qui nous a décidé à séparer les deux *Teinturiers*.

Trazegnies. (Le sire de)

La noble famille de Trazegnies a réuni dans son sein tant de genres divers de gloire, qu'il eût été extraordinaire qu'elle n'eût pas aussi compté un poëte parmi ses nombreuses célébrités. Ce motif d'illustration ne lui a pas manqué. Nous trouvons dans le n° 726 des mss. de la bibliothèque publique de Douai (provenance inconnue), joli in-4° vélin du xve siècle, intitulé : *Recueil de prose et de vers de plusieurs auteurs*, un morceau qui est ainsi désigné :

Loenges des vertus du très-vaillant duc Charles de Bourgogne, en vers. — A la fin de la pièce on lit : *Par le seigneur de Trazegnies.* Cette poésie compte 155 vers divisés en 22 strophes ou couplets de sept lignes chacun, le dernier seul en compte huit. En voici le commencement et la fin :

Se tous les corps que jamais Dieu fist estre,
Comme un grant maistre estoient tous escripvans,
Et de tel estre et fesist autant naistre
Bois, champs, champestre ne seroient pas disans
Plains d'iceux tous lisans dedans dix ans ;
Trop souffisans loz pour le bon duc Charle,
Prince des grans le plus preux quoique parle.

Fin :

Curieux à servir Dieu à venerander
Comme vray catholicque et l'église garder,

Honneur sur tous querant et digne de l'avoir,
Aimant ses serviteurs, justice plus que avoir,
Recongnoissant service, aux bons faisant guerdon ;
Le sien volloir estoit des meilleurs le plus bon,
En ce propos fut prins par mauldite fortune.
Soit à Dieu son bon loz durant tant que la lune.
Par le seigneur de Trazegnies
L'aimant, et toute sa lignies.

Nous avons fait grâce au lecteur des abréviations. Cette pièce est entre deux autres, non signées et pareillement inédites, qui pourraient bien être de la même main. Ce sont : 1° *Exclamaces de trois princes puissans regnans pour le temps de la paix d'Aras de grant choses qui avoient esté et furent advenues depuis.* — Dialogue en vers entre Philippe de Bourgogne, les rois de France et d'Angleterre. — 2° *S'ensuyt A. B. C. de l'Estat de noblesse.* En vers.

Viennent ensuite d'autres pièces, en vers, qui se rattachent à la dernière que nous venons de citer ; ce sont : *S'ensuyt A. B. C. des humaines créatures.* — *S'ensuyt A. B. C. de bonne doctrine paternelle moult prouffitable à lire.* — *Dialogue entre la prudence, le fol cuidier et le droit.*

Le château de Trazegnies est un des castels les plus renommés des provinces des Pays-Bas. Non-seulement on y donnait des tournois célèbres (1), mais il y séjournait

(1) C'est dans l'antique château de Trazegnies que se donna le mémorable tournoi dans lequel Guillaume de Dampierre, de retour de sa captivité en Égypte, en 1251, est foulé sous les pieds des chevaux, et y perd la vie par les intrigues de Jean et Baudouin d'Avesnes. (Meyer, liv. 9).

des trouvères pour égayer les maîtres et chanter leurs exploits. Les sires de Trazegnies avaient, comme les princes souverains, des ménestrels attachés à leur personne et à leur résidence, Les Archives de Joursanvault (tome Ier, pages 139-140; tome II, page 262) désignent, sous la date de 1396, des pièces ayant rapport aux gages des ménestrels des ducs de Savoie et de Bavière, du comte de Nevers et de M. de Trazegnies. L'auteur de l'*Histoire du bon chevalier messire Jacques de Lalaing,* Bruxelles, 1634, in-4° (p. 2) désigne en première ligne comme « fleur de la chevalerie du Hainaut (il aurait pu dire et du *Brabant*), le très vaillant en son temps nommé messire Gillion de Trazignies.., » or, cet auteur que nous citons était *George Chastelain,* le chroniqueur le mieux placé pour parler de la chevalerie et des chevaliers. Nous ne désespérons pas de trouver encore quelques poésies sorties de ce mémorable château, où l'on accueillait si bien les trouvères et ménestrels et où les maîtres ont dû se joindre parfois eux-mêmes aux chanteurs du pays et peut-être aux courtois ducs de Brabant.

Wasteblé.

Wasteblé est un ancien nom wallon qui vient du mot tout à fait français *Gaste-blé*. Il y a encore des familles ainsi appelées en Hainaut, en Flandre française et même en Artois. Le personnage dont nous voulons parler, et qui était affublé de cette appellation, provenant probablement d'un sobriquet, est un galant trouvère du XIIIe siècle, plein de courtoisie et de bonnes formes, à en juger par son style envers sa dame. Il la comble de doux compliments et des plus charmantes expressions. Il est vrai que son amie devait être une femme parfaite, si elle avait à la fois, comme il le dit dans ses couplets amoureux, beauté, sagesse, douceur, noblesse, gaité, et tout cela animé encore par des yeux superbes.

C'est parmi les manuscrits de la bibliothèque du Vatican qu'il faut aller chercher un échantillon de la poésie du Wallon *Wasteblé*. On le trouvera f° 106 du ms. en parchemin n° 1490, que M. Adelbert Keller a copié et publié en 1844 dans son *Romuart,* imprimé à Manheim, in-8°, pp. 304-366. — En voici le début et la fin :

Pour mieus valoir lies et baus et jolis
Voeil boine amour servir et faire houmage
Tout mon vivant con fins loiaus amis
Car amours m'a douné cuer et corage,
    Et sens de conter,
Et ma dame cui je doi hounerer

Lies et joians, car jou ne puis veoir
Que sans amours puist nus hom joie avoir.

Envoi.

Cançon, saluer
Va ma dame, ne te sai assener
Plus hautement ne mieus à mon voloir
Di li cains neuc cuer de li dechevoir.

Ne nous étonnons pas de trouver de si gracieuses poésies dans la bibliothèque du Vatican; le ms. qui contient celle-ci est un des plus jolis recueils de chansons du moyen âge, légué au pape par la reine Christine de Suède à la fois de savante et de sinistre mémoire !

Watriquet de Couvins.

Watriquet est un trouvère d'une fécondité qu'on ne peut guère comparer qu'à celle de Jehan de Condé, son compatriote. Il florissait au commencement du XIVe siècle, et il écrivit ses principales poésies, entre les années 1319 et 1340. M. l'abbé De la Rue, écrivain normand, qui tirait bien volontiers la couverture de son côté, fait naître ce poëte à *Couvins,* département de l'Orne, mais il n'appuie ce dire d'aucune preuve. Watriquet nous paraît, avec bien plus de raison, né à *Couvins,* en la province de Hainaut, qui fournit tant de poëtes et de chanteurs qui se répandirent par toute la France. Watriquet devint chef des ménestrels de Guy de Chatillon, comte de Blois, ami des poëtes et trouvère lui-même, qui avait épousé Isabelle de Hainaut, dame de Chimay, dont Couvins n'était qu'à très peu de distance. Notre trouvère dédia de ses vers à cette dame, dont il était pour ainsi dire le vassal ; nous ajouterons qu'il composa un *dittié des douze dames de la fête du comte de Flandre,* ce qui le rattache encore au pays dont nous le croyons issu. Son nom d'ailleurs, qui commence par un W, est tout à fait wallon, et le titre de *Sire de Vert joli,* que le poëte prend dans ses vers, est bien près de celui de *la verde place*, joli et ancien village situé non loin de la petite ville de Couvins. Il ne nous reste aucun doute sur la nationalité de Watriquet.

Arrivons maintenant aux productions poétiques de ce trouvère, et commençons par celles déposées dans les mss. qui se trouvent dans les bibliothèques publiques de la Belgique : c'est encore là un indice de plus pour établir que Watriquet était le compatriote des deux *de Condé*.

Il existait à la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles, deux volumes in-4°, mss. sur vélin, contenant le recueil des poésies de Watriquet de Couvin ; ils entrèrent dans le dépôt formé en 1794, par les agents de la République française, aux ci-devant cordeliers, d'où deux années plus tard il furent transférés à la bibliothèque impériale. Le laborieux *Gérard* a copié ces poésies qui forment aujourd'hui trois volumes inscrits sous le n° 775 à la bibliothèque publique royale de La Haye, après avoir fait partie de celle particulière de Gérard. Le Ier de ces trois volumes contient :

1° *Miroir des dames.*

Des biaus dis conter et reprendre
Ne doit-on menestrel reprendre.
Ainçois li est tourné à pris,
Quant si biens sont de lui repris.....

L'auteur dit qu'un jour d'été, au soleil levant, il s'est trouvé *si pensis*, qu'il s'est cru mort ou *transis*. Émerveillé du chant des oiseaux, il s'est établi en une grande forêt. Tout-à-coup une dame passe près de lui ; elle est blanche d'un côté et noire de l'autre ; on l'appelle *Aventure ;* elle lui propose de le conduire au château de *Beauté,* auquel on arrive par douze degrés. Le ménestrel ne se le fait pas dire deux fois et part. Au premier pas il trouve dame *Nature ;* au septième degré, la *Charité ;* au huitième, l'*Humi-*

lité; au dixième, *Débonnaireté;* au douzième, *Largesse.* Dame *Bonté* garde la porte et se défend vivement contre les vices qui l'assiègent; enfin Watriquet franchit tous les degrés et voit venir à lui un essaim de dames parmi lesquelles on en distingue trois, dont l'une est la reine du castel. Il termine ce beau rêve poétique en prenant congé de ses lectrices. La miniature indique que la reine du palais est celle de France, car sa robe est fleurdelysée. Il conclut ainsi :

A vous, dames, grans et petites,
Toutes ces paroles ai dites;
Ne le tenes à nul mesdit.
A tant vous fineres mon dit.

2° Le *dit du Connétable.*

3° Le *dit de l'Yraigne et du Crapot.*

4° Le *dit de Fortune.*

5° Le *dit des Mahommes.*

6° Le *dit de l'Arbre royal.*

7° Le *dit de la Fontaine d'Amours.*

Le tome II du recueil de La Haye contient 16 pièces, savoir :

1. Les *paraboles de Vérité.*
2. La *parabole du Pont périlleux.*
3. La *parabole des deux Mortuaires des Bestes.*
4. La *parabole de l'Aignel et du Lion.*
5. La *parabole de la Rivière qui est hors de son Chanel.*
6. Les *dis du roy Phelippe de France.*
7. Le *dit de la Cicogne.*
8. Le *dit de la Noix.*

9. Le *dit de l'Honneur.*
10. Le *dit des trois Vertus.*
11. Le *despit du Monde.*
12. Les *dis de haute Honneur pour les povres Bacheliers d'armes.*
13. Le *dit de Loyauté.*
14. Le *dit de l'Ortie.*
15. Le *dit des Princes.*
16. L'*Ave Maria.*

Le tome III de La Haye comprend :

1. La *confession Watriquet.*
2. Le *dit de haute Honneur.*
3. *Li enseignement du jone Prince.*
4. Le *dit des quatre Siéges.*
5. Le *dit du preu Chevalier.*
6. Le *miroir aux Princes.*
7. Le *tournoi des Dames et Chevaliers.*
8. *Comment Watriqnet et Raimmondin disputent de fatras devant le roi.*

Nous reviendrons sur les principaux de ces dits par quelques citations et courtes analyses. — Sous les nos 11,225-11,227, la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles contient *seize* de ces pièces de Watriquet que le savant et laborieux baron *Kervyn de Lettenhove* a fait connaître, il y a peu d'années, dans ses *Notes sur quelques manuscrits* présentées à la commission royale d'Histoire de Belgique, notes insérées dans le tome XI, n° 2, deuxième série des *Bulletins* de cette même commission (in-8°, p. 39-45).

Nous lui empruntons le commencement et la fin des *Paraboles de la vérité.*

En l'an de la grace greignour
Mil et trois cens Nostre-Seigneur
Vint et sept ou milieu d'octembre,
A Monferant, si qu'il me membre,
En Blesois ière avoec le conte
Devant qui je contai maint conte,
Mains biaus exemples et mains dis
Fais de nouvel et de jadis.
Biaus est li lieus à deviser
C'on y puet d'assez près viser
Grans prairies et vignobles.
Bons y est li pays et nobles,
Li hostiex riches et massis
A II liues de Loire assis.
. . . . . .

Le poëte donne des détails sur sa profession et se nomme à la fin de ce dit :

D'autre mestier ne sai user
Que de conter biaus dis et faire :
Je ne me melle d'autre affaire.
Watriquet m'appelent aucun
De Couving
Et sui sires de *Vert-joli*.

La bibliothèque impériale de Paris renferme beaucoup de mss. contenant des poésies de Watriquet. On peut citer le ms. n° 7993 ; celui n° 198 de Notre-Dame, dont A. Jubinal a donné des extraits anonymes ; le fonds de l'église de Paris M. 21 sur 3 ; et enfin le n° 632[18] des suppléments français. C'est dans ces divers recueils, que j'ai tous parcourus, qu'on éprouve l'embarras du choix; nous en prenons quelques-uns inspirés par des sentiments différents.

Le ditié des Enseignemens d'un jeune prince.

Commencier vueil a toi, jeune fleur de jovente,
Si la bonne nature entour toi se desmente,
Mets à honeur conquere, cors, avoir et entente;
Fais ta vie odorer come fleur de bone ente;
Hardement te semont et vigeurs sa parente
En la cour de prouece ou les bons ont leur rente,
Illuec est suretez qui aux bons se présente,
Valeurs et courtoisie qui n'ont pensée lente;
Là se marie honeurs qui les mauvais cravente.
La paiera largece et son treu et sa rente;
Si tu veux cheminer de haut honeur la sente,
Loiautez te menra, c'est une vertu gente
Par la cointance aus preus qui valeurs atalente.
Etc.....

Le dit de l'Arbre royal.

Roys des Francs, haez les desroys;
Regardez com li roys des roys,
Jhésucrist qui les siens avoie,
Com de loins vous a mis à voie
De lui bien connoistre et amer.
En terre vous a fait clamer
Roy des François la noble gent;
Certes, ci a don bel et gent,
En grant dignité parcréu.
Bien vous a de loing pourvéu.
Moult li devez bien obéir;
Encore vous puet il eschaïr
De li plus grant réaume assez;
C'est Paradis qui a passez
Touz les royaumes de cest monde.

Cette pièce contient des conseils moraux, adressés à Philippe de Valois qui monta sur le trône, en 1328, ayant Édouard III pour compétiteur. Ces vers paraissent adressés peu avant l'avénement au trône, c'est-à-dire en 1329 au plus tard. Il existe une autre pièce sous le même titre

de l'arbre royal, avec des différences notables. Quelle est la première édition ?

Ci commence *le dit du conestable de France,* conte de Porchiens, nomez Gauthier de Chastillon fais par Watriquet.

A sage preudome obéir
Se doit on d'honneur pourvéir,
Et grace aquerre a son mestier
Cest ce de quoi jai grant mestier.
Or Diex de grace me pourvoie
Et deur, et me mete en voie
De bieu aprendre et tant savoir
Que je moustrer vous puisse avoir
E conter sans estre repris
Mon ditier qu'a faire ai empris
En monstrant les faits et l'emprise
D'un preudome que chascun prise.

C'est par l'ordre du duc de Bourbon que Watriquet composa, ainsi qu'il le dit lui même, cette espèce d'oraison funèbre, en vers, du connétable Gauthier de Chatillon, mort en 1356, à la bataille de Poitiers. La miniature représente les obsèques de ce personnage ; la pièce est donc composée peu après sa mort.

Le dit de la Nois.

Li sages Salemons nous monstre
Par bon exemple et par vrai monstre...

Le dit de l'Yraigne (araignée) *et du Crapot.*

Par I mardi au point du jour
Me levai sanz faire séjour
L'an XXIX ou mois de juing (an 1329);
Si m'en aloie tout en juing
Par I vergier.....

Le dit de Fortune.

Tant voi le siècle bestourner
Et fortune à travers tourner
Qu'il n'i a rien qui m'atalente
Car cil qui doivent aourner
Les biens et les maux destourner
Et cheminer la droite sente
Sont cil, ne cuidies que vous mente,
Qui plus font anui et tourmente.....

La miniature représente la roue de fortune de Douai avec le roi au haut de la roue et le pauvre diable au bas.

Le dit des Mahomes.

Tant ai lonc temps esté en vie
Que je mesdit vi et envie
Seur touz autres amez acourt
Grace et honeur a euls acourt.

Le dit de l'Arbre royal.

Moult se chastie sagement
Qui aus bons prent enseignement
Qu'il ot anoncier et retraire
Et jones homes fait son contraire
Qui pour biaus dis ne se chastoie.

Ce dit, tout différent de l'*Arbre royal* dont il a déjà été question, est un rêve du poëte qui ayant prié Dieu par un jeudi, en son lit, de lui inspirer un bon sujet de vers, s'endormit et vit en songe tout ce qu'il raconte dans son petit poëme allégorique de l'Arbre royal.

Le dit de la Fontaine d'amours.

Autrier par une matinée
Au temps que rose est matin née
Qui s'orgueille a l'issir d'yver
Après demaint florin diver
Ont vestu bois et recouvers.

La confession Watriquet.

Quant ai pensé et repensé
Et mi penser sont dispense
Et tourne en une dispense
Con plus ai pensé et plus pense
A me vie mal dispensée
En fais, en dis et en pensée.

Watriquet paraît vieux : il gémit sur ses péchés et la manière dont il a gaspillé sa vie ; il demande pardon à Dieu en vers très torturés pour trouver des rimes à peu près pareilles et redondantes, dans le genre que Molinet adopta depuis. Il ne nous apprend rien de particulier sur sa vie, comme on pourrait le croire après le titre de *la confession.*

Le dit de haute honneur.

Quant d'aucun dit faire se meste
Cilz qui en maistrie se meste
Son sens doit en honeur mesler
S'il se veult de diter mesler...

(Enseignement d'un père à son fils).

Li enseignement du jone prince.

Commencier veul à toi,
Jone fleur de jouvente
Se tu veuls que nature en toi
Ne se demente.....

Le dit de Loiauté.

A ces festes et as haus jours
Doivent estre les hautes cours
Des bons menestreus celebrée
De faiseours de recordeours
De trompeours de taboreours
De viele bien atemprée
De naquaires a grant huée

Et puis que raisons ne le vee
Watriquet veult abries mos cours
Dire rime faite et parée
De loiauté enluminée,
Qui ci aval nous fait ses cours.

Le dit de Lortie.

Li sages nous monstre et descuevre
Con doit l'ouvrier cognoistre à l'œuvre
Car bon œuvre loe l'ouvrier.

Le despit du Monde.

Dit vous ai darmes et damours,
Or vous commencerai aillours.
Mais qu'il ne vous veuille desplaire ;
Entendez i, grans et menours (petits),
Ne soiés pas a l'oïr sours
Qu'il ni a riens fors examplaire
Que bien doivent preudome plaire
Et cest drois que je vous esclaire.
Le monde, qui tant est rebours,
Si comme on fait l'enfançon taire
D'une pôme avant qu'il s'apaire,
Nous trait li monde a ses tours.

Le poëte termine par cette boutade ce petit poëme dans lequel il cite l'année 1327 et le Saint-Ghislain, un patron du Hainaut.

Mondes frailes et wit de foi,
Plein de malice et d'anoi,
Mondes, je me veul de toi taire;
Trouver ne te puis en bon ploi
Qui plus t'aime, plus honist soi.
Mondes ! en toi n'a que contraire,
Paine, labour, douleur et haire ;
Mondes, tiex vest hui pêne vaire
Et ou chief a tresche et orfrois
Cui mors tondra lui ou son paire :
Mondes, avant que nuiz repaire,
Mondes, ci faut rime de toi.

Cette fin ne manque pas de poésie et d'une certaine énergie.

Le dit des quatre Sièges

Commence comme presque toutes les chansons printanières des trouvères :

Au temps que florist aube-espine
Que roussignolz en la gaudine (joie)
Chante et demaine ses deduis
Si comme il est apris et duis
Et tuit renouvelent leur chans
Autre oisel en vile et en champs.

C'est une espèce de songe qui arriva à Watriquet l'an 1319, lorsqu'il était couché près de sa mie, en son lit, laquelle s'était endormie dans ses bras et près de son visage. Ce dit se termine par le réveil du poëte émerveillé de l'apparition qu'il eut en songe. Les derniers vers sont malheureusement frappés au coin du mauvais goût auquel Watriquet sacrifie trop souvent, en cherchant une série de rimes pareilles laborieusement amenées.

Le dit du preus Chevalier.

Les biaus contes et les repris
Doit on as haus homs de pris
Souventes fois dire et reprendre
Pour le bien con i puet aprendre
Et pour mouteplier l'emprise
De ceuls qui ont la voie emprise etc.

Mireoir aus princes.

En cours des rois, des dux, des comtes
Voit on les biaus diz et les comtes
Et les examples raconter
Pour les bons instruire et donter.

Et pour ce con ne doit laissier
Biaus fait perdre ne abaissier,
Ce voult Watriquet entremetre
D'une matire en rime metre
Cun prince li conta jadis,
Cui Diex en son saint paradis
Veulle osteler l'ame de lui.
A paines le sai amillui
De loiauté a comparer
Pour bonté et honeur parer
Dont la grace a bien comparée.....
Cilz qui en son non la para.
En l'an que Diex mort compara
Mil et ccc et xx et sept
Fu fais cilz dis en on recept
De Marchennoie (1) lez la tour
Qui belle est et de riche atour,
En une petite oratoire
Pour miex avoir de Dieu memoire
Du fais en lieu net et discré
Plaisant, gracieus et secré
Faites moi i poi de silence
Sil vous plest que je l'encommence
Et qu'il vous soit ici contez
Je le dirai. Or escoutez :
Un rois fu jadis moult poissans, etc.

Voilà le commencement vulgaire de tous les contes de fées : *il était une fois un roi*. — Ce n'est pas seulement un dit, c'est un vrai poëme d'une certaine étendue, et divisé en cinq chapitres, ou petits chants ayant chacun leur sommaire et leur miniature dans le ms. Il finit ainsi :

Cils fu bons rois et bons pastours.
Adoubez vous de tiex atours.
Or cilz bons princes s'adouba
Vaine gloire ainz nel destourba

(1) *Marchennoie* ou *Marchenvoie*, lieu de résidence en 1327.

Faus de liz ne vilains pechiez
Tant iert de bien faire entechiez
Qu'il haoit toute vilanie
Et vous dont qui estes en vie
Retournez-vous vers son sentier
Et servez Dieu de cuer entier
N'en soies recrans (fatigué) ne lassez
Et du commun profit pensez
Onques si grant mestier n'en fu
Rembrasez en vos cuers le fu
De charité qui est estains
Et priez Dieu a jointes mains
Qu'il vous doinst a honeur finer
Et qu'a ce se veulle acliner
Qu'il vous otroit sa gloire fine
Et a moi qui ce conte fine.

Explicit le mireoir aus princes.

Les *Paraboles de Vérité,* autre poëme divisé en cinq chapitres. Ces cinq paraboles ont chacune leur miniature et rubrique dans le ms. Voici les intitulés qui rappellent les sujets de ces pièces de vers déjà connus.

Le poëme commence par ces vers qui indiquent le lieu et l'année où ils furent composés :

En l'an de la grace greigneur
Mil et ccc nostre seigneur
Vint et sept, ou milieu d'octembre
A Montferrant, si qu'il me membre,
Amblesois ière avec le comte
Devant cui je contai maint conte,
Mains biaus examples et mains dis
Fais de nouvel et de jadis.
Biaus est cis liex a deviser
Con puet d'assez près viser
Grans praieries et vingnobles.
Bons y est li pays et nobles,
Li hostiex riches et massis
A ij lieues de Loire assis

Qui court entre Biausse et Saloigne.
La haute forest de Bouloigne
Qu'il a maint parfons (profond) destours
Li avironne tout entours
Si a tant de cers et de pors
Dains et chevriaus qu'il n'est de pors
Ne deduis qui ou pays faille;
Ne je ne sai forest qui vaille
Pour chacier tant com cele fait.
Car bestes saillent si a fait
De touz costez quant on i chace
Que tant en est plaisans la chace
Et li deduis biaus à oïr
Que chascuns s'en puet esjoir.

Le dit du roy.

Adressé au roi de France Philippe de Valois, qui monta sur le trône en 1328, et qui eut pour compétiteur Édouard III, roi d'Angleterre. L'auteur a pu l'adresser vers 1329 ; il débute ainsi :

Gentils princes roy des François,
Esgardez com li rois des rois
Jhû Christ qui les bons avoie
Com de loing vous a mis a voie
De lui bien cognoistre et amer.
En terre, vous a fait clamer
Roy des Franchois la noble gent,
Certes ci a don noble et gent
En grant digneté parcréu
Bien vous a de loing pourvéu
Mouit li devez bien obéir.
Encor vous puet il eschéir (écheoir)
De lui plus grant royaume assez :
C'est Paradis, qui a passez
Touz les royaumes de cest monde.

Rois, vo vie doit estre monde
Et nette de vilains pechiez

Et vos cors si bien entechiez
Com praingne a vous bon examplaire.
Si porrez mielz a touz ceuls plaire
De cui vous estes rois clamez.
Moult doit de vous Diez estre amez
Et il pert bien qu'il vous a chier,
Quant de si loing vous volt huchier
Pour les François metre en vo garde.
Bons rois, pour Dieu, prenez dont garde
A quelle heure a vous les livra,
Ce fu au jour qu'il délivra
Les siens de la paine d'enfer.
Le cuer arès plus dur que fer,
Se vous à ce jour ne pensez
Et la glose n'en dispensez
Si con bons rois qui doit penser
De sa vie a droit dispenser.

Rois, au jour du grand vendredi,
Aussi voir con je le vous di,
Vous fist Diex rois de touz les Frans.
Or soiez dont courtois et frans,
Justes, piex, et misericors,
Si con Diex fu, qui tout son cors
Volt aus felons Juis (juifs) livrer
Pour les bons d'enfer delivrer.
A tel jour furent délivrés
Qu'il vous fist roy.

Tout le reste de la pièce est du même genre; c'est un sermon en vers, une adresse au roi pour l'engager à bien vivre, à être juste et miséricordieux et à rendre ses peuples heureux. Le poëte ne ménage pas les conseils; il les donne même d'une façon fort acerbe, ce qui dénoterait assez qu'il n'est pas sujet du roi des Français et qu'outre son indépendance de poëte, il jouit de celle d'un homme né sur un sol étranger au royaume de France. Nulle part Watriquet ne se dit soumis à Philippe de Valois, il le désigne toujours comme un souverain dont il ne relève pas; il finit ainsi:

Rois des François. pour vous est dis
Et mis en rime cis biaus contes
Qui est bons aus rois et aus contes.

Le dit de la Cigoigne.

Maintes gens se sont esbaudiz
De conter biaus mots et biaus diz,
Et moult en ont grant joie en leure.
Mais quant en leur cuers n'en demeure
Ne sens, ne matière, ne glose
I lui profitent nulle chose;
Il ni font qu'oublier le tans
Dont vergoigneus sui et doutans
Qu'encor ne leur court à domage.

Ave Maria de Notre-Dame.

Pièce singulière, mêlée de français et de latin, et portant pour rubrique: *Comment Watriquet li prie merchi.* Toutes les rimes dérivent du nom de *Marie.*

Ave, douz nom de Maria,
Marie, en cui Diex maria,
Gracia plena mari as
Vierge en Dieu tuti marias,
Dominus tecum marie
Benedicta tu mari ae
In mulieribus Marie
T'eslut Diex pou ce si marie
Et benedictus tes maris
Fu en toi non pas esmaris
Fructus ventris a mari aige
Tui présis bel mariaige
Dist la Vierge bien mariée
Quant de chaste desmariée
Ne ma cis cui a mari ai
A bonne heure mi mariai
Liée fu du mariement
La Vierge ou fis mariement
Maint cuer triste en enfer marri

Furent mis hors par cel mari
Et en gloire remariés
Car li filz Dieu vrais maries
Par cui nous nous remarions
En gloire, fu en Marie homs
Mortiex et si volt marier
Pour nous d'enfer desmarier
Ou cil dui a cuer marierent
Quar premiers nous i marierent
Par Eva nous i mariames
Premiers, puis en desmariames
Par Ave, dont vous mariastes
Diex, quant nous en desmariastes
Et cis s'en desmarieront
Qui deve, ave marie ront
Donques men desmariereu
Car por Eve mariereu
Et tu t'en desmarieras
Se pour Eve Marie eus
Car par Maria marie on
Marie en gloire et marion.

Explicit l'Ave Maria.

Chef-d'œuvre de mauvais goût. Galimatias double pour arriver à des jeux de mots frivoles, vains et fatigants.

La dernière pièce est ce qu'on appelle un *fatras* ou *fastrasies ;* ce sont des disputes en vers entre *Raimondin* et *Watriquet,* faites le jour de Pâques, devant le roi Philippe de France. Ces disputes qui consistaient en deux vers donnés, que l'antagoniste plaçait l'un en tête, l'autre en queue d'un couplet plus ou moins heureusement improvisé, sont souvent grossières, et ne comportent rien de ce qui doit rappeler et le jour solennel auquel elles eurent lieu et la personne royale qui voulut bien s'en amuser pour

se décarémer. Ces textes ou vers donnés aux trouvères retracent assez la manière de faire des Pradel, Sgricci, de Drague et autres improvisateurs de nos jours. Voici le premier couplet. Les vers donnés furent :

« Aprenez à mengier joute
» Vous qui ne goustés de pois. »

Le trouvère les arrangea ainsi :

Aprenez à mengier joute
Qu'en son c.. ne vous engloute
Le marrastre des trois rois
Qui a l'entrepète route
Pour une c..aine goute,
Qui la tient ou trou b..nois
Si ni puet aidier tremois
Ne nulle riens con i boute
Quades ne soille li prois
Vous en sucherez la goute
Vous qui ne goustez de pois.

Le dégoût nous empêche de citer les couplets suivants. Le siècle où nous vivons est trop différent de celui de Philippe pour nous permettre de copier, même à titre de renseignements littéraires et de peintures de mœurs du moyen âge, les grossièretés des deux trouvères disputants. Le plus minime bourgeois du XIXe siècle se révolterait justement des plaisanteries qui font sourire un monarque du XIVe siècle. Autre temps, autres mœurs. Il nous reste une circonstance atténuante à invoquer en faveur de Watriquet, c'est que, comme les couplets sont entremêlés, et que les plus grossiers sont alternés, Raimondin pourrait bien être le plus grand coupable des deux. Dieu le veuille pour l'honneur du poëte Hainuyer !

Encore un ou deux couplets des plus propres.

Texte donné { « Quant Biauté, dame, à vous m'amaine
» J'ai joie ramenée ici. »

Quant biautez, dame, à vous m'amaine,
Dist la gueule d'un saint alaine
J'espouserai ochi ochi
Pour miex mengier fain et avaine
Et puis si rai saignier a vaine
L'ombre de la tour de Couchi
Mais se li vins de clamechi
Ne m'eprent la triquedondaine
Je frai au conte de Rouchi
Chanter ou c dune seraine:
J'ai joie ramenée chi.

Texte donné { « Ma dame, se j'ai pestris,
» Vous arés de mon bis pain. »

Ma dame, se j'ai pestris
J'arai deus oes de pertris
Qui seront fil de nonnain
Et saront piet de brebis
Pour ce que ij moines bis
Furent hersoir près Alain
Maugré le cors saint Guilain
Qui pria a ij rubis
Venés moi tendre la main
As innocens à Paris
Vous arés de mon bis pain.

Texte donné { « Amours, pourquoi mavez prise
» Et que vous aige meffait? »

Amours, pourquoi m'avez prise,
Ce dist une oe de Prise?
Je n'ai vaillant qu'un souhait
Et s'aloi hier a l'église
Toute nue sans chemise
Espouser un vel de lait
Pour ce qu'uns oingnons qui brait

Se combatoit à la bise
Et li dit, sire, entresaît
S'uns e...ons les dens vous brise
Et que vous aige meffait?

Explicit les fastras.

Ces pièces, communes par le choix et grossières par le style, n'ont rien de remarquable que la peinture des distractions des cours en certains jours de débauches tolérées par le roi de France. Nous n'en pouvons citer que des mots du Hainaut conservés populairement dans la poésie du pays. Ainsi, nous citerons les mots *pertris*, pour perdrix; *parfons,* pour profons; *recrans,* pour fatigué; et *il vous a kier,* ou *chier,* pour marquer l'attachement, l'amitié et même l'amour. Toutes ces expressions sont encore usitées dans nos villages.

Terminons cette longue notice du fécond Watriquet, (dont nous passons une foule de *dits*) par deux pièces qui nous sont renseignées par le bon et érudit abbé De la Rue; on est du moins sûr dans ceux-là de ne trouver ni hardiesse, ni grossièreté du moyen âge.

Le premier est le *Dit des trois vertus;* feinte satyrique déguisée sous l'apparence d'un rêve. Le trouvère étant endormi, la *Raison* vient à lui et lui enjoint de se lever vivement et de se rendre en cour de Rome, où le pape va célébrer pompeusement une fête splendide, Il ne s'agit de rien moins que de célébrer le mariage des Évêques avec la Loyauté, puis l'union des grands seigneurs avec la Charité et celle du peuple avec la Vérité. Les rois et les grands personnages de la chrétienté sont convoqués pour présider

à cette célébration des noces des *Trois Vertus* appelées à gouverner le monde.

Tous les vices bannis s'ameutent et s'unissent contre le nouvel ordre de choses. Le poëte n'en veut rien croire, s'il ne voit par ses yeux ces miraculeux changements. Pour cela, dans son sommeil il fait le signe de la croix, puis se lève et Raison l'accompagne à la Cour. « On était à table, ajoute l'abbé De la Rue dont nous empruntons l'analyse du dit, l'Humilité était assise auprès de l'impératrice, la Pitié commandait partout, Hardiesse et Prouesse traversent les rangs et remettent aux grands seigneurs des brefs d'invitation à la croisade demandée par le pape et commandée par le roi ; tous promettent et prennent la croix ; les braves se rassemblent : le pape, le roi, les princes, les prélats marchent à leur tête, et tant de chevaliers viennent se réunir à eux qu'on ne peut les compter. Mais au milieu de cette foule, le tumulte est si grand que le trouvère s'éveille, et voyant avec peine que les choses vont tout autrement, il prend le parti de mettre son songe en écrit. »

Le second emprunt que nous faisons à l'abbé De la Rue est intitulé le *Dit,* ou *Ditiez des douze dames de la feste au comte de Flandre.* Elle eut lieu le jour de la Magdelaine (22 juillet) 1320. C'est un récit poétique et des plus ingénieux des noces de Marguerite de France avec le jeune *Louis,* comte présomptif de Flandre et de Nevers, alliance vivement désirée des peuples, parce qu'elle devait heureusement faire cesser l'ancienne mésintelligence des souverains de la France et de la Flandre. Watriquet, en décrivant minutieusement les réjouissances de ce mariage,

nomme les douze princesses qui y figuraient et en détaille, de la manière la plus gracieuse, les qualités morales et physiques. Il dépeint leur costume, ce qui donne des enseignements très-curieux et piquants sur les modes du temps; enfin, n'osant pas décider, comme le berger Pâris, celle des princesses qui méritait le prix de la beauté, il termine adroitement en disant que le public trancha la difficulté en offrant la *Rose* à la nouvelle comtesse de Flandre.

Werchin (Le sire de).

On ne peut pas fermer la liste des célébrités du moyen âge dans le Hainaut, sans mentionner le *Sire de Werchin,* personnage chevaleresque, propagateur des tournois, autorité en courtoisie et galanterie, défenseur des dames, protecteur des trouvères qui lui adressèrent leurs chants dans lesquels il mêla quelquefois sa verve. La charge de *sénéchal de Hainaut* était héréditaire dans sa famille (1). Elle fut soutenue avec une grande magnificence par messire Jean de Werchin qui nous occupe ; il se signala dans tous les combats vrais ou feints de son temps, et l'on conserve encore aujourd'hui, dans la bibliothèque impériale, un manuscrit curieux contenant les *lettres de défi* du sénéchal de Hainaut au roi d'Angleterre Henri de Lancastre, au comte Jehan de Cornouailles, à messire Richard Aston et à une foule d'autres. C'est sans doute ce recueil de défis qui a fait dire à Voltaire, dans son *Essai sur les Mœurs,* que le sire de Werchin peut être regardé comme étant le modèle de Don Quichotte.

Un tel amour désordonné pour se montrer dans les

(1) L'office de *sénéchal de Hainaut,* exercé par les Saint-Aubert, appartint longtemps à la maison de Werchin, puis à celle d'Épinoy et en dernier lieu aux princes de Ligne. (*Monumens du Hainaut.* t. Ier. p. 795).

champs de bataille et les joûtes des tournois, ne pouvait pas amener le sénéchal du Hainaut à mourir dans son lit; il perdit la vie à Azincourt, en 1415, et laissa la plus belle réputation chevaleresque et glorieuse que l'on puisse trouver dans nos chroniques. George de Chastelain ou Lefèvre de Saint-Remi, qui portèrent l'un et l'autre le titre de *Charolois*, héraut de Bourgogne, sous le nom duquel fut écrite l'*Histoire du bon chevalier messire Jacques de Lalaing* (Bruxelles, Mommart, 1634, in-4°), après avoir signalé Gillion de Trasignies comme fleur de la chevalerie en Hainaut, ajoute : « Et aussi ne sont pas à mettre en oubli autres vaillants chevaliers de Hainaut, qui depuis ont régné et tant fait durant leur temps qu'à toujours en sera perpétuelle mémoire, dont l'un fut nommé messire *Lion de Chin* et l'autre *messire* Jean de Verchin, *sénéchal de Haynau* » (1).

Mais quittons les qualités guerrières qu'on trouve si généralement répandues parmi la noblesse du Hainaut, et arrivons au mérite et au goût poétique de messire Jean de Werchin dont les liaisons avec Christine de Pisan étaient bien établies et lui font un honneur littéraire. On trouve des pièces de vers, qui ont dû le flatter, dans les mss. n°s 7087 et 7087² de la bibliothèque impériale. Voilà une ballade fort jolie qui donne une bonne idée de l'esprit du sénéchal du Hainaut et de la manière dont il était choyé (2):

---

(1) Les seigneurs de Werchin portaient *d'azur*, semé de *billettes d'argent, au lion de même, couronné, armé et lampassé d'or.*

(2) Nous l'avons déjà publiée dans l'introduction des *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, p. 55.

Seneschal vaillant et saige
De Hainaut, plain de valour,
Chevalier ou vasselage
Et prouesce suit d'amour.
Finirez vous jamais jour,
Par mainte terre loingtaine
D'entreprendre armes et paine ?

Veult dont vo noble courage
Vo beau corps mettre à doulour
En péril de mort sauvage
Pour tousdiz poursuivre honnour !
En vo vueil que sans séjour
..... vo vie se paine
D'entreprendre armes et paine.

Mais je croy qu'en grant cremour
Mettez celle qui s'amour
A de tout en vo domaine
D'entreprendre armes et paine !

Le nom et peut-être la collaboration de Jean de Werchin apparait encore dans une longue pièce de poésie intitulée: *Le dit des trois jugemens.* C'est l'histoire de trois cas d'amour, dont le sénéchal du Hainaut est choisi pour juge. Ce poëme existe à la bibliothèque impériale dans plusieurs manuscrits; on le trouve n° 7087², f°s 60 à 70; même bibliothèque n° 10,557 ; — Sainte-Palaye. — Anciennes chansons françaises, ms. de Berne, t. Ier 309. — Collection Mouchet, n° 8.

Le dit des trois Jugemens.

Bon seneschal de Haynaut, preux et saige,
Vaillant en fais et gentil en lignaige,
Loyal, courtois de fait et de langaige,
Duit et appris

De tous les biens qui en bon sont compris,
Par noblesse de cuer soubzmis et pris
Et las d'amours pour accroistre le pris
De vo noblesce ;

Saige jugier du mal d'amour qui blece
Quelz sont les tours soit ou force ou foiblesce
Pour ce vous ay, chier sire, plain d'umblece
Esleu a juge;

Car vo bon cuer bien scay que le droit juge
Qu'il affiert pour celluy a refuge,
A vous ainsi come ou temps du déluge
Qui tout noya

Le coulon blanc à l'arche s'avoya,
La attendy tant que soleil roya.
Auques ainsi mon cuer telle voye a
Prise sans faille

Le débat de certaine fermaille
Qu'aucuns amans beaulx de corps et de taille
Ont ensemble, si veullent que j'en taille
Le court ou long;

Mais je ne vis tel cas avenir onq
Et trop peu scay pour en bien jugier, donq
Juge en soyez, et le diray au long
Tout leur descort

De mot en mot, si com j'en ai recort,
Et à vos diz en tous cas je m'accort.
Si feront ilz, car votre bon recort
Doit bien souffire.

Le premier cas, ainsi come j'oy dire,
Fu tel qu'il a en France ou en l'Empire
Une dame si belle qu'à redire
N'y scet nulle ame,

Saige, vaillant, prisée et haulte dame
Où n'a meffait, reprouche, ne diffame,
Envoisié, loyal de corps et d'ame.
Amer souloit

Un chevalier qui pour elle affolloit.
Avant quelle l'amast, tant se douloit,
Se disoit-il, et mieux mourir vouloit
Qu'endurer plus

L'amoureux mal qui le rendoit conclus,
Tant le tenoit morne, mal et reclus,
Ne fors la mort n'attendoit au surplus
Se brief mercy.....

Ici vient une longue discussion, chargée de lourds détails et de redites, qui offre peu d'attraits et semble copier les allures des avocats qui veulent endormir leurs juges. Les arguments mis en avant semblent appliqués à la métaphysique d'amour. On y jure par des noms de saints, et notamment par celui de Saint-Julien du Mans, le protecteur des voyageurs. On finit par s'en rapporter à la décision du sénéchal de Hainaut qu'on regarde comme le seul médecin en état de guérir tous ces malades d'amour qui plaident devant lui. Voici la conclusion de ce dit:

Le jugement aux dames on demande
Leur bon avis et si se recommande
En leur priant que chascune y entende
Diligemment;

Et puis si soit donne le jugement
Ainsi gréé, cest accort bonnement
Ont ambedeux; adonc leur parlement
Ont affiné

Et puis après de cercher nom finé
Juge par qui il soit déterminé
De leur débat et leur procès finé.
Si sont venu

Pardevers moy combien qu'appartenu
N'ait pas amy et si se sont tenu
Sur mon avis; adont m'est souvenu
De vous, chier sire,

Si leur ay dit qu'il vous veullent eslire;
Car mieulz savez de leur débat voir dire
Et droit jugier que moy, car à bon mire
Doit le navré

Soy adrecier, s'estre veult délivré
De son grief mal dont par vous desseuré
Le droit du tort soit; si ont recouvré
Droit justicier

En vous, sire, si vous plaist radrecier
Le grant débat dont je l'oy tencier.
Mais or est temps de mon œuvre avancier
Et affiner.

Le demourant comant à parfiner
A vo bon sens, car bien savez finer
De ce qu'il fault à bien l'œuvre affiner
Et la parfaire.

Si est saison que je m'en doye taire,
Mais au dernier ver vueil dire et retraire
Quel est mon nom qui le vouldra hors traire,
Comme il deffine

Et en la fin de pensée entérine
Que vous oltroit joye parfaite et fine
Pry Jhesu-Crist qui ne fault, ne ne fine.

Explicit le dit des iij jugemens (1).

Dans le dernier vers de cette pièce on peut déterrer le nom de Christine de Pisan, l'amie dévouée de Jean de Werchin, qu'elle ne perd jamais de vue, dans aucune de ses poésies ; il était devenu son héros, son conseil, son admirateur. Elle ne néglige aucune occasion de le citer avec louange ; c'est elle qui dans le *Débat des deux amans*, morceau adressé au duc d'Orléans, fait un éloge poétique de ce brillant sénéchal, dans les termes suivants :

Le seneschal de Hainaut or voyez
S'il est d'amours à droit bien convoyez ;
Ses jeunes jours sont-il bien employés,
Est-il oyseulx ?

(1) Voyez notre *Discours préliminaire* des Trouvères de la Flandre, p. 50 et suiv. 1839, in-8°.

Va-il suivant armes? Est-il paresceux?
Que vous semble-il? Est-il bien angoisseux
D'acquière los? .....

Mais nous touchons au principal titre littéraire de messire Jean de Werchin. Ce titre est *Livre des cent ballades* dont deux copies existent à la bibliothèque impériale. La première est accompagnée d'un exemplaire incomplet de *La cité des dames,* par Christine de Pisan, ms. in-4° sur papier, inscrit sous le n° 7211[5]. — La seconde copie des cent ballades est sur vélin, avec des miniatures; on la regarde comme plus complête et comme plus ancienne peut-être que la première : elle est cotée n° 7999 et ne porte pas de titre, tandis que le n° 7211[5] est donné par M. Paulin Paris, dans son catalogue des *Manuscrits français* de la bibliothèque du roi, t. VI, p. 359, avec le nom des divers auteurs, tous gens de la plus haute qualité, ainsi dénommés : *Le livre des cent ballades par Jean de Werchin, Philippe d'Artois, Jean Boucicaut et Jean de Cresèques. Suivi de onze autres ballades.*

M. Paulin Paris a très-judicieusement prouvé la principale part prise par le séneschal dans la production de ce recueil. Le chevalier, représenté en homme de qualité dans les miniatures du n° 7999, donne à un jouvencel, jusqu'à la cinquantième ballade, d'excellents conseils sur les moyens de servir courtoisement le dieu d'amour et d'acquérir bonne renommée. Tout cela est bien dans le goût de Jean de Werchin qui a dû ouvrir le feu des ballades et prendre la plume le premier, puisque son nom est placé en tête de ses amis et collaborateurs. Nous produirons donc le texte de la ballade n° 1 comme lui appartenant.

Une fois pieça chevauchoye
Entre Pons de Scé et Angiers ;
Ainsi qu'en chevauchant pensoye,
Vint près de moy ung chevaliers :
A quoy pensés-vous, amys chiers?
Je lui dis que je ne savoye :
Lors me parla trop volontiers,
Pour ce qu'il vit que jeune estoye.

Amis, vostre cuer est en voye
Amoureuse, et voz désiriers ;
Si avés droit, car je ne saroye
Deviser un plus doulx mestiers.
Aussi amours en ses dangiers
Me mist, quant votre éage avoye,
Et me fust doulx es fais premiers,
Pour ce qu'il vist que jeune estoye.

Lors entra en mon cuer la joye
Qui y fut puis, dix ans entiers :
Car amours que si chier tenoye
Me fist de ses biens personniers ;
Et me fut vrays et droituriers,
Car il sceut que loyaux seroye.
Si m'en fist ses dons plus pleniers,
Pour ce qu'il vit que jeune estoye.

Les autres pièces qu'on pourrait attribuer à Jean de Werchin ont le même genre de mérite, et révèlent un gentilhomme qui a vu le monde et beaucoup de contrées. Le sénéchal a en effet, visité la Grande-Bretagne, les diverses provinces de France, de Hollande, et les lieux de pélerinages les plus célèbres : il alla à Saint-Jacques de Compostelle, après avoir vainement fait un appel aux armes à Coucy devant le duc d'Orléans. Son voyage d'Espagne, exécuté en 1402, lui acquit une grande distinction puisque cette fois il fit des armes avec succès en sept lieux différents.

Le sénéchal du Hainaut posséda dans cette province plusieurs terres différentes. Près de l'Escaut, à une forte liene d'Antoing et la même distance de Brifeuil, était *Biez* ayant un merveilleux château, qui, jusqu'en 1550, appartint à un Pierre de Werchin, chevalier de la Toison d'Or, lequel mourut sans héritiers mâles. Quant à leur nom de Werchin, les membres de cette noble famille le tiennent du village de même appellation, situé dans le canton de Valenciennes à une lieue et demie de cette ville ; il avait jadis un fort château féodal dont il ne reste plus aujourd'hui la moindre trace.

Ainsi s'éteignent parfois de nobles et illustres familles, qui, après avoir brillé dans les armes, la puissance, la richesse et les lettres, finissent par disparaître entièrement sans laisser nulle trace matérielle. Dans cette maison des Werchin, l'office si important de *sénéchal de Hainaut* passa, par les femmes, dans de nouvelles familles ; c'est une puissance qui *tombait en quenouille !*

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Discours préliminaire v
André de Huy 1
Anonyme de Chièvre ou de Mons 5
— de Namur 25
— du Quesnoy 29
— de Valenciennes. 33
— Liégeois 43
Aubertins d'Avesnes. 47
Aymes de Valentines 53
Baudouin 56
Baudouin d'Avesnes 61
Baudouin VI, ou de Constantinople 67
Baudouin de Flandre. (Roman de) 73
Baudouin de Sebourg. (Roman de) 76
Bouchart. 97
Brabant. (Les ducs de) 100
— Henri Ier, duc de Brabant. 101
— Henri II, — 102
— Henri III, — 103
— Jean Ier, — 115
— Marie de Brabant 127
— Li rois Adenez 131
— Wenceslas, duc de Brabant 145
Capelain de Loon 154
Chievre 160
Colins de Hainaut 166

Pages.

Condé. (Baudouin de) 185
— (Jehan de). 205
Douins de l'Avesne 245
Ernous Caupains 250
Flore et la belle Jeanne. (Roman de) 257
Fouin 264
Gauthier de Soignies 266
Gauthier li Cordier 281
Geneviève de Brabant 284
Gerard d'Euphrate. (Roman de) 305
Gérars de Valenciennes 308
Gilles de Beaumont 317
Gillion de Trasignyes. (Roman de) 322
Guillaume de Hainaut 328
Guiteclin de Brabant. (Roman de) 335
Henri d'Opprebais 338
Herman (de Valenciennes). 343
Jacques Bretex, ou Bertaut 370
Jacques de Baisieux 380
Jacques de Dompierre 386
Jacques de Forest 390
Jacques de Longuyon 391
Jehan Baillehaut 396
Jehan Coppin, de Valenciennes 405
Jehan d'Archies 408
Jehan d'Avesnes. (Roman de). 412
Jehan de la Fontaine 428
Jehan de Malines. 434
Jehan de Stavelot. 439
Jehan d'Oultremeuse 450
Jehan Erars. 456
Jehan Froissart 462
Jehan Le Bel 543
Jehan li Nivellois. 549

Pages.

Jehan l'Orgueneur 559
Jehan Martin 563
Jehan Partans 570
Jehan Wandetar 574
Joffrois Bairies. 576
Joffrois ou Godefroy de Ligny 579
Paiens de Maizières 581
Pierre de Maubeuge 587
Radut de Lewes 590
Raoul de Ferrières 592
Raoul de Houdeng 597
Rasse de Gavre 610
Renaut de Louvain 620
Renaut de Saint-Tron 631
Renaut de Trith 638
Renier de Quarignon 642
Richard le Pelerin 648
Ronds du Hainaut. (Poëme des). 653
Sarazin 658
Sour Dimenche 670
Tainturiers (Li) 674
Trazegnies. (Le sire de). 678
Wasteblé 681
Watriquet de Couvin 683
Werchin. (Le sire de) 705
Table des Matières 715